UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01871592 0

TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/correspondancee02vinc

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

TOME II

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

I
CORRESPONDANCE

TOME II (**Janvier 1640 — Juillet 1646**)

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE
PAR
PIERRE COSTE
PRÊTRE DE LA MISSION

PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR
90, RUE BONAPARTE, 90
1921

NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris. 18 novembre 1919.

F. VERDIER,
Sup. gén.

MAY 5 1956

IMPRIMATUR

Parisiis, die 19ª novembris 1919.

Ed. THOMAS,
Vic. gén

ABRÉVIATIONS ET REMARQUES

L. a., *lettre autographe*, c'est-à-dire en son entier de la main de saint Vincent de Paul.

L. s., *lettre signée*, c'est-à-dire écrite par un secrétaire et signée par saint Vincent de Paul.

L'introduction indique ce que signifient les expressions Reg [istre] 1, Reg [istre] 2, et donne des détails circonstanciés sur les autres sources.

ce 23 Juillet 1643

Ma chere Mere la grace de nostre Seigneur soit
avecq vous pour Jamais,

Jay receu la vostre avecq la consolation que
nostre Seigneur scait & qui ma esté augmentée.
par tout ce que le bon Monseigneur Damiens
ma raporté ~~&~~ que lon mauroit desia dict
de la benediction que nre Seigneur donne a
vostre sainte famille que je salue avecq tout
le respect & laffection qui mest possible, & prie
sa divine bonté de la sanctifier de plus en plus.

quel plaise a sa [illegible]
par sa grace & son amour

Je ne puis que je ne vous dise ce que
vostre tourriere vient de me
restendre, je luy ay dict tout s

a Ste Marie au faubourg ... je fais ce porteur

a celle de la ville pour vous ... la premiere nou-

velle de ce 1 Mars escrite & nostre ... vostre ... Soeur

tourriere qui dit qu'il n'y a point de danger. Je m'en

moqué à comparaison à la saison. mon Dieu

ma chere fille que cela ~~[illegible]~~ a adousti

a l'estime & a l'affection que vous scavés que le

bon Dieu m'a tousjours donné pour vous,

et pour que vostre bonne fille est sur le point

de son partement & que je ne vous en puis

dire davantage je suis en vous recommandé aux ~~[illegible]~~ prieres ...

le nombre infiny des abominations de ma vie ...

... [illegible] de may, quel a [illegible]

luy de toute vostre [illegible] en son amour

vostre humble & tres obeissant serviteur

Vincent Depaul indigne prestre de la Mission

SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

417. — A LOUISE DE MARILLAC, A ANGERS

De Paris, ce 11 janvier 1640.

Mademoiselle,

J'ai reçu trois de vos lettres cette semaine, dont j'ai une consolation qu'il n'y a que Dieu seul qui le puisse exprimer, qui est le seul qui me la puisse donner; mais cette consolation souffre par-ci par-là quelque intervalle, par ce que vous me dites de l'état de votre mal. Je vous prie, Mademoiselle, de le faire toujours, et, quand vous serez en état, qu'on vous envoie une litière pour vous en venir, et de faire tout votre possible pour vous bien guérir.

Vu que ces Messieurs [1] veulent traiter par écrit, vous le ferez, *in nomine Domini*, et ferez faire le traité à votre nom comme directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, directeur desdites Filles de la Charité. Et là où il est fait mention, dans leur petit règlement, qu'elles dépendront, [en ce qui n'est pas] [2] de l'hôpital, des supérieurs de Paris, vous pourrez exprimer ledit supérieur. Que si l'on vous de-

---

Lettre 417. — Manuscrit Saint-Paul, p. 60.

1. Les administrateurs de l'hôpital d'Angers.

2. Le manuscrit Saint-Paul a évidemment omis quelques mots ; ceux que nous ajoutons donnent un sens à la phrase. Au reste, voici

mande les lettres de l'érection de ce corps, vous direz qu'on n'en a point d'autre que celle du pouvoir qui a été donné audit supérieur, directeur des confréries de la Charité, comme l'on fait partout, notamment en ce diocèse-là, à Bourgneuf [3], aux terres de Madame Goussault, ce me semble, toutefois je n'en suis pas bien assuré, [et] à Richelieu, dans le diocèse de Poitiers.

Vous ferez bien d'envoyer quérir les filles de Richelieu [4], et cela au plus tôt, pource que, la contagion y allant cesser, elles recommenceront à travailler.

L'on prie Dieu pour vous en bien des endroits de Paris; chacun s'intéresse à votre santé; vous ne sauriez croire à quel point cela va.

418. — A LOUIS ABELLY, VICAIRE GÉNÉRAL DE BAYONNE

14 janvier 1640.

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu de toutes celles que je vois, par la vôtre du 10 décembre, que sa bonté fait à Monseigneur de Bayonne, et le prie qu'il les lui continue. O Monsieur, que ce peuple-là est étonné, à mon avis, de voir son prélat vivre en vrai évêque, en suite de tant de

---

l'article du règlement : « Elles obéiront à leurs supérieurs d'ici pour la discipline et conduite intérieure, et à Messieurs les administrateurs pour l'extérieure qui regarde leurs règlements de l'hôpital pour l'assistance des pauvres, et à la supérieure d'entre elles pour l'exécution desdits règlements, et généralement en tout ce qu'elle leur ordonnera. »

3. Dans l'arrondissement de Cholet.

4. Barbe et Louise.

Lettre 418. — Dossier de Turin, copie du XVIIIe siècle prise sur l'original. Cet original fut envoyé au grand-duc de Toscane le 20 janvier 1704 par François Watel, supérieur général de la Mission.

siècles qu'ils ont été privés d'un pareil bonheur ! Certes, Monsieur, j'ai une parfaite confiance en la bonté de Dieu, qui a appelé Monseigneur au ministère d'une manière si éloignée d'apparence, qu'il lui donnera toutes les grâces requises pour continuer et se perfectionner en la manière de vie qu'il a commencée, et que les bons anges corporels qu'il a mis auprès de lui en feront de même. Hélas ! Monsieur, que ne doit-on pas espérer en faveur d'un prélat qui a si bien réglé sa vie, celle de ses domestiques, qui fait tant d'aumônes corporelles et spirituelles dans son diocèse, qui a tant de soin des pauvres prisonniers, qui a bénédiction à la conversion des hérétiques, qui n'admet point les femmes en sa maison, ni *ad proximiora sacri altaris*, qui a composé son conseil du mieux qu'il a pu et veut agir avec son avis? Que ne doit-on pas espérer, dis-je, de grâces et de bénédictions sur un tel prélat et sur ceux *quos vocavit in sortem operis ejus ?* Certes, il n'y a point de bien ni de concours, du côté de Notre-Seigneur, que lui et vous ne deviez espérer.

Hélas ! Monsieur, que vous faites confus le fils d'un pauvre laboureur, qui a gardé les brebis et les pourceaux, qui est encore dans l'ignorance et dans le vice, de lui demander ses avis ! Je vous obéirai néanmoins dans le sentiment de ce pauvre âne [1] qui a d'autre fois parlé par l'obéissance qu'il devait à celui qui lui commandait, à condition que, comme l'on ne fait point état de ce que disent les fols, pour ce qu'ils disent, qu'aussi mondit seigneur ni vous n'aurez aucun égard à ce que je vous dirai, sinon autant que mondit seigneur le trouvera rapportant à ses meilleurs avis et aux vôtres.

Je vous dirai donc premièrement, à l'égard des reli-

---

1. L'âne ou plutôt l'ânesse de Balaam. (Livre des Nombres XXII, 28.)

gieux en général, que je pense qu'on ferait bien de traiter avec eux comme Notre-Seigneur avec ceux de son temps, qui est de leur montrer premièrement, comme lui, par exemple, comme ils doivent vivre ; car un prêtre doit être plus parfait qu'un religieux comme tel, et beaucoup plus un évêque. Et après leur avoir parlé par exemple, un temps notable (Notre-Seigneur leur parla ce langage trente ans durant), après cela il leur parla doucement et charitablement et enfin fermement, sans pourtant user contre eux de suspension, d'interdiction, d'excommunication et sans les priver de leur exercice. Voilà, Monsieur, comme Notre-Seigneur en a usé. Or, j'ai une parfaite confiance qu'un prélat qui en usera de la sorte profitera plus à ces sortes de personnes que toutes les censures ecclésiastiques ensemble. Notre-Seigneur et les saints ont plus fait en souffrant qu'en agissant, et c'est ainsi que le bienheureux évêque de Genève [2] et, à son exemple, feu M. de Comminges [3], se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes.

Ce que je vous dis, Monsieur, vous paraîtra rude ; mais que voulez-vous ? J'ai de si grands sentiments des vérités que Notre-Seigneur nous a enseignées de parole et d'exemple que je ne puis que je ne voie que tout ce qu'on fait selon cela réussit toujours parfaitement bien, et les pratiques contraires tout au contraire. Oui, mais ils mépriseront un prélat qui en usera de la sorte. Il est vrai, et il le faut pour honorer la vie du Fils de Dieu en tous ses états par nos personnes, comme nous faisons par nos conditions ; mais il est vrai aussi qu'après avoir souffert

---

2. Saint François de Sales.

3. Barthélemy Donadieu de Griet, évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), mort le 12 novembre 1637. (*La vie de messire Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comenge*, par E. Molinier, Paris, 1639, in-8.)

quelque temps et autant qu'il plaît à Notre-Seigneur et avec Notre-Seigneur, il fait que nous faisons plus de bien en trois années de vie que nous n'en ferions en trente. Mais que dis-je ? Certes, Monsieur, je ne pense pas qu'on en puisse faire pour tout autrement. L'on fera bien des règlements ; l'on usera de censures ; l'on privera de confesser, de prêcher et de quêter ; mais pour tout cela l'on ne s'amendera jamais ; et jamais l'empire de Jésus-Christ ne s'étendra ni conservera dans les âmes par là. Dieu a d'autres fois armé le ciel et la terre contre l'homme. Hélas ! qu'y a-t-il avancé ? Et n'a-t-il pas fallu enfin qu'il se soit abaissé et humilié devant l'homme pour lui faire agréer le doux joug de son empire et de sa conduite ? Et ce qu'un Dieu n'a pu faire avec toute sa puissance, comment le fera un prélat avec la sienne ? Selon cela, Monsieur, j'estime que mondit seigneur a raison de ne pas fulminer excommunication contre ces religieux propriétaires, ni même d'empêcher si tôt ceux qu'il a examinés et approuvés une fois d'aller prêcher les carêmes et les avents ès paroisses des champs auxquelles il n'y a point de station désignée, pource que cela leur paraîtrait rigide et au delà. Les curés et les peuples qui ont leurs affections particulières se trouveraient gênés. Que si quelqu'un abuse du ministère, *in nomine Domini*, votre sage conduite y saura bien remédier.

Quant à la religieuse que vous me dites être nécessaire en son monastère et qui fait néanmoins des brigues et des desseins et peut ainsi gâter les autres, je ne sais que vous répondre là-dessus, Monsieur, pource que vous ne vous expliquez pas. Si vous jugez expédient de m'en récrire, il sera bon que vous me disiez en quoi elle est nécessaire et si elle est d'un Ordre auquel l'on transfère les religieuses.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le pré-

sent avec grande hâte et à bâtons rompus. Votre charité excusera les défauts que vous trouverez dans tout ce que je vous dis et me fera celle d'assurer Monseigneur de Bayonne de mes obéissances, et Messieurs Perriquet [4], Le Breton et Dumesnil de mes services, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

419. — A LOUISE DE MARILLAC, A ANGERS

De Paris, ce 17 janvier 1640.

Mademoiselle,

Mon Dieu, Mademoiselle, que vous m'obligez de m'écrire à toute main ! Mais quoi ! vous ne me mandez point l'état de votre maladie. Je vous supplie, Mademoiselle, de le faire exactement, afin que je vous envoie une litière, lorsque vous serez en état de vous en revenir, au plus tôt que votre indisposition le vous pourra permettre. Oh ! que votre présence est nécessaire ici, non seulement pour vos filles, qui se portent assez bien, mais aussi pour les affaires générales de la Charité !

L'assemblée générale des dames de l'Hôtel-Dieu se fit jeudi passé. Madame la princesse [1] et Madame la duchesse d'Aiguillon l'honorèrent de leur présence. Jamais je n'ai vu la compagnie si grande, ni tant de modestie ensemble. L'on y résolut de prendre tous les enfants

---

4. Il était, comme Louis Abelly, vicaire général de François Fouquet, évêque de Bayonne.

Lettre 419. — Manuscrit Saint-Paul, p. 62.

1. Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme de Henri II de Bourbon, premier prince du sang, prince de Condé, duc d'Enghien, pair et grand maître de France. Cette charitable princesse, mère du grand Condé, perdit son mari le 26 décembre 1646 et mourut elle-même à Châtillon-sur-Loing le 2 décembre 1650.

trouvés. Vous pouvez penser, Mademoiselle, que vous n'y fûtes pas oubliée.

Je vous ai mandé qu'il sera bon que vous stipuliez comme directrice de la compagnie des pauvres filles de villages de la Charité, sous le bon plaisir du supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, directeur de la congrégation desdites filles [2]; mais je vous prie, Mademoiselle, de faire cela au plus tôt et de partir d'Angers incontinent après que vous aurez passé les articles, lesquels je vous prie de dresser au plus tôt [3].

J'écris à M. Lambert qu'il vous envoie vos filles de Richelieu [4] ; mais, si toutes choses sont disposées pour vous en venir, ne les attendez pas ; envoyez-leur plutôt un homme, pour qu'elles vous aillent attendre à Tours, si vous pensiez qu'elles ne puissent vous trouver à Angers.

420. — A LOUISE DE MARILLAC

De Paris, ce 22 janvier 1640.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je revins hier au soir des champs et trouvai celle que vous écrivez à M. Dehorgny, du 14 de ce mois. Votre lettre me fait juger que vous ne recevez pas les miennes. Je vous ai écrit toutes les semaines, et n'y a que trois jours de la dernière fois. Cela me fait juger que mes lettres ne vous sont pas rendues.

---

2. Voir lettre 417.
3. Le traité fut signé le 1er février.
4. Barbe Angiboust et Louise. Saint Vincent voulait leur donner la consolation de revoir Louise de Marillac.

Lettre 420. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Voici la réponse aux choses principales que vous m'écrivez. Premièrement, touchant les articles [de][1] Messieurs les maîtres de l'hôpital[2], qu'il me semble que vous ferez bien de les passer sous votre nom, comme directrice des pauvres Filles de la Charité, sous le bon plaisir du supérieur général de la compagnie des prêtres de la Mission, directeur desdites filles. Quant aux conditions, je ne sais que vous dire sans les voir, sinon que, s'ils veulent que ce soit selon les articles de leur règlement et pour leur dépense, je pense qu'il leur faut pour le moins cent francs pour chacune ou vingt-cinq écus.

Pour votre retour, je vous prie que ce soit le plus tôt qu'il vous sera possible et de prendre un brancard et de louer à cet effet deux bons forts chevaux. Je vous aurais envoyé une litière, n'était que je ne sais lequel il vous faut, une litière ou un brancard. Le dernier me semble plus commode. Je vous supplie, Mademoiselle, de ne vous rien épargner et, quoi qu'il coûte, de prendre ce qui vous sera le plus commode.

Un seigneur de condition m'ôte la plume de la main et me fait vous dire que je vous attends avec le cœur que Notre-Seigneur et sa sainte Mère savent. Je suis, en leur amour, v. s.

V. Depaul.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, directrice des Filles de la Charité, de présent à l'hôpital d'Angers, à Angers.

---

1. L'original porte *que* et non *de*. Telle quelle, la phrase n'a pas de sens. Nous ne saurions affirmer que notre changement correspond bien à la pensée de saint Vincent ; car il pourrait se faire que le saint eût par distraction laissé le membre de phrase inachevé. Dans cette hypothèse, il faudrait laisser *que* et ajouter quelques mots après *les maîtres de l'hôpital*.

2. Les administrateurs de l'hôpital. Saint Vincent les appelle tantôt *maîtres de l'hôpital*, tantôt *pères des pauvres*.

421. — A LOUISE DE MARILLAC

De Paris, ce 28 janvier 1640.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis été fort consolé de ce que vous m'avez mandé l'espèce de votre maladie, dans l'espérance que l'air vous remettra. Si vous prenez un brancard, ainsi que je vous ai écrit, car le carrosse, surtout sur le pavé, d'Orléans à Paris, vous tourmenterait trop, il vous suffira que vous ayez une fille avec vous ; et vous pourrez faire venir les autres par eau jusques à Tours et de là en carrosse jusques ici [1].

Pour Madame Turgis, ma pensée est qu'il la faut laisser de delà jusques au temps que vous me marquez et peut-être pour toujours [2]. Ce que vous me mandez pour difficulté n'est pas considérable.

J'oubliais à vous dire touchant votre retour que je vous aurais envoyé un coche, n'était qu'il y a trois lieues de mauvais chemin entre Chartres et Le Mans, qu'on ne peut passer en cette saison, joint d'ailleurs que nous ne pouvons divertir les coches de leurs voyages ordinaires, sans faire crier le public [3].

Lettre 421. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. En allant à Angers, Louise de Marillac avait amené avec elle plusieurs de ses filles, sans savoir au juste combien on en retiendrait à l'hôpital. Elle n'en laissa que neuf : Madame Turgis, Elisabeth Martin, Cécile-Agnès Angiboust, sœur de Barbe, Clémence Ferre, Madeleine Monget, Geneviève Caillou, Marguerite François, Marie Matrilomeau et Barbe Toussaint. Elisabeth Martin remplit les fonctions de supérieure.

2. Elle revint à Paris avant la fin de l'année.

3. Le cardinal de Richelieu avait donné à la congrégation de la Mission, pour doter la nouvelle maison de Richelieu, le revenu des

Je vous ai dit ma pensée touchant les articles et les qualités que vous y devez prendre [4].

Vous ferez bien de mener cette bonne demoiselle et les filles desquelles vous me parlez [5].

Ce que je vous ai dit de M. votre fils est vrai. Si vous me mandez le jour que vous pourrez être à Chartres, si vous y passez, il vous y ira attendre ; et là, si vous êtes forte, vous pourrez vous mettre dans le coche.

Vous ferez bien de prendre l'argent de delà pour n'en demeurer pas courte par les chemins .Nous rendrons ici ce que vous nous manderez.

Je suis dans l'espérance de vous voir en bonne santé et dans le désir que ce soit bientôt, sans pourtant vous presser.

Voici une image qu'on a fait imprimer à la Charité. Vous êtes la première à qui j'en envoie. C'est un peintre qui l'a fait graver ; il lui coûte quatre-vingts écus [6].

Vos filles se portent bien, Dieu merci, et font aussi bien ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, directrice des filles de l'hôpital de la Charité, à Angers.

---

coches de Loudun. (Cf. lettre 293.) Bien que libre de détourner les coches de leur trajet ordinaire, saint Vincent devait tenir compte des intérêts du public et ne pas le mécontenter.

4. Voir lettres 414, 417 et 419.

5. Probablement des postulantes.

6. La maison-mère des Filles de la Charité possède un tableau du XVIIe siècle qui pourrait bien être l'œuvre du peintre dont parle ici saint Vincent. Notre-Seigneur a les mains étendues comme pour appeler vers lui. Ses pieds nus reposent sur le globe terrestre. Au-dessus de sa tête l'inscription : *Deus charitas est.* Au bas, à gauche, un prêtre donne la communion à une malade couchée dans son lit. A droite, une « sœur » de la confrérie, un verre à la main, attend le moment de le présenter à la malade. Saint Vincent et Louise de Marillac répandirent l'image du « Seigneur de la Charité ». (Cf. *Let-*

422. — A LOUISE DE MARILLAC

De Paris, ce 31 janvier 1640.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Celle que vous m'avez écrite par une main empruntée et qui me fut rendue hier et me parle de la diarrhée qui vous est survenue, m'a mis en peine non petite pour le mal que vous souffrez. Béni soit Dieu de ce que c'est son bon plaisir ! J'espère de sa bonté qu'il vous redonnera la santé et fais redoubler les prières pour cela. Mais que me dites-vous de revenir par eau, Mademoiselle ! O Jésus ! il s'en faut bien garder ! Je vous prie de faire faire un brancard et de louer ou acheter plutôt deux bons chevaux, nous baillerons ici ce qu'ils coûteront, et de vous en venir de la sorte. J'en ai fait une fois autant, et l'air me remit si bien qu'en moins de trois jours je me portai si bien que je me mis dans le carrosse de feu Madame la générale [1], si me semble. M. Grandnom en écrit, comme vous verrez par sa lettre, à un homme de qualité d'Angers.

M. du Fresne m'a dit par lui-même et sans que je lui en parlasse, qu'il est bon que vous m'envoyiez un reçu des deux mille livres qu'il a à vous et un mot de lettre pour lui, par laquelle vous lui mandiez de mettre cette somme entre nos mains ou de tel autre qu'il vous plaira.

---

tres de Louise de Marillac, lettre 3.) Cette image est la dernière de celles que reproduit M. Georges Goyau dans son livre sur *Les Dames de la Charité de Monsieur Vincent*, Paris, 1918.

Lettre 422. — L. a. — Original à Dourdan (Seine-et-Oise) chez les Filles de la Charité.

1. Madame de Gondi, épouse de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères.

M. votre fils s'offrait hier de vous aller trouver à Angers ; mais je ne l'ai pas jugé nécessaire ; mandez-m'en votre sentiment.

Vos filles font bien. Anne l'ancienne m'a dit que Marie [2] est trop exacte. Oh ! que nous avons grand besoin ici de vous pour le général des affaires ! J'espère de la bonté de Dieu qu'il vous ramènera en santé. Au nom de Dieu, Mademoiselle, faites tout ce que vous pourrez à cet effet et d'être la plus gaie qui vous sera possible.

Je rends grâces à Dieu de ce que notre chère sœur Isabelle [3] se porte mieux, et remercie très humblement notre chère Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie [4] du ressouvenir qu'elle a de moi. Je m'en vas célébrer la sainte messe pour elle et pour toute sa sainte communauté.

Bon jour, Mademoiselle. Je vous prie derechef d'avoir soin de votre santé. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Il y a quelque temps que j'ai reçu les deux lettres ci-incluses.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, directrice des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu d'Angers, à Angers.

---

2. Probablement Marie Joly.

3. Elisabeth Martin.

4. Claire-Madeleine de Pierre, précédemment religieuse au premier monastère de Paris, où elle avait fait profession le 28 mai 1623 et qu'elle avait quitté en 1626 pour entrer au second monastère, lors de sa fondation. Elle fut mise à la tête des couvents d'Angers, de Tours et de Saumur. C'est dans cette dernière ville qu'elle mourut en 1674, âgée de 71 ans.

423. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 1er de février 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir la vôtre du 3 de janvier, et [ai] vu par icelle les bénédictions que Notre-Seigneur donne à vos travaux, dont je le remercie, et le prie de vous conserver longues années pour sa gloire et pour le bien de cette petite congrégation. Et vous, Monsieur, je vous supplie de faire pour cela ce que vous pourrez, de modérer à cet effet vos travaux et de vous nourrir. La petite indisposition que vous venez d'avoir vient faute de cela, à ce que je crains.

J'ai acquitté la lettre de change des cent livres que vous avez prises de M. Marchand il y a deux mois ou environ, ensemble les cinquante livres du change, et en ferons de même, Dieu aidant, de tout ce que vous prendrez. Je vous prie, Monsieur, de ne vous pas faudre [1] de prendre ce qu'il vous faudra.

Je loue Dieu de ce que le R. P. assistant [2] et vous approuvez le dernier projet que je vous ai envoyé, et respecte les modifications que vous y apportez. Je considérerai cela plus particulièrement et vous en écrirai au premier jour.

Je pense, Monsieur, que vous ferez bien de travailler incessamment à l'établissement dans Rome et de louer, à cet effet, quelque petit logement, voire même d'acheter

---

Lettre 423. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Ancien infinitif du verbe faillir

2. Le Père Etienne Charlet, de la Compagnie de Jésus, assistant de France.

quelque petite maison, s'il s'en trouve, pour trois ou quatre mille livres, si petite et en quelque endroit que ce soit, *dummodo sit sanus*. Qu'importe que ce soit dans l'un des faux bourgs, puisque nous ne voulons pas faire des actions publiques dans la ville ! Le quartier de dehors du Vatican n'est pas fort éloigné. Je m'assure tant à la bonté de M. Marchand qu'il vous fera bailler cette somme, que nous rendrons de deçà à point nommé. Il est nécessaire que nous soyons habitués en ce lieu-là, je dis dans la ville ou dans l'un des faux bourgs.

Je m'en vas envoyer vos lettres à M. de Trévy, et à M. votre cousin la sienne et les trois brefs de Rome.

Nos missionnaires, cinq en nombre, pour le diocèse de Genève, partirent il y a trois jours [3]. Il y en a un à dessein de le vous envoyer, si vous obtenez l'établissement.

Et pour le regard de la bulle de notre affermissement en la dernière manière, je vous prie de m'en envoyer le projet abrégé que je vous ai envoyé. Dans huit ou dix jours je vous écrirai s'il s'en faut tenir à ce dernier, selon lesdites modifications, sans attendre l'abrégé, et vous enverrai pareillement l'ordre que la Providence a tenu dans l'institution de notre compagnie. Je n'en ai voulu rien faire écrire jusques à présent ; mais il me semble que c'est la volonté de Dieu que nous en usions de la sorte, puisqu'elle nous est notifiée d'une si bonne part.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

---

3. Par le contrat du 3 juin 1639, saint Vincent s'était engagé à donner deux prêtres et un frère ; et par celui du 26 janvier 1640, à doubler ce nombre. Les cinq missionnaires dont il est ici question

424. — A JACQUES THOLARD, PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY[1]

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 1er février 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec une joie si sensible que je ne la vous puis exprimer, et cela sans autre raison sinon que c'était une lettre de M. Tholard, que mon cœur chérit plus que je ne puis dire ; mais certes j'ai été également affligé en lisant ce que vous me dites de votre croix, à laquelle la Providence vous a attaché, non pas certes pour vous perdre, ainsi que vous craignez, mais à ce que, comme en saint Paul, *virtus tua in infirmitate perficiatur ;* à quoi la grâce que Dieu lui donna au fort de ses tentations ayant suffi, vous aurez sujet d'espérer la même suffisance en celle qu'il vous donne et qui paraît dans la pureté d'intention dans laquelle vous commencez les confessions, dans la crainte que vous avez d'offenser Dieu là-dedans, dans les remords que vous avez lorsque la violence de la tentation vous ayant ôté la liberté, fait

---

sont Bernard Codoing, Pierre Escart, Jacques Tholard, Duhamel et Bourdet.

Lettre 424. — L. a. — Dossier de Turin, original. Le sujet traité dans cette lettre est si délicat que nous avons dû omettre quelques passages.

1. Jacques Tholard, né à Auxerre le 10 juin 1615, reçu dans la congrégation de la Mission le 20 novembre 1638, ordonné prêtre le 17 décembre 1639, mort après 1671. Il montra toute sa vie, à Annecy (1640-1646), Tréguier, où il fut supérieur (1648-1653), Troyes (1658-1660), Saint-Lazare, Fontainebleau et ailleurs les qualités d'un excellent missionnaire. La province de France et celle de Lyon l'eurent comme visiteur sous le généralat de René Alméras.

succomber la nature, *vacando rei licitae*, et enfin la constante résolution que vous avez d'aimer mieux mourir que de faire volontairement le mal...

Comme vous savez, le péché est tellement volontaire que, si le consentement n'y intervient, il n'y a point de péché dans les actions auxquelles matériellement il semble qu'il y en ait...

Je connais un saint ecclésiastique qui ne confesse jamais ou rarement qu'il ne tombe dans ces pauvretés ; et, quoique cela soit ainsi, il ne s'en confesse jamais qu'en sa confession annuelle, en laquelle il s'accuse, non pas de la substance de la chose, mais de n'avoir pas assez détesté le plaisir que la misérable carcasse y prend et de peur que sa volonté n'ait contribué en quelque façon à l'acte. Et si vous me croyez, Monsieur, vous ne vous en confesserez jamais qu'au même temps et en la manière que fait celui-ci, qui est un des meilleurs et des plus fervents ecclésiastiques que je connaisse sur la terre ; et, qui plus est, il est reconnu tel d'un chacun.

Oui ; mais ce n'est pas de même ; celui-là a peut-être quelque marque par laquelle il reconnaît qu'il n'avait pas la liberté quand il s'est emporté à cela par la violence de la nature ; mais moi je n'en suis pas là, car il me semble que je m'en pourrais empêcher. Non, Monsieur, ne le croyez pas ; parce que ce mouvement ni son effet ne dépendent point de votre volonté, elle ne les saurait empêcher, dans l'agitation de la nature ; et par conséquent la chose n'est point volontaire en vous, non plus qu'en lui, ni aucun autre...

Oui ; mais ne vaudrait-il pas mieux que je m'abstienne tout à fait de confesser ? O Jésus ! nenni, Dieu vous a appelé en la vocation que vous êtes ; il vous y a donné bénédiction ; il vous a conservé ; vous avez par ce moyen beaucoup étendu l'empire de Dieu et sauvé

quantité d'âmes et ferez tout cela ci-après avec plus de grâce et de succès, comme j'espère.

O Jésus! Monsieur, et comment pourriez-vous réparer le déplaisir et le dommage que vous porteriez à la gloire de Dieu et aux âmes qu'il a rachetées de son précieux sang, si vous quittiez là ce que vous faites ? Ressouvenez-vous, Monsieur, qu'il ne se recueille point de roses qu'au milieu des épines et qu'on ne fait les actions héroïques de vertu que dans l'infirmité. Saint Paul ne quitta point l'œuvre de Dieu pource qu'il était tenté, ni l'on ne quitte le christianisme pource qu'on y souffre de grandes et horribles tentations, et qu'il ne nous est pas loisible de laisser de vivre pource que notre vie réside dans la concupiscence de la chair, en celle de la vue et en la superbe de la vie...

Il sera bon que vous passiez par-dessus ces matières-là le plus légèrement que vous pourrez. Voilà le premier avis qu'on donne communément, et qu'on ne se mette pas en peine...

Voilà, Monsieur, ce que je vous dois dire devant Dieu et en la vue de la doctrine et de l'enseignement des saints.

Ne vous mettez pas en peine de ce que vous me dites que vos confesseurs vous disent sur ce sujet ; ils ne sont pas assez éclairés et n'ont point assez d'expérience de cela. Ne vous en confessez point pour tout qu'en la manière que je vous ai dite. Je m'offre de répondre à Dieu pour vous, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

425. — A LOUISE DE MARILLAC

De Paris, ce 4 février 1640.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous pouvez bien penser la joie que mon âme a reçue, voyant votre lettre du 28 de janvier, mais non pas la sentir. O Jésus ! Mademoiselle, que je rends grâces volontiers à Dieu de ce que vous vous portez mieux, et que je le prie de bon cœur qu'il vous redonne des forces pour revenir bientôt !

Oh ! très volontiers, Mademoiselle, nous recevrons ce bon gentilhomme parmi les ordinands et le logerons et servirons le mieux qui nous sera possible, en la vue du bon Monsieur l'abbé de Vaux, qui vous en a parlé, et en la reconnaissance des obligations que vous lui avez, et nous tous à cause de vous.

Monsieur Lambert me mande qu'il vous allait envoyer vos filles de Richelieu dans la charrette de la maison. Si Notre-Seigneur vous donne quelque vue sur Barbe [1] pour la direction [2], disposez-en et envoyez quelqu'autre à sa place.

Nos bonnes filles d'ici font bien, Dieu merci. Je les confessai avec consolation il y a trois jours.

J'ai été fort occupé ce matin, à l'oraison, d'un logement à la Villette [3] et y trouve quantité d'avantages. Monsieur le curé offre sa cure ; nous verrons.

Lettre 425. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la rue de Monceau à Paris.

1. Barbe Angiboust, de la maison de Richelieu.

2. Pour la direction de l'hôpital d'Angers. (Voir la lettre 481 et, dans la correspondance autographiée de Louise de Marsillac, les lettres 103 et 108.)

3. La Villette était alors, comme La Chapelle, hors de l'enceinte de Paris. Ce sont aujourd'hui deux quartiers populeux de la capitale.

Que ferons-nous de la sœur de Marie, de Saint-Germain, qui est bègue? Elle paraît assez bonne fille; mais je ne sais pas si elle a de l'esprit. Sa bonne sœur nous presse de la prendre.

Vous ne me dites rien à ce que je vous ai mandé touchant le brancard.

L'on m'ôte la plume de la main pour aller à la messe qui se va dire à Notre-Dame pour la Charité de Lorraine. Bon jour, Mademoiselle. Je suis, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, directrice des Filles de la Charité, étant de présent à l'Hôtel-Dieu, à Angers.

426. — A LOUISE DE MARILLAC, A ANGERS

De Saint-Lazare, ce 10 février 1640.

Mademoiselle,

J'ai reçu la vôtre du 27 du mois passé, qui m'a apporté tant de consolation que rien n'a été capable de me contrister depuis. Béni soit Dieu de ce que vous voilà donc en meilleure santé et de ce que vous minutez votre retour ! Oh ! que vous serez la bien reçue et qu'on vous attend avec grand désir! Je loue Dieu de ce que les dames de cette bonne ville-là témoignent agréer l'exercice de la Charité de l'Hôtel-Dieu, et le prie qu'il fasse réussir cette sainte entreprise à son honneur [1].

Lettre 426. — Manuscrit Saint-Paul, p. 63.

1. Il s'était formé à Angers une association de dames de la Charité sur le modèle de celle de Paris.

Vous ai-je pas envoyé les mémoires des dames d'ici, Mademoiselle ? Je pense l'avoir fait et que vous les avez à présent reçus ; sinon, nous les enverrons à votre retour ; et ne laisserez pas de les mettre en la pratique. Nous en faisons souvent de la sorte pour les Charités des champs; car le temps est court pour vous en faire faire une copie; le messager part dans quatre jours.

Vos filles font bien, Dieu merci. Nous en avons reçu deux, que nous pourrons mettre avec les autres dans deux jours. Il y a longtemps que je les remets, attendant votre retour.

Ces bonnes Lorraines ne résistent point.

J'attends dans six heures la fille de M. Cornuel [2], qui a laissé six mille livres de rente aux forçats, pour traiter de la manière de les assister [3].

Je suis étonné de ce que vous ne me dites rien de vos filles de Richelieu ; elles vous sont allées trouver.

Or sus, je finis avec des nouvelles actions de grâces, que je rends ici derechef à Dieu de ce que, par sa grâce, nous vous verrons bientôt. Je suis, en attendant cette chère journée, en l'amour de Notre-Seigneur...

---

2. Claude Cornuel, ancien intendant des finances et président de la Chambre des comptes.

3. Saint Vincent se donna bien du mal pour avoir cette succession, que revendiquaient les héritiers. Il supplia, insista, fit agir Mathieu Molé, alors procureur général, et obtint enfin qu'un capital capable d'assurer la rente de six mille livres serait remis entre les mains de ce dernier et administré par lui et ses successeurs dans sa charge. On prit sur ce revenu les fonds nécessaires pour entretenir les Filles de la Charité qui furent mises au service des forçats, et pour rémunérer convenablement les prêtres de Saint-Nicolas qui remplissaient les fonctions d'aumôniers. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXVIII, p. 128.)

427. — *UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT*

Bar-le-Duc, février 1640.

A chaque distribution de pain, des habits ont été donnés à vingt-cinq ou trente pauvres.

Depuis peu, j'en ai habillé de compte fait deux cent soixante. Mais ne vous dirai-je pas, Monsieur, combien j'en ai habillé tout seul spirituellement par la confession générale et par la sainte communion ? Dans l'espace d'un mois seulement, j'en ai compté plus de huit cents. J'espère que, ce carême, nous en ferons encore davantage. Nous donnons à l'hôpital une pistole et demie tous les mois pour les malades que nous y envoyons ; et parce qu'entre eux il y en a environ quatre-vingts qui sont plus malades que les autres, nous leur donnons du potage, de la viande et du pain.

428. — A ANTOINE LUCAS

De Saint-Lazare, ce 21 février 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu, Monsieur, de la grâce qu'il vous fait et à votre compagnie de travailler si vaillamment que Monsieur de Cuménon [1] me le mande ! Mais comment vous portez-vous, Monsieur ? Avez-vous un peu modéré l'excès de votre ferveur ? Je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de le faire. Que si tant est que vous ou quelques-uns de votre compagnie aient besoin de quelque remède après la mission, je vous prie de vous en revenir ; sinon, de prendre votre repos là où

Lettre 427. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 383.

Lettre 428. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Mot de lecture douteuse.

vous êtes, après la mission ; et ensuite vous irez faire les deux petites missions à la fois, non tout seul, ainsi que vous me mandez. Je vous enverrai Messieurs Germain [2] et Guérin le jeune [3], ou le premier seulement, à la place de M. Teluatz [4], que vous renverrez après la mission. Trouverez-vous de delà de la morue, des harengs, du beurre, du fruit, des quatre mendiants [5] pour le dessert? Mandez à M. Portail ce que vous aurez besoin, s'il vous plaît.

Je salue votre chère compagnie et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous prie de ménager votre santé et de charger M. Louistre [6] de ce qui reste à faire et à ranger à la Charité. Je vous supplie, Monsieur, lui laisser ce soin-là. Il y a inconvénient d'établir cette Charité et celle du Rosaire ; et puis le général des Jacobins y répugne. Nos nouvelles sont le meilleur portement de M. Boucher, que nous avions hier dix-huit exercitants et aujourd'hui 17, dont il y en a trois de la maison de Sorbonne.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, à Saint-Prix [7].

---

2. Richard Germain, né à Vaudry (Calvados), entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 22 juin 1639, à l'âge de trente-six ans, placé à Rome (1642-1643).

3. Jean Guérin, né à Remiremont, reçu dans la congrégation de la Mission le 4 février 1639, à l'âge de vingt et un ans. Il faut se garder de le confondre avec Jean Guérin, qui devint supérieur d'Annecy, et avec Julien Guérin,qui exercera plus tard son apostolat en Tunisie parmi les esclaves.

4. Mot de lecture douteuse. Nous ne trouvons ni ce nom ni de nom semblable dans le catalogue de la congrégation de la Mission.

5. Nom donné à quatre espèces de fruits secs : les figues, les avelines, les raisins et les amendes. On était en carême ; voilà pourquoi saint Vincent ne parle ni de viande ni d'œufs.

6. Jean Louistre, né à Mantes, entré dans la congrégation de la Mission le 14 mars 1837, à l'âge de vingt-quatre ans, reçu aux vœux le 14 mars 1642. Il y avait un frère coadjuteur de même nom.

7. En Seine-et-Oise.

429. — *LE PÈRE ROUSSEL*[1] *A SAINT VINCENT*

Bar-le-Duc, février 1640[2].

Vous avez appris la mort de M. de Montevit[3], *que vous aviez envoyé ici. Il a beaucoup souffert en sa maladie, qui a été longue, et je puis dire sans mensonge que je n'ai jamais vu une patience plus forte et plus résignée que la sienne. Nous ne lui avons jamais ouï dire aucune parole qui fût une marque de la moindre impatience. Tous ses discours ressentaient une piété qui n'était pas commune. Le médecin nous a dit fort souvent qu'il n'avait jamais traité malade plus obéissant et plus simple. Il a communié fort souvent dans sa maladie, outre les deux fois qu'il a communié par forme de viatique. Son délire de huit jours entiers ne l'empêcha pas de recevoir en bon sens l'extrême-onction ; il le quitta quand on lui donna ce sacrement, et le reprit incontinent après qu'on le lui eut donné. Enfin, il est mort comme je désire et comme je demande à Dieu de mourir.*

Les deux chapitres de Bar honorèrent son convoi, comme aussi les Pères Augustins ; mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main, et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance : il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté ; il était toujours parmi eux et ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leurs confessions avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dînée, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du

---

Lettre 429. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 384. L'original de cette lettre était en 1747 au séminaire de Toul. (Collet, *op. cit.*, 1re éd., t. I, p. 299, en note.)

1. Jacques Roussel, né à Nevers le 2 février 1598, reçu dans la Compagnie de Jésus le 5 août 1614, professeur de grammaire, d'humanités et de rhétorique, puis quatre fois recteur, en particulier à Bar-le-Duc, mort à Autun le 20 janvier 1647.

2. Saint Vincent a reçu cette lettre entre le 21 et le 28 février. (Cf. lettres 428 et 433.)

3. Germain de Montevit, né à Cambernon (Manche), reçu dans la congrégation de la Mission le 19 avril 1638 à l'âge de vingt-six ans, mort à Bar-le-Duc le 19 janvier 1640.

confessionnal où il a pris sa maladie et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel.

Deux jours avant qu'il mourut, son compagnon tomba malade d'une fièvre continue qui l'a tenu dans le danger de la mort l'espace de huit jours ; il se porte bien maintenant. Sa maladie a été l'effet d'un trop grand travail et d'une trop grande assiduité parmi les pauvres. La veille de Noël, il fut vingt-quatre heures sans manger et sans dormir ; il ne quitta point le confessionnal que pour dire la messe. Vos Messieurs sont souples et très dociles en tout, hormis dans les avis qu'on leur donne de prendre un peu de repos. Ils croient que leurs corps ne sont pas de chair, ou que leur vie ne doit durer qu'un an.

Pour le frère[4], *c'est un jeune homme extrêmement pieux ; il a servi ces deux prêtres avec toute la patience et assiduité que les malades les plus difficiles eussent pu désirer.*

430. — *UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT*

[*Saint-Mihiel, début de 1640*[1].]

J'ai commencé, en arrivant, à faire l'aumône. Je trouve si grande quantité de pauvres que je ne saurais donner à tous ; il y en a plus de trois cents en une très grande nécessité, et plus de trois cents autres dans l'extrémité. Monsieur, je vous le dis en vérité, il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau et si affreux que, si Notre-Seigneur ne me fortifiait, je ne les oserais regarder : ils ont la peau comme du marbre basané, et tellement retirée que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes, et les yeux et le visage tout renfrognés. Enfin, c'est la chose la plus épouvantable qui se puisse jamais voir. Ils cherchent de certaines racines aux champs, qu'ils font cuire, et les mangent. J'ai bien voulu recommander ces grandes calamités aux prières de notre compagnie. Il y a plusieurs demoiselles qui périssent de faim ; et entre elles il y en a de jeunes, et j'appréhende que le désespoir ne les fasse tomber dans une plus grande misère que la temporelle.

---

4. Le frère David Levasseur.

Lettre 430. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 380.

1. Cette lettre a été écrite en 1640 par un missionnaire qui venait d'arriver à Saint-Mihiel, où il était déjà en mars de la même année. (Abelly, *ibid.*)

431. — *SAINTE JEANNE DE CHANTAL A SAINT VINCENT*

[*Annecy, février 1640* [1].]

Mon très cher Père,

Béni soit notre divin Sauveur, qui nous a amené vos chers enfants heureusement, pour sa très grande gloire et pour le salut de plusieurs. Chacun en est réjoui en Notre-Seigneur; mais certes Mgr de Genève [2] *et moi nous en recevons une consolation indicible, et il nous semble que ce sont nos vrais frères, avec lesquels nous sentons une parfaite union de cœur, et eux avec nous, dans une sainte simplicité, franchise et confiance. Je leur ai parlé, et eux à moi, comme vraiment si c'étaient des filles de la Visitation. Ils ont tous une grande bonté et candeur. Le troisième et cinquième* [3] *ont besoin d'être aidés pour sortir un peu d'eux-mêmes ; je le dirai au supérieur* [4], *qui est, de vrai, un homme capable de cette charge. M. Escart est un saint. Je leur ai donné à chacun une pratique. Je fais tout cela, et le ferai toujours, Dieu aidant, avec grand amour, pour vous obéir, mon très cher Père, et pour notre commune consolation ; car vraiment il y en a beaucoup à parler à ces chères âmes. Le bon Père* [*Duhamel*] *m'a déclaré ses difficultés fort naïvement. C'est un cœur vertueux et bon jugement, mais il aura peine à persévérer. Je l'ai fort prié de ne penser ni à sortir ni à demeurer, mais à s'appliquer à bon escient à l'œuvre de Dieu et se bien abandonner et confier en sa Providence. Je voudrais qu'il s'affermît, car il est de bonne espérance. Enfin ils sont tous aimables et ont donné grande édification en cette ville les trois jours qu'ils y ont demeuré, et ressemblent bien l'esprit de mon très cher bon Père.*

Lettre 431. — *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres*, t. VIII, p. 222, lettre 1671.

1. Les missionnaires d'Annecy étaient partis le 29 janvier pour le lieu de leur destination. (Cf. lettre 423.)

2. Juste Guérin, né en 1578 à Tramoyes (Ain), reçu chez les Barnabites le 10 décembre 1599, nommé évêque de Genève en 1639, mort le 3 novembre 1645. (*La Vie de Monseigneur D. Juste Guérin, religieux barnabite, de la Congrégation de Saint-Paul, évesque et prince de Genève*, par Dom Maurice Arpaud, Annecy, 1678, in-8.)

3. Jacques Tholard et Etienne Bourdet.

4. Bernard Codoing.

432. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1640[1].]

Nous vous attendons avec l'affection que Notre-Seigneur sait. Vous viendrez à point pour les forçats.

433. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce mardi après la quadragésime[1] 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 16 janvier. Je loue Dieu de ce que vous avez vu le bon M. Ingoli[2] et de ce qu'il semble n'avoir pas peine de la difficulté que nous avons faite en la proposition que sa bonté nous avait faite. Nous attendrons avec affection les grâces qu'il nous fait espérer.

Je loue Dieu, de plus, de la charité qu'il a donnée pour vous à ce bon gentilhomme, chanoine de Notre-Dame de la Rotonde[3], et pense qu'il le faudra contenter en la

---

Lettre 432. — Manuscrit Saint-Paul, p. 33. Ce manuscrit ajoute une phrase que nous omettons, parce qu'elle appartient à la lettre 213.

1. En février 1640, saint Vincent attendait Louise de Marillac, alors à Angers, pour s'occuper avec elle de l'œuvre des forçats, qui allait être confiée aux Filles de la Charité (cf. l. 426, note 3). Nulle date ne convient mieux à la lettre dont le manuscrit Saint-Paul nous a conservé le passage ci-dessus.

Lettre 433. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. 28 février.
2. Secrétaire de la Propagande.
3. Le Panthéon actuel. Le chapitre de la Rotonde existe toujours.

manière qu'il le désirera, au fait que vous me mandez, s'il est notablement utile. L'on s'établit comme l'on peut au commencement. Mais, si les conditions vous semblent préjudiciables, ô Jésus ! Monsieur, il ne vous saura pas mauvais gré de lui dire simplement ce que nous pouvons et ce que nous ne pouvons pas.

Il serait bien à souhaiter que l'affaire de Sainte-Bibiane[4] réussît ; mais la chose est trop difficile et Notre-Dame de Lorette Marquisane[5] chère et encore plus le palais où loge le cardinal Bichi[6]. Je ne sais que vous dire de la petite église de Saint-Jean[7], parce que vous ne me dites pas le prix. Pour celui de Notre-Dame de Lorette, comme le palais Bichi, ils sont au-dessus de nos forces, et ne faut pas penser au secours que vous proposez pour le palais. Je reviens à ce que je vous ai écrit d'une petite maison bien aérée, pas trop éloignée du Vatican, où l'on se puisse étendre néanmoins avec le temps ; et, quand elle ne serait pas si proche de ce saint lieu et qu'il n'y aurait pas d'église, n'importe ; car, ne travaillant pas dans Rome, nous nous pouvons passer d'église. Une petite chapelle nous suffira, si ce n'est qu'il y ait apparence qu'avec le temps l'on pourra être employé aux ordinands ; mais alors comme alors. Nous sommes à présent chargés de tous ceux du royaume qui prennent les ordres en cette ville.

---

4. Eglise bâtie au IVe siècle sur l'emplacement qu'occupait autrefois, dit-on, la maison de sainte Bibiane, non loin de la porte de San-Lorenzo.

5. Eglise construite en 1507 par la confrérie des boulangers au nord du Forum de Trajan. Le sanctuaire si connu de Notre-Dame de Lorette est dans les Marches ; de là le mot *Marquisane*, employé ici par saint Vincent.

6. Ancien nonce en France.

7. Il y avait à Rome plusieurs églises de ce nom. Nous pensons qu'il s'agit ici de l'église de Saint-Jean devant la Porte Latine, bâtie en 772 près de l'endroit où, d'après la tradition, Jean l'Evangéliste fut plongé dans une chaudière d'huile bouillante.

Je ne vous dis rien de notre principal affaire, sinon que je me trouve en perplexité sur les doutes qui me viennent et la résolution à prendre sur la dernière manière que je vous ai proposée : ou bien s'il suffira de faire un vœu de stabilité, et, pour l'observance de la pauvreté et de l'obéissance, fulminer excommunication un certain jour de l'an solennellement au chapitre (où chacun sera obligé de se rendre et de remettre ce qu'il a entre les mains du supérieur), et cela contre ceux qui auront de l'argent à part eux, ni ailleurs, ainsi que font les Chartreux, et l'on pourrait faire le même contre les désobéissants ; ou bien si, au lieu de l'excommunication, l'on faisait faire serment solennel tous les ans d'observer la règle de la pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Je vous supplie, Monsieur, d'en conférer avec le R. P. assistant [8] et de savoir si le seul vœu de stabilité constitue l'état religieux. Tout le monde a tant d'aversion ici de cet état que c'est pitié ; si néanmoins il est jugé expédient, il le faudra faire. La religion chrétienne était d'autrefois contredite en tous lieux, et néanmoins c'était le corps mystique de Jésus-Christ ; et bienheureux ceux qui, *confusione contempta*, embrassent cet état.

L'état ecclésiastique séculier reçoit beaucoup de Dieu à présent. L'on dit que notre chétive compagnie y a beaucoup contribué par les ordinands et la compagnie des ecclésiastiques de Paris. Il y a beaucoup de gens de qualité qui embrassent cet état à présent. M. de la Marguerie [9], ci devant premier président de province, s'est fait simple prêtre il n'y a que dix jours. Nous avons parmi les ordinands un conseiller du grand Conseil et un maître des comptes, qui veut demeurer tel [10], et qui

8. L'assistant français de la Compagnie de Jésus.
9. Elie Laisné, seigneur de la Marguerie.
10. Thomas le Gauffre, né au Grand-Lucé (Sarthe), reçu auditeur

se font simples prêtres par dévotion. M. de Mégrigny, avocat général à La Cour des aides [11] s'est retiré avec M. Brandon [12] à Saint-Maur [13] à cet effet, nous ne l'ayant pu recevoir chez nous pour six mois, comme il demandait, à cause de la règle que vous savez que nous avons parmi nous, de n'admettre parmi nous que des personnes qui désirent être de la compagnie, si ce n'est les exercitants pour dix jours.

Que vous dirai-je de l'entretien que vous avez eu avec M. l'ambassadeur [14] touchant le prélat italien duquel vous me parliez, sinon que nous avons règle et sommes en cette pratique exacte, par la miséricorde de Dieu, de ne nous jamais mêler des affaires d'Etat, non pas même d'en parler [15]; et cela : 1° pource que *quod supra nos nihil ad nos ;* 2° pource que ce n'est pas le fait de pauvres prêtres comme nous de nous mêler, ni de parler que des choses qui regardent notre vocation ; 3° que les affaires des princes sont des mystères que nous devons respecter et non pas éplucher ; 4° que la

---

à la chambre des comptes en 1628 et conseiller-maître en 1636, mort en 1645. Il était lié d'amitié avec Claude Bernard, dont il continua les œuvres de charité, et avec Jean-Jacques Olier, qu'il aida puissamment dans l'évangélisation du Canada.

11. François Voysin, seigneur de Villebourg, né le 14 mars 1613, reçu conseiller au grand conseil le 22 février 1638, mort d'apoplexie le 19 avril 1660. Il légua près de 100.000 écus à l'hôpital général.

12. Philibert Brandon, seigneur du Laurent, reçu conseiller au parlement le 18 février 1622, quitta cette charge après la mort de sa femme Marie de Ligny, nièce du chancelier Séguier, pour entrer dans l'état ecclésiastique, sur les conseils du Père de Condren. Il fut un des fondateurs du séminaire de Saint-Sulpice. Monté sur le siège de Périgueux en 1648, après avoir refusé celui de Babylone, que lui proposait saint Vincent, il l'occupa jusqu'à sa mort, survenue le 11 juillet 1652. Ses rapports avec l'abbé de Saint-Cyran ne portèrent pas atteinte à son orthodoxie.

13. Saint-Maur-les-Fossés (Seine), où les Bénédictins de Saint-Maur avaient une abbaye.

14. François-Annibal, duc d'Estrées, comte de Nanteuil-le-Haudoin, pair et maréchal de France.

15. Saint Vincent ne sortit de cette pratique que pour essayer de remédier aux misères sans nombre nées de la politique de Mazarin.

plupart du monde offense Dieu de porter jugement sur les choses que font les autres, notamment les grands, ne sachant pas les raisons pour lesquelles ils font ce qu'ils font ; car qui ignore les principes de quelque chose, quelles conclusions en peut-il tirer? 5° toutes choses à faire sont problématiques, si ce n'est celles que la Sainte Ecriture détermine ; hors cela nul a le dogme d'infaillibilité en ses opinions ; cela étant vrai comme il est, n'y a-t-il pas témérité grande à juger des opinions et des actions des autres ? 6° le Fils de Dieu, qui est le modèle sur lequel nous devons former notre vie, s'est toujours tu du gouvernement des princes, quoique païens et idolâtres ; 7° qu'il a fait connaître aux apôtres qu'ils ne se devaient pas mêler curieusement de ce qui regarde non seulement les affaires des princes, mais aussi de celles d'un particulier, disant à l'un d'eux, parlant d'un autre : *si eum volo manere, quid ad te ?*

Pour toutes ces raisons et une infinité d'autres, je vous supplie, Monsieur, de vous conserver dans notre petite pratique, qui est de ne jamais s'entretenir, moins de s'entremettre, ni de parole ni par écrit, des affaires des princes, et de faire connaître à M. l'ambassadeur, s'il vous fait l'honneur de vous en parler, que telle est la pratique de notre petite compagnie et que vous le suppliez de vous excuser si, lorsqu'il vous fit l'honneur de s'ouvrir à vous, vous lui rapportâtes le sentiment public sur l'affaire dont il vous parlait, et vous allâtes au delà de ce que nous devons selon nos petites règles. Et, afin de vous affermir de plus en plus dans l'observance exacte de cette petite règle, je vous supplie, Monsieur, de faire votre oraison, le lendemain de la présente reçue ou au plus tôt après, sur cette matière, selon les points ci-dessus, et de demander à Dieu par icelle qu'il fasse la grâce à la compagnie d'être toujours fidèle en l'obser-

vance de cette petite règle. Et ne sera pas besoin que vous me fassiez réponse sur ce sujet, pource que je suis assuré que vous trouvez bon tout ce que je vous dis et que cette pratique vaut exécutée après ceci.

Dès que vous aurez votre faculté de vous établir, je vous enverrai le prêtre et le clerc que vous demandez. Si vous achetez quelque maison du prix de trois à quatre mille livres seulement, vous nous enverrez copie du contrat, signée et scellée en bonne forme, afin qu'il serve de sûreté à ceux qui nous bailleront l'argent, pour acquitter la lettre de change que vous tirerez sur nous, à un mois de la lettre vue. Et, pour ce garçon piémontais, nous le recevrons et le ferons étudier, si vous le nous envoyez et le jugez tel qu'il faut pour être bon missionnaire.

Je vous envoie une procuration de M. Dehorgny, commandeur du Saint-Esprit de Toul, pour résigner la maison à la compagnie *causa unionis* [16], ensemble une attestation de M. le grand vicaire de Toul, servant au même effet. Je vous supplie, Monsieur, de travailler à cet affaire avec votre prudence et diligence accoutumées. M. Le Bret vous dira la difficulté que souffre cet affaire, à cause de l'opposition que vous avez sujet de craindre du côté du général du Saint-Esprit [17].

Je finis la présente pour aller voir le bon M. Renar, qui m'envoie quérir, étant grièvement et dangereusement malade.

Dieu a disposé de notre bon feu M. de Montevit, que vous avez connu au séminaire. Sa mort est arrivée à Bar-le-Duc en réputation d'un saint, au collège des Jésuites, qui nous ont fait la charité de le retirer chez eux avec les autres Pères, tandis qu'il travaillait à la nourriture

---

16. Voir lettre 293, note 1.

17. Etienne Vaius, évêque *in partibus* de Cyrène, grand-maître de l'Ordre du Saint-Esprit.

corporelle et spirituelle de cinq ou six cents pauvres, qui l'ont tous accompagné au tombeau deux à deux, un cierge à la main, le pleurant tous comme leur propre père mort. Le R. P. recteur m'en écrit des choses notables [18]. M. Boucher est à sa place, qui y est aussi tombé malade, à cause du grand travail qu'il a pris à l'entour des pauvres. Notre frère Mathieu en revint hier au soir, ensemble de Metz, Toul et Verdun, ayant envoyé à Nancy son fait. Nous continuons à assister ces pauvres gens de cinq cents livres par mois en chacune desdites villes ; mais certes, Monsieur, j'appréhende bien que nous ne puissions pas continuer longtemps, tant il y a de difficulté de trouver 2.500 livres tous les mois [19].

Je recommande à vos prières notre défunt et notre malade, ensemble les besoins de nos pauvres, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

J'ai broché ce que le seigneur Ingoli demande, mais si mal que je suis honteux de le vous envoyer. Je vous prie, Monsieur, de l'accommoder et de lui bailler et de l'assurer de mon obéissance.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

---

18. C'est la lettre 429.

19. Le frère Mathieu Régnard fit cinquante-trois voyages en Lorraine, chargé chaque fois de sommes variant entre 20.000 et 50.000 livres, surveillé par des bandes de pillards qui étaient prévenues de son passage et savaient ce qu'il portait, et toujours il parvint à destination avec son trésor. Sa compagnie était considérée comme une sauvegarde. La comtesse de Montgomery, qui hésitait à faire le voyage de Metz à Verdun, ne se décida qu'après avoir obtenu le frère Mathieu pour compagnon de route. La reine Anne d'Autriche écoutait avec plaisir, de la bouche même du frère, le récit de ses aventures. Il a laissé par écrit une relation, aujourd'hui perdue, de

434. — A LOUIS LEBRETON

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 1er de mars 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu ici à deux heures la vôtre du 28 janvier ; elle me parle : 1° de notre principal affaire [1] ; 2° de ce que M. Le Bret a fait avec M. le vice-gérant pour votre établissement ; 3° ce que vous me dites des églises dont l'on vous parle et du logement ; 4° de l'offre que vous fait ce bon chanoine de la Rotonde ; 5° des expéditions que je vous ai demandées pour des empêchements du mariage ; et enfin de ce qui s'est passé avec Monseigneur le cardinal de Bagni.

Or, je vous dirai, pour le premier, que je pense que vous ferez bien de ne pas perdre temps à notre principal affaire selon la modification ou changement que je vous ai mandé par celle du 10 décembre, de laquelle vous me faites mention. Son Eminence [2] m'a fait dire que, quand l'état des choses serait un peu changé, qu'elle en pourra écrire. Vous ne laisserez pas néanmoins de proposer la chose en la manière qu'elle est et dont je vous prie m'envoyer le projet.

Quant au second point, je suis bien consolé de ce que

---

dix-huit dangers auxquels il échappa. (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 319, en note.)

Lettre 434. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. L'affaire des vœux.
2. Le cardinal de Richelieu.

vous me mandez que M. Le Bret a fait avec M. le vice-gérant, et pense que vous ferez bien de n'y pas perdre le temps.

Quant aux églises et logement, nous sommes trop pauvres pour entendre à Notre-Dame de Lorette. Je pense qu'il s'en faudra tenir à ce que je vous ai écrit, d'acheter un hospice à petit prix, en sorte néanmoins qu'il y ait un jardin et qu'il soit en quelque endroit où l'on se puisse étendre avec le temps.

Mon Dieu ! que ferons-nous pour le change ? Je m'enquerrai si l'on pourra envoyer l'argent par quelque vaisseau de Marseille ; faites-en de même.

Je vois de grandes difficultés à l'offre de la Rotonde ; remerciez-en affectueusement ce bon seigneur qui la nous fait.

Je vous écrirai ci-après touchant les expéditions pour les mariages invalides.

Je vous supplie cependant de dire à Monseigneur le cardinal Bagni ce que j'ai eu le bonheur de lui dire d'autrefois, que j'espère qu'il approuvera un jour ce que nous demandons.

Cependant je vous prie, Monsieur, comme j'ai fait par ma précédente, d'observer exactement notre petit règlement à l'égard de ne nous jamais entretenir des affaires d'Etat, et de mortifier la curiosité de savoir et de s'entretenir des affaires du monde. Un de nos frères, qui va et vient pour porter l'argent en Lorraine pour les pauvres, m'a dit qu'il est ravi de consolation, quand il est céans, de n'y jamais ouïr parler de nouvelles et qu'il est fort étonné de voir l'usage contraire dans les religions [3] où il passe ; et M. du Coudray m'a écrit la même

---

3. *Religions*, communautés religieuses.

chose de Toul et qu'il faut tenir cette pratique précieuse et l'observer.

Bon jour, Monsieur. Je suis v. s.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

435. — *UN PRÊTRE DE LA MISSION*[1] *A SAINT VINCENT*

Saint-Mihiel, mars 1640.

Il s'est trouvé, à la dernière distribution de pain que nous avons faite, onze cent trente-deux pauvres, sans les malades, qui sont en grand nombre et que nous assistons de nourriture et de remèdes propres. Ils prient tous pour leurs bienfaiteurs, avec tant de sentiments de reconnaissance, que plusieurs en pleurent de tendresse, même des riches qui sont touchés de ces choses. Je ne crois pas que ces personnes, pour qui l'on offre à Dieu tant et de si fréquentes prières, puissent périr. Messieurs de la ville louent grandement ces charités, disant hautement que plusieurs fussent morts sans ce secours et publiant l'obligation qu'ils vous ont. Un pauvre Suisse abjura, ces jours passés, son hérésie de Luther et, après avoir reçu les sacrements, mourut fort chrétiennement.

436. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Avant 1642]

A la demande qui lui est faite, s'il y a lieu de solliciter, à la fin des missions, des attestations du travail accompli et des fruits obtenus, le saint répond :

« ...qu'ils feraient bien de n'en demander pas, qu'il suffisait que Dieu connût leurs bonnes œuvres et que les

---

Lettre 435. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 380.

1. Celui qui a écrit la lettre 430.

Lettre 436. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 292.

pauvres fussent soulagés, sans en vouloir produire d'autres témoignages [1] ».

437. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1638 et 1650 [1]]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je me crains que vous ne puissiez refuser la charité que cette pauvre femme requiert de vous, sans quelque espèce de manque de la charité à votre prochain. Cela ne vous obligera pas, si me semble, à nourrir l'enfant à l'extrémité. Il le faudra faire mettre aux Enfants trouvés ; ou, si la mère prend quelque petit nourrisson de qualité, elle fera nourrir le sien aux champs pour la moitié moins. Enfin Dieu y pourvoira, et à votre fils aussi, sans que vous vous laissiez emporter à l'appréhension de ce qu'il deviendra. Donnez l'enfant et la mère à Notre-Seigneur. Il vous rendra bon compte de vous et de votre fils. Laissez-lui faire seulement sa volonté en vous et en lui, et attendez-la dans l'étendue de vos exercices. Ils suffisent pour vous vouer à être toute de Dieu. Oh ! qu'il faut peu pour être toute sainte : faire la volonté de Dieu en toute chose.

[Je suis, en] [2] l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

---

1. Collet remarque que saint Vincent changea de sentiment dans la suite, et renvoie à cet effet à une lettre du 21 janvier 1642.

Lettre 437. — L. a. — Original à Paris chez les Filles de la Charité de la rue du Fauconnier, 11.

1. Dates de l'institution des Enfants trouvés et du mariage de Michel Le Gras.

2. Ces mots et la signature ont été maladroitement découpés quand on a voulu réduire l'original aux dimensions du cadre qui le contient.

438. — *UN ECCLÉSIASTIQUE A SAINT VINCENT*

[*Entre 1639 et 1643* [1].]

Ayant vu les lettres qui viennent de la Lorraine, lesquelles vous avez envoyées à Monsieur N., qui me les a montrées, il faut que je vous avoue que je ne les ai pu lire sans larmes, et en telle abondance que j'ai été contraint d'en quitter par plusieurs fois la lecture. Je loue notre bon Dieu de la providence paternelle qu'il a sur ses créatures, et je le prie de continuer ses grâces à vos prêtres qui s'emploient à cet exercice divin. Il ne me reste que le regret de voir ces ouvriers charitables, qui gagnent le ciel et le font gagner à tant d'autres, pendant que moi, par ma misère, ne fais que ramper sur la terre comme bête inutile.

439. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jeudi matin. [Entre 1639 et 1642 [1].]

Mademoiselle,

Je ne me ressouvenais pas hier, quand je vous mandai que j'irais aujourd'hui chez vous [2], que j'avais ordre de Monseigneur l'archevêque [3] de m'en aller trouver aujourd'hui Madame la duchesse d'Aiguillon à Rueil, avec Monsieur de Saint-Leu [4]. Voyez lequel il vaut mieux : ou contremander les filles, ou que Monsieur Dehorgny

---

Lettre 438. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 378.

1. Temps pendant lequel les prêtres de la Mission s'employèrent au soulagement de la Lorraine dévastée.

Lettre 439. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Saint-Méen.

1. La place des mots « Ce jeudi matin » et la présence simultanée à Paris de Jean Dehorgny et de François Soufliers ne permettent pas de mettre cette lettre en un autre temps.
2. Probablement pour donner la conférence.
3. Jean-François de Gondi.
4. André du Saussay.

ou M. Soufliers leur parle, et lequel des deux. Je vous souhaite cependant le bonjour et suis, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

440. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce vendredi à midi. [Entre 1639 et 1651 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a quelques jours que j'ai cinq cents livres, que je vous envoie par ce porteur, pource que nous vous devons ; et voici que Monsieur le prieur [2] m'a fait demander environ trois mille livres qu'il nous bailla il y a environ trois mois, pour les y rendre à sa volonté, sans que nous lui demandassions. Et quoiqu'il nous ait baillé de l'argent blanc, il nous demande des louis ou de l'argent pesant, qui est la fin pour laquelle il paraît qu'il nous a baillé cette somme. Or, nous sommes un peu surpris [3]. Pourrez-vous, Mademoiselle, nous prêter cette somme ? et nous la vous rendrons à votre volonté et tâcherons de la convertir en monnaie de poids, je dis les trois mille livres qu'il me semble que vous avez encore. Il n'y a rien au monde qui vous soit plus assuré, par la grâce de Dieu.

Lettre 440. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La place donnée aux mots « De Saint-Lazare... » ne permet pas de reculer la lettre au delà de 1639. D'autre part, cette lettre est antérieure à la mort d'Adrien Le Bon, prieur de Saint-Lazare.

2. Adrien Le Bon.

3. *Surpris*, pris au dépourvu.

L'assemblée [4] est différée à lundi. Si vous trouvez bon de reprendre ma sœur Marie Monique, faites-le.

Bon jour, Mademoiselle. Je me porte mieux, Dieu merci, et suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

441. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce lundi à midi. [Entre 1639 et 1641 [1].]

Mademoiselle,

Vous ne m'avez pas mandé où se tient M. l'abbé de Vaux. Vous semble-t-il point à propos que nous le priions de venir dîner céans ? Je voudrais bien que vous pussiez dresser cette partie pour jeudi ; sinon, je tâcherai de l'aller voir chez lui.

Il sera bon de mander à cette bonne fille d'Angers qu'elle s'en vienne tout droit. Peut-être ne trouverait-elle pas prêtes celles de Richelieu, ou qu'elles seront parties.

Je vis hier la nièce de notre sœur Henriette [2]. Les choses étant arrivées de la sorte, je pense qu'il est bon d'en essayer et que j'écrive à M. de Beauvais [3], au cas qu'on la mette en justice.

---

4. L'assemblée des dames de la Charité.

Lettre 441. — L. a. Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Avant 1639, les sœurs n'étaient pas encore à Richelieu ; en 1641, sœur Perrette faisait déjà partie de la communauté.

2. Sœur Perrette, qui fut placée plus tard à Cerqueux (Calvados). C' « est une très bonne fille, écrivait d'elle Louise de Marillac (*Lettres*, l. 328) ; il ne fut jamais une pareille soumission, au moins de plus grande. »

3. Augustin Potier.

Je n'ai plus ni fluxion ni fièvre, puisqu'il plaît à Dieu. Je m'en vas sortir incontinent et tâcherai d'avoir le bien de vous voir un jour de cette semaine, qui suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

442. — *UN ECCLÉSIASTIQUE*[1] *A SAINT VINCENT*

[*Vers 1640*[2].]

Entre les personnes qui ont fait des confessions générales, je puis vous assurer qu'il s'en est trouvé plus de quinze cents qui n'en avaient jamais fait une bonne, et qui, outre cela, pour la plupart avaient croupi en des péchés très énormes l'espace de dix, de vingt et de trente ans, lesquels ont avoué ingénûment que jamais ils ne s'en fussent confessés à leurs pasteurs et confesseurs ordinaires. L'ignorance y a été trouvée très grande ; mais il y avait encore plus de malice ; et la honte qu'ils avaient de déclarer leurs péchés allait jusqu'à un tel point que quelques-uns d'entre eux ne pouvaient se résoudre de les déclarer même dans les confessions générales qu'ils faisaient aux missionnaires. Mais enfin, pressés vivement par ce qu'ils entendaient aux sermons et aux catéchismes, ils se sont rendus et ont avoué franchement leurs fautes avec gémissements et larmes.

443. — A LOUIS ABELLY

De Paris, ce 26 avril 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 442. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. 1, 1re éd., p. 2.

1. « Un ecclésiastique de condition et de vertu, qui avait assisté et même travaillé », dit Abelly, à la mission dont il décrit ici les fruits, mission qui se donnait dans une grosse bourgade de l'Anjou.

2. Abelly écrivait en 1664 que cette lettre remontait à « plus de vingt ans ».

Lettre 443. — L. a. — Dossier de Turin, original.

LIBRARY

J'écris à Monseigneur de Bayonne [1] et lui dis un mot touchant le sujet dont vous me faites l'honneur de m'écrire, qui est que feu Monsieur Fouquet [2] n'était point d'avis pour tout que mondit seigneur pense à l'établissement de religieuses dans Bayonne de longues années, et m'en dit quelques raisons fort importantes, quoique je pense ne lui avoir point donné à connaître mon sentiment pour cela, qui est tout conforme à celui de M. son père. Les inconvénients sont notables et le bien qu'on en espère de beaucoup moindre que l'attente que vous m'en écrivez. Monseigneur néanmoins est le maître, et moi trop téméraire de vous oser dire ce que je vous dis. C'est à Monseigneur de reconnaître la volonté de Dieu sur cela, comme sur toutes choses, et à moi à m'y soumettre ; et c'est ce que je fais, et à tout ce que vous, Monsieur, lui conseillerez, et cela avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

J'ai eu le bien de rencontrer M. votre frère en un arbitrage avec M. de Cordes. O Monsieur, que j'en suis consolé !

Suscription : A Monsieur Monsieur Abelly, grand vicaire et official de Bayonne, à Bayonne.

---

1. François Fouquet.
2. François Fouquet, père de l'évêque de Bayonne et du surintendant des finances. Il était mort le 22 avril.

444. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

De Saint-Lazare, ce lundi matin. [Avril ou mai 1640 [1].]

Madame,

Messieurs de Liancourt, de la Ville-aux-Clercs [2], de Fontenay [3] et quelques autres personnes de condition s'assemblèrent hier céans pour commencer à travailler pour les personnes de condition de Lorraine qui sont en cette ville [4]. Vous ne sauriez croire, Madame, les bénédictions qu'ils vous souhaitèrent tous, à cause des grands biens que vous faites aux religieux et aux religieuses et au pauvre peuple de Lorraine. Ils dirent que, quand

---

Lettre 444. — L. a. — Original communiqué par le P. Joseph-Marie de Elizondo, capucin.

1. Voir la lettre 459. C'est à tort qu'une main étrangère a écrit sur l'original *1638* ; l'œuvre de la noblesse lorraine n'a commencé qu'en 1640.

2. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montbron, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat, mort le 5 novembre 1666, à l'âge de soixante et onze ans.

3. François du Val, marquis de Fontenay, seigneur de Mareuil, de Villiers-le-Sec et de Jaguy-en-France, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, conseiller du roi en son conseil d'Etat. Il avait rempli deux fois les fonctions d'ambassadeur à Rome.

4. Dans cette œuvre de l'assistance de la noblesse lorraine réfugiée à Paris, saint Vincent eut pour principal auxiliaire le baron de Renty, un chrétien comme on en trouve peu. C'était une heureuse idée qu'avait conçue le saint de faire aider par leurs pairs les nobles tombés dans le dénuement, sans recourir aux dames de la Charité, déja si surchargées. Il fut résolu, dès la première assemblée, qu'on établirait le nombre et la qualité des nobles Lorrains nécessiteux réfugiés à Paris. M. de Renty fit l'enquête. Les réunions se tenaient à Saint-Lazare le premier dimanche de chaque mois. Elles continuèrent jusqu'à la fin des troubles, pendant sept ans environ, toujours avec le même zèle et le même succès. Sept ou huit gentilshommes y assistaient. Ils allaient porter eux-mêmes aux réfugiés les secours et des paroles de consolation. Quand la paix permit aux nobles de rentrer dans leur pays, l'assemblée les aida de ses aumônes à faire le voyage et à subsister pendant quelque temps. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXXV, p. 167 ; Maynard, *op. cit.*, t. IV, p. 128.)

vous n'auriez jamais fait que ce bien-là, vous devez espérer une grande part au royaume éternel. Nous parlâmes du moyen de faire tenir vos quinze mille livres en cette province-là. Monsieur de Fontenay, qui a été gouverneur de Nancy, dit qu'il fallait faire venir deux compagnies de cheval pour renforcer le convoi dans lequel l'on le mettra, et que M. du Halier fera cela volontiers, si l'on lui en fait écrire, et cela sans qu'il en coûte, ou peu.

L'épargne ne sera pas petite pour vos pauvres, si nous pouvons changer la monnaie blanche qu'on nous a baillée en or. Il y a douze mille cinq cents livres en argent blanc d'assez mauvaise monnaie. Monsieur Chenevis ne voudra pas nous bailler, à ce que je crains, espèce pour espèce. Il nous fera bailler les pistoles à douze livres de delà qu'on lui donnera ici à dix. J'ai donné charge à notre frère Louistre de le savoir ce matin néanmoins.

Je vous envoie la requête que nous présentons à Messieurs les députés des amortissements [5]. Monsieur l'évêque de Saintes [6], qui en est l'un, estime, Madame, que, s'il vous plaît de recommander la chose à ces Messieurs, qu'ils nous déchargeront, à cause qu'il estime la chose juste. Nous y faisons mention de vous, Madame. Je vous supplie très humblement de vous faire lire la requête et de considérer les raisons que nous alléguons, pour les dire à ces Messieurs.

Je vous demande très humblement pardon, Madame,

---

5. Commissaires nommés par le roi, à la suite de la Déclaration du 19 avril 1639, pour procéder à la recherche, taxe et liquidation des droits d'amortissement.

6. Jacques-Raoul de la Guibourgère, né en 1589, était veuf d'Yvonne de Charette et père de plusieurs enfants quand il entra dans les ordres. Il monta en 1631 sur le siège de Saintes, qu'occupait avant lui son oncle, puis passa à Maillezais et enfin à La Rochelle quand le siège épiscopal y fut transféré. Peu d'évêques furent liés aussi intimement que lui avec saint Vincent. Il mourut en 1661.

de tant d'importunité que je vous donne. La bonté la non pareille que Notre-Seigneur vous a donnée pour nous m'en donne la confiance et me fait être, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

J'aurai l'honneur de vous avertir, quand il sera temps, que votre charité prenne la peine de voir ces Messieurs, dont je vous donnerai la liste.

Suscription : A Madame Madame la duchesse d'Aiguillon.

445. — A JEAN DE FONTENEIL

De Paris, ce 1er de mai 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à Dieu de la bénédiction qu'il verse incessamment sur votre compagnie et sur vos travaux, et vous supplie très humblement, Monsieur, de le prier pour la rémission de mes péchés et pour bien mourir.

Votre bonté me donne la confiance de vous importuner trop souvent ; j'en diminuerai, quand il vous plaira. Je vous supplie, Monsieur, d'ajouter ce bienfait à tous les précédents, qui est de faire tenir les paquets ci-inclus à Bayonne et à Dax sûrement et au plus tôt et de vous servir de moi en récompense.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, à vous, à Messieurs de Cruseau et à tous ceux de votre sainte com-

---

Lettre 445. — L. a. — Dossier de Turin, original.

pagnie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous supplie, Monsieur, de faire tenir le paquet ci inclus à M. Benoît [1], à Notre-Dame de la Rose, près de Sainte-Livrade [2].

Suscription : A Monsieur Monsieur de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, à Bordeaux.

446. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

De Paris, ce 14 mai 1640.

Ma très digne et très aimable Mère,

Je ne puis assez humblement ni affectionnément vous remercier de toutes les bontés les non pareilles que vous exercez incessamment vers nos missionnaires et vers moi. Je prie Notre-Seigneur qu'il en fasse l'office lui-même, ma chère Mère, et qu'il soit votre récompense. Vous leur donnez des meubles, ma chère Mère ; plaise à la bonté de Dieu se faire lui-même l'ameublement et l'ornement précieux de votre chère âme, à ce qu'elle brille comme un soleil au ciel comme en la terre ! Nous sommes en demeure, comme toujours, et en défaut de ne vous avoir écrit plus tôt. L'unique cause, si me semble, en est l'attente de vous écrire la résolution dernière du visiteur, et cela de semaine en semaine ; mais [les difficultés] [1]

---

1. Benoît Bécu.
2. Sainte-Livrade est aujourd'hui chef-lieu de canton dans le Lot-et-Garonne.

Lettre 446. — L. a. — Original au couvent de la Visitation de Montluel.

1. Mots de lecture douteuse.

et l'importance de l'affaire tiendront encore en suspens pour huit ou dix jours seulement [2]. Nous avons pensé qu'il est expédient cependant de vous dire, ma chère Mère, que M. le commandeur vous enverra M. Roton, son aumônier, dans dix ou douze jours au plus tard, avec la dernière résolution qu'il doit prendre avec Monseigneur l'archevêque de Sens. Et pource que mondit sieur le commandeur vous expliquera succinctement l'état de la chose, je ne vous en dirai rien, sinon : 1° que nous reconnaissons de plus en plus l'utilité du visiteur pour visiter dans la nécessité ; 2° que nous pensons qu'il est expédient qu'il ait le pouvoir que les saints canons attribuent à un visiteur, indépendamment des Ordinaires, et qu'il en use, néanmoins sans rien changer aux règles, avec tous les respect, circonspection et déférence possibles ; 3° que si vous, ma chère Mère, écrivez aux... qu'ils en ont usé de même ou, pour le moins, quelques-uns que je connais, à l'égard de la congrégation des filles de Notre-Dame [3], sur le bruit d'une bulle que leur fondatrice fit écrire pour quelque chose se rapportant au fait dont est question ; 4° que le remède unique est que... ; 5° qu'il serait plus expédient de laisser les choses comme elles sont et les commettre à la conduite de la sainte providence que d'en user autrement ; 6° que notre digne Mère est celle seule à laquelle l'on pense que Notre-Seigneur fera connaître sa sainte volonté, comme à la fondatrice de ce saint Ordre, sa divine bonté étant telle de commu-

---

2. Saint Vincent, le commandeur de Sillery et Octave Saint-Lary de Bellegarde, archevêque de Sens, avaient mission d'étudier ensemble deux questions de haute importance pour l'Ordre de la Visitation : s'il convenait d'établir des visiteurs, et, dans le cas où on les établirait, comment délimiter leurs pouvoirs.

3. Les sœurs hospitalières de la Charité de Notre-Dame, fondées à Paris en 1624 par la Mère Françoise de la Croix. L'autorité ecclésiastique, avant d'approuver leurs constitutions, en avait confié l'examen à saint Vincent, au Père Binet et au Père Vigier.

niquer aux personnes de cette qualité les lumières importantes sur l'œuvre qu'il leur a commis.

Voilà, ma chère Mère, les pensées dans lesquelles nous sommes et desquelles nous devons conférer pleinement auparavant avec Monseigneur l'archevêque de Sens [4].

J'ai fait la visite à la ville et au faux bourg [5]. Je vous en dirai l'état par celle que je vous écrirai par Monsieur Roton.

Je reviens à vos missionnaires [6] et vous dirai, ma chère Mère, qu'il me semble que Dieu vous a donné un discernement en une seule vue aussi claire que si vous les aviez élevés. O ma chère Mère! que vous êtes ma mère et la leur, et que je les estime heureux du bonheur qu'ils possèdent auprès de vous, et que je le suis aussi de ce que votre charité a tant de bonté pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma très digne Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma R. Mère ma R. Mère de Chantal, supérieure du premier monastère d'Annecy.

---

4. On a cherché à rendre illisibles sur l'original, en les surchargeant de ratures, les lignes qui précèdent, depuis *L'unique cause, si me semble.* Nous avons omis deux passages que nous n'avons pu déchiffrer.

5. Aux monastères de la ville et du faubourg.

6. Les prêtres de la Mission d'Annecy.

447. — *SAINTE JEANNE DE CHANTAL A SAINT VINCENT*

Vive Jésus !

[*Annecy, mai 1640* [1].]

Mon très cher Père,

Nous avons reçu la vôtre du 14 mai assez tard. Croyez que l'affection et désir que Dieu nous a donnés de chérir et servir vos chers enfants ne produisent aucun [*effet*] *comparable à notre dilection, qui voudrais bien avoir le pouvoir d'en faire davantage ; mais ils sont si bons qu'ils font état de peu de chose. Au reste, la sainte édification et utilité de leur vie, leurs fonctions continuelles à la très grande gloire de Dieu et profit des âmes font dire à chacun qu'ils sont envoyés de Dieu et que M. Codoing a l'esprit de Dieu.*

Notre très bon Père M. le commandeur [2] *m'écrit que, si l'on veut, il fera que la maison de Troyes fournisse encore deux Pères et un frère. Dieu sait si de bon cœur Mgr de Genève* [3] *l'acceptera, car ce diocèse est de quatre cent cinquante-cinq paroisses catholiques et cent quarante-cinq que les hérétiques tiennent, qui font six cents, mais grandes paroisses et très populeuses. Aussi M. Codoing dit qu'il faut quatre ans pour faire le tour. Voyez, mon très cher Père, si l'accroissement à ce bienfait ne sera pas utilement employé. Vos chers enfants sont ravis de trouver un peuple si bien disposé ; la gloire en soit à la très Sainte Trinité ! Oh ! la grande couronne qui vous attend, mon très cher Père, et notre très cher Père M. le commandeur, par le bon emploi qu'il fait de ces fidèles ouvriers ! Je pense que cette mission ici mettra plus d'âmes en paradis que plusieurs autres, moyennant la divine grâce.*

Lettre 447. — *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres*, t. VIII, p. 282, lettre 1709.

1. Cette lettre répond à celle du 14 mai.
2. Le commandeur de Sillery.
3. Juste Guérin.

448. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 1er de juin 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier trois de vos lettres à la fois, l'une du second et l'autre du troisième dimanche d'après Pâques et l'autre du 18 d'avril, si me semble. Voici succinctement la réponse à toutes trois.

Je loue Dieu et ai une consolation inexplicable de tout ce que Notre-Seigneur fait par vous de delà, quoique nous n'ayons encore ce que vous demandez pour nos affaires ; mais béni soit Dieu de ce qu'il ne l'a pas agréable et de tout le bien que vous faites parmi tout cela ! Que si la chose principale ne se peut pendant ce pontificat [1], *in nomine Domini !*

Je rends grâces à Dieu cependant de ce que Monseigneur le vice-gérant vous a donné permission verbale d'acheter une maison dans Rome et vous y établir. Il me semble que ceux-là ont raison qui souhaitent que vous ne soyez pas en mauvais air, ni si éloignés. Je vous supplie, Monsieur, de faire attention à l'un et à l'autre, surtout au premier. Il faut se passer à peu au commencement. Si nous pouvons vous envoyer quatre mille livres pour cela, ce sera tout. Le titre de la chapelle sera de la très Sainte Trinité, s'il vous plaît, et la maison se pourra appeler de la Mission.

Voyez-vous de l'inconvénient à prendre la charité qu'on vous fera pour les messes ? Il me semble que je n'en vois point à visiter les pauvres malades d'alentour,

---

Lettre 448. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le pontificat d'Urbain VIII (1623-1644).

ni à vous offrir à M. le vice-gérant à recevoir les ecclésiastiques pour la retraite et pour les cérémonies ; mais cela avec le temps, quand vous aurez le renfort que je vous enverrai, lorsqu'effectivement j'apprendrai que vous avez une maison. Si la chose presse pour cela, vous prendrez l'argent de M. Marchand et nous le rendrons ici ; sinon, je tâcherai de le faire bailler à Monseigneur le nonce ou à M. Mazarini [2].

Je n'ai encore vu mondit seigneur le nonce, pour des raisons d'importance que je ne vous puis écrire, et ne le pourrai voir moi-même que les affaires de deçà et de delà ne soient accommodés. Je tâcherai de le faire voir cette semaine par une personne qui le voit souvent, qui me l'a promis et l'aurait déjà fait, n'était qu'il revient des champs.

Que vous dirai-je de la proposition de Monseigneur Ingoli [3] ? Rien certes, Monsieur, sinon que je la reçois avec toute la révérence et l'humilité qui m'est possible, comme venant de Dieu ; que nous ferons notre possible pour l'embrasser ; mais que nous n'avons en l'une ni en l'autre des deux compagnies aucun du comtat d'Avignon, et que néanmoins il me semble qu'il est absolument nécessaire que l'évêque et les deux autres qui le doivent accompagner soient de même compagnie.

---

2. Jules Mazarin, né à Pescina, dans l'Abruzze, en 1602, avait dans sa jeunesse étudié en Espagne et servi dans l'armée du Pape. A peine entré dans l'état ecclésiastique (1632), il fut investi de charges importantes. Vice-légat d'Avignon (1634), puis nonce en France (1634-1636), il montra dans ces fonctions l'habileté et la souplesse des plus fins diplomates. Avant de mourir, Richelieu le recommanda au roi Louis XIII.

3. Nous pensons qu'il est ici question de la Mission de Perse. C'est en effet en juin 1640 que le nouvel évêque de Babylone, Jean Duval, en religion Bernard de Sainte-Thérèse, de l'ordre des Carmes déchaussés, quitta la France à destination d'Ispahan, où il arriva le 7 juillet avec trois religieux de son Ordre. Mgr Ingoli, secrétaire de la Propagande, avait demandé à saint Vincent de donner au prélat deux auxiliaires.

Depuis ce qui est ici dessus écrit, j'ai été célébrer la sainte messe. Voici la pensée qui m'est venue : c'est que, le pouvoir d'envoyer *ad gentes* résidant en la personne de Sa Sainteté seule sur la terre, il a pouvoir par conséquent d'envoyer tous les ecclésiastiques par toute la terre, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et que tous les ecclésiastiques ont obligation de lui obéir en cela ; et selon cette maxime, qui me semble vraisemblable, j'ai offert à Dieu cette petite compagnie à sa divine Majesté pour aller là où Sa Sainteté ordonnera. Je pense pourtant, comme vous, qu'il est nécessaire que Sa Sainteté ait agréable que la direction et la discipline des envoyés [soit] au supérieur général, avec la faculté de les rappeler et d'en envoyer d'autres à leur place, en sorte néanmoins qu'ils seront à l'égard de Sa Sainteté comme les serviteurs de l'Evangile à l'égard de leur maître et que leur disant : *allez là*, ils seront obligés d'y aller ; *venez ici*, ils viendront ; *faites cela*, qu'ils seront obligés de le faire. Nous en avons peu en la compagnie qui aient les talents qu'il faut pour une mission d'une telle importance ; il y en a néanmoins quelques-uns [4], par la miséricorde de Dieu.

Je n'ai pu parler à Son Eminence [5] de l'affaire de M. Le Bret ; j'en entretiendrai Madame la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. Je salue mondit sieur Le Bret avec tout le respect qui m'est possible et suis son très humble serviteur et le vôtre.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Marchand, banquier de la cour de Rome, pour faire rendre, s'il lui plaît,

---

4. Saint Vincent a surtout en vue, croyons-nous, Lambert aux Couteaux, qu'il proposera nommément plus tard pour la coadjutorerie de Babylone.

5. Le cardinal de Richelieu.

à Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

449. — *JUSTE GUÉRIN, ÉVÊQUE DE GENÈVE, A SAINT VINCENT*

Juin 1640.

Plût au bon Dieu que vous pussiez voir le centre de mon cœur, car véritablement je vous aime et honore de toute l'étendue de mon affection et je me confesse le plus obligé de tous les hommes du monde à votre charité, par les grands bienfaits et par les fruits que Messieurs les missionnaires, vos chers enfants en Dieu, font en notre diocèse, qui sont tels que je ne puis les exprimer ; et ils ne sont pas croyables, sinon à celui qui les voit. J'en ai été témoin oculaire à l'occasion de la visite que j'ai commencée après Pâques. Tout le monde les aime, les chérit et les loue unanimement. Certes, Monsieur, leur doctrine est sainte et leur conversation aussi. Ils donnent à tous une très grande édification par leur vie irréprochable. Quand ils ont achevé leur mission en un village, ils en partent pour aller en un autre, et le peuple les accompagne avec larmes et pleurs, en disant : « O bon Dieu ! que ferons-nous ? Nos bons Pères s'en vont », et par plusieurs jours les vont encore trouver aux autres villages.

L'on voit des personnes des autres diocèses venir pour se confesser à eux et des conversions admirables qui se font par leur moyen. Leur supérieur [1] *a de grands dons de Dieu et un merveilleux zèle pour sa gloire et pour le salut des âmes. Il prêche avec grande ferveur et avec grand fruit. Certes, nous sommes extrêmement obligés à M. le commandeur de Sillery d'avoir pourvu à leur entretien. Oh ! combien admirable est la divine Providence d'avoir inspiré suavement dans le cœur de ce bon seigneur de nous procurer ces ouvriers évangéliques ! C'est le bon Dieu qui a fait tout cela, sans qu'il y soit intervenu aucune persuasion humaine, ayant égard à notre besoin et au mauvais voisinage où nous sommes de la misérable ville de Genève.*

Lettre 449. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. 11, § 4, 1re éd., p. 34.

1. Bernard Codoing.

450. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici une bonne fille qui vient de trente-deux lieues d'ici pour voir si elle sera propre pour la Charité. Je vous prie de la considérer. Celui qui l'accompagne est son père, qui l'amène exprès ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

451. — *SAINTE JEANNE DE CHANTAL A SAINT VINCENT*

[*Annecy, entre 1626 et 1641* [1].]

Hélas ! mon vrai et très cher Père, serait-il bien possible que mon Dieu me fît cette grâce de vous amener en ce pays ! Ce serait bien la plus grande consolation que je pusse recevoir en ce monde; et il m'est avis que ce serait par une spéciale miséricorde de Dieu sur mon âme, qui en serait soulagée non pareillement, comme il me semble, en quelque peine intérieure que je porte il y a plus de quatre ans et qui me sert de martyre.

Lettre 450. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Dates extrêmes du séjour de Louise de Marillac à La Chapelle.

Lettre 451. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. VII, 1re éd., p. 316.
1. Il y avait en 1626 quatre ans que sainte Chantal était revenue de Paris ; la lettre ne peut être antérieure à cette date ; d'autre part, la sainte mourut en 1641. La lettre est plus probablement de 1640, car cette année-là saint Vincent eut la pensée d'aller à Annecy (cf l. 452), et nous ne voyons pas qu'en un autre temps il ait formé projet semblable.

452. — A FRANÇOIS DU COUDRAY

De Paris, ce 17 juin 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Nous envoyons tout ce que nous avons pour les religieux et pour les religieuses [1]. Vous verrez par celle que j'écris à M. de Villarceaux [2], que vous cachetterez, le sentiment de Madame la duchesse d'Aiguillon sur le sujet de la distribution. Il sera bon peut-être que vous [la] lui apportiez.

Mathieu [3] vous apporte votre petit fait, et ajusterez votre dépense à cela ; et pour les deux mille livres que vous avez reçues de M. de Saint-Nicolas [4] pour les religieuses, au nom de Dieu, Monsieur, n'en divertissez rien à autre usage, sous quelque prétexte de charité que ce puisse être. Il n'y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice, ni qui nous permette de faire plus que nous pouvons raisonnablement.

Je ne vous dis rien de l'affaire de M. Fl[eury] [5], sinon

Lettre 452. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Nous lisons à la fin d'une attestation signée le 20 décembre 1639 par les Dominicaines du grand couvent de Toul : « Nous pouvons dire et nous disons avec tout le diocèse de Toul : Béni soit Dieu, qui nous a envoyé ces anges de paix, dans un temps si calamiteux, pour le bien de cette ville et la consolation de son peuple » et pour nous en particulier, « à qui ils ont fait et font encore tous les jours des charités de leurs biens, nous donnant du blé, du bois, des fruits, subvenant ainsi à notre grande nécessité ! » (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 291.)

2. Anne Mangot, seigneur de Villarceaux, intendant des trois évêchés, mort maître des requêtes le 10 avril 1655.

3. Le frère Mathieu Régnard.

4. Probablement Georges Froger, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

5. François de Fleury.

que je suis bien aise qu'il en confère avec M. Midot et que vous comptiez avec lui de gré à gré de vos différends, tandis que M. le président de Trélon [6] est de delà, qui pourra modérer les petites chaleurs. Il serait à souhaiter que ces Messieurs agréassent que les choses fussent remises au premier état; mais la Providence en ayant disposé autrement par ce bon et saint prélat défunt [7], il se faut soumettre, joint qu'il n'est point à espérer que la justice en dispose autrement, ni expédient de le tenter.

Les visites que j'ai faites jusqu'à présent à Richelieu [8] et à Troyes [9] se sont faites avec tant de fruit et de bénédictions que j'ai vu la vérité de ce qu'on dit des Chartreux, qu'entre les moyens par lesquels ils se conservent en leur première observance est la visite annuelle. 1° Cela a fait que j'ai pensé qu'il est expédient que nous fassions les nôtres tous les ans, et pour cela, ne pouvant aller moi-même en personne pour les faire en Lorraine, j'y envoie M. Dehorgny, dont vous connaissez la simplicité, la piété et son exactitude à l'observance du petit règlement de la maison. Je vous supplie, Monsieur, de le recevoir en cette qualité et de lui avoir la même confiance qu'en moi-même. Vous savez que c'est vous qui le nous avez donné, et la reconnaissance qu'il en a et de plus l'estime qu'il a de vous. J'espère que vous ferez en sorte que chacun de la maison profite de cette action, qui ne se fait jamais sans grand fruit et bénédiction.

Je viens d'envoyer M. Lambert à notre maison de La Rose à même fin et espère d'aller faire le même, vers le milieu de l'automne, à l'égard de Troyes, Genève et des autres lieux, si Dieu me donne santé pour cela. Il im-

---

6. Neveu du commandeur de Sillery.
7. Charles Chrétien de Gournay, mort le 4 septembre 1637.
8. En novembre 1638 et en novembre 1639.
9. En juillet 1639.

porte que ledit sieur ne soit point connu à Toul pour celui qu'il est, pour beaucoup de raisons. Il vous dira nos petites nouvelles et comme je vous embrasse en esprit avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre de la Mission, en la maison du Saint-Esprit, à Toul.

453. — A LA MÈRE FRANÇOISE-ELISABETH PHELIPPEAUX[1]

Saint-Lazare, ce dernier de juin 1640

Ma chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Si la profession de notre chère sœur de Chaumont[2]

Lettre 453. — L. a. — Original communiqué par M. le baron Bich, d'Aoste.

1. La Mère Françoise Elisabeth Phelippeaux de Pontchartrain était entrée, dès l'âge de seize ans, au premier monastère de la Visitation. Elle en avait trente quand fut fondé l'établissement de Saint-Denis, dont elle fut la première supérieure (30 juin 1639-5 juin 1642). Son triennat fini, elle revint au couvent de la rue Saint-Antoine. Elle laissait à Saint-Denis une communauté petite encore, mais bien fervente. Elle resta au monastère du Chaillot de 1653 à 1655 et fut envoyée à la Madeleine comme supérieure en 1665. Le chroniqueur des monastères de la Visitation écrit à son sujet (*Histoire chronologique*, p. 561) : « Elle ne respirait que Dieu et sa gloire et sa perfection, dans une ferveur si extraordinaire qu'elle ne pouvait concevoir qu'une fille suivant exactement tous les exercices de la règle fût capable d'avoir de la peine. Elle était comme un vrai séraphin, toute brûlante d'amour à la tête de sa petite communauté, qu'elle conduisait comme un autre Moïse dans son petit désert. » Elle mourut le 2 juillet 1674.

2. Marie de Chaumont, fille de Louis de Chaumont, seigneur d'Athieules, et de Marie de Bailleul, dame d'honneur d'Anne d'Autriche et sœur de Nicolas de Bailleul, surintendant des finances.

se peut faire samedi prochain, jour de votre sainte fête [3], j'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de vous aller servir, ou bien le lendemain dimanche ; sinon, je ne le puis lundi, pource que j'ai donné parole de servir la petite Chandenier [4], qui doit prendre l'habit ce jour-là à votre maison du faux bourg, et mardi nous avons notre assemblée d'ecclésiastiques [5] ; et je pense que je pourrai partir mercredi pour mon voyage de quinze ou vingt jours [6]. Je ferai néanmoins ce que je pourrai pour attendre un jeudi, s'il est nécessaire ; car Dieu sait de quel cœur je désire servir cette chère enfant et combien je suis, en son amour, ma chère Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie de Saint-Denis, à Saint-Denis [7].

---

3. La fête de la Visitation de la sainte Vierge.

4. La famille de Rochechouart de Chandenier donna au second monastère de la Visitation de Paris trois de ses membres : Marie-Louise, Catherine-Henriette et Marie-Henriette, petites-nièces du cardinal de La Rochefoucauld et sœurs des deux abbés de Chandenier qui furent si intimement liés à saint Vincent. Marie-Louise et Catherine-Henriette passèrent au troisième monastère lors de sa fondation, et après treize ans revinrent ensemble au second. Marie-Louise avait eu le bonheur de faire profession devant sainte Jeanne de Chantal en 1635. Elle mourut en prédestinée le 3 janvier 1694 à l'âge de soixante-quatorze ans. (*Année sainte*, t. I. pp.40-54.) Marie-Henriette fut élue supérieure quatre fois, en 1670, 1673, 1691 et 1694. Nous lisons dans *l'Histoire chronologique*, t. II, p. 445 : « Notre très honorée Mère Marie-Henriette de Chandenier nous a gouvernées avec tant de prudence et de modération qu'elle nous a toujours paru un rare exemple de toutes les vertus, incessamment unie à Dieu, tranquille dans tous les événements, zélée sans témérité pour maintenir l'observance. Nous avons éprouvé plus de neuf ans le bonheur de sa conduite, dont nous jouissons encore à présent avec beaucoup de plaisir, le quatrième triennat n'étant pas encore fini. »

5. Pour la conférence dite des mardis.

6. Ce voyage ne se fit pas ou du moins fut retardé ou raccourci.

7. Le monastère de Saint-Denis fut fondé par la Mère Hélène-Angélique Lhuillier, supérieure du premier monastère de Paris, grâce à l'appui de la reine Anne d'Autriche, malgré l'opposition des habi-

454. — *JEAN DEHORGNY A SAINT VINCENT*

[*Saint-Mihiel, juin ou juillet 1640* [1].]

Je vous dirai, Monsieur, des choses admirables de cette ville qui sembleraient incroyables, si nous ne les avions vues. Outre tous les pauvres mendiants dont j'ai parlé, la plus grande partie des habitants de la ville et surtout la noblesse endurent tant de faim que cela ne se peut exprimer ni imaginer ; et ce qui est le plus déplorable est qu'ils n'en osent demander. Il y en a quelques-uns qui s'enhardissent, mais d'autres mourraient plutôt. Et j'ai moi-même parlé à des personnes de condition qui ne font incessamment que pleurer pour cette occasion.

Voici une autre chose bien plus étrange. Une femme veuve n'ayant plus rien ni pour elle, ni pour ses trois enfants, et se voyant réduite à mourir de faim, elle écorcha une couleuvre et la mit sur les charbons pour la rôtir et la manger, ne pouvant avoir autre chose. Notre confrère qui réside ici en ayant été averti, y accourut, et, ayant vu cela, y mit remède.

Il ne meurt aucun cheval dans la ville, de quelque maladie que ce soit, qu'on ne ravisse incontinent pour le manger ; et il n'y a que trois ou quatre jours qu'il se trouva une femme à l'aumône publique qui avait de cette chair infecte plein son devantier, qu'elle donnait aux autres pauvres pour de petits morceaux de pain.

Une jeune demoiselle a été pendant plusieurs jours dans la délibération de vendre ce qu'elle avait de plus cher au monde pour avoir un peu de pain, et en a même cherché plusieurs fois les occasions. Dieu soit loué et remercié de ce qu'elle ne les a pas trouvées et qu'elle est à présent hors de danger !

Un autre cas fort déplorable est que les prêtres, qui sont

---

tants et d'Armand de Bourbon, prince de Conty. Saint Vincent en fut le premier supérieur. A ce que rapporte l'auteur de la notice consacrée à ce monastère dans l'*Histoire chronologique*, p. 529, le saint disait ne respirer que Dieu lorsqu'il entrait au couvent de Saint-Denis, où, déclarait-il, « l'esprit de l'Institut fleurissait dans sa première ferveur ».

Lettre 454. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 381.

1. L'année est donnée par Abelly ; d'autre part, Jean Dehorgny ne passa en Lorraine qu'une partie des mois de juin et de juillet. (Cf. lettres 452 et 459.)

tous, Dieu merci, de vie exemplaire, souffrent la même nécessité et n'ont pas de pain à manger; jusque-là qu'un curé, qui est à demi-lieue de la ville, s'est réduit à tirer la charrue, étant attelé avec ses paroissiens à la place des chevaux. Cela n'est-il pas déplorable, Monsieur, de voir un prêtre et un curé réduit en cet état ? Il ne faut plus aller en Turquie pour voir les prêtres condamnés à labourer la terre, puisqu'ils s'y réduisent eux-mêmes à nos portes, y étant contraints par la nécessité.

Au reste, Monsieur, Notre-Seigneur est si bon qu'il semble avoir privilégié Saint-Mihiel de l'esprit de dévotion et de patience ; car parmi l'indigence extrême des biens temporels, ils sont si avides des spirituels qu'il se trouve au catéchisme jusqu'à deux mille personnes pour l'entendre ; c'est beaucoup pour une petite ville où la plupart des grandes maisons sont désertes. Les pauvres mêmes sont fort soigneux d'y assister et de se présenter aux sacrements. Tous généralement font une estime non pareille du missionnaire qui est ici, qui les instruit et les soulage ; et tel s'estime heureux de lui avoir parlé une fois. Aussi s'emploie-t-il avec grande charité et beaucoup de travail à ces frontières. Il s'est même laissé tellement accabler des confessions générales et du défaut de nourriture qu'il en a été malade.

Je me suis étonné comment, avec si peu d'argent qu'il reçoit de Paris, il pouvait faire tant d'aumônes et en général et en particulier ; c'est où je vois manifestement la bénédiction de Dieu, qui fait multiplier le bien ; et il m'est souvenu de ce que la Sainte Ecriture dit de la manne, que chaque famille en prenait une même mesure et qu'elle suffisait pour tous, soit qu'ils fussent plus ou moins de personnes pour la recueillir. Je vois ici quelque chose de semblable, car nos prêtres qui ont plus de pauvres, n'en donnent pas moins et ne sont en reste de rien.

455. — *JEAN DEHORGNY A SAINT VINCENT*

Bar-le-Duc, juillet 1640.

Premièrement, toutes les semaines nos missionnaires donnent du linge à quantité de pauvres, et particulièrement des chemises : ils retirent les vieilles pour les faire blanchir, ac-

---

Lettre 455. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 383.

commoder et servir à d'autres, ou bien les mettent en pièces pour panser les blessés ou ulcérés.

Secondement, ils pansent eux-mêmes ici quantité de malades de la teigne ; il y en avait ci-devant pour l'ordinaire vingt-cinq, et il en reste encore douze. Cette maladie est fort commune par toute la Lorraine ; car en toutes les autres villes, il y en a à proportion, et ils sont, Dieu merci, partout pansés fort soigneusement et charitablement, en telle sorte que tous en guérissent par un remède très souverain que nos frères ont appris.

Et en troisième lieu, nos prêtres d'ici font une dépense considérable, mais très utile, pour recevoir les pauvres passants ; car nos missionnaires qui sont à Nancy, à Toul et en d'autres lieux, leur adressent fort souvent des troupes de pauvres pour les envoyer en France, à cause que cette ville est la porte de la Lorraine, et ils leur fournissent leur nourriture et quelque argent pour leur voyage.

456. — A FRANÇOIS DU COUDRAY

De Paris, ce 10 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici Mathieu qui vous a porté votre fait. Nous apprendrons par M. le président [1] l'état de l'affaire de M. de Fleury et verrons.

Je vous ai écrit qu'il est nécessaire que vous fassiez les distributions par l'ordre de M. de Villarceaux et le fassiez faire de même. J'estime que vous avez cet ordre signé de lui et que vous le suivrez exactement. C'est, Monsieur, de quoi je vous prie très humblement, et de retirer acquit de chaque monastère de ce que vous leur

---

Lettre 456. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission de la maison Saint-Sylvestre à Rome.

1. Le président de Trélon, neveu du commandeur de Sillery. (Cf. l. 452.)

donnerez [2]. Et pour les distributions à faire aux autres villes où il y a des personnes de la compagnie, vous leur inculquerez cela, qu'ils suivent entièrement l'ordre que vous a donné mondit sieur de Villarceaux et qu'ils retirent quittance de tout ce qu'ils donneront, pource qu'il nous en faut compter, que, sous quelque prétexte que ce soit, l'on n'en divertisse ni applique ailleurs pas une maille. Et vous m'enverrez, s'il vous plaît, par le frère Mathieu une copie de l'état, signée de M. de Villarceaux et de son ordonnance, s'il y en a, et me manderez tous les mois les sommes que vous aurez distribuées ou donné ordre qu'on distribue aux autres lieux. Jamais il ne s'est vu un plus grand ordre que celui qu'on requiert et qu'on observe. Vous ne me dites rien du nombre des pauvres des champs retirés dans la ville ou au faux bourg, auxquels vous distribuez. Je fais voir cela à ces bonnes dames, tous les mois, de tous les autres lieux. Il n'y a que Toul dont je ne leur ai pas fait voir il y a assez longtemps. Et cela les console fort. Nous employâmes, samedi passé, deux ou trois heures à voir les autres lettres, dont elles étaient ravies de consolation.

Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je vous prie d'avoir soin de votre santé ; et cela, je le vous demande avec toute l'affection qui m'est possible par Notre-Seigneur, en l'amour duquel et de celui de sa sainte Mère, je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre de la Mission à la maison du Saint-Esprit de Toul, à Toul.

---

2. Les archives des prêtres de la Mission possèdent encore plusieurs de ces reçus, tous de l'année 1647.

457. — A LÉONARD BOUCHER

De Paris, ce 10 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Nous avons besoin de vous ici ; je vous prie de vous en venir à la première commodité qui se présentera, la présente reçue. Je vous envoie, à cet effet, six écus, et envoie M. Dupuis, présent porteur, à votre place. Vous lui montrerez, s'il vous plaît, comme vous faites, et prierez le R. P. recteur des jésuites [1] de lui faire la même charité d'hospitalité qu'à vous et de l'assister de ses bons et saints conseils. Ledit sieur Dupuis est jeune encore et sans expérience, mais fort docile et pieux. Vous lui remettrez entre les mains l'argent et les provisions que vous aurez, et recommanderez à notre cher frère David [2] de le regarder en Notre-Seigneur et Notre-Seigneur en lui et de lui obéir de même. Avant partir, vous retirerez quittance de tout l'argent que vous avez donné aux religieuses et les mettrez entre les mains dudit sieur Dupuis, prendrez congé de M. le gouverneur [3] et de Messieurs les maire [4] et échevins et autres principaux habitants, en leur présentant ledit sieur Dupuis et leur recommandant. Et pour le regard de M. Baptiste [5], nous en parlerons ici, où je vous attends avec le cœur que

---

Lettre 457. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le R. P. Roussel.

2. David Levasseur, frère coadjuteur, né à Dancé (Orne) en 1608, reçu dans la congrégation de la Mission le 2 janvier 1638. La lettre 429 fait de lui un bel éloge.

3. Charles de Mouchy, marquis d'Hocquincourt, gouverneur et lieutenant général en Lorraine et en Barrois.

4. Gérard Jacob.

5. Jean-Baptiste Delestoile, prêtre de la Mission, originaire de Bar-le-Duc.

Notre-Seigneur sait, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère, je suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Boucher, prêtre de la Mission, à Bar.

458. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce 11 juillet 1640.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je trouve bon ce que vous me mandez. Vous aurez donc agréable de le faire au plus tôt, s'il vous plaît, Mademoiselle, et de m'excuser si je ne vous vas voir aujourd'hui, pource que je suis pressé d'aller à la ville. Je vous enverrai tantôt quelqu'un pour confesser vos demoiselles et voudrais pouvoir faire le même touchant les points que vous me demandez [1]. Mais je ne me ressouviens de pas un seul, vous ayant dit ce qu'il me vint pour lors en l'esprit. S'il m'en ressouvient, m'y appliquant tantôt en allant par ville, je les vous écrirai et enverrai. Je vous souhaite cependant le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 458. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Points pour la conférence à donner chez les Filles de la Charité.

459. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 22 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier la vôtre, dont j'ai oublié la date, avec celles que [vous] m'envoyez de M. Cuissot et l'acte de la visite de La Rose. O Monsieur, que j'ai de la peine du rencontre de ces deux personnes ! Que ferons-nous à cela ? N'est-il pas à propos que vous leur fassiez connaître leur faute à tous deux et notamment à M. B[enoît] [1] et de prendre occasion de là de faire une conférence sur le sujet de l'importance qu'il y a de ne jamais parler au dehors des personnes ni des choses qui se passent au dedans? C'est là la cause de ce qui est arrivé à La Rose. M. le grand vicaire, à ce que m'a dit M. Savinier, et les petites inventions qu'il a eues pour s'insinuer dans les esprits et pour s'y établir et se rendre nécessaire à eux, a fait qu'il [2] en a usé de la sorte et que les choses sont venues au point qu'elles sont. Oh ! non, jamais il ne faut parler au dehors de ce qui se fait au dedans. Sera-t-il pas à propos qu'à la fin de la conférence vous retiriez parole publique de la compagnie et qu'elle se donne à Dieu pour cela d'en user de la sorte ?

Le bon M. Sa[vinier] est ici ; je lui fais la meilleure chère [3] que je puis. Il a une grande affection de retourner d'où il vient et passer chez lui [4] ; je lui dis les inconvénients de l'un et de l'autre et tiens ferme ; nous

---

Lettre 459. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Benoît Bécu.
2. Benoît Bécu.
3. *Chère*, accueil.
4. Il était de Clermont-Ferrand et venait de La Rose.

verrons. Que ferons-nous cependant pour ce lieu-là [5] ? Je vois bien qu'il faut un autre supérieur [6] et un prêtre à la place de M. Gautier [7]. Nous avons un prêtre tel qu'il le faut. Que vous semble si nous mettions M. Cuissot en ce lieu-là pour gouverner et M. Chiroye [8] à Luçon [9] ? Je me trouve en peine de faire autrement. Un mot de votre avis, s'il vous plaît. Il y a deux choses à considérer ici : 1° si M. Chiroye a l'esprit de direction ; 2° si M. Thibault [10] l'aura de soumission ; il l'a à présent à l'égard de M. Cuissot et est content et en bonne assiette. Je vous prie de m'en dire votre avis au plus tôt. En ce cas, M. Benoît reviendrait à Richelieu, ou je vous enverrais quelqu'autre.

J'écris à M. Cuissot qu'il prenne trois cents livres pour

---

5. La Rose.

6. Pour remplacer Benoît Bécu.

7. Denis Gautier, né à Langres, reçu déjà prêtre dans la congrégation de la Mission à l'âge de vingt-neuf ans, supérieur à Richelieu de 1642 à 1646 et de 1648 à 1649.

8. Jacques Chiroye, né à Auppegard (Seine-Inférieure), le 14 mars 1614, entré dans la congrégation de la Mission le 25 juin 1638, reçu aux vœux le 9 mars 1660, supérieur à Luçon (1640-1650, 1654-1660, 1662-1666) et à Crécy (1660-1662), mort le 7 janvier 1689.

9. Une des clauses contenues dans le contrat de fondation de l'établissement de Richelieu portait que trois des prêtres de cette maison iraient dans le diocèse de Luçon « quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables » et s'y emploieraient « six semaines à chaque fois ». (Cf. lettre 287.) Depuis peu de temps saint Vincent avait jugé bon d'établir, à Luçon même, une maison distincte de celle de Richelieu, avec Gilbert Cuissot comme supérieur. Les missionnaires se contentèrent d'abord d'une maison louée. Leur installation n'était pas encore terminée quand saint Vincent écrivait cette lettre. Un don du cardinal de Richelieu, leur fondateur et bienfaiteur, leur permit d'acheter l'hôtel de Pont-de-Vie en décembre 1641. (Voir dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1911, pp. 33-50, l'article de F. Charpentier, *Saint Vincent de Paul en Bas-Poitou.*)

10. Jean Thibault, né à Paris en 1615, reçu dans la congrégation de la Mission le 29 juillet 1638. Les craintes du saint étaient fondées. Jean Thibault n'avait pas l'esprit de soumission. Il fut rappelé à Paris peu après et quitta la compagnie en 1642. Il ne faut pas le confondre avec Louis Thibault, le futur supérieur de Saint-Méen, qui sut mériter par sa conduite les éloges du saint.

son ameublement et que nous les paierons à lettre vue ici. Selon votre désir, que faudra-t-il bien pour eux trois? Est-ce Pierre Rogue, le berger, qui a été céans [11], qui est à Richelieu ? Je serais bien aise qu'il y voulût demeurer et pense qu'il en a besoin ; car les personnes qu'il va trouver le tiendront dans la petite vanité de son esprit ; vous verrez.

Monseigneur de Tours [12] me fait plainte de ce qu'on a prêché en faveur des personnes qui se disent possédées à Chinon et qu'il assure ne l'être pas et ne pas trouver bon qu'on traite comme l'étant [13]. Je ne lui ai su que dire, sinon que je saurais ce que c'est. Je vous prie de me le mander et de dire à la compagnie qu'on ne dise ni fasse rien contre le jugement qu'il a porté. En effet, le jugement de ces choses se doit rapporter à lui, et nul peut exorciser dans un évêché sans la permission de l'évêque.

Pour cette bonne fille, toutes les choses qu'on m'en dit me font défier de son esprit. J'ai peine qu'elle soit à Richelieu, et si elle n'a point de demeure à Chinon, ni parent qui s'en veuille charger, *in nomine Domini*, je pense qu'il la faudra envoyer ici.

Mademoiselle Le Gras désirerait que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles sous forme

---

11. Probablement comme domestique.

12. Bertrand d'Eschaux (14 octobre 1618-21 mai 1641). Le diocèse était alors gouverné par le coadjuteur de l'archevêque, Victor le Bouthillier.

13. Poussées par Pierre Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, dont le nom est mêlé à l'histoire des religieuses de Loudun, qu'il exorcisa, plusieurs femmes acceptèrent de jouer le rôle de possédées, pour donner plus de poids, en les formulant au nom du démon, à d'odieuses accusations contre Sansterre, curé de Saint-Louand, et le prêtre Gilloire. Pierre Barré ne recula devant rien : mensonges, fourberies, sacrilèges, tout lui fut bon. Le coadjuteur de Tours ne se laissa pas tromper. Arrêté et jugé en 1638, l'imposteur fut enfermé dans un monastère du Mans pour le reste de ses jours. Ses complices furent l'objet de mesures sévères, qui mirent un terme à leurs scandales. (Cf. Dumoustier, *Essai sur l'histoire de la ville de Chinon*, Chinon, 1809, in-12, pp. 131-141.)

de visite [14]. Vous pouvez prendre pour sujet nos affaires du Pont de Cé [15] et de la rente ou les aides qui nous sont dues en ce lieu-là [16]. Vous pourrez voir M. l'abbé de Vaux, qui est un très grand serviteur de Dieu et qui a une semblable charité pour ces filles; c'est le grand vicaire. Vous leur pourrez parler à chacune en particulier, et puis leur faire un entretien général, sans que cela parût ; et peut-être suffira-t-il pour cette fois que vous les voyiez en particulier. L'on mande que les Messieurs de l'Hôtel-Dieu leur ont fait des robes d'étoffe plus belle. Vous verrez cela et s'il n'est pas à propos de mettre notre sœur Barbe à Angers pour diriger, faire revenir Madame Turgis à Paris, et la sœur Isabelle, qui est la supérieure des filles, toujours infirme, à Richelieu, où peut-être l'air la pourra remettre [17]. C'est la pensée de Mademoiselle Le Gras ; et la mienne est de vous chérir plus que moi-même un million de fois et d'être, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

M. Dehorgny revint hier au soir de visiter la compagnie en Lorraine. Dieu a beaucoup béni son voyage et [il] a trouvé les choses en bon état, Dieu merci, si ce

---

14. Les mots *visiter* et *visite* ont ici deux sens différents. Ce que saint Vincent demande à Lambert aux Couteaux, c'est que, tout en simulant une simple visite, il fasse discrètement chez les sœurs d'Angers la visite canonique en usage dans les communautés.

15. Petite ville pittoresque sur la Loire, près d'Angers, formée d'îlots reliés par des ponts et s'étendant sur les deux rives. Sa grande importance stratégique lui a valu l'honneur de plusieurs sièges.

16. Les aides des Ponts-de-Cé étaient affermées 1800 livres le 19 juin 1638, jour où elles furent laissées à la congrégation de la Mission pour la maison de Troyes par le commandeur de Sillery. (Arch. Nat. S. 6712.)

17. Le changement de la sœur Isabelle n'eut lieu qu'entre les mois d'août et d'octobre 1641.

n'est à Toul, où M. [Colée [18]] exerce toujours la patience du bon M. du Coudray. O Monsieur, que la compagnie est obligée de s'humilier et de louer Dieu de cet emploi et de lui demander la grâce d'en bien user ! Je tâcherai de vous faire copier les lettres que M. Dehorgny m'en a écrites et de les vous envoyer.

Notre-Seigneur protège notre frère Mathieu d'une protection particulière, tandis qu'il permet que la plupart du monde soit volé en ce pays-là, voire même devant ses yeux, quoiqu'il y aille tous les mois avec 2.500 livres ; et le dernier mois il en avait douze mille, le surplus étant pour le secours des religieux et des religieuses, qui meurent de faim en ce pays-là.

Depuis deux ou trois mois, Dieu nous a fait la grâce d'assembler quelques personnes de condition de cette ville pour l'assistance de la noblesse qui y est. Sa providence nous fournit six mille livres par mois et un peu plus pour cela. Au nom de Dieu, Monsieur, prions et nous humilions très bien ; je vous supplie d'aider un pauvre Gascon pour cela [19].

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission de Richelieu, à Richelieu.

---

18. Le nom qui se trouvait sur l'original a été si bien raturé qu'il est illisible.

19. Certains ont prétendu, dans le courant du XIXe siècle, à l'encontre d'une tradition constante et unanime, que l'Espagne est le pays natal de saint Vincent. Tous les documents s'accordent avec la tradition. Dans la lettre 575 saint Vincent déclare lui-même qu'il est français ; ici il se dit gascon ; dans une de ses lettres, il prie Louise de Marillac de présenter ses hommages à Madame de Ventadour, marquise de Pouy, « comme à son unique dame, de laquelle la Providence l'a rendu sujet de naissance ». Un acte notarié, du 4 septembre 1626, signé de son nom, commence par ces mots : « Fut présent Vincent de Paul...., natif de la paroisse de Poy, diocèse d'Acqs, en Gascogne. » Dans sa conférence du 2 mai 1659 aux missionnaires, il parle d'un voyage à Poy, « le lieu d'où je suis ». L'évêque de Dax est son évêque ; c'est ainsi qu'il le nomme tou-

460. — A PIERRE ESCART [1]

Saint-Lazare-lez-Paris, ce 25 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous demande très humblement pardon de ce que j'ai tant mis à vous faire réponse, et vous promets de m'amender, moyennant l'aide de Dieu.

Votre lettre m'a apporté une consolation que je ne vous puis exprimer, voyant le zèle que Notre-Seigneur vous donne pour votre avancement à la perfection et

---

jours. Les lettres de tonsure le disent né « sur la paroisse de Pouy, diocèse de Dax ». Au XVIIe siècle, on montrait à Pouy et on honorait d'un culte religieux sa maison natale. On fit l'impossible pour la conserver. L'antique demeure tombant en ruines, on s'efforça du moins de garder la chambre dans laquelle le saint était né. Quand le temps eut achevé son œuvre de destruction, on bâtit une chapelle sur l'emplacement de la chambre natale. (Voir l'*Histoire de la maison de Ranquine avant le* XIXe *siècle* dans le *Bulletin de la Société de Borda*, année 1906, p. 337 et suiv.) Les Papes (bref de béatification et bulle de canonisation), les rois (Arch. Nat. MM 538), les témoins du procès de béatification, les biographes du saint, sauf quelques écrivains espagnols du XIXe siècle, tous n'ont qu'une voix pour affirmer que saint Vincent a pris naissance dans le village de Pouy, au diocèse de Dax. Il n'est pas de vérité historique plus solidement établie.

Lettre 460. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Pierre Escart, né en Suisse, au canton du Valais, en 1612, était entré dans la congrégation de la Mission le 6 mars 1637 et avait reçu le sacerdoce l'année suivante. Il fut placé à Annecy dès la fondation de la maison et envoyé plus tard à Richelieu. Au début de son séjour à Annecy, il fit bonne impression sur sainte Jeanne de Chantal, qui disait de lui : « M. Escart est un saint. » M. Escart était en effet vertueux, zélé et très austère. Il aurait continué de plaire à sainte Chantal s'il avait su garder de la modération dans son zèle, supporter plus patiemment les défauts des autres et juger ses confrères, ses supérieurs surtout, avec plus d'équité. Son tempérament le portait aux extrêmes. Dan un accès de folie, il tua un de ses amis, et mourut à Rome, où il était allé demander l'absolution de ce meurtre.

pour celui de la compagnie. Continuez, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, à demander cette grâce à sa divine bonté et à y travailler à bon escient ; *tempus enim breve est, et grandis nobis restat via*[2]. O Monsieur Escart, que je chéris plus que moi-même, que je fais volontiers cette même prière à Dieu et pour vous et pour moi ! Mais quoi ! ma misère est si grande que je suis toujours dans la poussière de mes imperfections ; et au lieu que l'âge de soixante ans que j'ai me devrait être un plus puissant aiguillon pour travailler à l'amendement de ma misérable vie, je ne sais comme cela se fait que j'y avance moins que jamais. Vos prières, Monsieur Escart, mon cher ami, m'aideront à cela, et celles de ces tant bonnes âmes que vous voyez de delà. Je vous demande une messe au tombeau de notre bienheureux Père[3] pour cela.

Je ne sais si la vue que j'ai de mes misères me fera vous dire ce que je m'en vas vous écrire ; mais j'entends le vous dire en la vue de Dieu et dans l'esprit de simplicité qu'il me semble que je l'ai considéré, ce matin, devant Dieu.

Je vous dirai donc, Monsieur, qu'il me semble que le zèle que vous avez pour l'avancement de la compagnie est toujours accompagné de quelque âpreté et que cela passe même à l'aigreur. Ce que vous me dites et que vous appelez lâcheté et sensualité en quelques-uns me le fait voir, et notamment l'esprit dans lequel vous le dites. O mon Dieu ! Monsieur, il faut bien prendre garde à cela. Il est facile, Monsieur, de passer du défaut à l'excès des vertus, de juste de devenir rigoureux et de zélé inconsidéré. L'on dit que le bon vin devient facile-

---

2. Première épître aux Corinthiens, VII, 29, et troisième livre des Rois, XIX, 7.

3. Saint François de Sales.

ment vinaigre et que la santé au souverain degré marque une prochaine maladie. Il est vrai que le zèle est l'âme des vertus ; mais certes, Monsieur, il faut qu'il soit selon la science, dit saint Paul [4] ; cela s'entend : selon la science expérimentale ; et pource que les jeunes gens n'ont point cette science expérimentale pour l'ordinaire, leur zèle va à l'excès, notamment en ceux qui ont de l'âpreté naturelle. O Jésus ! Monsieur, il faut bien prendre garde à cela et se défier de la plupart des mouvements et des saillies de notre esprit, tandis que l'on est jeune et de cette complexion. Marthe murmurait contre la sainte oisiveté et la sainte sensualité de sa chère sœur Madeleine et la regardait comme si elle faisait mal de ne pas s'empresser comme elle pour traiter Notre-Seigneur. Vous et moi aurions eu peut-être son même sentiment si nous eussions été présents ; et cependant, *o altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei ! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus* [5]*!* voilà que Notre-Seigneur déclare l'oisiveté et la sensualité de la Madeleine lui être plus agréables que le zèle moins discret de sainte Marthe ! Vous me direz peut-être qu'il y a différence entre écouter Notre-Seigneur, comme la Madeleine, et écouter nos petites tendretés, comme nous faisons. Hélas ! Monsieur, que savons-nous si ce n'est pas Notre-Seigneur qui a inspiré lui-même la pensée du voyage des deux dont vous me parlez et celle des petits soulagements qu'ils prennent ? Je suis bien assuré d'une chose, Monsieur, que *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* [6], et ne doute point que ces mêmes personnes n'aiment bien le bon Dieu. Et comment auraient-ils quitté leurs parents, leurs amis, leurs biens et

---

4. Epître aux Romains, x, 2.
5. Epître aux Romains, xi, 33.
6. Epître aux Romains, viii, 28.

toutes les satisfactions qu'ils avaient en tout cela, pour aller chercher la pauvre brebis égarée parmi ces montagnes, s'ils n'aimaient Dieu ! Et si l'amour de Dieu est en eux, comment n'estimons-nous pas que Dieu leur inspire ce qu'ils font et ce qu'ils laissent à faire, et que tout ce qu'ils font est pour le mieux et ce qu'ils laissent à faire aussi ! Au nom de Dieu, Monsieur, entrons dans ces véritables sentiments et dans ces pratiques, et craignons que le malin esprit ne prétende, par l'excès de notre zèle, nous porter au manquement de respect vers nos supérieurs et de la charité que nous devons à nos égaux. C'est à cela, Monsieur, qu'aboutissent pour l'ordinaire nos zèles moins discrets et l'avantage que l'esprit malin en retire. C'est pourquoi, je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, travaillons à nous faire quittes de nos zèles, notamment de ceux qui choquent le respect, l'estime et la charité. Et pource qu'il me semble que l'esprit malin prétend cela sur vous et sur moi, étudions-nous à humilier notre esprit, à bien interpréter les façons de faire de notre prochain et à le supporter dans ses petites infirmités.

Oui, mais si je le supporte, adieu nos petits règlements, l'on n'en gardera plus aucun. Et puis vous savez, me direz-vous, que vous m'avez chargé de tenir la main à ce qu'ils s'observent.

Je réponds à la première difficulté, qui est de l'anéantissement de l'observance des règlements, qu'il nous doit suffire de faire sentir au supérieur, dans le respect et la révérence qu'on lui doit, les manquements qu'on voit et les inconvénients qui s'en ensuivent, et attendre que Notre-Seigneur y pourvoie, ou par la prochaine visite, en laquelle l'on doit rapporter les manquements de la communauté en général et de chaque personne en particulier, voire même ceux du supérieur, notamment le manque-

ment de soin de faire observer les règlements, ou bien l'on peut en donner avis au supérieur général, et après cela être en repos, dans la confiance que Notre-Seigneur y pourvoira ou par le changement des officiers, ou parce qu'eux-mêmes changeront par quelque retraite, par quelque oraison où Dieu leur donnera lumière et force pour remédier à ce défaut. Bref il faut commettre cela à la divine Providence et être en repos.

Quant à la seconde objection, qui est que vous avez charge de veiller sur le règlement, je vous dirai, Monsieur, que cela est vrai ; mais que cela s'entend que l'on doit veiller en la manière que j'ai dite ci-dessus, qui est d'avertir le supérieur dans l'esprit d'humilité, de douceur, de respect et de charité, et après cela, s'il n'y remédie, en donner avis au supérieur général. Et c'est ce que vous avez fait, mais dans l'esprit d'empressement, d'âpreté et d'aigreur même ; et c'est, Monsieur, ce qu'il faut toujours soupçonner dans tout ce que nous faisons ; *non enim in commotione Dominus, sed in spiritu lenitatis* [7]. Que si, après tout cela, les choses vont comme auparavant, il faut demeurer en paix ; et c'est, Monsieur, ce que je vous prie de faire.

J'espère, à la fin de cet automne, de vous aller visiter, et alors nous en parlerons plus particulièrement, comme aussi du voyage que vous me proposez. Je prie Notre-Seigneur cependant, Monsieur, qu'il soit la joie et la paix de votre cœur.

Or sus, Monsieur, il faut que je finisse en vous disant derechef que je vous chéris plus que moi-même et que j'ai une parfaite confiance qu'après que vous aurez honoré d'une manière particulière l'humilité et la douceur de Notre-Seigneur quelque temps durant, par affection, par actes assaisonnés de cet esprit de douceur et

---

7. Troisième livre des Rois XIX, 11.

d'humilité, vous deviendrez, moyennant l'aide de Dieu, un homme tout à fait apostolique ; et c'est ce que je lui demande avec toute l'affection qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Escart, prêtre de la Mission, à Annecy.

461. — A BERNARD CODOING

De Saint-Lazare, ce 26 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Jamais je n'ai eu une vue plus cuisante de mon indignité pour l'emploi que j'ai, qu'en pensant tout présentement à la réponse que j'ai à vous faire, à cause de ma misère qui m'a empêché de vous écrire plus tôt. O Monsieur, jusques à quand me supporterez-vous ? ou quand est-ce que je m'amenderai ? Le comble de ma misère présente est que j'ai perdu votre dernière, au bas de laquelle notre digne Mère m'a fait la charité d'écrire quelques lignes. Voici la réponse à celles du 28 avril et du dernier de mai.

Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il fait à votre petite communauté, qui me semblent, certes, au delà de toute espérance, et le prie qu'il les vous continue et qu'il vous redonne une parfaite santé, s'il n'a résolu de sanctifier votre âme par les indispositions du corps, et vous supplie, Monsieur, de faire tout ce que

---

Lettre 461. — L. a. — Dossier de Turin, original.

vous pourrez pour cela. Oh ! que je suis consolé de ce que vous me dites de chacun de votre compagnie en particulier !

J'écris à M. Escart et, si je le puis, je ferai le même à M. Duhamel [1]. Je parle au premier à plein fonds de ce que vous m'avez écrit, et lui-même ensuite. C'est un homme plein de l'esprit de Dieu, mais âpre dans son zèle, comme vous me dites. Je lui écris de sorte que j'espère qu'il fera progrès dans la douceur et dans l'humilité, qu'il redonnera les forces du corps au bon M. Tholard et continuera celles de l'esprit au bon M. Duhamel [2] et qu'enfin il se servira utilement de M. Bourdet et que notre frère François [3] fera bien. C'est, Monsieur, la prière que je fais à Dieu.

Que vous dirai-je des ordinands, Monsieur ? Je vous sais bon gré de ce que vous vous êtes offert à faire la dépense de la première ordination ; mais je pense qu'il faut acquiescer à ce que Monseigneur de Genève [4] propose, de les obliger à donner un florin par jour chacun, si cela suffit, toutes choses comptées et rabattues. L'on fait état que la dépense des ordinands de Paris revient à vingt sols par jour ; l'on compte en cela la dépense d'un plus grand nombre de frères qu'il faut, le bois, les menus frais et le renouvellement du linge. La grande difficulté est à l'ameublement ; il faudra deux ou trois mille livres pour cela.

Monsieur le commandeur [5] me témoigna, ces jours

---

1. Jean Duhamel était de Paris ; son nom ne figure pas sur les registres du personnel de la congrégation de la Mission, où il resta fort peu de temps. Son testament, du 18 avril 1643 (Arch. Nat. M 211, liasse 1), montre qu'il regretta vivement sa sortie et ses fautes.

2. Il était tenté de quitter la congrégation de la Mission, dont il se sépara en effet avant la fin de l'année.

3. Plusieurs frères coadjuteurs portaient ce prénom ; nous ne savons à qui l'appliquer ici.

4. Juste Guérin.

5. Le commandeur de Sillery.

passés, qu'il ne trouvait pas bon que nous nous donnions la liberté de faire des difficultés à Messieurs les prélats sur les pensées qu'ils ont pour le bien de leurs diocèses. Il disait cela sur ce que vous vous proposiez d'aller trouver Messieurs du sénat [6] sur la difficulté qu'ils faisaient, et vous offrir à ne pas continuer vos missions, s'ils ne l'agréaient, quoique Monseigneur fût d'avis contraire ; et sans difficulté qu'il me dirait la même chose s'il savait que vous eussiez fait difficulté à mondit seigneur d'ordonner que les ordinands payeraient à leur dépense un florin chacun par jour sans le consentement du synode et du sénat. Il dit bien que cela est une marque de votre prudence, mais qu'il faut aller plus simplement ; et en effet, les ordinands ne seront point grevés de donner dix ou douze florins pour leur nourriture pendant l'ordination. Si l'exercice des ordinands est selon Dieu, pourquoi non qu'ils se nourrissent, tandis qu'ils reçoivent ce bienfait de leur prélat?

Il me semble, Monsieur, que vous ferez bien de vous soumettre en cela à la pensée de mondit seigneur et en toutes les choses qui n'altéreront point notre petit Institut, ce que je crains que feraient les confessions dans la ville. Cela est directement contraire à notre petit Institut. Notre digne Mère [7] lui fera [8], s'il vous plaît de lui en parler, comme je l'estime à propos, entendre tout doucement cela ; et je m'assure que sa bonté y acquiescera. Je ne sais pas qu'il faille exclure Annecy du bien de la mission ; ains j'estime que, si Notre-Seigneur en donne la pensée à Monseigneur, qu'il la faudra faire. Mais avant, après ou hors cela, je ne pense pas qu'il soit expédient d'y prêcher ni confesser ; et c'est en cette sorte que se doit entendre la règle de ne pas travailler dans

6. Le sénat de Chambéry.
7. Sainte Chantal.
8. Texte du manuscrit : lui fera entendre.

les villes, pource qu'en effet, cela nous empêcherait, avec le temps, d'aller à la campagne.

Mon Dieu ! Monsieur, que je suis en peine de votre petite indisposition et que je souhaite qu'il se rencontre quelque maison ou quelque place à en bâtir une, au meilleur endroit de la ville, qui est un faubourg élevé où sont les Capucins, si me semble [9] ! Cela étant, ô Jésus ! il ne faut pas penser à s'établir en quelqu'autre ville ; l'on serait trop éloigné de l'occasion de servir le diocèse. Je prierai cependant M. le commandeur d'écrire [à] M. le commandeur d'Annecy [10], qui vous fait la charité de vous loger, et de le remercier.

Je ne vois pas de la sûreté de traiter avec Monseigneur de Nemours [11] ; c'est un jeune prince ; l'une et l'autre qualité l'empêchent. Notre-Seigneur vous fera quelqu'autre ouverture, s'il lui plaît. L'Etat du roi va jusques auprès de Genève. Peut-être trouvera-t-on quelque bien là-dedans avec le temps, quand la compagnie travaillera de ce côté-là.

Très volontiers, Monsieur, j'approuve que vous ayez des lits portatifs, comme vous me mandez. Il y aura quelque chose à redire selon le monde; mais là où la nécessité pressè il n'y a ni loi ni raison qui doivent empêcher

---

9. Dès leur arrivée à Annecy, les missionnaires avaient trouvé l'hospitalité chez Jacques de Cordon, commandeur de Compesière. L'évêque de Genève et sainte Jeanne de Chantal avaient contribué par moitié à leur ameublement. Le commandeur de Sillery leur donna 3.000 livres, le 26 janvier 1640, pour l'achat et l'ameublement d'une maison à Annecy.

10. Jacques de Cordon, grand bienfaiteur des missionnaires d'Annecy. Il fonda plusieurs missions, le 24 septembre 1641, en faveur des paroisses qui dépendaient de ses commanderies. (Arch. Nat. S 6715-6716.) Sa vie a été publiée à Lyon en 1663 par le P. Calemard. (*Histoire de la vie d'illustre F. Jacques de Cordon d'Eviev*, in-4°.)

11. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, né en 1624, un des principaux adversaires de Mazarin pendant la Fronde. Il mourut à Paris le 30 juillet 1652, blessé à mort dans un duel avec le duc de Beaufort, son beau-frère.

qu'on n'en use de la sorte. Quel moyen de subsister parmi ces montagnes, sans lit, en hiver ? Faute de cela, il faut que les missionnaires meurent, ou qu'ils laissent à faire la mission, notamment en hiver. Il faut trouver quelque invention pour qu'un bon mulet suffise pour cela, et c'est là où sera la difficulté. Au commencement de la Mission, nous en faisions de même; mais nous laissâmes là cet attirail, pource qu'il était superflu, et l'embarras de cela se trouva fort grand : un cheval ne suffisait pas à une petite charrette légère que nous eûmes. Il me vient de tomber dans l'esprit que vous pourriez faire apporter ces meubles d'un lieu en autre par les charrois ou par les mulets que vous louerez pour cela ; mais pour faire cela il sera bon de travailler en lieux contigus et de prendre un quartier du diocèse au commencement de l'année et y travailler toujours. Il en réussira cette commodité du facile transport des meubles d'un lieu en un autre et que vous trouverez par ce moyen les peuples tout disposés, à cause de la proximité des lieux où la mission se fera. Nous en avons usé de la sorte, cette année, dans la vallée de Montmorency [12]. Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien le peuple en fait mieux, ni combien les missionnaires sont soulagés et avancent par ce moyen.

Il est expédient, pour en user de la sorte, qu'il plaise à Monseigneur de choisir les quartiers de son diocèse où il désire faire travailler et de ne plus tant changer de quartier, comme l'on fait. Je désire donner cet avis partout.

Quant aux messes à faire dire en ce pays-là, hélas ! Monsieur, je le désirerais bien ; mais certes, je n'y vois

---

12. Vallée fameuse autrefois par sa fertilité en fruits de toutes sortes. A son extrémité s'élève, sur une colline, la petite ville de Montmorency (Seine-et-Oise).

point de moyen ; car, outre que je n'ai jamais vu personne avoir disposition à cela, la misère du siècle refroidit bien les aumônes et les rétributions des messes. Je vous supplie de témoigner à Monseigneur que je tiendrais à miséricorde de Dieu l'occasion de servir à cela, si elle se présentait, et en toutes les choses esquelles il lui plaira m'honorer de ses commandements, et qu'il n'a créature sur la terre sur laquelle il ait plus de pouvoir que sur moi.

Disons deux mots de l'affaire de M. votre frère. J'ai fait mon possible vers Monsieur de Bullion [13] et vers M. Tubeuf [14] pour cela ; mais c'est en vain. Il n'y a qu'environ un mois qu'un jeune avocat d'Agen, qui est en cette ville, a eu le dernier refus. Il n'y a que six jours qu'il était céans et qu'il me dit que M. votre frère devait être satisfait de ce qu'on a fait en cet affaire tout ce qui se peut. M. de Bullion dit que, si le roi voulait avoir égard à cette nature de pertes des particuliers pour son service, que la moitié de son revenu n'y suffirait pas.

Que vous dirai-je de nos petites nouvelles ? La maison est en bonne santé, Dieu merci, et la compagnie partout, excepté MM. Jegat et Bastien [15] à Richelieu. Le premier commençait néanmoins à se mieux porter.

Le séminaire va de mieux en mieux, Dieu merci. M. Dufestel, supérieur de Troyes, m'a prié de trouver

---

13. Claude de Bullion, marquis de Gallardon, très en faveur auprès de Henri IV et de Louis XIII, fut chargé sous ces deux monarques de missions diplomatiques très délicates. Après avoir été maître des requêtes (1605), conseiller d'Etat ordinaire, puis surintendant des finances (1632), enfin garde des sceaux des ordres du roi, il obtint, au parlement de Paris, en février 1636, un office de président à mortier, que Louis XIII avait créé exprès pour lui. Il mourut d'apoplexie le 22 décembre 1640.

14. Jacques Tubeuf, président à la Chambre des Comptes le 14 novembre 1643, surintendant et contrôleur général des finances de la reine Anne d'Autriche, mort à Paris le 10 août 1670, à l'âge de soixante-quatre ans.

15. Sébastien Nodo.

bon qu'il y entre avec M. Perceval aussi, venu d'avant-hier pour cela, et y entreront demain au soir ; et M. Savinier y est aussi.

Les aumônes de la Lorraine continuent toujours, par la miséricorde de Dieu. L'on a avisé au soin des villes de Toul, Metz, Verdun, Nancy et Bar, celui de Saint-Mihiel et du Pont-à-Mousson, où la misère était si grande qu'elle n'est pas imaginable. M. Dehorgny vient de visiter les missionnaires qui y sont, qui m'en dit des choses incroyables et qui font peine ; l'on y mangeait jusques aux serpents.

Dieu nous a fait la grâce de se servir aussi de cette compagnie pour assister les religieux et les religieuses. Le roi donne 45.000 livres pour cela, pour être distribuées par mois, selon l'ordre de M. l'intendant de la justice.

En cette ville, Dieu nous a fait aussi la miséricorde de dresser une petite compagnie de personnes de condition pour y assister la noblesse de Lorraine et les autres personnes de condition. Or sus, Monsieur, il est temps que je finisse par la très humble prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé et de celle de la compagnie et de vous ressouvenir de mes misères devant Dieu, à ce qu'il lui plaise me faire miséricorde.

Je suis, en son amour, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Monsieur Dufestel, supérieur des prêtres de la Mission de Troyes, a demandé d'entrer au séminaire, où il est à présent avec Monsieur Perceval.

Je vous envoie le reçu des cent écus de M. d'Alet.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supé-

rieur des prêtres de la Mission du diocèse de Genève, à Annecy.

462. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

De Paris, ce 29 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon Dieu ! que je remercie Notre-Seigneur de bon cœur de la santé qu'il redonne à M. Jegat [1], lequel je vous prie d'embrasser, comme je fais avec la plus grande cordialité que je le puis, et prie sa divine bonté de redonner la santé à notre bon frère Bastien [2], lequel je salue aussi très humblement et affectionnément ; et, s'il faut qu'il prenne les eaux, ou le médecin juge que cet air lui soit plus propre, vous pourrez le nous envoyer.

J'ai envoyé cent écus à M. Cuissot [3] pour leur ameublement ; vous pourvoirez, s'il vous plaît, à leur subsistance.

Vous faites bien d'en user de la sorte vers cette fille de Chinon [4] ; il la faut négliger. Vous aurez vu par ma dernière [5] le sentiment de Monseigneur le coadjuteur de

---

Lettre 462. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Bertrand Jegat, né à Vannes en 1610, ordonné prêtre le 20 septembre 1636, reçu dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1638.

2. Sébastien Nodo.

3. Supérieur de la maison de Luçon.

4. Cette fille s'était permis de répandre le sang d'un poulet sur la nappe du grand autel de l'église Saint-Jacques, pour avoir l'occasion de bâtir un roman qui n'avait rien d'honorable pour le prêtre Gilloire. Son imposture démasquée, elle fut emprisonnée à Chinon.

5. Lettre du 24 juillet.

Tours [6] sur ces personnes-là et la plainte qu'il a faite de nous pour cela.

Oh ! que je suis consolé de ce que vous me dites que vous allez travailler à votre profit, je dis la communauté ! Certes, Monsieur, vous me consolez en cela plus que je ne vous puis expliquer. Les conférences fréquentes et la pratique des vertus qui nous sont convenables sont les plus efficaces moyens pour cela. M. de Savinier [7] fut si touché vendredi au soir de celle qui se fit céans qu'il dit n'avoir jamais rien entendu qui l'ait tant touché. Oh ! que j'espère que la compagnie profitera de cela et que je la trouverai à la prochaine visite en bon état, vers la fin ou le commencement de l'automne, s'il plaît à Notre-Seigneur m'en faire la grâce !

Je parlerai à Madame la duchesse [8] de cet enterrement dans l'église.

Bon jour, Monsieur. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

463. — A SAMSON LE SOUDIER [1]

De Paris, ce 29 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement de celle qu'il vous a plu me faire la charité de m'écrire ; elle m'a fort con-

---

6. Victor Le Bouthillier.
7. Il venait d'être rappelé de La Rose à Paris.
8. La duchesse d'Aiguillon.

Lettre 463. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Samson Le Soudier, né en 1609 à Courson (Calvados), entré dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1638, reçu aux vœux à Richelieu le 14 juin 1642, placé à Luçon, puis à Saintes, où il était en 1646.

solé et votre bon frère aussi [2], auquel je l'ai communiquée. Oh ! que c'est un bon jeune homme ! Monsieur votre père l'a bien voulu tenter ; il est demeuré ferme comme un rocher ; il me dit que, s'il était jamais si malheureux de sortir, qu'il priait Dieu qu'il le fît mourir à la porte. Il a achevé ses deux années du séminaire et repasse sa philosophie avec M. Dehorgny pour étudier en théologie. Il a si bien parlé à celui qui l'est venu trouver de la part de M. son père, qu'il lui a promis de lui envoyer son titre et son dimissoire, et à M. le baron Danti [3], qui est souvent céans aussi.

Voilà pour lui. Or sus, Monsieur, que vous dirai-je de vous? Je ne puis vous exprimer la consolation que j'ai d'apprendre votre fidélité à l'observance du petit règlement et l'amour que vous avez à la retraite et à l'éloignement du monde et de ses attraits. Oh ! que cela vous rendra bon missionnaire et homme apostolique ! Continuez, Monsieur, je vous en supplie, et exercez-vous au catéchisme et à la prédication. Les missionnaires se doivent appliquer à ces fonctions, et quoiqu'ils ne fassent pas cela avec tant de succès que d'autres, selon le jugement des hommes, il leur doit suffire qu'ils font la volonté de Dieu et peut-être plus de véritables fruits.

Le temps me manque pour vous en dire davantage et

---

2. Jacques Le Soudier, né à Vire (Calvados), le 28 octobre 1619, entré dans la congrégation de la Mission le 16 mai 1638, ordonné prêtre en 1642, reçu aux vœux à Richelieu le 14 juin 1642. Saint Vincent jeta les yeux sur lui en 1646 pour la fondation de la Mission de Salé (Maroc) ; mais ce projet fut abandonné par suite de circonstances qu'on verra plus loin. Nous trouvons Jacques Le Soudier en 1653 à Saint-Quentin, où il resta plus de deux ans. Il fut supérieur à Crécy (1652-1654) et à Montmirail (1655-1656). Une longue maladie vint interrompre ses travaux. Il mourut à Montauban le 17 mai 1663.

3. Il est possible que le saint ait eu en vue le baron de Renty, dont par distraction il aurait mal écrit le nom. Le baron de Renty était du pays de Samson Le Soudier et venait fréquemment à Saint-Lazare.

me contraint de finir, en vous disant que je suis plus que je ne vous puis exprimer, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Le Soudier, prêtre de la Mission de Luçon, à Luçon.

464. — A N***

De Saint-Lazare, ce dimanche 29 juillet 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je fus avant-hier à Saint-Denis et priai la Mère supérieure de Sainte-Marie [1] de s'employer vers sa bonne sœur Madame de Hodicq [2]. Vous verrez ce qu'elle me mande par l'incluse, et notamment à l'endroit auquel j'ai marqué quelques lignes, et me ferez l'honneur de me mander si, sans avoir égard à cela, nous continuerons nos petites recommandations. J'[ajoute] [3] à cela, Monsieur, la très humble prière que je vous fais de ne pas dire de qui vous savez ce que le bon seigneur désire n'être pas dit de lui et de m'honorer de la créance qu'il n'y a personne sur la terre sur qui Notre-Seigneur vous ait donné plus de pouvoir que sur moi, qui suis, en l'amour du même

---

Lettre 464. — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. La Mère Françoise-Elisabeth Phelippeaux de Pontchartrain, supérieure du couvent de la Visitation établi à Saint-Denis.

2. Claude Phelippeaux, fille de Paul, sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, et de Anne de Beauharnais, épouse de Pierre de Hodicq, sieur de Marly-la-Ville, reçu conseiller au parlement le 26 mars 1621, puis président aux Enquêtes.

3. Texte de l'original : J'adresse.

Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

465. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

De Paris, ce 30 juillet 1640.

Ma très digne et très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne vous puis exprimer, ma très digne Mère, la confusion que j'ai d'avoir tant mis à vous faire réponse et le grand désir que j'ai de m'amender, de sorte que c'est à ce coup que j'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de m'amender tout de bon. Mais certes, ma digne Mère, je tiendrais la chose faite, si vous demandiez à Dieu pour moi la vertu de diligence, qu'il vous a si abondamment donnée ; je l'espère de votre charité et de sa divine bonté. Parlons du visiteur.

C'est à ce coup, ma chère Mère, que vous vous êtes nettement déclarée et par celle que votre charité a écrite à notre Mère de la ville [1] et par les lignes que vous avez écrites au bas de la lettre de M. Codoing, comme vous ne pouviez approuver l'autorité que je vous disais qu'il fallait au visiteur [2]. Béni soit Dieu de ce que cela est ainsi ! Je m'y soumets de tout mon cœur, et pense que c'est la volonté de Dieu, qui se fait connaître par la vôtre.

Lettre 465. — L. a. — Original au couvent de la Visitation de Périgueux.

1. La Mère Hélène-Angélique Lhuillier.

2. Seuls parmi les couvents de la Visitation les deux monastères de Paris désiraient, comme saint Vincent, l'institution d'un visiteur.

Mais à moins que cela, je vous avoue, ma digne Mère, que ce que je vous en avais écrit était mon opinion, mais avec deux conditions : l'une, que ce visiteur n'userait de son autorité qu'aux extrémités et qu'à cet effet l'on le choisirait doux, sage et plein de respect vers Nosseigneurs les prélats, comme est M. Coqueret, docteur de Sorbonne, sur lequel Monseigneur de Sens [3] avait jeté les yeux et lequel, depuis peu, a été élu pour l'un des trois supérieurs des Carmélites et a acquiescé à cette élection par l'instante prière de Monseigneur le cardinal [4], lequel a ces trois qualités que je viens de dire, en éminence, et aurait servi d'exemple aux autres. L'autre condition est qu'il n'aurait aucun pouvoir sur aucune maison que dans l'acte de visite. Auxquels deux cas il aurait eu le pouvoir nécessaire pour remédier à certaines choses auxquelles difficilement il le pourra autrement ; et en second lieu, il ne pourrait jamais s'arroger ni faire les actes de supérieur général. Mais pour le regard de la difficulté de déplaire à Nosseigneurs les prélats, ne doutez pas, ma chère Mère, que si peu que vous en ferez ne leur donne un étrange déboire et n'excite tempête. Il est vrai qu'elle sera moins grande.

Jésus ! ma chère Mère, oh ! que dis-je ! Où est allé mon esprit, en vous disant ce que je vous viens de dire ? Certes, il semble que, si bien j'acquiesce de la volonté, je ne le fais pas du jugement. O bon Dieu ! si fait, et cela pleinement, en la seule vue du bon plaisir de Dieu, auquel je soumets et ma volonté et mon jugement, ne doutant point pourtant que ce ne soit la volonté de Dieu, puisqu'elle est celle de notre digne Mère, qui est tellement notre digne Mère qu'elle est la mienne unique,

---

3. Octave de Saint-Lary de Bellegarde (14 novembre 1621-26 juillet 1646).

4. Le cardinal de Richelieu.

que j'honore et chéris plus tendrement que jamais enfant ait aimé et honoré sa mère après Notre-Seigneur ; et me semble que cela va à un tel point que j'ai assez d'estime et d'amour pour en donner à tout un monde ; et cela, certes, sans exagération.

C'est donc dans l'esprit de cette enfance, ma chère Mère, que je vous parle et que je vous remercie toujours de toutes vos charités de grand-mère que vous exercez vers vos chers enfants vos missionnaires, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et obéissant fils et serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma Révérende Mère ma Révérende Mère de Chantal, supérieure du premier monastère d'Annecy.

466. — AU COMMANDEUR DE SILLERY

[1640.]

Monsieur,

En vérité, Monsieur, il faut avouer que Dieu fait des merveilles en vous ! Quoi ! cette promptitude à vous rendre aux mouvements de la grâce aussitôt qu'on vous propose ce qui peut être plus agréable à Dieu, et anéantir,

---

Lettre 466. — *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery*, p. 128. Les missionnaires, d'abord établis au village de Sancey, se fixèrent à Troyes, le 25 août 1640, dans une maison que leur avait donnée le commandeur de Sillery, à l'angle droit du faubourg Croncels et de la rue des Bas-Clos. Tandis que le commandeur était occupé à la faire aménager et embellir, saint Vincent vint dans cette ville. Il trouva que le logement était trop luxueux, supplia Brulart de Sillery de laisser vivre les missionnaires dans la simplicité et la pauvreté de leur état, conformément à l'esprit de l'Evangile, et d'enlever les embellissements. Ses instances furent si pressantes que le commandeur dut céder.

sans souffrir de retour, toutes les raisons de votre haute et sage prudence, c'est, sans mentir, rendre un continuel sacrifice à Dieu d'une excellente odeur et d'une admirable édification à ceux qui connaissent ces belles actions.

Je n'ai point de termes pour vous remercier de la faveur que vous me faites de vous ajuster à mes petites propositions touchant notre établissement à Troyes. Je vous suis autant obligé que si vous m'aviez donné tous les biens du monde, tant parce que cela me paraissait être contre la simplicité en laquelle notre pauvre compagnie doit s'établir, que pour l'appréhension que j'ai que tout ce qui n'est pas là-dedans se sente un peu de l'adresse des enfants du siècle. Ce n'est pas que je n'y manque bien souvent et qu'il ne soit plus clair que le jour que vous êtes plus dans la pratique de cette vertu que je n'y serai jamais. Je vous supplie de croire que je dis ceci en le croyant aussi véritablement comme je tiens pour certain qu'il faut que je meure.

Encore un coup, Monsieur, je vous remercie d'avoir eu la bonté de condescendre à mes petits sentiments ; et c'est en quoi j'admire votre humilité ; ce qui m'unit à vous d'une tendresse si grande que je ne puis l'exprimer.

467. — *CHARLES DE MONTCHAL, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE, A SAINT VINCENT*

Toulouse, 1640 [1]

Je ne puis laisser partir ces deux missionnaires [2] *que vous avez envoyés en ce pays, pour vous aller revoir, sans vous*

Lettre 467. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 52.

1. La lettre est antérieure au 26 août. (Voir lettre 475.)
2. Robert de Sergis et Nicolas Durot.

remercier, comme je fais de tout mon cœur, des grands services qu'ils ont rendus à Dieu dans mon diocèse. Je ne vous saurais représenter les peines qu'ils y ont prises, ni les fruits qu'ils y ont faits, dont je vous ai une particulière obligation, puisque c'est à ma décharge qu'ils se sont ainsi employés. L'un d'eux s'est rendu maître de la langue de ce pays jusqu'à se faire admirer de ceux qui la parlent, et s'est montré infatigable dans le travail. Quand ils se seront un peu rafraîchis, je vous supplierai de nous les renvoyer, car je me dispose à faire faire les exercices des ordinands, et j'ai besoin de leur secours encore pour ce sujet. Tout réussira à la gloire de Dieu, si vous nous aidez.

468. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 9 août 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici enfin la vie de saint Vénérand [1], que vous m'avez demandée.

Je ne vous envoie point encore la lettre de Monseigneur le nonce [2] et ne l'ai osé voir pour les raisons que je vous ai mandées [3]. J'aurai ce bonheur à son retour de la cour.

Nous avons acquitté la lettre de change de trois cents livres et en avons payé pour cent cinquante de plus pour le change.

Lettre 468. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le martyrologe romain signale trois Vénérand : 25 mai, saint Vénérand, diacre, martyrisé au diocèse d'Evreux ; 18 juin, saint Vénérand, évêque et confesseur ; 14 novembre, saint Vénérand, martyr, à Troyes. *La Vie des bienheureux martyrs saint Mauxe et saint Vénérand, patrons du diocèse d'Evreux*, avait été publiée à Rouen en 1614.

2. Mgr Scotti.

3. Nous n'avons plus une seule des lettres que saint Vincent écrivit à Louis Lebreton entre le 1er juin et le 9 août. C'est dans une de ces lettres perdues, dans plusieurs peut-être, qu'il exposait les raisons dont il parle ici.

Je reviens à la pensée que je vous ai déjà écrite, de faire le bon propos la première année du séminaire, les vœux simples à la fin de la seconde et un solennel de finir nos jours en la compagnie longues années après être entrés en icelle [4].

Je suis bien aise de ce que le R. P. assistant [5] dit que cela ne fait pas religieux; conférez-en un peu exactement.

J'attends de vos lettres portant réponse sur quantité de choses dont je vous ai écrit [6] : de l'union de la maison du Saint-Esprit de Toul, de celle des deux prieurés dans le diocèse de Langres, des affaires concernant un monastère de Saint-François à mettre sous la direction de Monseigneur de Paris [7], et vous recommande une dispense conforme à ce que M. Soufliers vous en écrit et le témoignage *in forma pauperum* [8], et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

J'attends réponse touchant Fernambouc des Indes [9]. J'ai écrit à M. Le Bret en faveur de la congrégation de Sainte-Geneviève [10] ; assurez-le de mon obéissance et de

---

4. Les mots *un solennel de* et *longues années après être entrés* ont été raturés dans le texte original, mais, semble-t-il, postérieurement à la composition de la lettre, car l'encre est différente.

5. Le Père Charlet, assistant français des Jésuites.

6. Nous n'avons plus la lettre ou les lettres qui traitent du second et du troisième points.

7. Jean-François de Gondi.

8. Quand les personnes qui ne sont pas en état de payer les droits accoutumés, demandent en cour de Rome une dispense de parenté en vue d'un mariage, cette dispense leur est expédiée *in forma pauperum*. Elles n'ont à payer qu'une partie des frais ordinaires ou même rien du tout.

9. Pernambouc au Brésil. L'Amérique était autrefois connue sous le nom d'Inde occidentale.

10. La congrégation de Sainte-Geneviève demandait à Rome le renouvellement des pouvoirs du cardinal de La Rochefoucauld et un indult permettant au Père Faure de garder la charge de supérieur général.

mes services vers les personnes qu'il sait, dans les rencontres. Je lui dis que vous lui direz la sainteté de la réforme de Sainte-Geneviève.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

469. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce lundi à 10 heures. [1640 [1].]

Je viens de recevoir tout présentement celle que vous écrivez à M. l'abbé de Vaux et la trouve bien, si ce n'est qu'il me semble qu'il y aurait eu lieu de lui dire que, si ces Messieurs désirent la clause du renvoi, qu'il est juste qu'on y mette celle du rappel des filles, lorsqu'on le jugera expédient [2].

C'est un grand cas que partout l'on se plaint qu'elles prennent ce qui est destiné pour les malades. Il est nécessaire de faire une règle, qu'elles ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, manger de ce qui est destiné pour les pauvres.

Vous m'auriez consolé de faire mes recommandations et mes excuses au bon M. de Vaux de ce que je ne lui ai pas écrit, et de lui dire que je le ferai au prochain voyage [3].

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Avez-vous pas reçu une lettre que je vous ai envoyée de nos sœurs de Richelieu, qui vous mandent, et M. Lam-

---

Lettre 469. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble devoir être placée peu avant la lettre 473.

2. Voir dans la correspondance autographiée de Louise de Marillac les lettres 17 et 19.

3. Au prochain courrier.

bert à moi, qu'il y a deux bonnes filles de là qui se présentent pour être de la Charité?

470. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Entre 1640*[1] *et 1644*[2].]

Monsieur,

Madame de Verthamon n'a pas manqué de venir trouver les dames, et, après avoir encore fait connaître plus clairement que le dessein de ces Messieurs était de se rendre maîtres absolus de toute l'œuvre, et dit qu'elle croyait qu'ils seraient bien aises que l'on leur donnât moyen de se déclarer, elle néanmoins a accompagné ces dames en la manière qui avait été résolue, et lesdits Messieurs n'ont point manqué à se faire entendre, disant aux dames qu'ils leur accorderaient tout ce qu'elles voudraient et même qu'elles ne donneraient qu'un récépissé, sans signer, de l'argent qu'elles recevraient, et qu'eux tireraient quittance de tous les marchands et, ce me semble, des nourrices aussi.

Les dames lui ont fait entendre aussi qu'elles ne pouvaient entreprendre ou continuer ce soin que tant que l'on demeurerait dans les premières dispositions ; et tout ce pourparler a été avec Monsieur le chancelier[3]*, lequel, après tout, a dit qu'il rédigerait par écrit l'intention de Messieurs les hauts justiciers et les baillerait aux dames. Le bon Monsieur Le Roy, lorsque les dames l'ont vu et lui ont fait entendre toutes ces propositions, leur a dit que, si cela arrêtait l'affaire, qu'il s'en retirerait entièrement. S'il y a quelque autre chose, ces dames vous le diront demain, à l'heure que votre charité leur a donnée, de trois heures après dîner.*

Je suis, Monsieur, votre fille et servante.

L. DE M.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander si vous treuvez bon que nous avertissions

---

Lettre 470. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Ce fut en 1640 que les dames de la Charité prirent à leur charge l'œuvre de la Couche.

2. La cire qui a servi à cacheter cette lettre porte l'empreinte du sceau dont Louise de Marillac se servait avant 1644.

3. Pierre Séguier.

Madame de Verthamon que vous et les dames serez demain ici. Je crains qu'elle se fâche, cela n'étant point, à cause qu'elle a demandé aux dames quand cela serait.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

471. — *LA MARQUISE DE MAIGNELAY*[1] *A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Il y a quelque temps, j'écrivis à Mademoiselle Poulaillon pour savoir de Mademoiselle Le Gras si elle pourrait faire la charité de donner quelque bonne maîtresse d'école pour les filles de ce lieu[2]. *Mais l'on eût désiré qu'elle eût pu leur faire apprendre un métier, parce que les habitants de ce lieu, si ce n'est cette condition, se rendront difficiles à les ôter de chez un maître d'école, où il ne leur coûte guère et où elles apprennent avec les garçons. C'est une chose aussi dange-*

Lettre 471. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Saint Vincent de Paul connaissait depuis longtemps Claude-Marguerite de Gondi, sœur de Philippe-Emmanuel de Gondi, ancien général des galères, et veuve de Florimond d'Halluin, marquis de Maignelay, qu'elle avait épousé le 7 janvier 1588. Son mari fut assassiné après trois ans de mariage ; son fils mourut à la fleur de l'âge ; sa fille menait une existence malheureuse aux côtés d'un époux qui la brutalisait sans pitié, le comte de Candale, fils aîné du duc d'Epernon. Contrariée par sa famille dans ses attraits pour la vie religieuse, la marquise de Maignelay resta dans le monde et se dévoua au service des pauvres. Henri IV l'appelait *la sage marquise*. La reine Marie de Médicis en faisait parfois la distributrice de ses aumônes. Chaque jour, de nombreux mendiants assiégeaient la porte de l'hôtel qu'elle habitait rue Saint-Honoré. Elle fréquentait assidûment les hôpitaux, les prisons, les églises, les couvents. Elle coopéra à l'établissement du couvent de la Madeleine, prit à sa charge la pension de seize religieuses et laissa de quoi continuer cette œuvre de charité après sa mort. Les Capucines, les Carmélites, les Filles de la Providence, les Oratoriens et l'église de sa paroisse eurent part à ses largesses. Saint Vincent ne fut pas oublié. Elle lui donna son temps, son activité, son argent. Elle l'aida dans toutes ses œuvres, en particulier dans celle des ordinands .Un matin, à son réveil, s'étant aperçue qu'elle n'y voyait plus, elle chanta le *Te Deum* en actions de grâces. Elle mourut le 26 août 1650, et fut enterrée chez les Capucines, revêtue de leur habit. (*La Vie admirable de très Haute Dame Charlotte-Marguerite de Gondy, Marquise de Maignelais*, par le P. Marc de Bauduen, Paris, 1666, in-12.)

2. Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

reuse, comme vous savez. Nous avons ici un très bon curé, qui voudrait voir ce bien établi cependant que nous sommes en ce lieu. Mademoiselle Le Gras manda à Mademoiselle Poulaillon que l'on y en pourrait envoyer deux, dont l'une panserait les malades de la Charité, pour les saignées et faire les remèdes, et que l'on les pût changer comme aux autres lieux. Nous accepterons toutes les conditions que vous et elle jugerez à propos. Mais je voudrais au plus tôt savoir ce qu'elles désireraient gagner, afin que je pusse voir si ma fille y voudrait contribuer. Il y a aussi un Hôtel-Dieu qui a du moyen et sur lequel l'on pourrait faire donner quelque chose. Faites-moi la charité, Monsieur, au plus tôt qu'elle pourra, d'envoyer à mon logis la réponse à ce que dessus et de me faire acheter six petits livres de l'établissement de la Charité[3]. *Je vous en dois beaucoup d'autres. C'est pour envoyer à notre bon curé d'Halluin*[4], *dont nous venons, et quelques autres du pays, qui essayent dans nos villages d'y remettre cette dévotion, que la guerre y avait un peu discontinuée. L'on s'y souvient bien, et avec sujet, de toutes les charités que vos Pères y ont faites très utilement.*

Je vous supplie me faire part de vos saintes prières et à ma fille.

Nous sommes, Monsieur, votre très humble et très obéissante fille et servante.

MARGUERITE DE GONDY.

De Nanteuil, ce 21 août [*1640*[5]].

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur des prêtres de la Mission.*

472. — *LA MARQUISE DE MAIGNELAY A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre. Je vous demande pardon si je suis si importune ; mais c'est que le besoin de notre Charité[1] *presse, car la servante que nous avons est si cha-*

---

3. Il ne reste aucun exemplaire connu de cet opuscule.
4. Commune du canton de Tourcoing (Nord).
5. Cette lettre a précédé de peu de jours la lettre 480.

Lettre 472. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. La Charité de Nanteuil-le-Haudouin.

ritable qu'encore qu'elle soit payée jusques au 6 du mois prochain, elle nous veut quitter au dernier de celui-ci, et je ne la voudrais pas tenir une heure, si elle ne voulait. Depuis Pâques, nous avons eu, Dieu merci, peu de pauvres ; le plus a été douze; aujourd'hui, je crois que c'est neuf; et plusieurs temps, beaucoup moins. Nous donnons cent livres de gages. Les médecines et lavements se font céans. C'est une bonne fille que je tiens pour faire les charités que je ne puis, n'en ayant pas comme je dois dans le cœur ; et en l'effet je n'en fais point, car mes forces diminuent. Si cette fille que nous aurons, si vous plaît, par votre moyen, est bonne fille, nous essayerons de la loger sans qu'il lui coûte rien ; et serai fort soulagée de cette bonne fille que j'ai céans. Quand elle ne saura pas saigner, il n'importe ; elle pourra l'apprendre ; celle que nous avions l'a appris en peu de temps ; et puis nous avons un chirurgien.

Si vous plaît que cet homme pût porter un mot à la bonne Mademoiselle le Gras et lui envoyer ce mot, elle pourrait nous rendre la réponse.

Je finis comme j'ai commencé, vous demandant pardon et vous suppliant que j'aie part en vos saintes prières, puisque je suis, Monsieur, votre très humble et obéissante fille et servante.

MARGUERITE DE GONDY.

Ce 26 août au soir [1640 [2].]

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur des prêtres de la Mission.*

473. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 26 août 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien consolé de ce que vous me dites de Monsieur Chiroye et vous prie de l'envoyer au plus tôt [1],

---

2. Cette lettre est à sa place près de la lettre 471.

Lettre 473. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Jacques Chiroye était envoyé comme supérieur à la maison de

sans dire la fin pourquoi. Vous lui pourrez bien dire à lui que c'est peut-être pour avoir soin de la compagnie en l'absence de M. Cuissot, pendant un voyage qu'il doit faire, et lui donnerez vos bons avis pour se gouverner en ce cas-là. Je vous enverrai quelqu'autre à sa place, si M. Benoît [2] n'y retourne si tôt. Je le salue et l'embrasse en esprit avec une tendresse que je ne puis exprimer.

Vous ferez bien de vous débarrasser de cette fille [3] et de lui conseiller de ne se pas amuser à toutes ces vues qu'elle a, et de tâcher de s'ajuster à la manière de vie des autres. Notre-Seigneur ni la sainte Vierge n'avaient point toutes ces vues et s'ajustaient à la vie commune.

Assurez M. Perdu que j'ai reçu et envoyé son information à Rome, et M. Dehorgny ses lettres où elles s'adressaient, et que je lui ai recommandé cela fort soigneusement. Qu'il m'excuse si je ne lui écris.

Nous attendons ces bonnes filles de la Charité [4] et vous renverrai ce que vous leur aurez baillé. Quant à Barbe, vous verrez [5].

L'on ne juge pas expédient votre voyage à Toul [6], à cause du peu de temps que vous pouvez donner à cela.

Dieu a disposé du bon M. Fleury. Priez Dieu pour lui, je vous en prie ; et que chacun de la compagnie dise une messe pour lui. Je prie M. Colée de me mander combien il lui a vendu sa part des deux petites maisons qui sont joignant l'hôpital et ce qu'elles se louent.

Nous faisons à présent la visite céans. Jamais je n'ai mieux connu combien il importe qu'on emploie bien pour

---

Luçon, en remplacement de Gilbert Cuissot, appelé à diriger l'établissement de La Rose. (Cf. lettre 459.)

2. Benoît Bécu.

3. Une des illuminées de Chinon. (Cf. lettre 459.)

4. Probablement les deux postulantes de Richelieu dont il est parlé à la lettre 469.

5. Il était question de la nommer supérieure à l'hôpital d'Angers.

6. Où il devait aller faire la visite.

notre avancement spirituel cet intervalle que la Providence nous donne pour cela. Au nom de Dieu, Monsieur, dites-le à la compagnie et qu'il importe que nous nous employions tous et tout le temps que nous avons, à cet effet, et que, selon cela, nous ferons bien de différer toute sorte d'autre occupation, même les prédications et la visite des lieux où l'on est allé faire la mission, jusques à un autre temps. Il faut que nous travaillions à faire régner Dieu souverainement en nous, et puis dans les autres. Et mon mal est que j'ai plus de soin de le faire régner dans les autres que dans moi. O Monsieur, quel aveuglement pour moi et que je prie bien Dieu que l'on ne m'imite pas en cela ! Je vous dis ceci, les larmes aux yeux, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Ne vous mettez pas en peine de l'exagération dont vous me parlez.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission de Richelieu, à Richelieu.

474. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

De Paris, ce 26 août 1640.

Ma très digne et très chère Mère,

Mon Dieu, ma chère Mère, que mon cœur est attendri de voir la bonté avec laquelle votre incomparable charité procède avec vos pauvres enfants les missionnaires ! O Jésus ! qu'ils sont heureux et que j'espère que cela leur

---

Lettre 474. — L. a. — Original au monastère de la Visitation d'Annecy.

vaudra ! Au nom de Notre-Seigneur, ma digne Mère, continuez-leur la même charité, et à votre chétif fils et serviteur la part que sa bonté lui a donnée dans votre cher cœur.

J'ai écrit amplement à Monsieur Escart, il y a environ un mois [1], touchant ce que votre charité me fit l'honneur de me mander que je lui devais écrire, et j'espère qu'il a reçu ma lettre et qu'elle aura fait effet sur son esprit, si ce n'est que la tentation ait fait de trop fortes impressions en son imagination. Le sujet de la visite de sa sœur est considérable ; mais pource qu'elle choque une maxime que nous avons de ne pas visiter nos parents, je le prie de différer jusques à quelque occasion qu'il y pourra aller, chemin faisant, allant ou venant.

Ce que M. Tholard m'écrit de sa tentation arrive pour l'ordinaire à quantité au commencement qu'ils sont employés aux confessions, mais peu à peu elle passe, et l'on a pour maxime de ne pas laisser de continuer, quelque mauvais effet que la tentation fasse durant la confession.

Pour M. Duhamel, je lui écris que, s'il ne pense pas que sa résidence à Rome avec un de nos missionnaires [2] ou à Alet avec ceux qui y sont [3], lui donne repos, *in nomine Domini*, qu'il s'en retourne chez lui en cette ville [4], et qu'après avoir laissé passer quelque temps chez lui nous nous pourrons voir. Il a l'esprit naturellement inquiet et n'aura jamais repos, en quelque condition qu'il soit. Une bonne et sainte dame, [à laquelle [5]] il avait grande confiance [6], m'a dit, avant mourir, qu'il était perdu s'il

1. Le 25 juillet.
2. Louis Lebreton.
3. Antoine Lucas et Etienne Blatiron. Ce dernier était venu à Alet en 1639 avec Nicolas Pavillon.
4. A Paris.
5. Texte de l'original : auquel.
6. Madame Goussault.

abandonnait sa vocation ; je ne pense pas qu'elle a voulu dire par le vice, mais par accidents auxquels elle prévoyait qu'il tomberait.

Que dirais-je à votre cher cœur du bon le commandeur [7], ma chère Mère? O Jésus! il n'a pas seulement la moindre peine du monde, je dis la moindre, de ce que votre charité a écrit touchant le visiteur [8], et certes, ma très digne Mère, je vous assure de la même chose pour mon particulier. La raison en est que, ni lui ni moi ne cherchant en cela que la volonté de Dieu et croyant qu'elle nous serait manifestée par celle de notre digne Mère à tous deux, je puis vous assurer, ma très aimable et chère Mère, que nous n'en avons eu la moindre pensée du monde contraire à la vôtre, je dis la moindre. Et je pense, ma chère Mère, que je puis vous assurer de la même chose de la Mère de la ville [9] et que nous sommes demeurés aussi en paix que si Notre-Seigneur nous avait dit lui-même ce que vous nous écrivez. Et c'est ce qui m'a fait voir que l'on n'y a cherché que la pure gloire de Dieu. Depuis que je suis au monde, je n'ai jamais vu ni senti en moi une si grande soumission de l'entendement et de la volonté qu'en cette occasion. O ma chère et très aimable Mère, que vous êtes souverainement notre digne et très aimée Mère ! Non, cela est en un tel point qu'il n'y a point de parole qui vous le puisse exprimer ; il n'y a que Notre-Seigneur seul qui le puisse faire sentir à votre cher cœur.

---

7. Le commandeur de Sillery.

8. Ces mots *touchant le visiteur* ont été raturés sur l'original. Il est profondément regrettable que, pour supprimer toute trace de désaccord entre sainte Chantal et saint Vincent sur ce point des constitutions de la Visitation, on ait cru devoir mettre les éditeurs des lettres du saint dans l'impossibilité de lire ce qu'il a écrit sur cette question en cette lettre et ailleurs. Ce différend ne diminue pourtant en rien la sainteté de l'un et de l'autre, et nous ne voyons pas que sa divulgation puisse porter tort à qui que ce soit.

9. Sœur Marie-Angélique Lhuillier.

La R. Mère de la Trinité écrivait, ces jours passés, je pense qu'il n'y a que trois jours, qu'elle juge la chose nécessaire et qu'elle espère qu'elle se fera. Et je dirai seulement à l'oreille du cœur de ma digne Mère qu'elle mande que Notre-Seigneur lui a fait voir quelque chose de cela [10].

Voilà, ma très digne et plus aimable et aimée Mère (que je ne puis exprimer), ce que je dirai pour le présent à votre charité. O Jésus ! je me souviens que j'omets de répondre à ce que votre charité me dit, que nous aspirons à joindre la perfection ecclésiastique et la religieuse ensemble. Oh ! non, ma chère Mère, nous sommes trop chétifs pour cela ; mais il est vrai que nous sommes en peine de trouver un moyen pour nous perpétuer dans notre vocation. J'en dirai une autre fois les raisons à ma chère Mère et les diverses pensées qui nous viennent sur cela, pour en avoir ses bons et saints avis.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Au nom de Dieu, ma digne Mère, que le dernier point de ma lettre soit seulement dit au cher cœur de ma Mère et à nul autre.

Suscription : A ma R. Mère ma R. Mère de Chantal, supérieure du premier monastère des filles de Sainte-Marie d'Annecy, à Annecy.

---

10. Nous omettons ici quatre lignes de l'original, qui sont complètement illisibles par suite de ratures.

475. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 26 août 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 4 de ce mois, pour réponse à laquelle je vous dirai que j'adore la conduite de Dieu sur vous, dans le nouveau travail que vous entreprenez, et que je le prie qu'il le bénéfice[1] et qu'il nous fasse connaître sa divine volonté dans des occasions semblables ; que j'écris à M. Duhamel que, s'il ne pense trouver son repos par le changement de personnes et de lieux, en s'en allant trouver M. Lebreton à Rome ou s'en allant à Alet, *in nomine Domini*, qu'il s'en retourne chez lui à Paris ; et vous lui direz qu'il sera bon qu'il laisse passer quelque temps avant que de revenir de chez lui céans. Je dis à notre digne Mère que Madame Goussault me dit, avant mourir, qu'il était perdu s'il ne persévérait dans sa vocation, non par le vice, mais par la qualité de son esprit, qui s'inquiète partout et de tout ; mais nous avons sujet d'espérer que Notre-Seigneur l'aura en sa particulière protection, à cause de la crainte qu'il a de le fâcher. Je vous prie de m'écrire sa résolution, afin que je donne ordre aux lieux que je lui marque, pour le recevoir et leur recommander.

J'ai écrit à M. Escart, la dernière fois[2], fort au long, selon ce que vous me mandez. J'espère que, si l'imagination n'est altérée, que ma lettre aura fait quelque effet

---

Lettre 475. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. *Bénéficer*, avantager ; c'est une ancienne forme du verbe *bénéficier*.

2. Le 25 juillet (Cf. lettre 460.)

sur lui ; et, si je le puis, je lui en dirai deux mots par cette voie [3].

J'écris à M. Tholard touchant ses difficultés dans la confession [4] ; il ne faut pas qu'il laisse de confesser pour cela.

Je vous ai écrit fort amplement, si me semble, par l'adresse de M. de Courcilly, libraire de Lyon. J'estime que vous avez reçu maintenant ma lettre.

Je dis à notre digne Mère [5] que jamais M. le commandeur [6] ni moi n'avons eu l'entendement et la volonté si soumis qu'en l'occasion du visiteur à la pensée que Notre-Seigneur à donnée à notre digne Mère ; et cela est vrai. O Jésus ! Monsieur, il s'en faut bien tenir là.

Vous voilà donc dans la manière de vie du séminaire, dans votre nouveau logement et faisant la mission dans Annecy. Or sus, Monsieur, j'adore la Providence sur cela. Je dis à Monseigneur [7] que le succès sera la règle comme nous devrons en user ci-après en cas pareil.

Nous faisons ici à présent la visite, où Messieurs Savinier, de Sergis et Durot sont. M. Dufestel, le supérieur de Troyes, vient de sortir du séminaire, où il m'a demandé de passer quelque temps. O Monsieur, quel exemple vous avez donné à la postérité pour cela [8] ! Monsieur Perceval, qui est de la communauté de Troyes, a tenu compagnie à son supérieur.

Nous avons Messieurs du Coudray et Guérin le jeune

---

3. Cf. lettre 476.
4. Cf. lettre 477.
5. Sainte Jeanne de Chantal.
6. Le commandeur de Sillery.
7. Juste Guérin, évêque de Genève.
8. Il semblerait, d'après ces mots, que Bernard Codoing avait fait quelque peu de séminaire de rénovation, c'est-à-dire, avait cessé quelque temps ses travaux pour s'adonner à Saint-Lazare, sous la direction du prêtre chargé des jeunes séminaristes, à sa propre perfection.

malades en Lorraine. Je les recommande à vos prières et vous prie de nous aider à remercier et à faire remercier la bonté de Dieu sur cette pauvre et chétive compagnie de ce qu'il a inspiré à une bonne âme, qui ne veut être nommée, de donner vingt-cinq mille livres, partie argent comptant et partie en argent de rentes constituées, afin qu'il plaise à Dieu nous faire la grâce de continuer de nous affectionner de plus en plus à l'esprit de la compagnie. O Monsieur, cela ne vous attendrit-il pas le cœur de voir l'ordre que Dieu tient pour nous consoler temporellement et spirituellement? D'autrefois il a voulu confirmer de vive voix la règle de saint François, et à présent par bienfaits l'esprit de cette pauvre compagnie ! Car c'est à cette fin que cette personne me dit que Dieu lui avait inspiré cela. Il n'y a que son fils, qui m'en a porté la parole, et une autre personne et moi qui sachions qui c'est, ni autre à qui je le puisse dire. *O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei ! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus*[9]*!* O Monsieur! qui nous aidera à nous humilier au-dessous des enfers, et où nous cacherons-nous, en la vue de tant de bontés de Dieu sur nous? Ce sera dans les plaies de Notre-Seigneur, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Je vous supplie, Monsieur, de dire à la compagnie qu'elle ne parle jamais à personne de ceci ; vous le confierez néanmoins à notre digne Mère et la prierez de nous aider à remercier Dieu de cela.

J'ai donné les 300 livres que vous m'avez mandées à

---

9. Epître aux Romains XI, 33.

un écolier, selon votre ordre, cinq cents au fils de Madame de Menthon, qui est à l'Académie, et vous envoie sa lettre pour les recevoir de Madame sa mère, et quinze pistoles à l'économe de Sainte-Marie de la ville [10], selon votre lettre. Mandez-moi si vous recevrez ou avez déjà reçu ces sommes.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

476. — A PIERRE ESCART

De Paris, ce 26 août 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Quoique je vous aie écrit assez amplement il y a environ un mois [1], je ne laisserai pas de vous faire ces lignes en cette occasion, qui seront pour vous dire que je vous chéris toujours et pense souvent à la bonté du cœur avec laquelle je me représente que vous avez pris ce que je vous ai écrit touchant la soumission du jugement, et au bon usage que vous en faites ; et selon cela, il me semble que vous voilà acquiesçant à toutes les choses qui vous sont ordonnées, quoique directement contraires à vos sentiments. O Monsieur, que cela m'est une grande consolation et que je pense que cela réjouit le cœur de Dieu ! Jamais je n'ai vu chose qui m'ait plus édifié que les lumières que Notre-Seigneur vous donna l'année passée sur ce sujet dans vos exercices.

Notre digne Mère de Chantal me mande qu'on vous a

---

10. Le premier monastère de la Visitation.

Lettre. 476. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le 25 juillet.

dit qu'une de vos sœurs a apostasié de la foi, ce qui m'a beaucoup touché ; mais je ne sais comme cela se fait que j'ai un peu de peine à croire que cela soit, et crains que l'ennemi de la paix de votre âme n'ait suggéré cette pensée à ceux qui vous désirent voir en votre pays pour vous persuader d'y aller. Et pource que cela peut être néanmoins, je vous supplie, mon très cher frère, de différer les pensées de ce voyage jusques à ce qu'en quelque occasion, chemin faisant, vous voyiez ce que c'est et si vous lui pourrez profiter. Le témoignage que Notre Seigneur nous a rendu combien il agrée qu'on s'éloigne de ses parents, quoiqu'il y allât de la distribution de son bien aux pauvres, voire même de l'assistance à l'enterrement de son père, et d'ailleurs voyant combien il a fui son pays natal dès sa naissance et en son âge parfait, tout cela, avec l'expérience que j'ai en ma personne du déchet que reçoit un ecclésiastique en ces sortes de visites, joint à la règle que nous en avons et qui s'observe bien, par la grâce de Dieu, tout cela fait, dis-je, que j'estime qu'il n'est pas expédient que vous y alliez exprès, mais qu'il est à propos que vous attendiez une occasion que la Providence vous mettra entre les mains, au moyen de laquelle, chemin faisant, vous pourrez visiter vos parents.

Oui, mais, me direz-vous, peut-être que je ramènerai cette chère sœur au giron de l'Eglise. Vous avez raison, Monsieur, de dire *peut-être*, pource que vous avez sujet d'en douter et qu'en lui pensant profiter par vous-même, vous ne vous portiez préjudice à vous-même. Notre-Seigneur voyait ses parents en Nazareth, qui avaient besoin de son secours à salut et auxquels peut-être il aurait pu profiter, et néanmoins il aima mieux les laisser dans le danger que de les aller visiter, voyant que son Père n'y prendrait pas plaisir et désirant donner cet exemple à la postérité et informer son Eglise de ce qu'il faut faire en

cas semblable. J'ai admiré maintes fois la pratique de cet exemple de Notre-Seigneur en saint François Xavier, qui passa fort près de ses parents, s'en allant aux Indes, sans les visiter.

Voilà ce que vous pourrez faire cependant. Vous ferez bien d'écrire aux Pères Capucins de Sion et de les prier de voir votre bonne sœur et vos autres parents et de faire leur possible pour ramener cette chère sœur, et de faire faire une confession générale à vos autres parents, auxquels vous pourrez écrire et les prier de profiter de la grâce qui leur sera présentée par ces bons Pères.

Voilà, mon cher M. Escart, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je souhaite infiniment que nous nous mettions entièrement dans le dépouillement de l'affection de tout ce qui n'est pas Dieu, et que nous ne nous affectionnions aux choses que pour Dieu et selon Dieu, et que nous cherchions et établissions premièrement son royaume en nous, et puis en autrui; et c'est ce que je vous prie de lui demander pour moi, qui suis, en son amour, [Monsieur] [2], votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Escart, prêtre de la Mission, à Annecy.

477. — A JACQUES THOLARD

De Paris, ce 26 août 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec la consolation que Notre-Sei-

---

2. Le saint a écrit : *Madame*, par distraction.

Lettre 477. — L. S. Dossier de Turin, original.

gneur sait, pour réponse à laquelle je vous dirai, Monsieur, que vous ne deviez pas vous mettre en peine pour les tentations qui vous arrivent dans les confessions, ni pour leurs effets. Cela se fait en aucuns naturellement en la vue ou à l'ouïe des moindres espèces qui tendent à cela, en d'autres par suggestion du malin esprit, pour nous détourner du bien qu'on fait en cette divine action. En l'une ni en l'autre manières, nous n'y offensons jamais Dieu ni mortellement ni véniellement, tandis que ces accidents nous déplaisent en la souveraine pointe de l'esprit. La plupart des confesseurs, ou pour le moins plusieurs, sont travaillés de ces pauvretés au commencement de cet emploi ; mais peu à peu ces espèces ne font point d'impression dans l'imagination, *quia in assuetis non fit passio* [1]. Un saint évêque souffrant ces choses en baptisant les femmes, au commencement de l'Eglise, par immersion et ayant prié Dieu plusieurs fois de [le] délivrer de ces tentations et n'ayant été exaucé, il perdit enfin patience et se retira au désert, où Dieu lui fit voir trois couronnes, l'une plus riche que l'autre, qu'il lui avait préparées, s'il eût persévéré, et qu'il n'aurait que la moindre, pource qu'il n'avait pas eu la confiance en lui qu'il le préserverait de succomber à la tentation, puisqu'il permettait qu'il fût tenté dans les emplois de sa vocation. Cet exemple que m'allégua un jour un Chartreux sous lequel je faisais ma retraite à Valprofonde [2], fit tomber une tentation quasi semblable que je souffrais dans les actes de ma vocation. J'espère de la bonté de Dieu, Monsieur, qu'elle fera un pareil effet en vous, que vous aurez une couronne particulière devant Dieu pour cela, si vous persévérez. Il suffit que vous fassiez un acte

---

1. Adage scholastique bien connu. Le sens est : l'habitude émousse la sensibilité passive.
2. Dans la commune de Béon (Yonne).

de désaveu de toutes ces choses, lorsque vous commencerez à confesser ; et n'est pas besoin que vous vous confessiez de cela, ains il s'en faut abstenir. Confessez donc en paix et aimez-en davantage la bonté de Notre-Seigneur de ce qu'il ne s'offense de ces choses, ni de rien qui se fasse en nous contre notre volonté [3]. Et n'importe de dire que la violence de la sensualité ne vous permet pas de faire aucun acte de désaveu pendant cela, pource qu'il n'est ni nécessaire ni quasi possible, pour le moins d'une manière sensible. Ce que Notre-Seigneur demande de nous, c'est que nous passions vite sur ces matières, en sorte néanmoins que nous n'omettions point à dire et à faire les choses qu'il faut pour aider les âmes à se purger de ces défauts. Notre-Seigneur sera votre instruction et votre force là-dedans. Ayez-lui une entière confiance et ressouvenez-vous, Monsieur, que sa bonté me donne une si cordiale affection pour vous qu'il n'y a que lui seul qui le vous puisse faire sentir, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Tholard, prêtre de la Mission, à Annecy.

478. — *LA MARQUISE DE MAIGNELAY A SAINT VINCENT*

Monsieur.

Dieu nous a envoyé une servante pour notre Charité, qui est une bonne veuve de ce faubourg. Nous en essaierons, parce

---

3. Ici le saint a raturé les mots suivants : que si la tentation. Il n'importe non plus de dire que vous vous.

Lettre 478. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

qu'elle connaît le quartier. J'ai cru à propos de voir ce qu'elle saura faire. Vous ne prendrez pas la peine de nous envoyer celle dont je vous ai fait tant d'importunité. Je sais que votre charité m'en excusera bien et que vous me ferez celle de prier pour mes besoins, qui, par la grâce de Dieu, ne sont pas petits. Mais, en quelque état que je sois, je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissante fille et servante.

MARGUERITE DE GONDY.

Ce 29 août [1640 [1]].

479. — A LOUISE DE MARILLAC

[29 ou 30 août 1640 [1].]

Mademoiselle,

J'ai reçu cette lettre [2] ce matin avant la mienne écrite et avant que Madame la marquise [3] ait vu les vôtres ni les miennes, pource que notre frère l'a trouvée partie. Vous pourrez cependant faire faire la retraite à cette bonne fille et à la Lorraine.

480. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce jeudi matin [30 août 1640 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens d'écrire à Madame la marquise de Maignelay

---

1. Cette lettre semble à sa place près des lettres 471 et 480.

Lettre 479. — L. a. Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.
2. La lettre 478.
3. La marquise de Maignelay.

Lettre 480. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de l'hôpital thermal de Bourbon-l'Archambault.

1. La mort du marquis de Fors, dont il est question dans cette lettre, eut lieu au mois d'août 1640. D'autre part, la lettre 479 étant du mercredi 29 août, ou du jeudi 30 août, celle-ci, datée du jeudi, ne peut être, si l'on tient compte du contenu, que du 30.

et de lui envoyer vos deux lettres d'hier et d'aujourd'hui, et retiens ici la fille jusques à ce que j'aie réponse si elle pourra faire cinq ou six jours de retraite.

Je perdis hier notre journée pour aller voir Madame la duchesse d'Aiguillon et Madame du Vigean [2] sur la mort du fils de celle-ci [3]. Les gens de madite dame me vinrent quérir pour cela. Mais je trouvai que Notre-Seigneur avait fait l'office de consolateur de la mère d'une manière surnaturelle. Jamais je n'ai vu l'image de la force de Dieu dans l'affliction comme en cette bonne dame. Cela et un affaire que nous avons d'importance m'ôtent beaucoup de temps de notre visite, laquelle ne sera point achevée, à ce que je crains, d'aujourd'hui jeudi en huit

---

2. Anne de Neubourg, épouse de François Poussart de Fors, d'abord baron, puis marquis du Vigean. La belle baronne — ainsi l'appelle Voiture — était intimement liée à la duchesse d'Aiguillon. Les ennemis de Richelieu ont fait courir sur le compte des deux amies les bruits les plus infamants (Cf. *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, Paris, 1833-1835, 6 vol. in-8, t. II, p. 32 ; *Recueil des chansons historiques*, t. I, p. 149, ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal). Voiture a décrit la magnifique maison de plaisance qu'elle possédait à la Barre, près Montmorency. (*Œuvres*, Paris, 1858, in-8°, p. 96.)

3. Madame du Vigean avait deux fils et deux filles, Anne et Marthe. L'aîné, marquis de Fors, officier courageux et même téméraire, pris deux fois par les ennemis et deux fois relâché, venait de succomber au siège d'Arras, à peine âgé de vingt ans. Sa mort émut le poète Desmarets, qui le pleura dans une longue élégie. (*Œuvres poétiques*, Paris, 1641, in-4°, pp. 18-21.) Le jeune frère du marquis périt assassiné dans des circonstances qu'on n'a jamais pu éclaircir. Anne devint duchesse de Richelieu par son mariage avec un petit-neveu du cardinal-ministre. Marthe, après avoir brillamment occupé sa place dans le monde, où elle se plaisait et où elle plaisait, prit, malgré la résistance de sa mère, le voile des Carmélites au couvent de la rue Saint-Jacques à Paris et devint sœur Marthe de Jésus. Saint Vincent avait prévu son entrée au cloître et la lui avait annoncée, en un temps où elle ne songeait qu'à jouir des plaisirs mondains. Toute troublée par la prophétie d'un homme dont elle connaissait le pouvoir auprès de Dieu, elle l'avait supplié, en vain, bien entendu, de ne pas prier à cette intention. Elle a elle-même attesté l'authenticité de ce fait dans une déclaration signée de sa main. (Cf. V. Cousin, *Madame de Longueville*, Paris, 1859, in-8, pp. 196-203 et pp. 456-475 ; Collet, *op. cit.*, t. II, p. 516 ; déposition du frère Chollier au procès de béatification.)

jours ; et par conséquent, je crains bien qu'il faudra aller à la quinzaine.

Cette fille vous portera la présente, après que j'aurai eu réponse de Madame la marquise [4], et la vous fera voir; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je suis bien aise que vous espériez quelque chose de cette bonne Lorraine et que vous la mettiez en retraite et la reteniez. Je crains qu'elle soit un peu paresseuse.

481. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi matin. [Août ou septembre 1640 [1].]

Mademoiselle,

Voici deux filles de Richelieu que la Providence vous envoie au besoin (il sera [bon] de commencer de les mettre en retraite dès demain), et comme je pense de faire venir Louise et Barbe [2], si elle n'est nécessaire à Angers. Nous en parlerons. Et si je le puis, je vous irai trouver incontinent après dîner pour revenir à l'assemblée.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

4. La marquise de Maignelay.

Lettre 481. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre se place entre les lettres 469 et 482.

2. Barbe Angiboust, alors à Richelieu.

482. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce samedi matin. [Août ou sept. 1640 [1]].

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point résolu le voyage dont vous parlez et ne sais qui a dit cela à Monsieur votre fils.

Il importe que vos filles de Richelieu ne voient point M. Durot ni le frère. Il faut tout doucement lui faire sentir qu'il n'est pas expédient que nous ayons communication que pour des choses nécessaires.

J'ai vu le billet de Madame de Souscarrière et enverrai à M. le procureur général [2] celui que vous m'avez envoyé.

J'ai donné charge pour une maison [3].

Je suis fort pressé aujourd'hui pour notre visite [4]. Je parlerai néanmoins à Mademoiselle Lamy, s'il plaît à Dieu, en l'amour duquel je suis votre serviteur.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 482. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1 Voir note 4.

2. Mathieu Molé.

3. Saint Vincent était à la recherche d'une autre maison-mère pour les Filles de la Charité.

4. La visite de Saint-Lazare, qui était déjà commencée le 26 août. (Cf. lettre 473.)

483. — A LOUISE DE MARILLAC

[1640 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je parlerai à ce soir à M. de Vincy pour le carrosse pour demain l'après-dînée. Je n'ai pu m'échapper celle d'aujourd'hui ; il est trop tard à ce soir ; et demain au matin il me faudra aller à Notre-Dame, chez M. de Meaux [2], pour un affaire de grande importance.

Je suis bien de votre avis touchant vos nouvelles filles, mais un peu en peine de ce qu'il n'y en aura plus à Richelieu et ne sais comme M. Lambert l'entend.

Je verrai dans deux ou trois jours vos filles et leur recommanderai l'obéissance à Anne [3].

Je vois bien qu'il sera nécessaire de voir vos filles jeudi aux Enfants [4] ; mais je ne sais pas si j'aurai quelques moments pour le règlement. Nous verrons. Vous les pourrez donc mander pour ce jour-là, s'il vous plaît, ou pour vendredi, qui me sera moins incommode.

Bon soir, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Envoyez-moi demain au matin une de vos filles, s'il vous plaît, pour la réponse du carrosse.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras

Lettre. 483. — Original chez les Filles de la Charité de Gerona (Espagne).

1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 481.
2. Dominique Séguier, évêque de Meaux (1637-1659).
3. Peut-être Anne Hardemont.
4. Aux Enfants trouvés.

484. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mercredi matin [1640[1]].

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de lire l'emploi de la journée que vous m'avez baillé et le trouve bien. Ce qui me faisait paraître la chose autrement, c'était que je ne distinguais pas en mon esprit les emplois des filles. Or voici comme je pense qu'il sera bien : c'est que celles de La Chapelle et de l'Hôtel-Dieu le peuvent observer tel qu'il est ; celles des paroisses, des Enfants [2] et des forçats auront en vue de l'observer à leurs emplois près. Celui des sœurs des paroisses est assez bien spécifié. A la fin, vous ajouterez à ces lignes de l'emploi des Enfants ce que vous jugerez à propos, et en celui des forçats ce qui est propre aux filles des forçats ; mais pour cela il est bon de savoir ce qu'elles font et le mettre. Vous mettrez aujourd'hui celui des Enfants et me l'enverrez, et je le verrai à ce soir [3].

Je pense que la Providence veut que vous n'alliez pas aux Enfants aujourd'hui. M. de Vincy a besoin de son

---

Lettre 484. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dans sa conférence du 19 juillet 1640, le saint avait annoncé aux sœurs son intention de faire dresser des règlements particuliers pour les sœurs de la maison-mère, de l'Hôtel-Dieu, des paroisses, des Enfants trouvés et des galériens. Louise de Marillac se mit de suite à l'œuvre. Peut-être même son travail était-il déjà commencé. Cette lettre semble postérieure d'un jour à la précédente.

2. Les Enfants trouvés.

3. Nous avons encore diverses observations de Louise de Marillac sur les règles communes et sur les règles particulières aux sœurs des Enfants trouvés, de l'Hôtel-Dieu, des galériens, des hôpitaux et des paroisses, un règlement pour les sœurs des Enfants trouvés, un autre pour les sœurs des hôpitaux, un troisième pour les offices de la maison-mère. (Cf. *Pensées de Louise de Marillac.*)

carrosse et j'appréhende de revenir si loin demain des Enfants, étant échauffé après avoir parlé. Pourrez-vous différer jusques à vendredi et mander les filles demain chez vous à La Chapelle, où je me rendrai ? Si vos ordres déjà donnés y répugnent, ne faites pas difficulté d'emprunter un autre carrosse et de vous en aller aujourd'hui.

Je me rendrai demain aux Enfants, Dieu aidant.

Bon jour, Mademoiselle. Renvoyez-moi à ce soir ledit emploi de la journée.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

485. — A LA MÈRE DE LA TRINITÉ

De Paris, ce 1er d'octobre 1640.

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à la bonté de Dieu, ma chère Mère, de ce qu'il vous a redonné une meilleure santé, et le prie qu'il vous conserve longues années pour le bien de votre saint Ordre et pour vos chers enfants les missionnaires que vous avez engendrés en Notre-Seigneur au diocèse de Troyes.

Notre Mère la supérieure de Sainte-Marie [1] m'a dit, ma chère Mère, qu'elle vous a écrit la nouvelle vie de feu M. le commandeur de Sillery. Dieu disposa de lui le jour de saint Cyprien, 26 de septembre, entre une heure et midi, d'une manière toute précieuse.

Au commencement de sa maladie, il avait dans les

Lettre 485. — L. a. — Original à la Visitation de Troyes.
1. Marie-Angélique Lhuillier.

accès une petite altération d'esprit fixe, qui ne paraissait qu'en quelques actions enfantines, à certains rencontres. Six jours avant sa mort, il devint aussi judicieux, ferme et doux que nous l'ayons jamais vu, et continua jusques à la bienheureuse heure qu'il alla à Dieu avec une plénitude de l'esprit de Dieu et soumission à sa volonté continuelle et admirable à mes yeux [2].

Il se confessa d'une confession quasi générale des plus grosses fautes de sa vie à M. le curé de la paroisse [3] et communia publiquement de sa main pour viatique le même jour sixième avant sa mort; et six heures avant mourir, la difficulté de cracher avec un petit râlement l'avait pris. Il agréa l'extrême-onction, qu'il m'avait dit que je lui fisse prendre quand je le jugerais à propos. Il reçut ce sacrement avec une dévotion fort ferme et tendre néanmoins, commença et continua à produire des actes fort fréquents tout haut de foi, d'espérance, de charité, de contrition, de remercîments à son bon ange de toutes les assistances qu'il lui avait données en toute sa vie, lui demanda pardon du mésusage qu'il en avait fait, et le pria de l'assister à la dernière action qui lui restait à faire, rendit grâces à Dieu maintes fois du choix qu'il avait fait de sa sainte Mère, des grâces qu'il lui avait données, et à elle de toutes celles qu'elle lui avait obtenues, notamment de celle de l'avoir reçu pour son esclave, et remercia Dieu de la tradition de saint Jean à la sainte Vierge et de la sainte Vierge à saint Jean. Il le remercia, de plus, maintes fois, de l'incarnation, de la vie, de la mort de Notre-Seigneur et de ce qu'il nous avait laissé son corps en la terre pour nous unir à lui, et de plus, de ce que son royaume n'au-

---

2. Ici saint Vincent avait écrit les mots : *six heures il communia*, qu'il ratura ensuite.

3. Nicolas Masure, curé de Saint-Paul.

rait jamais de fin, et lui demanda pardon de tous les mésusages qu'il avait faits de ses divins mystères. Il remercia ensuite le Saint-Esprit de toutes les inspirations qu'il lui avait données et lui demanda pardon du mésusage qu'il en avait fait, remercia le Père éternel de l'être qu'il lui avait donné et la divinité en la Trinité de la gloire qu'elle possède, le pria de se l'augmenter, comme aussi celle qu'il a donnée à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge, aux anges et aux saints et notamment à notre bienheureux Père [4], remercia Dieu, de plus, de ce qu'il l'avait tiré de la masse corrompue du monde depuis huit ou dix ans et l'avait fait vivre d'une vie plus retirée. Il le remercia, de plus, de la gloire qu'il avait donnée à saint Jean, patron de son Ordre, et à tous les bienheureux religieux et demanda pardon de ce qu'il n'y avait pas vécu en vrai religieux ; et parmi tout cela, qu'il répétait parfois, il produisait souvent des désirs de voir Dieu, par ces paroles de saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo* [5]; *veni, Domine, veni et noli tardare.*

Une heure avant mourir, il envoya quérir M. de Cordes, l'un de ses trois exécuteurs testamentaires [6], et lui fit distribuer à ses serviteurs, en argent, ce qu'il leur avait légué par son testament, en union de la division des vêtements de Notre-Seigneur avant son agonie, leur donna à tous sa bénédiction et quelques *Miserere.* Après, il rendit son âme bienheureuse à Dieu avec une grande douceur.

Et voilà, ma chère Mère, l'ordre que la bonté de Dieu a tenu en la conduite de ce sien serviteur, qui vous avait

---

4. Saint François de Sales.
5. Epître aux Philippiens I, 23.
6. Les deux autres étaient le président Trélon, son neveu, et M. Desbordes, auditeur des Comptes.

une si très unique confiance et lequel vous aimiez et portiez tant devant Dieu.

Je lui demandai la bénédiction pour vous, ma chère Mère, comme je fis pour Sainte-Marie et pour nous. O Dieu ! ma chère Mère, qu'il la vous donna de bon cœur et qu'il parlait de votre charité avec une estime et confiance uniquement filiale ! Celle qu'il me témoigna à moi m'est à singulière consolation et espérance qu'il m'obtiendra miséricorde devant Dieu.

Il désira, pendant ces six heures, que je fusse incessamment auprès de lui, de sorte qu'il ne pouvait souffrir que je passasse à une autre chambre, non pas même que je reçusse des messages, et voulut que je dînasse auprès de son lit, environ une demi-heure avant sa mort. Et voilà, ma chère Mère, en gros ce qui s'est passé en ce bienheureux départ de ce serviteur de Dieu.

Après sa mort, l'on craignait que son Ordre ne vînt faire de la rumeur [7] ; mais ils ne le firent point. Ains tout s'est passé avec pareille paix et douceur que s'il eût eu des enfants. Ses exécuteurs testamentaires s'y trouvèrent à même temps, donnèrent ordre à tout, et le lendemain l'on le porta en terre, sur le soir, selon le désir des parents, à cause qu'il avait ordonné par son testament que ses funérailles se fissent sans pompe et sans armes. Comme le convoi se faisait, j'entendais le monde qui disait : O mon Dieu ! que les pauvres perdent aujourd'hui ! et d'autres : Oh ! qu'il trouve bien maintenant au ciel le bien qu'il a fait aux pauvres [8].

L'entretien de Paris est à présent de cette belle mort

---

7. L'Ordre de Malte aurait désiré avoir une plus grande part aux libéralités testamentaires de Brulart de Sillery.

8. Le chroniqueur des monastères de la Visitation nous donne d'autres détails sur les obsèques de Noël Brulart de Sillery. Nous lisons dans son manuscrit, cité par l'auteur de la vie du commandeur, p. 225 : « Le lendemain de son décès, sur les six heures du soir,

et de la disposition de son bien, laquelle chacun loue, si ce n'est ceux qui y prétendaient quelque chose. Il a donné cent mille francs à son Ordre [9], et à nous ce que Monsieur Dufestel vous peut avoir dit, et a fait les pauvres de l'Hôtel-Dieu ses héritiers. J'oubliais à dire qu'il a donné cinquante mille livres à un sien pauvre neveu pour acheter un office au parlement ou au grand conseil, à la charge de réversion à l'Hôtel-Dieu au cas qu'il ne le fasse, et à un autre quinze cents livres de rente, à la charge aussi de réversion audit Hôtel-Dieu [10]. Il n'a point eu de pensée aucune pour les visiteurs des deux Ordres que vous savez, ni moi je n'en aurai jamais que de reconnaissance des obligations infinies que nous avons à votre charité, à laquelle je renouvelle les offres de mon obéissance et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ne pouvant écrire à nos chères Mères de Sainte-Ma-

---

tous les ecclésiastiques de Saint-Paul, un cierge à la main, furent prendre son corps et le portèrent sans pompe à la paroisse, parce qu'il l'avait ainsi ordonné. Après que les prières ordinaires furent achevées, le même convoi rapporta le corps à notre église (l'église de la Visitation), où il devait être inhumé. Il était découvert et en chasuble. Les larmes des écoliers qu'il entretenait et le cri des pauvres qu'il nourrissait se faisaient entendre de tous côtés. Messieurs de la Mission lui firent un service, où M. Vincent de Paul officia, et ensuite il fit l'éloge du défunt, mais sans monter en chaire. » M. de Sillery fut inhumé sous la chapelle dédiée à saint François de Sales. Une épitaphe gravée sur le marbre, au-dessus du caveau, rappelait ses vertus, ses titres et ses services. En 1835, le corps fut transporté dans le nouveau couvent des Visitandines, rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, puis rue d'Enfer. L'ancienne chapelle de la Visitation était devenue temple protestant.

9. Brulart de Sillery avait légué au Conseil de l'Ordre 80.000 livres, outre les 24.000 qu'il lui devait pour avoir obtenu la permission de tester.

10. Sur les dispositions testamentaires du commandeur de Sillery voir *Contribution à l'histoire du monastère de la Visitation Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine au XVIIe siècle* par Fosseyeux dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'île de France*, 1910, p. 200.

rie [11], je supplie votre charité de leur faire voir la présente.

Suscription : A ma R. Mère la Mère de la Sainte-Trinité, prieure du monastère des Carmélites de la ville de Troyes, à Troyes.

486. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*1 ou 2 octobre 1640* [1].]

Monsieur,

Les amis de la mère d'un de nos enfants [2] *pressent fort d'accorder* [3] *les poursuites que l'on a commencées contre elle, quoique absente, et demandent que l'on leur propose ce que l'on désire pour la sortir d'affaire. Il y a un bénéficier qui s'en mêle, et le maître de ladite femme. J'ai promis de dire la réponse, savoir si, pour servir d'exemple aux autres, l'on procédera par les voies de la justice, qui la scandalisera tout à fait ; ou bien si l'on prendra la voie plus douce, qui est de demander qu'elle paie les frais, qu'elle reprenne son enfant, en baillant personne solvable qui réponde qu'elle ne fera aucun mal à l'enfant, mais qu'elle l'élèvera, comme elle est obligée, et qu'elle donne à la maison quelqu'aumône ; et si vous plaît me mander de quelle somme, je crois que ceux qui s'en mêlent la paieront. C'est pourquoi je pense qu'il la faudrait demander bonne, ou bien, Monsieur, avant de faire ces demandes, leur demander qu'ils se taxent eux-mêmes ; s'il vous plaît, sans déférence à d'autres, prendre la peine me mander tout cela, car Monsieur Le Roy m'a remis cela entièrement à ma disposition.*

J'entends toujours agir en cette œuvre après votre obéis-

---

11. Les sœurs de la Visitation de Troyes.

Lettre 486. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre et la suivante, qui lui répond, ont été écrites entre la mort du commandeur de Sillery (26 septembre 1640) et le retour d'Angers de Madame Turgis, qui était à Paris le 3 octobre 1640. (*Lettres de Louise de Marillac*, lettre 30). Or, entre ces deux dates il n'y a qu'un mardi, et ce mardi est le 2 octobre, date de la réponse à cette lettre.

2. Un enfant trouvé.

3. *Accorder*, régler par accord.

sance, comme en ayant charge des dames, que je désirerais bien treuver toutes les semaines à la maison. Si vous êtes d'avis, après la résolution que vous m'aurez donnée, je les avertirai d'y venir pour la résolution de cette affaire ; ou vous prendrez la peine de faire dire à notre sœur qu'elle les avertisse de se trouver demain, qui est mercredi, d'y venir à onze heures, qui est l'heure que Monsieur Bret doit venir prendre la réponse que j'attendrai de votre charité.

Madame Turgis est arrivée. Trouvez-vous bon que la bonne sœur qu'elle a amenée avec elle fasse ici la retraite avec celle qui vous a parlé à Sainte-Marie, ou chez Monsieur le commandeur défunt[4].

J'ai dit à la bonne sœur de Saint-Germain que nous ne pouvions pas tenir à la maison des personnes mécontentes, ni qui malédifiassent les autres sœurs, et que, si elle y voulait demeurer, il fallait qu'elle changeât cela et qu'elle ne fît point état d'aller servir les pauvres, au moins de plusieurs années.

Notre argent est tout en monnaie de France, et fort peu d'or qui est de poids. J'ai bien désir que Dieu s'en veuille servir, si c'est sa sainte volonté.

J'ai vu Madame de Villeneuve, qui m'a dit que l'on lui enseignait une maison à La Chapelle. Je n'en sache point si ce n'est la nôtre. Si vous plaît d'y penser, je crois qu'il serait nécessaire que nous vous disions toutes les incommodités et ce qui peut y accommoder, avant d'en sortir, afin que nous n'y eussions point regret.

Je prie la bonté de Dieu que rien n'empêche ses desseins, et que je sois véritablement, Monsieur, votre très obéissante fille et servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

487. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mardi matin. [2 octobre 1640[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ma pensée est la vôtre touchant la poursuite de la

---

4. Le commandeur de Sillery.

Lettre 487. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission de Lujan (République Argentine).

1. Voir lettre 486, note 1.

mère et marâtre de cet enfant, et que vous lui fassiez les propositions que vous me dites, si les dames sont de cet avis, lesquelles vous pourrez prier de s'assembler pour cela.

Je m'en vas à Rueil et n'y pourrai pas être.

Il sera bon, comme vous dites, que ces dames s'assemblent toutes les semaines.

Je suis consolé du retour de Madame Turgis et lui renvoie le bon jour.

Vous ferez bien de faire faire la retraite aux deux filles que vous me marquez et de pressentir le maître de votre logis s'il expose en vente la maison. Encore avant-hier je m'informai s'il y en a à La Chapelle et priai une personne d'y veiller.

Ayez soin de votre santé, je vous en supplie autant que je le puis, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

488. — A JACQUES CHIROYE, PRÊTRE DE LA MISSION, A LUÇON

Du 6 octobre 1640.

Notre bon Dieu se veut servir de vous à Luçon en qualité de supérieur de notre petite communauté. Je vous prie, Monsieur, d'en accepter la charge, dans la confiance que, procédant dans l'esprit de douceur, d'humilité, de patience et de zèle de la gloire de Dieu dans la compagnie, et par elle dans les âmes de nos bons seigneurs et maîtres les bonnes gens des champs, sa bonté vous conduira par elle-même et votre famille par vous.

Lettre 488. — Reg. 2, p. 261.

Et pource que je vois que votre cher cœur gémira et me dira à la lecture de cette lettre : *A, a, a, Domine, nescio loqui* [1] ; et comment me donnez-vous cet emploi ? A cela je n'ai autre chose à vous dire sinon que *sufficit tibi gratia Dei* [2], que vous tâchiez de faire comme vous avez vu faire aux autres et que vous preniez tous les avis que vous pourrez de M. Cuissot [3], que nous envoyons supérieur à La Rose. Or sus, Monsieur, ayez bonne confiance en Dieu, donnez-vous bien à lui, afin qu'il vous dirige et soit lui-même le supérieur ; obéissez-lui bien et il fera faire ce que vous ordonnerez. Ayez dévotion particulière à la direction qu'eut la sainte Vierge de la personne de Notre-Seigneur, et tout ira bien. Ecrivez-moi souvent et saluez Messieurs Soudier [4] et Thibault. Ils trouveront ici la très humble prière que je leur fais d'exceller au bon exemple qu'ils donneront à toute la compagnie en union et en soumission, et Notre-Seigneur leur donnera mille bénédictions.

489. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 9 octobre 1640.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vos lettres me sont toujours à singulière consolation, quoique nous n'avancions rien, pource que je vois clairement qu'il n'y a point de votre faute et que c'est qu'il ne plaît pas à Dieu, et que j'ai une parfaite confiance que

---

1. Jérémie I, 6.
2. Seconde épître aux Corinthiens XII, 9.
3. Son prédécesseur à la tête de la maison de Luçon.
4. Samson Le Soudier.

Lettre 489. — L. a. — Dossier de Turin, original.

nous verrons enfin qu'il n'a pas été expédient. Son saint nom soit béni !

Les affaires de deçà ne m'ont point permis de voir Monseigneur le nonce [1]. Dès que ceux de delà seront accommodés, j'espère en avoir la permission. Cela soit dit à l'oreille de votre cœur seulement et à nul autre ; et cependant patience ; si nous ne faisons rien avant l'arrivée de Monseigneur le cardinal Bichi, nous ferons ce que vous me mandez.

A mon avis, vous ferez bien de vous tenir au louage d'une petite maison ou de deux chambres, que vous meublerez en attendant. Il vaut mieux que vous ayez une petite maison, si vous y pouvez avoir chapelle.

Vous avez bien fait à l'égard de ce bon ecclésiastique de Béarn. Jamais ils n'ont fait aucune mission, sinon l'un d'eux avec notre bon M. Brunet, et un autre la moitié d'une ; et je pense qu'il n'y a pas vingt mille personnes ou trente mille en tout le Béarn ; et l'on est d'avis que vous vous opposiez, quand l'on demandera quelque chose dans la concurrence du mois, et cela selon votre prudence ordinaire.

Je souhaiterais fort que vous eussiez l'avis de plusieurs de delà touchant le vœu de stabilité, s'il fait la religion. Vous m'avez mandé que le R. P. assistant [2] est d'avis contraire. L'on allègue que les Chartreux et les Bénédictins ne font que le même vœu de stabilité et que pourtant ils sont religieux. Il est vrai qu'à celui de stabilité ils ajoutent celui de la conversion des Maures, lequel peut-être développe ce qui fait le vœu de religion [3].

Je ne me hâte point à vous envoyer des hommes, pour-

---

1. Mgr Scotti.

2. Le Père Charlet, assistant français des Jésuites.

3. Saint Vincent ne voulait pas faire de sa congrégation un Ordre religieux. Rome, les évêques et la plupart de ses prêtres y répu-

ce que vous n'êtes encore logé, mais principalement pour-ce que j'ai appris par votre pénultième que tout le diocèse de Rome se réduit dans la ville de Rome, et que je ne vois pas bien l'utilité, si ce n'est pour les évêchés plus proches, ou que l'on eût moyen de faire les ordinands et les exercitants.

Je vous ai envoyé le témoignage de la pauvreté des personnes desquelles vous a écrit Monsieur Soufliers [4]; elles sont de l'Hay, diocèse de Paris. En voici un autre pour les personnes du diocèse de Poitiers dont vous a écrit M. Perdu, ou moi pour lui. Je ne me ressouviens pas auquel degré est l'empêchement.

Je vous remercie très humblement du soin très exact que vous avez apporté au fait des religieuses de Chanteloup [5] dont vous a écrit Monsieur Féret [6]. Un prêtre gascon, qui est allé à Rome pour les bulles de Monseigneur l'évêque nommé de Comminges [7], a été prié de la même

---

gnaient. D'autre part, il sentait le besoin d'exciter à la perfection les membres qui la composaient et d'empêcher les défections, en leur imposant les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité. Mais, ces deux désirs n'étaient-ils pas contradictoires ? On comprend les hésitations du saint en un temps où l'attention des théologiens n'avait pas encore été attirée sur la question de savoir en quoi consiste formellement l'essence de l'état religieux. Pour être religieux, il ne suffisait pas de faire les vœux qu'on appelle communément vœux de religion ; il fallait les prononcer devant une personne qui eût mission de les accepter au nom de l'Institut et de l'Eglise. C'est à cause du défaut de cette dernière condition que les membres de la congrégation de la Mission, ainsi que l'a déclaré Alexandre VII (Bref *Ex commissa Nobis* dans les *Acta apostolica*, p. 16), restaient du clergé séculier.

4. Pour réduire les dépenses en cour de Rome. Ces personnes demandaient une dispense en vue d'un mariage.

5. Chanteloup est aujourd'hui en Seine-et-Marne, dans la commune de Lagny. Il y avait là un prieuré conventuel de religieuses bénédictines.

6. Hippolyte Féret, docteur en théologie, né à Pontoise, qui deviendra vicaire général d'Alet, de Paris et curé de Saint-Nicolas-du Chardonnet.

7. Hugues de Labatut, nommé en 1637, mort le 10 février 1644. Le pays de Comminges s'étend dans la Haute-Garonne et le Gers.

chose ; vous lui pourrez dire l'état de l'affaire, la prière que je vous ai faite d'y travailler ; et s'il se veut joindre avec vous ou faire quelque chose de son côté, vous en userez selon votre charité ordinaire. Si ces Messieurs eussent su que vous eussiez pris la chose si fort à cœur et y eussiez travaillé si efficacement, ils n'en auraient point prié personne autre que vous.

Je vous remercie, de plus, de ce que vous avez fait pour Monsieur le commandeur Harque ; le mal qu'on vous a dit de lui n'est point. Feu M. le grand-prieur de France [8] l'employait en l'intendance de son bien et de sa maison ; en quoi il s'est comporté, à la vérité, avec soin, intelligence et augmentation du revenu, comme l'on en a grand soin en cet Ordre-là, mais sans plainte qui soit venue à sa connaissance. Il est, au reste, homme de piété et ne manque aucun jour à dire la sainte messe. Si quelque religieux a dit quelque chose de lui, c'est peut-être qu'ils auront eu quelque procès avec lui, à cause de la proximité ou mélange de leur bien. Les procès contractent toujours quelque aliénation et moins d'estime. Monsieur le commandeur de Sillery faisait beaucoup d'état de lui et de sa piété, et il m'a paru toujours partisan des intérêts de Dieu en toutes choses.

Mon Dieu, Monsieur, n'y a-t-il pas moyen de prendre la date de ces deux prieurés de Langres et les assurer en cas de mort et en attendant ? Il est difficile d'obtenir le consentement des abbés, qui sont Monseigneur le prince [9] et Monseigneur le cardinal ; et quoique j'aie

---

8. Guillaume de Meaux-Boisboudran.

9. Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé, né à Paris le 11 octobre 1629, est le chef de la branche des Conti. Son père, qui le destinait à l'état ecclésiastique, lui fit donner un grand nombre d'abbayes, entre autres celles de Saint-Denis, de Cluny, de Lérins et de Molesme. Les armes l'attiraient plus que l'église. Sa passion pour la duchesse de Longueville l'entraîna dans les intrigues de la Fronde. Après l'avoir fait enfermer dans la prison de

proposé l'expédient que vous m'avez mandé, de les résigner, en attendant, à quelqu'un de la compagnie, le personnage ne m'a répondu sur cela, craignant peut-être ou le manquement de foi de celui-là ou la mort. Il est bien arrivé des accidents dans une communauté en cette manière-là. La théologale et la cure de Luçon ont été soustraites de cette communauté-là en cette sorte.

Notre séminaire croît toujours, par la miséricorde de Dieu, en nombre et en vertu ; et le reste de la compagnie se porte assez bien, Dieu merci. Les soins de la Lorraine continuent toujours et l'assistance des pauvres aussi. Nous avons céans dix mille livres à y envoyer, après que notre frère Mathieu [10] aura achevé sa retraite.

Dieu a disposé de feu Monsieur le commandeur de Sillery ; il est mort en saint, comme il a vécu depuis qu'il s'est retiré de l'embarras du monde. Il a laissé à la compagnie pour le séminaire quatre-vingt mille livres, outre les fondations de Genève et de Troyes.

Feu Madame la duchesse de Ventadour [11] a laissé quarante mille livres pour la fondation d'une mission ; et une personne qui ne veut être connue nous envoya, ces jours passés, vingt-cinq mille livres ; voici la fin : c'est,

---

Vincennes, le cardinal Mazarin lui donna en mariage sa nièce Anne Martinozzi. Le prince devint gouverneur de Guyenne (1654), général des armées en Catalogne, où il prit plusieurs villes, grand-maître de la maison du roi et gouverneur du Languedoc (1660). Il mourut le 21 février 1666. Sa vertueuse épouse avait su le ramener à Dieu et même lui inspirer une grande piété. Il consacrait tous les jours deux heures à l'oraison. Ami de saint Vincent, il lui offrit plus d'une fois ses services et se fit un devoir d'assister à ses funérailles.

10. Mathieu Régnard.

11. Catherine Suzanne de Thémines de Monluc, fille d'Antoine, marquis de Thémines, et de Suzanne de Monluc, épouse de Charles de Lévis, duc de Ventadour, était marquise de Pouy, Cauna, Thétieu, Buglose et autres lieux, aujourd'hui situés dans les Landes. C'était une des grandes bienfaitrices du sanctuaire de Notre-Dame de Buglose. (Arch. Nat. S. 6703.) Témoin des heureux fruits qu'obtenaient partout les enfants de saint Vincent, elle aurait désiré les avoir sur ses terres. C'est dans ce but qu'elle léguait au saint

disait-elle, à ce qu'il plaise à Dieu continuer à la compagnie l'esprit qu'elle a à présent. O Monsieur, que Dieu est bon et les philtres de son amour admirables ! Je vous prie de prier Dieu pour toutes ces personnes-là et de nous aider à obtenir la grâce pour effectuer l'intention de cette bonne âme, qui est de médiocre condition.

Je m'en vas à Rueil pour essayer de faire la révérence à S. E. [12] Si je le puis et que j'aie lieu et temps, je lui dirai un mot de l'affaire de M. Le Bret, lequel je salue avec tout le respect et l'affection qui m'est possible, et suis son serviteur et le vôtre.

VINCENT DEPAUL.

Excusez-moi ; je ne sais comme les incluses se sont égarées parmi nos papiers.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

490. — A ETIENNE BLATIRON, PRÊTRE DE LA MISSION, A ALET

9 octobre 1640.

Tout ce que vous m'écrivez de vos exercices me console et me fait voir le bonheur qu'il y a d'avoir une bonne conduite et un grand exemple devant ses yeux [1]. Jouissez-en bien, Monsieur, *in nomine Domini.* Aspirez inces-

---

40.000 livres, par son testament du 8 septembre 1634, pour la fondation à Cauna d'une maison de missions, composée de six prêtres. (Reg. des établissements, Arch. de Mission.) L'établissement n'eut pas lieu, vraisemblablement parce que le saint ne put jamais toucher la somme léguée.

12. Le cardinal de Richelieu.

Lettre 490. — Reg. 2, p. 34.

1. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.

samment et sans relâche à vous former sur ce modèle et vous deviendrez un bon missionnaire de plus en plus. Ressouvenez-vous toujours qu'en la vie spirituelle on fait peu d'état des commencements ; on regarde le progrès et la fin. Judas avait bien commencé, mais il a mal fini ; et saint Paul a bien fini, quoiqu'il eût mal commencé. La perfection consiste en la persévérance invariable à l'acquisition des vertus et à l'avancement en icelles, parce que, dans la voie de Dieu, c'est reculer de n'y pas avancer, à cause que l'homme ne demeure jamais en même état et que les prédestinés, à ce que dit le Saint-Esprit, *ibunt de virtute in virtutem*[2]. Or le moyen de cela, Monsieur, est la continuelle reconnaissance des miséricordes et bontés de Dieu sur nous, avec la continuelle ou fréquente appréhension de s'en rendre indigne et de déchoir d'être fidèle à ses petits exercices, notamment à ceux de l'oraison, de la présence de Dieu, des examens, de la lecture spirituelle, et de faire, chaque jour, quelques actes de charité, de mortification, d'humilité et de simplicité. J'espère, Monsieur, que l'usage exact de ces choses nous rendra enfin bons missionnaires et selon le cœur de Dieu

491. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce dimanche matin. [28 octobre 1640[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Soyez en repos de ma santé. Ma fièvre d'hier est beau-

---

2. Psaume LXXXIII, 8.

Lettre 491. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre, écrite un dimanche, aux approches de l'hiver, entre

coup moindre et je m'en vas prendre incontinent une médecine, laquelle, s'il plaît à Notre-Seigneur, donnera lieu à mes petites sueurs. Son saint nom soit béni!

Je n'ai point dit qu'on avertît les dames ; les officières suffiront; et si vous vous portez bien là où vous êtes, je ne pense pas que vous deviez venir à La Chapelle pour cette cérémonie. Vous verrez. J'appréhende le carrosse pour vous. Si vous y allez, essayez d'une chaire [2], s'il vous plaît.

Pour votre affaire, j'exclus le marchand de bois; ces gens-là sont sujets à se ruiner et je n'en connais quasi point qu'un à Troyes qui ne donne enfin du nez en terre. Pour l'autre, je n'en saurais que dire, sinon que cette quantité de maisons neuves me font juger que c'est un entrepreneur ; et ces gens-là, pour l'ordinaire, tombent en confusion dans leurs affaires.

Je viens de proposer à M. Dehorgny si nous en aurons besoin; il prévoit que oui. Dans deux jours, je vous en résoudrai, si vous ne trouvez mieux, quoique devant Dieu je ne voie rien de plus assuré.

Par la miséricorde de Dieu, nous nous sommes acquittés, cette année, de dix mille livres, voire de quinze, à peu de chose près [3], et j'espère que ce que la Providence nous a donné par M. le commandeur [4] nous empêchera de nous endetter, si ce n'est pour la maison qu'il nous faut acheter pour les filles [5].

---

la mort du commandeur de Sillery (26 septembre 1640) et la lettre 494 (1er novembre 1640), ne peut être que du 30 septembre, 7, 14, 21 ou 28 octobre. Si l'on compare ce que le saint dit ici de l'état de sa santé avec ce qu'il écrit le 1er novembre, on est porté à préférer le dimanche le plus proche du jour de la Toussaint.

2. *Chaire*, chaise.

3. C'était sans doute pour payer les dettes occasionnées par l'acquisition de Saint-Lazare.

4. Le commandeur de Sillery.

5. Les Filles de la Charité.

Voici une lettre qu'un bon ecclésiastique m'écrit de Sedan. Voyez si nous pourrons envoyer quelque excellente fille. C'est nouvelle chrétienté. M. le duc et Madame la duchesse sont catholiques depuis peu. Il y a quatre-vingt-dix ans que l'hérésie avait établi son trône en cette principauté-là [6]. Oh! que je souhaiterais que vous fussiez en bonne santé! Mais quoi! voici l'hiver; il n'y faut pas penser.

Il écrit à Marguerite de Saint-Paul. Je ne lui baillerai point la lettre que je ne vous aie vue. Si Barbe, de Richelieu, était ici, ce serait le vrai fait. Pensez un peu à cela et à votre santé.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

492. — *LES ÉCHEVINS DE METZ A SAINT VINCENT*

Octobre 1640.

Monsieur,

Vous nous avez si étroitement obligés en subvenant, comme vous avez fait, à l'indigence et à la nécessité extrême de nos pauvres, mendiants, honteux et malades, et particulièrement des pauvres monastères des religieuses de cette ville, que nous serions des ingrats si nous demeurions plus longtemps sans vous témoigner le ressentiment que nous en avons, pouvant vous assurer que les aumônes que vous avez envoyées par

---

6. En 1555, Sedan était passé à la réforme avec son seigneur Henri-Robert de la Marck. L'abjuration de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1634), et son mariage avec Eléonore-Catherine de Bergh, fille de Frédéric, gouverneur de Frise, et l'une des premières dames de la Charité, furent les principales causes du retour à la foi catholique de cette ancienne cité.

Lettre 492. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 376.

deçà ne pouvaient être mieux départies ni employées qu'envers nos pauvres, qui sont ici en grand nombre, et notamment à l'endroit des religieuses, qui sont destituées de tout secours humain, les unes ne jouissant pas de leurs petits revenus depuis la guerre et les autres ne recevant plus rien des personnes accommodées de cette ville qui leur faisaient l'aumône, parce que les moyens leur en sont ôtés. Ce qui nous oblige de vous supplier, comme nous faisons très humblement, Monsieur, de vouloir continuer, tant envers lesdits pauvres qu'envers les monastères de cette ville, les mêmes subventions que vous avez faites jusqu'ici. C'est un sujet de grand mérite pour ceux qui font une si bonne œuvre, et pour vous, Monsieur, qui en avez la conduite, que vous administrez avec tant de prudence et d'adresse ; en quoi vous acquerrez un grand loyer au ciel.

493. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR A RICHELIEU [1]

De Paris, ce 29 octobre 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous écrivis hier que vous baillassiez par mémoire [2] à Monsieur des Noyers [3] ce que vous désirez qu'il plaise à S. E. [4] de vous accorder ; et par celle-ci je vous prie de n'en rien faire, s'il ne le vous demande ; et sera bon que vous ne vous plaigniez pas, ains que vous témoigniez une fort grande gratitude des biens que sa volonté nous a faits, comme nous y sommes obligés.

Lettre 493. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le nom du destinataire de cette lettre n'est pas marqué sur l'original ; le contenu permet de le deviner.

2. Le saint a répété par distraction *par mémoire* avant et après les mots *à Monsieur des Noyers*.

3. François Sublet des Noyers, secrétaire d'Etat.

4. Le cardinal de Richelieu.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

494. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce jour de la Toussaint [1640 [1]].

Mademoiselle,

Ma petite fiévrotte m'oblige à garder la maison. Je sortis mardi dernier dans la pensée de vous aller voir ; mais je m'en trouvai plus mal. Voici néanmoins quantité de choses qui requéraient de moi que je vous visse. Il y a une petite maison à La Villette [2], où il n'y a qu'environ un arpent, tant en maison qu'en jardin, qui est de la paroisse de La Villette et dépendante de céans pour la censive [3] et pour la justice. C'est la dernière du village du côté de delà et de l'église, dont elle n'est pas si loin que la vôtre. L'on parle de quatre ou cinq mille francs. Il y a un corps de logis ou deux, avec grange et étable, à la mode des gens des champs, et a l'air à côté et du derrière. Il n'y a que cela à vendre à La Villette ; voyez ce qui vous en semble.

Les dames de cette paroisse [4] se plaignent de Marie et de ses façons de faire et en désirent une autre. Comment lui donnerons-nous congé et qui lui baillerez-vous?

Qui destinez-vous pour Sedan ? L'on me presse pour une fille. J'ai écrit que peut-être vous y irez ; mais quel

---

Lettre 494. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre se place entre les lettres 491 (28 octobre 1640) et 509 (7 février 1641).

2. Alors petite commune, aujourd'hui quartier de Paris.

3. Redevance que certains biens devaient aux seigneurs dont ils relevaient.

4. Saint-Laurent.

moyen de vous exposer à tant de danger dans une telle saison ?

Je ne sais que vous dire de cette bonne fille angevine, sinon que ce n'est pas votre fait, puisqu'elle ne se porte pas à une chose si importante que celle de l'uniformité de l'habit [5]. Je pense pourtant qu'il faut un peu attendre.

Monsieur votre fils pourra être de la mission du Mont-le-Héry [6].

Madame la duchesse d'Aiguillon vous doit aller voir au premier jour. Je vous prie de tenir les choses en état qui revienne à ses yeux. Elle parlera à Monsieur le procureur général [7] pour vous décharger des enfants sevrés ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

495. — A JACQUES THOLARD

De Paris, ce 13 novembre 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre et l'ai lue et relue avec consolation,

---

5. L'uniformité d'habit n'était pas le seul obstacle à la persévérance des postulantes angevines. Le climat de Paris ne leur était pas favorable. Louise de Marillac le constate dans une lettre à M. de Vaux, qui voulait lui envoyer deux filles : « J'espère, écrivait-elle (l. 44), qu'elles seront quittes des faiblesses à quoi sont sujettes les filles d'Angers qui viennent en ce pays. Notre sœur Marie, que j'ai amenée quand et moi, sera, je crois, le commencement de celles qui auront du courage et de la solidité. Les deux dernières venues avant elle étaient malades de maladies incurables dès qu'elles arrivèrent, ont toujours été languissantes depuis qu'elles ont été céans et maintenant sont au lit de mort. Ce sont les deux Perrine. »

6. Aujourd'hui Montlhéry, en Seine-et-Oise.

7. Mathieu Molé.

Lettre 495. — L. a. — Dossier de Turin, original.

voyant la tendresse [1] de votre conscience ; et, d'un autre côté, avec peine, de ce que vous ne vous soumettez pas au conseil de ce saint prélat [2] et à ce que je vous ai dit touchant ces mauvais sentiments qui vous arrivent dans la confession. Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, tenez-vous ferme à ce que nous avons dit. Par qui pouvez-vous mieux apprendre la volonté de Dieu que par ce saint prélat et, si la sainte humilité me le permettait, par celui qui est l'interprète de la volonté de Dieu sur vous ? O Jésus ! Monsieur, *absit* que vous réfléchissiez jamais plus sur tout cela, non plus que sur les mouvements de gourmandise ni sur les pensées qui vous arrivent parfois, ni sur le mariage, non plus que des mouvements de désespoir ; tout cela n'est rien que des exercices pour votre purgation, illumination et perfection, et afin que vous puissiez compatir avec ceux que vous verrez en pareille pensée. Hélas ! Monsieur, c'est le dessein de Dieu que ceux qui doivent spirituellement aider les autres tombent en toutes les tentations d'esprit et de corps dans lesquelles les autres peuvent être travaillés. Soumettez donc votre jugement à ce que mondit seigneur et moi vous en avons dit, s'il vous plaît, et ne réfléchissez et ne vous confessez pas même de ces choses ; méprisez et ces suggestions malignes et la malignité de leur auteur, qui est le diable ; soyez bien gai et humiliez-vous le plus qu'il vous sera possible. Pour l'ordinaire, Dieu permet que ces choses arrivent pour nous libérer de quelque orgueil caché et pour engendrer en nous la sainte humilité. Cela diminuera à mesure que vous humilierez votre entendement, et passera lorsque vous aurez fait un notable progrès en cette vertu ; travaillez donc bien à l'acquisition de cette vertu.

---

1. La délicatesse.
2. Juste Guérin, évêque de Genève.

Nulle règle oblige à péché si la substance de l'acte de la contravention n'est de soi péché, ou n'y intervient mépris, mauvais exemple ou désobéissance, lorsque la chose est ordonnée en vertu de la sainte obéissance ; mais nous faisons bien de nous y rendre exacts à la mission comme à la maison.

Pour le regard de la génuflexion dans les chambres, il suffit qu'on les fasse dans les grands intervalles et non pas toutes les choses [3] qu'on en sort et rentre ; et que cela soit seulement là où l'on couche.

Et pour le regard de vos lettres, elles me seront toujours très chères. Je pense qu'il sera bon que vous les fassiez un peu plus courtes et par petits articles, afin que je mette la réponse au marge.

Mes petites infirmités d'une double-quarte m'ont empêché d'écrire à Madame votre mère; je le ferai et lui enverrai les livres que vous me marquez.

Or sus, Monsieur, je finis en vous disant que j'ai une consolation de vous que je ne vous puis exprimer. Vous le verrez devant Dieu, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Tholard, prêtre de la Mission, à Annecy.

496. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 14 novembre 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

3. *Toutes les choses*, toutes les fois.

Lettre 496. — L. a. — Dossier de Turin, original.

Vos lettres me consolent toujours, quoique nos affaires n'avancent point. Je sais qu'il ne se peut rien ajouter à vos soins et qu'il ne tient pour tout à vous, à votre zèle ni à votre conduite. Notre-Seigneur vous donne l'un et l'autre et conduit cet affaire selon l'ordre de sa providence éternelle. Assurez-vous, Monsieur, que vous verrez en cela que c'est pour le mieux et qu'il me semble que je le vois déjà aussi clairement que le jour qui m'éclaire. O Monsieur, qu'il est bon de se laisser conduire à sa providence! La difficulté de deçà a été de ce que celui qui peut tout [1] n'a pas trouvé bon que j'aie donné la lettre que vous m'avez envoyée, à l'effet d'informer Sa Sainteté [2] de nous, et m'a dit lui-même, il n'y a que trois jours, que nous laissions venir un autre [3] et qu'il fera notre affaire lui-même. Demeurons-en donc là, Monsieur. Et si vous pouviez cependant avoir la permission d'avoir un petit hospice à Rome, faites-le.

Travaillez tout doucement après vos bergers [4] ; ce que vous m'en mandez me ravit d'aise, de ce que vous pouvez dire avec bon sujet que *pauperes evangelizantur* [5].

Et parmi cela vous travaillerez à nos autres petits affaires, comme nous faisons ici à nos petites règles, que nous ajustons, autant que nous le pouvons, à celles dont vous me parlez. Je pense que nous nous arrêterons à faire le bon propos de vivre et de mourir dans la Mission, la

---

1. Le cardinal de Richelieu.
2. Urbain VIII.
3. Un autre Pape.
4. Tout autour de Rome s'étendaient au loin des terres incultes, dans un rayon de vingt kilomètres et plus. Cette vaste solitude, pleine de pâturages, était, l'hiver, le rendez-vous d'un grand nombre de bergers, qui reprenaient, au retour du printemps, avec leurs troupeaux, le chemin de leur pays. En s'occupant de ces pauvres gens délaissés, privés de messes et de sacrements, Louis Lebreton avait entrepris une œuvre bien pénible et bien méritoire, tout à fait conforme à la fin de son Institut.
5. Saint Luc VII, 22.

première année du séminaire ; au vœu simple de stabilité à la seconde année dudit séminaire et à le faire solennel dans huit ou dix ans, selon que le supérieur général trouvera bon. Cela équivalera [6] en quelque façon la faculté de l'expulsion des incorrigibles. Il faudra trouver quelques précautions à l'égard des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, comme de fulminer tous les ans excommunication contre les propriétaires. Il semble que la plupart de nos amis vont là et que le dissentiment est commun pour l'état religieux, lequel l'on évite par ce moyen, quoiqu'on ait sujet d'en espérer l'esprit.

A l'égard de Nosseigneurs les évêques, nous nous soumettons à leur obéissance, comme les serviteurs de l'Evangile à leur maître, à l'égard de nos fonctions extérieures, et à leur punition pour les fautes extérieures hors la maison. Et Monseigneur de Meaux [7] a désiré qu'on se soumette à lui pour les fautes de la maison en trois cas, qui est : de meurtre, de mutilation de membre de quelqu'un de la compagnie et de paillardise dans ladite maison. Et pour le regard de la discipline domestique, gouvernement de la congrégation, élection et démission des officiers et translation d'un lieu en un autre et la visite, pour tout cela, elle appartiendra au supérieur général. Que vous semble de tout cela ?

Nous travaillons à avoir le consentement à l'union du général du Saint-Esprit [8] de deçà les monts. Je vous envoie une procuration pour résigner, de celui qui a été pourvu par lui, en faveur de M. Dehorgny [9]. Je vous prie

---

6. *Equivalera*, equivaudra.

7. Dominique Séguier.

8. Olivier de la Trau, sieur de la Terrade, nommé en 1619 et en 1621 supérieur général de l'ordre du Saint-Esprit en France. Le général de France dépendit jusqu'en 1625 de celui qui résidait à Rome. Olivier de la Terrade fut détenu quelque temps dans les prisons de l'Inquisition.

9. Il s'agit de l'établissement de Toul.

de la faire admettre au plus tôt et de faire expédier la création (?) de la pension de cent écus qu'il s'est réservée. Nous sommes d'accord avec la ville de Toul, quoique la chose ne soit encore passée par écrit. Je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre temps à cela et de ne pas dire à qui que ce soit ce que je vous écris touchant la lettre que vous m'avez envoyée pour informer Sa Sainteté, ni ce qu'on m'a promis.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Je vous remercie du soin que vous avez des filles dont M. de Saint-Aignan [10] vous a écrit, et vous prie de le continuer.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

497. — A PIERRE ESCART

De Paris, ce 14 novembre 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec une consolation très particulière, voyant la façon avec laquelle vous avez pris ce que je vous ai écrit touchant la peine que vous avez à l'égard de M. C[odoing]. O Monsieur, que j'en rends grâces à Dieu, comme aussi du zèle qu'il vous donne

---

10. Paul Chevalier, chanoine de Saint-Aignan, en l'église Notre-Dame de Paris, depuis 1638, plus tard grand vicaire du cardinal de Retz, mort en 1674.

Lettre 497. — L. a. — Dossier de Turin, original.

pour l'observance des petits règlements et pour l'avancement à la vertu de la personne dont vous me parlez ! Mais pource que le zèle comme les autres vertus deviennent vice par l'excès, il faut bien se garder de ne pas se laisser tomber dans ce labyrinthe ; car le zèle qui sort hors l'enclos de la charité du prochain n'est plus zèle, mais passion d'antipathie. J'avoue que le commencement peut avoir été zèle, mais que l'excès l'a fait dégénérer en ce que je vous viens de dire ; et la marque de cela, c'est que ni ce que notre R[évérende] et digne Mère [1] vous en a dit, ni ce que je vous en ai écrit, ni ce qu'on vous a dit, qu'on ne voudrait pas souscrire à votre lettre que vous m'avez écrite la dernière, n'a ôté de votre esprit les sentiments (baste pour les sentiments !), mais pas même ôté ni diminué l'opinion que vous en aviez. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie très humblement de bien penser à cela sérieusement devant Dieu et à ce que je m'en vas vous dire, qui est : 1° que Notre-Seigneur impute à soi-même le mépris auquel vous avez cette personne-là ; *qui vos spernit me spernit* [2] ; 2° que ce qu'il paraît qu'il a le plus blâmé en l'Evangile, ce sont les jugements téméraires ; 3° qu'il donne quantité de malédictions aux personnes qui jugeaient témérairement de leur prochain ; 4° qu'il était blâmé d'être homme vain, amateur de soi-même, souffrant qu'on lui répandît des onguents sur sa tête ; que ceux qui l'approchaient le publiaient pour un faiseur de bonne chère, buveur de vin et qui n'observait aucune règle de Moïse, ni les faisait observer aux apôtres, souffrant qu'ils prissent des épis et en mangeassent les grains le jour du sabbat ; qu'il n'apprenait point ses dis-

1. Sainte Chantal.
2. Saint Luc x, 16.

ciples à prier, comme saint Jean. Or, qui étaient ceux qui faisaient courir ces bruits ? C'étaient ses propres disciples, ou quelqu'un d'eux. Pourquoi cela? C'est pource qu'ils n'avaient pas reconnu, au commencement, l'esprit dans lequel Notre-Seigneur faisait ces choses. Et pource que cela n'était pas rapportant au leur, ils ne contredirent pas au commencement leurs sentiments, qui offusquaient tellement la raison qu'elle ne put plus distinguer l'apparence du vrai ni du faux. L'imagination reçut à foule les pensées conformes à leur sentiment et à leur raison gâtée, et *inde* peu à peu se formèrent le mépris et la haine et tout ce qui s'en suivit. O Dieu ! Monsieur, que lui qui voyait tout cela, avait raison de tant crier contre les jugements téméraires, et que vous avez sujet de craindre que ce que vous me dites de cette personne-là n'ait commencé par quelque antipathie naturelle, ou par une forte pente au zèle, qui, par un esprit trop âpre, a pu devenir moins discret ! Au nom de Dieu, Monsieur, pensez-y ; et quand même vous ne croiriez pas ce que je vous dis, entrez pour le moins dans le doute que cela soit ainsi, attendu que vous êtes le seul qui ayez cette opinion-là, et que Monseigneur [3], notre digne Mère, ceux qui l'approchent, le voient et l'observent comme vous m'en mandent le contraire. Et dans ce doute, ô Jésus ! Monsieur, vous êtes obligé à faire votre possible pour vous déprendre de ces opinions, de vous humilier beaucoup là-dedans, de ne souffrir plus aucune pensée contraire à l'estime, à la charité et à la soumission d'esprit que vous devez audit sieur. Bénissez Dieu cependant, Monsieur, de ce que vous ne péchez pas par défaut, ains par excès d'une vertu, pource qu'il sera moins pénible de modérer votre zèle que de le vous donner si vous n'en aviez pas. Priez Dieu

3. Juste Guérin, évêque de Genève.

pour moi, s'il vous plaît, qui n'en ai point pour tout pour mon avancement à la vertu, qu'il m'en donne.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je vous supplie, Monsieur, de faire quelques oraisons sur ce que je vous dis et de me mander les résolutions que Notre-Seigneur vous donnera sur cela.

Suscription : A Monsieur Monsieur Escart, prêtre de la Mission, à Annecy.

498. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 15 novembre 1640.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai écrit très amplement, il y a environ un mois ; il me reste peu de chose à vous dire pour le présent.

J'ai fait envoyer les 400 livres à ces deux jeunes hommes d'Annecy qui étudient à Orléans et les ai fait bailler aux filles de Sainte-Marie de la maison de Paris, à cet effet.

Monsieur Duhamel m'a écrit de Lyon qu'il me désirait voir à deux lieues de Paris, il y a huit ou dix jours de cela ; je n'en ai point ouï parler depuis.

Je vous ai mandé, si me semble, le décès de feu M. le commandeur de Sillery. Sa mort a répondu à sa belle vie. Il est allé au ciel comme un monarque qui va pren-

---

Lettre 498. — L. a. — Dossier de Turin, original.

dre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peut exprimer. O Monsieur, que c'était un grand serviteur de Dieu ! Je disais ce que je vous viens de dire, ces jours passés, à S. Emin. et que, depuis huit ou dix ans que j'avais l'honneur de l'approcher, je ne lui avais jamais vu aucune pensée, parole ni œuvre qui ne tendît à Dieu médiatement ou immédiatement, non pas même une pensée d'impureté dans toutes les cordiales communications qu'il a eues à Sainte-Marie ; et m'a assuré de cela maintes fois [1]. O Monsieur, que Dieu est bon à ceux qui se détachent des affections du monde pour s'unir à lui !

Je salue très humblement la compagnie et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

499. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*28 novembre 1640* [1].]

Monsieur,

Madame de Liancourt m'a mandé qu'elle m'enverrait quérir demain sur les huit heures. Je supplie très humblement votre charité me mander si quelque chose me peut empêcher de l'aller trouver, et vous souvenir de ce que je vous ai mandé aujourd'hui pour nos sœurs. C'a été à un tel jour que demain que les premières ont commencé de se mettre en communauté, quoique

---

1. Il avait quitté son magnifique hôtel sur la fin de juillet 1632, pour s'établir dans une maison attenante au premier monastère de la Visitation, avec l'intention d'y suivre les exercices de piété des religieuses. Il s'était réservé à cet effet dans leur église la première chapelle à droite en entrant.

Lettre 499. — Manuscrit Saint-Paul, p. 22.

1. Voir note 2.

ce fût bien pauvrement, y a bien 5 ou 7 ans[2]. *J'ai eu, ce soir, une pensée qui me réjouit, qui est que, comme, par la grâce de Dieu, elles sont mieux qu'au commencement, que, après le peu d'années que j'espère rester sur la terre, celle que Dieu leur donnera attirera sur elles plus de bénédiction par ses bons exemples. C'est ce que je souhaite de tout mon cœur et le demande à notre bon Dieu et que je puisse être jusques après ma dernière heure...*

500. — A LOUISE DE MARILLAC

[28 au 29 novembre 1640[1].]

Mademoiselle,

Il n'y a rien qui empêche que vous n'alliez voir Madame de Liancourt, laquelle je salue très humblement.

Je tâcherai de moyenner l'assemblée de nos dames pour lundi prochain, ne le pouvant plus tôt. Jamais je n'ai été plus plein de sentiments de la conduite de Dieu sur vos filles que depuis peu.

501. — A LOUISE DE MARILLAC

Saint-Lazare, ce lundi matin. [Vers 1640[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point reçu la lettre que vous écrivez à M. de

---

2. C'était le 29 novembre 1633. Cette lettre serait donc, si Louise de Marillac ne fait pas erreur, du 28 novembre 1638, 1639 ou 1640. Seule, la troisième date est possible, car saint Vincent était absent de Paris le 28 novembre 1638 et le 28 novembre 1639.

Lettre 500. — Manuscrit Saint-Paul, p. 22.

1. Cette lettre répond à la lettre 499, à la suite de laquelle elle est écrite.

Lettre 501. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir note 4.

Vaux pour réponse à la sienne, que je vous renvoie ; si ai bien celle que vous écrivez à Richelieu, que je viens d'envoyer. Quand je verrai la première, je vous en dirai ma pensée, et nous parlerons de ce que ledit sieur de Vaux vous écrit et des petits enfants [2]. Il faut faire au plus tôt une assemblée générale [3].

Je vous prie cependant d'avoir soin de votre santé et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je pense qu'il y aura plus d'humilité à traiter les Filles de la Charité du titre de sœurs que de filles [4] ; l'on en use de la sorte à Sainte-Marie.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

502. — *LES ÉCHEVINS DE PONT-A-MOUSSON A SAINT VINCENT*

Décembre 1640.

L'appréhension de nous voir en peu de temps privés des charités qu'il a plu à votre bonté faire départir à nos pauvres fait que nous recourons à vous, Monsieur, afin de leur procurer, s'il vous plaît, avec autant de zèle que ci-devant, les mêmes secours, puisque la nécessité y est au même degré qu'elle a jamais été. Il y a deux ans que la récolte a manqué ; les troupes ont fait manger nos blés en herbe ; les garnisons continuelles ne nous ont laissé que des objets de compassion ; ceux qui étaient accommodés sont réduits à la mendicité ; ce sont des motifs autant puissants que véritables pour animer la tendresse de votre cœur, déjà plein d'amour et de pitié.

2. Les enfants trouvés.

3. Une assemblée de dames de la Charité.

4. Dans les lettres ci-après saint Vincent tâchera de se conformer lui-même au conseil qu'il donne ici à Louise de Marillac ; mais l'ancienne habitude prendra parfois le dessus.

Lettre 502. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 379.

pour continuer ses bénignes influences sur cinq cents pauvres, qui mourraient en peu d'heures, si par malheur cette douceur venait à leur défaillir. Nous supplions votre bonté de ne souffrir ces extrémités, mais de nous donner des miettes de ce que les autres villes ont de superflu ; vous ne ferez pas seulement la charité à nos pauvres, mais vous les tirerez des griffes de la mort et nous obligerez fort étroitement.

503. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce samedi matin. [1640 ou 1641 [1].]

Mademoiselle,

Il me semble, Mademoiselle, que sœur Vincente, de Richelieu, est à préférer à cet abord. Et puis, cette fille a besoin de grand emploi pour satisfaire son esprit vif. C'est une fort bonne fille, de bonne réputation en son pays, qui a persévéramment servi sa maîtresse sept ou huit ans. Cette pauvre femme a une douleur de son absence qui ne se peut dire. Il y a des esprits qui ne s'ajustent pas d'abord à toutes les petites régularités. Le temps fait tout. J'expérimente cela tous les jours parmi nous.

Je suis plein d'estime et d'affection pour cet œuvre [2], et, ce matin, je pensais à faire venir M. Lambert, supé-

---

Lettre 503. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Quand saint Vincent écrivait cette lettre, il y avait parmi les Filles de la Charité une sœur envoyée de Richelieu, Lambert aux Couteaux était supérieur de l'établissement fondé en cette ville et saint Vincent songeait au transfert de la maison-mère des sœurs. Ces trois détails réunis nous font adopter la date approximative que nous donnons ici. Il y a plus de probabilité pour 1641 que pour 1640.

2. Probablement les confréries de la Charité.

rieur de Richelieu, pour servir à cet œuvre et à toutes nos Charités ; mais il n'est pas encore temps [3].

Je verrai la maison [4].

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

504. — A LOUISE DE MARILLAC

Vincent de Paul désire savoir quel est le nombre des enfants trouvés et s'il est possible d'avoir des nourrices au prix qu'il a dit ; cela encouragerait tout le monde.

505. — A CHARLES OZENNE [1]

14 janvier [1641[2]].

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon Dieu ! Monsieur, que je suis en peine de la mala-

---

3. Lambert aux Couteaux resta à Richelieu jusqu'en 1642.

4. Très probablement une maison proposée à Louise de Marillac pour elle et sa petite communauté.

Lettre 504. — Lettre signalée dans un catalogue de M. Charavay, marchand d'autographes à Paris. L'original, en entier de la main du saint, comprend deux pages in-12 de texte.

Lettre 505. — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. Charles Ozenne, né à Nibas (Somme) le 15 avril 1613, fut ordonné prêtre en 1637 et reçu dans la congrégation de la Mission le 10 juin 1638. Placé à la maison de Troyes après son séminaire, il y fit les vœux le 29 août 1642 et en fut nommé supérieur en 1644. C'est de là que saint Vincent le retira en 1653, pour lui confier la direction de la Mission de Pologne. « C'est, disait-il, un homme de Dieu zélé et détaché, qui a grâce pour la conduite et pour gagner les cœurs des personnes du dedans et du dehors. » Malheureusement, la carrière de cet excellent missionnaire fut courte. Il mourut à Varsovie, le 14 août 1658. (*Notices*, t. III, pp. 148-154.)

2. Le copiste a écrit *14 janvier 1740*. Ce 7 est évidemment le résultat d'une distraction et ce o celui d'une mauvaise lecture. La mort de Robert de Sergis, que la lettre 475, du 26 août 1640, dit encore vivant, était toute récente le 3 février 1641 (cf. l. 507).

die du bon Monsieur Dufestel [3]. Je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Monsieur, de le faire bien assister en toutes les manières possibles. Je ne doute pas que vous et toute la compagnie ne le fassiez avec toute la charité imaginable ; mais je vous prie de le faire voir soigneusement par le meilleur médecin et de ne lui rien épargner. O mon Dieu ! Monsieur, que ne suis-je auprès de vous pour seconder vos soins et vos assistances !

Il a plu à Notre-Seigneur de récompenser de ses travaux le bon Monsieur de Sergis ; je vous enverrai la manière dans deux ou trois jours [4]. Je vous prie cependant de prier Dieu pour lui.

Vous direz à Monsieur Dufestel que nous aviserons ci-après s'il est expédient qu'il prenne la voie du neveu de Monseigneur de Troyes [5] pour se faire payer de Monsieur de Saint-Armand et que nous poursuivrons cependant le paiement, comme aussi bien de la rente de Monsieur le commandeur [6] ; que je pense voirement qu'il faudra faire un effort, sous le nom d'un ami, pour avoir la maison dont il me parle et qu'il ne faut pas perdre de temps. Le bon Monsieur Gouault continuera son assistance pour cela comme en toutes choses, comme je le prie de sa bonté ; et moi je solliciterai la place dont il me parle, maintenant que ce bon confrère est de retour.

Monsieur du Coudray n'est point encore de retour. J'en suis très en peine, pource qu'il y a dix jours qu'il devrait être ici.

---

3. Supérieur de la maison de Troyes.

4. Cette lettre, envoyée aux supérieurs de toutes les maisons de la Compagnie, ne nous a pas été conservée. Nous ne savons rien sur les derniers moments de Robert de Sergis.

5. René de Breslay, évêque de Troyes.

6. Sur la pension annuelle due à saint Vincent soit par Mgr de Troyes, soit par le commandeur de Sillery, voir lettre 292, note 1.

Nous avons ici un de vos parents, nommé Heurtel[7], qui veut se donner à Notre-Seigneur dans notre petite compagnie. Et moi je salue le bon Monsieur Dufestel et l'embrasse en esprit avec toute l'humilité et l'affection qu'il est possible, comme je fais tout le reste de votre famille, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A la R. Mère supérieure de la Visitation Sainte-Marie de Troyes pour faire tenir à Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, à Troyes.

506. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce jeudi matin. [31 janvier 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis assez humblement et affectionnément à mon gré vous remercier de votre assistance à notre besoin. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre récompense et l'augmentation de son amour. Je viens de dire qu'on fasse venir demain le notaire pour vous faire une constitution de cette somme et tâcherai de vous donner de l'argent que nous vous devons, au plus tôt.

Je pensais vous aller voir aujourd'hui ; mais l'on est d'avis que je sois saigné pour la seconde fois ; si je le

---

7. François Heurtel, né à Nibas (Somme) en 1621, entré dans la congrégation de la Mission le 26 novembre 1640, reçu aux vœux le 1er décembre 1642, ordonné prêtre en 1645.

Lettre 506. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre est très probablement du jeudi qui précéda le jour ou fut écrite la lettre 509.

puis, ce sera demain, Dieu aidant. Nous avons bien des choses à traiter avec vous ; la plus pressante est celle de la fille pour Sedan. Je vous prie d'envoyer quérir Marie, de Saint-Germain, et de lui parler et de voir qui vous mettrez à sa place. Il faut qu'elle parte dans cinq ou six jours et que j'envoie dire le dernier mot à Monsieur le curé de Saint-Germain [2].

L'assemblée s'est assez bien passée à mon gré, Dieu merci, en l'amour duquel je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

507. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 3 février 1641.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit ; mon voyage de Richelieu, le grand embarras des affaires que j'ai trouvé au retour et mon indisposition que j'ai eue ensuite, avec ma paresse ordinaire, en sont la cause. Je vous écrirai dorénavant plus souvent de mes lettres, Dieu aidant, comme je l'espère.

Le récit que vous me faites de votre mission dans le diocèse de Porto m'a fort consolé, et plus que je ne vous puis dire. Il me reste une difficulté en cela, de savoir la raison pour laquelle vous demeurez si peu en chaque lieu, car la maxime de la Mission est de demeurer et

---

2. Pierre Colombet. Il fut curé de Saint-Germain-l'Auxerrois du 16 mars 1636 au 6 juillet 1657.

Lettre 507. — Recueil du procès de béatification.

de travailler sur les lieux jusqu'à ce que toutes les âmes aient fait leur devoir ou non; ce que nous avons dû faire pour cela que ceux qui en ont le plus grand besoin sont toujours *ad feces* [1].

J'ai parlé à Madame la duchesse d'Aiguillon de votre proposition à faire à S[on] E[minence] [2] touchant notre fondation à Rome. Je n'en ai point encore réponse.

Je suis ravi de consolation de ce que vous me mandez, de ce que Monseigneur le cardinal Bagni a pensé à nous sur le sujet de cette chapelle, et je prie bien Dieu qu'il sanctifie de plus en plus sa chère âme.

Je ne saurais que vous dire sur les diverses propositions que vous me faites de ces chapelles et des divers endroits que vous me proposez, sinon que je remets le tout à la Providence de Dieu et aux bons conseils que les personnes qui ont charité pour nous vous pourront donner de delà. Je ne puis vous exprimer combien les charités sont diminuées de deçà et la difficulté de trouver à emprunter. Chacun se ressent de la misère du siècle. Nous attendons la résolution de Son Eminence avec patience et l'instant de la Providence à l'égard de notre établissement.

Personne ne me demande l'argent que vous me mandez que vous avez pris de delà.

J'attends aussi l'occasion pour parler et faire parler à l'égard des abbés dont dépendent les deux prieurés [3], pour avoir leur consentement à l'égard de l'union. Nous nous sommes accommodés avec celui qui avait le droit de Monsieur le général de la Terrade, du Saint-Esprit, touchant la maison de Toul, et avons eu avis qu'il tra-

---

1. La lie sort en dernier lieu du tonneau.
2. Le cardinal de Richelieu.
3. Le prince de Conti et le cardinal de Richelieu.

vaille à avoir son consentement, comme vous m'avez mandé.

Voici des lettres et des mémoires de Monseigneur l'évêque de Genève[4] touchant le dessein qu'il a d'un séminaire, dont il désire donner la direction aux missionnaires que nous avons dans son diocèse. Vous verrez ces lettres et son mémoire et celui de Monsieur Codoing, cachetterez ces lettres et les délivrerez à ceux qu'elles s'adressent ; et faites votre possible, s'il vous plaît, pour le succès de son dessein. Voyez combien il importe qu'il y ait un établissement de la compagnie dans tant de rencontres.

Les Révérends Pères[5] que[6] vous communiquez le plus familièrement de delà écrivent de deçà tout ce que vous faites et le reste qu'on vous fait ; et on le divulgue de deçà. Je vous prie d'y faire attention. Je ne vous parle point des Révérends Pères jésuites.

J'oubliais à vous dire touchant le dessein de Monsieur de Genève, qu'il me paraît bien en toute son étendue, si ce n'est à l'égard des enfants qu'il veut qui y soient élevés ; car jusqu'à présent je n'ai pas ouï dire que pas un de cette sorte ait réussi au bien de l'Eglise. Et l'expérience nous fait voir le contraire à l'égard de ceux de Rouen, de Bordeaux et d'Agen[7]. J'en écrirai mon petit sentiment au saint prélat ou, quoi que ce soit, à Monsieur Codoing ; mais la difficulté ne se fera pas par vous de delà, s'il vous plaît[8].

---

4. Juste Guérin.
5. Les Pères de l'Oratoire.
6. Avec lesquels.
7. Au séminaire de Rouen n'étaient reçus que des jeunes gens âgés de quatorze ans au moins. Saint Vincent revient ailleurs (lettre 709) sur le petit nombre de prêtres qui sortaient de ce séminaire. (Voir l'excellent ouvrage de M. Degert, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, 1912, 2 vol. in-12, t. I, p. 86.) Les séminaires d'Agen et de Bordeaux étaient vides.
8. Saint Vincent était si peu opposé à l'admission des enfants dans

Vous nous écrirez, s'il vous plaît, à tous deux et nous rendrez compte de ce que vous aurez fait.

J'ai reçu et envoyé à Richelieu les indulgences et les dispenses que vous leur aviez obtenues. Je vous ai écrit qu'on ne trouve pas bon de deçà que nous employions ni négociions avec celui duquel vous m'avez envoyé la lettre touchant nos affaires ; et celui qui le peut m'a dit qu'il fera faire notre affaire dans quelque temps.

Je n'ai point eu l'honneur de voir Son Eminence qu'une fois, ni de lui dire que deux ou trois paroles depuis mon retour. Lorsque l'occasion se présentera, je lui dirai un mot pour le seigneur qui nous protège de delà et qui nous assiste avec tant de charité. Je vous supplie de lui renouveler les offres de mon obéissance, et à Monsieur Marchand aussi, en ce commencement d'année.

J'espère que vous avez reçu la fondation de Saint-Eutrope [9] et que votre charité continuera son soin pour le succès de cet affaire.

Nosseigneurs les prélats semblent désirer tous d'avoir des séminaires de prêtres, de jeunes hommes. Monseigneur l'évêque de Meaux, qui agrée une fondation qu'on nous fait dans son diocèse, désire cela [10]. Et cela me semble bien à l'égard des ecclésiastiques seulement. Monseigneur de Saintes [11] nous offre la même chose. Et ainsi

---

les séminaires qu'il en reçut toujours de son vivant soit aux Bons-Enfants, soit à Saint-Charles. Mais, instruit par l'expérience que ce moyen était insuffisant pour obtenir la réforme du clergé, et parce qu'il donnait peu de résultats, et parce que ces résultats étaient tardifs, il jugeait avec raison que la préparation éloignée ne devait pas faire négliger la préparation prochaine de ceux qui étaient sur le point de recevoir les ordres ou les avaient déjà reçus, et que, lorsque les ressources ne permettaient pas d'entreprendre le tout, il valait mieux aller au plus pressé.

9. A Morangis (Seine-et-Oise).

10. Dominique Séguier, évêque de Meaux, avait appelé les prêtres de la Mission à Crécy.

11. Jacques Raoul, sieur de la Guibourgère.

le bon Dieu se servira de cette compagnie, à l'égard du peuple par les missions et à l'égard du clergé qui commence par les ordinations, à l'égard de ceux qui sont déjà prêtres en n'admettant personne dans les bénéfices ni dans les vicariats qui n'ait fait sa retraite et été instruit dans le séminaire, et à l'égard des bénéficiers par les exercices spirituels. Plaise à la divine bonté nous donner sa grâce pour cela !

La compagnie s'augmente en nombre et en vertu, par la miséricorde de Dieu, à ce que chacun reconnaît et qu'il m'a paru dans les visites. Il n'y a que moi misérable qui va me chargeant de nouvelles iniquités et abominations. O Monsieur, que Dieu est miséricordieux de me supporter avec tant de patience et de longanimité, et que je suis chétif et misérable d'abuser si fort de ses miséricordes ! Je vous supplie, Monsieur, de me donner souvent à sa divine Majesté.

Les aumônes de Lorraine continuent toujours, par la miséricorde de Dieu. Notre frère Mathieu y porte tous les mois deux mille cinq cents livres pour les pauvres et à raison de quarante-cinq mille livres pour les religieux et religieuses. Et nous avons aujourd'hui l'assemblée pour l'assistance de la pauvre noblesse réfugiée, à laquelle nous départîmes, le mois passé, mille et tant de livres, et espère que nous en départirons autant aujourd'hui.

Dieu a disposé de notre bon Monsieur de Sergis. Je vous en écris par une lettre à part.

Voilà nos petites nouvelles. Je reçois toujours les vôtres avec consolation et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Si après que celui à qui Monseigneur de Genève écrit

aura vu ce qu'il lui dit de cette petite compagnie, peut servir de delà, *quid* si vous lui empruntiez pour la communiquer au seigneur Ingoli et à ceux que vous jugerez expédient ?

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la congrégation de la Mission, à Rome.

508. — A ADRIEN BOURDOISE

6 février 1641.

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Le jeune ecclésiastique nommé M. Clauset, qui est sorti de céans et demande à entrer chez vous, est plein de bonne volonté et digne que vous lui fassiez la charité qu'il vous demande. Il n'y a que 4 ou 5 jours que je conseillai à un autre ecclésiastique qui sort de Saint-Gervais et vient de faire sa retraite chez nous, de vous demander la même grâce que le premier, laquelle il m'a fait savoir, depuis, que vous lui avez faite ; et autant d'occasions que j'ai de vous en adresser, je le fais, et vous supplie aussi de l'avoir agréable, et qui plus est, de ne faire aucune difficulté de recevoir tous ceux de céans qui en voudront sortir et vous demanderont d'entrer chez vous, et cela sans demander mon agrément, comme aussi je vous supplie très humblement, Monsieur, de trouver bon que, s'il se présente quelqu'un de vos pensionnaires pour entrer en notre pauvre et chétive compagnie, que nous le recevions tout simplement ; je dis de vos pensionnaires et non certes de ceux qui ont le bonheur d'être liés à votre sainte communauté, que j'estime

---

Lettre 508. — Reg. 1, f° 34, v°. — Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

des plus saintes qui soient en l'Eglise de Dieu et en laquelle je m'estimerais moi-même bien heureux d'être, si la Providence ne m'avait attaché à celle-ci. Que si je n'ai ce bonheur en effet, je l'ai en estime et en affection d'être, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, Monsieur, votre...

509. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jeudi matin. [7 février 1641 [1].]

Mademoiselle,

Les dames officières de Saint-Germain-de-l'Auxerrois furent hier céans pour me faire de grandes remontrances sur le sujet de notre sœur Marie [2], non pas tant pour la retenir comme pour avoir des filles qui sachent servir et faire les compositions et les remèdes ; que la compagne de Marie ne sait rien, non pas même la maison des dames pour les avertir ; et demandent celle qu'on leur a ôtée et qui est à Saint-Etienne [3], et Vincente. C'est à vous à voir quel moyen de retirer cette fille et quelle autre vous mettrez à sa place, ou bien de leur en donner quelqu'autre qui sache faire les compositions et ait de l'expérience. Cela nous fait voir combien il est nécessaire que vous veniez en cette paroisse et que toutes vos filles soient bien exercées.

Je vis hier la maison de laquelle je vous ai parlé, au faubourg Saint-Martin ; mais il n'y a pas de logement

---

Lettre 509. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original

1. Cette lettre est du jeudi qui précède la lettre 512, datée du 9 février.

2. Marie Joly. Elle était appréciée des dames de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui la voyaient partir avec peine, mais n'osaient résister à la volonté de M. Vincent. On leur enlevait Marie Joly et on leur laissait une sœur qui ne les satisfaisait pas. On comprend leurs plaintes.

3. Saint-Etienne-du-Mont, paroisse de Paris.

assez. Il serait bon, comme vous dites, d'en avoir au plus tôt une à soi ; mais cela ne se trouve pas si facilement. Il est nécessaire de prendre la première qui se présentera cependant à louage.

Vous aviserez au plus tôt, s'il vous plaît, au choix de la fille et à l'envoyer pour retirer Marie, pour lui faire commencer sa retraite et la faire partir lundi prochain. Je suis honteux du long temps qu'il y a que nous sommes en demeure à l'égard de cette bonne dame de Sedan.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

510 — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jeudi, à 2 heures. [7 février 1641 [1].]

Je pense, Mademoiselle, que je ne me suis pas bien fait entendre touchant la fille qu'il faut envoyer à Saint-Germain. Je vous ai écrit que ces dames demandent celle que vous en avez ôtée et mise à Saint-Etienne. C'est à vous à voir si vous leur pouvez bailler celle-là ou quelqu'autre qui l'approche en expérience ; car leur [2] envoyant aujourd'hui celle-là, Monsieur le curé [3] me dit hier qu'il vous renverrait Marie aujourd'hui même [4].

Il est vrai que le besoin que nous avons des filles bien faites me tient au cœur.

Pour le logement en cette paroisse, il faut, à quelque

Lettre 510. — L. a. — Original à Amiens chez les Filles de la Charité de la rue de Beauvais, n° 127.

1. Même réflexion qu'à la lettre 509, note 1.
2. Dans l'original ce mot est répété.
3. Pierre Colombet.
4. Voir lettre 509.

prix que ce soit, en avoir de louage, en attendant l'occasion d'en acheter un, qui ne se présente pas tous les jours comme il le faut.

Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de J.-C. ! Ce Sauveur du monde, pour l'état de toute l'Eglise, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements ; et pour une poignée de filles que sa providence s'est notoirement suscitée et congrégée, vous pensez qu'il nous manquera !

Allons, Mademoiselle, humiliez-vous très bas devant Dieu, en l'amour duquel je suis v. s.

V. D.

J'ai été saigné aujourd'hui, mais je m'en porte bien mieux, Dieu merci.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

511. — A LOUISE DE MARILLAC

[8 février 1641 [1].]

Mademoiselle,

Béni soit Dieu de ce que cette bonne fille Marie [2] a pris parti ! Tout pour le mieux, puisque vous jugez celle de Beauvais [3] avoir les dispositions pour se rendre capable de l'emploi de Saint-Germain [4] ; *in nomine Domini*, envoyez-la, s'il vous plaît.

Lettre 511. — L. a. — Original à l'hospice Saint-Nicolas de Metz.
1. Cette lettre a été écrite après la lettre 510 et avant la lettre 512.
2. Marie Joly.
3. Probablement sœur Françoise Carcireux, originaire de Beauvais.
4. Saint-Germain-l'Auxerrois.

Monsieur Jourdain [5], que je pensais envoyer à Montmorency demain, est indisposé. Votre nourrice servira cependant à vos petits enfants, s'il vous plaît, pour sept ou huit jours seulement. J'ai perdu le mémoire que vous m'avez envoyé pour l'assemblée [6]. Je vous prie de prendre la peine de m'en faire un autre.

Je vous souhaite le bon jour et la paix de l'esprit et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

V. DEPAUL.

512. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur

Enfin notre bonne sœur Marie est ici toute pleine de bonne volonté. Je la trouve un peu fatiguée du travail qu'elle a eu depuis huit jours, et appréhende beaucoup de s'en aller toute seule et de ne se voir plus avec ses sœurs, mais cela de la bonne sorte, que c'est sans murmure et sans que cela lui forme d'opposition à exécuter l'obéissance. Seulement elle fait paraître grande crainte. Mais moi je suis moins sage ; car la résolution qu'il me semblait que vous aviez prise de ne jamais envoyer seule m'est si fortement demeurée en l'esprit qu'il me paraît nécessaire d'envoyer quelqu'une avec elle. Elle peut devenir malade sur les chemins, ou, étant là, il se peut rencontrer de mauvaises personnes qui jugeront mal d'elle et lui pourront faire déplaisir. Et puis, comme l'on n'est pas insensible et que ce n'est pas peu que ces bonnes filles quittent tout, elle peut avoir beaucoup de chagrin, et, ne se pouvant soulager l'esprit, il y a à craindre du découragement ; et je crains aussi que cela nuise aux autres, disant qu'on ne se soucie pas beaucoup des filles, puisqu'on les laisse aller toutes seules. Toutes ces raisons, Monsieur, font que je prends la liberté de vous supplier d'y penser, et s'il y a moyen qu'elle serve d'exemple aux autres pour les encourager. Le voyage ne nous coûtera pas beaucoup, car, outre les dix écus

---

5. Jean Jourdain, le premier frère coadjuteur de la Mission.
6. L'assemblée des dames de la Charité.

Lettre 512. — Arch. de la Mission, copie prise sur l'original autographe.

qu'elle apporta il y a huit jours, elle en apporta encore hier autant. Pour ce qui est de leur dépense, comme elles sont nourries à n'en pas faire de grande, je crois que si peu que l'on pourra donner à l'une aidera à vivre à l'autre, et elles travailleront pour gagner le reste; car, encore qu'elle eût beaucoup de travail et de malades à Saint-Germain, elle ne laissait pas de blanchir pour autrui et gagnait quelque chose.

Je pensais, Monsieur, si vous le trouviez bon, de lui donner notre grosse sœur Claire; c'est celle qui vous fut trouver à Sainte-Marie pour être reçue, et sa mère l'y mena. C'est une humeur assez docile, et je crois qu'elles seront bien ensemble.

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si vous voulez qu'il soit ainsi et le jour qu'elles pourront partir, et s'il ne faut point que j'envoie retenir leur place au coche.

Je suis bien fâchée de vous travailler dans votre mal, que je supplie notre bon Dieu guérir, et suis, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE M.

Ce 9 février 1641.

La sœur que je vous propose pour aller avec ma sœur Marie Joly sait lire, et non pas elle; elle pourrait tenir école aux pauvres petites filles. Si votre charité pensait à une autre fille, si vous plaît la nommer et s'il y a moyen donner une compagne à notre bonne sœur Marie ?

513. — A LOUISE DE MARLILAC

[9 ou 10 février 1641 [1].]

Mademoiselle,

J'approuve votre pensée touchant l'envoi des deux filles, pourvu que la seconde sache faire les écoles ; et c'est de quoi je doute; et sera bon que vous l'instruisiez. J'ai quelqu'autre difficulté pour leur vivre. Si cette fille ne fait pas les écoles, vaudrait-il pas mieux y envoyer quelqu'autre moins nécessaire en cette ville ?

Lettre 513. — Arch. de la Mission, copie prise sur l'original autographe.

1. Cette lettre répond à la précédente, à la suite de laquelle elle a été écrite.

Bon jour, Mademoiselle. Je me porte mieux, Dieu merci, et suis votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

514. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1641 [1].]

Voici la copie de la lettre que j'écris à Madame la duchesse de Bouillon [2] et au R. P. capucin, en l'absence de Monsieur de Rozière; voyez s'il y a quelque chose à ajouter ou ôter. J'ai oublié de vous dire, pour l'argent, que, si vous leur baillez les vingt écus que Marie [3] a apportés, cela me semblera bien, mais qu'il faudra que ce soit la plupart en or et qu'elles accommodent en quelque endroit de leurs habits. Renvoyez-moi ces lettres à l'heure même, s'il vous plaît.

515. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Avant 1650* [1].]

Notre bon Dieu a voulu ajouter à la consolation que sa bonté a fait me donner par votre charité, me faisant paraître, en un autre sujet, que sa providence ne dédaigne les pécheurs, m'ayant envoyé Madame de Marillac [2] *pour me dire qu'elle*

Lettre 514. — L. a. — Original à l'hôpital du Bon-Secours à Metz.
1. Cette lettre semble postérieure de peu de jours à la lettre 512.
2. Eléonore-Catherine Fébronie de Bergh, mariée le 1er février 1634 à Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, morte le 14 juillet 1657, dans sa quarante-deuxième année. Elle contribua de ses libéralités à l'établissement des Filles de la Charité à Sedan.
3. Marie Joly.

Lettre 515. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date du mariage de Michel Le Gras.
2. Epouse de Michel de Marillac, conseiller au Parlement.

croyait que j'étais incommodée et qu'elle me priait lui dire librement, pour me donner le support que Madame sa mère[3] *m'avait offert, qui était, tous les ans, quelque somme. Je lui ai avoué tout simplement la peine que j'avais et que je n'aurais besoin de rien si mon fils avait quelqu'emploi.*

Elle a désiré de vous voir pour ce sujet, mais vous étiez sorti, pour savoir de vous, Monsieur, comme Monsieur de Beauvais[4] *avait reçu la proposition qu'elle lui avait faite, et son sentiment en ce sujet ; et parce qu'elle ne sait de quelle sorte elle lui en doit parler, et qu'il doit partir demain ou après, elle et moi vous supplions très humblement prendre la peine de lui écrire un mot en ce sujet, je dis à Madame de Marillac, si vous le jugez à propos. Elle a désiré cela, crainte que vous n'eussiez à me dire quelque chose qui me contristât.*

Je ne sais si c'est mon orgueil qui me donne peine de la peine que je donne à autrui. Je devrais bien être meilleure, puisque j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE M.

516. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce samedi matin. [Entre 1639 et 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il sera bon que vous continuiez les oraisons ordinaires et que vous en donniez une particulière à cette bonne fille pour l'entrée en son mariage :

1° Des raisons qu'a une femme de bien vivre avec son mari. Sur quoi vous lui donnerez trois autorités. La première, ce que dit saint Paul [2], que le mari est le chef de

---

3. Ou plutôt sa belle-mère, veuve de René de Marillac, alors au Carmel.

4. Augustin Potier.

Lettre 516. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La place donnée aux mots « ce samedi matin » en tête de la lettre indique qu'elle n'a pas été écrite avant 1639. D'autre part, après 1641 les sœurs n'étaient plus à la Chapelle.

2. Epître aux Ephésiens V.

la femme et par conséquent que c'est à elle d'avoir la même dépendance de son mari qu'ont les membres à l'égard du chef ; 2° ce que dit le même saint Paul aux femmes, qui est qu'elles obéissent à leurs maris ; 3° que Dieu dit qu'il faut que la femme quitte père et mère pour suivre leurs maris.

Le second point est à savoir en quoi consiste la bonne vie d'une femme avec son mari. Or elle consiste à aimer son mari plus que toutes choses après Dieu ; en second lieu, à lui complaire et obéir en toutes choses qui ne sont pas péché.

Le 3e point est des moyens pour obtenir la grâce à une femme pour bien vivre avec son mari : 1° c'est de le demander à Dieu ; 2° de ne souffrir dans son cœur aucune pensée de moindre estime de lui ; 3° de ne dire ni faire jamais aucune chose qui lui puisse déplaire ; 4° se proposer l'imitation de quelque femme mariée qui vit bien avec son mari ; 5° d'avoir dévotion à honorer le mariage de saint Joseph et de la sainte Vierge.

Vous avez l'esprit trop défiant. Ayez confiance que Notre-Seigneur fera son bon plaisir en M. votre fils.

Il faut accomplir pour Angers ce que vous avez promis, ores que contre votre sentiment.

Si je le puis, j'irai demain à La Chapelle ou y enverrai.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

517. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce samedi à midi. [Février ou mars 1641 [1].]

Madame de Chaumont vient de sortir d'ici. Elle m'a

Lettre 517. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre précède de peu de jours la lettre 518.

parlé d'une comédienne qui désire quitter sa manière de vie et se retirer en son pays, où elle désire acheter une terre, ayant gagné assez de l'argent pour cela. Mais cette bonne dame lui souhaite une retraite de sept ou huit jours auparavant. Je lui ai fait espérer cette charité chez vous. Le voulez-vous pas bien, Mademoiselle ?

Cette bonne dame a retiré une fille des Ursulines [2], qu'elle y avait mise et y a demeuré six ans. Elle sait que ces bonnes filles religieuses enseignent, et excellemment, [à] travailler en tapisserie. Il m'est tombé en la pensée que peut-être elle pourra servir utilement deux ou trois mois aux filles de La Chapelle, notamment pour les enseigner à faire les écoles. Que vous en semble, Mademoiselle? Un mot de réponse à tout cela. Cette fille n'est pas fille de cette bonne dame, ni en disposition de se donner à la Charité ; elle veut être religieuse.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

518. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mercredi matin. [Février ou mars 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne pense pas que vous deviez craindre ce que vous me mandez de cette fille; c'est pourquoi je vous prie, sauf votre meilleur avis, d'écrire à Madame de Chaumont qu'elle la vous envoie, ou de le mander de bouche

---

2. Couvent fondé en 1612, sur la paroisse Saint-Jacques, par Mademoiselle Lhuillier, veuve de Claude Le Roux.

Lettre 518. — L. a. — Original au Berceau de Saint-Vincent-de-Paul.

1. Cette lettre est antérieure de quatre jours à la lettre 519.

à sa concierge ; car c'est ainsi que je lui ai écrit qu'au cas que vous le trouvassiez bon, si elle laissait la fille en cette ville, que l'on l'enverrait quérir ; sinon, il me semble qu'il sera bon que vous fassiez dire à la concierge qu'elle lui envoie votre lettre à Saint-Germain. Et pour sa pension, vous pourriez faire dire à Madame la marquise [2] que vous recevrez ce qu'il lui plaira.

Voici une lettre de Madame Le Roux, qui espère aller faire sa retraite lundi chez vous avec Madame Lotin. Votre santé vous permettra-t-elle de vous y rendre, Mademoiselle ? Ma défluxion semble un peu se passer et me faire espérer le moyen d'assister vendredi prochain à l'assemblée, laquelle je vous prie d'offrir à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis votre serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

519. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce dimanche matin. [Février ou mars 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici bien des choses que j'ai à vous dire ; je ne sais si je me ressouviendrai de toutes. La première est que notre sœur Maurice, de Saint-Sulpice, a abandonné la Charité, que sa mère l'alla quérir hier. Ce sont des effets de notre sœur Marie. Madame la duchesse [2] s'écria en

---

2. Madame de Chaumont.

Lettre 519. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Une phrase de la lettre porte à croire qu'elle a été écrite pendant le carême; l'ensemble ne peut s'appliquer qu'à l'année 1641.

2. La duchesse d'Aiguillon, présidente de la Charité établie sur la paroisse Saint-Sulpice.

ma présence quand elle le sut, car je la vis hier, et dit que c'était le mauvais traitement que ces filles recevaient de leur paroisse, qu'elle voulait tout quitter elle-même [3]. Oh bien ! il est question d'y pourvoir. Au nom de Dieu, Mademoiselle, voyez qui vous lui pourrez donner dès aujourd'hui. L'une de celles qui restent est malade et n'y en a qu'une qui puisse travailler. Je vous supplie, Mademoiselle, de faire votre possible pour cela. Elle me parla encore hier de l'établissement de ces filles et je lui ai dit que nous en parlerons dans deux ou trois jours.

Je pense que vous ferez bien d'envoyer Jeanne [4] à Saint-Germain [5].

Mesdames Le Roux et Lotin pressent pour commencer demain leur retraite chez vous ; que vous en semble, Mademoiselle ? La seconde est dans l'usage de la viande.

Il me sera difficile d'aller chez vous à cause de ma petite incommodité ; il faudra qu'elles viennent ici.

Vous ferez ce que vous pourrez pour Saint-Jacques et pour les forçats.

Je hâterai Monsieur Lambert pour les filles.

Et pour l'affaire d'Angers, j'oubliai hier d'en dire un mot à M. de Cordes ; nous verrons. Vous pourriez prendre excuse, pour les papiers, sur ma petite indisposition.

Il faut continuer à prier pour la maison, pour laquelle je ne me mets pas tant en peine que du moyen présent de vous établir ici par louage. O Jésus ! Mademoiselle, votre affaire ne dépend pas d'une maison, mais bien de la continuation de la bénédiction de Dieu sur l'œuvre.

Je m'en vas parler à Monsieur du Coudray s'il connaît des filles de Lorraine propres et en faire écrire partout.

---

3. La paroisse Saint-Sulpice l'emportait sur les autres paroisses de la capitale par son étendue et sa mauvaise réputation. (Cf. Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 12.)

4. Jeanne Lepeintre.

5. Saint-Germain-en-Laye.

Voilà une ouverture qui me vient de venir présentement.

Mandez-moi votre sentiment au plus tôt touchant ces bonnes dames et leur retraite.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre s.

V. D.

Je viens d'écrire à Madame Le Roux pour remettre la retraite.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

520. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mardi à 2 heures. [Après 1639 [1].]

Mademoiselle,

J'ai pensé à propos de faire copier et collationner les papiers d'Angers ; cela sera fait dans deux jours .

Je voudrais bien voir la lettre que vous écrit Monsieur l'abbé de Vaux.

Je me porte bien, Dieu merci, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 520. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date d'entrée des Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers.

521. — A LOUISE DE MARILLAC

[Après 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je me porte bien, Dieu merci, à ma petite fiévrotte près. Je pris hier des eaux et me propose de continuer, Dieu aidant, si j'en trouve ; il me semble qu'elles me feront bien, comme elles ont toujours fait.

Et vous, comment vous portez-vous ? Si je le puis, je vous verrai tantôt. Je vous envoie cependant deux lettres de Richelieu ; nous en conférerons.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D. P.

522. — *UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT*

1641.

Il n'est pas imaginable combien maintenant nos travaux passés sont détrempés de consolations, que notre bon Dieu nous envoie pour nous donner courage. Ces âmes de Poitou, qui semblaient dures comme des pierres, ont pris le feu sacré de la dévotion si fortement et avec tant d'ardeur qu'il ne semble pas se pouvoir éteindre de longtemps.

Lettre 521. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. La maison de Richelieu a été fondée en 1638.

Lettre 522. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, Ire éd., p. 50.

523. — A SAMSON LE SOUDIER

Paris, ce jour des Rameaux [1] 1641.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai une très grande confusion d'avoir tant mis à vous faire réponse. Je vous en demande pardon avec toute l'humilité qui m'est possible, dans l'espérance que j'ai de m'amender.

Votre bon frère [2] a son titre et son dimissoire et prendra le premier ordre sacré à cette ordination. J'espère que Notre-Seigneur lui donnera beaucoup de part à son esprit, et le prie qu'il vous fasse la grâce de continuer vos prédications et vos catéchismes. Au nom de Dieu, Monsieur, prenez courage là-dedans et ne vous découragez pas. Quoique vous n'ayez pas tant de talents, Notre-Seigneur les vous augmentera, s'il lui plaît, dans l'esprit d'humilité et de charité dans lequel je me persuade que vous vivez et au dedans et au dehors la maison. O Monsieur, que je prie bien Dieu qu'il vous perfectionne en cet esprit ! Je l'espère de sa bonté et m'en vas lui demander tout présentement au saint sacrifice, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Le Soudier, prêtre de la Mission, à Luçon.

Lettre 523. — L. a. — Original à Turin, dans la maison centrale des Filles de la Charité.

1. 24 mars.
2. Jacques Le Soudier.

524. — A MONSIEUR PERRIQUET

De Paris, ce jour de Pâques[1] 1641.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec consolation et appris la bénédiction que Notre-Seigneur vous donne avec admiration ; j'en rends grâces très humbles à sa divine Majesté et la prie qu'elle aille sanctifiant votre chère âme de plus en plus. Il y a longtemps que je pense à ce que vous me fîtes l'honneur de me proposer, savoir si vous ferez mieux de continuer le service que vous rendez à Dieu en ce quartier-là, ou de revenir au lieu où il semble que la Providence vous requiert, c'est à votre bénéfice. Or il faut que je vous die, dans la simplicité de mon cœur qu'il me semble que vous feriez mieux de demeurer à Bayonne : 1° parce que la même Providence, qui ne se contredit jamais, vous a premièrement appelé à Bayonne ; 2° parce qu'elle vous y bénit *supra modum ;* 3° parce que je doute que vous ayez fait tant de fruit qu'à Bayonne ; 4° parce que Notre-Seigneur vous a donné les dispositions qu'il faut pour l'y servir, sans attendre d'autre récompense que celle du ciel ; 5° parce que non seulement je vous vois utile à Monseigneur de Bayonne[2], mais aussi nécessaire, notamment dans l'état auquel il se trouve. Que répondrez-vous à Dieu si, faute de votre assistance, ce bon prélat abandonne sa chère épouse, qui vous chérit tant ?

Lettre 524. — Dossier des prêtres de la Mission, copie du XVIIIe siècle.

1. 31 mars.
2. François Fouquet.

Les chétives pensées que je vous propose et que je soumets aux vôtres, je n'oserais les dire qu'à peu d'ecclésiastiques, parce qu'il y en a peu, si me semble, que Dieu ait prévenus de la grâce de ne point regarder les intérêts temporels ; et vous êtes, si me semble, l'un de ceux que j'aie jamais vus le plus en ce désintéressement. Et ce qui me fait penser que je ne me trompe pas, c'est qu'il y a longtemps que j'y pense, et que Monseigneur de Bayonne vous pourra témoigner que, quoi qu'il m'en ait dit, je ne pouvais alors me résoudre à vous dire ce que je vous dis à présent. Et je puis vous assurer, comme je le fais devant Dieu, que nulle raison humaine me fait vous dire ceci, ains la seule vue de Dieu et du bien de son Eglise. Mais, parce que je suis un pauvre laboureur et un porcher et, qui pis est, la plus abominable et la plus détestable de toutes les personnes du monde, je vous prie de n'avoir aucun égard à ce que je vous dis, si cela ne vous semble conforme à la volonté de Dieu, en l'amour duquel et en celui de Jésus-Christ, je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Perriquet, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Bayonne, à Bayonne.

525. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi à midi. [Entre 1641 et 1654 [1].]

Voici vos papiers, Mademoiselle. Nous parlerons de ce que vous me dites de la chambre pour Madame

---

Lettre 451. — L. a. Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Durée du séjour de sœur Marie Joly à Sedan. La lettre semble plutôt de 1641.

Lhoste (?). Frère Pierre Rogue s'en est allé sans dire adieu ; il y a un mois qu'il n'est plus céans.

Vous ferez ce qu'il vous plaira touchant les papiers de notre sœur Marie [2], de Sedan. Je lui écrirai et ferai réponse à Madame Forest.

L'on demande 500 livres de la maison, et moi vos prières, qui suis v. s.

V. D.

526. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*1641* [1].]

Monsieur,

Voilà une lettre de la mère de ma sœur Aimée, de Troyes, que ses frères ne voulurent pas emmener. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander quand cette bonne dame dont elle parle s'en retourne et si je lui baillerai de l'argent, tant pour sa dépense que pour sa place du coche, et combien.

L'occasion que je pense que Dieu me donnait aujourd'hui de vous parler m'a fait apercevoir des fautes pareilles que je fais souvent ; mais aussi, mon très honoré Père, il me semble qu'elle doit faire connaître à votre charité le besoin que j'ai d'être aidée pour faire la très sainte volonté de Dieu et qu'il ne faut s'attendre à moi de rien du tout que de ce que vous me ferez l'honneur me commander ; car pour cela il me semble que notre bon Dieu me fait la grâce de m'en souvenir.

Une des choses qui me presse le plus est de vous demander instruction pour me conduire vers notre bonne sœur Barbe et vous dire qu'elle a grand besoin de vous parler, croyant que jusque-là elle n'aura point de contentement. Si vous pouviez aller à La Chapelle samedi, ce nous serait un grand bien.

Je me crains bien que notre sœur Marguerite, la demoiselle [2],

---

2. Marie Joly.

Lettre 526. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite alors que la maison-mère était encore à La Chapelle et après le rappel de sœur Barbe Angiboust de Richelieu, dans les premiers temps du séjour de Marguerite de Turenne à la maison-mère.

2. Probablement Marguerite de Turenne, parente du curé de Saché.

ne se détraque à la fin. Si votre commodité permettait que je vous puisse parler avant, j'en serais bien aise.

S'il plaît à votre charité se souvenir du papier qu'elle m'a promis pour m'aider à parler à nos sœurs 2 ou 3 fois par semaine pour essayer de les encourager? Il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements. Demandez à Dieu quelqu'un qui leur puisse mieux servir ; mais je vous en supplie la larme à l'œil ; avec qu'il y ait tant d'années que Dieu me fait la grâce de me parler par vous et que je sois telle que je suis ! Demandez-lui miséricorde, s'il vous plaît, pour ma pauvre âme, qu'il a mise en vos mains pour être à jamais, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Ce jeudi.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

527. — A LOUISE DE MARILLAC

[1641.]

Je pense, Mademoiselle, que vous ferez bien de bailler ce qu'il faudra à votre bonne fille [1] pour s'en retourner, et de l'adresser à Madame Gouault, qui se tient chez son fils le marchand, à la rue Saint-Honoré.

Il m'est impossible de vaquer à nos filles avant la fin de la semaine prochaine. Nous avons des assemblées chaque jour d'ici à mercredi. En ce temps-là, je parlerai à Barbe. Il faut occuper cette fille ailleurs, les choses étant de la sorte. Et pour cette bonne demoiselle, quelle pensée avez-vous pour elle ?

Je parlerai à M. Guilloire de Mademoiselle Constance. Il sera bon cependant de gouverner Madame Belot [2] ;

Lettre 527. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Cette lettre répond à la précédente, à la suite de laquelle saint Vincent l'a écrite.

1. Sœur Aimée.

2. Peut-être Marie Le Maistre, épouse de Martin Belot, gagne-denier, qui avait son domicile sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rue des Rats, depuis rue d'Arras.

mais ne vous semble-t-il point que Madame Turgis pourra suppléer ? Il sera bon, si vous la jugez propre, que vous lui donniez de la créance parmi les filles.

Et pour vous, au nom de Dieu, Mademoiselle, excusez si je ne vous parle si tôt. Ce sera dès que je le pourrai, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

528. — A LOUISE DE MARILLAC

[1641 [1].]

Cette bonne fille s'est enfin déterminée d'aller à Saint-Côme [2], quoique, dans son humeur flottante, elle die qu'elle n'y sera pas longtemps ; à la bonne heure, son oncle était fait tout comme elle.

M. Dehorgny m'a mandé, il y a deux ou trois jours, qu'on n'est pas bien satisfait de notre sœur Jeanne, des forçats ; c'est Monsieur de Saint-Nicolas [3] qui lui en a parlé. Selon cela, il importe de l'ôter le plus tôt que vous pourrez. Je ne sais si cet emploi ne surpassera pas les forces de notre sœur Barbe Angiboust [4].

J'espère vous voir, Dieu aidant, demain. Je loue Dieu cependant de ce que vous vous portez bien.

Je suis resté fort édifié de cette bonne demoiselle

Lettre 528. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Ce fut alors que sœur Barbe Angiboust alla servir les galériens.

2. Paroisse de Paris.

3. Georges Froger, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On sait que le clergé de Saint-Nicolas était chargé de l'aumônerie des galériens.

4. Elle s'y fit remarquer, comme partout, par sa grande charité et son inaltérable patience. Il arrivait que les galériens, mécontents de ce qu'on leur servait, jetaient à terre leur repas. Barbe se baissait alors, ramassait le pain, la viande, et après avoir nettoyé les aliments, les redonnait aux forçats, le visage toujours souriant.

d'Arras ; quand commencera-t-elle sa retraite ? Elle est fort intérieure. Je ne sais pas si elle aura assez d'activité ; Notre-Seigneur en aura assez pour elle.

529. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avril ou mai 1641 [1].]

Il me semble, Mademoiselle, que notre chère sœur Marguerite, de Saché, est un peu trop vacillante ou moins déterminée. Vous lui parlerez, et, si vous en restez satisfaite, vous la pourrez admettre. Il est à craindre que, si l'on la refuse, que ce ne lui soit un plus grand sujet de tentation [2]. Celle de Liancourt [3] qui a été à Nanteuil [4], doit être différée, si me semble.

J'ai dit à Jeanne [5] qu'elle ne pense point à ce mouchoir pour la coiffe, allant à l'église. Je pense qu'il la faut supporter en cette attache. Elle pourra revenir de cela avec le temps ; il est dommage ; c'est une bonne fille.

A huit heures, je descendrai pour célébrer la sainte messe ; et Dieu sait de quel cœur j'espère la dire pour vous et pour vos filles, et combien affectionnément je me recommande à vos prières et aux leurs.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 529. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Marguerite de Turenne prit l'habit de Fille de la Charité le jour de la Pentecôte de l'année 1641, ou aux environs de cette fête. (Lettre de sa mère conservée aux arch. des Filles de la Charité.)

3. Peut-être Françoise Noret, qui était de Liancourt.

4. Nanteuil-le-Haudoin (Oise). Cette localité avait pour seigneur Charles de Schomberg, duc d'Halwin, pair et maréchal de France.

5. Jeanne Lepeintre.

530. — A LOUISE DE MARILLAC

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de tout ce qu'il lui a plu faire en vous dans votre retraite et de ce qu'il m'a privé de la consolation de vous y voir !

Je me porte assez bien, Dieu merci, et [suis] en état de vous offrir demain à Notre-Seigneur dans le nouvel état extérieur et intérieur auquel le divin amour vous a disposée [1] ; il supplée et fait divinement ce que les hommes ne peuvent faire humainement. Peut-être a-t-il permis exprès que je ne vous aie pas vue pour ne pas mettre ma faux en sa moisson. Je le prie qu'il vous anime tout de son esprit et vos deux filles aussi, ensemble vos malades.

Vous ferez bien de renvoyer cette bonne Angevine au plus tôt après les fêtes. Nous verrons après cela l'ouvrage de Notre-Seigneur en vous ; et le ciel vous regardera demain dans l'habit extérieur de pénitence, qui a longtemps rempli votre esprit et son esprit, par sa miséricorde, en l'amour de laquelle je suis votre...

V. D.

Je me ferai dire ce que vous désirez savoir de M. Le Gras.

Lettre 530. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original,

1. Barbe Bailly dit dans ses notes que Louise de Marillac revêtit l'habit de Fille de la Charité un jour de la Pentecôte et en fut si malade qu'il lui fallut reprendre sa coiffe. La sœur de Geoffre place ce fait en 1639, d'après « plusieurs rapprochements ». (*Lettres de saint Vincent à Louise de Marillac*, p. 218, note.) Nous ne savons quels rapprochements elle a eus en vue ; mais nous doutons fort qu'avant l'entrée des Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers, Louise de Marillac ait eu des Angevines dans sa communauté. Dans sa correspondance et dans celle de saint Vincent, il n'est jamais question de sœurs angevines avant le 1er décembre 1640.

531. — A JEAN DESLYONS[1]

20 juillet 1641.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, à laquelle je ne vous ai point fait réponse au plus tôt après l'avoir reçue, à cause de l'embarras auquel je me suis trouvé. Votre charité me le pardonnera, s'il lui plaît, et aura agréable que M. Duchesne vous fasse la réponse de vive voix. Il s'en va vous trouver avec M. le doyen de Saint-Frambourg[2] pour l'affaire dont est question. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de l'assister de vos bons conseils et de votre protection.

Si vous jugez devant Dieu que notre pauvre et chétive compagnie puisse rendre quelque petit service à sa divine Majesté en votre bonne ville, mondit sieur le doyen et lui vous diront l'état de l'affaire. Et moi je vous supplie d'agréer que je vous renouvelle ici les offres de mon obéissance, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur...

Lettre 531. — Reg. 1, f° 21 v°. — Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

1. Jean Deslyons, né à Pontoise en 1615, avait pris possession du doyenné et de la théologale de Senlis le 11 septembre 1638, et reçu en Sorbonne, le 5 juin 1640, le bonnet de docteur. Il se laissa entraîner dans les idées jansénistes et y persévéra, malgré les efforts que fit saint Vincent pour le ramener. C'était d'autant plus regrettable qu'il avait de la vertu, une vaste érudition et avait su gagner l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Il était passionné pour les anciens usages de l'Eglise, dont il désirait le rétablissement. On lui doit des ouvrages très appréciés. Il mourut à Senlis le 26 mars 1700.

2. Aujourd'hui Villers-Saint-Frambourg. Cette paroisse avait pour doyen, depuis le 2 avril 1637, Philippe Robin, conseiller au présidial de Senlis.

532. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Voilà une lettre de notre bonne sœur de Sedan[1]. *Je vous supplie prendre la peine de la lire et de faire la charité de lui donner quelque consolation. J'ai fait lecture à nos sœurs de tout ce qui les peut encourager de son exemple. Elles me paraissaient comme l'on dit que sont les soldats quand ils entendent l'alarme, principalement ma sœur Henriette. Quoiqu'elle soit en retraite, [elle] aimerait mieux partir aujourd'hui que demain. Si vous jugez à propos que j'écrive à Madame de Bouillon, comme elle le désire, s'il plaît à votre charité m'en avertir ? J'espère que vous me ferez aussi le bien que je vous puisse parler, au moins samedi et dimanche, pour me disposer à commencer ma 51e année, où j'entrerai lundi, jour sainte Claire*[2], *si Dieu me fait la grâce de vivre.*

Monsieur le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois m'a envoyé demander si une dame pouvait venir ici faire sa retraite. Je ne sais si ce n'est point chez vous que Monsieur son mari la doit faire. Ce sont personnes, à ce que l'on m'a dit, qui ont été grandement affligées ; mais je ne sais pas leur nom. Je lui ai mandé que je lui en rendrais demain réponse, après que je vous l'aurais communiquée. S'il vous plaît prendre la peine de m'avertir de ce que je lui manderai et de vous souvenir que je suis, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce mercredi 7 août [1641[3]*].*

Il y a cinq bonnes sœurs à la retraite : Henriette, Marguerite, de Saint-Laurent[4], *la parente de M. le curé de la Gève, Claude Lauraine, qui sert les petits enfants*[5], *et celle d'Angers. Elles pourront vendredi, le matin ou l'après-dînée, faire leur confession, quelques-unes générale et les autres de 4 ou 5 années. Vous ordonnerez, si vous plaît, Monsieur, du temps que ce sera.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 532. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Marie Joly.
2. 12 août.
3. Ce fut le 12 août 1641, que Louise de Marillac commença sa cinquante et unième année.
4. Marguerite Lauraine.
5. Les enfants trouvés.

533. — A LOUISE DE MARILLAC

[7 août 1641 [1].]

Voici deux ou trois mots, pource que je suis pressé. Je suis consolé de ce que sœur Marie vous écrit. Il est dangereux de lui écrire. Attendons un peu jusques à ce que j'aie vu l'aumônier de M. le comte.

Je pense qu'il n'y a point d'inconvénient que vous receviez cette dame, après qu'elle vous aura fait savoir son nom et ses qualités. Je ne sais que c'est de son mari.

Il sera difficile que M. Soufliers entende vos filles demain. J'en prierai M. Dehorgny ou quelqu'autre.

Je m'en vas à Nanterre demain au matin, Dieu aidant, et espère être ici de retour dimanche au soir. Après cela nous aurons le bien de vous voir.

Mandez-moi ce que Madame la marquise de Maignelay [dit] [2] touchant une maîtresse d'école pour ce lieu-là.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur très humble.

534. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi matin [1641 [1]].

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 533. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la précédente, à la suite de laquelle elle est écrite sur l'original.

2. Mot oublié dans l'original.

Lettre 534. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 537. Elle est du temps où les sœurs avaient encore leur maison-mère à La Chapelle.

Je ne sais que vous dire de la petite Jeanne [2], sinon qu'il faut lui dire quelque chose de la tentation de ce mouchoir et enfin qu'on y avisera lorsqu'elle sera ici à cette fête [3].

Pour Anne [4], je pense que vous ferez bien de lui écrire un peu cordialement touchant sa tristesse. Et pour Perrette [5], il sera bon, comme je pense, que vous lui écriviez un mot, en attendant que vous la voyiez.

J'espère aller jeudi à La Chapelle, si vous mandez à Madame Caregré, qui est la fille de M. de La Bistrade, qu'elle vous pourra prendre dans son carrosse, et lui pourrez mander que je m'y rendrai entre deux et trois heures du même jour, dont je la mis en doute, qui suis votre très humble serviteur.

V. D.

---

2. Jeanne Lepeintre.

3. Le costume des premières Filles de la Charité, presque toutes originaires des environs de Paris, fut celui qu'elles portaient quand elles se présentaient à Louise de Marillac pour faire partie de la petite communauté. Celles qui venaient de plus loin s'habillaient, par raison d'uniformité, comme les villageoises de la banlieue parisienne : elles prenaient une robe grise, assez semblable à celle que les sœurs ont encore, un collet, moins long que le collet actuel, et se coiffaient du toquois ou toquet. Les Filles de la Charité étaient et devaient rester, dans la pensée du saint fondateur, des filles de village. Il les voulait séculières et non religieuses, et par suite, il entendait qu'elles fussent habillées comme les « femmes du commun », suivant sa propre expression. Cependant comme le toquois garantissait mal de la température, le saint permit en 1646 aux plus délicates, et en particulier à Jeanne Lepeintre, qu'incommodait un mal d'yeux, d'ajouter à leur coiffure, comme le faisaient bon nombre de villageoises, la blanche cornette, morceau de toile sans empois, relevé sur le devant et tombant des deux côtés. L'usage de la cornette se généralisa, et Edme Jolly, troisième supérieur général, le rendit obligatoire en 1685, pour remédier à ce que pouvait avoir de choquant dans une communauté la disparité de coiffure. La cornette commença à s'agrandir dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; et au XIXe on permit l'empois, pour lui donner plus de consistance. Louise de Marillac n'était pas habillée comme ses filles. Elle portait, avec la permission de saint Vincent, le costume en usage parmi les veuves vouées à la piété.

4. Peut-être Anne Hardemont.

5. Probablement Perrette, nièce de sœur Henriette Gesseaume.

535. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jeudi matin. [Entre juillet et septembre 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici de retour [2], par la grâce de Dieu, lequel je remercie pour votre santé.

Isabelle [3] se porte parfaitement bien du corps ; mais elle n'est pas contente de se voir en une maison où il n'y a point d'observance [4]. Sa compagne est une pauvre créature [5]. Je ne sais s'il y aurait moyen de lui trouver quelque condition ; elle n'a que quatre ou cinq filles [6] et ne voit point les malades.

Ce qui mortifie de plus Isabelle, notre chère sœur, est qu'elle ne va point aux malades, depuis quelque temps qu'on l'a occupée à l'ameublement de quarante ou cinquante ordinands, dont j'ai averti M. Lambert, à ce qu'il n'en use plus de la sorte. Cette bonne fille semble respirer son retour ici ou à Angers [7]. Elle fera néanmoins par vertu ce qu'on lui ordonnera.

Lettre 535. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre se place entre l'arrivée de sœur Elisabeth Martin à Richelieu (au plus tôt juillet 1641) et l'achat de la nouvelle maison-mère des sœurs en face de Saint-Lazare (septembre 1641).

2. Saint Vincent rentrait de Richelieu.

3. Elisabeth Martin.

4. La maison de Richelieu.

5. Peut-être Louise, qui avait été envoyée à Richelieu avec sœur Barbe Angiboust lors de la fondation. « Ma fille, lui écrivait Louise de Marillac en 1639 (lettre 11), faites-vous un peu de violence. Que vous revient-il quand vous faites sans permission des visites ou pèlerinages et que vous voulez en tout vivre selon votre volonté ?... Je crois que ce qui est cause de la plupart des fautes que vous faites..., c'est que vous avez de l'argent et que vous avez aimé toujours d'en avoir. »

6. A son école.

7. Elle était supérieure à Angers avant d'aller à Richelieu.

Madame la duchesse d'Aiguillon me dit hier que la proposition que Madame de Lamoignon [8] lui a faite de mettre les 45.000 livres à rente et de louer cependant une maison lui revient [9]. Nous nous verrons avec les dames officières samedi l'après-dînée, s'il vous plaît leur en donner avis et de différer l'assemblée des filles jusques à la semaine prochaine, à cause de l'embarras que ce retour me donne. Et pour vous, j'aurai le bonheur de vous voir le plus tôt qui se pourra, qui suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

536. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août ou septembre 1641 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

8. Madame de Lamoignon, née Marie de Landes, avait épousé, le 10 juin 1597, Chrétien de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris. De cette union naquirent le célèbre Guillaume de Lamoignon, premier président au même parlement, et Madeleine de Lamoignon, si connue par sa piété et son dévouement envers les malheureux. La mère était, au dire de saint François de Sales lui-même, une des plus saintes femmes de son temps. Elle fut parmi les dames de la Charité, dont elle devint présidente après Madame de Souscarrière, l'une de celles qui seconda le mieux saint Vincent. Son nom mérite de prendre place à côté de ceux de Madame Goussault et de la duchesse d'Aiguillon. « Le Père des pauvres va voir leur Mère », disait-on quand on voyait le saint entrer chez elle. Elle ne manquait jamais d'entendre l'office canonial. Un jour qu'elle s'était évanouie, on s'aperçut qu'elle portait un cilice et une ceinture à pointes de fer aiguës qui la blessait cruellement. Elle mourut le 21 décembre 1651, à l'âge de soixante-quinze ans. Les pauvres de sa paroisse ne permirent pas qu'on transportât son corps à l'église des Cordeliers de Saint-Denis, où était enterré son mari. (Bibl. Nat. ff. 32.785.)

9. Pour en faire la maison-mère des Filles de la Charité.

Lettre 536. — L. a. — Original à l'hôpital général d'Evreux.

1. Cette lettre précède de très peu de jours l'achat de la nouvelle maison-mère des sœurs près de Saint-Lazare.

Je pense qu'il est bon de répondre à celle qui vous écrit pour les filles de Saint-Roch, que l'on n'en peut envoyer une seule.

Je dois avoir réponse aujourd'hui de Madame Maretz [2]; si elle nous veut donner la maison pour douze mille livres, nous lui en baillerons six mille comptant et le reste à rente.

Je tâcherai de vous voir, un de ces jours, pour votre communication.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

537. — A LOUISE DE MARILLAC

[6 ou 7 septembre 1641 [1].]

Je suis un peu en peine, Mademoiselle, de votre indisposition. Je vous supplie très humblement de faire votre possible pour vous mieux porter. Il faudra donc disposer de ces filles en la manière que vous me marquez, et que vous ou moi [parlions] [2] net à notre sœur Jeanne Lepeintre [3].

Je tâcherai d'aller vous voir demain et vos bonnes filles aussi.

Monsieur le curé de Saint-Germain-en-Laye me dit bien hier du bien de ma sœur Perrette ; mais je ne sais comme cela peut [se faire].

Voilà enfin le contrat de l'achat [de la maison] et l'ar-

---

2. Epouse de Jean du Maretz, propriétaire de la maison.

Lettre 537. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 4.
2. L'original est abîmé en cet endroit et en plusieurs autres.
3. A cause de sa manière de se coiffer.

gent donné [4]. Mandez-moi, s'il vous plaît, combien de chambres il y a là-dedans. Nous ferons publier l'achat dimanche au prône.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V D

538. — A ETIENNE BLATIRON, PRÊTRE DE LA MISSION, A ALET

Du 9 septembre 1641.

Mon Dieu ! que mon âme a été consolée de tout ce que M. Dehorgny m'a dit et écrit de vous ! Mais quoi ! j'ai été également affligé de votre indisposition et des peines que vous avez dans quelques rencontres avec la personne que vous savez [1]. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre pauvre vie ; contentez-vous de la consumer peu

---

4. L'acte de vente fut passé le 6 septembre 1641 devant Guillaume Le Roux et Etienne Paisant, notaires, entre Jean du Maretz, bourgeois de Paris, et Marie Sadot, sa femme, d'une part, et, d'autre part, la congrégation de la Mission, représentée par Vincent de Paul, Antoine Portail, Antoine Lucas, Jean Dehorgny, François Soufliers, Léonard Boucher et René Alméras. Il portait sur « deux maisons attenantes l'une l'autre, assizes aud. faubourg St-Denis, vis-à-vis l'église dud. Saint-Lazare, en la grande rue, l'une consistant en une cave, deux salles basses, quatre chambres, dont deux à costé l'une de l'autre au premier estage et les deux autres au dessus lambrissées, et un galtas, une estable, une court fermée de murailles et un puis moitoyen estant dans lad. court ; l'autre maison consistant en une salle basse, cuisine attenant, une grande chambre, deux chambres lambrissées et un grenier dessus, couvertes de thuille, une porte cochère servant d'entrée èsd. deux maisons, au bout desquelles deux maisons ; du costé après lad. porte cochère est un petit appentil, en forme de pavillon, couvert d'ardoise, deppendant d'icelles maisons, avec le jardin derrière, le tout clos de murs ». Le saint donna comptant aux vendeurs 6.600 livres et s'engagea à verser chaque année trois cents livres, rente des 5.400 livres qui lui restaient à payer. La nouvelle maison des sœurs s'agrandit avec le temps. Saint Vincent la revendit en 1653 à Louise de Marillac. (Arch. Nat. S 6.608.)

Lettre 538. — Reg. 2, p. 263.

1. Probablement Antoine Lucas.

à peu pour le divin amour ; elle n'est point vôtre, elle est à l'auteur de la vie, pour l'amour duquel vous la devez conserver jusqu'à ce qu'il la vous demande, si ce n'est que l'occasion se présentât de la donner, comme un bon prêtre, âgé de 80 ans, qu'on vient de martyriser en Angleterre d'un supplice cruel [2]. L'on lui a arraché le cœur, à demi étranglé ; et comme on lui dit, avant de l'exécuter, que, s'il voulait renoncer à sa religion, on lui sauverait la vie, il répondit que, s'il en avait mille, il les donnerait toutes très volontiers pour l'amour de Jésus-Christ, pour lequel il mourait. Je vous dis ceci, les larmes aux yeux, en la vue du bonheur de ce saint prêtre et de l'attache qui me reste à ma misérable carcasse.

539. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

[1641 [1].]

Ma très chère et ma très digne Mère,

J'ai aujourd'hui reçu la lettre que votre bonté m'a écrite, par l'adresse de notre Mère du faubourg [2], pour réponse à laquelle je vous dirai, ma chère Mère, que je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il fait à nos pauvres missionnaires par la communication que votre charité souffre qu'ils lui fassent ; et je le prie qu'il les rende dignes de la continuation de la même grâce, par

---

2. Guillaume Webster, autrement Ward, mis à mort à Londres le 26 juillet 1641. Sur la mort de cet héroïque martyr, lire l'*Histoire de la persécution présente en Angleterre*, par le sieur de Marsys, 1646.

Lettre 539. — Procès de béatification de sainte Jeanne de Chantal, partie compulsive, f° 138, copie.

1. Cette lettre est postérieure à l'établissement des missionnaires à Annecy (1640), à la déposition de la Mère Lhuillier (16 mai 1641) et antérieure au dernier voyage de sainte Chantal (fin juillet 1641). Elle n'est donc pas à sa place ici. Il est malheureusement trop tard pour l'insérer à son rang chronologique.

2. Anne-Marguerite Guérin (24 mai 1640-21 mai 1643). Cette lettre ne nous est pas parvenue.

le bon usage que je souhaite bien fort qu'ils en fassent. Au nom de Notre-Seigneur, ma digne Mère, continuez-leur la même charité.

Je tâcherai de vous obéir à l'égard du faux bourg pour la visite, et j'y mettrai l'ordre que votre charité désire, si vous impétrez de Notre-Seigneur qu'il me fasse part de la fermeté qu'il vous a donnée dans la douceur ! Oh ! que votre bon ange nous aiderait bien pour cela, si vous, ma chère Mère, l'en priez bien !

Notre chère Mère de la ville [3] paraît avoir l'esprit de Dieu dans sa conduite. Notre chère sœur Angélique [4] vit dans ses infirmités avec une humilité et une cordialité pour elle qui m'édifient. Oh ! que je souhaite cette même bénédiction dans tous les ordres et que c'est une harmonie admirable aux yeux de Dieu et de grande édification à ceux qui le voient !

Bon soir, ma chère Mère. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

540. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Le désir que la bonne Mademoiselle Chamillac m'a témoigné que votre charité priât Dieu pour elle, me fait vous supplier très humblement l'assister au plus grand besoin qu'elle ait jamais eu, qui est son état agonisant, auquel l'on me vient

---

3. La Mère Louise-Eugénie de Fonteines, élue le 16 mai 1641. Le premier monastère l'eut à sa tête pendant trente-trois ans. Elle le quitta en 1644, pour aller établir la réforme à l'abbaye de la Perrine, près du Mans, revint à Paris, fut priée par l'archevêque de Paris de travailler au règlement de l'abbaye du Port-Royal et mourut, à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 29 septembre 1694. « Dieu a toujours béni sa conduite et ses entreprises », dit le livre des professions. (Arch. Nat. LL 1718.)

4. Hélène-Angélique Lhuillier.

Lettre 540. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

de dire qu'elle est. Je crois que je puis dire, en vérité, que c'est l'amour de Dieu qui l'y a si tôt mise. Je perds beaucoup en cette bonne créature, si ce n'est que ce soit entièrement la très sainte volonté de Dieu, à laquelle je veux être entièrement soumise. C'est en cette vue que je vous supplie très humblement de nous faire la charité que votre bonté nous a fait espérer, en ayant grand besoin. Les occasions qui vous en ont empêché ne manqueront pas de se rencontrer toujours, si ce n'est que vous fassiez l'honneur de ne les pas attendre.

Pardonnez-moi cette liberté. C'est la crainte que j'ai souvent qu'il y paraisse conduite de la divine Providence, qui nous empêche ce bien.

Je supplie Dieu de tout mon cœur nous conserver ce qu'il nous a donné en vous, et suis, Monsieur, votre très obéissante et très obligée servante.

L. DE M.

Ce 11 septembre [*1641* [1]].

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

541. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ANNECY

Paris, 15 septembre 1641.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, et le prie qu'il bénisse votre chère compagnie, votre personne et vos travaux de plus en plus. Vous assurerez notre très chère et très honorée Mère de Blonay [1] que j'ai adhéré avec respect et entière soumission aux raisons

---

1. Date marquée au dos de l'original.

Lettre 541. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 375, lettre 333.

1. Marie-Aimée de Blonay, alors supérieure du premier monastère d'Annecy, une des premières filles spirituelles de saint François de Sales, très estimée de ce grand saint et de sainte Chantal. Elle mourut en odeur de sainteté le 15 juin 1649. On lui attribue des miracles. (Cf. *Année sainte*, t. VI, pp. 368-369.) Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève et neveu de saint François de Sales, a écrit sa vie en 1655.

qu'elle allègue pour le prompt retour de notre digne Mère [2] et qu'il ne tiendra point à moi que Monseigneur de Genève [3] et elle n'aient la satisfaction qu'ils désirent en cela et en toutes choses. Je la salue avec tout l'humble respect qu'il m'est possible et me recommande à ses saintes prières.

Nous avons baillé trois cents livres pour le quartier d'octobre, cinquante écus à M. Châtillon et les autres cinquante à M. Monnellet, et nous enverrons les autres par l'occasion que vous prescrivez, puisque vous nous mandez que nous en usions de la sorte.

M. Dehorgny nous a ravis de consolation en nous rapportant le bon et aimable état de la compagnie et les grands fruits qu'elle fait [4]. O Monsieur, que je remercie Dieu bien humblement de tout cela et le prie qu'il vous continue la même grâce !

Je persiste toujours en la pensée qu'il n'est pas expédient de recevoir autre que des prêtres ou des personnes qui sont dans les ordres, et non pour leur apprendre les sciences, mais l'usage d'icelles, en la manière qu'on le fait aux ordinands.

Ce que vous avez souhaité de Rome est fait, par la grâce de Dieu. Sa Sainteté nous a permis de louer ou d'acheter une maison, d'y demeurer et d'y exercer nos fonctions à l'égard du peuple et des ecclésiastiques, selon notre Institut, à la charge que nous dépendrons du cardinal grand vicaire et du vice-gérant [5], à l'égard de nos fonctions qui regardent le prochain, et, pour la discipline de la compagnie, du général d'icelle ; et cette permission est donnée avec témoignage des fruits de

---

2. Sainte Chantal.
3. Juste Guérin.
4. Il venait de faire la visite de la maison d'Annecy.
5. Substitut du cardinal vicaire : c'était alors Jean-Baptiste Altieri.

M. Le Breton, que Dieu bénit beaucoup [6]. Nous nous disposons à y envoyer deux ou trois personnes de la compagnie, ce mois d'octobre. Je vous prie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de tout cela.

Je salue très humblement votre chère compagnie et me recommande très humblement à vos prières et aux leurs et suis...

542. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mercredi matin. [Entre 1639 et 1641.]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici des lettres pour les bonnes filles de Saché [1]. Si je le puis, cette après-dînée j'irai à La Chapelle.

Je vois bien par la lettre de M. le curé [2] combien ces bonnes filles lui touchent au cœur et qu'il est expédient qu'on leur parle parfois ; je le ferai, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

V. D.

---

6. Ce document est du 11 juillet. Il a été publié par Sauveur Stella dans *La Congregazione della Missione in Italia*, Paris, 1884-1899, in-8°, t. I, p. 5, d'après le manuscrit des fondations des séminaires, conservé à la maison-mère des prêtres de la Mission (f° 100).

Lettre 542. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Petite commune d'Indre-et-Loire, près de Chinon. Il s'agit ici non de Filles de la Charité placées à Saché, mais de sœurs originaires de cette localité. Eles étaient cinq à Paris le 17 septembre 1641 : Louise Rideau, Marguerite de Turenne, Perrine, Andrée et Renée.

2. Il nous reste plusieurs lettres de M. de Mondion, curé de Saché. (Arch. des Filles de la Charité). Si la lettre dont parle saint Vincent est de ce nombre, ce ne peut être que celle du 17 septembre 1641 à la sœur Louise Rideau. .

543. — A LOUISE DE MARILLAC

[1641 [1].]

Il est vrai que la bonne Madame Caregré m'a témoigné qu'elle désire que je la voie quelquefois; mais cela ne veut pas dire que vous ne deviez traiter avec elle comme avec une autre personne, je dis, en tout; bref lui donner vous-même les exercices, comme si je ne la devais pas voir. Elle vous a une parfaite confiance.

J'ai fait mettre un billet à la sacristie, ce matin, pour faire prier Dieu pour cette bonne enfant. Je vous prie me mander comme elle se porte ce matin. Je prie Notre-Seigneur qu'il la conserve.

Je m'en vas tantôt commencer la visite à Sainte-Marie de la ville, Dieu aidant.

544. — A LOUISE DE MARILLAC

Je vous envoie les résolutions de Madame N., qui sont bonnes ; mais elles me sembleraient encore meilleures si elle descendait un peu au particulier. Il sera bon d'exercer à cela celles qui feront les exercices de la retraite chez vous ; le reste n'est que production de l'esprit, lequel, ayant trouvé quelque facilité et même quelque douceur en la considération d'une vertu, se flatte en la pensée d'être bien vertueux. Néanmoins, pour le devenir solidement, il est expédient de faire des bonnes résolutions de pratique sur les actes particuliers des vertus et être après fidèle à les accomplir. Sans cela, on ne l'est souvent que par imagination.

Lettre 543. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Suivant toute apparence, cette lettre a été écrite peu de temps après la lettre 534

Lettre 544 — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XXVI, fin, p. 122.

545. — A ANTOINE PORTAIL

5 octobre 1641.

Saint Vincent de Paul donne à Antoine Portail des nouvelles de Saint-Lazare et des autres maisons de la compagnie.

546. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce dimanche, à 4 heures. [Octobre 1641 [1].]

Mademoiselle,

J'ai été bien aise du mémoire que vous m'envoyâtes hier au soir touchant la dame des forçats. Il fut hier résolu que je verrais M. Accar [2] pour apprendre plus particulièrement de lui quelles sont les fonctions qu'il prétend en cette dame. J'y ai envoyé M. Dehorgny et en attends la réponse, et n'y suis pas allé moi-même, à cause que je me suis proposé de faire une petite retraite pour le jubilé, et l'ai commencée aujourd'hui. Je la recommande à vos prières.

J'ai reçu lettre aujourd'hui de Madame la marquise de Maignelay, qui attend les filles. Quand les lui enverrez-vous? Il faudra faire tenir place au coche de Soissons [3].

J'ai oublié de parler à la jardinière pour votre porte [4]. Je lui ferai dire, comme je lui ai mandé ce matin qu'elle

---

Lettre 545. — L'original, composé de trois pages in-4°, écrites de la main de saint Vincent, a appartenu au marquis de Gerbéviller.

Lettre 546. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite pendant une année jubilaire, après l'achat de la nouvelle maison-mère, entre les fondations de Fontenay et de Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

2. Administrateur de la maison des forçats.

3. Pour les sœurs destinées à Nanteuil-le-Haudouin.

4. La porte de la nouvelle maison-mère de la rue du Faubourg-Saint-Denis.

ne donne la chambre qu'elle a vide à personne ; en ce cas, Madame Lhoste s'y pourra mettre.

Un homme de Fontenay [5] me dit hier des merveilles à la louange de vos pauvres filles. Nous parlerons après la retraite de la manière qu'elles feront pour gagner le jubilé [6], et vous aussi, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

547. — A LA SŒUR JEANNE LEPEINTRE A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

9 octobre 1641.

Ma chère sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous demande pardon de ce que j'ai manqué à vous écrire. Ce n'a pas été faute d'estime et d'affection. Dieu sait que j'en ai pour vous autant qu'il se peut. Mais les embarras où je suis en sont la cause en partie. Aussi n'avais-je pas votre lettre en main, Mademoiselle Le Gras l'ayant gardée longtemps.

Je suis, certes, tout consolé du bien que j'entends dire de vous et de la bénédiction que Dieu donne à votre conduite, dont je le remercie. Plaise à sa divine bonté vous faire la grâce de conserver et d'accroître l'union de nos sœurs, de les encourager à l'observance du petit règlement, à la pratique des vertus, à l'amour de leur vocation et enfin à bien servir Notre-Seigneur en la personne des

---

5. Fontenay-aux-Roses.

6. Saint Vincent donna aux sœurs, le 15 octobre, la conférence qu'il annonce ici.

Lettre 547. — Manuscrit de la Chambre des Députés, p. 137.

pauvres ! Pour cela, ma chère sœur, ayez grande confiance en lui ; priez-le qu'il fasse lui-même ces choses, qu'il soit toujours dans votre cœur, dans vos paroles et dans vos actions, et que chacun connaisse que vous êtes sa fille bien-aimée. C'est la grâce que je lui demande.

Je suis, en lui...

548. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

D'Alet, ce 20 octobre [1641 [1]].

Monsieur,

Je commencerai à vous répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 9 septembre, par vous supplier très humblement de n'user plus envers moi d'aucune sorte d'excuse pour ne nous pas donner si souvent de vos nouvelles que nous le souhaitons, car je suis très abondamment persuadé que cette privation, qui nous est fort sensible, ne proviendra jamais d'aucun défaut de votre charité en notre endroit, mais plutôt du défaut de loisir de votre part et de ce que je me suis rendu indigne par le passé; ce qui m'oblige à vous demander très humblement pardon, comme d'une infinité d'autres fautes que j'ai accomplies envers vous, et à vous supplier de m'assister de vos saintes prières pour mon amendement à l'avenir.

J'ai bien de l'obligation à la charité de ceux qui vous ont rapporté quelque bien de moi et spécialement à Monseigneur de Bourlemont [2] et Monsieur Perrochel, mais je vous peux assurer que je suis en état, par mes misères et ma fainéantise, plus digne de compassion que d'envie. J'espère cependant parmi tout cela que la bonté divine ayant plus d'égard à son amour qu'à mes offenses, me fera miséricorde, si vous daignez parfois vous souvenir de moi et la réclamer en ma faveur.

Mon cousin Bourdin ne m'a encore parlé du dessein de sa retraite, et moi j'ai cru n'en devoir point commencer le discours, mais attendre qu'il en fasse l'ouverture, pour lui remettre cette affaire à son entière disposition, car, après tout, que suis-je, moi, pour trouver à redire à ce qu'il se délivre

---

Lettre 548. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir note 4.
2. Claude d'Anglure, comte de Bourlemont.

d'une si longue captivité et de tant de langueurs que je lui donne occasion de souffrir avec moi ?

J'ai bien des remerciements à vous faire du souvenir que vous avez eu de l'affaire de mon père pour en parler à Madame la duchesse[3]. *J'espère que, si Dieu ne lui fait recevoir les offres de cette recommandation, qu'il lui donne la force de souffrir et faire un bon usage de cette perte. Cela cependant ne me donnera pas moins de confiance de recourir à ce même crédit que vous avez vers elle pour une entreprise qui regarde ce pauvre et misérable diocèse. J'apprends que Monsieur le maréchal de Brezé*[4] *vient en Catalogne en qualité de vice-roi. Je souhaiterais que, comme nous aurons l'honneur d'être dans son voisinage, nous en ressentissions aussi les avantages, préservant de gens de guerre les lieux appartenant à l'évêché, ce qui se pourrait espérer par quelque lettre de faveur adressante à lui, que Madame la duchesse nous pourrait envoyer pour lui être rendue, car je vous puis assurer, Monsieur, que nous sommes en danger, si nous ne ressentons quelques effets de la protection divine, d'être bientôt réduits à la mendicité, selon qu'il semble que les affaires de ce pays s'y acheminent, ce qui m'oblige d'y employer votre intercession.*

Si je ne craignais vous être trop importun, je vous ferais ressouvenir de l'espérance qu'il vous plut me donner, il y a quelque temps, de parler de notre nécessité à Son Eminence[5], *quand le cas se présenterait de la voir, pour la modération de notre taxe, qui est la plus haute, comme je vois, de la province, car on l'a mise à mille écus, et Monsieur de Narbonne*[6], *qui a cinq ou six fois autant de revenu de son évêché, n'est qu'à deux mille. Voyez quelle proportion, et en un temps auquel ce diocèse est le plus misérable et affligé non seulement de la province, mais de la France. Oh ! Dieu soit à jamais béni, qui nous donne et nous ôte comme et quand il lui plaît !*

Oh ! certes, j'estime bien ces Messieurs Blatiron et Lucas, dont j'exerce la charité dans le support de mes infirmités ! Je prie Notre-Seigneur qu'il leur en soit la récompense. Je ne

---

3. La duchesse d'Aiguillon.

4. Le maréchal Urbain de Maillé, marquis de Brezé, beau-frère de Richelieu, avait fait la campagne du Piémont, commandé en chef l'armée d'Allemagne, rempli les fonctions d'ambassadeur en Suède et en Hollande, gouverné Calais et l'Anjou. Il devint vice-roi de Catalogne en 1641, et mourut le 13 février 1650, dans sa cinquante-quatrième année.

5. Le cardinal de Richelieu.

6. Claude de Rebé (1628-1659).

vous dis rien de ce qui les regarde, s'étant chargés eux-mêmes de vous en rendre compte, sinon qu'ils tâchent selon la mesure de la grâce de Dieu et les diverses voies dont il les conduit de sa main à la perfection de leur état. Je ne puis vous exprimer les obligations que je vous ai de vouloir ajouter à ce nombre quelques autres qu'il vous plaît nous préparer, de suffisance et vertu requises à la culture de ce champ. Je suis en quête de quelque lieu commode pour les placer, et, quand tout sera prêt, je le commanderai pour les faire partir.

L'extrême ignorance de ceux qui prétendent aux saints ordres et le peu d'espérance qu'ils acquièrent plus de suffisance à l'avenir m'a obligé de les appeler dans Alet et les tenir autant de temps qu'il en faudra pour leur enseigner ce peu qui est requis afin de les admettre. J'y emploie à cela Monsieur Blatiron et quelque autre ecclésiastique que nous avons en main pour contribuer à ce petit dessein, qui n'est, par manière de dire, qu'un simple essai, lequel je recommande à vos saints sacrifices. Je vous rendrai compte de l'événement.

Je pense vous avoir mandé que j'avais jeté les yeux sur la cure d'Alet, à dessein de l'unir, selon votre bon plaisir, à la Mission, quand elle serait en mon pouvoir. Le moyen de l'y mettre serait d'avoir l'entière disposition de l'archidiaconé. Or, Monsieur de Saint-Martin, à raison d'un indult, y a prétention, et m'a toujours dit qu'il en disposerait à notre avantage. Cependant il m'écrit depuis peu de jours la lettre que je vous envoie, par laquelle il semble demander récompense [7]. *Un mot de votre bouche à la première remarque le fera expliquer là-dessus. Il est déjà chargé d'une pension vers l'aumônier de M. des Noyers et celui qui ... par intention ne voudrait quitter son droit prétendu que pour quelque récompense. Voyez, Monsieur, si bien je pourrais satisfaire à tant de gens. Je crains qu'il ait été incité à cette demande non tant par son mouvement que par celui de M. Le Camus, ainsi qu'il me mande. Mon Dieu ! Monsieur, pardonnez-moi tant d'importunités.*

Je bénis Dieu de tout mon cœur de tout le progrès qu'il vous a plu me mander de votre chère compagnie et le prie de me rendre participant des précieux services que vous lui rendez pour suppléer à ma négligence, demeurant toujours en son amour, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

NICOLAS, é[vêque] d'Alet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur géné-*

---

7. *Récompense*, compensation.

ral de la congrégation des prêtres de la Mission, à Saint-Lazare.

549. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Octobre ou novembre 1641* [1].]

Monsieur,

J'ai oublié de vous dire que Madame Traversay m'a envoyé dire de vous faire souvenir du papier des galériens pour porter à Monsieur le procureur général [2] *et qu'une de celles des sœurs qui doivent faire aujourd'hui leur confession du jubilé est celle de Normandie, du pays d'un pauvre petit homme, lequel est au séminaire* [3] *et lequel lui fait, par sa grande bonté et simplicité, faire quelquefois des résolutions et lui dit, avant-hier matin, de lui aller parler ; ce que je n'ai osé lui permettre sans votre commandement. Il lui donna aussi quelques images ; mais je pense que c'était qu'il ne les pouvait garder. Je les ai retenues, attendant votre ordre.*

Je vous supplie très humblement, Monsieur, faire attention sur ce que Monsieur l'abbé de Vaux me mande de l'établissement des religieuses de Sainte-Geneviève et s'il ne serait point à propos de proposer aux Messieurs les administrateurs de demander à Monseigneur d'Angers [4] *qu'il approuve le service et la demeure de nos sœurs à l'hôpital, s'excusant de ne lui en avoir point parlé jusques à ce qu'ils en eussent fait un*

Lettre 549. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 7.

2. Blaise Méliand (1641-1650).

3. Julien Guérin, né à Lacelle (Orne), avait vécu quelque temps dans l'armée avant d'embrasser l'état ecclésiastique. L'entrée de son frère dans la congrégation de la Mission laissait libre la cure de Saint-Manvieu, qu'il administra pendant trois mois. Il la quitta, à l'âge de trente-cinq ans, pour venir à Saint-Lazare, où il fut reçu le 30 janvier 1640. En 1641, il allait secourir les malheureuses populations de la Lorraine. Sa santé s'altéra et il fut envoyé à Richelieu, où il fit les vœux le 14 juin 1642. Les missions qu'il donna dans le diocèse de Saintes en 1643 et 1644 eurent un grand succès. Ce fut à lui que saint Vincent songea en 1645 pour aller jeter les fondements de la Mission de Tunis. Le vaillant missionnaire mourut dans cette ville le 13 mai 1648. Sa biographie a été publiée dans le t. III des *Notices*, p. 57-82.

4. Claude de Rueil (1626-1649).

essai, et cela, de crainte que les Pères ne s'avisent de les vouloir faire religieuses ; car je me crains que, maintenant que notre sœur Elisabeth[5] *n'y est plus, que le reste ne fût facile à se porter à cette persuasion.*

Prenez garde aussi, s'il vous plaît, qu'il n'y a plus que six filles de service, la septième étant malade, et que ni Messieurs ni les filles n'en demandent point d'autre, ni même Monsieur de Vaux.

S'il plaît aussi à votre charité m'avertir de ce que je lui manderai pour cette bonne Madame de Vertus[6]*? C'est aujourd'hui que le messager part et que je suis, Monsieur, votre très obligée fille et servante.*

L. DE M.

Ce samedi matin.

S'il plaît à votre charité nous mander l'heure que nos sœurs iront à La Chapelle ? J'eus hier le bonheur de voir Madame de Chantal[7]*. Je ne sais ce que notre bon Dieu fera de moi, qui lui suis si infidèle et pleine de péchés.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

550. — A LOUISE DE MARILLAC

[Octobre ou novembre 1641 [1].]

1. Je baillerai le papier à Madame Traversay.

2. Ce prêtre de céans est nouveau et fait cela par simplicité, et vous avez bien fait de retenir les images.

---

5. Elisabeth Martin.

6. Catherine Fouquet, veuve de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Goëllo, premier baron de Bretagne, conseiller d'Etat, mort à Paris le 6 août 1637. Elle mourut dans cette dernière ville le 10 mai 1670 à l'âge de quatre-vingts ans.

7. Sainte Chantal était arrivée à Paris le 4 octobre. Elle quitta la capitale le 11 novembre.

Lettre 550. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la lettre 549; saint Vincent l'a écrite sur l'espace blanc laissé par Louise de Marillac en tête de la sienne.

3. Je pense qu'il n'est point nécessaire de rien faire pour l'établissement de Sainte-Geneviève. Il est pourtant à souhaiter que Monsieur d'Angers [2] agrée ces filles, si cela se peut d'aucunes.

4. Ces bons Messieurs [3] s'attendent au retour de notre sœur Elisabeth sans doute.

5. Je ne saurais servir cette dame [4], ni qui lui adresser. Elle fera bien de prendre un jésuite.

J'espère être, à deux heures, à La Chapelle [5].

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

551. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Octobre ou novembre 1641* [1].]

Monsieur,

Il est entré aujourd'hui 5 ou 6 filles en leur petite retraite ; néanmoins presque toutes disent être disposées à faire leur confession. Ma sœur Barbe aussi la désirerait bien faire, pour faire son jubilé cette semaine, car elle ne se treuva pas en assez bonne humeur cette dernière. Je vous prie me mander si vous trouverez bon que toutes aillent à La Chapelle, et vous recevrez celles que jugerez à propos, ou si j'y enverrai celles qui se disent toutes disposées, et que les autres demeurent. Il est nécessaire, je crois, que je vous parle, avant que d'envoyer à Mademoiselle du Mée [2].

---

2. Claude de Rueil.

3. Les administrateurs de l'hôpital d'Angers.

4. Madame de Vertus.

5. Les sœurs n'avaient donc pas encore quitté La Chapelle en octobre 1641 ; et cela se comprend, vu les travaux d'aménagement qu'on devait faire à leur nouvelle maison.

Lettre 551. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Entre 1636 et 1641, dates extrêmes du séjour des sœurs à La Chapelle, il n'y eut que deux jubilés, l'un en 1636, l'autre en 1641. La mention de Mademoiselle du Mée nous fait préférer 1641 à 1636.

2. Dame de la Charité.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Toutes aimeraient bien mieux aller que de ne pouvoir aller à vous une autre fois.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

552. — *JUSTE GUÉRIN, ÉVÊQUE DE GENÈVE, A SAINT VINCENT*

Octobre 1641.

Je me confesse à jamais votre obligé, et à vos très chers enfants nos bons Messieurs de la Mission, lesquels vont toujours faisant de mieux en mieux et gagnant de plus en plus des âmes pour le ciel. Certes, Monsieur, je ne cesserai d'admirer la conduite de la divine providence sur ce pauvre diocèse, nous ayant envoyé ces bons ouvriers par votre entremise; aussi ne cesserai-je de l'en remercier, et vous semblablement, car je serais trop ingrat si je ne le faisais.

Hélas ! nous avons perdu, à notre grand regret, M. le commandeur de Sillery, notre grand bienfaiteur...

553. — A N***

Nous avons pour maxime de travailler au service du public, sous le bon plaisir de Messieurs les curés, et de n'aller jamais contre leurs sentiments. Et, à l'entrée et sortie de chaque mission, nous prenons leur bénédiction en esprit de dépendance.

Lettre 552. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 4, 1re éd., p. 35.

Lettre 553. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XIV, p. 232.

554. — A LOUISE DE MARILLAC

Je rends grâces à Dieu de votre meilleure disposition, Mademoiselle, et le prie qu'il vous fortifie de plus en plus. Si je le puis, aujourd'hui j'aurai l'honneur de vous voir, ou bien demain.

Cette bonne fille de Lucé [1] qui vint avant-hier, me paraît bonne, si elle a de la santé à l'avenant. Son père dit qu'elle n'est point maladive. Vous en userez comme il vous plaira.

Je suis v. s.

V. D.

555. — A LA SUPÉRIEURE DU COUVENT DE LA VISITATION DE METZ

De Paris, ce 2 de novembre. [Entre 1639 et 1645 [1].]

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec confusion de ce que votre charité m'attribue des louanges qui me rendent coupable devant Dieu. Mais j'ai été bien consolé de la confiance avec laquelle votre bonté me parle de ses besoins, dont je vous remercie très humblement, et prie Notre-Seigneur qu'il

---

Lettre 554. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Plusieurs localités portent ce nom. La moins éloignée de Paris est située près de Chartres.

Lettre 555. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Rien dans le corps de la lettre ne permet de préciser l'année. Il y a lieu de croire qu'elle est du temps où saint Vincent était occupé à relever les ruines accumulées par les armées en Lorraine (1639-1650) et faisait lui-même sa correspondance sans l'aide d'un secrétaire (avant 1645).

soit lui-même votre provoyeur et votre provision, et qu'il me fasse digne de rendre quelque petit service à votre dilection. J'ai essayé de commencer par écrit un mot à notre chère Mère la supérieure du premier monastère de notre ville, laquelle m'a fait réponse qu'elle essayera de faire ce qu'elle pourra pour votre chère maison, et qu'en effet elle a déjà cent livres qu'on lui a promises, et que, dès qu'elle les recevra, elle me les enverra ; et je ne faudrai de les vous envoyer aussitôt, comme aussi ce qu'elle pourra faire de plus. C'est un cœur tout plein de charité. N'étaient quelques incommodités que cette maison a, vous pouvez croire, ma chère Mère, qu'elle vous en enverrait de leur monastère.

Je prie Dieu cependant, ma chère Mère, qu'il pourvoie à tous vos besoins et qu'il me fasse digne d'être, en son amour et celui de sa sainte Mère [2], votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

J'oubliais à vous dire, ma chère Mère, que, si je le pouvais, je vous destinerais quelque chose de ce qu'on envoie pour les pauvres de Metz, mais qu'il ne nous est pas permis d'en bailler qu'à ces pauvres gens qui mendient, pour les aider et les empêcher de mourir de faim.

Suscription : A ma Rév. Mère ma Rév. Mère la supérieure des filles de la Visitation Sainte-Marie de Metz, à Metz.

---

2. Saint Vincent ajoute ici « Monsieur » par distraction.

556. — A LA MÈRE DE LA TRINITE

Paris, ce 5 novembre 1641.

Ma très chère et très digne Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec tant de respect et tant de tendresse que je ne le vous puis exprimer, et toujours dans l'esprit de reconnaissance de toutes les obligations que nous vous avons. Et pour vous rendre compte de l'affaire dont il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, ma chère Mère, je vous dirai qu'au même instant que j'eus reçu la vôtre, j'écrivis à notre Mère du faubourg [1], où était notre digne Mère [2] et deux jours auparavant la supérieure de Rouen [3], que j'y pensais encore et que je la priais de parler à notre digne Mère de l'affaire dont je lui écrivais, et conclus ma lettre en lui disant qu'au royaume de la charité l'on aime mieux souffrir quelque incommodité que d'incommoder le prochain. Sur quoi elle me fit réponse que notre digne Mère avait conseillé à la Révérende Mère supérieure de Rouen de se rapporter de ce différend à leurs amis et que ladite Mère de Rouen y avait acquiescé et était partie en cette résolution ; et me marqua que cette bonne Mère lui avait dit que les RR. MM. Carmélites voyaient dans leurs chambres et dans leur jardin, comme elles voyaient dans celles des Carmélites, qu'elle vous désirait donner toutes les

---

Lettre 556. — L. a. — Original à la Visitation de Troyes.

1. Anne-Marguerite Guérin, religieuse du premier monastère, envoyée au second lors de sa fondation. Elle fut mise plus tard à la tête de l'établissement de Rouen et du troisième monastère de Paris, où elle mourut le 24 janvier 1669, âgée de soixante-sept ans.

2. Sainte Chantal.

3. Anne-Thérèse de Préchonnet.

satisfactions qui lui seront pour ce possibles, qu'en vérité vous êtes sa bonne Mère et qu'elle vous écrirait.

Voilà, ma chère Mère, ce qui s'est passé. Plût à Dieu que je fusse digne de rendre quelque petit service à votre saint Ordre, plus grand que celui-ci. Sa bonté sait l'affection que je lui porte et la révérence qu'il m'a donnée pour ma chère Mère, que je chéris incomparablement et que je désirerais voir retourner à son gîte [4], si je n'avais peur de souhaiter quelque chose contre la volonté de Dieu, qui vous gouverne par sa providence toute particulière. Et ce qui me fait modérer l'affection trop sensible que j'en avais, ce fut la lecture qui s'est faite, ces jours passés, à notre réfectoire, où il est rapporté qu'un Père jésuite espagnol ayant vieilli dans quantité de grands et signalés services qu'il avait rendus à Dieu aux Indes, il fit instance vers ses supérieurs à ce qu'il lui fût permis de retourner mourir en son pays et de n'y faire autre chose que de se préparer à bien mourir. Ce qui lui ayant été accordé, et lui étant revenu en son pays et étant un jour au pied du crucifix en oraison, il lui fut reproché intérieurement et si âprement qu'il avait mal fait d'abandonner cette nouvelle Eglise qu'il venait aider à fonder, qu'il n'eut point de repos jusques à ce qu'après plusieurs instances qu'il fit vers ses supérieurs pour le renvoyer aux Indes, ils l'y renvoyèrent enfin. Et y étant, il recommença à travailler avec autant d'ardeur que sa caducité lui permettait, et mourut enfin comme il avait vécu, en odeur de sainteté. Et c'est, ma chère Mère, ce qui m'a fait offrir à Dieu la disposition de votre personne pour les lieux et en la manière qu'il le trouve plus expédient pour sa gloire.

---

4. Probablement Paris, où elle était née et où s'étaient écoulées les premières années de sa vie religieuse. Elle resta à Troyes jusqu'à sa mort, qui survint en 1647.

L'on nous a dit que le bon Monseigneur de Troyes[5] est malade. Mon Dieu, ma chère Mère, que cela m'a touché et que je prie Notre-Seigneur de bon cœur qu'il conserve ce saint prélat et qu'il le sanctifie de plus en plus ! Je lui fais la même demande pour vous, ma très chère Mère, à qui je recommande ce pauvre misérable et le plus grand de tous les pécheurs. Je fais le même de cette pauvre petite compagnie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, ma très chère Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma très chère Mère ma Mère de la Trinité, supérieure des Carmélites de la ville de Troyes, à Troyes.

557. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ANNECY

19 novembre 1641.

Voici des nouvelles qui vous attristeront. Notre-Seigneur a disposé de son serviteur M. Lebreton[1], au retour de la mission d'Ostie, où il était allé au mois d'octobre, qui est contagieux à ceux qui, sortant de Rome, vont à Ostie et retournent à Rome. Plusieurs me mandent des merveilles des grands travaux qu'il a faits en ce pays-là, et des bénédictions que Notre-Seigneur lui a données. Monsieur Le Bret m'écrit que Nosseigneurs les

---

5. René de Breslay. Il était mort le 2 novembre.

Lettre 557. — Manuscrit de Lyon.

1. Le 19 octobre.

cardinaux Barberin [2] et Lenti [3] l'ont pleuré, aussi bien que Monseigneur le vice-gérant de Rome [4].

Il avait obtenu la permission de s'établir dans cette ville-là, dans l'espérance d'y faire les ordinands. L'on estime qu'il ne faut pas laisser d'y envoyer pour y faire l'établissement, et il semble que la Providence vous regarde pour cela ; je dis ceci à l'oreille de votre cœur, sans le dire à personne. Je vous enverrai les instructions convenables. Ah ! Monsieur, qu'il y a bien sujet d'espérer, s'il plaît à Dieu qu'on nous confie les emplois qu'on a fait espérer à Monsieur Lebreton, en qui, selon le monde, nous avons beaucoup perdu ! Mais, certes, il me semble que ce saint homme fera plus dans le ciel qu'il n'eût pu faire en terre et qu'il sera comme une hostie offerte à Dieu et consommée pour son Eglise, qui intercédera pour nous au ciel et obtiendra les bénédictions nécessaires à cette entreprise. Si je le puis, j'enfermerai dans le paquet une copie de la permission de notre établissement. La difficulté ira à la langue, qu'il savait comme la française ; mais Dieu vous donnera la grâce, s'il lui plaît, de vous faire entendre aux étrangers, comme il la donna à saint Vincent Ferrier, si les péchés du plus méchant des Vincent et de tous les hommes du monde ne l'empêchent.

---

2. La famille Barberini avait alors trois de ses membres dans le Sacré Collège : Antoine, capucin, frère d'Urbain VIII, Antoine et François, ses neveux.

3. Marcel Lenti, évêque de Palestrina (1629), de Tusculum (1629-1639), de Porto (1639-1641) et d'Ostie (1641-1652), mort le 19 avril 1652.

4. Jean-Baptiste Altieri.

558. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1641 et 1654[1].]

Voici les lettres de notre sœur Marie, que j'ai jugé à propos qu'il fallait ouvrir. Après les avoir lues, vous les plierez, s'il vous plaît, dans une enveloppe et mettrez deux lignes de votre main à ces dames, portant que je les ai ouvertes, pource que c'est la coutume que nous voyions les lettres que les filles écrivent et qu'on leur écrit.

Les dames officières viendront lundi.

Je tâcherai de voir Madame de la Pompe, en allant cette après-dînée au faubourg Saint-Germain.

Je ferai ce que je pourrai pour cette bonne dame et en parlerai à Madame de la Pompe ; mais je ne sais pas comme me prendre en cela.

Bon jour, Mademoiselle ; ayez soin de votre santé. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

559. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR A ANNECY

7 décembre 1641.

Vous me mandez que vous allez mettre l'argent à rente entre les mains de M. le comte de N. ; ce qui me donne sujet de vous dire, Monsieur, que j'ai un peu de peine de cela et qu'il me semble qu'il aurait été plus à propos d'en acheter ou faire bâtir une maison. Je sais bien

---

Lettre 558. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Dates extrêmes du séjour de Marie Joly à Sedan.

Lettre 559. — Reg. 2, p. 222.

qu'il y a quelque chose à redire à cela même ; mais si vous m'aviez écrit votre intention et vos raisons, je les eusse pesées devant Dieu, comme j'ai tâché de faire celles du contrat, mais trop tard. Il eût été à propos que vous m'eussiez mandé l'une et l'autre propositions, et ensuite les raisons pour et contre, afin d'asseoir mon jugement là-dessus, qui a eu grande peine à consentir à quelques clauses trop rudes du contrat. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de ne jamais plus rien faire de semblable sans m'en écrire. Il eût été même expédient que vous m'eussiez mandé la manière comme vous désiriez vous prendre pour le séminaire que vous avez commencé. Il me semble qu'on vous avait donné avis de m'envoyer le projet avant de conclure ; et c'est ce que tous ceux de la compagnie ont toujours pratiqué partout et ce qu'on pratique en toute compagnie bien réglée. Vous m'objecterez que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois et que cependant les occasions se perdent et tout demeure. A quoi je vous réponds, Monsieur, qu'il est vrai que je suis trop longtemps à répondre et à faire les choses, mais que pourtant je n'ai jamais vu encore aucun affaire gâté pour mon retardement, mais que tout s'est fait en son temps et avec les vues et les précautions nécessaires, et que néanmoins je me propose à l'avenir de vous faire réponse au plus tôt après avoir reçu vos lettres et avoir considéré la chose devant Dieu, qui s'honore beaucoup du temps qu'on prend pour considérer mûrement les choses qui regardent son service, comme sont toutes celles que nous traitons. Vous vous corrigerez donc, s'il vous plaît, de votre promptitude à résoudre et à faire les choses, et je travaillerai à me corriger de ma nonchalance.

Je vous supplie derechef, au nom de Dieu, de me don-

ner avis de toutes choses, avec le pour et le contre de celles qui sont de considération, vous gardant d'ajouter, ôter ou changer à notre manière de vie et de faire quelque chose d'importance sans me l'écrire et avoir ma réponse. Oh ! que le bon Monsieur Lebreton a parfaitement bien pratiqué cela et que Dieu a béni cette sienne conduite ! Oserai-je vous dire sans rougir, Monsieur? Il n'y a remède ; il faut que je le fasse : c'est que, repassant par-dessus toutes les choses principales qui se sont passées en cette compagnie, il me semble, et c'est très démonstratif, que, si elles se fussent faites avant qu'elles l'ont été, qu'elles n'auraient pas été bien. Je dis cela de toutes, sans en excepter pas une seule. C'est pourquoi j'ai une dévotion particulière de suivre pas à pas l'adorable providence de Dieu. Et l'unique consolation que j'ai, c'est qu'il me semble que c'est Notre-Seigneur seul qui a fait et fait incessamment les choses de cette petite compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, enfermons-nous là-dedans, dans la confiance que Notre-Seigneur fera ce qu'il voudra qu'il soit fait parmi nous. J'espère cela de sa bonté et de l'attention que vous ferez à la très humble et très affectionnée prière que je vous en fais pour l'amour de Notre-Seigneur...

560. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR A RICHELIEU

14 décembre 1641.

Il me semble que nous sommes assez exacts à l'observance des ordonnances de votre visite, jusques-là qu'on les a lues tous les mois depuis votre départ J'ai tâché de les garder moi-même à l'égard du langage

---

Lettre 560. — Reg. 2, p. 98.

de votre bon pays [1], quoique j'y aie manqué deux ou trois fois, comme aussi à aller voir deux infirmes que nous avons à l'infirmerie. Vous ne sauriez croire que j'ai dévotion à recommander souvent l'obligation que nous avons de nous rendre exacts à ces ordonnances.

561. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR A ANNECY

De Paris, ce 16 décembre 1641.

Monsieur,

Voici ma troisième lettre depuis environ un mois. Je la vous écris avec la douleur que vous pourrez conjecturer de l'estime et de la dévotion que Notre-Seigneur m'avait données pour notre digne Mère et que je vous ai dites. Nous ferons notre possible à ce que cette sainte religieuse [1] soit rendue à son monastère. J'ai déjà disposé Monseigneur de Chavigny, secrétaire d'Etat [2], à l'agréement de s'y employer. Il doit venir aujourd'hui à ce monastère à cet effet [3]. Je vous prie, Monsieur, d'en assurer notre chère Mère de Blonay, comme j'en ai déjà assuré

---

1. Lambert aux Couteaux était picard.

Lettre 561. — L. a. — Original communiqué par M. Heudre, prêtre de la Mission.

1. Sainte Jeanne de Chantal, morte saintement à Moulins le 13 décembre, un mois après avoir quitté Paris.

2. Léon Bouthillier, comte de Chavigny et de Besançois, parent de Jean-Jacques Olier, était né à Paris le 28 mars 1608. Bien que désigné par Louis XIII lui-même pour faire partie du conseil de régence, il fut écarté par Mazarin. Il se mit du côté des princes pendant les troubles de la Fronde. Sa piété, qui était sincère, s'alliait à l'amour des plaisirs. Il mourut à Paris, le 11 octobre 1652. Sa femme, Anne Phelippeaux, fut une ardente janséniste.

3. Le corps de sainte Jeanne de Chantal fut embaumé et exposé pendant deux jours dans la chapelle de la Visitation de Moulins, puis il fut transporté secrètement à Annecy près du corps de saint François de Sales, ainsi que la sainte en avait exprimé le désir de son vivant.

Monseigneur de Genève [4] par celle qui accompagne la présente, et toutes nos chères sœurs de l'un et l'autre monastères [5], que nos chères sœurs de celui-ci feront leur possible au même effet. Il plut à sa digne bonté, je dis, à notre digne Mère, d'accorder son cœur en ces deux voyages derniers [6] à ce monastère [7]. Notre Mère [8] envoie une copie de la dictation de sa volonté à Monseigneur, avec une pleine confiance qu'il confirmera l'intention de notre digne Mère [9]. Je vous supplie, Monsieur, de lui en parler.

Mes deux précédentes vous auront fait voir le besoin que la Providence a de vous à Rome et comme nous nous disposions de vous y envoyer [10], et enverrai M. Dufestel et M. Grimal [11] à votre place. J'aurais quantité

---

4. Juste Guérin.

5. Les deux monastères d'Annecy.

6. En 1636 et 1641.

7. Sainte Jeanne de Chantal avait d'abord refusé par humilité de donner son cœur au premier monastère de Paris ; ce cœur, pensait-elle, ne valait pas la peine d'être conservé. Mais, quand on lui eut fait remarquer que la présence de son cœur à Paris et de son corps à Annecy contribuerait à l'union des deux monastères, elle consentit à dresser l'acte de donation. Cf. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, 8e éd., Paris, 1874, 2 vol. in-12, t. II, p. 461.) Cette pièce a été publiée par Henri de Maupas, *op. cit.*, p. 240. L'original appartenait en 1874 à M. le comte d'Hauterive, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères. (Cf. Bougaud, *ibid.*, p. 462, en note.)

8. Louise-Eugénie de Fonteines, supérieure du premier monastère de Paris.

9. Les désirs de la sainte ne furent pas suivis. La duchesse de Montmorency ne consentit à donner le corps au premier monastère d'Annecy qu'à condition de garder le cœur à Moulins. La précieuse relique fut placée sur un autel, dans la chambre de la sainte, tout près du lit sur lequel elle était morte. (Cf. Bougaud, *ibid.*, p. 584.)

10. Première rédaction : de vous y envoyer pour nous représenter à Rome.

11. François Grimal, né à Paris le 6 mars 1605, commença son séminaire interne le 6 juin 1640 et fit les vœux le 9 octobre 1646. Il rendit de grands services à sa congrégation, soit comme supérieur des maisons de Crécy (1645-1646), Sedan (1646-1648), Montmirail (1648-1649, 1654-1655), Agen (1650-1651), soit comme second assistant de

de choses à vous dire sur cela, outre tout ce que je vous ai dit ; ce sera à la première occasion ; et suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

562. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR A ANNECY

[Décembre 1641 [1].]

Monsieur,

Je reçus avant-hier cette lettre, qui me répond à ce que j'ai écrit pour Rome, et je vous dirai, pour réponse, que je trouve les raisons que vous me mandez pour différer le voyage après Pâques bien considérables ; mais il y a de l'inconvénient à tant différer. Le Pape, le cardinal Lenti, doyen des cardinaux, et un autre bon et vertueux ecclésiastique, qui a la pensée des ordinands à l'esprit, peuvent mourir pendant ce temps-là ; et si cela arrivait, voilà une bonne œuvre manquée ou en grand risque. Je tâcherai de vous envoyer au plus tôt M. Dufestel ou M. Grimal, avec un second, afin que vous les instruisiez pendant douze ou quinze jours, et je ferai partir les autres, au plus tôt, pour attendre à Marseille.

---

saint Vincent (1652), soit même dans des postes plus modestes, à Fontainebleau et ailleurs. L'introduction des vœux dans la compagnie répondait à ses désirs. Il accepta volontiers cette mesure et s'efforce de la faire accepter autour de lui.

Lettre 562. — Dossier de la Mission, copie prise au monastère de la Visitation d'Annecy, sur l'original autographe, qui a été échangé, vers 1880, contre un autographe de saint François de Sales.

1. Ce qui est dit ici de la vision du cœur de sainte Chantal ne nous permet pas de donner une autre date à cette lettre.

Je vous dirai cependant, Monsieur, que je doute qu'il soit expédient de donner des écrits à étudier à vos séminaristes. Il y a assez de livres étendus et abrégés pour cela. L'on n'écrit point en classe dans les collèges d'Espagne. Le principal est de bien répéter ce que l'on a enseigné ; et la meilleure méthode que j'aie expérimentée pour cela est de prendre un casuiste, leur expliquer un chapitre ou deux à la fois par cœur et leur faire rapporter à chacun d'eux par cœur l'autre leçon ; ce qui étant fait plusieurs fois, la chose s'inculque et demeure à jamais, et l'on explique les difficultés qui se proposent. Nous en avons usé ici de la sorte pour les cas de conscience et pour les controverses ; ce qui nous a merveilleusement réussi. Aussi bien ne relit-on guère les écrits ; et ce qui est le mal, c'est qu'on s'en rapporte à ces écrits et qu'on n'exerce pas assez la mémoire pour retenir les choses. Que profite, je vous prie, à un docteur ses écrits, après qu'il a fait ses études ? A rien, certes, qu'à y recourir au besoin. Or il y a tant d'auteurs à présent et qui ont des tables de matières si bien faites que l'on n'a qu'à avoir un bon casuiste pour y recourir au besoin. Selon cela, je vous supplie, Monsieur, d'aviser au moyen d'entrer en la pratique que je viens de vous dire.

Vous ne doutez pas que je n'aie senti une bien sensible douleur de la mort de notre digne Mère. Il a plu à Dieu néanmoins de me consoler en la vue de sa réunion à notre bienheureux Père [2] et de tous deux à Dieu, dès que j'en eus la nouvelle, en suite d'un acte de contrition que je fis à l'instant après avoir lu la lettre par laquelle on me donnait avis de l'extrémité de sa maladie ; et la même chose m'a été montrée, ce me semble, à la première messe que je célébrai pour elle après la nouvelle de sa

---

2. Saint François de Sales.

mort[3]. Que ceci soit dit seulement au bon Monsieur Codoing, s'il lui plaît, et à nos Messieurs, que j'embrasse tous en esprit avec la plus grande affection et humilité qui m'est possible.

563. — A MICHEL DUPUIS

De Paris, ce 12 janvier 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre bon homme qui m'a rendu votre lettre du 30 de décembre, arriva hier au soir seulement, qui m'a beaucoup contristé en voyant vos peines et consolé dans l'espérance de vous voir bientôt ; car, toutes les choses que vous me mandez pesées, il est expédient que vous reveniez au plus tôt, soit que nous vous envoyions quelqu'un pour mettre à votre place, ou que vous donniez l'ordre que vous me proposez. Je proposerai la chose au plus tôt à ces bonnes dames et vous renverrai la réponse par votre porteur au plus tôt. Tenez-vous gai cependant ; remerciez et faites mes excuses, s'il vous plaît, au R. Père Recteur de la lettre qu'il m'a fait la charité de m'écrire et de ce que je suis si chétif que je ne lui puis écrire pour le présent. Oh ! si vous aviez quelque avis à me donner touchant l'abandonnement entier de la ville sans qu'un autre vous succède, vous le ferez au plus tôt. Ce que vous me dites, que votre absence épargnera soixante livres par mois aux pauvres, me touche ; mais Dieu sait combien je serai attendri en vous embrassant à votre arrivée et

---

3. Saint Vincent a laissé, écrite de sa main, une attestation de la vision dont il parle ici.

Lettre 563. — L. a. — Original à Nîmes, chez les Filles de la Charité de la rue des Greffes, 12.

combien je suis en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dupuis, prêtre de la Mission, étant de présent pour l'assistance des pauvres à Saint-Mihiel.

564. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ soit avec vous pour jamais!

Etes-vous point fâchée contre moi de ce que vous n'avez eu de mes nouvelles depuis votre retour ? L'embarras continuel auquel je me trouve ici m'a empêché de vous aller voir. Je me l'étais proposé aujourd'hui que j'ai été voir Monsieur Villecot ; mais l'heure me pressant de me rendre à Sainte-Marie [1], je ne l'ai pas fait. Aussi j'espère bien pourtant que vous m'excuserez et que vous me manderez l'état de votre disposition.

Je vous souhaite cependant le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 564. — Gossin, *op. cit.*, p. 494, d'après l'original, qui lui a été communiqué par M. Le Vayer du Boulay, curé des Granges-le-Roi.

1. Le couvent de la Visitation.

565. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ANNECY

De Paris, ce 22 janvier 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici enfin Monsieur Dufestel. Je vous supplie, Monsieur, de le bien instruire et informer de toutes choses. Dieu l'a beaucoup béni à Troyes [1]. J'espère qu'il lui continuera ses miséricordes à Annecy, si les abominations de ma vie passée, dont j'en viens de dire une partie à la répétition de l'oraison, ce jour saint Vincent, ne l'en empêchent. Cela fait, vous partirez dans sept ou huit jours au plus tard, pource que la Providence vous présente une bonne commodité pour aller par mer ; c'est le secrétaire [2] qu'il envoie à M. l'ambassadeur de Rome [3]. Je ferai partir ceux qui vont avec vous, dans sept ou huit jours au plus tard. Vous en aurez des nouvelles à Sainte-Marie de Bellecourt.

J'ai envoyé, ce matin, trois cent cinquante livres au répond[ant] de M. Lumague [4] à Lyon, qui vous bailla l'argent ; c'est pour le quartier présent d'Annecy. Vous le ferez prendre. Et pour celui de Rome, je suivrai l'ordre que vous me marquez par votre dernière ; et pource

---

Lettre 565. — L. a. — Original à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, ms. sup. 360.

1. Il y était supérieur.

2. Jean de Montereil ou Montreuil, chanoine de Toul et secrétaire du prince de Conti, venait d'accepter les fonctions de secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome. Il passa de là en Angleterre comme secrétaire d'ambassade et peu après fut nommé résident en Ecosse. Il devint membre de l'Académie française. On a publié quelques-uns de ses écrits. Il mourut le 27 avril 1651, à peine âgé de trente-sept ans.

3. Le marquis de Fontenay-Mareuil.

4. Célèbre banquier.

que je suis pressé de finir, je vous écrirai plus amplement p[lus tard][5] et suis cependant, en saluant très humblement la petite compagnie, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

J'écris pareillement à Monsieur de Genève, auquel M. Dufestel rendra sept vingts livres que j'ai faites pour ses exercitants, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur.

566. — A FRANÇOIS DUFESTEL, A ANNECY

22 janvier 1642.

... J'embrasse en esprit toute la maison avec un cœur plein de la vue de mon indignité à les servir en la qualité que je fais, et néanmoins plein d'affection...

567. — *UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT*

[*Entre 1639 et 1643*[1].]

O Monsieur, que d'âmes vont en paradis par la pauvreté ! Depuis que je suis en Lorraine, j'ai assisté plus de mille pauvres à la mort ; qui paraissaient tous y être parfaitement bien disposés. Voilà bien des intercesseurs au ciel pour leurs bienfaiteurs.

---

5. L'original est abîmé en cet endroit.

Lettre 566. — Extrait cité dans la déposition du frère Pierre Chollier, cent-deuxième témoin au procès de béatification de saint Vincent.

Lettre 567. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 377.

1. Ce fut entre 1639 et 1643 que plusieurs groupes de missionnaires parcoururent la Lorraine pour rechercher les misères et distribuer les secours. Après 1643, saint Vincent se servit presque exclusivement du frère Mathieu Régnard pour porter les aumônes. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect I, 1re éd., p. 388.)

568. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi matin [1642 [1]].

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ne pouvant vous aller voir ce matin, comme je le pensais, voici ma réponse. J'ai donné charge à Monsieur Portail d'écrire à notre sœur Marie Joly, à Sedan, et cela à mon nom. Je verrai sa lettre à ce soir et la vous enverrai demain.

Madame la chancelière a parlé de l'affaire de Mademoiselle du Mée à M. le chancelier, qui lui a promis d'en faire parler à Monsieur de Chevreuse [2]. Il sera bon qu'elle la voie elle-même.

Je dis hier à Mademoiselle de Lamoignon [3] que l'as-

Lettre 568. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 5.

2. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

3. Madeleine de Lamoignon naquit à Paris, le 14 septembre 1608, de Chrétien de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, et de Marie de Landes, qui l'initia, dès l'enfance, aux pratiques de la Charité. La mère et la fille rivalisaient de dévouement envers les malheureux. Elles allaient souvent les visiter à domicile, pansaient leurs plaies, nettoyaient leurs chambres, faisaient leurs lits, leur distribuaient des vêtements, du linge, des aliments, de l'argent. Saint Vincent disait de Mademoiselle de Lamoignon qu'elle allait si vite en œuvres charitables que personne ne pouvait la suivre. Elle donna son nom à toutes celles que fonda le saint et y prit une part active. Elle mourut le 14 avril 1687, dans sa soixante-dix-neuvième année. Sa vie a été écrite par le P. d'Orléans (*Vie de Mademoiselle de Lamoignon*, Bibl. nat., ms. fr. 23895) et par Mademoiselle Louise Masson (*Madeleine de Lamoignon*, Lyon, 1846, in-12). L'abbé Carron lui a fait une place dans la *Vie des dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le* XVIIe *siècle par leur piété et leur dévouement pour les pauvres*, 2e éd., Louvain, 1826, in-8°.

semblée [4] se fera aujourd'hui à Sainte-Marie de la ville, où j'ai à faire nécessairement.

Vous aurez bien d'autres querelles de la part des officières de la Charité, si vous vivez, comme je l'espère. L'on nous prêchait hier à l'oraison funèbre de feu Madame de Chantal qu'une de ses religieuses lui a dit des injures vingt ans durant [5]. O Mademoiselle, qu'il en coûte à faire le bien dans l'esprit de Jésus-Christ !

Bon jour. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

569. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce dernier jour de janvier de l'année 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ne vous ayant pu écrire amplement par Monsieur Dufestel, voici le supplément à cela par homme exprès, que j'ai prié M. Lumague de vous envoyer par son correspondant de Lyon.

Voilà donc M. Dufestel qui s'en va vous relever, avec M. Guérin [1], qui sont tous deux fort bons serviteurs de

---

4. L'assemblée des dames de la Charité.

5. Ce fut Mgr de Maupas, alors évêque nommé du Puy, plus tard évêque d'Evreux, qui donna à Paris en 1642 l'oraison funèbre de sainte Chantal, dont il devait composer la vie.

Lettre 569. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean Guérin, né à Lacelle (Orne) en 1594, était entré dans la congrégation de la Mission le 7 novembre 1639. Il fit les vœux à Annecy le 4 août 1642, fut nommé supérieur le mois suivant et continua de diriger la maison jusqu'à sa mort, qui survint le 6 mars 1653. Saint Vincent écrivait quelques jours après son décès :

Dieu. Je vous prie de donner au premier les lettres de sa qualité de supérieur, que je lui envoie, et d'assurer Monseigneur [2] que c'est un missionnaire fort sage, de bonne conduite et de bénédiction et qu'il a une affection et une obéissance toutes particulières pour Nosseigneurs les prélats. Le bon feu Monseigneur de Troyes [3] l'honorait de sa bienveillance à un point qui ne se peut exprimer. Vous assurerez pareillement la communauté qu'il dirige avec douceur, charité, sagesse et fermeté néanmoins pour la fin à laquelle nous tendons, et qu'il a si bien gouverné la famille de Troyes [4] que le dedans et le dehors s'en louent plus que je ne vous puis dire. Et à lui vous lui direz, s'il vous plaît, que je le prie d'agréer votre disposition touchant le séminaire, à l'égard des écrits [5] et de M. Escart et généralement à l'égard de toutes choses, jusques à ce qu'il reçoive autre ordre de nous sur les difficultés qui se présenteront, dont je le prie de me donner avis, sans lequel je le prie de ne rien changer.

J'ai vu les raisons pour lesquelles vous dites à M. Dehorgny que vous avez fait les choses que vous avez faites ; et quoique je sache fort bien que vous n'ayez rien fait sans cela, je pense pourtant, Monsieur, qu'il est expédient que vous nous donniez avis des principales choses, avant que de les faire, non seulement quant à la substance, mais aussi à l'égard des circonstances, *ut simus unanimes in eodem spiritu* [6] ; et je vous en

---

« Dieu a toujours béni la conduite et les travaux de ce sien serviteur, au contentement du dedans et du dehors de la famille. » Sa biographie a été publiée dans le t. III des *Notices*, pp. 23-28.

2. Juste Guérin, évêque de Genève.
3. René de Breslay.
4. De 1639 à 1642.
5. Des dictées en classe.
6. Epître de saint Paul aux Philippiens I, 27.

supplie, au nom de Notre-Seigneur, et d'avoir confiance que les choses de Dieu ne dépérissent point pour l'ordinaire pour prendre plus de temps pour les considérer et pour les lui recommander, et qu'au contraire tout n'en [va que mieux] [7].

Je n'ai pu trouver que quarante-six écus deux tiers p[our] les messes de ceux que Monseigneur de Genève désire envoyer chez vous pour y faire les exercices ; je les envoie chez M. Mascar[ini] et M. Lumague à Lyon, qui les vous baillera pour les envoyer à mondit seigneur, qui en disposera comme il lui plaira, tandis que nous regarderons si nous en pouvons avoir d'ailleurs [pour] lui en envoyer ; et je vous supplie, Monsieur, de l'assurer de m[on respect] et que j'ai suivi son ordre, que vous m'avez envoyé, et le soutiendrai près notre très chère Mère la supérieure de la Visitation [8] à l'égard [du cœur] de notre très digne Mère [9] et que je dis hier à la Mère supérieure d'ici qu'elle donnera plus de gloire à cette âme bienheureuse en se mettant dans les sentiments de son cœur tout aimant et tout aimable que de poursuivre la possession du même cœur, et que je lui tiendrai toujours ce langage, pource que je l'ai dans l'esprit et dans le cœur de la sorte, Monseigneur de Genève étant l'interprète de la volonté de Dieu en cela et tel étant son avis. Ces bonnes filles ont un peu de peine de se rendre à cela et voudraient bien qu'il plût à mondit seigneur de partager ce trésor. Sa providence toute sainte et toute paternelle saura bien pourvoir à cela. J'espère que, tandis que les personnes qui dirigent à présent auront du pou-

---

7. L'original est rongé sur une longueur de plusieurs centimètres. La reconstitution du texte ne souffre aucune difficulté.

8. Louise-Eugénie de Fonteines.

9. Sainte Chantal.

voir, qu'elles se contiendront ; mais je crains bien qu'avec le temps cette maison n'en demeure pas là [10].

Depuis la présente écrite, Monsieur Lumague me vient de mander que Notre-Seigneur a disposé de notre Saint-Père le Pape [11]. Cette nouvelle m'a rendu perplexe six heures durant si nous devons faire partir la compagnie pour Rome ; mais après cela nous nous y sommes résolus, de sorte qu'ils partiront après-demain, troisième de février [12], pour être à Lyon à dix ou douze jours après et environ le dix-sept à Marseille, où le secrétaire de Monsieur l'ambassadeur de Rome [13] se doit rendre et où je souhaite bien fort que vous arriviez en même temps pour partir avec lui, qui ne sera pas un petit avantage. Au nom de Dieu, Monsieur, faites ce que vous pourrez pour cela.

Ceux que nous envoyons sont Monsieur Germain et le frère Martin [14]. L'un et l'autre sont fort affectionnés et

---

10. Nous avons déjà remarqué (lettre 561, note 9) que le cœur ne quitta pas Moulins, où la sainte était morte.

11. C'était un faux bruit. Urbain VIII mourut le 29 juillet 1644.

12. La lettre est datée du 31 janvier. Saint Vincent la termina le 1er février.

13. Jean de Montreuil, secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil.

14. Jean Martin, né à Paris le 10 mai 1620, n'avait pas encore atteint ses vingt-deux ans. Il appartenait à la congrégation de la Mission depuis le 9 octobre 1638. On a écrit que saint Vincent l'avait envoyé à la mission de Saint-Germain-en-Laye en qualité de catéchiste et qu'il avait eu le dauphin parmi ses auditeurs. Mais cela ne peut être, car la mission de Saint-Germain eut lieu quelques mois avant son entrée à Saint-Lazare. Ordonné prêtre à Rome le 25 avril 1645, il fut, dans l'année, envoyé à Gênes pour commencer un nouvel établissement. Saint Vincent n'eut peut-être pas de missionnaire mieux doué pour entraîner les foules et convertir les âmes. En 1654, Jean Martin fut rappelé en France et placé à Sedan, en qualité de supérieur et de curé. En 1655, saint Vincent l'envoyait à Turin pour diriger un nouvel établissement fondé par le pieux marquis de Pianezze, premier ministre d'Etat Là, comme à Gênes et à Sedan, le zélé missionnaire eut raison des cœurs les plus endurcis. Il mérita d'être appelé *l'Apôtre du Piémont*, et ses confrères reçurent le nom de *Padri santi* (les saints Pères). René Alméras lui-

entièrement liés à leur vocation. Le premier a l'esprit doux, intérieur, obéissant, régulier, net, de bon rencontre et assez simple, chante bien et a seulement étudié en philosophie ; et l'autre est candide, simple, doux, obéissant, régulier et a étudié en philosophie et en théologie, de laquelle il soutint des thèses, il n'y a que trois jours, avec bénédiction, fait heureusement le catéchisme, prêche bien, a grâce pour les ordinands, quoiqu'il n'ait que 22 ans. Nous vous envoyons, de plus, un frère, qui est bon, docile et régulier, quoiqu'il n'y ait pas long temps qu'il est dans la compagnie ; et je suis en doute si je vous enverrai encore un prêtre et un clerc, qui sont aussi de notable vertu : le premier fort intérieur, bon catéchiste et assez bon prédicateur ; et le second est régulier, intérieur, simple et philosophe. Nous verrons si nous les vous pouvons envoyer.

Je ferai payer ici le quartier de janvier à M. Delorme, si déjà l'on ne l'a fait, ainsi que j'ai donné ordre. Il y a quelque difficulté à la lettre ; mais l'on passera par dessus au moyen de l'acquit de ce bon homme qui est malade et quasi perclus dans son lit.

J'envoie cent cinq livres, que vous prendrez de M. Lumague à Lyon et les enverrez à M. Dufestel pour les bailler à Monseigneur de Genève pour ses exercitants, dont l'on m'en a donné partie en aumône, et quarante livres que j'envoie aussi audit sieur, pour vous être délivrées à Lyon pour votre voyage à Marseille ; sur quoi

---

offrit en 1665 la direction de la maison de Rome. Ce fut un sacrifice bien pénible. Jean Martin se résigna. Il fut envoyé à Gênes en 1670, à Turin en 1674, à Rome en 1677, à Pérouse en 1680, à Rome encore en 1681, toujours en qualité de supérieur. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut le 17 février 1694. Nous avons sa notice manuscrite (Arch. de la Mission), écrite par un contemporain. Elle a été publiée, avec quelques retouches, au t. I des *Notices*, pp. 269-372.

il faudra défalquer ce qui aura été donné au porteur exprès de la présente. A Marseille vous vous adresserez à Monsieur le bailli de Forbin, lieutenant général des galères, qui vous adressera où la compagnie logera. Et si elle était partie, trouvant le vent favorable et la commodité que j'ai dite, il vous aidera à trouver quelque vaisseau, et, si besoin est, vous donnera de l'argent pour faire le voyage, si vous en avez besoin.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le m[oment], sinon que je vous embrasse, ensemble M. [Dufestel] et toute la petite compagnie, avec la tendresse et l'humilité la plus grande qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je suis si pressé que je ne puis écrire à M. Dufestel ; il me pardonnera, s'il lui plaît.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

570. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ANNECY

Saint-Lazare, 9 février 1642.

Monsieur,

Voici une lettre de Monseigneur le cardinal Mazarini, à notre recommandation, au cardinal Antonio, neveu de Sa Sainteté [1]. Je reçus hier la vôtre du lieu de la mission où vous avez amené vos séminaristes. Oh ! que mon âme

---

Lettre 570. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay.

1. Antoine Barberini

est consolée de tout ce que vous m'en dites, comme aussi de la proposition de l'achat de la maison, si elle est dans la ville d'Annecy, ou si proche qu'elle puisse servir de logement comme si l'on était dans la ville ! Mais il nous est impossible de vous aider de ces 7.000 livres. M. Dufestel tâchera donc de s'accommoder de mille ducats, qui est partie de la somme mise en constitution de rentes.

Vous avez bien fait de m'avertir de ne pas employer Son Eminence[2] pour le dessein de Monseigneur de Genève[3] ; sans cela j'aurais écrit demain à M. de Chavigny, à Lyon, pour lui en parler[4]. Votre présence à Rome pourra beaucoup vers M. l'ambassadeur[5] pour cela. Je lui en ferai écrire par M. de Liancourt, qui est son bon ami, et de la meilleure encre qu'il pourra.

Le bon M. Thévenin, curé de Saint-Etienne, en Dauphiné, m'a écrit plusieurs lettres, toutes tendantes à travailler à faire un séminaire de prêtres pour les cures et autres bénéfices, et il me presse par quantité de raisons et même par les jugements de Dieu. Il vous a vu en Dauphiné[6] et à Annecy, et nous ici. Je souhaiterais bien que vous prissiez la peine de le voir en passant, et de lui rendre mes lettres, dans lesquelles il y en a une de change, afin qu'il prenne à Lyon de Messieurs Mascarini et Lumague 250 livres, qu'il me mande avoir dépensées pour nous venir voir. Il me presse d'abandonner notre dessein des missions pour suivre celui qu'il propose, ce que je n'aurais pas difficulté à faire, si Notre-Seigneur l'avait agréable. Mais la compagnie a été approu-

---

2. Le cardinal de Richelieu.
3. Juste Guérin.
4. Le cardinal de Richelieu n'était pas assez bien vu en cour de Rome pour que son intervention pût être de quelque utilité à l'évêque de Genève.
5. Le marquis de Fontenay-Mareuil.
6. Bernard Codoing y avait autrefois donné des missions.

vée du Saint-Siege, qui a infaillibilité pour l'approbation des Ordres qu'il plaît à Dieu d'instituer, selon ce que j'ai ouï dire à feu M. Duval ; 2° la maxime des saints étant qu'une chose qui a été résolue devant Dieu en suite de plusieurs prières et conseils qu'on a pris, il faut rejeter et tenir pour tentation tout ce qui se propose contre ; 3° enfin, ayant plu à Dieu donner une approbation universelle aux missions, en sorte que partout chacun commence à y prendre goût et plusieurs à y travailler, et la miséricorde de Dieu les accompagnant de ses bénédictions, il me semble qu'il faudrait quasi un ange du ciel pour nous persuader que c'est la volonté de Dieu qu'on abandonne cet œuvre pour en prendre un autre qu'on a déjà entrepris en divers endroits et qui n'a pas réussi.

Et pource que néanmoins le concile de Trente recommande les séminaires, nous nous sommes donnés à Dieu pour le servir aussi en cela partout où nous le pourrons. Vous avez commencé à Annecy ; Monseigneur d'Alet [7], qui a de nos prêtres, fait de même ; Monseigneur de Saintes [8] a ce même dessein ; et nous allons commencer à Paris pour en faire un essai de douze, à quoi Monseigneur le cardinal nous aide de mille écus [9].

M. Thévenin voudrait que la chose allât plus vite ;

---

7. Nicolas Pavillon avait commencé son séminaire peu de temps après son arrivée à Alet. Il y recevait des jeunes gens et même des prêtres ordonnés sans avoir appris un mot de latin. (Cf. Degert, *op. cit.*, t. I, p. 197.)

8. Jacques Raoul, évêque de Saintes, songeait dès l'année 1633 à l'établissement d'un séminaire dans son diocèse. Il ne put réaliser son projet qu'en 1644. (Cf. Louis Audiat, *Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort*, Paris, 1885, in-8°.)

9. Ce fut, au témoignage d'Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. XXXI, p. 146), vers 1636 que saint Vincent érigea au collège des Bons-Enfants un séminaire, où de jeunes enfants firent leurs humanités. Touché de ce que le saint lui dit un jour sur la nécessité d'exercer pendant un ou deux ans aux vertus et fonctions de leur état les clercs qui étaient déjà entrés dans les saints ordres ou en disposition prochaine d'y entrer, Richelieu lui donna mille écus en 1642, pour l'en-

mais il me semble que les affaires de Dieu se font peu à peu et quasi imperceptiblement et que son esprit n'est pas violent, ni tempestif. Je vous ai dit ci-dessus que je vous priais de le voir ; mais j'ai pensé, depuis, qu'il n'est pas besoin et qu'il suffira que vous lui envoyiez mes lettres.

Je suis bien aise, Monsieur, que votre nature soit revenue de ces mouvements pressants que vous ressentiez pour Rome au commencement, et que vous le craigniez à présent, parce que ce sera le pur amour de Dieu qui vous y amènera et fera son œuvre par vous. Allez donc, Monsieur, *in nomine Domini*, dans cette confiance. Ecrivez-moi souvent et de toutes choses. Choisissez un lieu bien sain pour votre habitation à Rome ; la lettre du cardinal Mazarini est écrite de bonne encre.

Je suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

M. de Montereil, secrétaire de l'ambassadeur de Rome, prendra une barque pour aller terre à terre. Je vous prie de vous rendre à Marseille vers le 26 ou 27.

---

tretien de douze ecclésiastiques. A ces douze ecclésiastiques d'autres vinrent s'adjoindre, qui payèrent pension. Les séminaristes furent bientôt si nombreux que saint Vincent dut retirer des Bons-Enfants ceux qui faisaient leurs humanités et les transférer dans un bâtiment situé au bout de l'enclos de Saint-Lazare. Ainsi commença le séminaire Saint-Charles. Le séminaire des Bons-Enfants passa donc par trois phases successives : la première de 1636 à 1642, la seconde de 1642 à 1645 et la troisième de 1645 à 1791.

571. — A PIERRE DU CHESNE, PRÊTRE DE LA MISSION, A CLAYE [1]

Saint-Lazare, 2 mars 1642.

Monsieur,

Voici la réponse pour Madame de Claye et un mot de lettre pour faire revenir M. Boudet. Mon Dieu, Monsieur, que ferons-nous à cela et comment se porte M. de Renty [2]? Comment va votre compagnie? Notre-Seigneur bénit-il votre mission ? Je n'ai pu voir Monseigneur de Meaux [3]; il sera bon que vous lui mandiez l'état de la mission et que vous le priiez de vous mander s'il aura agréable d'aller bénir son œuvre.

Lettre 571. — L. a. — L'original de cette lettre a été mis en vente par M. Charavay, qui en publie le texte dans un de ses catalogues.

1. En Seine-et-Marne.

2. Gaston de Renty, né en 1611 au Bény-Bocage (Calvados), était, dit Abelly (*op. cit.*, l. II, p. 365), « aussi noble par sa vertu que par sa naissance ». Après avoir guerroyé en Lorraine à la tête d'une compagnie de cavaliers, il se fixa à Paris, se mit sous la conduite du Père de Condren, s'adonna aux pratiques de piété et aux œuvres de charité. La récitation de l'office divin, l'oraison, les examens de conscience occupaient une partie de sa journée ; il se levait la nuit pour réciter matines. Un jour par semaine était consacré à la visite des malades de l'Hôtel-Dieu, qu'il instruisait et consolait, un autre jour à la visite des hôpitaux. Il allait voir les pauvres à domicile avec les sœurs de la paroisse Saint-Paul. Les Anglais réfugiés pour la foi en France, les Lorrains accourus à Paris pour y trouver une sécurité qu'ils n'avaient pas dans leur pays, les captifs de Barbarie, les forçats de Marseille, les missionnaires du Levant trouvèrent en lui un bienfaiteur généreux. Le docteur Burnet, évêque de Salisbury, a dit « qu'on doit le mettre avec justice entre les plus grands modèles que la France ait fournis » au XVIIe siècle. (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 215, note.) Un tel homme ne pouvait pas ne pas avoir de fréquents rapports avec saint Vincent. Nous avons déjà dit qu'il fut le principal auxiliaire du saint dans l'assistance des nobles Lorrains réfugiés à Paris. Rencontrait-il des pécheurs désireux de se convertir, il leur conseillait d'aller faire une retraite à Saint-Lazare. Le pieux et charitable baron mourut le 24 avril 1648, à l'âge de trente-huit ans. Le père Saint-Jure a écrit sa vie (*La vie de Monsieur de Renty*, Paris, 1651, in-8°.)

3. Dominique Séguier.

Je vous fais ces lignes en hâte, qui suis à M. de Renty et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur...

Si M. Boudet n'est pas à Claye, vous adresserez ce porteur à Fontaine [4].

572. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1639 et 1647 [1].]

Mademoiselle,

J'ai dit ma pensée à Madame la duchesse d'Aiguillon touchant cette bonne demoiselle de Bordeaux, qui est qu'il me semble qu'elle s'étend trop tôt ; elle semble reconnaître cela. Il semble que Mademoiselle Poulaillon ne fait point difficulté de s'unir à elle.

Nous faisons demain notre assemblée pour la Lorraine.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis...

573. — AU GOUVERNEUR D'UNE GRANDE VILLE [1]

Je vous servirai, si je le puis ; mais, pour ce qui regarde l'affaire des prêtres de la Mission, je vous prie de la laisser entre les mains de Dieu et de la justice. J'aime mieux qu'ils ne soient pas en votre ville que de les y voir par la faveur et l'autorité des hommes.

---

4. Fontaine-Essarts, hameau de la commune de Courbetaux (Marne), à côté de Montmirail.

Lettre 572. — Pémartin, *op. cit.*, t. II, p. 314, lettre 775.

1. Cette lettre est datée de mars 1651. C'est là, croyons-nous, une addition de l'éditeur. Le mot sur l'assemblée pour la Lorraine montre qu'il faut la placer entre 1639 et 1647.

Lettre 573. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 235.

1. Ce gouverneur, celui de Toul peut-être, avait demandé au saint d'user de son influence auprès de la cour pour lui faire obtenir une faveur ; il promettait en échange de protéger les missionnaires de l'endroit contre ceux qui faisaient opposition à leur établissement.

574. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce dimanche matin. [Entre 1640 et 1648 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dans le doute si je pourrai assister aujourd'hui à l'assemblée des dames de la Charité, qui se doit faire chez vous, à cause d'une autre que nous avons ici pour la Lorraine [2], je vous envoie la lettre que m'écrivit hier Madame la duchesse d'Aiguillon, par laquelle vous verrez qu'elle me mande que les dames peuvent commencer à faire faire la quête. Elles le feront donc, s'il leur plaît. L'obligation de mettre l'argent qui en proviendra entre les mains de ces Messieurs n'y est pas mise.

Vous ferez voir aux dames le mémoire qu'elles ont désiré que je dressasse pour donner aux dames qui quêteront, pour informer le monde de la chose ; et elles et vous ajouterez, ôterez et changerez ce que vous trouverez à propos ; et, cela fait, me l'enverrez dès aujourd'hui, afin que j'y mette les points, et le vous renverrai demain, de bon matin, pour l'envoyer à Madame Mestay.

Je pense qu'il sera bon que vous disiez aux dames qu'il est à propos que l'on ne parle point des difficultés que font ces Messieurs, et qu'il sera bon qu'elles agissent et qu'elles se départent les emplois cette semaine ici.

Si je le puis, quoique j'en doute, je m'échapperai vers

Lettre 574. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Soissons.

1. Voir note 2.

2. Vraisemblablement l'assemblée des personnes charitables qui avaient pris en main en 1640 l'assistance des nobles Lorrains réfugiés à Paris et la continua jusqu'en 1648.

les quatre heures ou environ, pour me rendre à la fin de votre assemblée ce jourd'hui.

Bon jour, Mademoiselle, Je suis à Mesdames et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

575. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 17 mars 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 23 février de Lyon, il n'y a que deux ou trois jours, dont j'ai été bien en peine. Nous avons reçu plus tôt celle que vous écrivîtes d'Avignon à Monsieur Soufliers. Or, je vous dirai, pour réponse à la vôtre et puis à celle de Monsieur Soufliers, que nous acquitterons toutes les sommes que vous avez prises à Lyon et que, faute de n'avoir reçu la vôtre à temps, nous n'avons payé qu'environ mille livres en deux parties, desquelles l'on nous a apporté vos lettres de change et non celle de Monsieur Morand, maître écuyer de Lyon; mais nous le ferons ; et désormais pour éviter à confusion, je vous prie de ne rien prendre de delà que pour le nécessaire pour vivre, au cas que je ne vous le fasse

---

Lettre 575. — Nous connaissons le brouillon et le texte définitif de cette lettre, écrits tous deux de la main de saint Vincent et datés le premier du 17 mars, le second du lendemain. Ce dernier document appartient aux prêtres de la Mission de Turin; l'autre se trouve à la cathédrale de Bogotà (Colombie).

tenir, sachant votre besoin, et sur ce que vous m'aurez écrit.

Je rends grâces à Dieu de celle qu'il vous a faite en tout ce que vous m'écrivez, et le prie qu'il la vous continue dans la suite et notamment qu'il vous conserve en parfaite santé, d[ont] je vous prie d'avoir soin, et, à cet effet, de vous loger [en bon] air et d'être un peu superstitieux aux observances à s[ortir] de Rome et d'y revenir aux temps que le vulgaire juge convenables ; faute de cela, le bon M. Lebreton a privé la compagnie de sa personne.

Nous avons consulté sérieusement sept de la compagnie, six ensemble et l'autre à part, pource qu'il partait pour s'en aller aux champs, touchant les dictations dont vous [parlez] à M. Soufliers ; et, toutes choses pesées et considérées, nous avons été cinq d'avis contraire à ces dictations, d[ont] les deux sont estimés les plus savants de la compagnie. Voici nos raisons :

La première est du côté de la science qu'on désire enseigner, laquelle sera plus sûre, étant celle d'un auteur approuvé, que celle des écrits d'un particulier.

Secondement, du côté des prélats et du public, qui aimeront bien mieux un auteur approuvé que les écrits d'un jeune homme qui n'a pas fait preuve de sa science sur les bancs.

3° Du côté de la compagnie, en ce qu'elle a plus de sujets qui pourront utilement expliquer un auteur, que de dictateurs, et en ce qu'elle ne s'expose point à la censure de ses leçons et qu'elle n'attire pas tant d'envie sur elle qu'elle ferait.

4° Du côté de ceux qui enseignent, auxquels il sera bien plus utile d'expliquer un auteur que de composer des écrits, s'il ne les tire, comme vous avez fait, de Bona-

cina[1] ou de quelque autre auteur ; auquel cas, quand l'on a découvert l'auteur, l'on se moque du maître. Que s'il les fait à sa tête, il faut être professeur en théologie pour cela, ou en avoir la suffisance, et employer un fort grand temps à voir les auteurs, et ne faire que cela. Et adieu la sollicitude de faire bien répéter les séminaristes, en quoi gît le principal fruit; et adieu encore le soin du spirituel et de toute autre chose. Que si votre esprit a suffi jusqu'ici à tout cela, il faudrait voir ce qu'il ferait à la longue. Et en tout cas, si vous le pouvez, tout le monde n'a pas la force de l'esprit que Notre-Seigneur vous a pu donner pour suffire à tout cela.

5° Du côté des séminaristes, lesquels seront ou théologiens ou non. S'ils le sont, ils ne se mettront pas dans le séminaire pour apprendre la morale, mais bien la piété et les autres choses qui leur sont convenables ; non plus que les licenciés en théologie de Sorbonne rentrent aux ordinands pour y apprendre la doctrine qui s'y enseigne, mais pour devenir meilleurs. S'ils ne sont théologiens, aucuns se contenteront de [dicter] les écrits, comme l'on fait pour l'ordinaire en Sorbonne ; et ce maître qui les enseignera pensera avoir assez fait [de] leur bailler des écrits et d'avoir assez travaillé à les composer [et à les] donner; et Dieu veuille qu'ils y pensent après ! Que s'ils sont ignorants, comme la plupart sont de cette condition, hélas ! Monsieur, de quoi leur servira que vous ayez pris tant de peine pour eux ? Vau-

---

1. Martin Bonacina, né à Milan vers 1585, est l'un des princes de la théologie morale. Il enseigna trois ans le droit canonique et civil au séminaire de sa ville natale, puis fut recteur du collège helvétique. Son mérite le fit nommer par Ferdinand II comte palatin et chevalier de la Toison d'Or. Sacré évêque d'Utique, il mourut tandis qu'il se rendait à la cour de Vienne, où Urbain VIII l'envoyait comme nonce (1631). Il a composé une théologie morale (Lyon, 1624, 2 vol. in-f°), qui avait déjà dix-huit éditions en 1754, et divers traités de droit, de dogme et de morale.

dra-t-il pas mieux qu'on emploie le temps à leur bien interpréter, faire apprendre par cœur et p[uis] répéter un auteur, que perdre le temps à leur faire des écrits, puisque tout leur profit consiste à leur faire apprendre par cœur et à répéter?

L'on objecte que les disciples seront tentés de sortir, si l'on ne leur donne quelque chose de son cru, et qu'ils n'auront pas si bonne opinion de leur maître. Cela serait vrai peut-être s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire; mais vous y avez celui de la piété, qui sera de grand attrait, s'il plaît à Dieu qu'il en sorte des hommes fort pieux ; vous y avez le chant, les conférences, les cérémonies, l'instruction, à catéchiser et à prêcher, et surtout la bonne odeur qui sortira de la bonne vie de ceux qui seront élevés de la sorte, et la recherche qu'on fera d'eux pour les emplois.

La Compagnie des externes qui vient faire des conférences à Saint-Lazare fait profession de traiter les matières fort simplement ; et dès que quelqu'un apporte plus de doctrine ou orne son langage, dès aussitôt l'on m'en fait des plaintes, afin d'y remédier ; et celui qui m'en a fait le dernier est M. Tristan, docteur en théologie [2], qui est du corps. Et cependant Notre-Seigneur permet que chacun en désire être. Le dernier que l'on a reçu est M. l'abbé de Saint-Floran, conseiller du Parlement. Croyez, Monsieur, que l'esprit de Notre-Seigneur n'est pas un esprit à faire des choses pour se faire estimer et qu'il me semble que celui de la Mission doit chercher sa grandeur dans la bassesse, et sa réputation dans l'amour de son abjection.

L'on a dit qu'il est plus facile de composer et dicter

2. Claude Tristan, seigneur de Maisoncelles, chanoine, grand archidiacre et grand vicaire de Beauvais pendant quarante ans. Son refus de signer le formulaire lui valut en 1666 l'exclusion du chœur et la privation des fruits de sa prébende. Il mourut le 29 juin 1692.

que d'expliquer un auteur. Si cela est à votre égard, à la bonne heure ; mais la raison choque cela, si me semble. Il y a bien plus de difficulté à penser aux matières, à voir les auteurs, à ranger en son esprit la doctrine et à l'écrire soi-même, puis à la dicter et expliquer, qu'à expliquer seulement.

L'on a dit que les choses s'apprennent en écrivant. Il serait à souhaiter que cela fût ; mais ceux qui écrivent en Sorbonne font bien voir le contraire. Il est vrai que quelque petit nombre [d'espèces *magis afficiunt ;* mais plusieurs *nec afficiunt nec memoria capiuntur* [3]].

L'on objecte que les maîtres deviendront par ce moyen plus savants, parce qu'ils étudieront les matières à fond et verront plusieurs auteurs pour cela. Oui, mais ils ne pourront donc point faire autre chose qu'étudier et que composer ; et cela étant, qui instruira les séminaristes des choses intérieures ? Qui leur fera faire les cérémonies ? Qui leur enseignera à catéchiser et à prêcher et qui fera observer la régularité ? Il faudra bien du monde pour chaque séminaire. Et qui les entretiendra et que deviendront les missions ? Vous me direz que tout cela ne laisse pas de se faire à Annecy par un seul. Il est vrai ; mais tous les lieux et tous les missionnaires ne sont pas de même, joint qu'on ne fait que commencer.

L'on allègue enfin l'exemple des RR. PP. jésuites et l'université de Paris ; mais ce n'est pas de même. Ils font profession publique d'enseigner les sciences et ont besoin de réputation ; mais au séminaire, l'on a plus de besoin de piété et d'une médiocre science avec l'intelligence du chant, des cérémonies, de la prédication et du catéchisme, que de beaucoup de doctrine. Que dirons-

---

3. Nous complétons cette phrase d'après Jean Bonnet, supérieur général de la Mission, qui, dans sa circulaire du 10 décembre 1727, cite la plus grande partie de cette lettre.

nous des universités d'Espagne, où l'on ne sait que c'est que de dicter en classe et où l'on se contente d'expliquer et où néanmoins chacun demeure d'accord qu'ils sont plus profonds théologiens qu'a[illeurs] ; et puis, si l'on introduisait maintenant cette manière de tout composer et de dicter, dans peu de temps vous verriez que l'on dirait que, pour avoir des hommes capables pour cela, qu'il faudrait avoir des collèges et enseigner. O Jésus ! Monsieur, si cela était, que deviendrait le pauvre peuple ?

Toutes ces considérations font que nous continuons à expliquer Binsfeld [4], comme nous avions commencé, [avec] bénédiction, et que je vous supplie, Monsieur, d'en demeurer [là] ; comme aussi d'assujettir vos pensées aux résolutions qu'on prendra ici, je ne dis pas seulement à l'égard de ce point, mais aussi en toutes choses, et de ne rien faire d'important sans m'en écrire et jusques à ce que vous ayez reçu réponse.

Voyez-vous, Monsieur, vous et moi nous laissons trop emporter à nos opinions. Vous êtes cependant en un lieu où il faut une merveilleuse retenue et circonspection. J'ai toujours ouï dire que les Italiens sont les gens du monde les plus considérants et qui se défient le plus des personnes qui vont vite. La retenue, la patience et la douceur viennent à bout de tout parmi eux et avec le temps ; et pource qu'ils savent que nous autres Français allons trop vite, ils nous laissent longtemps sur le pavé, sans lier avec nous.

Au nom de Dieu, Monsieur, prenez garde à cela ;

---

4. Pierre Binsfeld, né à Binsfeld (Luxembourg) vers 1540, mort de la peste le 24 novembre 1598. Il a laissé divers ouvrages de théologie et de droit canon. Saint Vincent a sans doute en vue son *Enchiridion Theologiae Pastoralis*, édité à Trèves en 1591 et en 1602, puis à Douai en 1630 et en 1636, avec des notes de François Sylvius. Cet ouvrage mérita les éloges du synode tenu à Malines en 1607.

comme aussi de ne jamais passer par-dessus les ordres que vous recevrez de nous, comme vous avez fait à l'égard de M. Thévenin. En quelle bonne conscience pouviez-vous, Monsieur, prendre ce que je lui envoyais ? Vous dites que c'est un fol et qu'il a demandé l'aumône par les chemins et a peu dépensé. Je le veux ; mais vous deviez estimer que j'avais quelque raison particulière pour cela, et deviez penser que peut-être cet argent n'était pas de céans, comme en effet il ne l'est pas. Au nom de Dieu, Monsieur, faites attention à ceci et estimons que nous ferons toujours la volonté de Dieu et qu'il fera la nôtre lorsque nous ferons celle de nos supérieurs, et que nous tombons en mille inconvénients et désordres lorsque nous faisons autrement.

Ecrivez-moi toutes choses et je vous promets de vous faire réponse par tous les ordinaires, ou pour le moins tous les quinze jours ; et ce que vous aurez à me faire savoir, que ce soit à moi-même, s'il vous plaît.

Outre la lettre que vous m'écrirez des choses particulières, vous m'en ferez une autre que je puisse montrer.

Il sera bon de plus que vous en écriviez une à Monsieur de Montmaur, maître des requêtes, qui nous a assistés en cette occasion ; et si la chose réussit, nous avons sujet d'espérer qu'il nous continuera sa charité. Votre lettre tendra à le remercier et à le prier qu'il ait agréable que vous lui rendiez compte de l'état de vos affaires de temps en temps. Il sera bon aussi que vous écriviez de temps en temps à Madame la duchesse d'Aiguillon et à Madame la présidente de Herse, qui nous ont fait charité aussi en cette occasion. Mais vous ne parlerez pas des uns ni des autres à qui que ce soit, s'il vous plaît, et m'enverrez vos lettres ouvertes.

Or sus, Monsieur, voilà bien des choses que je vous écris ; mais à qui puis-je parler simplement et avec con-

fiance entière qu'à un autre moi-même, que je chéris plus que moi-même ? Oh ! certes, je vous ouvrirai toujours mon cœur et ne réserverai chose quelconque à vous dire, pource que je connais le fond du vôtre et la charité que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi, qui suis, en son amour, à vous et à votre chère communauté, que j'embrasse en esprit, prosterné à ses pieds, et suis, en l'amour du même Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

SECONDE RÉDACTION

Paris, ce 18 mars 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce qu'il me semble que vous voilà maintenant arrivé à Rome, et plaise à sa divine bonté que ce soit à sa gloire et de vous conserver en parfaite santé ! Je vous prie, Monsieur, de faire ce que vous pourrez pour cela et, à cet effet, de vous loger en des lieux où l'air soit bon et même d'être un peu superstitieux à l'observance des temps que le vulgaire estime dangereux à sortir de Rome et à y revenir coucher. Nous y avons perdu le bon M. Lebreton faute de cela.

J'ai acquitté vos lettres de change de Lyon, excepté celle de mille livres de M. Morand, pour ne l'avoir su que depuis deux jours. Il est expédient que vous n'en preniez pas à Rome sans m'en avertir et d'attendre ma réponse, si ce n'est pour la nourriture.

Nous avons consulté sérieusement sept de la compagnie pour l'affaire de la dictation, dont les cinq sont de

l'avis de la négative, de sorte que l'on continuera à expliquer un auteur sans dicter, comme l'on a commencé avec bénédiction. Voici les raisons.

La première se prend du côté de la science qu'on désire enseigner, laquelle sera plus sûre, étant celle d'un auteur approuvé, que celle des écrits d'un particulier.

La 2e, du côté des prélats et du public, qui aimeront bien mieux un auteur approuvé et choisi que les écrits d'un jeune homme qui n'aura fait preuve de sa suffisance que sur les bancs.

La 3e, du côté de la compagnie, en ce qu'elle a plus de sujets qui pourront utilement expliquer un auteur, que de ceux qui pourront composer et dicter, pourra par conséquent servir l'Eglise en plus d'endroits et être moins sujette à envie.

La 4e vient de la part de ceux qui enseigneront, auxquels il sera bien plus facile, quoi qu'on dise, d'expliquer que de composer et dicter, s'ils ne tirent leurs leçons d'un auteur, par exemple de Bonacina, lequel, quand les écoliers l'ont découvert, ils se moquent du maître ou l'ont à mépris. Que s'il les fait à sa tête, il faut avoir la suffisance d'un professeur en théologie pour cela. De plus, il faut employer long temps à voir les auteurs et ne faire que cela ; ce qu'étant ainsi, quel moyen de bien expliquer, de bien faire répéter et de prendre soin du spirituel et de tous les autres exercices ? Que si vous avez fait tout cela, chacun n'a pas cette force, et peut-être qu'elle vous défaudrait à la longue. Et puis, si les maîtres donnent les mêmes leçons à la seconde volée des séminaristes, ils diront qu'on ne sait que la même chanson. Et quelle différence y aura-t-il entre faire cela et prendre toujours un même auteur ? Que s'ils composent toujours du nouveau, il faudra ne faire jamais que cela.

La 5e raison vient du côté des séminaristes, lesquels

sont savants ou ignorants : si savants, ils ne se mettront pas au séminaire pour apprendre la morale, mais bien pour devenir meilleurs et pour apprendre les autres choses qu'on y enseigne, comme font les bacheliers en théologie qui vont aux ordinands, et les docteurs qui se mettent de l'assemblée des ecclésiastiques de Saint-Lazare, où l'on professe tant l'humilité et la simplicité dans les matières qui se traitent ; que s'ils sont ignorants, hélas ! Monsieur, de quoi leur serviront les écrits ?

Voilà, Monsieur, les raisons pour lesquelles nous avons pris la résolution que je vous viens de dire, qui est d'expliquer un auteur ; et voici la réponse aux objections que la lettre écrite à M. Soufliers met en avant.

L'on dit que les séminaristes n'auront pas si bonne opinion de leur maître et qu'ils seront tentés de quitter le séminaire, si l'on ne leur donne des écrits. Or, l'on répond que cela serait vrai s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science et supposé que tous les séminaristes fussent savants ; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher et enfin celui de la réputation de ceux qui y auront été, lesquels l'on préférera dans les emplois, les conditions et dans les bénéfices. Monsieur le pénitencier regarde déjà les nôtres pour les employer aux monastères et en des emplois semblables.

La 3e objection [5] est qu'on a plus de facilité à composer et à dicter qu'à interpréter un auteur et à faire répéter. Cela me semble paradoxe, car, au premier, il faut étudier, voir les auteurs, composer, dicter et expliquer ; au second, il ne faut qu'étudier, expliquer et répéter.

La 4e objection est que les choses s'apprennent en les

---

5. Cette objection n'est en réalité que la seconde.

écrivant. Je l'avoue quand il ne s'agit que de peu de choses à retenir ; mais où il y en a beaucoup, l'expérience fait voir le contraire, [comme] en Sorbonne, où ceux qui n'ont que des écrits sont aussi ignorants des choses que ceux qui n'y ont pas été du tout.

L'on dit, de plus, que, par ce moyen, les maîtres deviendront plus savants, pource qu'ils étudieront les matières à fond et verront plusieurs auteurs. Je l'avoue ; mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter ; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies ? Qui apprendra à catéchiser et à prêcher? Il faudra quasi autant d'hommes comme il y aura de divers exercices dans chaque séminaire. Et où trouverons-nous tant d'hommes qu'il faudra et le fonds pour les entretenir? Si l'on répond qu'on suffit à Annecy pour tout cela, je dirai, comme ci-dessus, que cela est bon pour ce lieu-là et pour un commencement et que l'exercice des ordinands nous fait éprouver ici le contraire.

L'on objecte enfin l'usage des RR. PP. jésuites et des universités. Je distingue des universités. L'on ne dicte point en toute l'Espagne, où il y a de si grands théologiens. Et puis, ce n'est pas de même ; ces corps, en France, font profession d'enseigner les lettres.

Je vous assure, Monsieur, que, si nous entrons en cet esprit-là, que vous verrez bientôt des propositions en la compagnie qu'il faut prendre des collèges et enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus savants pour enseigner ces séminaristes. Et si cela était, hélas ! Monsieur, que deviendrait le pauvre peuple de la [campagne] [6] et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous

---

6. Texte de l'original : *Compagnie*. Ce mot est sans doute le résultat d'une distraction.

voulions aller au pair en science avec ces grands corps ? Où serait la sainte humilité, en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite compagnie jusques à présent ?

Or, tout cela posé, au nom de Dieu, Monsieur, ne proposez jamais plus cela. Tenez-vous ferme aux résolutions qu'on prendra en toutes choses de deçà ; ne faites rien sans nous en écrire, ni qu'en suite de notre réponse ; je dis : rien qui soit de quelque considération. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous en ai écrit à Annecy.

J'ai beaucoup de choses à vous dire sur ce que vous avez fait à l'égard de ce bon prêtre de Dauphiné ; ce sera une autre fois, Dieu aidant.

Ecrivez-nous souvent, et tous les trois mois à M. de Montmaur, maître des requêtes, qui nous aide à votre entretien, et Mesdames la duchesse d'Aiguillon et de Herse aussi. Vous nous écrirez, à nous, une lettre qui fera mention des choses particulières, et une autre de celles qu'on pourra faire voir. Et pour celles de M. de Montmaur et de Mesdames, elles seront pour les remercier de leur assistance, pour les assurer de vos prières, pour leur dire succinctement l'état de la compagnie, ce qu'il y a à espérer à l'égard des ordinands, et les prierez de vous continuer la bonne volonté qu'ils ont pour cet établissement. Les uns ni les autres ne désirent point qu'on die la charité qu'ils nous ont faite.

J'espère vous écrire tous les quinze jours et peut-être par tous les ordinaires. Si vous m'écrivez et la chose le requière, vous m'écrirez tout à moi, s'il vous plaît, et non à d'autres pour me le dire.

Et voilà tout ce que je vous dirai pour le présent. Il me reste à embrasser votre chère compagnie, comme je fais, prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres, qui

suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

576. — A JACQUES BOUDET

De Saint-Lazare, ce 25 mars 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous supplie très humblement, Monsieur, de vous en revenir à Saint-Lazare la présente reçue; nous avons ici à faire de vous et vous attendons avec affection.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Boudet, prêtre de a Mission, à Fontaine [1].

577. — *BERNARD PRÉVOST, SEIGNEUR DE SAINT-CYR-LES-COLONS* [1], *A SAINT VINCENT*

1642.

Les soins de Messieurs vos prêtres, joints à l'exemple de leur piété, ont fait un tel changement de vie dans mes paysans

---

Lettre 576. — L. a. — Dossier de la Mission, original.
1. Fontaine-Essarts.

Lettre 577. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § VII, 1re éd., p. 45.
1. Localité de l'Yonne. Bernard Prévost était conseiller au grand conseil.

qu'à peine sont-ils reconnaissables de leur voisins. Pour moi, j'avoue que je ne les connais plus, et je ne puis que je ne me persuade que Dieu m'a envoyé une nouvelle colonie pour peupler mon village. Ces Messieurs n'ont trouvé que des esprits rudes, desquels le changement ne se pouvait faire que par la grâce qui accompagne vos ouvriers, et particulièrement ceux-ci, à qui vous avez donné la peine de venir pour la conversion de ce peuple et la mienne. C'est un effet de la miséricorde de Dieu et une conduite de votre prudence de nous avoir envoyé des hommes conformes à nos besoins. Et après les remerciements que je vous en fais, il ne nous reste qu'à offrir des ardentes prières à Dieu, à ce qu'il comble de ses bénédictions votre compagnie, que j'estime être une des plus utiles à sa gloire qui soit aujourd'hui dans son Eglise. Je demeure pourtant dans la crainte que ces pauvres gens, manquant d'un bon pasteur pour les entretenir dans les bonnes résolutions qu'ils ont prises en cette mission, qui leur a été si utile, ne tombent facilement dans le péché d'omission, en oubliant ou négligeant de mettre en pratique ce qui leur a été si judicieusement enseigné. Puisque vous ne leur avez point voulu donner un curé, je crois que, les ayant de nouveau engendrés à Notre-Seigneur, vous êtes du moins obligé de leur en procurer un par vos prières, comme je vous en supplie de tout mon cœur.

578. — *MADAME DE SAINT-CYR-LES-COLONS*[1] *A SAINT VINCENT*

1642.

Bien que je me reconnaisse incapable de vous pouvoir dignement remercier de tant d'honneur et de biens que nous avons reçus par votre moyen en notre paroisse, si est-ce que je ne puis retenir cette vérité prisonnière, qu'après Dieu vous êtes en quelque façon notre sauveur, par le moyen de ces bons Messieurs que vous nous avez envoyés, qui ont fait des merveilles en ce lieu. Ils ont tellement gagné les affections de Monsieur de Saint-Cyr que je crains qu'il ne soit malade de s'en voir éloigné. Pour moi, je ne vous dis pas le ressentiment que j'en ai, étant trop triste pour vous pouvoir dire autre chose.

Lettre 578. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § VII, 1re éd., p. 46.

1. Marie de Moncy, fille de Claude de Moncy, auditeur des comptes, et épouse de Bernard Prévost.

579. — *PIERRE DE NIVELLE, ÉVÊQUE DE LUÇON, A SAINT VINCENT*

1642.

S'il plaît à Dieu que l'Institut de Messieurs de votre congrégation continue longtemps en son Eglise, elle en doit espérer de très grands fruits. Le diocèse de Luçon, dans l'étendue duquel ils travaillent depuis trois ou quatre ans sous vos ordres, en a déjà reçu de si notables, et particulièrement le lieu même de Luçon, où leur mission a été très fructueuse, que je me sens infiniment obligé à M. le cardinal de Richelieu de nous les avoir procurés, et à vous, Monsieur, de nous les avoir envoyés. Leur supérieur surtout[1] *y travaille continuellement avec des soins admirables; il a des talents très propres pour l'effet de son emploi, et son zèle le fait estimer d'un chacun. Il est en tout louable, sinon qu'il est excessif en ses travaux, si pourtant il peut y avoir de l'excès aux travaux qu'on entreprend pour gagner les âmes à Dieu.*

580. — A BERNARD CODOING

Saint-Lazare, ce 1er d'avril 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous dis ces mots en très grande hâte : que j'ai reçu vos deux lettres de Marseille et acquitté celle de change ; que nous étions demeurés d'accord de l'union et des conditions avec M. Authier[1] il y a quatre ou cinq

---

Lettre 579. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § VIII, 1re éd., p. 50.

1. Jacques Chiroye.

Lettre 580. — L. a. — Original communiqué par M. Guy de Cassagnac.

1. Christophe d'Authier de Sisgau, né à Marseille le 6 avril 1609, obtint, jeune encore, un bénéfice à l'abbaye de Saint-Victor. Il fut ordonné prêtre en juin 1633 et reçut, quelques jours après, le bonnet de docteur. En 1634, l'archevêque d'Aix lui confia, à lui et à

ans, et qu'étant de retour en Provence il me manda que

---

tous ceux qu'il s'était unis pour donner des missions, la chapelle de Notre-Dame de Beauvesez. L'année suivante, il approuvait le nouvel Institut sous le titre de *Congrégation des clercs de la Mission*, qu'il remplaça en 1638 par celui de *Congrégation des missionnaires du clergé*. Les missionnaires du clergé s'établirent à Brignole et à Marseille et furent appelés à Valence (1639) pour diriger le séminaire des ordinands. A Senlis, on leur confia la paroisse Sainte-Geneviève (1640). Urbain VIII reconnut cette société par bref du 4 juin 1644 et Innocent X changea son nom, le 20 novembre 1647, en celui de *Congrégation du Saint-Sacrement pour la direction des Missions et des Séminaires*. Ses membres furent, dès lors, appelés *Prêtres missionnaires de la Congrégation du Saint-Sacrement*. Christophe d'Authier fut nommé en 1644 recteur des deux collèges apostoliques d'Avignon, puis évêque titulaire de Bethléem. Il fut sacré à Rome le 26 mars 1651, passa dans cette ville les années 1652, 1653 et une partie de l'année 1654, et revint en France, où il continua de diriger sa congrégation. Il mourut à Valence le 17 septembre 1667.

Sur les tentatives d'union de son Institut avec celui de saint Vincent, voici ce que nous lisons dans les *Annales des prêtres du Saint-Sacrement* (Ms. conservé à la bibliothèque des Pères bénédictins de Marseille avant leur expulsion) : « Au retour du premier voyage de M. de Sisgau à Rome, alors qu'il n'avait encore sa congrégation qu'en idée, quelques personnes de piété lui inspirèrent d'aller à Paris pour voir de s'unir avec M. Vincent de Paul, qui venait d'en ériger une presque semblable sous le nom de la Mission. Il alla donc pour ce sujet demeurer quelques mois, inconnu, dans leur maison de Paris qu'on appelle les Bons-Enfants, pour voir s'ils pourraient convenir ensemble et si leurs fins étaient semblables ; mais, n'ayant point alors reconnu la volonté de Dieu, on commença d'en reparler cette année (1642), à l'occasion d'une fille de très grande vertu et dont la sainteté a mérité après sa mort que le R. P. de la Rivière, minime, donnât sa vie au public. Cette pieuse fille était de la ville de Valence, et on l'appelait communément sœur Marie. Elle témoigna à M. d'Authier qu'il devait s'unir avec M. Vincent de Paul et ne faire de ces deux corps qu'un seul, pour mieux effectuer dans l'Eglise les saintes intentions que Dieu leur donnait. Elle lui en parla avec tant de force et des marques que Dieu le voulait, que M. d'Authier, qui faisait profession de détachement, se rendit à cette proposition. La Providence, pour mieux prouver son désintéressement, permit qu'en même temps quatre ou cinq missionnaires de M. Vincent passèrent par Valence, au retour d'une mission qu'ils venaient de faire, et allèrent le saluer dans le séminaire, pour lui en parler. M. d'Authier les reçut avec toute l'amitié possible, et après s'en être entretenu avec le chef de cette troupe, qui se nommait Codoing, lui fit connaître qu'il ne tiendrait pas à lui que cette union ne se fît, pourvu qu'il y reconnût la plus grande gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise. Celui-ci, arrivé à Paris, en communiqua le pourparler à M. Vincent, lequel écrivit à M. de Sisgau une lettre, du 22 avril 1642, pour l'assurer qu'il n'était

ces Messieurs [2] désagréaient la chose. S'ils en sont revenus et qu'ils vous aient dit les conditions, vous pouvez croire que nous serons prêts à faire ce qui sera faisable raisonnablement. Vous me manderez, s'il vous plaît, les propositions qu'ils vous ont faites et qui en a été le promoteur ; et, selon cela, nous considérerons la chose devant Dieu et vous en écrirons.

Ne laissez pas cependant de procéder à notre établissement sur les errements [3] de notre bon M. Lebreton, sans vous engager à rien, et je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur J.-C., de vous défier de la ferveur de la nature, au fait que vous m'écrivez. L'esprit de Dieu va suavement et toujours humblement. Ressouvenez-vous que vous et moi sommes sujets à mille saillies de la nature, et de ce que je vous ai dit de ce que, me trouvant, au commencement du dessein de la Mission, dans cette continuelle occupation d'esprit, et que

---

pas moins disposé que lui à cette union. M. d'Authier fut à Paris quelque temps après pour ce sujet. Ce qui arrêta la conclusion de cette affaire fut que M. Vincent ne voulait point s'embarrasser du soin des paroisses, ni des séminaires de notre congrégation, ni permettre que les missionnaires portassent des manchettes et des collets semblables à ceux des ecclésiastiques qui vivent dans le monde. »

Ce récit semble exact, sauf sur deux points : Bernard Codoing n'alla pas à Paris, et les obstacles au projet vinrent moins des manchettes et des collets que des exigences de M. d'Authier au sujet de la fusion des règles et constitutions et de sa prétention de devenir coadjuteur de saint Vincent avec future succession.

Les deux congrégations travaillèrent de concert en 1643 sur les galères de Marseille. Il y eut entre elles dans la suite de légers froissements. Les prêtres de M. d'Authier tentèrent d'empêcher l'établissement des prêtres de la Mission à Rome. D'autre part, la similitude des noms ayant donné lieu à de fâcheuses méprises, saint Vincent fit des démarches en vue d'obtenir que les missionnaires du Saint-Sacrement ne prendraient plus le titre de missionnaires.

La vie de Christophe d'Authier de Sisgau a été écrite par Nicolas Borelli, prêtre de sa congrégation.

2. Les prêtres de Christophe d'Authier.

3. *Errements*, procédés habituels. Ce mot n'a pas ici son sens courant de procédés fautifs.

cela me fit défier que la chose vînt de la nature ou de l'esprit malin, et que je fis une retraite exprès à Soissons, afin qu'il plût à Dieu de m'ôter de l'esprit le plaisir et l'empressement que j'avais à cet affaire, et qu'il plut à Dieu m'exaucer, en sorte que, par sa miséricorde, il m'ôta l'un et l'autre et qu'il permit que je tombasse dans les dispositions contraires, et que je pense que, si Dieu donne quelque bénédiction à la Mission et que je lui sois à moins de scandale, qu'après Dieu je l'attribue à cela et que je désire être dans cette pratique de ne rien conclure ni entreprendre, tandis que je serai dans ces ardeurs d'espérance de vue des grands biens.

Je finis cependant en saluant la petite compagnie, qui suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, prêtre de la Mission, à Rome [4].

581. — A JACQUES CHIROYE

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici Monsieur Dehorgny qui vous va visiter ; j'espère de votre bonté que vous le recevrez avec toute l'affection et la tendresse que N.-S. vous a données pour tous ceux de la compagnie. Je ne vous dis rien de sa probité, de son zèle et de l'expérience qu'il a pour ce qui regarde notre Institut, ni de ses autres vertus qui le rendent

---

4. Bernard Codoing n'était pas encore à Rome quand saint Vincent écrivait cette lettre ; il n'y arriva que le 8 avril.

Lettre 581. — L. s. — Dossier de Turin, original.

recommandable, puisqu'elles vous sont assez connues; c'est ce qui m'a excité de l'envoyer vers vous, ne pouvant moi-même y aller, me confiant en la grâce que N.-S. lui a donnée, que sa visite vous sera à consolation et édification. Je vous verrai donc par lui et vous embrasserai avec lui, en l'amour de N.-S., que je prie de tout mon cœur de vous donner les dispositions qu'eurent saint Zacharie et sainte Elisabeth pour recevoir les grâces que la visite de la sainte Vierge leur apporta, et à M. Dehorgny de l'animer de l'esprit duquel il avait rempli sa sainte Mère, afin que tout ce qu'il vous dira, vous le receviez comme sortant de sa bouche ou plutôt de son cœur tout saint, tout divin, en qui je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Ce 19 avril [1].

Suscription : A Monsieur Monsieur Chiroye, supérieur de la Mission, à Luçon.

---

1. Une main, qui n'est pas celle du secrétaire, a écrit au dos de la lettre : *19 avril 1640 ;* et c'est la date suivie par le registre 2, p. 98. Il nous est impossible de l'adopter, car Jacques Chiroye ne fut nommé supérieur de l'établissement de Luçon que plus tard, le 6 octobre 1640. (Cf. lettre 488.) Jean Dehorgny fut envoyé en tournée de visites du côté de la Lorraine en 1640. Il visita peut-être d'autres maisons dans le courant de 1641 ou 1642. En avril 1643, il était parti pour l'Italie, d'où il ne revint définitivement qu'en décembre 1653.

582. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

De Paris, ce 25 avril 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ces lignes sont seulement à deux fins ; l'une pour vous envoyer deux lettres, dont l'une est à vous et l'autre à M. de Montereil, secrétaire de M. l'ambassadeur [1]. C'est M. de Saint-Aignan, à qui nous avons de très grandes obligations pour nous avoir résigné un prieuré de 2.000 livres de rente et fait résigner un autre, qui vaut 400 livres plus, pour les ordinands [2]. Je vous enverrai le consentement des abbés dont ils dépendent, au premier jour, dont Son Eminence [3] en est un.

Ce bon M. de Saint-Aignan a pris soin d'un monastère de filles de ce diocèse, dans lequel s'est fait de grandes abominations [4], que le roi a retiré des Cordeliers et l'a remis à la juridiction de Monseigneur de Paris. M. Lebreton y a fort travaillé; vous en trouverez des mémoires parmi ses papiers, selon lesquels je vous prie d'agir. Il n'est pas imaginable combien cet affaire importe. Je vous prie de m'en écrire et à lui aussi et de m'envoyer ses lettres ouvertes.

De plus, je vous prie d'obtenir de la Pénitencerie une dispense à une personne d'entrer en religion, selon le

---

Lettre 582. — L. a. — Original à Paris chez les Filles de la Charité de la rue Pierre-Nicole, 9.

1. François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil.
2. Peut-être les prieurés du diocèse de Langres dont il est question dans d'autres lettres.
3. Le cardinal de Richelieu.
4. Le monastère Saint-Eutrope. (Cf. lettre 594.)

mémoire que je vous envoie. L'on appelle cela un *discreto viro ;* et ceci, je le vous recommande avec toute l'affection qui m'est possible. Il s'agit d'une bonne servante de Dieu [5].

M. Authier a rappelé le plus intime et plus rapportant à son esprit de ces ecclésiastiques de Senlis [6], à ce qu'on dit, pour l'envoyer à Rome. Le supérieur de Senlis nous a envoyé un jeune ecclésiastique de sa maison pour les ordinands et me manda qu'il me verrait au premier jour pour me parler d'un affaire d'importance, qui requérait mon loisir, et cela avant son départ pour un long voyage. Je lui ai fait réponse qu'il serait le bien venu et que nous prendrions le temps qu'il lui plairait. Depuis, il m'a mandé qu'il ne ferait point son voyage, et ne me dit mot de l'affaire dont il disait qu'il m'entretiendrait. Cela n'a pas empêché que je n'aie écrit à M. Authier que j'avais reçu avec joie l'ouverture d'union qui s'est faite en votre entrevue dont vous m'écrivez, et qu'il nous trouvera toujours prêts à cela. J'ai écrit la même chose à la bonne sœur Marie [7] et à sa compagne, qui ont pris la peine de m'en écrire. L'on ne sait si ce changement de M. Le Bégue, qui est supérieur de leur maison de Senlis, ne vient pas de ce qu'il a vu jour de s'établir tout à fait à Senlis, sur la difficulté que nous faisons à Monseigneur de Senlis [8] d'accepter la meilleure cure de son diocèse [9], qu'il nous offre pour nous établir. Il m'en a parlé avec tant d'ardeur qu'il m'a dit qu'il se mettrait à genoux pour m'en prier, s'il ne tenait qu'à cela. Or,

---

5. Cette personne avait fait vœu d'entrer au Carmel.

6. Jean-Jacques Lafon. Il mourut à Senlis, curé de Sainte-Geneviève.

7. Marie de Valence.

8. Nicolas Sanguin.

9. La cure Sainte-Geneviève de Senlis. Elle fut donnée aux prêtres de Christophe d'Authier.

notre difficulté vient de celle que vous savez que nous avons toujours faite à prendre des cures, si ce n'est celle de Richelieu [10]. Tout ceci vous fait voir qu'il est à propos que vous usiez de circonspection en cet affaire.

J'ai écrit à M. Germain qu'il parte à la première occasion, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

583. — A LA MÈRE FRANÇOISE-ELISABETH PHELIPPEAUX

Saint-Lazare, ce 1er de mai [1642 [1].]

Ma très chère Mère sait que je suis tout à Sainte-Marie et tout à elle; mais je ne suis point son père spirituel, sinon en tant qu'elle est de la maison de Paris, et puis, j'appréhende bien de n'être pas de retour d'un voyage que je me propose de faire, avec l'aide de Dieu, si une petite incommodité que j'ai me le permet. Que si je suis de retour, ou ne fais point ce voyage, et ma chère Mère a la permission pour cela, je tâcherai de lui rendre ce petit service ; et Dieu sait de quel cœur ce sera, et combien je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Mère, son très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma Mère ma Mère la supérieure de Sainte-Marie de Saint-Denis, à Saint-Denis.

---

10. Il avait fallu toute l'autorité du cardinal de Richelieu pour la lui faire accepter.

Lettre 583. — L. a. — Original communiqué par M. le baron de Bich, d'Aoste.

1. Cette lettre doit être rapprochée, semble-t-il, de la lettre 585.

584. — *UN ECCLÉSIASTIQUE DE LA CONFÉRENCE DE PONTOISE A SAINT VINCENT*

Mai 1642.

La petite compagnie de la conférence des ecclésiastiques de Pontoise m'a obligé de vous écrire, pour vous témoigner les satisfactions que nous ressentons tous de notre petite assemblée. Il faut que je vous confesse qu'au commencement nous ne savions pas encore ce que c'était ; mais à présent nous goûtons tous les jours de plus en plus les grâces et les bénédictions qu'il plaît à Notre-Seigneur d'y verser. Nous voyons tous quel profit nous en peut arriver en notre particulier et dans tout le corps de l'Eglise. C'est à vous, Monsieur, à qui, après Dieu, nous avons toutes les obligations de nous avoir reçus pour être associés à votre bonne et vertueuse compagnie de Paris. Nous avons tiré de vous les premières instructions pour cette petite compagnie, qui nous ont servi de semence pour produire plusieurs biens qui s'y présentent tous les jours à faire et auxquels Dieu donne accroissement et bénédiction. Nous vous demandons une grâce, qui est que, comme nous ne sommes encore que des enfants en la vertu, qui n'avons pas assez de force pour nous soutenir et pour nous conduire, il vous plaise nous accorder de fois à autre la visite de quelqu'un des ecclésiastiques de votre compagnie de Paris, qui nous apprenne à marcher avec plus de solidité dans les exercices que nous commençons tous avec grand courage. Nous vous découvrons ainsi notre faiblesse, afin que vous nous fassiez le bien de nous vouloir assister.

585. — **A LA MÈRE FRANÇOISE-ELISABETH PHELIPPEAUX**

Paris, ce 8 mai 1642.

Chère Mère [1],

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 584. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. III, sect. V, p. 266.

Lettre 585. — L. a. — Original à la Bibl. Nat., n. a. f. 22.819.

1. Vincent de Paul avait d'abord écrit *Monsieur* ; ce mot est raturé.

J'ai reçu votre lettre avec une tendresse si sensible que je ne la vous puis exprimer, voyant en icelle une parfaite effusion du cœur de notre bienheureux Père et de notre digne Mère ; et n'était la difficulté que j'ai à la chose que vous me proposez [2], qui passe en nature d'impossibilité, je me serais donné à vous en la manière que vous et votre sainte communauté me faites la charité de le désirer. L'embarras auquel je suis et qui augmente tous les jours, et les indispositions qui m'accueillent, avec mon âge, font que je vous supplie, très humblement, ma chère Mère, m'excuser si je suis indigne de la grâce que vous et votre sainte communauté m'offrez, vous assurant que, quoique je ne vous serve pas en la manière que vous le proposez, que je le ferai en toute autre que vous m'ordonnerez, qui suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma R. Mère ma R. Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie, à Saint-Denis.

586. — A MONSIEUR N*** [1]

[Entre 1640 et 1648 [2]]

Monseigneur,

Notre-Seigneur s'est adressé à vous pour la subsistance de la pauvre noblesse de Lorraine, et sa divine

---

2. Cette proposition est, semble-t-il, celle à laquelle le saint répond par la lettre 583.

Lettre 586. — Reg. 1, f° 70. — Le copiste note que l'original était de la main de saint Vincent.

1. Fort probablement le duc de Liancourt, qui faisait partie de la société formée pour venir en aide à la pauvre noblesse lorraine réfugiée à Paris et avait droit au titre de *monseigneur*.

2. L'œuvre de la noblesse de Lorraine, fondée en 1640, dura environ huit ans. (Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XXXV, p. 168.)

bonté a béni la charité qu'elle vous a donnée pour eux. Il s'adresse encore à vous pour vous dire qu'il n'y a pas un sol pour le mois prochain et que, si votre providence ne jette les yeux de compassion sur eux, qu'il faudra nécessairement que ces pauvres gens...

587. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Vers mai 1642* [1].]

Monsieur,

Madame Belot prévoit que l'affaire de ma sœur Anne sera fâcheuse et craint qu'il y ait procès, à cause qu'il semble que ce soit Monsieur du Ruisseau et les principaux habitants [2] *qui la veuillent maintenir là. Elle croit bien que Monsieur son frère, exécuteur du testament de celle qui a fait la fondation, et ses héritiers seront contre, et que ce point d'honneur les mettra mal ensemble. Ne se pourrait-il point, Monsieur, que vous fissiez parler à Monsieur le curé, auquel elle a dit que je ne trouvais pas bon qu'il allât chez elle et qu'elle lui parlât et à Monsieur du Ruisseau ? Je ne crois pas qu'ils voulussent rien faire contre ce que vous leur proposerez. J'ai grand déplaisir de ne m'être assez méfiée de ce fâcheux esprit.*

Notre sœur Anne, de la paroisse Saint-Sulpice, encore lorraine, me vint avant-hier treuver pour me prier de l'ôter de là, et pour ces raisons : c'est qu'elle y a trop de peine et de contradictions. Il est vrai que ces Messieurs qui se mêlent de cette Charité les méprisent grandement. Je doute que cette bonne fille de Fontenay lui ait parlé ou fait parler, car elle est en soin d'en tirer quelqu'une avec elle.

Madame d'Humières [3] *est résolue d'attendre votre commodité pour faire sa confession. Je lui ai dit que vous étiez mal.*

Lettre 587. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre précède d'assez peu de temps la lettre que Louise de Marillac adressait le 5 juillet 1642 à Jeanne Lepeintre. (*Lettres de Louise de Marillac*, l. 64.)

2. De Fontenay-aux-Roses (Seine). Bien que les Filles de la Charité se soient établies dans cette localité en 1642, l'acte de fondation ne date que du 11 novembre 1650. (Arch. Nat. S 6.187.) Un legs important fait par M. Béguin pour la fondation de deux sœurs assura l'œuvre commencée.

3. Probablement Isabelle Phelippeaux, mariée en juillet 1627 à Louis de Crevant, marquis d'Humières.

Elle ne laisse d'espérer que ce pourra être un des jours de la prochaine semaine. Elle voudrait bien demain en être assurée.

S'il vous plaît prendre la peine me mander ce que je ferai pour notre sœur Anne, de Saint-Sulpice ? Elle me paraissait fort pressée. Nous sommes bien heureuses que notre bon Dieu vous ait donné un cœur paternel pour nous souffrir, et moi particulièrement, qui suis, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

588. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers mai 1642 [1].]

J'ai quelque pensée d'envoyer demain Monsieur du Coudray à Fontenay à cette fille [2] et, si besoin est, à M. le curé et à M. du Ruisseau.

J'ai commencé à ce soir à prendre de la tisane purgative. Il me faudra quelques jours pour me purger ; après cela, nous verrons le jour que nous pourrons rendre ce petit service à cette bonne dame [3].

Bon soir, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

589. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Du 25 mai 1642.

Je ne puis vous expliquer la consolation que vos deux lettres m'ont donnée, qu'en vous disant que, depuis que

---

Lettre 588. — L. a. Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la précédente ; elle a été écrite sur le côté réservé à l'adresse.

2. Sœur Anne, de Fontenay.

3. Madame d'Humières.

Lettre 589. — Reg. 2, pp. 33 et 76.

je suis en la compagnie, je ne sache pas en avoir reçu une seule de sensible que celle-ci, en sorte que je crains de l'avoir laissée trop étendre dans mon esprit par deux ou trois diverses fois, pendant un quart d'heure à chaque fois. O Monsieur, que les abominations de ma vie m'affligent en la vue de cette miséricorde de Dieu sur la compagnie [1] !

J'approuve fort que vous ayez dit à M. Ingoli que le peu d'ouvriers que nous sommes et l'obligation que nous avons à Nosseigneurs les évêques *circa missiones faciendas*, nous ôtent, pour le présent, le moyen de nous prévaloir de la grâce que sa bonté nous offre de moyenner vers la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide* sa protection pour la compagnie; et je pense, Monsieur, que vous ferez bien d'en demeurer là et de faire tourner votre conduite auprès de lui sur ce fondement et de l'assurer, comme je lui ai mandé par M. Lebreton, que je crois que, n'y ayant que Sa Sainteté qui puisse envoyer *ad gentes*, tous les ecclésiastiques sont obligés de lui obéir, quand il leur commandera d'y aller, et que cette petite compagnie est élevée dans cette disposition que, toutes choses cessantes, lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'envoyer *a capite ad calcem* en ces pays-là, qu'elle ira très volontiers. Plût à Dieu, Monsieur, qu'il nous eût rendus dignes d'employer nos vies, comme Notre-Seigneur, pour le salut de ces pauvres créatures éloignées de tout secours. Vous ménagerez cela selon votre prudence ordinaire.

---

1. Ici se termine le premier fragment.

590. *UN CURÉ DES ENVIRONS DE PARIS A SAINT VINCENT*

1642.

Les fruits que remportent ceux qui ont fait chez vous les exercices de la retraite spirituelle, répandent une telle odeur en tous les lieux où ils passent, qu'ils font naître en l'esprit de plusieurs le désir d'en aller cueillir eux-mêmes sur l'arbre. Voyant donc un de mes proches parents dans cette bonne volonté, j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour lui que de vous supplier très humblement qu'il vous plaise le recevoir à faire en votre maison les exercices de la retraite spirituelle, dont il espère recevoir lumière et grâce pour la conduite du reste de sa vie.

591. — *LES ÉCHEVINS DE LUNÉVILLE A SAINT VINCENT*

1642.

Monsieur,

Depuis plusieurs années que cette pauvre ville a été affligée de peste, de guerre et de famine, qui l'ont réduite au point de l'extrémité où elle est à présent, au lieu de consolation nous n'avons reçu que des rigueurs de la part de nos créanciers, et des cruautés du côté des soldats, qui nous ont enlevé par force le peu de pain que nous avions ; en sorte qu'il semblait que le ciel n'avait plus que de la rigueur pour nous, lorsqu'un de vos enfants en Notre-Seigneur étant ici arrivé chargé d'aumônes, a grandement tempéré l'excès de nos maux et relevé notre espérance en la miséricorde du bon Dieu. Puisque nos péchés ont provoqué sa colère, nous baisons humblement la main qui les punit et recevons aussi les effets de sa divine douceur avec des ressentiments de reconnaissance extraordinaires. Nous bénissons les instruments de son infinie clémence, tant ceux qui nous soulagent de leurs charités si opportunes, que ceux qui nous les procurent et distribuent, et vous particulièrement, Monsieur, que nous croyons être, après Dieu, le principal au-

---

Lettre 590. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IV, sect. IV, 1re éd., p. 285.

Lettre 591. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 385.

teur d'un si grand bien. De vous dire qu'il soit bien appliqué à ce pauvre lieu, où les principaux sont réduits au néant, c'est ce que le missionnaire que vous avez envoyé vous déduira avec moins d'intérêt que nous; il a vu notre désolation, et vous verrez devant Dieu l'obligation éternelle que nous vous avons, de nous avoir secourus en cet état.

592. — A LOUISE DE MARILLAC

[8 juin 1642 [1].]

Mon Dieu, Mademoiselle, que j'ai été étonné, ce matin, quand Monsieur Portail m'a dit l'accident qui arriva hier chez vous, lequel j'ai dit à la compagnie [2]; et lui ai dit ce que Notre-Seigneur dit à ceux qui l'interrogeaient sur le sujet de ceux qui avaient été accablés sous les ruines de la chute de la tour de Jéricho, que cela n'était pas arrivé pour les péchés de ces personnes-là, ni pour ceux de leurs pères et mères, ains pour manifester la gloire de Dieu. Et certes, je vous dis le même, Mademoiselle, que cet accident ne vous est pas envoyé ni pour vos péchés ni pour ceux de nos chères sœurs, mais pour nous avertir, nous qui l'entendons, de vivre si bien que nous ne soyons pas surpris à la mort, et que vous avez en ce rencontre un nouveau sujet d'aimer Dieu plus que jamais, en ce qu'il vous a préservée comme la prunelle de son œil, dans un accident auquel vous deviez être accablées sous ces ruines, si Dieu n'eût détourné le coup par son aimable providence. Nous en avons rendu grâces

---

Lettre 592. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La chute du plancher dont il est ici question eut lieu en 1642, la veille de la Pentecôte. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, l. 64 et 102 ; Conférence du 20 juin 1642 aux sœurs.)

2. Saint Vincent fit plus tard devant ses filles le récit de cet accident (Conférence du 13 février 1646) ; Louise de Marillac consigna par écrit les réflexions qui lui vinrent à cette occasion (*Pensées*, p. 186).

à Dieu ; et tantôt, Dieu aidant, j'espère avoir le bonheur de vous voir céans, si vous venez à vêpres, ou chez vous ; je vous envoie cependant ces lignes pour vous saluer et vous donner le bon jour par avance, qui suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

593. — RÉPONSES DE SAINT VINCENT A DES QUESTIONS POSÉES PAR LOUISE DE MARILLAC

[Vers juin 1642 [1].]

D. — Si ma sœur Henriette ira à Sedan avant le retour, et si nous ferons revenir la sœur Gillette [2], *et en ce cas, s'il en faudra envoyer deux ?*

R. — Je pense que oui.

D. — Si ma sœur Barbe [3] *demeurera aux Galériens, où il a fallu que j'aie envoyé une troisième sœur, à cause que madite sœur Barbe est faible et infirme ?*

R. — Je pense aussi que vous ferez bien. Il ne vous en faudra que deux dans peu de jours. Les forçats s'en iront bientôt [4].

D. — S'il ne faut point parler à Monsieur le procureur général [5] *pour la défense qu'il a faite à notre sœur Henriette de sortir ?*

R. — Oui.

D. — S'il n'y aurait point moyen de donner quelque ordre

Lettre 593. — L. a. —Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu de temps après la lettre 587, et peut-être à la veille du voyage que le saint fit à Richelieu vers le 10 juin. Entre chaque question, Louise de Marillac a laissé un espace blanc pour les réponses, que saint Vincent a préféré écrire en marge aux deux premières pages. Les initiales D (Demande) et R (Réponse) sont ajoutées pour rendre la lettre plus intelligible.

2. Gillette Joly, sœur de Marie Joly.

3. Sœur Barbe Angiboust.

4. Après quelque temps de séjour à Paris, ils étaient dirigés sur Marseille.

5. Blaise Méliand (1641-1650).

à ce que nos sœurs de Saint-Sulpice ne fussent point tant surchargées de remèdes, qu'il faut qu'elles portent à des personnes qui ne sont pas reçues au soin de la Charité, y ayant 5 ou 6 personnes qui leur commandent ? Cela les décourage toutes, et le mépris que l'on fait d'elles et les continuels soupçons, et aussi s'il n'y aurait point moyen qu'elles changeassent de chambre ?

R. — Je ferai entendre ceci à Madame la duchesse [6] au retour, si mieux vous n'aimez de lui en parler.

D. — Comment je ferai pour en ôter ma sœur Anne ?

R. — Vous verrez.

D. — Quand Madame la chancelière ira à Fontenay, s'il ne lui faut point dire, et comme je parlerai à ma sœur Anne, et, si c'est au temps que je serai aux Enfants, il ne serait point plus à propos qu'elle y fût, que de demeurer à la maison, crainte qu'elle n'y fasse quelque désordre ?

R. — Il faudra faire ressouvenir Madame la chancelière de ce voyage, et faire, comme vous dites, amener cette fille aux Enfants.

D. — Qui mettre à sa place, et si c'est Jeanne Lepeintre ?

R. — Il y faudra envoyer J[eanne] Lepeintre, etc.

D. — Si l'on ne lui parlera point de la coiffure, et, au cas qu'elle se résolût, à condition de se servir d'une coiffe, à cause d'un mal d'œil, si elle le pourra et en prendra une d'estamine noire, ou bien si l'on fera venir la sœur Perrette, de Saint-Germain [7], à cause du rencontre de M. le curé, dont il faut parler ?

R. — Lui proposer cette sorte de coiffure. En attendant, il ne faut point toucher si tôt à Saint-Germain.

D. — Comment agir avec les sœurs qui, pour le moindre mécontentement qu'elles ont, parlent de s'en aller ?

R. — Au premier entretien que je leur ferai, nous tâcherons de remédier à ce défaut, s'il plaît à Dieu.

D. — Si je parlerai à Madame Lhoste du besoin que l'on a de sa chambre, au cas que tous les enfants et nourrices viennent céans ? Il y a près d'un mois qu'elle n'y loge point, à cause que l'on ne lui a pas fait faire des contrevents aux fenêtres.

R. — Vous ferez bien.

---

6. La duchesse d'Aiguillon.
7. Saint-Germain-en-Laye.

D. — Si les dames résoudront l'achat ou louage d'une maison pour les enfants en votre absence ?

R. — Comme il leur plaira.

D. — Si assembler toutes nos sœurs pour, parlant ensemble familièrement, s'encourager l'une l'autre, et reconnaître les fautes qui se font tant au service des pauvres qu'à la conduite vers les dames et cordialité l'une avec l'autre ?

R. — Essayez-en, s'il vous plaît.

D. — Si et quand recevoir les deux filles qui se présentent, particulièrement celle de Madame Henriette ?

R. — Quand vous le jugerez à propos.

D. — Les enfants treuvés ont trop de pain pour le présent ; si nous le pouvons prendre et s'il n'en faut point parler aux dames ou au moins à Madame la duchesse ?

R. — C'est à Madame la duchesse.

D. — Si les nourrices et les enfants viennent céans, s'ils feront leurs dépenses, ou bien si nous ferons comme à La Chapelle, pour éviter les plaintes de ce qui pourrait être pris par les uns ou les autres ?

R. — Je pense qu'il leur faut faire la dépense.

D. — Qu'il sera nécessaire de quelque accommodation à la cheminée que Monsieur Portail a déjà vue, et si l'on la fera faire ?

R. — Oui, s'il vous plaît ; nous ferons payer.

D. — A qui je m'adresserai, survenant quelque difficulté ? et, qu'il soit averti de ne pas condescendre à mes sentiments et améliorations, mais entièrement à la conduite de Dieu par la personne de notre très honoré supérieur.

R. — M. Portail, et je lui dirai.

D. — Que Monsieur le comte de Lannoy[8] *a désiré être assuré si l'on lui donnera le secours qu'il a demandé.*

R. — Vous le proposerez à Madame de Herse, s'il vous plaît, et que j'ai oublié de lui en parler.

D. — Madame de Beaufort[9] *demande comme elle se doit conduire vers les marguilliers de Saint-Etienne, qui veulent en corps assister à la reddition du compte de la trésorière et*

---

8. Charles de Lannoy, gouverneur de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), mort en 1649. On le laissa longtemps attendre. Les sœurs ne s'établirent à Montreuil qu'en 1647.

9. Présidente de la confrérie de Saint-Etienne-du-Mont, paroisse de Paris.

élection de nouvelles officières, ou au moins qu'il soit nommé par eux un procureur de la Charité qui y assiste.

R. — Elle fera bien de tirer de longue, si elle le peut, jusques à ce que ce marguillier ne soit plus.

D. — Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il y a moyen, que ce soit céans que j'aie l'honneur de vous parler, pour que toutes nos sœurs de la maison aient encouragement à bien faire par le bonheur de votre sainte bénédiction. Je vous assure que nous en avons grand besoin et serais bien aise de savoir l'heure de votre commodité et que vous sussiez aussi de quelle sorte j'appréhende votre voyage, afin que devant Dieu vous consoliez le cœur de votre pauvre fille et très obligée servante.

L. DE M.

Ce mardi au soir.

R. — Ce sera sur le tard que j'essaierai d'aller chez vous, vous disant cependant que vous êtes femme de peu de foi et que je suis v. s.

V. D.

Suscriptions : A Monsieur Monsieur Vincent. — A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

594. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Saint-Lazare, 20 juin 1642.

Monsieur,

Je pense qu'il n'est pas expédient que vous pensiez pour le présent à la proposition de Saint-Yves [1]. Voici

---

Lettre 594. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 408, lettre 355 ; il a eu en main l'original, qu'a mis en vente M. Charavay.

1. Les Bretons avaient obtenu à Rome, depuis deux siècles, une église paroissiale et un hôpital, qu'ils dédièrent à saint Yves. Faute de ressources, la confrérie de Saint-Yves, qui en avait l'administration, s'unit plus tard à la confrérie de Saint-Louis des Français, de qui dépendaient l'église et l'hôpital de ce nom. De cette fusion naquit la *Congrégation de Saint-Louis et Saint-Yves*. L'hôpital de Saint-

les raisons. L'esprit de ce pays-là est réservé, temporisant et considérant, aime et estime les personnes qui vont *piano piano* et se garde extrêmement de celles qui vont vite. Cette union-là ferait que de quatre ans l'on ne se pourrait assurer de notre esprit. Ceux qui gouvernent ont aversion à toute sorte d'unions. M. le dataire [2] dit, il y a quelque temps, à un père jésuite, qui lui parlait de l'union d'un bénéfice : « Mon Père, dit-il, il n'est pas juste que je trempe mon pain au pot de mon voisin. » Et à nous l'on nous a refusé l'union de deux prieurés pour les ordinands [3]. De deçà, l'on y a la même difficulté ; je dis ceux qui gouvernent. La congrégation de Saint-Louis exciterait tempête contre vous. Cherchons la gloire de Dieu ; il fera nos affaires. Remerciez donc ces Messieurs, s'il vous plaît, avec toute la reconnaissance qu'il vous sera possible. Je l'ai si tendre vers eux que je ne la vous puis exprimer. O Monsieur, que je prie Dieu de bon cœur qu'il les remplisse de ses plus abondantes grâces !

Mettez le nom sur la lettre de celui qui m'a écrit.

M. l'abbé de Saint-Denis, aumônier de la reine, qui est de notre assemblée de Saint-Lazare, des plus capa-

---

Yves ne tarda pas à être supprimé. La paroisse continua d'exister jusqu'en 1824, sous le gouvernement d'un titulaire, que nommait la Congrégation de Saint-Louis. L'église Saint-Yves, sise au Champ de Mars, était l'ancienne église de Saint-André *de Monterariis*, qui remontait au moins au XIe siècle. Elle avait trois nefs, formées par deux rangs de colonnes de marbre et de granit, d'une seule pièce, et était ornée d'un pavé antique en *opus alexandrinum*. (Cf. *Mémoire historique sur les Institutions de France à Rome* par Mgr Pierre La Croix, Paris, 1868, p. 58.) Bernard Codoing aurait désiré que la paroisse Saint-Yves fût détachée de Saint-Louis et attribuée à la congrégation de la Mission.

2. C'est à la Daterie de Rome que se font les expéditions pour les bénéfices consistoriaux, les dispenses et autres actes de même genre. Le dataire en est le premier officier.

3. Les deux prieurés de Langres.

bles et des plus vertueux ecclésiastiques de ce royaume [4], a été nommé à l'évêché du Puy, en Auvergne, il y a sept ou huit mois. Je vous supplie, Monsieur, de vous employer pour hâter l'expédition de ses bulles.

M. de Saint-Aignan, notre bienfaiteur, vous racontera, un de ces jours, que le mal à Saint-Eutrope est plus grand que le papier ne le dit. Je vous prie de continuer secrètement et efficacement, comme aussi à l'expédition de la dispense ; le vœu étant simple et *in foro interno*, il n'est pas nécessaire qu'on ait des attestations publiques [5].

M. Germain ne vous a pas rendu assez d'argent pour subsister et vous accommoder ; en attendant que je vous en envoie, prenez-en au meilleur marché que vous pourrez, de M. Marchand ; il m'a fait l'honneur de me mander qu'il vous baillera ce que vous aurez besoin.

J'embrasse MM. Germain et Ploesquellec [6] et tous nos frères [7] et vous, Monsieur, avec une tendresse inimaginable, et suis à tous, en l'amour de Notre-Seigneur...

---

4. Henri Cauchon de Maupas du Tour, membre de la conférence des mardis, occupa le siège du Puy de 1641 à 1661 et celui d'Evreux de 1661 au 12 août 1680, jour de sa mort. Orateur de renom, il prêcha l'oraison funèbre de sainte Chantal et de saint Vincent. On lui doit une vie de saint François de Sales et une autre de sainte Chantal. Il fut l'un des deux évêques qui approuvèrent la Vie de saint Vincent, par Abelly.

5. Voir lettre 582, note 5 ; lettre 633, note générale.

6. Guillaume de Ploesquellec, né à Plourivo (Côtes-du-Nord) en 1614, reçu dans la congrégation de la Mission le 13 juillet 1641, admis aux vœux à Paris en 1647. Il resta fort peu de temps à Rome. Peut-être l'avait-on choisi dans l'espoir de desservir Saint-Yves.

7. Le frère Martin, clerc, et le frère François.

595. — A UN ÉVÊQUE[1]

Saint-Lazare, 22 juin 1642.

J'ai reçu à Richelieu, où j'ai fait un voyage et suis de retour depuis peu[2], celle dont il vous a plu m'honorer, et, quoiqu'avant de partir j'eusse donné ordre de retirer une lettre que M. de Liancourt m'avait promise pour la vous envoyer, outre celle que déjà il avait envoyée à Monsieur l'ambassadeur[3], je me résolus de prier, au retour, Madame la duchesse d'Aiguillon d'écrire elle-même, et l'en priai en effet ; mais, elle s'étant excusée, j'en ai écrit à M. de Saingui, secrétaire d'Etat, qui a le département de Rome et est en cour, et ai usé de la précaution que vous, Monseigneur, aviez désirée, qui est qu'il n'en parle pas. J'attends sa réponse. La confiance dont il m'honore me donne celle qu'il honorera le silence de Notre-Seigneur et que, s'il y a lieu d'écrire, qu'il le fera. Dès que j'aurai sa réponse, je vous en donnerai avis, Monseigneur, étant bien marri de ce que je n'ai pas encore le bonheur de vous servir plus promptement et plus efficacement. Hélas! Monseigneur, que je m'estimerais heureux s'il plaisait à Dieu me faire la grâce de vous pouvoir rendre quelque petit service en ma vie, en reconnaissance des obligations infinies que nous avons à votre bonté, la non semblable sur la terre! Je suis indigne de cette grâce de Dieu. Je ne laisserai pas pourtant de la demander à Dieu et le prierai, toute ma vie, qu'il vous

---

Lettre 595. — Pémartin, *op. cit.*, p. 409, l. 356.

1. Peut-être l'évêque du Puy.

2. Ce voyage à Richelieu se place entre le 7 et le 20 juin. Le saint était allé faire la visite de l'établissement qu'y possédait sa congrégation.

3. Le marquis de Fontenay-Mareuil.

conserve longues années pour le bien de son Eglise et qu'il me fasse digne d'être, en son amour et celui de sa sainte Mère...

596. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

1642.

Dieu a béni la mission donnée aux Essarts[1] : sept hérétiques se sont convertis ; les nobles et les officiers de la justice en ont grandement profité.

597. — JACQUES-RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, ÉVÊQUE DE SAINTES, A SAINT VINCENT

1642.

Les travaux des missionnaires ont eu un tel succès que les populations sont allées elles-mêmes l'en remercier.

598. — *SYLVESTRE DE CRUSY DE MARCILLAC, ÉVÊQUE DE MENDE, A SAINT VINCENT*

1642.

Je vous assure que j'estime plus le travail que les vôtres font à présent dans mon diocèse, que si on me donnait cent royaumes. Je suis dans une satisfaction parfaite de voir que tous mes diocésains se portent au bien et que mes curés font de grands profits des conférences que vos prêtres établissent avec succès et bénédiction.

Lettre 596. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 50.

1. Dans la Marne.

Lettre 597. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 2, 1re éd., p. 30.

Lettre 598. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. III, § 3, 1re éd., p. 31.

599. — *JACQUES-RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, ÉVÊQUE DE SAINTES, A SAINT VINCENT*

Saintes, 1642.

J'ai fait venir vos missionnaires en cette ville pour s'y reposer quelques jours ; car certes il y a six mois qu'ils travaillent avec une telle assiduité, que je m'étonne qu'ils y aient pu fournir, et j'ai été moi-même sur les lieux pour les quérir.

600. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Notre sœur Françoise[1] *me paraît bien indifférente pour aller à Liancourt ou demeurer. Elle a oublié de vous dire qu'elle est émancipée pour jouir du bien de feu sa mère et qu'elle a baillé à loyer quelque portion de maison, y a 3 ou 4 ans, et que l'on n'en reçoit rien et qu'elle voudrait bien vendre ce qu'elle a au pays. Cela la fait penser de pouvoir donner ordre à ses petites affaires, si elle venait avec moi. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai et s'il n'y a rien à craindre la laissant, à cause de la proposition que ce bon prêtre lui a faite, quoiqu'il paraisse en son esprit un grand affermissement en sa vocation.*

Il m'est resté en l'esprit quelque crainte que nos sœurs aient créance que je ne veuille pas qu'elles parlent de leurs peines. M'examinant sur cela, je n'ai su en remarquer que deux sujets. L'un que M. Thibault[2], *venant ici, en demanda 3 ou 4 de sa connaissance, dont la petite sœur Claude était, qui lors ne se pouvait rassasier de parler d'une peine qu'elle avait d'un péché qu'elle avait confessé. Je l'avertis de ne lui en point parler. Et une autre fois, à notre sœur Louise, qui aime grandement à parler et souvent des austérités, je lui dis de n'en point parler, mais de se tenir à la pratique de celles qui lui ont été permises, et que, quand elle les interrompait, elle les*

Lettre 599. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. II, § 2, 1re éd., p. 30.

Lettre 600. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Françoise Noret.
2. Jean Thibault, prêtre de la Mission.

pouvait reprendre sans en parler. Hors cela, Monsieur, je ne sache point avoir donné sujet à aucune de dire que je ne treuve pas bon qu'elles parlent. Que si elles s'étaient plaintes d'autre chose, je crois qu'il serait nécessaire que votre charité s'en éclaircit pour mieux faire connaître les esprits des sœurs.

Il me semble, Monsieur, que ce que je vous ai demandé pour que notre sœur Turgis occupât ma place utilement pour les sœurs, m'est venu en l'esprit de quelque petite remarque de ce besoin, dont je ne me puis souvenir en particulier, et de ce que Monsieur [Portail] parle à plusieurs des sœurs à même temps de faire la retraite, à presque toutes des v[œux] ; et les filles qui ont l'esprit faible et impatient n'ont plus de repos que cela ne soit, et remettent à faire bien après; et me semble que, pour disposition à une bonne retraite, elles devraient avant, après s'être un peu détraquées, comme cela arrive souvent, se remettre à mieux faire, et ne leur proposer que dans le temps bien proche que l'on pourra la leur faire. Cela nous est un peu plus difficile qu'aux religieuses, à cause qu'il faut en mettre à la place de celles que l'on retire.

Je pense, Monsieur, pour remédier promptement au désordre des sœurs de Saint-Sulpice, s'il ne vaut point mieux envoyer, dès cette heure, ma sœur Henriette et faire venir la sœur Catherine pour faire sa retraite et la retenir céans et différer de faire faire la retraite à ma sœur Henriette ; car je crains que leurs petits désordres continuent.

S'il plaît à votre charité me donner réponse, me pardonner tout ce que je vous mande, peut-être mal à propos, et me donner votre sainte bénédiction, comme étant, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce 6 juillet, dimanche au soir [1642 [3]].

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

601. — A LOUISE DE MARILLAC

[6 ou 7 juillet 1642 [1].]

Je pense comme vous, Mademoiselle, qu'il n'y a rien à

---

3. Les mots « 6 juillet, dimanche » et le contenu indiquent avec certitude l'année 1642.

Lettre 601. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Cette lettre répond à la précédente, à laquelle elle fait suite sur l'original.

craindre de notre sœur Françoise[2] ; usez-en comme vous trouverez bon.

Je ne sais pas que les filles se soient plaintes de ce que vous ne leur permettez pas de parler à des personnes spirituelles.

J'avertirai M. Portail du point que nous dîmes hier et de ces retraites, et nous parlerons au retour, Dieu aidant, de tout cela, et vous me marquerez toutes les choses dont il faudra l'avertir.

Vous ferez [bien] d'envoyer Henriette au plus tôt et de faire venir Catherine.

Soyez en repos des petites difficultés dont vous me parlâtes hier. J'ai expérience d'environ 25 ans du point auquel doit aller la direction du dedans et de celle du dehors et des inconvénients de l'une et de l'autre. Je vous informerai de tout cela.

Ayez soin de votre santé et de vous tenir gaie et priez pour moi, qui suis...

V. D.

602. — A BERNARD CODOING

De Beauvais, ce 11 de juillet 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu en cette ville de Beauvais[1] la vôtre du 15 juin, où j'avais donné ordre qu'on me l'envoyât incontinent qu'on l'aurait reçue, par homme exprès.

---

2. La sœur Françoise Noret.

Lettre 602. — L. a. — La première feuille de l'original se trouve à la maison-mère des prêtres de la Mission, la seconde au *British Museum*, *Foreing Private Letters* 22.488, f° 14.

1. Le saint faisait pour la troisième fois la visite du couvent des Ursulines de cette ville. (Cf. Collet, *op. cit.*, t. I, p. 358.)

Je vous ai écrit par tous les ordinaires, si me semble, depuis mon retour de Richelieu et quelque temps auparavant, et pense n'en avoir manqué que deux depuis votre arrivée.

J'ai été fort aise d'apprendre, par celle que vous écrivez à M. Soufliers, la façon de donner des ordres. A propos de M. Soufliers, vous m'écrirez, s'il vous plaît, à moi toutes les choses et à nul autre des affaires. Vous lui dites quelque chose de Messieurs G[ermain] et P[loesquellec] qu'il n'est pas expédient qu'autre que moi sache, ni, si faire se peut, aucun défaut de pas un de la compagnie, selon les règles de la vraie charité. Ce que vous écrirez à un autre pour me le dire ne me fera pas hâter la réponse plus tôt.

Je vous ai écrit que j'espérais que Notre-Seigneur me ferait la grâce de m'amender [2], et j'y travaille, en effet, par sa bonté. Et pour ces Messieurs G[ermain] et P[loesquellec], appliquez-les ; vous verrez qu'ils se feront, pour le moins M. G[ermain], qui faisait fort bien, avec vigilance et adresse, ce qu'il faisait ; il aura plus de difficulté à la langue que des plus jeunes. Il se fera peu à peu. Et M. P[loesquellec] a talent à parler en public, sera à édification et à bénédiction, comme j'espère et comme il a toujours été et partout. Que s'il arrive autrement, ne feignez pas de me le mander, s'il vous plaît, et ne vous contraignez pas pour eux. S'il est besoin, nous pourvoirons d'autres à leur place.

Voici la réponse aux questions que vous faites :

Primo, touchant la maison de 40 pistoles de louage, je pense que vous avez bien fait, eu égard au dessein des ordinands. Je pense que vous ferez bien de nourrir les ordinands et les exercitants gratis ; c'est le désir de la

---

2. Voir la lettre 559.

fondatrice [3]. Si vous les pouvez nourrir pour un jule [4] par jour, cela va à environ cent francs pour chaque ordination et à quatre cents francs par an, supposé que vous ayez quatre ordinations par an et trente ordinands à chaque ordination. Vous pourrez de plus employer autres 200 francs pour les exercitants, à raison de deux par jour, tout le long de l'an. Voici six cents livres pour cela. Votre revenu d'ici monte à 2.500 livres à présent. Je ne sais pas pour l'avenir que vaudront à Rome ces quinze ou seize cents livres.

Je vous ai envoyé la lettre de change de Madame la duchesse d'Aiguillon, de six mille neuf cents tant de livres que vous pourriez mettre à quelque mont [5], comme je vous ai mandé, si ce n'est qu'il se trouve quelque maison à prendre à rente pour l'accommoder à notre usage, ou qu'on fasse l'affaire de Saint-Yves avec le temps. Vous verrez et me donnerez avis de tout, s'il vous plaît. Le secret est nécessaire à l'égard de cet argent, de peur qu'on le vous... [6]; et je pense aussi qu'il n'est pas expédient que vous divulguiez encore la fondation, si vous jugez que, par l'aversion qu'on pourrait avoir auparavant de madite dame [7], l'on fît difficulté de donner les ordinands. Ceci est de grand poids. M. du Coudray [pense] que cela ne l'empêchera pas. Vous pourriez prendre le sentiment de nos amis intimes sous le secret et écrirez à madite dame une lettre de remercîment et de grande reconnaissance. Cette fondation est l'effet d'un vœu qu'elle a fait pour la conservation de S. E. étant malade [8]. De là vous pouvez penser que vous ne man-

---

3. La duchesse d'Aiguillon.
4. Monnaie d'une valeur de trente centimes.
5. Institution de crédit public fondée par Sixte-Quint.
6. La phrase termine la page ; elle est inachevée dans l'original
7. A cause de son oncle le cardinal de Richelieu.
8. Le cardinal souffrait de la maladie qui devait l'emporter le

querez pas de recommandation de Monsieur le nonce[9], à son retour, à l'effet que vous me mandez et de l'affaire de Saint-Yves. Vous ferez quelque dévotion de delà pour remercier Dieu de la grâce qu'il a faite à votre établissement. Ne laissez pas d'aller serré à la dépense et aux desseins. C'est tout ce que vous pouvez attendre. Elle a fait d'autres fondations pour plusieurs endroits et n'ajoute jamais rien, ni S. E., à ce qu'ils ont donné. Et pour dire de mettre ses armes, vous êtes assuré que la vanité de cela ne le touche point.

Vous pourrez prendre la charge d'examiner les prêtres et de leur faire une petite retraite. Que si, avec le temps, l'on voit que le peu de revenu que vous aurez ne le permette pas, *in nomine Domini*, vous prierez celui qui pourvoit aux besoins des moucherons qu'il jette les yeux de sa providence sur vous, et prendrez alors conseil de ce que vous aurez à faire. Vous pourrez pareillement prendre le soin de la visite des pauvres. Cette compagnie, comme Notre-Seigneur, a soin spirituel et temporel des pauvres malades.

Je vous ai écrit beaucoup de fois que vous ferez bien de prendre un prêtre italien ; et celui qui a travaillé avec M. Lebreton me semble convenable plus que nul autre. Je vous ai écrit aussi que vous ferez bien de prendre ce bon Breton auquel j'ai écrit. Oh ! qu'il me semble bon et de bon esprit ! Je l'embrasse en esprit avec une fort grande tendresse, comme les prémisses de la bénédiction de Dieu sur votre établissement. Je serais bien consolé

---

4 décembre. Deux abcès s'étaient déclarés au-dessus du poumon, à la suite de la fermeture d'un ulcère qu'il avait au bras.

9. Jérôme Grimaldi, archevêque de Séleucie, né à Gênes en 1597, vice-légat de Romagne en 1625, gouverneur de Rome en 1628, nonce en France le 2 mars 1641. Il devint cardinal en 1643, archevêque d'Aix en 1648 et mourut dans cette ville le 4 novembre 1685.

aussi si cet autre de M. Lebreton avait vocation pour cela. Vous ferez bien aussi de prendre un frère italien, et, s'il le faut, je vous en enverrai un autre d'ici, au lieu de François [10] ou avec lui.

Donnez-moi un peu de temps [pour examiner [11]] si nous nous habillerons à l'italienne de delà. Il y a du pour et du contre, et beaucoup. Nous verrons.

Je ne vois aucune espérance d'union avec Messieurs de Provence [12], si elle ne vient de Sa Sainteté, lorsqu'ils demanderont leur approbation [13]. Il ordonna aux Bénédictins réformés de Bretagne [14] et à ceux de Lorraine [15] de s'unir avec la congrégation de Saint-Maur, qui est celle de France [16] ; et cela a bien réussi. Le Saint-Siège sait par expérience les étranges rencontres qui arrivent entre deux [Ordres] [17] qui portent un même nom et ceux qui ont mêmes [18] moyens pour parvenir à même fin. A l'heure que je vous parle, Monsieur Portail, qui repré-

---

10. Nous ignorons de quel frère coadjuteur il s'agit ici, plusieurs portant ce prénom.

11. La phrase de l'original est incomplète.

12. Les prêtres de Christophe d'Authier.

13. Ils l'obtinrent le 4 juin 1644.

14. La réforme s'était introduite dans les couvents bénédictins de Bretagne, au début du XVIIe siècle, sous l'impulsion de quelques moines de Marmoutiers retirés au prieuré de Lehon-sur-Rance, près de Dinan. Les dix monastères qui l'avaient adoptée s'unirent à la congrégation de Saint-Maur en 1628 par ordre d'Urbain VIII.

15. La congrégation de Saint-Vanne était née de la réforme introduite en Lorraine par le cardinal Charles de Lorraine, légat *a latere*, et avait été solennellement approuvée par bref du 7 avril 1604

16. La congrégation de Saint-Maur, issue de la congrégation de Saint-Vanne, surtout sous l'impulsion de Grégoire Tarrisse, et approuvée par bref du 17 mai 1621, possédait en 1650 presque toutes les grandes abbayes de l'ordre de Saint-Benoît. (Cf. Dom Paul Denis, *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*, Paris, 1913, in-8°.)

17. C'est, croyons-nous, le mot qui se trouvait sur l'original, abîmé en cet endroit.

18. Ici s'arrête la partie de la lettre conservée aux archives de la Mission. Le mot *même* est répété au début de la seconde feuille.

sente le supérieur à Paris, me mande qu'un fort bon et excellent ecclésiastique, qui se présente chez nous à Paris, lui a dit que, si nous ne le prenons, à cause de M. l'évêque du Puy [19], auquel nous l'avons donné, et de peur de lui déplaire, qu'il s'en ira se mettre au séminaire que commencent Messieurs les abbés Olier, de Foix [20], Brandon et quelques autres [21] à Vaugirard [22], d'où ils s'en viennent à Saint-Sulpice, dont ils ont traité de la cure [23]. Et un autre d'ici, qui se présente, m'a dit fort simplement que, si nous ne le prenons, il s'en va trouver ces Messieurs les missionnaires de Provence qui sont à Senlis. Vous pouvez penser en quel esprit je vous dis ceci, en vous disant que je prie Dieu tous les jours plusieurs fois qu'il les bénisse et augmente, et qu'il nous anéantisse si nous ne le servons pas selon le dessein qu'il a sur nous. Hélas! Monsieur, qu'il nous importera peu, quand nous serons au ciel, s'il plaît à Dieu me faire la grâce d'y aller, par qui Notre-Seigneur sera glorifié, pourvu qu'il le soit ! Oh ! certes, il n'y a point là de *meum* et *tuum*.

---

19. Henri de Maupas.

20. L'abbé de Saint-Volusien de Foix, François-Etienne de Caulet, qui devint évêque de Pamiers.

21. Du Ferrier, de Bassancourt, Amelotte et Houmain.

22. C'était alors une commune de la banlieue de Paris. Jean-Jacques Olier s'y était retiré en décembre 1641 avec ses deux premiers compagnons, Caulet et du Ferrier, et y avait commencé son séminaire, d'abord dans une pauvre maison située près de l'église, puis dans un édifice plus confortable.

23. La paroisse Saint-Sulpice était alors très étendue. Ses limites entouraient ce qui forme aujourd'hui le VIe arrondissement, sauf une faible portion, englobée dans les paroisses Saint-Cosme et Saint-André-des-Arts, le VIIe tout entier et une bonne partie du XVe. Sa population était considérable et passait pour une des moins religieuses de la capitale. La cure de Saint-Sulpice fut offerte à Jean-Jacques Olier par Julien de Fiesque, son prédécesseur, et acceptée le 25 juin, sur les instances de saint Vincent. Le nouveau pasteur ne prit possession qu'après avoir reçu de Rome ses lettres de provision.

Je ne sais si M. Lucas a fait ce que vous lui avez écrit. Il est en mission. A son retour et au mien, qui sera dans quatre ou cinq jours, je lui en parlerai, s'il plaît à Dieu.

Vous pourriez prendre l'ordre de votre dépense à raison de 500 livres par quartier. Je doute que l'on vous donne longtemps les 2.500 livres par an des coches de Soissons qui vous sont données [24], pource que les fermes de ces genres de bien diminuent notablement de prix ; celles que nous avons de Chartres vaudront moins, cette année, près de la moitié. Les misères publiques et la diminution du monde font ce déchet.

Je vous ai assez amplement écrit de l'affaire de Saint-Yves [25].

Je pense qu'il sera expédient que vous fassiez la mission dans les villes où il y a évêché, pour la raison que je vous ai écrite d'autrefois à Genève [26], que, quand nous arrêtâmes pour notre première fondation, que nous ne travaillerions dans les villes où il y a évêché, que c'était pour prêcher et confesser, comme font les autres Ordres chez eux et aux autres églises, et que nous ne pensions pas alors à l'exclusion d'y faire la mission. L'on vient de la faire à Alet et à Luçon.

Vous ferez bien d'acheter un calice d'argent et d'honorer la pauvreté de Notre-Seigneur aux ornements, comme nous faisons à Saint-Lazare.

Nous continuerons à payer toutes les lettres ici et nous verrons avec le temps.

Voilà la réponse exacte à tous vos points et la très humble prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé et de celle de la compagnie, que j'embrasse l'un

---

24. C'est probablement sur les revenus des coches de Soissons que la duchesse d'Aiguillon entendait s'acquitter d'une partie de la somme promise à la maison de Rome par le contrat du 4 juillet 1642.

25. Voir lettre 594.

26. Ou plutôt à Annecy, ville du diocèse de Genève.

après l'autre en esprit, prosterné aux pieds d'un chacun, avec une tendresse de cœur que je ne vous puis exprimer, qui m'est augmentée par ce que vous dites que vous ne ferez rien sans ordre et que vous vous proposez d'aller *piano, piano.* O Monsieur, que mon cœur est consolé de cela ! Ressouvenez-vous, Monsieur, que le moyen de faire monter un arbre bien haut, c'est de lui couper les branches, et que les animaux qui se nourrissent trop, jeunes, s'exténuent. Oh ! que Notre-Seigneur nous a fait une grande leçon de ne nous pas hâter en ce peu qu'il a voulu faire, en comparaison des apôtres et de ce qu'il pouvait, et quand il s'allait cacher au fort que les troupes le suivaient ! Au nom de Dieu, Monsieur, si la nécessité nous presse de nous hâter, que ce soit lentement, comme dit le sage proverbe. Il me semble aussi que nous devons avoir dévotion à ne nous pas tant manifester par écrit, par imprimés et par relations (je dis à l'égard du dehors, baste à l'égard du dedans !), comme nous le devons faire par de bonnes œuvres, qui parlent un langage bien plus avantageux tôt ou tard que tout ce qu'on fait pour sa propre ostension et manifestation.

Je n'ai pu que je ne vous aie dit ce mot en la vue de ce que vous dites, que vous avez pensée de faire imprimer la relation de Monseigneur de Bayonne[27] touchant son espèce de séminaire.

Je finis en me recommandant à vos prières, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

---

27. François Fouquet.

603. — A PIERRE DU CHESNE

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 24 juillet 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici la réponse de Monseigneur de Meaux [1], qu'il m'envoya hier par son laquais. Ayant repensé à la difficulté si vous donnerez à déjeuner à ces Messieurs [2], je me trouve plus empêché, ayant de l'embarras, et qu'étant à la mission, il faudrait que les frères reviennent pour ce déjeuné Je crains qu'à la longue l'on ne s'en trouve bien chargé. Le remède serait si ces Messieurs agréaient de servir à table alternativement, comme les ordinands ici, et de lire à table, chacun à son tour. La dépense me paraît peu de chose en comparaison de cela. Pensez-y ; et si vous jugez ces raisons considérables, je pense qu'il n'y aura pas d'inconvénient que nous nous voyions et que vous veniez coucher un soir à Paris pour en prendre l'avis de quelques-uns de la compagnie.

Je n'ai pu voir mondit seigneur pour lui dire le procédé de ce ministre, qui est improuvé par les édits. J'en donnerai avis à mondit seigneur.

Je ne comprends pas bien ce que vous me dites que l'un de ces deux jeunes hommes a les chevilles des pieds tournées en dedans. Est-ce la pointe des pieds, les orteils ? Boite-t-il point ? Cette façon des pieds est-elle fort difforme ? L'empêche-t-elle de marcher loin ? Pour le second, ce cordonnier, il me semble qu'il

---

Lettre 603. — L. a. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original en 1854 chez M. Laverdet.

1. Dominique Séguier.
2. Les ordinands.

n'y a pas danger de le prendre que celui de sa pauvre mère. De quoi vivra-t-elle ?

Je suis consolé de ce que vous me dites de M. Obriot et je le salue derechef très humblement.

L'on ne fait point habiller la viande céans et peut-être que l'on n'y fera pas faire la chandelle. Si l'on le fait, je dirai qu'on vous fasse vos cent livres, si je ne l'oublie.

Mademoiselle Poulaillon ne saurait prendre ces pauvres femmes [3]. Elle reçoit celles qui sont en danger de se perdre et non celles qui le sont déjà. Je me trouve empêché en cela. Je tâcherai de voir si l'on lui pourra trouver une maîtresse ; ce qui n'est pas sans difficulté. Je vous renvoie notre frère Pascal [4] exprès et suis v. s.

VINCENT DEPAUL.

Je pense qu'il vaut mieux que vous écriviez à Monseigneur de Meaux que vous le remerciez de ce qu'il vous écrit avec tant de bonté et d'encouragement et que vous lui donnerez avis du fait de ce ministre. Envoyez-moi la lettre ; je lui enverrai à lui.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Chesne, supérieur des prêtres de la Mission de Crécy, à Crécy [5].

---

3. Dans la maison dirigée par les Filles de la Providence.

4. Jean-Pascal Goret, né à Angers en 1613, reçu dans la congrégation de la Mission, en qualité de frère coadjuteur, le 21 novembre 1641. Saint Vincent se servit de lui pour secourir les pauvres de la Picardie, comme il s'était servi du frère Mathieu Régnard pour la Lorraine.

5. Les prêtres de la Mission furent appelés à Crécy en 1641 par le roi Louis XIII, qui leur donna le château à perpétuité et 8.000 livres de rentes, à prendre moitié sur les revenus de cinq fermes, moitié sur les offices des regrattiers de greniers à sel de Lagny-sur-Marne. Dans le cas où ces offices seraient supprimés, la maison de Crécy avait droit de toucher, en compensation, la somme de 31.600 livres sur certains fonds. Les prêtres devaient être au nombre de huit

604. — A FRANÇOIS DE SAINT-REMY[1]

Paris, 27 juillet 1642.

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir, il y a une heure, votre lettre de Nevers, laquelle m'a consolé, voyant que vous vous portez mieux, et mis en peine pour ne savoir que vous dire touchant la proposition que vous me faites l'honneur de me faire du changement d'établissement, pource que je ne me ressouviens pas du pour et du contre de l'un et l'autre, qui fait que je prie Dieu qu'il vous fasse connaître lui-même le lieu où il vous a appelé de toute éternité ; et c'est ce que j'espère que sa bonté fera, comme je l'en prie de tout mon cœur, et me propose de lui offrir l'adorable sacrifice à cet effet, un jour de cette semaine, que j'espère être jeudi prochain, Dieu aidant, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

---

et avoir avec eux deux frères, donner des missions dans le diocèse de Meaux, distribuer annuellement 4.000 livres en aumônes, recevoir gratuitement chez eux, une fois l'an, aux exercices de la retraite préparatoire à l'ordination, les ordinands du diocèse admis par l'évêque de Meaux, dire chaque jour, à perpétuité, deux messes basses dans l'église du château, l'une pour le roi et la famille royale, l'autre pour les seigneurs engagistes de Crécy, en ajouter cinq autres, tous les jours, pendant les dix jours qui suivraient la mort des rois, des reines et des enfants de France, et autant après le décès des seigneurs engagistes de Crécy pendant cinq jours. L'évêque de Meaux approuva le contrat le 12 avril 1641. Mais le roi, qui avait promis de garantir le tout et de dédommager les seigneurs engagistes de Crécy, ne tint pas parole. Il en résulta que les rentes furent considérablement diminuées, les seigneurs remis en possession du château et le nombre des prêtres réduit à trois.

Lettre 604. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay.

1. Archidiacre de Langres.

605. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 28 juillet 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je vous préviens en vous écrivant pour la seconde fois, sans que j'aie reçu de vos lettres de la terre, tandis que dans votre retraite vous en avez envoyé plusieurs au ciel pour m'obtenir miséricorde des abominations de ma vie. C'est pour vous dire ce que l'on me vient de faire savoir, que la compagnie a publié dans Rome que vous êtes envoyés de delà pour réformer les ecclésiastiques qui ont droit de former et de réformer tout ecclésiastique, et que cela nuit beaucoup. Un qui en revient l'a dit ici.

A cela, après s'être beaucoup humilié, il faut beaucoup de prières et se cacher jusques à ce qu'il ait plu à Dieu que nous ayons purgé la complaisance que nous avons prise en cette entreprise.

C'est, Monsieur, ce que l'embarras de mes petites occupations me permet de vous dire pour le présent ; à quoi j'ajoute que je suis du cœur que Dieu sait et en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

Lettre 605. — L. a. — Original à la bibliothèque communale de Nancy.

606. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

[5 août 1642 [1].]

Le dessein que vous me proposez d'aller commencer vos missions par les terres de Nosseigneurs les cardinaux me paraît humain et contraire à la simplicité chrétienne. O Monsieur, Dieu nous garde de faire aucune chose par des vues si basses! Sa divine bonté demande de nous que nous ne fassions jamais du bien en aucun lieu pour nous rendre considérables, mais que nous la regardions toujours directement, immédiatement et sans milieu en toutes nos actions. Cela me donne occasion de vous demander deux choses, prosterné en esprit à vos pieds et pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La première, que vous fuyiez, autant qu'il vous sera possible, de paraître ; et la seconde, que vous ne fassiez jamais rien par respect humain. Selon cela, il est juste en toute manière que vous honoriez pour quelque temps la vie cachée de Notre-Seigneur. Il y a quelque trésor renfermé là dedans, puisque le Fils de Dieu a demeuré trente ans sur la terre comme un pauvre artisan, avant que de se manifester. Il bénit aussi toujours beaucoup mieux les commencements humbles que ceux qui ont de l'éclat.

Vous me direz peut-être : quel sentiment aura de nous cette cour, et que dira-t-on de nous à Paris ? Laissez, Monsieur, penser et dire tout ce qu'on voudra, et assurez-vous que les maximes de Jésus-Christ et les exemples de sa vie ne portent point à faux, qu'elles donnent leur fruit en leur temps, que ce qui ne leur est pas con-

---

Lettre 606. — Abelly, 2e édition, l. II, p. 16.
1. La date est donnée par Collet, *op. cit.*, t. I, p. 538.

forme est vain et que tout réussit mal à celui qui agit dans les maximes contraires. Telle est ma foi et telle est mon expérience. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez cela pour infaillible et vous cachez très bien.

607. — *UN CHANOINE*[1] *A SAINT VINCENT*

1642.

En ce diocèse ici le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte et les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtiment ; la vertu y est persécutée, l'autorité de l'Eglise haïe ou méprisée ; l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire ; les plus scandaleux y sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'Evangile et l'esprit de Jésus-Christ. Vous serez, comme je m'assure, assez sollicité par vous-même d'accourir au secours de ce diocèse, apprenant sa nécessité. Quis novit utrum ad regnum idcirco veneris, ut in tali tempore parareris[2] ? *L'occasion est digne de votre charité, si la très humble prière que je vous fais d'y vouloir penser sérieusement devant Notre-Seigneur vous était agréable, comme venant d'un de vos premiers enfants*[3].

608. — A LOUISE DE MARILLAC

De chez Madame de Souscarrière, ce mercredi, à deux heures après midi. [Entre 1639 et 1644[1].]

Mademoiselle,

Je mandai hier au soir à Madame de Souscarrière que

Lettre 607. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. I, 1re éd., p. 213.

1. « Un ecclésiastique noble par sa naissance et célèbre par sa piété, qui était chanoine d'une église cathédrale », dit Abelly.

2. Esther IV, 14. Allusion à l'influence qu'avait saint Vincent sur la reine Anne d'Autriche.

3. Un des premiers membres de la conférence des mardis.

Lettre 608. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Temps pendant lequel Madame de Souscarrière fut présidente des dames de la Charité.

je la priais d'anticiper l'assemblée de demain jeudi à ce jourd'hui. Celui à qui je le dis ne le dit pas à elle, de sorte que c'est à demain qu'elle se doit faire : c'est l'assemblée des quatorze, qui ne se peut remettre, pource que les précédentes et les nouvelles se doivent assembler et sont mandées pour cet effet [2]. Selon cela, vous voyez bien, Mademoiselle, que, ne pouvant être en deux lieux, je suis contraint de préférer la première assemblée indiquée, qui est celle des quatorze. Cela fait que je vous prie très humblement de différer la vôtre à vendredi prochain et de contremander vos filles [3].

Je désirerais bien savoir aussi si votre fièvre vous a quittée. Oh ! que vous amassez de grands trésors au ciel et en souffrant et en agissant !

Je vous souhaite cette bonne après-dînée et la bonne nuit et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Quatorze dames étaient plus spécialement chargées à l'Hôtel-Dieu des œuvres de miséricorde spirituelle. Elles visitaient les malades pour les consoler et les instruire. Elles étaient élues tous les trois mois, à l'époque des quatre-temps, en assemblée plénière. « M. Vincent, raconte Abelly (*op. cit.*, l. I, chap. XXIX, p. 138), assemblait tant celles qui sortaient de charge que les autres qui y entraient, avec les officières de la compagnie, dans leur chambre, près de l'Hôtel-Dieu ; et là celles qui sortaient de charge rapportaient de quelle façon elles y avaient procédé, et les fruits que Dieu en avait fait réussir... M. Vincent appuyait de ses avis, quand il le jugeait nécessaire, les choses qu'il fallait suivre... »

3. Aux conférences que saint Vincent donnait chez Louise de Marillac venaient toujours quelques Filles de la Charité des autres maisons de Paris et des environs.

609. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 19 août 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis en peine de ce que je ne reçus de vos lettres par le dernier courrier. J'appréhende que vous soyez indisposé. Au nom de Dieu, Monsieur, ayez soin de votre santé, notamment pendant ces jours caniculaires. Je ne vous recommande point le soin de la compagnie ; vous n'en manquez pas, Dieu merci.

J'ai été fort consolé de tout ce que chacun de ces Messieurs m'a écrit en suite de leur retraite, et prie Dieu qu'il fasse la grâce à tous d'être fidèles dans les saintes résolutions qu'ils ont prises. Leur bonté me pardonnera de ce que je ne leur écris point encore à ce voyage[1].

Je vous ai fait écrire qu'il est bon que vous vous donniez plus de temps pour l'exercice des ordinands, à ce que vous et la compagnie soyez en état de faire les entretiens et les répétitions, et que vous n'employiez pas des personnes pour cela ; j'en sais les suites par expérience.

Madame la duchesse d'Aiguillon, outre la fondation de Rome, en a fait une autre de mille livres de rente sur les coches d'Orléans pour l'entretien de trois missionnaires à Notre-Dame de la Rose, pour servir au dio-

---

Lettre 609. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, sept.-oct. 1883, p. 141. L'original, tout entier de la main du saint, appartenait alors au baronnet sir Thomas Philipps, de Chettenham (Angleterre).

1. Par ce courrier.

cèse de Condom, dont elle a le domaine, comme celui d'Agenois [2]. Nous avons fait partir les trois missionnaires de cette fondation, sous la direction de Monsieur Soufliers, il y a deux jours.

Monsieur de Saint-Aignan est en peine de l'affaire de Saint-Eutrope [3]. Pourriez-vous obtenir un bref pour commettre des juges *in partibus*, sans que cela se divulgue ? Si cela est, il faudrait faire nommer Monsieur de Beauvais [4], Monsieur de Meaux [5] et Monsieur de Senlis [6]. Faites cela en sorte qu'il ne paraisse pas que vous vous mêliez de cela ouvertement.

Je vous recommande derechef la dispense du vœu des Carmélites [7] et l'affaire de Monsieur l'évêque du Puy [8].

L'envie commence à paraître ici pour l'emploi qu'on vous fait espérer au delà [9], à ce que je crains, et ne sais à quoi attribuer la raison de la plainte que certaines personnes de religion font de nous. La charité, l'humilité et la patience dissiperont ces nuages, comme j'espère.

Vous m'adresserez les lettres de ceux de la maison qui écriront à quelqu'un de la compagnie en France, s'il vous

---

2. Le contrat de fondation fut signé le 4 juillet 1642. La duchesse d'Aiguillon, comtesse d'Agenois et Condomois, donnait 13.500 livres tournois et demandait en retour que : 1° les missions, jusque-là limitées au duché d'Aiguillon, fussent étendues à toutes les terres qui dépendaient d'elle dans l'Agenois et le Condomois ; 2° les ordinands des mêmes lieux fussent hospitalisés chez les prêtres de la Mission pour y recevoir l'instruction nécessaire, ceux du Condomois aux frais de l'évêque de Condom, jusqu'à ce que les missionnaires eussent dans ce diocèse un fonds, une maison et des meubles ; 3° tous les ans à perpétuité il fût dit et célébré un service complet ou une messe pour elle et son oncle le cardinal de Richelieu. (Arch. Nat. MM 534.) Cette fondation portait à ept le nombre des missionnaires.

3. Voir lettre 582.

4. Augustin Potier.

5. Dominique Séguier.

6. Nicolas Sanguin.

7. Voir lettre 594.

8. Henri de Maupas.

9. L'emploi des ordinands.

plaît ; vous n'en direz rien à personne du monde, s'il vous plaît.

J'embrasse votre compagnie avec toute l'affection et l'humilité qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

610. — A FRANÇOIS DUFESTEL

De Paris, ce 26 août 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il n'y a que sept ou huit jours que je vous ai écrit par l'adresse de Sainte-Marie de la ville et ai adressé ma lettre à Monseigneur de Genève [1] ; et maintenant j'écris par l'adresse de Sainte-Marie du faux bourg, qui fera tenir à la Révérende Mère supérieure du premier monastère d'Annecy [2].

Je vous ai envoyé la ratification de la donation de M. le commandeur de Genève en forme [3] et vous ai écrit que je pense que vous ferez bien enfin d'acheter une

---

Lettre 610. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original. L'original, tout entier de la main du saint, a été envoyé jadis d'Annecy à l'archevêque d'Edimbourg.

1. Juste Guérin.
2. La Mère de Blonay.
3. Jacques de Cordon, commandeur de Genevois et Compaisières, avait donné aux missionnaires d'Annecy, par contrat du 6 août 1642, la somme de 4.200 florins pour la fondation d'une messe quotidienne à perpétuité.

maison et d'y employer les deux mille livres que mondit M. le commandeur vous veut donner. Je vous ai dit aussi les raisons de douter que j'ai eues jusqu'à présent si vous devez acheter une maison avant que d'être approuvés dans cet Etat-là au Parlement de Chambéry.

Je suis en peine de ce que voici deux courriers qui sont venus sans m'apporter des lettres de M. Codoing. J'appréhende qu'il soit malade.

Voici nos petites nouvelles. M. Louistre et M. Fourdim[4] se sont retirés de la compagnie, comme aussi M. Lescuyer[5] et un autre clerc, outre deux ou trois que nous avons mis dehors ; et je pense que M. N.[6], qui était à Luçon, pourra sortir au premier jour. Vous pouvez vous imaginer la douleur que j'ai eue non tant de la sortie d'aucun d'entre eux que de ce que la nature a gagné tellement le dessus en eux qu'il n'y a eu moyen de leur faire reprendre la dévotion de l'esprit. Après que M. Louistre fut parti, je me mis à dire l'office en ma douleur ; mais il plut à Dieu me consoler par la vue qu'il me donna de ce qu'il faisait sonner à son de trompe dans les armées, dans l'occasion de combattre, que ceux qui auront peur, qui auraient épousé une femme, planté quelque vigne et fait bâtir une maison cette année-là eussent à se retirer, estimant que cette sorte de gens faisaient plus de mal dans la bataille qu'ils n'y servaient. Et ensuite il me vint en l'esprit comme, quelques-uns d'entre eux ayant été altérés en leur vocation par un seul qui avait ce mal-là, qu'ils ne feront pas de mal dans la compagnie [comme] s'ils y eussent été toute leur vie ; de sorte,

---

4. Gabriel Fourdim, né à Fressenneville (Somme), reçu sous-diacre dans la congrégation de la Mission le 2 janvier 1639, à l'âge de vingt-quatre ans.

5. Pierre Lescuyer, né à Paris, reçu dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1638, à l'âge de vingt ans.

6. Jean Thibault.

Monsieur, qu'il plut à Dieu me consoler extraordinairement. Peut-être qu'il eut égard que l'un d'entre eux me vit demi-heure durant à ses pieds pour le fléchir et que je ne le pus. *In nomine Domini*, il faut honorer la grande multitude et le petit nombre de ceux qui suivirent et qui persévèrent auprès de Notre-Seigneur ; je dis qu'il nous faut honorer l'état de son intérieur en ces rencontres.

Il a plu à Dieu de nous envoyer Monsieur le procureur du roi d'Amiens [7], qui est un bon jeune homme, qui a bien étudié, même en théologie, et un professeur assez fameux de philosophie [8], qui doit venir à la Saint-Martin. Vous ménagerez cette nouvelle avec votre petite compagnie selon votre prudence ordinaire, s'il vous plaît. Vous aurez soin de votre santé. Monsieur Lambert n'est point encore de retour [9].

Notre séminaire de Paris fait si bien que je pense n'avoir jamais rien vu qui m'ait plus consolé et édifié.

---

7. Guillaume Delattre, né à Amiens, reçu dans la congrégation de la Mission le 10 août 1642, à l'âge de trente-deux ans, supérieur à Cahors (1644-1646), La Rose (1646-1648), Agen (1648-1650), mort à Bordeaux en 1650.

8. Jean-Baptiste Gilles, du diocèse d'Avranches, principal et professeur de philosophie au collège de Lisieux, situé rue de Beauvais à Paris, fut reçu dans la congrégation de la Mission le 28 novembre 1642 et fit les vœux le 11 octobre 1645. Après l'avoir employé quelque temps au séminaire de Cahors, saint Vincent lui confia la chaire de morale à Saint-Lazare. Quand il fut prié par le nonce de présenter un candidat pour la coadjutorerie de Babylone, le nom de Jean-Baptiste Gilles lui vint en esprit. A la seconde assemblée générale, dont il faisait partie, ce dernier prit part au débat sur les vœux, dont il demanda le maintien. Son ardeur contre les doctrines jansénistes se manifestait surtout en classe et dans ses entretiens aux ordinands. Mais son insistance à les attaquer risquait de produire un effet contraire à celui qu'il attendait. Saint Vincent le comprit et l'éloigna de Saint-Lazare en 1651. Jean-Baptiste Gilles dirigea peu de temps la maison de Crécy, où il mourut le 22 août 1652. On lui a fait une place méritée dans le recueil des *Notices*, t. III, pp. 110-114. Son testament, du 30 avril 1643, montre en quelle haute estime il avait saint Vincent. (Arch. Nat. M 211, liasse 1.)

9. Il était en tournée de visites en Lorraine.

Monseigneur l'évêque de Sarlat [10] y fut passer la journée, il y a quatre ou cinq jours. Il vit tous leurs exercices, qu'ils firent si bien qu'il s'en retourna très touché ; et je vous avoue que j'en sens la douceur encore à présent que je vous parle, qui souhaite qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de voir le vôtre.

J'embrasse la compagnie avec toute l'affection et l'humilité qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dufestel, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

611. — A LOUISE DE MARILLAC [1]

[1er septembre [2].]

Je vous remercie de la part que vous prenez à la dévotion de mon saint patron [3], et je prie Dieu qu'il donne

---

10. Jean de Lingendes (1642-1650).

Lettre 611. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. III, sect. III, 1re éd., p. 23.

1. Abelly ne donne pas le nom du destinataire ; il se contente de dire que les lettres 32, 53 et 611 ont été adressées à la même personne.

2. Voir note 3.

3. Il est très probable que les parents de Vincent de Paul, en lui donnant au baptême le nom de Vincent, voulaient le mettre sous le patronage du premier évêque et premier patron du diocèse, saint Vincent de Xaintes, martyr, que l'Eglise fête le premier septembre et auquel le diocèse, et plus particulièrement la ville de Dax, située à six kilomètres de Pouy, avaient grande dévotion. Abelly raconte (*op. cit.*, t. III, chap. IX, p. 94), que Vincent de Paul, curieux de connaître les particularités de la vie de son saint patron, fit faire des recherches en Espagne. Le biographe a cru peut-être, sur la foi du martyrologe romain, que saint Vincent de Xaintes était mort dans ce pays, contrairement à la tradition de Dax, qui fixe le lieu de son martyre à Xaintes, petite localité aujourd'hui incorporée dans cette dernière ville. Vincent de Paul considérait saint Vincent Ferrier comme son second patron.

à votre foi ce que ma misère est indigne d'obtenir pour vous. Demandez-lui pardon, s'il vous plaît, de mon indévotion, causée par manquement de préparation. J'ai été embarrassé en affaires toute cette matinée, sans pouvoir faire qu'un peu d'oraison et avec beaucoup de distractions; jugez ce que vous devez attendre de mes prières en ce saint jour. Cela pourtant ne me décourage pas, parce que je mets ma confiance en Dieu, et non pas, certes, en ma préparation, ni en toutes mes industries; et je vous souhaite de tout mon cœur le même, puisque le trône de la bonté et des miséricordes de Dieu est établi sur le fondement de nos misères. Confions-nous donc bien en sa bonté et nous ne serons jamais confondus, ainsi qu'il nous assure par sa parole.

612. — A FRANÇOIS DUFESTEL

De Paris, ce 1er de septembre 1642.

Monsieur,

La grâce de J.-C. Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai écrit depuis peu, il y a huit jours, et vous ai envoyé la ratification de la donation de M. le commandeur de Genevois [1], et quelque temps auparavant j'ai envoyé à Monseigneur de Genève [2] les lettres qu'il a désirées. Reste maintenant à vous dire que je n'ai point encore des nouvelles de M. Lambert, depuis qu'il m'a écrit de Toul, et que j'en suis en peine, pource qu'il devait aller à Saint-Mihiel, dont les chemins sont dangereux, et par conséquent que je ne vous puis pas con-

---

Lettre 612. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Jacques de Cordon.

2. Juste Guérin.

gratuler encore du bon ordre que je m'assure qu'il a trouvé en votre communauté. Je le fais néanmoins dans le sentiment de la parfaite confiance que j'ai, que toutes les choses sont selon le dessein que Dieu a sur elle.

Je suis aussi en peine de M. Codoing. Voici trois courriers qui sont venus sans m'apporter de ses nouvelles. Vraisemblablement il est malade et dangereument ; le saint nom de Dieu soit béni ! Je le recommande tous les jours aux prières de la communauté. Je vous prie d'en faire de même à la vôtre.

Je vous ai écrit que, quoiqu'il y ait beaucoup de raisons contre, que néanmoins je pense que vous ferez bien d'acheter une maison et de regarder en même temps au moyen d'obtenir la permission nécessaire de S[on] A[ltesse] Royale [3] pour pouvoir posséder en ses Etats.

L'on m'ôte la plume de la main. Je vous prie de faire tenir les lettres du paquet ci-inclus aux personnes qu'elles s'adressent et d'embrasser pour moi, qui le fais avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible, votre petite, mais très aimable communauté. Je vous fais cette prière, prosterné en esprit aux pieds de tous, jusques au moindre des frères qui sert à Notre-Seigneur en ses serviteurs et suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
ind. prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dufestel, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission d'Annecy, à Annecy.

---

3. Charles-Emmanuel II, duc de Savoie.

613. — JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON

Paris, 6 septembre 1642.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre et celle que vous écrivez à M. Thibault, des avis de laquelle je vous remercie très humblement; et rends grâce à Dieu de la pratique de visiter chacun à sa chambre toutes les semaines, et le reste. O Monsieur, que j'en suis consolé ! Continuez-la, s'il vous plaît ; et avant que d'introduire quelque usage de considération, je vous prie de m'en donner avis, selon l'ordre que je viens de donner à un de la compagnie, qui a dû changer quelque chose dans l'habitude de visiter l'église. Je ne puis que je ne vous redise que je suis tout consolé de cette pratique dont vous me parlez.

Je suis étonné extrêmement de ce que vous me dites de M. T[hibault]. Hier matin il me fit des instances pour lui permettre de faire un voyage à Luçon [1]. Je ne sais à quoi l'employer. Il n'a point l'esprit d'obéissance ni de conduite, et il a une passion de conduire qui n'est pas imaginable. Hier au soir, au temps du silence, il se plaignait à moi de ce que je ne lui confiais aucun emploi ; je lui dis que cette disposition d'esprit me faisait peur, qu'il n'y a que l'esprit malin qui le suggérait, qu'il était contraire aux autres de la compagnie, dont ceux qui sont en charge demandent d'en être déposés, et que j'ai peine de trouver parmi les autres qui veuillent de la supériorité en certaines rencontres. Cela posé, je pense qu'il suivra M. N., qui est enfin sorti de la compagnie,

---

Lettre 613. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 420, l. 364.

1. M. Thibault était dans cette ville avant son rappel à Paris.

comme aussi quelques autres que vous ne connaissez pas, dont deux font instance pour rentrer ; mais il n'est pas expédient ; un seul en a gâté trois ou quatre. Une chose me console, c'est que fort difficilement un esprit orgueilleux pourra subsister dans la compagnie. Les fautes qu'a faites celui dont nous parlons, M. T[hibault], sont notables.

Je tâcherai de vous envoyer au premier jour la planche que vous demandez. Mandez-moi, je vous en supplie, si vous n'avez pas confiance en Dieu qu'il bénira les travaux de vous trois, en attendant que nous vous envoyions du secours. Je vous prie de ne pas vous engager aux grands lieux et d'embrasser de ma part le bon Monsieur Le Boysne [2] et M. Bonaflos [3], lesquels j'embrasse, prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres, à qui je suis...

Dieu bénit la mission de Rome. On recommence à dresser quelques ordinands qui reçoivent les ordres *extra tempora.*

---

2. Léonard Le Boysne, né à la Chapelle-Janson (Ille-et-Vilaine), reçu à Saint-Lazare le 6 mai 1638. De Luçon il passa à Richelieu, puis, en septembre 1645, à Saint-Méen, où il mourut le 25 février 1670. Prêtre des plus édifiants, il mérita l'éloge que fit de lui M. Alméras, supérieur général, dans sa circulaire du 13 mars 1670 : « Nous venons de perdre un trésor caché de grâce et de sainteté... Il excellait en piété, en mortification, en douceur, en régularité, en obéissance et en bon exemple, mais particulièrement en humilité et en charité. Je m'estime heureux d'avoir fait mon séminaire avec lui... C'était un missionnaire très vertueux et des plus accomplis de la compagnie. » Sa notice nous a été conservée dans le ms. de Lyon, pp. 234-237.

3. Jacques Bonaflos, né à Saint-Flour en 1611, reçu dans la congrégation de la Mission le 22 août 1639. C'est pour la première et la dernière fois que nous trouvons son nom.

614. — A LOUISE DE MARILLAC

[1642 [1].]

Mademoiselle Le Gras prendra la peine, s'il lui plaît, de me mander qui c'est qu'elle enverra à Saint-Germain [2], si elle en retire notre sœur Perrette pour Fontenay [3].

J'ai dit à Jeanne [4], de Saint-Germain, qu'elle demande pardon à la communauté de ce qu'elle s'en est venue sans permission [5]. Elle demande à faire sa retraite; il me semble qu'il sera bon de lui permettre.

L'on demande une sœur à Saint-Sulpice pour faire à la place de notre sœur de Champigny [6], malade, les autres deux ne pouvant suffire à quarante malades fort éloignés. La malade commence à se mieux porter. Ce sera pour peu de temps que la sœur y sera. L'on propose aussi de lui faire venir prendre l'air pour achever à se guérir d'un flux de ventre qu'elle a.

Madame la duchesse d'Aiguillon se rendra chez vous jeudi prochain, où il faut convoquer nos trois veuves [7]. Il faut que je parle à Madame Traversay auparavant.

J'ai perdu votre lettre et ne sais si je vous dois répondre à quelqu'autre chose.

Lettre 614. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble précéder de peu de jours la lettre 615.
2. Saint-Germain-en-Laye.
3. Fontenay-aux-Roses.
4. Jeanne Lepeintre.
5. Nous lisons dans une lettre de Louise de Marillac, du 5 juillet 1642 (l. 64), que Jeanne Lepeintre avait grand désir de venir à Paris.
6. Probablement Champigny-sur-Marne (Seine).
7. Peut-être Mesdames de Herse, de Souscarrière et de Romilly.

615. — A LOUISE DE MARILLAC

[1642 [1].]

Puisque vous avez des raisons pour mettre Perrette à Fontenay, vous le ferez, s'il vous plaît, et enverrez celle de Normandie à ma sœur Henriette, et l'autre dont vous me parlez à Saint-Sulpice, et celle du Mans à la place de Perrette. N'en avez-vous point quelqu'autre que celle de Saint-Etienne pour envoyer à Saint-Sulpice ? Toutefois vous en userez comme il vous plaira.

Je vous prie d'écrire à Madame Traversay que je la supplie de prendre la peine de venir jusques ici demain ou après, et nous aviserons avec elle ce qu'il faudra faire pour contremander Madame de Souscarrière jeudi. Nous parlerons de la visite des petits enfants [2].

Bon soir, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

616. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mardi à une heure [Septembre 1642 [1]].

Je pense, Mademoiselle, qu'il n'y a pas d'apparence que vous perdiez l'occasion de prendre des eaux qui viendront après-demain. De dire que vous le ferez à Liancourt, et quelle apparence y a-t-il que vous le fas-

---

Lettre 615. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre semble devoir être rapprochée des lettres 614 et 617.
2. Placés en nourrice.

Lettre 616. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre se place peu de jours avant la lettre 617.

siez utilement en vous en allant visiter les Charités de ces villages, comme Madame[2] vous mande? Baste que vous y alliez après, si ce n'est que vous jugiez à propos d'aller prendre là les eaux, à la charge qu'on ne vous parlera point d'affaires.

Il n'est pas expédient que vous laissiez partir cette bonne sœur à M. Thibault[3], qui minute sa sortie, et nous de la chasser pour quelque raison que je vous dirai un de ces jours.

617. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1642[1].]

Vous voilà donc à deux près de votre départ. Je ne pus avoir le bien de vous voir hier au soir ; je revins trop tard, par ma faute. Or sus, Mademoiselle, je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse votre voyage[2], qu'il vous donne son esprit pour agir en son esprit.

Il n'y a rien, du côté de la compagnie des dames, qui mérite vous être dit, sinon qu'il semble que la Providence leur fait tourner les yeux vers ce faubourg pour une maison[3], au moins à quelques-unes, et que Mademoiselle du Mée se propose d'aller visiter les enfants[4] du côté de la Normandie. Qui lui baillera-t-on en ce cas? Ne lui baillera-t-on personne? Elle est assez indifférente pour cela. Voyez néanmoins du côté des filles, il me sem-

---

2. Madame de Liancourt.
3. Jean Thibault.

Lettre 617. — L. a. — Original communiqué par M. Jean Moore, prêtre de la Mission.

1. Cette lettre semble précéder de peu de jours la lettre 620.
2. A Liancourt.
3. Afin d'y loger les enfants trouvés.
4. Les enfants trouvés mis en nourrice.

ble qu'il n'y a pas grand'chose qui vous doive tenir en sollicitude. Celle de delà vous suffira. Au nom de Dieu, Mademoiselle, ne vous pressez pas. Si Madame[5] trouve bon et vous pouvez aller visiter les Charités de ces villages, parlez-y peu ; c'est le beaucoup parler que je crains pour vous en ces visites.

Au nom de Dieu, Mademoiselle, ayez bien soin de votre santé et vivez contente. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne lui-même sa sainte bénédiction, tandis que je la vous donnerai de sa part à la sainte messe. J'aurais difficulté de vous voir à cause de l'embarras auquel je suis pour écrire en quantité d'endroits.

Bon jour, Mademoiselle. Priez Dieu pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

618. — A FRANÇOIS DUFESTEL, SUPÉRIEUR, A ANNECY

20 septembre 1642.

Vous me faites instance d'introduire dans la compagnie la déposition et le changement des supérieurs plus fréquemment que nous n'avons fait jusqu'à présent, et me priez de commencer par vous et de vous laisser obéir dans la même maison où vous avez dirigé. Je remercie Dieu, Monsieur, de la lumière qu'il vous a donnée pour

---

5. Madame de Liancourt.

Lettre 618. — Reg. 2, p. 258. L'original est en entier de la main du saint. M. Charavay, qui l'a mis en vente, en cite le passage suivant, que ne reproduit pas le registre 2 : « ...dont je rends grâces à Dieu, et le prie qu'il bénisse son œuvre de plus en plus et qu'il sanctifie votre chère âme et toutes celles de la petite compagnie et par vous toutes celles qu'il a résolu de sauver par votre moyen. »

cela, et je me donne à sa divine Majesté pour en user de la sorte, moyennant sa grâce; et, comme vous le désirez, nous commencerons par vous. Vous vous déposerez donc, s'il vous plaît, au premier chapitre que vous tiendrez, et remettrez votre office en la personne de M. Guérin [1], lequel je prie de l'accepter, et la compagnie de le regarder en Dieu et Dieu en lui, et de lui obéir de même. Et pource qu'il sera nouveau dans cet emploi et qu'il est nécessaire qu'il soit assisté de vos bons conseils, je vous prie de lui faire cette charité, et lui de prendre votre avis en toutes choses. Il sera bon, avant d'en venir là, que vous lui disiez les petites maximes de la direction, notamment celle-ci : qu'il faut être ferme et invariable pour la fin, doux et humble pour les moyens, quoique je la pratique si mal. Et pource que l'esprit malin en fait quelquefois des siennes au changement des officiers d'une compagnie, indisposant les uns à cause de la déposition de l'ancien, auquel ils ont confiance ; d'autres, de ce qu'on ne les a pas choisis, eux, et d'autres pour le choix de la personne, je vous prie, Monsieur, de faire une conférence sur ce sujet, dont le premier point sera de l'indifférence que doivent avoir les missionnaires pour passer de la direction d'un officier à un autre ; 2° comment se doivent comporter les missionnaires entre eux lorsqu'on change quelque officier ; 3° comment se doit comporter le déposé avec celui qui sera élu et l'élu avec le déposé. Je ne puis que je ne vous dise qu'une des meilleures pratiques du second point, c'est de n'en point parler pour tout entre eux. O Dieu! Monsieur, que je serai consolé si vous m'envoyez ce qui aura été dit sur chaque point ! Je vous supplie de le recueillir.

J'ai oublié de prier M. N. qu'il ne s'entremette point

---

1. Jean Guérin.

en l'affaire du visiteur de Sainte-Marie. O Monsieur, qu'il est bon de ne se mêler que de ce dont nous avons ordre ! Dieu est toujours là dedans, et jamais ou rarement au reste.

619. — A JEAN GUÉRIN

De Paris, ce 24 septembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous dire la consolation que j'ai de tout le bien que M. Dufestel m'a dit et écrit de vous et que M. Lambert m'a confirmé. J'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il sanctifie de plus en plus votre chère âme, et par elle celles que sa divine Providence voudra sauver et perfectionner par vous.

M. Dufestel m'a fait instance par plusieurs fois de le déposer et de mettre un autre à sa place. Le témoignage que lui et M. Lambert m'ont rendu de vous fait que je vous prie, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de servir la communauté à sa place. Dieu a béni sa conduite là où il a été supérieur. Je vous prie de le prendre pour votre conseil et de prendre son avis en toutes les choses de considération. Je le prie de faire cette charité à la compagnie. J'espère qu'il le fera, et de bonne sorte. Et pource qu'il est à propos de former deux personnes pour servir de conseil aux supérieurs, vous prendrez M. Escart, cette année, pour cela. Et quoique, selon les règles de la compagnie, le supérieur ne soit pas obligé à suivre la pluralité des opinions et que les choses proposées se doivent résoudre entre Dieu et lui, sauf à répondre à la

---

Lettre 619. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Teano (Italie).

visite du succès [1] de ce qu'il aura fait contre le sentiment de son conseil, vous aurez néanmoins un très grand respect à ceux de M. Dufestel, comme je m'assure que vous aurez.

Et pource que je suis pressé de finir et que je ne vous puis moi-même donner des instructions particulières pour la conduite que vous devez tenir, je prie M. Dufestel de le faire. En voici simplement une, qui est qu'un supérieur doit être ferme à la fin et humble et doux pour les moyens, fort à l'observance des règles et saintes coutumes de la compagnie, mais doux aux moyens de les faire observer. Et pource qu'il n'y a que l'esprit de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui soit le vrai directeur des âmes, je prie sa divine Majesté qu'elle vous donne son esprit pour votre direction et pour celle de la compagnie, et suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Guérin, prêtre de la Mission, à Annecy.

620. — A LOUISE DE MARILLAC, A LIANCOURT

De Saint-Lazare, ce 28 septembre 1642.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous prie de prier Dieu qu'il me pardonne la faute

---

1. *Succès*, issue.

Lettre 620. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez l'abbé Dufourny, curé de Ponthoile (Somme).

que je fais de ne pas faire réponse si tôt qu'il faut aux lettres qu'on m'écrit.

Notre-Seigneur vous ôte le soin, étant éloignée, de vos occupations céans, afin que vous vacquiez mieux à ce qui se présentera là où vous êtes.

Vous ferez bien d'amener des filles, s'il s'en présente qui aient vocation et que vous jugiez propres.

Nous ne saurions à présent vous envoyer personne pour la visite des Charités, notre compagnie se maintenant dans la retraite ; ce sera une autre fois, s'il est nécessaire, après que la bonne Madame [1] vous aura menée sur les lieux et que vous y aurez fait ce que votre santé vous permettra d'y faire. Je vous supplie de n'y pas parler au delà de vos forces.

Madame Turgis ne m'a point parlé de ce que vous me dites, de donner sœur Jeanne, de Saint-Germain, à Mademoiselle du Mée pour la visite des enfants. Il me semble qu'elle la fera bien. En tous cas, je lui ferai dire qu'elle ne la renvoie pas si tôt, si déjà elle ne l'a fait.

Assurez Mademoiselle de Ligny que je prierai pour l'âme de feu Mademoiselle sa mère et pour elle.

Ne vous hâtez pas tant, si votre santé est meilleure de delà.

Je dirai à M. Vacherot (?) ce que vous me mandez.

Je salue très humblement Monsieur et Madame de Liancourt et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, v. s.

V. D.

---

1. Madame de Liancourt.

621. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce lundi matin. [Entre 1642 et 1644 [1].]

Mademoiselle,

Voici une jeune femme, que M. du Chesne m'a adressée de Crécy pour lui faire trouver condition à servir pour femme de décharge à la chambre ou autrement. Je ne sais à qui l'adresser. Je vous prie de lui donner quelque conduite pour cela. Il est à souhaiter qu'elle soit parmi de bonnes gens.

Je vous souhaite le bonjour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

622. — A JEAN BRUNET ET ETIENNE BLATIRON, PRÊTRES DE LA MISSION, A ALET

De Paris, ce 8 octobre 1642.

Messieurs,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai déjà écrit que la providence de Dieu vous appelle à Rome pour un nouvel établissement qui s'y fait d'une maison de la compagnie, et vous ai priés de vous y en aller et de partir le lendemain de la présente reçue, comme je fais encore, et ai supplié très humble-

---

Lettre 621. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Dates extrêmes du séjour de Pierre du Chesne à Crécy.

Lettre 622. — Gossin, *op. cit.*, p. 450, d'après l'original, communiqué par l'abbé de Labouderie.

ment Monseigneur d'Alet de l'agréer et de vous prêter vingt écus pour votre voyage.

Vous tirerez droit à Marseille, où vous trouverez M. Rose [1] et notre frère Pascal [2], de la compagnie, qui partiront après-demain et seront à Marseille environ le 26 [3]. Je les adresserai à M. le commandeur de Forbin, qui commande les galères, et le prierai de vous faire monter sur une ou deux galères qu'il amène à Rome, qui est une occasion très avantageuse en tous sens. Vous vous adresserez aussi à mondit seigneur le commandeur. Il me semble qu'on m'a dit que les deux galères sont au port de Toulon, dix lieues au delà de Marseille. Je donnerai ordre à M. Rose de se rendre là, s'il ne les trouve à Marseille. Vous ferez le même, s'il vous plaît, après avoir parlé à mondit seigneur le commandeur, lequel vous baillera de l'argent, si par quelque accident vous en avez besoin, si ce n'est qu'il plaise à mondit seigneur vous faire bailler cent livres, comme je l'en supplie très humblement.

Je vous écrirai par M. Rose, ne le pouvant à présent, pource que l'on me presse pour aller faire l'enterrement du bon M. Pillé, qui a vécu saintement et est mort de même [4] et dans des sentiments de notre vocation au delà de tout ce qui s'en peut dire. Je lui ai demandé maintes fois la bénédiction pour vous et pour moi. L'on vous enverra un plus ample avis en suite de la conférence que l'on fera [sur] son [sujet] [5]. Je le recommande à vos

---

1. Nicolas Rose, né au Transloy (Pas-de-Calais) en 1616, reçu prêtre dans la congrégation de la Mission le 7 décembre 1641, supérieur à Troyes de 1653 à 1657.

2. Jean-Pascal Goret.

3. Jean Skyddie remplaça Nicolas Rose.

4. Le 7 octobre.

5. Voir lettre 634. Gossin a lu *pour son salut*. La phrase ainsi construite n'a pas de sens.

prières et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Messieurs, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

623. — *NICOLAS PAVILLON A SAINT VINCENT*

[*Octobre 1642*[1].]

Monsieur,

Je n'ai reçu de vous qu'une seule lettre depuis six ou sept jours qui fasse mention de votre ordre touchant le partement de Messieurs Brunet et Blatiron pour Rome, lequel ils ont à même temps ponctuellement exécuté[2]. *Je vous avoue, Monsieur, que j'en ai souffert quelque petite peine, me voyant dépourvu de si excellents ouvriers en un temps où ils me faisaient plus de besoin; mais la Providence en ayant disposé pour le bien de l'Eglise universelle, j'y acquiesce de tout mon cœur. Au reste, Monsieur, je vous remercie très humblement de me les avoir prêtés jusqu'à présent et vous supplie me pardonner les fautes que j'ai faites à leur égard et mon peu de fidélité à la promesse que je vous fis de les mettre incontinent à part pour vivre en leur observance plus exacte de leurs règles. Quoiqu'il y peut avoir quelques raisons, elles ne sont considérables au regard de l'ordre que vous en aviez donné. J'espère que, quand j'aurai fait pénitence de cette faute et de toutes les autres, vous aurez compassion de notre nécessité, selon la parole qu'il vous plaît m'en donner.*

Nous attendons ici de jour à autre le bon M. d'Angers[3] *pour*

Lettre 623. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir lettre 622.

2. L'auteur de la *Vie de M. Pavillon*, éditée en 1738, a prétendu (t. I, p. 40), que l'évêque d'Alet demanda lui-même le rappel d'Etienne Blatiron et de Jean Brunet, qu'il jugeait incapables d'enseigner la théologie aux clercs de son diocèse. Raymond Bonnal en donne une autre raison, à savoir l'impuissance où se trouvait saint Vincent de satisfaire aux exigences de Nicolas Pavillon, qui voulait deux missionnaires de plus. (Cf. *Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet* par l'abbé Benjamin Mayran, Foix, 1914, in-8°, p. 34.) La lettre de l'évêque d'Alet nous aide à rétablir la vérité.

3. Claude du Rueil (1626-1649).

nous consoler de cette perte par sa présence, comme aussi l'évocation qu'il vous plaît me faire espérer. Ce sont de nouvelles obligations sur moi que vous accumulez après d'autres, et qui m'engagent de plus en plus à demeurer, en l'amour de notre cher Sauveur et de sa sainte Mère...

C'est M. l'évêque d'Alet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la congrégation de la Mission.*

624. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1641 et 1643 [1].]

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de ce que vous avez trouvé en Monsieur votre fils ! et je le prie de tout mon cœur qu'il façonne le sien selon celui de son Fils et le vôtre à l'égard de mondit sieur votre fils selon le sien à l'égard de son Fils Notre-Seigneur.

Puisque vous êtes bien payée de Monsieur Dandilly, je ne vois point d'inconvénient que vous lui bailliez les deux mille livres. Peut-être que, si vous ne trouvez pas à bailler le surplus, que nous le pourrons prendre sur tous et chacun de nos biens et vous assigner le payement du courant de la rente sur une maison de céans, quasi vis-à-vis de chez vous, qui est louée cent écus ; je dis au cas que vous ne trouviez pas où le mettre et que vous l'ayez agréable. C'est pour faire un remboursement à un homme qui tient cette maison de nous.

Quant aux exercices dont vous me faites mention, nous en parlerons ; et Monsieur Dehorgny vous ira dire tantôt des nouvelles de vos filles de Saint-Cloud [2].

Lettre 624. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite après le transfert de la maison des sœurs en face de Saint-Lazare (1641), alors que Jean Dehorgny était à Paris (1641-1643, 1653-1660). Ce qui est dit de Michel Le Gras nous porte à préférer la période 1641-1643.

2 Nulle part dans la correspondance de saint Vincent et de

Adieu, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

625. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 24 octobre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La présente est seulement pour vous dire que je n'ai point reçu de vos lettres par ce dernier courrier, et pour répondre à votre dernière que je ne vois point aucun moyen d'augmenter votre revenu au delà de 2.500 livres et deux cent cinquante livres pour le revenu de votre argent, que nous avons employé ici à profit. Vous proportionnerez votre dépense à cela, en attendant qu'il plaise à Dieu de vous donner davantage, s'il vous plaît.

La proposition du séminaire en Bretagne est assez goûtée d'une personne qui y peut ; mais l'on manque de personnes capables à y employer et du bien pour l'entretien du séminaire [1].

Louise de Marillac nous ne voyons qu'il y ait eu un établissement de Filles de la Charité à Saint-Cloud. S'agirait-il ici des membres de la compagnie de la Charité établie à Saint-Cloud ou de sœurs originaires du même lieu ?

Lettre 625. — L. a. — L'original, dérobé à la maison de Saint-Lazare en 1789, lors du sac de cette maison, passa dans la collection du conventionnel Boissy d'Anglas. Il a été mis en vente à Paris à l'hôtel Drouot, le 13 juin 1914, par les soins de M. Kra, expert, chez qui nous avons pu en prendre copie.

1. Probablement le séminaire de Vannes. (Cf. l. 660.)

Monsieur Skyddie [2] est parti avec notre frère Pascal [3] pour vous aller trouver. J'avais écrit à Messieurs Brunet et Blatiron de faire de même [4]. Je les ai contremandés, à cause que je ne vous vois pas assez de fonds et que nous en avons grand besoin ici.

Nous voilà en mission. Oh ! que je voudrais que vous en puissiez faire parmi les pauvres pâtres ! Ils sont les favoris de Notre-Seigneur, puisqu'il leur a voulu donner les premières nouvelles de sa naissance, à l'exclusion de Jérusalem et de Bethléem même, où il prenait naissance. Vous verrez.

Je vous ai envoyé des lettres de Monsieur le nonce [5].

Nous venons de tenir une assemblée de quelques supérieurs voisins et des anciens de la maison, les supérieurs de Richelieu [6], des Bons-Enfants [7], de Troyes [8], de Toul [9] et de Crécy [10], avec MM. Portail, du Coudray, Lucas, Alméras et Boucher, qui a duré dix jours, où nous avons vu les règles que nous avons dressées, avons arrêté les principales et député MM. Portail, du Coudray, Dehorgny et Lambert pour examiner, et arrêté le reste [11], avons donné la forme qu'il faut tenir aux assemblées générales et mis en pratique ce qui restait à faire dans la compagnie [12]. Je vous enverrai tout cela, afin

---

2. Jean Skyddie, né à Cork (Irlande), reçu dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1638, à l'âge de vingt-neuf ans, ordonné prêtre en décembre 1640, mort avant 1646.

3. Jean-Pascal Goret.

4. Lettre 622.

5. Jérôme Grimaldi.

6. Lambert aux Couteaux.

7. Jean Dehorgny.

8. Jean Bourdet.

9. Jean Bécu.

10. Pierre du Chesne.

11. René Alméras devait être substitué à celui d'entre eux qui quitterait Paris.

12. L'assemblée avait duré du 13 au 23 octobre. Le procès-verbal des séances nous a été conservé.

que vous nous en donniez votre avis. Nous n'avons rien introduit de nouveau, ou fort peu de chose, que de donner des assistants au général [13], de sorte que me voilà en état de mourir, quand il plaira à Dieu ne plus supporter les abominations de ma vie. Nous ne vous avons point appelé, ni Monsieur Guérin, supérieur d'Annecy, ni Monsieur Soufliers [14], pource que vous ne faites tous que d'être mis aux lieux et aux emplois que vous avez, joint que nous avons pris cette résolution dans trois jours, à l'occasion de la présence de ces Messieurs qui se sont rencontrés ici. Vous êtes le premier et le seul à qui j'en donne avis ; vous honorerez le silence de Notre-Seigneur en ceci, s'il vous plaît, à l'égard de qui que ce soit, pour quelque raison particulière que j'ai.

J'embrasse, prosterné en esprit, votre petite compagnie et vous prie de les embrasser tous de ma part et de leur demander pardon de ce que je suis si chétif que je ne leur ai pu écrire, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

626. — *JEAN-JACQUES OLIER A SAINT VINCENT*

[*Octobre 1642* [1].]

Qui a Jésus a tout.

Je voudrais vous supplier en Notre-Seigneur de permettre

---

13. Antoine Portail et Jean Dehorgny.
14. Supérieur à La Rose.

Lettre 626. — Arch. de Saint-Sulpice, copie de la main de M. Leschassier.

1. Antoine Lucas se trouvait alors à Paris pour l'assemblée des supérieurs ; il n'y revint que beaucoup plus tard.

à M. Lucas de venir ici aujourd'hui, à cause qu'un hérétique s'y doit trouver, qui me demande des choses dont je ne suis pas bien instruit. J'espère cette grâce de vous, pour l'amour de Notre-Seigneur, qui sera utile à deux fins : et pour l'édification du peuple huguenot et aussi pour mon instruction, qui suis très ignorant et incapable de la charge que je porte et dont je désirerais me rendre moins indigne en Notre-Seigneur par votre moyen. Je l'avais prié dernièrement de vous représenter que, pour le peu de temps qui lui reste à demeurer en cette ville, que j'aurais grand besoin de sa conversation pour quinze jours, afin de m'instruire en cette nature de doctrines que peu de personnes savent comme lui, au rapport du défunt Père de Condren, qui l'estimait beaucoup et qui lui avait donné des ouvertures qui me seraient très utiles pour Notre-Seigneur, en qui je suis tout vôtre.

OLIER.

627. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*1642 ou 1643* [1].]

Monsieur,

Notre sœur Jeanne Dalmagne [2] *est arrivée de Nanteuil. La commodité qui l'a amenée s'en retourne demain, à 8 heures du matin. Je ne sais si elle s'en retournera aussi, ou bien si vous jugerez à propos qu'elle demeure ici quelques jours. Elle est allée à l'enterrement de notre sœur ; ce qui est cause que je ne sais ce qu'elle a à nous dire. Peut-être que vous l'apprendrez par cette lettre qu'elle vous a apportée, et que vous me pourrez mander de son séjour. Je vous en supplie très humblement, et de me voir devant Dieu demain au saint autel, comme, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.*

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 627. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Jeanne Dalmagne, d'abord sœur tourière au Carmel, reçue chez les Filles de la Charité le 25 mars 1638, placée à Nanteuil-le-Haudouin (Oise) en juin ou juillet 1642, admise aux vœux le 25 mars 1643, rappelée à Paris la même année pour raison de santé, morte le 25 mars 1644, dans la trente-troisième année de son âge.

628. — A ANTOINE LUCAS

De Paris, ce 20 novembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon Dieu, Monsieur, que mon âme est consolée de la bénédiction qu'il plaît à sa divine Majesté de donner à votre mission, de la force qu'il vous donne pour soutenir un si grand travail et de la vie angélique que mènent Monsieur et Madame de Varize [1] ! De tout cela j'en rends grâces à Dieu, et le prie qu'il vous fortifie, de plus et qu'il soit la sanctification et la gloire de Monsieur et de Madame de Varize. Mais, hélas ! Monsieur, que cette consolation est bien mêlée d'affliction pour la maladie de M. Roussel [2]. Oh bien ! béni soit Dieu, *cui sic placuit !* Il n'y a point d'apparence de le ramener ici en cet état, attendu la qualité de sa maladie, la saison et la distance des lieux. Je vous enverrai notre frère Arnaud [3], si son indisposition lui permet, ne pouvant vous envoyer le frère Alexandre [4], pource que nous avons M. Bécu et M. Prévost [5] malades ici. Il n'y en a non plus que vous alliez commencer seul la mission à

Lettre 628. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission d'Oria (Italie).

1. Varize, petite commune d'Eure-et-Loir. Madame de Varize y appela les Filles de la Charité en 1651 ou 1652.

2. Ce nom ne se trouve pas dans les anciens catalogues du personnel.

3. Guillaume Arnaud, né à Embrun (Hautes-Alpes), reçu à Saint-Lazare le 27 avril 1642, à l'âge de vingt-sept ans.

4. Alexandre Véronne.

5. M. Prévost, dit plus loin saint Vincent (lettre 631), était « savant, habile homme dans les affaires ». Dans les anciens catalogues du personnel, nous ne trouvons d'autre Prévost que Nicolas Prévost, entré dans la congrégation de la Mission en 1646 et mort à Madagascar en septembre 1656.

Marchenoir[6] ; cela vous accablerait. O Jésus ! Monsieur, il vaut bien mieux la différer à un temps auquel nous pourrons vous donner du secours, que nous n'avons pas pour le présent, pource que tous ceux qui vous pourraient aider sont en mission. Que si M. l'archidiacre de Dunois pouvait faire ce bon œuvre, *in nomine Domini*, vous le pourriez accompagner ; et hors cela, je vous prie, Monsieur, de différer la chose et de ne rien épargner dans la maladie de M. Roussel, lequel je salue très humblement et le prie, au nom de Jésus-Christ, de faire son possible pour se mieux porter. Je ne remercie point Monsieur et Madame de Varize pour l'incomparable charité qu'ils exercent vers Monsieur Roussel ; Dieu seul est digne de ce remerciement et d'être leur récompense. Je leur renouvelle ici les offres de mon obéissance, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, de présent à Varize, à Varize.

629. — A BERNARD CODOING

De Saint-Lazare, ce 21 novembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a quinze jours que je ne vous ai écrit. J'ai reçu,

---

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

Lettre 629. — L. a. — Original à la bibliothèque publique et universitaire de Genève (ms. fr. 197 f.), qui l'a acquis en 1824 en échange d'un autographe de Calvin.

depuis, deux de vos lettres du lieu où vous avez fait la première mission, qui m'ont donné sujet de rendre grâces à Dieu de la bénédiction que sa bonté y a donnée, et n'ai pu m'empêcher de la témoigner à la petite famille au rapport de l'oraison, notamment cette réconciliation, qui me semble un miracle, eu égard à la complexion du pays. J'ai un peu moins de facilité à entendre l'italien ; néanmoins, puisque cela sert à faciliter votre style, *in nomine Domini !* Je ne sais si Madame la duchesse [1], votre fondatrice, l'entend. Je la console parfois en lui faisant voir vos lettres. S'il y a quelque chose de particulier, notamment ce qui regarde les personnes de la compagnie, vous le mettrez dans un billet à part.

Je vous ai envoyé des lettres de recommandation de Monseigneur le nonce [2] à Nosseigneurs le cardinal de Saint-Onuphrio [3] et le vice-gérant ; je vous prie de m'en mander l'effet.

Votre pénultième, comme celle qui la précède et la dernière, me font voir quelque changement en votre conduite à l'égard des ordinands et des exercitants, sous prétexte de ce que ces Messieurs ont laissé à la liberté d'un chacun d'y aller ou de n'y pas aller. Sur quoi je vous dirai qu'il me semble que vous auriez bien fait de continuer en la manière que la providence de Dieu en disposait, qui requérait peut-être cet acte de patience et de soumission pour attirer l'abondance de sa grâce sur vous. Il eût mieux valu, si me semble, entreprendre des

---

1. La duchesse d'Aiguillon.
2. Jérôme Grimaldi.
3. François-Antoine Barberini, frère d'Urbain VIII, de l'ordre des Capucins, né à Florence en 1569, créé cardinal en 1624, religieux d'une piété et d'une charité exemplaires. Bien qu'il eût échangé depuis longtemps son titre de Saint-Onuphre contre celui de Sainte-Marie-au-delà-du-Tibre, on continuait de l'appeler cardinal de Saint-Onuphre. Il mourut en 1646.

missions en des moindres lieux, et peut-être que celle des pâtres eût contribué à cela. J'ai deux ou trois raisons pour cela : l'une, que Notre-Seigneur abaisse pour élever, fait souffrir peines intérieures et extérieures pour pacifier. Il désire souvent des choses plus que nous ; mais il nous veut faire mériter la grâce de les faire par plusieurs pratiques de vertu et l'impétrer par plusieurs prières.

La seconde raison est qu'il est à propos que vos principaux desseins, qui sont pour Rome, s'exécutent avec patience et longanimité à Rome, où les esprits sont patients, observateurs de la conduite des hommes, et que, comme ils sont solides, ils ont peine de confier des choses d'importance à des personnes qui suivent et s'attachent aux secondes imaginations, et cela quelquefois au préjudice des premières. Oh ! qu'ils sont patients et longanimes, et qu'ils aiment la patience et la persévérance aux premiers desseins !

La troisième raison vient du côté de deçà, où la personne que je vous ai nommée et un prélat de nos amis ont trouvé quelque chose à penser en ce changement de conduite. Et puis, tandis que nous allons de branche en branche dans nos desseins, Dieu en suscite d'autres, qui font ce qu'il demandait auparavant de nous. Aurez-vous agréable que je vous die, Monsieur, que j'ai toujours reconnu ce défaut en nous deux, de suivre facilement et de nous attacher parfois trop fortement à nos nouvelles imaginations. C'est ce qui a fait que je me suis imposé le joug de ne rien faire de notable sans conseil ; à quoi Dieu me donne tous les jours de nouvelles lumières de l'importance d'en user de la sorte et plus de dévotion de ne rien faire que comme cela. Au nom de Dieu, Monsieur, ne faites rien d'important, ni surtout de nouveau sans m'en donner avis auparavant, afin que je

vous donne le mien. Je vois quantité de raisons que vous me pourrez alléguer contre sur ce sujet. Mais croyez, Monsieur, que je les vois toutes d'ici, que j'en ai pour répondre à toutes et des expériences que soixante-deux ans et mes propres fautes m'ont acquises [4], qui ne vous seront pas inutiles.

Les deux principales raisons qui vous ont porté à en user de la sorte sont : la première, celle que je vous ai dite, que vous ne pouviez faire les deux à la fois, la mission et laisser des hommes à suffisance pour les ordinands. A quoi je vous ai déjà dit qu'il eût mieux valu faire de moindres missions, comme celle des pâtres, joint que Dieu bénit toujours mieux les commencements plus humbles que ceux qui carillonnent et publient notre *committimus* [5]. L'autre est que, faisant les missions et les ordinands de Velletri [6] avec succès, Monseigneur le cardinal Lenti prendrait sujet de là de faire valoir la compagnie et à faire résoudre le décret des ordinands. A quoi je vous dirai que cela peut être ; mais que, comme cela m'a semblé contre la simplicité chrétienne et [ce] qu'il me semble que Dieu demande de nous, j'ai toujours fui de faire des actions de piété en un lieu pour me rendre recommandable en un autre ; excepté une fois que nous fîmes la mission en un lieu pour nous rendre considérables à feu M. le premier président de Paris [7], duquel nous avions à faire ; Dieu permit que la chose fît un effet tout contraire, pource que la compa-

---

4. Saint Vincent avait d'abord écrit : *que soixante-deux ans m'ont acquises*. Il ratura *m'ont acquises* pour pouvoir ajouter *et mes propres fautes*.

5. Privilège concédé à certains individus ou à certains corps de ne pouvoir être cités que devant le parlement.

6. Ville située à quelques lieues de Rome.

7. Nicolas Le Jay, baron de Tilly, nommé premier président du parlement de Paris en 1630, mort en 1640.

gnie y fit paraître plus qu'en pas un lieu les pauvretés et les misères des esprits d'icelle et qu'il fallut que je retournasse après la mission demander pardon à un prêtre, à genoux, pour quelque offense qu'un de la compagnie lui avait faite, de sorte que Notre-Seigneur me fit connaître évidemment pour lors, par expérience, ce que j'avais cru jusque-là par théorie, que Dieu demande de nous que nous ne fassions jamais un bien en un lieu pour nous rendre considérables en d'autres, ains que nous le regardions toujours directement, immédiatement et sans moyen en toutes nos actions et nous laissions conduire par sa paternelle main.

Je vous ai écrit touchant nos vœux et ai oublié à vous dire qu'il est libre à ceux qui sont déjà dans la compagnie de les faire ou de ne les pas faire ; que cela regarde ceux qui viendront à l'avenir et que la plupart de ceux qui sont avec vous l'ayant déjà fait, il n'est pas besoin que vous leur en parliez. Je pense qu'il n'y a que M. de Ploesquellec qui ne les a pas faits [8]. Vous ménagerez cela selon votre prudence ordinaire avec ceux qui se présenteront à l'avenir.

Je ne sais si ces six clercs desquels vous me parlez, qui se présentent, sont prêtres, ou s'ils sont prêts à l'être. Si cela est, *in nomine Domini ;* mais si ce sont des enfants, ressouvenez-vous, Monsieur, que nous ne pouvons espérer de deçà que ce qui vous a été promis par la fondation, et faites votre compte sur cela.

J'ai reçu les indulgences et l'autel privilégié pour La Rose.

Je suis en peine du grand travail que vous avez, et crains que vous ne surchargiez votre esprit et votre corps

---

8. Il les fit en 1647.

au delà de leurs forces. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez-vous.

Je suis, en son amour, v. s.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

630. — A JACQUES CHIROYE

De Paris, ce 22 novembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre, qui me fait voir la continuation de votre maladie et l'apparence néanmoins qu'il y a que Notre-Seigneur vous en délivrera bientôt, dont je le remercie très humblement, et le prie qu'il ait agréable de vous redonner une parfaite santé pour sa gloire et pour le bien de la compagnie et pour le salut des âmes.

J'ai prié Monsieur Lambert de vous écrire que je prie M. Colée de retourner à Richelieu et M. Durot aussi, auquel j'écris.

Il m'a promis de m'envoyer cinq cents livres, ou, quoi que ce soit, de mander à M. Perdu qu'il les vous envoie ; et je tâcherai de vous en envoyer deux ou trois cents pour les réparations et l'ameublement à faire, dans dix ou douze jours. Je pense qu'il sera bon que Monseigneur de Luçon [1] ait agréable d'écrire à Monseigneur le car-

---

Lettre 630. — L. s. — L'original, propriété du prince de Ligne, se trouve dans son château de Belœil en Belgique.

1. Pierre Nivelle (1637-1661).

dinal[2] pour avoir son assistance et de la subsistance pour l'ameublement et la nourriture des ordinands.

Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je salue votre petite compagnie, étant prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Chiroye, supérieur des prêtres de la Mission de Luçon, à Luçon.

631. — A FRANÇOIS DUFESTEL, PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY[1]

28 novembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici nos petites nouvelles : Monsieur du Coudray s'en va en Barbarie pour la délivrance d'environ 80 esclaves et a dessein de faire la mission parmi les autres, qui sont au nombre de 10.000, qui sont à Alger. Notre-Seigneur a attiré à la compagnie M. Gilles, principal et prof[esseur] en philosophie à Lisieux[2], et M. Prévost,

---

2. Le cardinal de Richelieu, précédemment évêque de Luçon.

Lettre 631. — L'original, tout entier de l'écriture du saint, a été mis en vente à Londres le 8 mars 1858, puis chez M. Charavay. Nous empruntons au catalogue de M. Charavay le commencement de cette lettre, jusqu'aux mots *Et vous savez que*, et la dernière phrase, le reste au registre 2, pp. 23 et 49.

1. M. Charavay assure que la lettre a été adressée à François Dufestel, prêtre de la Mission, *à Brest*. Il a mal lu. Dufestel était au séminaire d'Annecy.

2. Au collège de Lisieux à Paris.

qui est, aussi, savant, habile homme dans les affaires, comme aussi quelques autres, qui ont rempli la place de ceux qui sont sortis.

Ne vous étonnez plus de ces sorties. Notre-Seigneur fut suivi et abandonné de plusieurs milliers de personnes et réduit à six vingts fidèles à sa mort. Saint Ignace (Loyola), au commencement de la sainte compagnie que Notre-Seigneur a instituée par lui, en renvoya douze en une seule fois [3] ; et vous savez que nous n'avons point renvoyé aucun de ceux-là qui fût prêtre, ni aucun autre que M. N., auquel j'ai écrit ces jours passés, et l'ai prié de se retirer pour plusieurs raisons importantes. Dieu sait et a fait connaître aux hommes combien il bénit plus un petit nombre choisi qu'un grand, entre lesquels il y en a qui craignent la peine et qui ont des attaches aux femmes, aux vignes ou aux maisons.

Je pense qu'il est bon que nous ne changions pas le nom que le Saint-Père donne à nos maisons, qui est *de la Mission*, pour les appeler *Séminaires*. Je vous supplie, Monsieur, de tenir la main à ce qu'on n'innove aux termes ni aux choses qui se pratiquent en la compagnie, pour conserver l'unité en tout. Il n'est pas imaginable l'inconvénient qu'il y a dans une congrégation de n'être pas uniformes.

Je finis la présente en me recommandant à vos saints sacrifices et à ceux de ces Messieurs, lesquels j'embrasse, prosterné en esprit à leurs pieds...

---

3. Louis Gonzalez, provincial du Portugal, renvoya de l'Institut plusieurs de ses confrères qui murmuraient de ce qu'on les employait à bâtir le collège de Coïmbre. (*Histoire de saint Ignace de Loyola et de la Compagnie de Jésus* par le R. P. Daniel Bartoli, Paris, 1844, 2 vol. in-8°, t. II, p. 85.) Saint Vincent ferait-il allusion à ce trait ?

632. — *BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR A ROME, A SAINT VINCENT*

Rome, 1642.

Nous avons fait une mission en un lieu dont nous supprimerons le nom, qui est un bourg fermé, composé de trois mille âmes, ou environ, sur le passage de Rome à Naples. Pendant un mois que la mission a duré, nous avons trouvé des misères et des désordres épouvantables. La plupart des hommes et des femmes ne savaient point ni le Pater *ni le* Credo, *et encore moins les autres choses nécessaires à salut ; il y avait quantité d'inimitiés invétérées ; les blasphèmes y étaient très communs, mais c'étaient des blasphèmes qui faisaient horreur ; plusieurs personnes de toutes sortes d'états vivaient en concubinage ; il y avait plusieurs femmes publiques et débauchées qui corrompaient la jeunesse. Et avec tout cela nous avons trouvé de grandes oppositions et résistances, et le malin esprit nous a donné de violentes attaques du côté même de ceux qui devaient davantage nous appuyer. Enfin, cette mission a été une souffrance presque continuelle pour nous ; il n'y avait point d'humilité qui pût gagner le cœur de ces gens-là, car ils estimaient qu'il y allait de leur honneur de se laisser instruire et de se convertir ; et il n'y avait point moyen de faire paix avec eux qu'en cessant de prêcher et de confesser. Néanmoins, après quinze jours de patience et de persévérance dans nos exercices et fonctions ordinaires des missions, ces peuples ont commencé d'ouvrir les yeux et de connaître leurs désordres ; et sur la fin, la grâce de Dieu y a produit de grands biens. Il s'y est fait quantité de réconciliations ; les inimitiés ont été éteintes et les blasphèmes ont cessé. Quatre filles débauchées se sont converties ; et entre les concubinaires, un des plus obstinés, qui vivait depuis douze ans dans son adultère public et causait beaucoup de désordre en sa famille et de scandale dans le bourg, s'est converti, a quitté le péché et en a retranché l'occasion. Un autre grand fruit, entre tous les autres qui se recueillent ordinairement aux missions, est de leur avoir fait quitter un péché abominable qui ne se nomme point, auquel ils étaient extraordinairement sujets.*

La communion générale s'est faite avec de grandes disposi-

Lettre 632. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. III, §1, 1re éd., p. 58.

tions, et tous ont été fort touchés d'entendre les pleurs et les gémissements et de voir les larmes des âmes converties. Et enfin malgré tous les efforts du malin esprit, cette mission s'est achevée avec grande bénédiction.

633. — A BERNARD CODOING

Paris, 25 décembre 1642.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus avant-hier votre lettre de votre troisième mission, ainsi que l'ordonnance de Monseigneur le vice-gérant à l'égard des ordinands ; à laquelle je réponds en gros, ne le pouvant faire en détail, parce que je l'ai donnée le même jour à Madame la duchesse d'Aiguillon, ainsi que celle que vous lui écriviez.

Je commence donc par vous dire que j'ai été plus touché que je ne puis exprimer du hasard de votre vie que

---

Lettre 633. — L'original était de la main du saint. Il a été mis en vente par Charavay. N'ayant pu le retrouver, nous avons pris notre texte dans Pémartin, *op. cit.*, t. I, l. 373, sauf la partie comprise entre les mots *J'ai fait quelque ouverture* et *On nous menace que M. N.*, qui a été tirée d'un fac-similé de l'original, conservé à la maison-mère des prêtres de la Mission. Ces derniers ont encore dans leurs archives une feuille isolée, qui appartenait, croyons-nous, à cette lettre et sur laquelle on trouve :

1° Une note sur le contenu de la lettre : « Importance de purger la Compagnie des incorrigibles. M. Vincent aime mieux s'exposer à plusieurs dangers que de souffrir telles gens. Excellent pour sa fermeté, sa sagesse, son dégagement, etc. »

2° L'adresse, de la main du saint : « A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission de Rome, à Rome. »

3° Un complément à la lettre, également de la main du saint : « La dispense des vœux que vous m'avez envoyée n'est comme il faut, pource qu'elle dit que la personne a 50 ans, qui n'en a que 36. Je vous supplie, Monsieur, d'en obtenir une autre. Elle est absolument résolue de ne se marier jamais ; et si l'on la veut donner à cette condition, elle l'acceptera de bon cœur. Je vous prie, Monsieur, d'y travailler ; la chose est importante. »

vous avez couru et du mal que ces bandits vous ont fait. O Monsieur, que j'ai remercié et fait remercier Dieu de ce qu'il vous a conservé ! Au nom de Dieu, Monsieur, ayez soin de ménager votre santé. Ce que vous me dites de votre indisposition m'afflige aussi bien fort.

Je loue Dieu de ce que vous voilà dans l'emploi des ordinands tout à fait. Il n'y a aucun fonds à trouver. Je ferai ce qui me sera possible ; mais la misère de la guerre refroidit bien le cœur de ceux qui y pourraient contribuer. La Providence a permis que Richelieu ne soit pas fondé. Feu Son Excellence [1] avait vendu les greffes de Loudun [2], à dessein de mettre le prix en fonds de terre, comme il a fait ; mais il est mort avant que de nous en faire le délaissement, dont il m'envoya le projet, qu'il n'a pas signé, deux ou trois jours avant sa mort. Il en faut louer Dieu. Nous verrons comment il plaira à ses héritiers de faire.

La fondation de Crécy n'est pas, non plus, assurée [3], ni au delà de ce qui est indispensable pour l'entretien des personnes que nous y devrions tenir ; et c'est ce qui fait que nous ne pouvons, faute de secours de ce côté-là, non plus que de céans, parce que le roi prend, cette année et un quartier de l'autre, nos rentes d'Angers [4], celles des Ponts-de-Cé qui appartiennent à la maison de Troyes [5], plus vingt mille livres ou environ ; et ne savons pas *quid futurum sit* pour les années suivantes. Dieu soit béni !

---

1. Le cardinal de Richelieu, mort le 4 décembre.
2. C'est sur le produit des greffes de Loudun, dont Richelieu leur avait fait la donation irrévocable par le contrat de fondation, que vivaient les missionnaires de Richelieu.
3. Voir lettre 603, note 5.
4. Données à Saint-Lazare le 20 août 1640 par le commandeur de Sillery.
5. En vertu d'un contrat du 19 juin 1638.

Nous n'avons pas encore été payés de vos coches de Soissons, quoiqu'on les demande tous les jours ; et cela pour quelques difficultés qui se sont trouvées en votre affaire. Nous avons retenu votre argent pour quelque autre difficulté qui s'est présentée. Nous en avons baillé mille cinq livres pour l'argent d'une lettre de change de cette somme à M. Boice, selon l'ordre de M. Marchand et votre lettre de juin. Mandez-moi, s'il vous plaît, combien d'argent vous aviez pris de delà sur la somme que Madame la duchesse [6] avait envoyée et que vous nous avez renvoyée, et combien il vous reste ici.

J'ai fait quelque ouverture de l'importance de cet œuvre à une personne, je dis de l'œuvre de Rome ; nous verrons ce que cela opérera ; c'est à Madame la duchesse d'Aiguillon même. Nous verrons ce que cela aura opéré, et vous en donnerai avis par le prochain courrier ; et, si Notre-Seigneur a agréable que cela réussisse ou pourvoit de delà, nous vous enverrons M. Brunet et M. Blatiron. J'avais destiné ce dernier pour Saintes [7] ; mais je le retiendrai jusques à ce que nous ayons vu ce qui se pourra. Il s'en va entrer au séminaire [8] dans deux jours. Nous avons deux autres ecclésiastiques savants [9] et qui se

---

6. La duchesse d'Aiguillon.

7. Bien que les prêtres de la Mission n'eussent encore aucun établissement dans le diocèse de Saintes, ils ne cessaient d'y travailler depuis 1640, au grand profit de la religion. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. II, p. 36.)

8. Le séminaire interne était pour la congrégation de la Mission ce qu'est le noviciat pour les Ordres religieux. On y recevait tous les nouveaux venus pour les former à la pratique des vertus de leur état et les instruire du genre de vie et des devoirs des missionnaires. Saint Vincent y réadmettait, sur leur demande, les prêtres de l'Institut qui sentaient le besoin de se dérober un ou plusieurs mois aux occupations extérieures pour retrouver la première ferveur de leur vocation.

9. Jean-Baptiste Gilles et François Prévost. Cette lettre, la suivante et d'autres encore montrent que saint Vincent était heureux de recevoir dans sa congrégation des prêtres instruits et ne gardait

prennent parfaitement bien aux exercices intérieurs et extérieurs, même à notre manière de prêcher, à ce que M. Alméras me mande de la mission qu'ils font à Clichy. Un était professeur en philosophie non médiocre au collège de Lisieux. S'ils étaient un peu plus faits, je les vous enverrais, ou l'un d'eux.

Nous avons douze ou quatorze écoliers, partie en philosophie et partie en théologie, qu'on fait céans. Vous ne sauriez croire, Monsieur, la bénédiction que Notre-Seigneur leur donne par la méthode qu'il a donnée à la compagnie. Quand ils seront faits, nous aurons moyen, Dieu aidant, de vous mieux secourir. Ils ont tous bien fait leur séminaire, Dieu merci. Nous en allons renvoyer un d'entre eux néanmoins, pource qu'il a l'esprit fort mal propre aux lettres ; il ne comprend qu'avec peine.

Notre séminaire est assez rempli, par la miséricorde de Dieu ; il y en a 36 ou 38. Nous en avons reçu 7 le mois dernier [10], qui sont tous d'espérance, par la miséricorde de Dieu. Je pense que Notre-Seigneur donne cela à quelque fidélité qu'il voit dans la compagnie de purger les incorrigibles. Un de céans me disait, ces jours passés, à ce propos que six des meilleurs ne faisaient pas tant de bien dans la compagnie qu'un seul incorrigible y fait de mal. Un de ceux que nous avons mis dehors m'écrivit, il y a quatre ou cinq jours, que, si [nous] ne le recevions, qu'il me tuerait et plusieurs des autres de la compagnie, ou mettrait le feu céans pour se faire pendre à la porte. Notre-Seigneur me donne la volonté de courir plutôt cette risque que de recevoir une personne dans la compagnie qui y a vécu comme lui.

---

pas ceux qu'il jugeait insuffisants. La légende qui nous le dépeint comme attachant peu de prix à la science est d'origine janséniste.

10. MM. Blondel, Gilles, Prévost, Cuissot, Mugnier et Dunots. Le catalogue du personnel ne fait pas connaître le septième.

On nous menace que M. N., à qui j'ai écrit deux fois de se retirer de la compagnie, écrira contre nous. *In nomine Domini*, il vaut mieux s'offrir aux médisances d'un homme que de le tenir de la façon que celui-ci. Hélas ! Monsieur, que n'avons-nous pas fait pour le mettre dans le train des autres ? Il disait lui-même à une dame d'insigne piété qu'il m'avait fait plus de mal que tout le reste. Ce qu'il m'a fait n'est rien ; mais il est vrai qu'il a fait beaucoup de mal à la compagnie. Notre-Seigneur en tirera de la gloire, s'il lui plaît. M. N. n'étant pas propre de deçà, comment le sera-t-il de delà ? Il faut purger la compagnie. Dix tels qu'il les faut en vaudront cent; et cent qui ne sont pas bien appelés, ou qui ne répondent pas aux desseins de Dieu, n'en valent pas dix. Oh ! que Dieu même a bien voulu montrer cela quand il commanda qu'avant de donner la bataille, on fît publier que les peureux et ceux qui avaient épousé une femme cette année-là, ou planté quelque vigne, ou fait bâtir quelque maison eussent à se retirer, sachant bien qu'ils feraient plus de mal que de bien dans le combat !

Vous me mandez qu'il est à souhaiter que la résidence du général soit à Rome; c'est une grande question. Si Notre-Seigneur me donnait la force de vous y aller visiter (c'est entre nous), *in nomine Domini*, nous verrons. Recommandez cela à Dieu ; il ne faut pas que je m'en rapporte à moi ; le désir que j'ai de vous voir et toute votre compagnie pourrait venir de la nature.

M. le maréchal de la Meilleraye[11] est gouverneur de

---

11. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, né en 1602, dut sa rapide fortune tant à la protection du cardinal de Richelieu, son cousin, qu'à sa valeur personnelle. Il fut nommé grand maître de l'artillerie en 1634, maréchal de France en 1637, surintendant des finances en 1648, duc et pair en 1663. C'est lui qui suggéra à

Bretagne et s'en va dans dix jours tenir les Etats. Madame la duchesse [12] lui parlera de Saint-Yves et lui baillera votre mémoire [13]. Elle m'a dit que Mgr le cardinal [14] était ravi de... Béni soit Dieu de ce que la Providence en a disposé autrement ! Nous avons fait deux services solennels et dit plusieurs messes pour lui. Vous en célébrerez quantité de delà, s'il vous plaît. Je recommande pareillement à vos prières feu Mgr le cardinal de Gondy [15]. Oh ! que nous avons perdu aussi en lui !

J'ai peur d'oublier un avis à vous renouveler, et vous recommander de ne jamais écrire de deçà des affaires d'Etat, parce que je puis assurer qu'outre que cela est contraire à notre esprit et, comme je pense, à celui de Notre-Seigneur, toutes les lettres sont en danger d'être lues. De plus, nous devons être bien fidèles à la pratique que nous avons de ne nous point entretenir de ces choses-là, ni des nouvelles du monde.

Voilà, Monsieur, à peu près ce que je vous puis dire pour le présent et que j'embrasse vous et votre compagnie, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

J'ai oublié de vous dire qu'il est bon et que c'est l'usage de toutes les communautés bien réglées, que les supérieurs particuliers laissent à leurs inférieurs la liberté

---

saint Vincent la pensée d'envoyer des missionnaires à Madagascar. Il mourut à Paris le 8 février 1664.

12. La duchesse d'Aiguillon.

13. Le gouverneur de Bretagne avait le droit de disposer de l'église Saint-Yves.

14. Le cardinal de Richelieu.

15. Henri de Gondi, évêque de Paris (1598-1622), premier cardinal de Retz et chef du Conseil du roi, était mort dans le camp du roi devant Béziers au mois d'août 1622, à l'âge de cinquante-deux ans. Pourquoi saint Vincent le recommande-t-il, le 25 décembre 1642, aux prières de M. Codoing ? Le fait est si étrange qu'on est porté à se demander si cette phrase reproduit fidèlement l'original.

d'écrire au général sans voir leurs lettres, ni les réponses du supérieur général. Je vous prie, Monsieur, de le dire à la communauté, comme je le fais à M. Germain, qui m'a dit du bien de vous, que je n'aurais pas su autrement.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission de Rome, à Rome.

634. — A PIERRE DU CHESNE

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne doute pas que le sujet de la présente ne vous cause d'abord du regret et de la tristesse, puisqu'elle n'est que pour vous donner avis de la perte que nous avons faite de notre bon M. Pillé, perte que j'ai sentie aussi vivement qu'aucune que je sache avoir faite, pource que je le regardais comme le bonheur et la bénédiction de la Mission. Nous avons néanmoins raison de nous consoler en la créance qui nous reste que nous ne l'avons perdu que de vue ; car la sainte vie qu'il a menée et l'heureuse mort qu'il a faite témoignent qu'il est maintenant dans le ciel, et partant qu'il nous est plus acquis et plus capable de bien faire à la compagnie qu'il n'a jamais été. Les deux conférences que nous avons faites sur le sujet de ses vertus en donnent un suffisant témoignage, ainsi que vous pourrez voir par l'abrégé que nous vous envoyons.

Mais avant qu'en entamer le discours, je vous prie de considérer qu'encore que je couchasse ici tout au

---

Lettre 634. — L. s. — Dossier de la Mission, original. Cette lettre fut envoyée à toutes les maisons de la compagnie.

long ce qui m'en a été rapporté, soit de vive voix, soit par écrit, vous ne pourriez pas avec tout cela savoir toute la vie de ce grand homme, pource que nous n'avons pas pu encore nous informer de quantité de choses remarquables qu'on pourrait dire de lui, particulièrement de ce qui s'est passé avant qu'il fût de notre compagnie. Toutes ses actions sont autant de pierres précieuses qui méritent d'être soigneusement recueillies et conservées ; et c'est ce que nous espérons faire, Dieu aidant, avec le temps et moyennant l'assistance divine. Pour le présent je me contenterai de vous en faire montre de quelques-unes, afin que de cette partie vous puissiez juger du tout.

Et pour y procéder avec ordre et avec la simplicité ordinaire de la Mission, je commence par vous dire que M. Pillé s'appelait Jean et qu'il était natif de Ferrières diocèse de Sens [1]. Ses père et mère étaient vertueux et craignant Dieu : ce qui a bien paru en ce qu'ils eurent un soin tout particulier de l'élever en la vertu et en la crainte de Dieu. Dès son enfance, il donna des témoignages du choix que la Providence divine voulait faire de lui ; car sentant, dès lors, son cœur embrasé de se consacrer à son service en une manière particulière, il en désira chercher les moyens ; et voyant que la science n'était pas une petite aide à la vertu, il en voulut faire provision. Et pource que ses parents ne voulaient pas qu'il étudiât, il résolut d'aller demeurer à Paris pour en mieux trouver l'occasion. Et comme il vit qu'un jour son père s'y en allait avec une charrette chargée de marchandise, il s'y mit subtilement dessus et s'y cacha sous du foin, de peur qu'on ne l'aperçût et ne fût renvoyé; si bien qu'il se rendit à Paris, où il trouva moyen de s'adonner à l'étude.

---

1. Ferrières-Gâtinais, aujourd'hui chef-lieu de canton du Loiret.

Il y employa fidèlement le temps qui lui fut donné, croissant en science et en vertu. Il fréquentait les sacrements, fuyait les mauvaises compagnies et ne se plaisait qu'avec le bon Dieu, qui le destinait pour être son ministre, lui donna de très grands sentiments de l'état ecclésiastique, dans lequel il entra, tout brûlant de désir de travailler pour le salut du prochain. Il fut fait prêtre habitué à Saint-Nicolas-des-Champs [2], où il fut à grande édification. M. Gallemant, docteur de Sorbonne et homme de sainte vie, ayant su le zèle avec lequel ce bon serviteur de Dieu se portait au salut des âmes et qu'il ne demandait pas mieux que de travailler, le fit son vicaire à Notre-Dame des Vertus [3], où il ne travailla pas moins qu'auparavant, faisant les fonctions de curé. Ce qui fit que le même Monsieur Gallemant, lequel ne pouvait, pour de très justes causes, résider toujours, se reposait entièrement sur lui. Cependant il plut à Dieu de disposer de Monsieur son oncle, curé de Ferrières, auquel il succéda. Oh ! ce fut là où ce bon serviteur de Dieu sut connaître l'obligation qu'avait un pasteur de procurer le salut des âmes qu'il a sous sa charge. Qui pourra dire la dévotion et la ferveur avec laquelle il faisait les fonctions d'un curé ? Il ne s'épargnait en aucune façon, soit en chaire, soit au confessionnal, soit ailleurs, et en tout Dieu lui donnait grâce et bénédiction, particulièrement à diriger les consciences. Et quand son infirmité, qui dès lors commençait, ne lui pouvait permettre de prêcher ou faire le catéchisme, il le faisait faire par les bons Pères récollets ou autres religieux, lesquels il informait discrètement de tout ce qu'il y avait à faire en ses paroissiens. Tout son soin paternel et son

---

2. Paroisse de Paris.
3. A Aubervilliers (Seine).

rare exemple n'empêchèrent pas qu'aux premières années il ne fût calomnié, exercé et persécuté de ses propres ouailles, particulièrement d'un certain justicier du lieu, et par les religieux mêmes, lesquels lui intentèrent un procès, pource qu'il y avait établi la confrérie du Rosaire ; en quoi il n'est pas croyable combien il eut de mal et ensemble de constance. Un autre qui n'eût pas eu sa vertu, eût sans doute tout quitté ; mais lui, comme bon pasteur, tint toujours bon et demeura enfin victorieux de ses ennemis, et, qui plus est, leur gagna ensuite si bien le cœur, qu'il n'y avait personne, après, qui ne l'aimât et estimât comme un homme de Dieu. Il est vrai qu'en gagnant contre eux il y perdit sa santé et gagna une infirmité de corps qui l'a fait souffrir et languir jusques à la mort ; mais en récompense, il en a été plus sain et plus fort en l'âme ; ce qui a bien paru par les rares vertus qu'on lui a vu pratiquer, depuis, avec plus de perfection

Entre autres choses il était grand amateur de la propreté en l'église, n'y pouvant souffrir aucune ordure. On l'a vu passer les après-dînées à accommoder l'église et les ornements. Il avait aussi un grand soin à ce que le service divin se fît avec la décence requise. Il prenait lui-même la peine à montrer le chant. Il ne pouvait souffrir aucune immodestie dans l'église. Si tôt qu'on le voyait venir, chacun se mettait en son devoir. Enfin il pouvait dire à bon droit : *Zelus domus Dei comedit me* [4].

Sa maison était une hôtellerie pour les pauvres passants, qu'il y retirait. Tout son plaisir était d'y voir les religieux, particulièrement les Récollets, lesquels il recevait comme des anges que Dieu lui envoyait. Il faisait beau le voir aller au devant d'eux, les recevoir à bras

---

4. Evangile de saint Jean II, 7

ouverts et avec une telle effusion de cœur qu'on eût dit qu'il les portait entre ses mains. Enfin il faisait à leur égard tous les offices d'un hôte très courtois et fort charitable. Il leur donnait d'ordinaire un homme pour les conduire dans les maisons pour faire la quête. Il leur faisait tenir les provisions chez eux, leur servant de vrai père.

N.-S. lui avait donné un merveilleux sentiment pour les pauvres. Il faisait l'aumône générale deux fois la semaine ; mais il ne donnait jamais l'aumône corporelle qu'il n'y joignît la spirituelle par quelque bon mot d'édification. Si tôt qu'il avait le vent de quelque malade, on voyait ce charitable pasteur quitter toutes ses affaires et même le repas pour l'aller secourir. Et pource que son indisposition lui faisait craindre de ne pouvoir bien s'acquitter de sa charge, n'ayant qu'un vicaire, il en prit un second, quoiqu'il n'y fût pas obligé en aucune façon et qu'un seul suffisait, pource qu'il ne laissait pas de travailler en tout ce qu'il pouvait faire par lui-même. Enfin, si par l'ouvrage on connaît l'excellence de l'ouvrier, il ne faut sinon considérer que la paroisse de Ferrières était, au commencement, comme une terre en friche ; et quand il la laissa, on l'a trouvée si bien cultivée que je ne sais s'il y en avait lors qui le fussent mieux. En un mot, nous pouvons dire que c'était un *pastor bonus.*

Je serais trop long si je voulais vous marquer ici le particulier de la sainte vie qu'il a menée étant curé ; et néanmoins il s'estimait toujours serviteur inutile, jugeant avoir les épaules trop faibles pour supporter un si pesant fardeau comme est celui d'une cure, de sorte qu'il s'en défit à la fin, appréhendant les jugements de Dieu. Mais avant que quitter il fit deux choses : la première, c'est qu'encore qu'il pût dire : *quid potui facere*

vineae meae et non feci[5]? néanmoins il y fit faire la mission, en laquelle tous les paroissiens firent confession générale. La confrérie de la Charité y fut établie, et tous les différends y furent assoupis, et même une grande partie des anciens religieux y firent confession générale. Deuxièmement, c'est qu'il pourvut la cure d'un très bon successeur : ce fut un sien frère qu'il avait élevé et fait étudier à cet effet ; en sorte qu'il avait sujet de vivre en repos, pource qu'en effet c'a été et est encore un des meilleurs curés que je connaisse.

M. Pillé ayant ainsi pourvu à sa cure, se résolut d'entrer en notre compagnie ; et quoiqu'il fût âgé et infirme et quoi même que je fisse scrupule de recevoir chez nous des curés qui faisaient bien en leur cure, sa vertu et sainteté et ensemble sa grande instance et persévérance à demander eurent tant de pouvoir sur moi qu'après l'avoir longtemps fait postuler, je le reçus enfin au nombre de nos missionnaires. Il entra en notre compagnie au mois de septembre, l'an 1630, dans le désir de consommer le reste de ses jours aux exercices de la Mission. Mais il plut à la divine sagesse, qui voulait qu'il nous prêchât par sa patience, d'arrêter le cours et impétuosité de son zèle par son infirmité, qui lui a toujours continué, laquelle lui empêcha d'en faire les fonctions, comme il eût bien désiré. Néanmoins il a fait quelques missions, ainsi que nous allons dire, en parlant des vertus que nous lui avons vu pratiquer depuis que nous avons eu le bonheur de l'avoir avec nous, lesquelles étaient rares et éminentes. Entre autres nous avons remarqué les suivantes.

La première est l'amour qu'il portait à Dieu, qui était tel qu'il le rendait toujours palpitant et comme hors d'haleine, aspirant nuit et jour à lui. Il ne faisait que

---

5. Isaïe V, 4.

parler de sa grandeur et des privilèges qui accompagnent ceux qui le servent ; combien il est fidèle à ceux qui n'ont autre soin que de lui plaire; combien il aime ceux qui l'aiment et glorifie ceux qui le glorifient. Qui voulait le réjouir n'avait qu'à lui parler de Dieu. Cet amour le rendait fort affectionné aux choses qui regardent le service divin, ayant un très haut sentiment de tous les ordres de l'Eglise, prenant un singulier plaisir aux cérémonies, rubriques, plain-chant, musique, etc. Il ne pouvait assez déplorer l'ignorance et scandale des prêtres et leur négligence à garder les rubriques, à pratiquer les cérémonies et à tenir nettement les églises. Il disait souvent : « Je pense qu'il n'y a plus de foi parmi le monde; les prédicateurs ne prêchent point les vérités évangéliques ; le pauvre peuple est affamé de la parole de Dieu, et on le laisse mourir de faim, faute de secours. *Parvuli petierunt panem, et non est qui frangat eis* [6].

Il était fort exact à réciter son bréviaire, en sorte qu'étant malade il ne pouvait vivre content s'il ne le disait ; et quoique son infirmité fût telle qu'elle l'en eût bien pu dispenser, néanmoins il le disait souvent au préjudice de sa santé, et avec tant de dévotion qu'il en pleurait souvent. Il avait toujours quelque verset de David à la bouche, principalement celui-ci, qu'on lui a ouï dire bien souvent : *Domine, dilexi decorem domus tuae* [7] ; montrant assez par là combien il avait à cœur ces choses de notre religion. Quand il en faisait la principale, qui est la sainte messe, c'était avec une telle dévotion qu'il donnait de l'amour de Dieu à tous ceux qui le voyaient. On l'a aussi vu souvent pleurer de dévotion en la célébrant. Il n'y manquait que lorsque la maladie

6. Lamentations IV, 4.
7. Psaumes XXV, 8.

l'en empêchait. On l'a vu à l'autel si faible et avec de telles oppressions d'estomac qu'on croyait qu'il allait rendre l'âme. La peine qu'il avait de prendre les médecines était qu'elles l'empêchaient de la célébrer. Un mois avant sa mort, on l'a vu servir à la messe, qu'il ne pouvait quasi se soutenir. Il avait une très grande dévotion au très Saint Sacrement de l'autel faisant quasi continuellement des actes de foi sur ce mystère et des aspirations ferventes, disant parfois avec larmes : « Mon Sauveur, l'on ne vous connaît point ; l'on n'a point de foi, etc. »

De cette grande charité naissait un si grand désir du salut des âmes qu'il était prêt de mettre son âme en pièces pour le salut d'une seule. Et en effet, quand il a été question d'aller en mission et que son infirmité le lui a pu permettre, Dieu sait s'il s'est épargné en aucune façon. Et quoiqu'il eût plutôt besoin de repos que de travail, néanmoins il faisait au-dessus de ses forces. Il fit trois ou quatre missions, où ceux qui furent envoyés avec lui dirent qu'ils n'avaient jamais vu un missionnaire travailler de la sorte. Il était le premier au confessionnal. Il eût été très content d'y passer la journée entière sans manger, si l'obéissance n'eût modéré son zèle. A la quatrième mission, les forces du corps lui manquèrent tout à fait, de sorte qu'il fallut l'en ramener. Ce fut en ce temps-là qu'il commença ses plaintes, disant qu'il était inutile à la maison, qu'il n'y avait apporté que de l'incommodité. Ce fut là son plus ordinaire langage. « Hélas ! dit-il un jour en pleurant à un de nos frères, voilà les âmes de nos frères qui tombent dans l'enfer, faute d'instruction, tandis que je suis à ne rien faire ! »

Pour ce qui regarde la dévotion et fermeté à sa vocation, cela ne se peut exprimer, et il faudrait que ce fût

lui-même qui en dît son sentiment. Il était comme hors de lui-même toutes les fois qu'on lui en parlait ; ce qui se peut bien voir par une réponse qu'il fit à un de nos frères clercs, lequel s'étant enquis comme il se portait, Monsieur Pillé lui répondit qu'il était inutile, qu'il était à charge à la maison. L'autre, bien loin de sa pensée, lui dit : « Quoi ! Monsieur, voudriez-vous bien vous en aller ? » Ce lui fut un coup de poignard ; jamais on ne pouvait lui toucher sur un endroit plus douloureux. « Eh ! mon frère, lui dit-il, la larme à l'œil, à Dieu ne plaise que j'en aie la pensée ! Si l'on me met hors de la maison par une porte, je rentrerai par l'autre et mourrai plutôt sur le pied de la porte. » Il aimait et estimait tout ce qui appartenait à la Mission, petit ou grand ; mais il avait une sensible dévotion pour le séminaire, se réjouissant lorsqu'il y pouvait rendre quelque service, comme écrire en grandes lettres les noms de nos frères transcrire des écrits, coller des images sur carton, etc. Et quand feu Monsieur de la Salle, pour lors directeur du séminaire, l'employait à ouïr les confessions des séminaristes, il le faisait avec une joie indicible. On lui a souvent ouï dire : « Si j'avais un peu de santé, je ferais instance pour être admis au nombre des séminaristes, pour y servir et obéir comme le plus petit de tous ; et ne le pouvant, à mon grand regret, je tâche à suppléer à ce défaut par ces petits services. » Il disait souvent à nos frères du séminaire : « Oh ! que vous êtes heureux d'avoir une si belle occasion de vous perfectionner ! nous ne l'avons pas eue de notre temps ! Courage donc, mes frères ! tout dépend de vous. » Un jour, un de nos frères se recommandant à ses prières, il lui dit qu'il faisait tous les jours la ronde, voulant dire qu'il priait pour tous en particulier, commençant depuis le plus ancien de la compagnie jusques au plus nouveau. Qui voulait ré-

jouir M. Pillé lui devait parler des fruits qui se font ès missions et des bons ouvriers de la compagnie ; mais qui voulait l'attrister, c'était de la sortie de quelqu'un. « Hélas ! dit-il un jour à tel propos, à quoi songent-ils, les misérables qu'ils sont ? Pour moi, je pense qu'ils sont aveugles. Il se trompent bien de penser réussir ailleurs comme à la Mission. Ne savent-ils pas bien qu'en sortant ils sont comme les poissons hors de l'eau et comme des membres séparés du corps, qui ne peuvent plus participer aux influences du chef ? Oh ! qu'ils sont dignes de compassion ! » Mais quand on lui disait que quelqu'un venait d'être reçu en la compagnie, son cœur en était si ravi et transporté d'aise qu'il ne pouvait, tant malade fût-il, s'empêcher de le faire paraître au dehors : en son corps, qui en tressaillait ; en son visage, qui soudain s'égayait ; en ses mains, qu'il élevait et joignait ; en ses bras, dont il accolait cordialement son nouveau frère ; en ses yeux, qui en versaient des larmes de joie ; et surtout en sa langue, laquelle, ne pouvant modérer l'abondance du cœur, proférait des paroles si ferventes et si puissantes et avec tant de véhémence et de vivacité qu'il semblait que le Saint-Esprit était dans sa bouche en forme de langue de feu. « La Mission, disait-il, c'est l'esprit des premiers chrétiens ; c'est une vie tout apostolique ; c'est le souverain et dernier moyen que Dieu a trouvé pour réformer son Eglise ; et il semble que sa bonté, sa sagesse et sa toute-puissance se soient épuisées dans ce chef-d'œuvre de ses mains. Oh ! que sa providence a de grands desseins sur la Mission ! oh ! qu'on verra de choses grandes ! oh ! quel bonheur d'être missionnaire ! Que je suis heureux d'en être du nombre et ensemble malheureux d'y être si inutile et à charge ! etc. » Il en disait autant et plus toutes les fois qu'on le mettait sur ce propos, mais particulièrement au lit de la

mort, pource qu'il ne pouvait s'empêcher d'en parler à tous ceux qui le venaient voir, mais avec bien plus d'ardeur et de véhémence que jamais, en sorte qu'il semblait qu'il n'avait de forces et de paroles que pour cela. Et le meilleur que j'y trouve, c'est qu'il disait cela tout comme il le sentait dans le cœur, car il eût fait conscience de dire la moindre chose contre la simplicité et par exagération. Enfin vous savez que je n'ai guère accoutumé d'exagérer les choses, mais je vous puis assurer qu'il me serait impossible de vous pouvoir exprimer les hauts sentiments qu'il avait de la Mission, et que tout ce que j'en ai dit n'est rien auprès de ce qui reste à dire ; en sorte qu'il vaut mieux à présent me contenter de l'admirer et de vous le laisser à penser. Je vous dirai seulement que plus il allait ainsi rehaussant la grandeur de notre Institut et exagérant les bas sentiments de soi-même, plus il me paraissait grand en sainteté et utile à toute notre communauté, en sorte que je ne pouvais m'empêcher de dire souvent tout haut : « Monsieur Pillé, par son non-faire et en pâtissant seulement, fait plus pour Dieu et pour la maison que moi et toute notre compagnie en agissant et travaillant sans cesse. »

Son humilité était très grande et très profonde. Ce que nous venons de dire de la basse estime qu'il avait de sa personne en est une marque assez certaine ; car elle était telle qu'encore que je lui aie dit par plusieurs fois que je tenais à grande bénédiction de l'avoir en notre compagnie, néanmoins il ne pouvait se le persuader ; en sorte qu'il a toujours vécu dans ce bas sentiment de soi-même, disant, à toutes occasions, qu'il était inutile à la maison, qu'il s'estimait indigne d'y être, qu'il y était à charge et qu'il ne méritait pas le moindre des bons offices qu'on lui rendait, même dans ses maladies.

Il ne se contentait pas d'avoir cette humilité dans le cœur et dans la bouche; il tâchait par tous moyens de la pratiquer par œuvre, s'offrant, à cet effet, à servir aux choses les plus basses et sous les moindres de la maison. Entre autres choses on a remarqué qu'il fut un jour envoyé pour aider notre frère Alexandre, qui était pour lors dépensier ; ce qu'il fit de si bon cœur que le même frère nous a dit qu'il n'a jamais vu une soumission de volonté et de jugement pareille, lui obéissant comme s'il n'eût été qu'un jeune homme, lui qui était ancien prêtre et fort âgé. Il pria aussi un jour avec instance un de nos frères de la cuisine de l'avertir de ses manquements. Il aidait souvent au cuisinier en tout ce qu'il pouvait et aux ministères les plus abjects et ravalés. Il prenait la peine de montrer le chant aux petits écoliers, quoiqu'il n'en fût pas peu incommodé. Son humilité a encore paru en ce qu'il ne se mêlait jamais de dire son avis sur quelque matière que ce fût, principalement s'il était de science, s'estimant ignorant. Il dit un jour à un de nos frères qu'il était inhabile à faire aucune fonction de Mission, à cause de son insuffisance, et qu'il n'était pas même capable de conduire une bande d'ordinands, ce que faisaient pour lors nos simples frères clercs. Il se contentait d'accommoder les chaises de Messieurs les ordinands, disant que c'était là tout le service qu'il leur pouvait rendre, quoiqu'à la vérité il fût assez capable et expérimenté en ces matières. Et ce qui est de plus remarquable, c'est qu'en disant cela de bouche il en avait le sentiment dans le cœur, en quoi consiste la vraie humilité.

Son obéissance n'était pas moindre que son humilité. Il ne faisait jamais rien sans permission, tout ancien qu'il était de la maison, voulant avoir ordre des supérieurs sur les moindres choses. Il prenait indifféremment

tout ce qu'on lui donnait, quoiqu'il fût bien ou mal apprêté et quoi même qu'il en fût dégoûté et y eût aversion. Quand les petits écoliers lui demandaient quelque chose, il s'inquiétait s'ils avaient permission. Cette grande obéissance faisait qu'il avait une merveilleuse condescendance vers ses égaux et même vers ses inférieurs. Jamais il n'a contredit à personne. On le mettait sur tels discours qu'on voulait, pourvu qu'il fût d'édification, et quittait aisément et promptement l'emploi qu'il avait pour vaquer à autre chose dont on le priait. Et ce qui est de plus parfait, c'est qu'il obéissait en tout avec soumission de jugement, et cela toute sa vie, mais particulièrement à sa mort ; témoin les actes héroïques que nous toucherons tantôt, si bien qu'on peut dire de lui : *Factus est obediens usque ad mortem* [8].

Sa patience a été héroïque. Il n'a jamais témoigné le moindre signe d'impatience. Il a toujours béni Dieu dans ses souffrances, qui étaient souvent si rudes qu'il faisait pitié à tout le monde ; et on eût dit, à chaque moment, qu'il allait rendre l'âme ; et, nonobstant tout cela, il ne laissait pas d'être gai et toujours égal à soi-même. Ce pauvre homme ne pouvait pas se lever matin sans augmenter son indisposition, ni s'habiller tout seul qu'avec beaucoup de peine ; et pour tout cela il ne laissait pas d'aller à l'oraison le plus souvent qu'il pouvait, quoiqu'il eût grand besoin de reposer, pource qu'il ne dormait quasi point la nuit à cause de sa toux. Enfin son zèle lui faisait faire plus qu'il ne pouvait. C'est pour cela qu'on l'a vu souvent tomber sur la montée, ne pouvant se soutenir ni relever. Il ne se contentait pas des croix que Dieu lui envoyait ; il s'infligeait des peines lui-même en macérant sa chair, nonobstant ses grandes

8. Epître de saint Paul aux Philippiens II, 8.

infirmités, tantôt par jeûnes, tantôt par autres austérités, comme l'on peut présumer d'une discipline ensanglantée qu'on a trouvée dans son lit après sa mort. Enfin c'était un homme de douleur et ensemble un miroir de patience. Et quoiqu'il ait paru toujours tel à un chacun, il faut avouer qu'au lit de la mort il l'était en une manière particulière. Il semblait que la patience était comme dans son trône ou comme triomphante des peines et des douleurs. Ses maux étaient plus grands que jamais et ses forces plus petites ; mais sa patience augmentait de plus en plus, en sorte que non seulement il supportait de bon cœur et avec résignation à la volonté de Dieu ses souffrances, mais encore il s'en réjouissait et désirait en souffrir davantage pour Notre-Seigneur et pour le prochain. C'est ce qui lui faisait dire et redire avec tant d'affection : *Domine, bonum mihi quia humiliasti me.* Béni soyez-vous, ô mon Dieu ! oh ! que vous êtes bon ! *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini Nostri Jesu Christi* [9] *!* etc.

La vertu de pauvreté était en lui en un souverain degré. Il n'avait aucune attache aux choses de la terre. Il se plaisait à être traité en pauvre et à se servir des choses les plus pauvres, jusque-là qu'il ramassait tout ce qu'il rencontrait, qui pouvait servir à quelque chose, comme un petit morceau de carte, de bois, un petit fer d'aiguillette. Pour ce qui regarde les choses qui étaient à son usage, il était très soigneux de les conserver, raccommodant lui-même ses habits et son bréviaire, auquel il y avait toujours quelque chose à refaire. Il avait des lunettes, dont l'une verrière était rompue ; jamais on ne lui put persuader d'en prendre d'autres. Il avait tellement renoncé à la propriété des choses dont il usait,

---

9. Epître de saint Paul aux Galates VI, 14.

qu'il faisait conscience d'en donner, tant petites fussent elles, quoiqu'il fût d'ailleurs fort libéral, ou bien il fallait en avoir permission. J'ai appris qu'il a pratiqué cela même au lit de la mort. Un sien neveu, qui est notre frère Bonichon [10], lui ayant demandé seulement quelques petits manuscrits de dévotion pour apprendre à se perfectionner, ce pauvre homme les lui refusa, lui disant qu'il les allât présenter au supérieur et qu'il lui en demandât lui-même après. Il n'était pas moins consciencieux à recevoir ce qu'on lui voulait donner. Il voulait avoir permission pour accepter un petit livre, une image de papier ou chose semblable. Et quoique ces choses semblent petites au jugement des hommes, l'esprit avec lequel il les faisait les rendait grandes aux yeux de Dieu et des anges.

Il avait une grande simplicité, non rustique ou niaise, mais colombine et sainte ; c'était une simplicité qui perfectionnait ses autres vertus. Sa charité était simple, son humilité simple, son obéissance simple, sa patience simple, et ainsi des autres ; car il n'y avait aucun mélange de respect humain, dissimulation, artifice ou finesse. C'est ce qui faisait qu'encore qu'il fût fort judicieux, il se laissait manier comme un petit enfant ; il croyait quasi tout ce qu'on lui disait même pour rire, et se mettait à faire tout ce qu'on désirait de lui. Il faisait même souvent la récréation avec les petits écoliers et conversait simplement avec eux, comme s'il eût été enfant comme eux. Cette simplicité le rendait aimable et aimé d'un chacun, mais principalement de Dieu, qui sans doute se

---

10. Nicolas Bonichon, clerc, né à Ferrières-Gâtinais le 30 juillet 1619, entré à Saint-Lazare le 24 septembre 1641, reçu aux vœux le 9 juin 1644, ordonné prêtre le 21 septembre 1647, placé plus tard à la maison de Cahors. Un autre neveu de M. Pillé, Christophe Bonichon, entrera dans la congrégation de la Mission en 1645, en qualité de frère coadjuteur.

communiquait ordinairement à lui en une manière particulière, puisque *cum simplicibus est sermocinatio ejus* [11] ; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il paraissait toujours intérieur, fervent et n'aspirant qu'à Dieu.

Sa diligence était merveilleuse. Pour ce qu'encore que son indisposition le rendît tout faible et débile et que le travail l'incommodât, jamais on ne l'a vu oisif ; toujours il était en action, tenant pour une de ses maximes que l'oisiveté était la mère de tous les vices, comme il dit un jour à un de nos frères, qui lui demandait pourquoi il travaillait tant. Le plus souvent il raccommodait les missels et bréviaires, écrivait les cérémonies et autres choses de la maison. Il allait même au jardin travailler, et, tout couché par terre, arrachait les mauvaises herbes, portait du bois et de l'eau à la cuisine, y lavait la vaisselle, et cela de si bonne façon que ceux qui le voyaient en étaient tous édifiés ; et quand son infirmité l'obligeait à tenir le lit, il trouvait encore à travailler, soit à lire, soit à écrire ou à coudre, et surtout à prier, particulièrement à faire des oraisons jaculatoires, si souvent et ardemment qu'il touchait et enflammait ceux qui s'en apercevaient.

Pour ce qui est de la chasteté, il l'a eue en un degré fort éminent, et crois qu'il a usé de toutes les précautions imaginables pour se la conserver entière. Les petits écrits sur ce sujet qu'on a trouvés après sa mort dans son sac, en donnent un suffisant témoignage ; et il y a grande apparence qu'il les pratiquait ponctuellement, quoiqu'ils fussent bien difficiles à les mettre en pratique ; ce sont certains moyens souverains pour conserver la chasteté. Ce qui montre bien que notre frère Alexandre, l'infirmier, n'avait pas mauvaise raison de dire en

---

11. Proverbes III, 32.

pleine conférence qu'il avait remarqué en son corps des marques d'une chasteté virginale. Et cependant son tempérament naturel semblait être tout contraire à cela ; d'où s'ensuit qu'il lui a fallu subir de grands combats et emporter de grandes victoires pour empêcher que ce trésor ne lui fût volé.

Sa mortification n'a pas seulement paru à l'égard des mouvements charnels, qu'il réprimait si bien, mais encore à l'égard de toute autre chose, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A-t-on vu un homme de la sorte plus mortifié que lui de sa vue, de l'ouïe, du goût et autres sens, surtout de la langue, de son jugement et de sa volonté ? Je vous le laisse à penser. Mais pour mieux connaître l'excellence de cette vertu en lui, il faut se représenter qu'il était naturellement prompt, vif, colère et avide d'ouïr et savoir, etc. ; néanmoins il maîtrisait si bien toutes ses inclinations et passions qu'il a toujours paru être naturellement posé, doux, indifférent et bonasse. Et cependant cela n'était que par vertu et par grâce, qu'il a acquise à force de se mortifier. En un mot, il est vrai de dire que sa vie n'a été qu'une perpétuelle mortification, comme si Dieu eût pris plaisir à le voir ainsi bien user des mortifications, comme un autre Job. Il ne s'est pas contenté des ordinaires ; mais il lui en a donné des extraordinaires. Et c'est particulièrement quand, après lui avoir donné, d'un côté, une grande connaissance de la valeur et beauté des âmes et de la grande nécessité qu'elles ont du secours de la mission, et, de l'autre, un désir insatiable et incroyable d'y travailler incessamment pour les gagner, il lui ôta quasi à même temps les moyens d'exécuter ses saints desseins, en lui donnant une infirmité au corps qui l'a tourmenté quasi continuellement, et une autre, plus grande, en l'esprit, qui est une persuasion qu'il avait d'être inutile et

à charge à la maison, provenant de sa grande humilité, ainsi que nous avons déjà dit. Pour vous figurer en quelque façon cette mortification héroïque, il ne faut sinon vous représenter un homme bien affamé à qui l'on fait voir continuellement une table couverte de toutes sortes de bonnes viandes, auxquelles il ne peut toucher, à cause qu'il est trop bien enchaîné. Sa mortification était comme cela et même plus grande, du moins à cause de la longue durée. Et cependant, quoique son humilité lui ait fait faire quelques petites plaintes amoureuses de ses peines, nous pouvons dire de lui ce que le Saint-Esprit dit de Job : *In his omnibus non peccavit* [12], mais bien il s'y est d'autant plus purifié, comme l'or dans la fournaise, parce qu'en tout cela il était entièrement résigné à la volonté de Dieu, ce qu'il n'a pu cacher, à cause des actes fréquents qu'on lui en a vu faire avec tant de ferveur.

Quoique j'aie déjà fait mention de sa grande dévotion, je ne puis néanmoins m'empêcher d'en dire encore un mot. Il n'est pas croyable combien il était dévot à toutes les choses saintes que l'Eglise conseille ou approuve, comme l'eau bénite, agnus Dei, rosaire, reliques, indulgences et semblables, comme aussi aux saints et aux anges, mais particulièrement à trois : 1° à son bon ange, qu'il honorait tous les jours en une manière particulière, et avait une grande confiance en lui, ce qui ne pouvait être, s'il n'eût souvent impétré par son intercession l'effet des prières qu'il lui faisait ordinairement ; et il est probable qu'il le regardait souvent des yeux de l'esprit, ainsi que faisait sainte Françoise le sien avec les yeux du corps, et qu'il lui parlait familièrement et avec grande révérence ; 2° à la sainte Vierge,

---

12. Job I, 22.

et encore plus ; mais il me serait impossible de vous l'exprimer ; il faudrait l'avoir ouï lui-même en discourir. Ce qu'il en disait était capable de donner cette dévotion aux autres, particulièrement quand il était sur le propos de sa conception immaculée, du grand pouvoir qu'elle avait auprès de son Fils et des grands miracles qu'elle a faits en faveur de tant de personnes. Le principal était qu'il l'imitait en ses vertus et exhortait les autres à en faire de même. Je crois que cette dévotion a été une des principales causes de sa chasteté, dont nous avons parlé, et que la Vierge lui accordait tout ce qu'il lui demandait. Aussi avait-il une grande confiance en elle, particulièrement au lit de la mort, ainsi que j'ai moi-même remarqué plusieurs fois, entre autres quand il prononçait ces paroles : *In te, Domina, speravi ; non confundar in aeternum, quia non solum sperantem, sed etiam desperantem adjuvas.*

Mais sa principale dévotion était à la passion de N.-S. ; car il y pensait tous les jours et presque à toutes les heures, et n'y pensait qu'avec ressentiment de compassion, d'admiration et remerciement; et souvent il ne pouvait s'empêcher de le faire paraître au dehors par des aspirations, par des soupirs et par des larmes. C'est ce qui lui faisait dire souvent que celui qui ne remercie N.-S. J.-C. tous les jours de sa passion perd sa journée. C'a été aussi pour cela qu'en la dernière maladie il baisait et rebaisait si souvent et si dévotement, même avec larmes, le crucifix qu'il avait toujours près de lui en son lit. Qui pourrait raconter les beaux colloques qu'il lui faisait alors et de cœur et de bouche ? Qui pourrait exprimer le sentiment avec lequel il lui disait : *O bone Jesu, qui mortuus es pro me, quis mihi tribuat ut moriar pro te ! Salve, crux pretiosa, suscipe discipulum Christi, ac per te me recipiat qui per te moriens me redemit !*

Je n'aurais jamais fait si je voulais ici vous raconter toutes ses vertus. Il suffit de dire que non seulement il ne me souvient point d'avoir jamais remarqué en lui aucun vice, ni ouï dire qu'il en eût aucun, mais encore que je n'ai jamais remarqué en lui que vertu, et chacun l'a regardé, aussi bien que moi, comme un miroir de dévotion, de patience, d'humilité, d'obéissance, de charité et de toutes sortes de vertus. Sur quoi je ne puis omettre l'estime qu'en faisait Monsieur Parmentier, curé de la Queue [13], homme de rare vertu, qui l'a connu fort particulièrement, lequel n'en parlait jamais qu'avec admiration, disant ordinairement avec ardeur : « Monsieur Pillé est un homme de Dieu ; c'est un trésor caché ; c'est un saint. »

Il semble qu'en voilà bien assez pour élever l'édifice des vertus de ce grand homme de Dieu ; mais nous avons manqué d'en poser les fondements. Il reste encore une vertu éminente, qui était en lui si vive et si éclatante par-dessus toutes les autres, qu'elle les vivifiait et faisait éclater merveilleusement : c'est la vive et grande foi qu'il a toujours eue en un souverain degré, en sorte qu'il semblait, à l'ouïr et voir faire, qu'il touchait et palpait les mystères de la foi. Il n'avait aucune difficulté à croire les choses même qui n'étaient pas d'obligation, comme l'histoire des saints, leurs miracles et tout ce que les livres de dévotion contiennent. C'était la vive et grande foi qu'il avait de la grandeur et bonté de Dieu qui le faisait souffrir avec tant de gaieté et agir avec tant de ferveur. C'était la grande foi de la justice divine qui lui faisait si fort craindre ses jugements et châtiments. C'était elle qui lui faisait avoir tant d'horreur du péché et de zèle pour le salut des âmes. C'était elle

---

13. La Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).

qui lui faisait craindre si fort de rendre compte à Dieu, particulièrement pour les âmes qui lui ont été commises. C'était elle qui lui faisait dire si souvent, et avec larmes et soupirs : « Oh ! que les jugements de Dieu sont épouvantables ! Oh ! que je serais heureux si je n'avais jamais été curé ! » Enfin, c'était cette foi qui lui faisait si hautement pratiquer toutes les vertus que nous avons remarquées en lui. Et ce qui m'a semblé plus admirable, c'est que cette foi opérait grâce même en l'âme des autres, ainsi que quelques-uns de nos frères ont expérimenté, pour avoir eu recours à lui en leurs tentations, auxquels il disait : « Faites ou dites ceci ou cela, et vous en serez délivrés. » Et la chose arrivait ainsi qu'il l'avait dite. Et je l'ai moi-même reconnu en plusieurs choses, particulièrement en ce qu'étant un jour en fort grande peine pour le procès que Messieurs de Saint-Victor nous avaient intenté à cause de notre établissement à Saint-Lazare, en sorte que j'étais sur le point de quitter tout à fait cette maison pour ne point plaider, je consultai sur ce sujet plusieurs grands personnages en toutes façons, lesquels ne purent, avec toutes leurs raisons, me persuader de tenir bon et défendre notre cause ; mais dès que j'eus demandé à M. Pillé son avis, il ne fit que me dire tout bonnement et froidement : « Monsieur, cela n'est rien ; faites ; ne vous en mettez point en peine ; c'est la volonté de Dieu. » Sitôt qu'il m'eut dit cela, vous ne sauriez croire combien je fus consolé et soudain résolu d'entreprendre l'affaire, en sorte que je n'en ai eu, depuis, aucune peine ni difficulté, comme si Dieu lui-même me l'eût révélé et ordonné, tant sa foi était vive et efficace.

Cette grande foi n'empêcha pas qu'à l'heure de sa mort il n'ait un peu été tenté d'infidélité. Mais cette tentation lui fut permise de Dieu pour le rendre plus

ferme dans sa croyance, comme un peu d'eau jetée sur un feu bien allumé ne sert que pour le faire mieux allumer. L'acte qu'il fit ensuite en est une preuve assez forte et authentique, pource que, un peu devant qu'il perdît la parole, l'étant allé voir, et m'ayant dit sa tentation, je lui demandai s'il ne croyait pas à tout ce que Dieu avait révélé à son Eglise ; et soudain il me dit avec une extrême vigueur d'esprit : « Je renonce à toutes les suggestions du malin esprit ; je veux mourir en vrai chrétien » ; et s'écriant il fit cet acte : « O mon Dieu ! je crois toutes les vérités que vous avez révélées à votre Eglise ; je renouvelle tous ceux que j'ai faits en ma vie, et pource qu'ils n'ont pas peut-être toutes les conditions requises, je renouvelle tous ceux des apôtres, des confesseurs et martyrs, etc. »

Quand j'ai dit que cette si grande foi lui causait une si grande crainte de la justice divine, il ne faut pas vous imaginer qu'il ait manqué pour cela d'espérance, vu qu'elle était en lui très grande. De quoi il ne faut s'étonner, puisque la même foi, dont il faisait tant d'actes, lui servait toujours de bouclier pour résister aux assauts de la tentation, et ensemble de flambeau pour voir clairement l'immensité de la miséricorde de Dieu, la valeur infinie de la mort et passion de N.-S. et la vérité infaillible des promesses qu'il a faites aux pécheurs pénitents, joint que sa grande charité, étant unie avec sa grande foi, était une marque infaillible que son espérance était pareillement grande, comme quand on voit de nuit une grande clarté et qu'on y sent une grande chaleur, c'est un signe évident que la flamme en est aussi bien grande. Ainsi vous ayant montré la grande lumière de sa foi et la grande ardeur de sa charité, il s'ensuit infailliblement que la flamme de son espérance était grande à proportion. Et quand il n'y aurait point d'au-

tre preuve que l'expérience que nous avons des continuelles victoires qu'il a gagnées en combattant contre la crainte jusques à la mort, ce serait bien assez pour faire voir la grandeur de son espérance ; car autrement elle n'eût pu subsister comme elle a fait. Et non seulement elle subsistait, mais elle s'augmentait sans doute à mesure qu'elle était contrariée, ainsi que la flamme d'un grand feu bien allumé croît étant agitée des vents. Et ç'a été sans doute pour cela que Dieu l'a voulu ainsi exercer, pour lui faire gagner une plus riche couronne. Et quoique cette grande espérance ait toujours été en lui toute sa vie, elle a néanmoins bien mieux paru et éclaté à la fin par plusieurs actes signalés qu'il en a faits, particulièrement quand nous lui parlions du paradis, là où il devait bientôt aller, et que nous nous recommandions à ses prières quand il serait dans le ciel ; car il nous répondait résolument et simplement qu'il ne manquerait pas de prier Dieu pour nous et pour toute la Mission, et nous promettait cela comme s'il eût eu révélation d'entrer dans le ciel aussitôt après sa mort. Oh ! que de belles requêtes qu'il promettait de présenter à la divine Majesté pour toute la compagnie ! Enfin il a fait voir que son espérance allait croissant à mesure qu'il prévoyait la récompense approcher, comme le mouvement de la pierre croît en vitesse plus elle approche de son centre.

Voilà, Monsieur, le précis de la vie de M. Pillé, qui semble sans doute bien grand ; mais pourtant je le trouve petit, tant pource que je ne vous ai pas fait voir toutes ses vertus, car il serait impossible, qu'à cause que ce qui est de plus grand et de plus excellent a été caché par sa profonde humilité, joint qu'il n'y a que Dieu qui le puisse connaître ; et nous ne le connaîtrons que dans le ciel, particulièrement cette plénitude de

grâce et l'esprit avec lequel il faisait tous ces actes de vertu. Quoi que c'en soit, voilà une partie de ce que nous avons pu remarquer de sa vie.

Vous attendez possible que je vous fasse aussi un narré de sa mort ; mais je n'ai à vous dire, sinon que vous l'avez déjà vu dans le miroir de sa vie, d'autant que sa mort a été telle qu'a été sa vie ; que s'il y a quelque différence, c'est donc que sa vie en a été comme le grand tableau, et sa mort comme le raccourci ; car je puis dire que dans les dix ou douze derniers jours de sa vie, il a fait et refait des actes intérieurs et extérieurs de toutes les vertus que nous avons touchées, particulièrement de foi, de crainte, d'espérance, de charité, de contrition, d'humilité, d'obéissance, de patience, de résignation et conformité à la volonté de Dieu, et même qu'il a fait *intensive* en sa mort ce qu'il a fait *extensive* en sa vie : je veux dire que, s'il a fait en sa vie plusieurs actes d'une vertu, v. g. à 3 degrés, le peu qu'il en a fait à sa mort était à six degrés. Pour vous dire néanmoins quelque chose de plus particulier touchant la fin de cet homme de Dieu, vous saurez, Monsieur, qu'environ trois semaines avant que mourir, on l'amena des Bons-Enfants à Saint-Lazare, à cause d'un grand et continuel assoupissement qu'on remarqua en lui, outre son mal ordinaire de la poitrine et des poumons. 3 ou 4 jours après son arrivée, il commença à garder le lit, et depuis il alla toujours diminuant en force et croissant en peine, à cause que son mal de poitrine l'oppressait plus que jamais et en telle manière qu'en peu de jours il ne put aucunement se tenir sur les pieds ni s'aider de ses membres ; et qui plus est, il commença tôt après à cracher les poumons. Il avait néanmoins encore l'esprit fort, le courage grand et la parole libre ; et ce qui est de plus admirable, c'est qu'il parlait et priait souvent

avec plus de vivacité et de vigueur qu'auparavant, particulièrement quand on lui eut annoncé que c'était à ce coup que Dieu voulait mettre fin à ses peines temporelles pour aller jouir des joies éternelles. Ce fut alors qu'il commença, comme un cygne, à chanter plus doucement que devant. Oh ! qui pourrait exprimer les sentiments qu'il avait dans son cœur pendant qu'il prononçait de bouche ce verset de David : *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus*[14] ! Oh ! qui pourrait exprimer avec quel esprit il a fait tous ces actes de vertu, tant intérieurs qu'extérieurs, qu'il a produits dans ce dernier passage, principalement quand je lui donnai le sacré viatique et l'extrême onction ! Car autant d'actes qu'il faisait de foi, d'espérance, de charité, de contrition, d'humilité, de simplicité, d'obéissance et de conformité à la volonté de Dieu étaient autant de dards enflammés qui perçaient les cœurs des assistants et les faisaient fondre en larmes. C'était un second saint André ; car, comme ce grand apôtre mourut en croix et y demeura néanmoins deux jours attaché sans mourir, pendant lesquels il prêchait les peuples et priait Dieu pour la conversion de leurs âmes, M. Pillé est mort en croix, je veux dire dans les douleurs aiguës de sa maladie, et, pendant ses souffrances, a édifié tous les missionnaires par les bons discours qu'il leur a tenus et par les rares exemples de patience et autres vertus qu'il leur a donnés. J'allais ordinairement deux fois le jour le visiter, particulièrement la dernière semaine de sa vie ; mais il faut que j'avoue que ce n'était pas tant pour le consoler, encourager et disposer à bien mourir, que pour être moi-même consolé, encouragé et disposé à bien vivre. Et en effet, je n'en revenais jamais que je n'eusse

---

14. Psaume CXXI, 1.

le cœur tout liquéfié et embaumé de dévotion. J'étais ravi d'admiration de voir en lui des choses si contraires et si extrêmes en un même sujet et en même instant ; de voir une si grande patience avec une si grande souffrance ; tant de force d'esprit avec tant de faiblesse de corps ; une voix si forte (surtout quand il parlait de Dieu) avec une si grande incommodité du poumon ; tant de vigilance et d'attention à ce qu'on lui disait dans un si extraordinaire assoupissement ; car, à la première parole qu'on proférait pour le disposer à la mort, soudain il ouvrait les yeux et la bouche pour témoigner que son cœur ne dormait pas, quoique son corps fût ainsi assoupi, mais qu'il veillait toujours avec la lampe allumée, prêt à recevoir l'Epoux, qu'il attendait avec tant de désir. J'étais encore plus ravi de voir en lui une si profonde humilité avec une si haute charité, une crainte si grande avec une espérance si parfaite, une foi si ferme avec une tentation si forte, tant de contrition avec tant d'innocence, tant de dévotion avec tant de désolation, tant de patience parmi tant de douleurs et enfin tant de résignation à la volonté de Dieu avec tant de sujet de mortification intérieure et extérieure.

Mais ce qui m'attendrissait plus le cœur de dévotion, c'était de le voir et ouïr lorsqu'on se recommandait à ses prières et qu'on lui demandait sa bénédiction, particulièrement quand c'était moi qui l'en priais. Du commencement, il s'en excusait, disant que c'était à lui à me faire cette prière ; mais, après cela, il obéissait en simplicité, disant : « C'est à ma confusion ce que je m'en vais faire par obéissance. » Et soudain, il commençait à faire des prières si admirables et nous souhaitait tant de bénédictions et nous donnait de si bons avis et nous disait tant de bien de la Mission et nous prédisait tant de grâces, et cela avec tant de ferveur, de simplicité et

d'humilité, qu'il nous semblait ouïr un saint du paradis ; en sorte que nous ne pouvions contenir nos larmes, particulièrement quand, pour la conclusion, il élevait sa main et formait le signe de la croix pour me donner sa bénédiction, que je recevais de lui comme si Notre-Seigneur lui-même en personne me l'eût donnée ; et il me semblait que j'en recevais à l'instant des effets en mon âme.

Voilà ce que je vous puis dire de sa maladie, qui dura environ quinze jours, sur la fin desquels, après avoir fait tous les devoirs d'un parfait chrétien et rendu hommage au souverain Seigneur et de cœur et de bouche et d'œuvre, il commença à perdre la parole et enfin entra en l'agonie, quoiqu'assez tranquille et doux, avec laquelle il termina sa vie et rendit ses derniers soupirs encore plus doucement, sans quasi que l'on s'en aperçût, sinon par une dévote aspiration qu'il fit en disant : « O mon Dieu ! » parole courte, mais emphatique et énergique. Oh ! que de belles choses sont comprises dans ce petit mot ! Oh ! qui pourrait les expliquer ! Ces dernières paroles ont semblé si admirables à quelqu'un des nôtres qu'il a dit qu'on avait sujet de croire qu'à ce dernier instant cet homme apostolique voyait déjà Notre-Seigneur et le touchait même ; de quoi il était si ravi qu'il fut contraint de s'écrier, comme un autre saint Thomas : *Dominus meus et Deus meus* [15] ! C'est ainsi qu'il rendit l'âme, laquelle sans doute s'envola au ciel, n'ayant point besoin du purgatoire après sa mort, puisqu'elle avait été si bien purgée pendant sa vie. Il décéda au mois d'octobre, la surveille de saint Denis, un mardi, jour dédié aux anges, auxquels il avait porté une grande dévotion, et fut ensépulturé dans le chœur de Saint-Lazare, avec

15. Evangile de saint Jean XX, 28.

une messe haute et solennelle, dont j'eus le bonheur d'être le célébrant. Nous n'avons pas laissé, outre cela, de dire chacun trois messes pour le repos de son âme, et chaque frère a fait la communion et dit trois chapelets. Je vous prie aussi d'en faire faire de même à votre communauté.

Voilà, Monsieur, la vie et la mort de ce bon et vrai missionnaire, mais plutôt de ce saint, qui prie maintenant pour nous, ainsi que nous le pouvons pieusement croire. Il y a à apprendre et profiter pour toutes sortes de personnes qui composent notre congrégation. Les vieux apprendront à ne se point dispenser de la règle, les jeunes à se soumettre, les malades à s'encourager et patienter, les sains à ne point se feindre de travailler, les spirituels à se perfectionner et les sensuels à entrer en confusion de voir un homme vieillard et infirme se mortifier. Ceux qui ne sont pas fermes en leur vocation, ou qui, à la première tentation ou mécontentement, projettent leur sortie verront ici l'état qu'il faut faire de la grâce que Dieu leur a faite d'être missionnaires. Ceux qui murmurent d'être inhabiles à la prédication, confession et autres fonctions de Mission à cause de leur infirmité ou incommodité du corps ou de l'esprit, ou parce qu'on les laisse à la maison pour vaquer à autre chose qui ne leur revient pas, apprendront ici que c'est une grande présomption de s'imaginer que Dieu ait besoin de leur talent, comme s'il ne pouvait pas convertir les âmes par autre voie, et que l'obéissance, la mortification, l'oraison, la patience et semblables vertus gagnent mieux les âmes que les grandes sciences et toute l'industrie des hommes. On a vu clairement tout cela en M. Pillé, comme j'ai déjà dit, qu'il a plus fait lui seul en pâtissant que nous tous en agissant. Ce que nous avons à faire est de l'imiter en ces vertus et de prier pour lui

ou plutôt le prier lui-même, du moins en particulier, puisque l'Eglise ne nous permet pas encore d'agir autrement. Ce faisant, nous devons espérer par son intercession des grandes faveurs du ciel en cette vie pour par après aller jouir avec lui de la gloire en l'autre. Dieu nous en fasse la grâce, par les mérites de N.-S. et de sa sainte Mère, en l'amour desquels je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

De Saint-Lazare-lez-Paris, le 1er jour de l'an 1643.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Chesne, supérieur des prêtres de la Mission de Crécy, à Crécy.

635. — A JEAN GUÉRIN

De Paris, ce 12 janvier 1643.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon Dieu, Monsieur, que mon âme a été consolée de la façon que la compagnie a reçu votre nouvel emploi ! Cela me fait espérer grâce particulière de Dieu sur vous. O Monsieur, qu'il en faut pour la conduite d'une famille telle que la vôtre, pour empêcher que rien de contraire à son esprit ne s'y glisse et pour la faire avancer dans la voie de la perfection ! Les fréquentes prières vous aideront à cela, comme aussi de prendre quelque temps par jour ou par semaine pour considérer l'importance qu'il y a qu'un supérieur avance sa compagnie à la perfection que Dieu demande d'elle ; 2° de consi-

---

Lettre 635. — Recueil du procès de béatification.

dérer en quoi consiste cette perfection ; 3° comme quoi elle y travaille en général et comme quoi chacun en particulier ; 4° penser aux moyens de la faire avancer et les mettre en pratique. Etre toujours des premiers aux actions de la communauté, autant que les affaires le permettront, c'est le premier moyen ; être invariable pour la fin et doux pour les moyens d'y faire parvenir, est le second ; et le troisième, de prendre avis de deux que vous prendrez pour votre conseil, Messieurs Escart et Tholard, et toujours aux choses principales, et toujours de Monsieur Dufestel. Vous ne serez point astreint néanmoins à la pluralité des voix. Vous choisirez celle qui vous paraîtra la meilleure, ou la vôtre, sauf à en rendre compte à la visite, comme dit la règle. Oh ! que vous ferez grand bien de faire état de l'avis de Monsieur Dufestel ! S'il s'agit du temporel, vous en pouvez prendre des avocats ; hors cela point. Il n'y a que les membres du corps qui soient animés de l'influence de l'esprit du même corps. Quand j'ai dit qu'il faut être invariable à la fin et doux aux moyens, je vous dis l'âme de la bonne conduite ; et l'un sans l'autre gâte tout. O Monsieur, que la participation à la douceur et à l'humilité du cœur de Notre-Seigneur représente au vif l'image de Notre-Seigneur et celle de sa bonne conduite, surtout quand la fermeté s'y trouve, sans laquelle je vois la plupart des communautés qui se relâchent en venir là par la trop grande indulgence des supérieurs ! Soyez donc ferme, Monsieur ; et j'admets qu'à l'heure vous contristiez les esprits ; ils vous en auront plus de confiance après ; et hors cela, dans quelque temps vous leur seriez à mépris. Soyez exact à entendre la communication de l'intérieur tous les mois. Je prie la compagnie de s'affectionner à cette sainte pratique et à toutes les autres. Ce que je dis à la compagnie et à vous, Monsieur, sur ce point, je

l'entends de l'observance de toutes nos petites règles, surtout de celle de la charité mutuelle. Et parce qu'il n'y a que l'esprit de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui soit le vrai directeur des âmes, je prie sa divine Majesté qu'elle nous donne son esprit pour votre direction particulière et pour celle de la compagnie. Hélas ! Monsieur, comment suis-je si misérable d'oser prendre la hardiesse de vous dire ces choses que je ne fais pas ? Votre charité m'excusera, s'il lui plaît, et priera Dieu pour moi, qui suis le plus misérable des hommes et qui ose espérer m'amender, si je suis aidé de vos prières et de celles de votre petite communauté, à laquelle je me recommande, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Guérin, supérieur des prêtres de la Mission d'Annecy, à Annecy.

636. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon âme, considérant la vôtre comme une victime offerte continuellement à la gloire de son souverain Seigneur, qui travaille à sa perfection et au salut du prochain. Mon Dieu, Monsieur, que bienheureux sont ceux qui se donnent à lui sans réserve pour faire les œuvres que J.-C. a faites et pour pratiquer les vertus qu'il a pratiquées, comme la pauvreté, l'obéissance, l'humilité, la patience, le zèle et les autres ! car c'est ainsi qu'ils sont les vrais

---

Lettre 636. — *Lettres choisies de saint Vincent de Paul* (Arch. de la Mission), lettre 36.

disciples d'un tel maître. Ils vivent purement de son esprit et répandent, avec l'odeur de sa vie divine, le mérite de ses saintes actions, à l'édification des âmes pour lesquelles il est mort et ressuscité. Si donc je vous regarde comme l'un de ses bons serviteurs, n'ai-je pas raison de vous chérir et de vous estimer en lui et d'implorer souvent, comme je fais, la continuation de ses grâces pour lui être fidèle jusqu'à la consommation des siècles, pour être ensuite couronné de sa gloire pendant l'éternité? Ce sont là les souhaits de mon cœur pour le bonheur du vôtre.

637. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*17 janvier 1643* [1].]

Monsieur,

Voilà une lettre de notre sœur Jeanne, d'Issy [2]. *Vous verrez ce qu'elle a fait au sujet de la copie de la quittance que l'on leur demande. Je pense, Monsieur, qu'il serait bien de régler cette affaire au plus tôt.*

Monsieur le curé de Baron [3] *s'attend d'avoir une fille après la Chandeleur, et nous attendons que la divine Providence inspire à votre charité de nous faire avertir. Nos sœurs croient, aussi bien que moi, que ce bien, qui nous a été si longtemps différé, est une punition du mauvais usage que nous avons fait du passé, dont nous avons regret, reconnaissant ne pouvoir mieux à l'avenir sans une grande aide de votre charité, de laquelle je suis, Monsieur, une pauvre petite fille et très obligée servante.*

L. DE M.

Du jour saint Antoine.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 637. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 641.
2. Dans la banlieue de Paris.
3. Localité de l'arrondissement de Senlis (Oise).

638. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*25 janvier 1643*[1].]

Monsieur,

Je vous supplie très humblement me faire la charité que je sache l'heure que vous direz la sainte messe demain et de faire la charité à mon fils d'y prier pour lui, et vous y souvenir de ma très humble supplication.

Nous ne saurions envoyer ma sœur Henriette à Issy[2], *à cause qu'elle sera nécessaire à Fontenay*[3] *pour tenir l'école, notre sœur qui y demeure ne sachant pas lire. Cette bonne simple sœur, que je vous avais dit avoir la pensée de renvoyer, n'a point fait de retraite, ne la croyant pas capable. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me dire si je l'y mettrai avec les autres.*

J'espère que nos sœurs feront bon usage de l'instruction que votre charité nous a donnée aujourd'hui[4] *; leur cœur est tout rempli de désir pour cela et souhaiterait bien s'en souvenir toujours ; ce qui me fait vous supplier très humblement nous envoyer le petit mémoire des points que vous en aviez ; il me semble qu'il me fera souvenir d'une bonne partie de ce que notre bon Dieu nous a fait dire par votre bouche.*

Ne serai-je point avant mourir en l'état que Dieu me demande pour son amour ? Faites-moi la charité d'y penser un peu et vouloir avoir connaissance de mes désordres, et que je n'aie pas à ma mort toute la confusion que je mérite pour mes infidélités au dessein de Dieu, et particulièrement lorsque Dieu me demandera compte depuis que sa bonté m'a fait la grâce, mon très honoré Père, d'être votre plus petite fille et plus obligée servante.

J'ai oublié de vous demander si j'écrirais l'acte de reconnaissance que je vous ai envoyé, sur le dos du feuillet où est l'arrêté du compte, ou bien si ce sera en marge du même feuillet, pour qu'il soit compris dans l'arrêté.

Ce jour de la Conversion de saint Paul.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 638. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original.
2. Commune de la banlieue de Paris.
3. Fontenay-aux-Roses (Seine).
4. Cette conférence nous a été conservée.

639. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 30 janvier 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres à la fois, l'une du 8 et l'autre du 14 du mois passé. Je ne ferai point réponse à la première, sinon en vous disant en peu de mots que je respecte le premier article, qui regarde le moyen d'affermir la compagnie par cette promesse de payer la dépense qu'on aura faite, si l'on sort, y étant obligé .... [1], mais que l'expérience fait voir au séminaire institué à Rouen par feu Monseigneur le cardinal de Joyeuse [2], où l'on s'oblige et baille caution de payer la pension, en cas qu'on ne se tienne à sa vocation, que ce moyen est inutile et qu'il n'a point remédié à tous les désordres précédents.

Pour le second, qui est des cures, nous prions Dieu incessamment pour cela, en suite de quatre ou cinq conférences qu'on a faites sur ce sujet, sans se pouvoir résoudre à l'affirmative ni à la négative. Nous ne fournirons pas moins de bons curés à l'Eglise par nos séminaires que par la compagnie même, comme j'espère, au cas qu'en suite de plusieurs prières et conférences la compagnie se résolve à l'exclusion. Assurez-vous, Monsieur, que vous ne sauriez nous alléguer aucune raison

---

Lettre 639. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Le mauvais état de l'original ne nous permet pas de lire le mot qui se trouvait en cet endroit.

2. François, duc de Joyeuse, né le 24 juin 1562, occupa successivement les sièges de Narbonne (1582-1598), de Toulouse (1598-1605) et de Rouen (1605-1615). Il fut créé cardinal le 12 décembre 1583 et prit possession de son titre le 7 janvier 1590.

pour ni contre qui n'ait été vue et considérée par la compagnie depuis le long temps qu'il y a qu'elle y pense, et aux autres choses que votre première lettre contient. C'est pourquoi je vous supplie d'être en repos pour cela, comme aussi pour ce qui regarde l'affaire de la Barbarie, pour laquelle je ne vous dirai point autre chose, sinon que notre pensée n'exclut point, ni ne fait rien contre les Ordres de la Rédemption [3] et des Mathurins [4], ne va qu'à voir s'il y a moyen que la petite compagnie fasse une espèce de mission de temps en temps parmi ces pauvres esclaves ; et peut-être que, pour en faire le premier essai, l'on prendra pour prétexte le rachat qu'on essayera de faire d'un petit nombre d'esclaves. C'est à quoi la Providence semble [nous] appeler, et que nous soyons en demeure de 18 qui ont [perdu] leur foi. De ce nombre-là j'ai promis de faire partir Monsieur [du Coudray], dans cinq ou six jours, pour Marseille, où, en travaillant aux forçats, il minutera le traité.

J'adore la Providence de ce que vous, Monsieur, me dites dans la seconde, et loue Dieu de ce que Monseigneur le cardinal de Lenti a la pensée du séminaire. O Monsieur, que de biens à faire, s'il plaît à Dieu de bénir ce bon œuvre ! Nous venons d'envoyer ce matin deux séminaristes en mission en Champagne, et demain ou après nous en enverrons sept ou huit en deux bandes.

---

3. L'Ordre de la Rédemption ou de la Merci fut fondé au XIIIe siècle par saint Pierre Nolasque pour le rachat des esclaves. Le Père Jean-Baptiste Gonzalez y introduisit la réforme à la fin du XVIe.

4. L'Ordre des Mathurins remontait au XIIe siècle et avait pour fondateurs saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. Il tirait son nom du couvent de Paris, bâti sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à saint Mathurin. On l'appelait aussi *Ordre des Trinitaires*. La réforme, commencée en 1573, fut étendue à tout l'Ordre par Urbain VIII en 1635.

Ceux qui en sont revenus depuis peu y ont fort bien fait, et ceux que nous avons donnés à Nosseigneurs de Reims [5] et de Châlons [6] pour être leurs aumôniers font fort bien. Mon Dieu, Monsieur, que je suis aussi consolé de ce que vous voilà travaillant aux pâtres et aux incurables ! Je pense que vous faites bien d'assister aux ordinands. Chacun reconnaît ici que le bien qui se voit aujourd'hui à Paris vient principalement de là.

J'étais sur le point de vous envoyer Messieurs Blatiron et Brunet ; mais ce que vous me dites que je ne vous envoie personne, *si annona non sit duplicata*, c'est ce qui m'a fait destiner le premier pour Saintes et le second pour ailleurs.

Nous n'avons point encore le contrat de votre fondation. L'on le nous fait espérer dans trois jours, et si je vous puis assurer que je n'y perds pas de temps à solliciter. Dès que nous l'aurons, nous tâcherons de retirer ce qui vous est dû de ce côté-là. J'acquitte cependant les 37 pistoles que vous me dites que vous avez prises, outre les cent que nous avons payées et celles que je vous ai dit que vous pouviez prendre de M. Marchand, qui sont autres cent.

Mon Dieu, Monsieur, que je suis consolé de ce que Notre-Seigneur vous a donné ces deux bons ecclésiastiques italiens ! Je vous supplie, Monsieur, de dire à

---

5. Léonor d'Estampes de Valençay.

6. Félix Vialart, évêque de Châlons, était fils de Madame de Herse, une des collaboratrices les plus généreuses et les plus dévouées de saint Vincent. Il naquit à Paris le 5 septembre 1613. Dès 1640, alors qu'il était encore dans sa vingt-huitième année, il fut choisi pour succéder à Henri Clausse sur le siège de Châlons. Il établit un séminaire, réforma le clergé, organisa les missions, vint en aide aux malheureux. Mais, comme Nicolas Pavillon, il se laissa gagner par les idées jansénistes, et ce fut une tache fâcheuse dans un épiscopat si plein et si fécond. Félix Vialart mourut le 10 juin 1680. (Cf. *La vie de Messire Félix Vialart de Herse*, Utrecht, 1738, in-16.)

M. Boulier et à eux que je les embrasse, prosterné en esprit à leurs pieds, et que je m'en vas présentement célébrer la sainte messe, à ce qu'il plaise à Dieu de les faire selon son cœur. Il sera bon, comme vous dites, de leur former l'intérieur ; sans cela une personne voit bientôt le fond et la fin de sa ferveur. Je salue, de plus, le reste de la compagnie, étant prosterné en esprit aussi à ses pieds, et les supplie très humblement me pardonner de ce que je ne puis leur écrire à tous. Oh ! que j'ai besoin de votre support et du leur ! Je le vous demande, Monsieur, avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible, et recommande à vos prières une retraite que j'espère de commencer la semaine prochaine, vers la fin, et de revoir nos petites règles communes et de les vous envoyer ensuite.

Je ne vous puis remercier assez humblement et affectionnément à mon gré de ce que vous me dites que vous êtes prêt à déposer vos pensées sur les choses que vous me mandez. Assurez-vous, Monsieur, que l'on ne résout, ni exécute rien qu'après plusieurs communications et conférences avec des personnes d'insigne piété et que nous demeurerons toujours dans le clergé, avec l'aide de Dieu, et dans la disposition des serviteurs dévoués à l'égard de Nosseigneurs les prélats.

Ce que je vous ai dit autrefois des... [7]

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

---

7. Du reste de la phrase on ne peut saisir que certains mots isolés, comme *convenables*, *espère*, *Dieu*, *qui sera le lien de*.

640. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 5 février 1643.

Vincent de Paul donne des nouvelles de sa communauté, parle de l'établissement de plusieurs séminaires, etc.

641. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Madame de Lamoignon et Madame de Nesmond [1] *sont venues ici au retour de visiter l'hôpital de Saint-Denis, pour lequel elles doivent demander des sœurs de la Charité, au cas que les religieuses hospitalières n'acceptent les conditions que l'on leur veut proposer* [2]. *Ces dames, Monsieur, avaient grand désir de vous parler, pour vous dire qu'elles ne croient pas que Mgr de Beauvais* [3] *aille à St-Germain* [4] *et que Madame sa sœur* [5] *les y pourra conduire, au lieu de lui, si vous le treuvez bon. Mais leur plus grande difficulté pour y aller est que l'on leur a dit que Monsieur de Noyers est à Versailles avec le roi; et il leur semble que, s'il n'était à St-Germain, que leur voyage ne serait pas si utile. Elles ne savent pas aussi si elles doivent remercier seulement la reine, recommandant à Sa Majesté cet œuvre, ou bien la supplier de s'en rendre protectrice. Elles attendront votre avis sur tout cela avant résoudre leur*

Lettre 640. — M. Charavay, qui a mis en vente l'original de cette lettre, dit dans son catalogue que saint Vincent l'a écrite de sa main et qu'elle comprenait trois pages in-4°.

Lettre 641. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Anne de Lamoignon, épouse de Théodore de Nesmond, président au parlement de Paris, et fille de Madame de Lamoignon. Les membres de sa double famille étaient tous liés avec Vincent de Paul, dont ils appréciaient les vertus et favorisèrent les œuvres.

2. L'établissement de Saint-Denis (Seine) ne commença que le 2 août 1645.

3. Augustin Potier.

4. Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), où la cour résidait une partie de l'année.

5. L'évêque de Beauvais avait deux sœurs : Renée, mariée à Oudard Hennequin, seigneur de Boinville, maître des requêtes de l'hôtel du roi ; Madeleine, mariée à Théodore Choart, seigneur de Buzanval.

voyage et doivent envoyer chez vous demain matin, ou bien, Monsieur, si vous le jugiez nécessaire, votre charité leur donnerait résolution plus tôt.

Monsieur le curé d'Issy est venu céans, et, après m'avoir parlé d'une charité pour une petite fille, m'a demandé si nous renverrions bientôt notre sœur Jeanne. Je lui ai fait entendre que j'attendais que je fusse éclaircie du doute que j'avais que l'on eût dessein de continuer cette charité, et tout simplement je lui en ai dit le sujet. (Je n'ai rien gâté, ce me semble.) Il doit parler à Mademoiselle de Montdésir et vous dire ce qu'elle désire faire. Il eût bien voulu mettre la faute sur nous du peu que l'on a donné à nos sœurs depuis qu'elles sont à Issy. S'il plaît à votre charité prendre la peine me mander si je tarderai encore de renvoyer notre sœur Jeanne ?

Je suis, Monsieur, votre très humble fille et servante.

L. DE M.

Ce 9 février 1643.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

642. — A PIERRE ESCART, PRÊTRE DE LA MISSION, A ANNECY [1]

De Paris, ce 11 février 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Si vous aviez vu la joie de mon cœur à la lecture de votre lettre, le vôtre serait tressailli de la même passion. O Monsieur, que je vous embrasse tendrement, mais certes humblement et prosterné en esprit à vos pieds ! Demain, s'il plaît à Dieu, je dirai la sainte messe en partie pour rendre grâces à Dieu pour celles qu'il vous a faites. Oh ! que cet argument du ciel : *tout ce qui va rui-*

Lettre 642. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Une déchirure a enlevé la suscription de la lettre. Le contenu indique qu'elle est adressée à un prêtre de la maison d'Annecy, très probablement à Pierre Escart, qui reçoit en d'autres lettres des conseils semblables à ceux que le saint donne ici.

nant la charité est de l'esprit malin, me paraît venir du ciel et que je l'ai allégué et l'alléguerai bien des fois ! Oh ! bénie soit la sapience éternelle de Jésus-Christ, qui vous a fait faire la mineure et la conclusion avec tant de force et de bénédiction ! Continuez, Monsieur, à voir les choses et les actions du prochain dans l'esprit de charité ; et quand leurs actions auraient cent faces, pratiquons le conseil de notre bienheureux Père [2], de les regarder par la meilleure. Mon Dieu, que la part que Notre-Seigneur vous a faite de son humilité, au changement de supérieur qui a été fait [3], me console, pareillement et votre indifférence à vous soumettre à qui que ce soit ! Certes, c'est là une marque de la possession souveraine que Notre-Seigneur a de votre cher cœur, que j'aime plus que le mien, en celui de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

643. — *LE PÈRE PIERRE FOURNIER* [1] *A SAINT VINCENT*

Nancy 1643.

Votre charité est si grande que tout le monde a recours à elle. Chacun vous considère ici comme l'asile des pauvres affligés ; c'est pourquoi plusieurs se présentent à moi, afin que je vous les adresse et que, par ce moyen, ils ressentent les effets de votre bonté. En voici deux dont la vertu et la qualité exciteront à bon droit votre cœur charitable à les assister.

---

2. Saint François de Sales.
3. Jean Guérin venait de remplacer François Dufestel.

Lettre 643. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 387.

1. Né à Château-Thierry en 1600, reçu en 1616 dans la Société de Jésus, successivement recteur des collèges de Metz, Nancy, Reims, Pont-à-Mousson, Verdun et Châlons, mort à Châlons le 17 septembre 1671.

644. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR A ROME

De Paris, ce 20 février 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu, il y a trois jours, la vôtre du 8 du mois passé. Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris pas assez. Je pense qu'il ne s'est passé aucun ordinaire, depuis ce temps-là, que je ne l'aie fait, et il aura passé de trois ou quatre semaines que je n'aie reçu de vos lettres. Il faut croire qu'elles se perdent. Il est vrai que, du temps où vous écriviez, j'avais laissé passer deux courriers sans vous écrire par... [1]

Je loue Dieu de ce qu'il a béni vos travaux à Ostie, aux pâtres, et qu'il continue sa bénédiction sur les bonnes vieilles gens de cet hôpital. Je n'ai jamais vu de plus belles missions que celles qui se sont faites à l'hôpital des Petites-Maisons de cette ville [2]. Ce sont des personnes dont la plupart ont été dans le désordre de la vie, qui n'ont jamais fait confession comme il faut et qui sont à la veille de comparaître au jugement de Dieu. Oh ! je sais, Monsieur, qu'il y a grande apparence que l'esprit de

---

Lettre 644. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay. L'original appartenait en 1881 au marquis de Gerbéviller (à Gerbéviller, Meurthe-et-Moselle).

1. Le copiste n'a pas su lire la suite.

2. L'hôpital des Petites-Maisons, appelé aussi hospice des Ménages et des Teigneux, était situé tout près de l'endroit où se croisent aujourd'hui la rue de Sèvres et le boulevard Raspail, sur l'emplacement du square des Ménages ou du Bon-Marché. Il abritait quatre cents personnes vieilles et infirmes, des deux sexes, atteintes de folie, de maladies honteuses ou de la teigne. Saint Vincent y avait donné lui-même une mission avant l'établissement de sa congrégation. (Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. I, § 5, p. 20.) Il y envoya plus tard les membres de la conférence des mardis, qui y firent un bien considérable. (Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. III, sect. III, p. 257.)

Dieu anime celui de M. le cardinal Lenti, qui a eu la pensée d'assister les pauvres vieilles gens. Je prie Notre-Seigneur qu'il le conserve toujours pour le bien de son Eglise. Quel âge a-t-il ?

J'ai oublié de répondre à la demande que vous m'avez faite, si nous travaillerons dans les villes où il y a archevêché ou évêché ; et je vous dirai que à Annecy, et M. Chiroye à Luçon... Mon avis est que nous en fassions une règle [3]. Il y a quelqu'un parmi nous qui est d'avis contraire. Et vous saurez retourner à l'usage, s'il vous plaît, jusqu'à ce que nous l'ayons autrement réglé [4].

Vous me demandez ce que nous vous pouvons fournir afin d'agir selon cela. Voici ce que je vous en peux dire. Vous m'aviez déjà écrit cela, et je vous ai répondu que vous n'aviez que 2.500 livres de revenu, sur lequel je ne sais s'il ne sera pas diminué par un procès qu'ont les fermiers des coches contre les Messageries [5] sur le port des personnes, lequel a été renvoyé au Parlement par le Conseil, où Madame la duchesse d'Aiguillon, par son autorité, aurait obtenu des arrêts avantageux aux fermiers des coches ; les Messageries nous offraient 3.000 livres des coches par an ; mais le fermier, qui les a encore pour 5 à 6 ans, les a voulus ; que nous avons tenu son bail, et, en effet, il était passé.

J'ai communiqué la lettre, par laquelle vous me demandiez de la montrer à Madame la duchesse, afin de

---

3. Le copiste a lu : « et je vous dirai qu'à Annecy et M. Chiroye à Luçon, nous contredisons mon avis, qui est que nous en fassions une règle. » Ainsi formulée, la phrase n'a pas de sens. Saint Vincent a certainement écrit autre chose.

4. L'usage fut maintenu. Pour passer sur cette règle, à laquelle le saint tenait beaucoup, il ne fallait rien moins qu'un commandement formel des évêques.

5. Les Messageries royales, organisées par Richelieu.

savoir son sentiment si vous deviez entreprendre les exercices des ordinands. Elle me dit qu'elle était d'avis que vous les preniez et qu'elle vous aiderait de quelque chose pour le présent et vous mettrait dans son testament. Voilà ce qu'elle m'a dit. Nous n'avons point encore le contrat de votre fondation pour quantité...[6].

Feu son Eminence [7] a donné à la mission de Richelieu soixante mille livres pour sa fondation, par son testament, par lequel il demande qu'on prie pour lui.

M. de Liancourt dut, il y a trois jours, venir à la compagnie assemblée pour la noblesse lorraine. Il fut dit qu'il y avait une année qu'il en avait sauvé quelques-uns par les missions qu'il y a fait faire [8]. Vous ne parlerez point de cela, s'il vous plaît.

Messieurs du Coudray et Boucher partiront dans deux jours pour la Barbarie, et Messieurs Brunet et Candelou [9] avec eux et un frère chirurgien pour faire les missions sur les galères de France ensemblement [10], et le chirur-

---

6. Le copiste n'a pas su lire la fin de la phrase.

7. Le cardinal de Richelieu.

8. A La Chapelle.

9. Jean Candelou, né à Fabrezan (Aude), reçu à Saint-Lazare le 6 avril 1640, à l'âge de vingt-trois ans.

10. MM. du Coudray, Candelou, Boucher et Brunet se mirent à l'œuvre dès leur arrivée à Marseille, en collaboration avec huit prêtres de la congrégation de M. d'Authier ; et le 6 mars, Mgr Gault pouvait déjà écrire à la duchesse d'Aiguillon : « C'est la venue de ces Messieurs qui m'a entièrement déterminé à cette mission, que j'eusse peut-être différée à un autre temps. Je ne puis vous dire, Madame, combien de bénédictions ces pauvres forçats donnent à ceux qui leur ont procuré un secours si salutaire... » Comme les galères devaient quitter bientôt Marseille, l'évêque adjoignit aux missionnaires des Jésuites et des Oratoriens. La mission dura vingt jours. Il y avait trois prêtres sur chaque navire. Mgr Gault se distinguait entre tous par son zèle. Il allait de galère en galère prêchant, catéchisant, confessant, ayant pour tous un mot de consolation. Tous les forçats catholiques firent leurs devoirs, sauf cinq ou six. Il y eut des baptêmes de Turcs, des abjurations d'hérétiques, des conversions sans nombre. « Les galères furent si changées, écrit Belsunce (*L'antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques*, Marseille, 1747-1751, 3 vol. in-4°. t. III, p. 411), qu'on

gien faire diriger une espèce d'hôpital à Alger pour les pauvres galériens, et, par ce moyen, avoir le droit de demeurer là et de s'y comporter à la façon de ceux du Canada [11]. Nous ne pouvons trouver moyen plus efficace pour faire voir la beauté et la sainteté de la religion catholique que celui de l'hospitalité qu'on exerce vers les malades. Je vous prie de recommander cela à Dieu et de n'en point parler.

Je salue la compagnie, prosterné en esprit à ses pieds, qui suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

La pensée que Notre-Seigneur nous a donnée de ne pas travailler dans les villes n'a jamais été pour en exclure les missions, si me semble, mais seulement d'y prêcher, catéchiser et confesser pour l'ordinaire, à nos missions ni ailleurs, afin d'être plus libres pour le pauvre peuple et en état. Vous l'avez fait.

645. — *LES AUTORITÉS DE SAINT-MIHIEL A SAINT VINCENT*

1643.

Tout le corps de la ville de Saint-Mihiel et tous les membres d'icelle en particulier vous rendent un million de grâces des

---

les compara à des cloîtres. » (Voir *Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille* par H. Simard, Lyon, 1894, in-8°, p. 60-67; Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 4, pp. 35-38.)

11. Ce fut encore grâce à l'initiative intelligente et à la charité généreuse de la duchesse d'Aiguillon que l'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé. Des Ursulines et des hospitalières françaises le desservaient. Elles avaient gagné les sympathies des indigènes par leur dévouement envers les malades et par leur héroïsme pendant une épidémie. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* [par sœur Françoise Suchereau de Saint-Ignace], Montauban, 1751, in-12.)

Lettre 645. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. I, 1re éd., p. 382.

peines et des soins que vous avez daigné prendre pour leur soulagement, tant par la distribution des aumônes et assistance des pauvres malades et nécessiteux, que par la décharge d'une partie du fardeau de notre garnison ; vous suppliant très humblement de nous continuer votre protection et vos aumônes, desquelles cette pauvre et désolée ville a autant de besoin que jamais ; étant très véritable que, par ce moyen, une infinité de personnes sont en vie aujourd'hui qui n'y seraient pas restées sans cela ; et si l'on vient à les retrancher ou ôter tout à fait, il faut de nécessité qu'une grande partie des habitants meurent de faim, ou qu'ils aillent chercher leur vie ailleurs ; sans parler des distributions que vous avez fait faire aux couvents, par le moyen desquelles ils ont en partie subsisté, et de l'assistance que tant d'autres personnes honteuses, même de qualité, ont reçue de vos prêtres dans leurs maladies et nécessités. Nous ne pouvons assez louer les grands soins et le travail qu'ils y ont pris, ni vous demander assez instamment la continuation des mêmes assistances pour tant de malades et de nécessiteux, outre la gloire et le mérite que vous en aurez devant Dieu.

646. — A JEAN MARTIN [1]

De Paris, ce 23 février 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, la consolation que mon âme a reçue toutes les fois que Monsieur Guérin [2] m'a mandé le bonheur qu'il avait de travailler en votre compagnie, ni combien elle a redoublé par la lecture de

---

Lettre 646. — Le texte de cette lettre est pris sur un fac-similé publié dans *The autograph Souvenir* de Netherclift, Londres, 1865. L'original a été mis en vente par la maison Charavay le 3 février 1845. Il appartenait en 1865 à M. O'Callaghan.

1. Jeune prêtre de vingt-cinq ans, né à Surgères (Charente-Inférieure), reçu dans la congrégation de la Mission le 20 mai 1643. Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Martin, qui fut longtemps supérieur de la maison de Turin.

2. Julien Guérin.

vos lettres et par les sentiments qu'il vous donne, de vous donner à Dieu en cette petite compagnie. Je rends grâces à sa divine Majesté de l'un et de l'autre et la prie qu'elle vous fasse connaître sa volonté sur cela ; car, supposé que ce soit le bon plaisir de Dieu, ô Jésus ! Monsieur, nous nous y rendons de tout notre cœur, en la vue néanmoins que nous sommes très indignes de ce bonheur. Or, afin de mieux connaître les desseins éternels de Dieu sur vous sur ce sujet, il sera bon, Monsieur, que, puisque vous espérez que Monseigneur de Saintes [3] l'agréera, que vous preniez la peine de vous en venir ici quand [il lui plaira] [4] et à vous aussi, et vous verrez plus particulièrement notre manière de vie, et faire vos exercices spirituels à cet effet, et m'en donnerez avis. J'enverrai un autre de la compagnie à votre place. O Jésus ! Monsieur, que je serai consolé de vous embrasser, si cela est ! Je le fais déjà en esprit, prosterné à vos pieds avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

647. -- *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je crois qu'il y a eu quelque empêchement, puisque Madame de Lamoignon ne m'a point envoyé son carrosse ; ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de ne point parler du doute de ce que j'ai baillé aux sœurs à leur partement, parce qu'il m'est toujours resté en l'esprit ne leur avoir baillé que cinquante écus, et ne m'est venu en pensée autre

3. Jacques Raoul.
4. Mots effacés dans l'original.

Lettre 647. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

chose que l'incertitude qu'elles en avaient. Je vous supplie très humblement qu'il ne soit compté que cela. C'était mon intention de le vous dire devant les dames, comme je suis obligée, et de me dire, Monsieur, votre très humble et très indigne fille et servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

648. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je sus ce que Monsieur Compaing m'avait promis de s'informer, et suis, pour ce sujet, autant affligée que je saurais jamais être. C'est pourquoi je vous supplie, pour l'amour de Dieu, que je vous puisse parler aujourd'hui, s'il se pouvait, céans, ou bien que je vous irai treuver. Il est temps, je crois, de donner quelque remède au mal, qui est extrême et pire que vous ne sauriez penser. J'ai grand sujet de craindre et de désirer que Dieu me tienne et inspire votre charité, pour tirer sa gloire d'un si grand mal. Il me semble que je veux bien me soumettre à tout, mais j'appréhende l'éternité. Au nom de Dieu, considérez cette affaire comme une de grande importance et me faites l'honneur de me croire, Monsieur, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE M.

Suscription : *Pour bailler à Monsieur Vincent à lui-même.*

649. — *UN ÉVÊQUE A SAINT VINCENT*

1643.

La désolation extrême que je trouve dans le clergé de mon diocèse et l'impuissance en laquelle je me vois d'y remédier, m'ont obligé d'avoir recours à votre zèle, duquel on ne peut ignorer les sentiments et les fortes inclinations pour restaurer la discipline ecclésiastique dans les lieux où elle se trouve déchue ou entièrement abattue.

Lettre 648. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Lettre 649. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. I, 1re éd., p. 214.

650. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 27 février 1643.

Au nom de Dieu, Monsieur, ne mettez point de modération à la liberté d'écrire au supérieur général. C'est l'usage, fondé sur beaucoup de bonnes raisons, et une des principales consolations qu'aient les inférieurs d'avoir cette liberté entière; et certes il est juste. Ne pensez pas, Monsieur, que l'on croie les inférieurs contre le supérieur sans l'ouïr, ni que l'on agisse selon ce que l'on peut conjecturer de leurs rapports. O Jésus! non; je puis vous assurer que je ne dis rien selon cela, mais c'est selon la conduite qu'on voit par les lettres des supérieurs particuliers. Il est fort à souhaiter, Monsieur, que tous les supérieurs de la compagnie fassent comme fait l'un d'eux, qui dit en public de temps en temps que, si l'on trouve à redire à sa conduite ou à ses mœurs, qu'on en donne avis au général et qu'il s'en corrigera, avec l'aide de Dieu.

Je vis hier le R. P. Bagot [1], qui m'a beaucoup consolé par tout ce qu'il m'a dit de la vertu et régularité de votre famille. J'en rends grâces à Dieu de bon cœur, pource que c'est en ce point que consiste ou d'où dépend le sujet d'espérer les miséricordes de Dieu sur la

---

Lettre 650. — Reg. 2, pp. 29 et 267.

1. Jean Bagot, de la Compagnie de Jésus, naquit à Rennes le 2 juillet 1591 et mourut le 23 août 1664. Il dirigea le collège de Clermont et fut pendant peu de temps confesseur de Louis XIV. Le pieux et célèbre Boudon le regardait comme l'un des plus saints et des plus savants hommes de son siècle. On doit à Jean Bagot divers ouvrages de théologie. Le plus fameux est la *Défense du droit épiscopal et de la liberté des fidèles touchant les messes et les confessions d'obligation*, Paris, 1655, in-8°, qui fut censuré le 7 avril 1657 par l'Assemblée du clergé de France. (Voir *La vie des Saints de Bretagne* par dom Lobineau, éd. Tresvaux, Paris, 1836-1839, 6 vol. in-8°, t. II, pp. 344-350.)

compagnie et les services qu'elle doit rendre à son Eglise.

Continuez, Monsieur, à rendre votre communauté bien bonne et exacte à la petite régularité, et ne vous mettez en peine d'autre chose; Notre-Seigneur fera le reste.

651. — A JEAN GUÉRIN, SUPÉRIEUR, A ANNECY

10 mars 1643.

O Monsieur, que je prie Dieu de bon cœur pour vous et pour tous les vôtres, à ce qu'il plaise à sa divine bonté de faire que vous n'ayez tous qu'un cœur et qu'une âme ! La charité est le ciment qui lie les communautés à Dieu et les personnes entre elles-mêmes, de sorte que qui contribue à l'union des cœurs d'une compagnie la lie indissolublement à Dieu. Plaise à son infinie bonté de vous animer de son amour pour cela !

652. — A FRANÇOIS DUFESTEL

10 mars 1643.

Vincent de Paul parle de cinq religieux prêts à s'embarquer sur les galères pour le rachat des captifs.

Lettre 651. — Reg. 2, p. 34.

Lettre 652. — M. Charavay, signale cette lettre dans un de ses catalogues. Il nous dit que saint Vincent a écrit de sa main les trois pages in-4° qui la composent.

653. — A UNE RELIGIEUSE DE PARIS

[Entre 1639 et 1647[1].]

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point ouï parler depuis hier au matin de cette fille. Je suis en peine de vos petites sœurs et prie Notre-Seigneur qu'il soit votre soulagement. Samedi je dois dire la messe à Notre-Dame de Paris et y communier les dames de la Charité de Lorraine ; si avant ou après cela vous vous proposez de faire le voyage, je m'y rendrai, Dieu aidant.

Je vous envoie la lettre de Madame de Villeneuve et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

654. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 20 mars 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres à la fois, l'une du premier et l'autre du 12 février. Voici la réponse à la première.

Lettre 653. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez l'abbé Eglée, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris. Cet original était de la main de saint Vincent.

1. Temps pendant lequel fonctionna l'œuvre des dames de la Charité de Lorraine.

Lettre 654. — Nous n'avons eu sous les yeux qu'une copie bien imparfaite, prise sur l'original chez M. Charavay.

Je rends grâces à Dieu de tout ce que vous me dites par toutes deux et notamment de ce que vous avez eu le bonheur de faire révérence à Monseigneur le cardinal Lenti et de tout ce que S. E. vous a dit, comme aussi de ce que vous avez commencé le séminaire par les diacres et les sous-diacres que Monseigneur le cardinal Lenti vous a envoyés, et vous dirai que j'entrevois les fruits que vous me dites qui en pourront réussir, s'il plaît à Dieu d'y donner sa bénédiction, comme je l'en prie de tout mon cœur, et lui offre toutes les palpitations de mon cœur comme autant d'oraisons jaculatoires qui lui demandent incessamment cette grâce.

Pour l'affaire de Saint-Yves, je n'y vois point beaucoup de choses à espérer pour le présent, à cause de l'opposition que font les Pères de l'Oratoire à l'égard de Saint-Louis [1] par leur Père général [2], confesseur de Monsieur, frère du roi [3], auquel la personne à laquelle j'en ai parlé [4] ne veut pas déplaire. Vous ne direz point ceci à qui que ce soit au monde. Nous verrons avec le temps.

J'ai fait voir vos lettres, comme je le fais pour l'ordinaire, à Madame votre fondatrice [5]. Quand il y aura quelque chose de particulier, vous me le direz par un billet à part.

Voici la réponse à la seconde. Elle me parle amplement de Saint-Yves et de quelque mission en Bretagne. Je ne vous puis dire que ce que je vous ai dit sur ce sujet, sinon que la personne à qui j'en ai parlé s'éloigne de moi à cause de cela, et que nous avons quelques Bre-

---

1. La confrérie de Saint-Louis des Français à Rome.
2. François Bourgoing, prédécesseur de saint Vincent à la cure de Clichy.
3. Gaston, duc d'Orléans.
4. Vraisemblablement le comte de Brienne.
5. La duchesse d'Aiguillon.

tons à notre séminaire, si la chose était pressée ; à cela près, *omnia tempus habent.*

Je suis tout à fait de votre sentiment, Monsieur, qu'il faut s'attacher aux séminaires, et que les missions s'en feront mieux. Nous sommes obligés d'aller commencer celui de Cahors [6] après Pâques, et Nosseigneurs de Mende [7] et d'Angoulême [8] nous pressent pour faire la mission chez eux au même temps, ce qui nous est impossible, si Dieu ne nous aide. Nous faisons payer pension à tous ceux qui en ont le moyen. Ils donnent 200 livres, au moins quatre-vingts écus. Je pense, comme vous, qu'il en faut user partout de la sorte.

J'écrirai au premier jour à M. Soufliers ce que vous me dites pour Agen [9]. J'attendrai ce que Madame la duchesse [10] me dira touchant celui de Richelieu et les ordinands à Poitiers.

Je suis bien aise de ce que vous me dites, que le Pape [11] [admet] [12] l'union des cures au séminaire, en payant la

---

6. Le contrat de fondation, avait été signé le 4 janvier précédent. Le personnel de la maison de Cahors devait comprendre, pour commencer, trois prêtres et deux frères, faire des missions, instruire les clercs du diocèse qui se présenteraient, entretenir gratuitement trois séminaristes choisis par l'évêque et recevoir pendant dix jours pour les exercices spirituels, à l'époque des ordinations, les clercs appelés aux ordres sacrés. L'évêque de Cahors leur donnait pour leur pension les revenus des prieurés de la Vaurette et Balaguier et promettait d'ajouter sans retard huit cents livres, à condition que, lors de cette augmentation, un quatrième prêtre viendrait s'adjoindre aux trois autres et que le nombre des clercs admis au séminaire à titre gratuit serait porté de trois à six. Les trois prêtres de la Mission promis arrivèrent à Cahors le 12 juin 1643. M. Adrien Foissac a fait l'histoire de cet établissement. (*Le premier grand séminaire de Cahors et les prêtres de la Mission*, Cahors, 1911, in-8°.) Nous nous inspirerons souvent de son travail, qui est bien documenté.

7. Sylvestre de Crusy (1628-1659).

8. Jacques du Perron (1637-1646).

9. Ou plutôt pour La Rose, au diocèse d'Agen. M. Soufliers était supérieur de la maison établie en cette localité.

10. La duchesse d'Aiguillon.

11. Urbain VIII.

12. Texte de la copie : admire.

componende [13]. Monsieur de Saintes [14] me demande cela par celle que je reçus hier de lui. Expliquez-moi cependant, s'il vous plaît, la condition que vous me dites, de payer la componende, à combien cela monte et aussi que ces cures sont desservies par des prêtres du séminaire.

Je n'ai point l'honneur de connaître M. de Vanury, ferai néanmoins attention à l'ouverture que vous me faites à son égard.

Quant à la cure de Monseigneur le cardinal Lenti, si nous avons des hommes et supposé qu'elle soit en quelque petite ville, *in nomine Domini*, il y faudrait penser. Mais si vous pouvez suspendre la chose, en attendant vous verrez et me manderez l'état du lieu, le nombre des communiants et combien de personnes cela pourrait intriguer, après que vous y aurez fait la mission.

Pour la dispense du vœu, je vous ai renvoyé celle que vous m'avez envoyée, et mandé que cette bonne âme n'a qu'environ 36 ans [15]. Et pour la maladie qui la contraint à manger de la viande, c'est un affaiblissement de la nature par une continuelle agitation de son esprit et des sollicitudes que des affaires lui ont données. Je vous supplie, Monsieur, de travailler à cela.

L'absolution ou la dispense qu'on vous demandait pour cet hérétique converti, qui a été catharin [16], se demandera à Rome par lui-même, qui est parti pour y aller.

Je ferai refaire et signer par M. Callon la lettre qu'il

---

13. Redevance au Pape en retour de grâces obtenues de lui.
14. Jacques Raoul de la Guibourgère.
15. Voir lettre 633, note générale.
16. Nom porté, depuis les premiers siècles de l'Eglise, par plusieurs sortes d'hérétiques et en dernier lieu par les puritains, secte protestante d'Angleterre.

doit écrire à M. l'abbé d'Aumale [17] ; et si l'affaire de Saint-Yves s'avançait, nous lui ferions écrire par des personnes de considération. Si cet affaire se faisait, vous ôtez l'âme de la chose en supprimant la considération du séminaire. Que dira-t-on pour raison du changement de cette direction ?

Puisque le frère du frère Martin vous est utile et que vous pensez en faire un bon enfant, *in nomine Domini*, gardez-le.

Nous tâcherons d'obtenir la lettre du cardinal Mazarin en la manière que vous la demandez, et vous enverrai le livre latin des ordinands par M. Dehorgny, lequel j'espère faire partir à Pâques pour aller visiter les pauvres petites familles de Notre-Seigneur.

Nous penserons à ce que vous me dites, qu'il est expédient que le général ait la faculté d'appliquer les biens d'une maison à une autre. Prenez avis de lui, si cela est à souhaiter et s'il y a exemple.

Je ferai dresser désormais les mémoriaux en latin, avant de vous prier d'obtenir ce qu'ils contiendront.

Voici les paroles de la dame du vœu touchant son indisposition : cette infirmité est plutôt une faiblesse et délicatesse de tempérament, qui empêche cette femme de pouvoir faire six jours maigres de suite, sans être malade quant à une maladie particulière.

Vous me manderez, s'il vous plaît, le nom de la cure de Vannes dont vous me parlez, afin de tâcher à y établir un séminaire.

Reste maintenant à répondre à ce que vous me dites de M... [18] et, à son sujet, du support des dyscoles [19]. Que feriez-vous, Monsieur, d'une personne qui aurait fait son

---

17. Edmond ou Aimé du Broc du Nozet.
18. Le copiste n'a pas su lire le nom.
19. *Dyscole*, personne avec qui il est difficile de vivre.

possible depuis quelques années pour faire retirer de la maison tous ceux qu'elle a connus et qui effectivement en a débauché quatre ou cinq des plus capables de servir et a fait un merveilleux chemin, dans une année, des meilleurs de la compagnie, dont l'esprit, s'il n'est entièrement perverti, est beaucoup altéré, qui fait ce qu'il peut pour cela, non seulement de paroles, mais aussi par écrit, aux absents? Voici ce qu'il dit à un Monsieur...[20] : « Est-il toujours en son béguin [21] ? Ne pense-t-il plus à ce que je lui ai dit, que, s'il lève l'enseigne, je battrai le tambour partout ? Et tels et tels ne prendront-ils point parti ? Et vous, [Monsieur], voulez-vous que je vous envoie de l'étoffe de ce pays pour en faire un froc à vos vœux (qu'il a faits il y a six ou sept ans) ? » Et ensuite il lui mande les défauts corporels du sexe du pays, que la plupart des hommes entrent à l'église par le cloître et que les femmes sont si laides qu'il n'a pas été en peine de faire un signe de croix pour en chasser la tentation ; et mande cela du lieu où il fait la mission à un qui est à 150 lieues de lui.

Que feriez-vous.... parce qu'il l'a toujours... depuis qu'il en est dehors, et a mis une telle division dans la famille de... qu'il a fallu faire maison neuve [22]? Et tout cela, au fort qu'il me donnait les plus grandes espérances. O Monsieur, Dieu nous garde de le vous envoyer et à vous de le prendre ! Il renverserait votre établissement bientôt ou l'altérerait bien fort.

Vous me dites qu'il faut supporter de ces gens-là en ce commencement que la compagnie a besoin d'hommes, et que dans quelque temps l'on pourrait purger la com-

---

20. Le nom était vraisemblablement raturé sur l'original.

21. L'expression *avoir encore le béguin* se dit d'une personne inexpérimentée ou ignorante comme un enfant.

22. Le copiste a été embarrassé pour lire cette phrase.

pagnie. Il est vrai, Monsieur, que la compagnie a besoin d'hommes ; mais il vaut bien mieux en avoir moins que d'en avoir plusieurs de dyscoles et faits de la sorte. Dix bons feront plus pour Dieu que cent de ces gens-là. Purgeons, Monsieur, purgeons la compagnie des personnes profanes et qui ne sont pas agréables aux yeux de Dieu, et il l'augmentera et la bénira. Dieu voulant faire mettre à mort environ trois mille hommes qui avaient adoré le veau d'or, et Moïse l'en voulant empêcher par ses prières, il lui répondit : *Dimitte me ut irascatur furor meus contra eos faciamque te in gentem magnam* [23]. Selon cela, Monsieur, diminuer le nombre de ceux qui offensent Dieu dans une compagnie est augmenter la même compagnie en vertus et en nombre, parce que l'on accourt aux compagnies bien réglées et vertueuses. Oh ! que Notre-Seigneur savait bien ce qu'il disait quand il disait que *malum pecus inficit omne pecus* [24] ! Il ne faut qu'un homme comme celui-là, Monsieur, pour troubler une compagnie. Celle des Mathurins réformés est en une désolation extrême et menacée d'être anéantie ou en tout ou en partie par un esprit profane, dyscole et incorrigible et plein d'artifice [25].

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il éclaire et illlumine votre entendement, pour connaître l'importance qu'il y a pour la gloire de Dieu et pour la sanctification de la compagnie et pour le bien de l'Eglise que nous ne souffrions point en elle les personnes qui ne font pas bien, et que

---

23. Livre de l'Exode XXXII, 10.

24. Saint Vincent fait confusion ; cette parole n'est pas de Notre-Seigneur ; on ne la trouve même pas dans la Sainte Ecriture.

25. Le saint a probablement en vue Alexis Berger, un des principaux chefs de l'opposition faite au général des Mathurins, Louis Petit. Sur les scandaleux désordres dont cette congrégation donnait alors le triste spectacle, on trouve des détails instructifs dans Paul Deslandres, *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, 1903, 2 vol. in-8°, t. I, p. 244 et suiv.

le temps viendra que l'on ne le pourra pas faire, quand l'on le voudrait entreprendre.

Oui, mais il s'en va écrire et faire rage contre la compagnie. — Il ne nous fera pas plus de mal que Dieu ne voudra qu'il nous en fasse, et le mal qu'il nous fera nous tournera à bien. Et puis, ne serions-nous pas indignes de servir à Dieu en la condition que nous sommes, si, pour empêcher qu'une personne nous fasse du mal, nous souffrions qu'elle altère le service et la gloire de Dieu parmi nous ? Souvenez-vous, Monsieur, que le déchet de la plupart des communautés vient de la lâcheté des supérieurs à ne tenir ferme et pour ne les purger pas des dyscoles et incorrigibles.

Je finis en me recommandant à vos ferventes prières et à celles de la compagnie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

655. — A PIERRE DU CHESNE, SUPÉRIEUR, A CRÉCY

De Paris, ce 25 mars 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de voir tout présentement celle que vous écrivez à M. Portail, laquelle me met en peine non petite pour l'indisposition que vous avez et la difficulté de vous envoyer quelqu'un qui supplée à votre emploi. Je ferai néanmoins ce que je pourrai, et vous prie, au nom

---

Lettre 655. — L. a. — Le texte a été pris directement sur l'original chez M. Charavay.

de Notre-Seigneur, d'en faire de même pour votre santé et de nous renvoyer M. Boudet, s'il ne confesse.

Je salue très humblement M. de Vincy et toute votre petite compagnie, et cela prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Si je le puis, je ferai partir quelqu'un dès aujourd'hui. Le messager m'ôte la plume de la main.

656. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jeudi au soir. [1643, vers mai [1].]

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de toutes les choses que vous me dites, de l'état de notre chère sœur de Nanteuil [2], de ce que le bon Monsieur le curé de Saché [3] vous mande et de ce que la Providence vous a emmené cette bonne demoiselle et, de plus, du bas sentiment que Notre-Seigneur vous donne de vous-même !

Il n'est pas expédient que nous envoyions quelqu'un

Lettre 656. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir note 2.

2. Jeanne Dalmagne, alors à Nanteuil-le-Haudouin, où elle venait de tomber malade. Au reçu de la lettre de saint Vincent, Louise de Marillac annonça à la malade qu'elle allait lui envoyer la sœur Elisabeth Martin : « Notre bonne sœur Elisabeth va vous assurer de l'affection de toutes nos sœurs et du désir que vous vous souveniez d'elles dans le ciel, quand Dieu vous aura fait miséricorde. » (Lettre 97). Jeanne Dalmagne n'en était pas encore là. « Je m'en irai avec vous », dit-elle à la sœur Elisabeth en la voyant. Et de fait, elle reprit ses forces et fut bientôt en état d'être portée en litière jusqu'à Paris. Elle languit encore près d'un an et mourut le 25 mars 1644.

3. M. de Mondion.

de céans à Nanteuil. Baste que notre chère sœur Elisabeth y aille, si elle trouve commodité.

2° Voyez l'usage que fit notre digne Mère de Chantal des impropères [4] dont la chargea une fille qui était sortie de la maison. Oh ! que vous êtes heureuse d'avoir l'occasion de faire voir au ciel et à la terre l'usage que vous ferez de celle-ci ! N'est-il pas juste que vous reconnaissiez le bon Dieu en la personne de cette bonne fille qu'il vous a envoyée, par quelque notable acte d'acquiescement à son bon plaisir, tel que celui-ci ?

3° Remerciez Dieu aussi du sentiment qu'il vous donne de vous-même, et ayez confiance que sa bonté suppléera à mon défaut. Donnez-vous bien à lui pour cela. Nous en parlerons à la première vue et verrons cette bonne fille, que je salue, et la bonne Louise aussi.

Si je ne me trompe, vous ne vous trompez pas dans votre conduite à l'égard de M. votre fils.

Je n'ai point de fièvre pour tout. J'ai sujet de craindre que je ne me délicate un peu trop pour ce rhume.

Je suis obligé de sortir demain pour voir la reine au Val-de-Grâce [5], après dîner ; et, cela fait, je me retirerai au gîte et réserverai à vous voir jusques à ce que je sorte tout à fait, qui vous ai vu aujourd'hui à la sainte messe, et vos bonnes filles, avec la consolation que Notre-Seigneur sait, en l'amour duquel je suis v. s.

V. D.

Faites-moi voir, s'il vous plaît, ces papiers de Madame la duchesse d'Aiguillon.

---

4. *Impropères*, reproches injurieux.

5. Ancien hôtel du Petit-Bourbon. Anne d'Autriche y avait établi les Bénédictines de Bièvre, qu'elle allait souvent visiter et qu'elle comblait de largesses. Sur son désir, Louis XIV posa lui-même, le 1er avril 1645, la première pierre de leur église. Elle leur légua son cœur et les reliques de son oratoire.

657. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1638 et 1649[1].]

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise de ce que vous n'avez rencontré de chaire[2]. Il faut honorer les sentiments de Notre-Seigneur quand il disait aux apôtres, qui se plaignaient de ce que d'autres prêchaient et chassaient les diables comme eux : « Ceux qui ne sont contre vous (disait ce béni Sauveur) sont pour vous[3]. » Assurez-vous, Mademoiselle, que toutes ces petites intelligences des mécontentes tourneront au bien de la compagnie des filles.

Il faudra aviser ce que l'on fera de Marie Denyse et donner à Monsieur le curé[4] plus qu'on n'a fait, en considération du long temps qu'il y a qu'il n'a rien reçu.

Pour Monsieur votre fils, l'on l'emploiera pour être à Linas[5] ou en Normandie.

Ayez soin de votre santé, je vous prie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 657. — L. a. — Original à la maison centrale des Filles de la Charité de Rio-de-Janeiro.

1. Nous ne pensons pas que la phrase relative à Michel Le Gras ait pu être écrite avant 1638 et après 1649.
2. *Chaire*, chaise.
3. Evangile de saint Luc IX, 50.
4. Probablement le curé de Saint-Laurent, M. de Lestocq.
5. Près Corbeil (Seine-et-Oise).

658. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 17 avril 1643.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 10 du passé avec celles de Monsieur le grand vicaire d'Ostie, de M. Marchand et de M. de Luzarches, pour réponse à laquelle je vous dirai que je vous ai envoyé une procuration pour acheter une maison et nous obliger au paiement de la rente de six mille écus. De penser en avoir une de soixante mille livres, comme l'on vous conseille, ô Jésus ! Monsieur, nous ne sommes pas en état de cela. Les soixante mille livres dont vous me parlez sont affectées par feu S. E. [1] pour Richelieu, et les exécuteurs testamentaires, ni les héritiers consentiront jamais que cette somme soit [2] divertie à autre lieu, ni à autre fin.

Quoique M. Blatiron fût à Richelieu, je n'ai pas laissé de lui mander qu'il parte pour se rendre à Lyon, le 3 de mai, où M. Dehorgny, qui s'en va vous voir, le prendra, et M. Brunet à Marseille [3], et les vous emmènera tous deux et ramènera M. Germain.

J'ai baillé votre lettre que vous écrivez à Madame la duchesse d'Aiguillon et celles que vous m'écrivez. Je la

---

Lettre 658. — L. a. — Dossier de la Mission, original. Cette lettre a été reproduite à un grand nombre d'exemplaires par les soins d'une loge maçonnique, avec cet en-tête : « Lettres et pièces autographes de S. Vincent de Paul dont la R∴ de ses disciples a ordonné la lithographie en double expédition, l'une en fac-similé, l'autre en écriture cursive, en suite du don qui lui en a été fait par le f∴ Le Bouillé de Saint-Gervais. Paris, 19 juillet 1823. » Ce travail fourmille de fautes de lecture.

1. Le cardinal de Richelieu.
2. Ce mot est répété dans l'original.
3. Il travaillait sur les galères avec François du Coudray.

vis hier et ne...[4] sur cela. Je crains bien que l'état des affaires ne fasse que le roi ne s'empare de cette somme. Cela demeure entre nous ! Quand je dis, de cette somme, je parle de l'argent que S. E. a laissé. *Dominus providebit.*

L'embarras extraordinaire que j'ai m'empêche de faire réponse à tous ces Messieurs. J'espère le faire à Monseigneur le grand vicaire de Monseigneur Lenti et à ces autres Messieurs.

Je vous ai tant de fois mandé que l'affaire de Barbarie[5] ne se fait point à nos dépens, ni celui de Cahors.

Je souhaite que votre établissement ne soit pas fastueux, ni paraissant. Les œuvres de Dieu se font de la sorte et celles du monde au contraire.

Si vous pouviez imperceptiblement vous défaire de la proposition de recevoir ce bon seigneur dans votre maison, vous ferez bien. Je pensais vous avoir dit qu'il faut avoir pour maxime de ne se pas mêler avec d'autres, sous quelque prétexte que ce puisse être, pource que rarement peut-on conserver la charité là-dedans, non tant à cause des maîtres que des serviteurs.

Si le dessein de *Vescovandi*[6] réussissait, ce serait un grand affaire. Ceux qui ont été élevés céans paraissent entre les autres prélats, en sorte que chacun, jusques au roi, les remarque tout autrement faits. C'est ce qui a fait que Sa Majesté m'a fait mander par son confesseur[7]

---

4. Suit un mot illisible sur l'original.
5. Voir lettre 639.
6. Ceux qui doivent être élevés à l'épiscopat.
7. Jacques Dinet, jésuite. Il avait remplacé auprès du roi, au mois de mars, son confrère le Père Sirmond, que la surdité avait mis dans la nécessité de résigner ses fonctions. Né à Moulins en 1580, reçu dans la Compagnie de Jésus en 1604, le P. Dinet remplit successivement les fonctions de recteur à Orléans, Tours, Reims, Paris et devint provincial de France et de Champagne. Il mourut d'hydropisie le 22 décembre 1653, quelques mois après avoir été nommé confesseur de Louis XIV.

que je lui envoie la liste de ceux qui me semblent capables de cette dignité [8].

Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

659. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De Cahors, ce 3 mai 1643.

Monsieur,

Les affaires publiques auxquelles j'ai été occupé depuis quelques jours que je me suis retiré de la visite de mon diocèse, m'ont ôté le moyen de communiquer avec vos missionnaires que vendredi, qu'ils prirent la peine de venir à Mercuès [1] *; ce qui m'empêche que je ne puis pas vous en entretenir. Seulement vous dirai-je qu'ils ont fait faire les exercices à l'heure accoutumée avec grand fruit et édification de toute la ville à*

8. Voici en quels termes le P. Dinet parle de ce fait dans l'*Idée d'une belle mort ou d'une mort chrétienne dans le récit de la fin heureuse de Louis XIII*, Paris, 1656, in-f°, p. 14 : « Et parce que quelques évêchés étaient vacants et qu'il n'avait dessein d'en pourvoir que des hommes qui en fussent dignes, il me chargea d'y penser et d'en communiquer avec des personnes intelligentes et zélées pour les intérêts de Dieu, jésuites ou autres, et particulièrement avec le R. Père Vincent de Paul, général de la Mission, et de lui en fournir une liste, où ils seraient mis selon l'ordre de leur suffisance et de leur mérite. » Voir encore Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XXVII, p. 125. Le fait était tout récent quand saint Vincent écrivait cette lettre.

Lettre 659. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie. Ce cahier renferme quarante-quatre lettres d'Alain de Solminihac à saint Vincent, copiées au XVIIIe siècle, avant l'envoi des originaux à Rome, lors du procès des écrits du saint évêque de Cahors. Nous remercions ici M. le chanoine Albe, qui a bien voulu nous le signaler.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Cahors.

ceux que je promus aux ordres samedi. M. Dufestel, avec lequel je me suis plus entretenu, me semble un homme bien fait et qui a de fort bonnes qualités. Il m'a avoué, ce que je vous ai dit plusieurs fois, que cet établissement était un des plus importants que vous ayez et que possible vous aurez dans le royaume [2].

Mon homme d'affaires me mande que ceux de Sainte-Geneviève, par l'entremise de Madame la chancelière, ont fait commettre M. de Fouquet, au préjudice de deux arrêts par lesquels M. de La Ferté est continué rapporteur de cet affaire, lequel m'est très cher, comme vous savez. C'est pourquoi je vous prie, au nom de Dieu, de nous donner vos assistances et à nos bons religieux, etc.

J'ai appris que Monseigneur l'évêque de Sarlat [3] *poursuit d'être précepteur du roi, qui est certes un emploi bien au dessous de sa dignité. Cependant son diocèse, qui est un des plus perdus de la chrétienté, demeure abandonné. Vous rendriez un grand service à Dieu si vous en vouliez parler un mot à Monseigneur de Beauvais* [4], *pour lui faire faire un commandement de venir faire la charge, ou qu'on pourvoie à cet évêché. Celui-là de Périgueux est aussi dans une grande désolation, et il y a apparence qu'il ne demeurera pas longtemps à vaquer* [5]. *Je vous prie aussi, si vous le jugez à propos, de faire entendre à Monseigneur qu'il est très important qu'on y pourvoie d'une personne qui ait toutes les qualités requises, pour le mettre en un diocèse de telle importance, qui est fort ruiné. Il y a long temps que j'avais parlé à Monseigneur le cardinal* [6] *pour y mettre M. Brandon* [7], *qui me semblait propre pour le remettre ; et M. des Noyers me l'avait fait espérer en mon dernier voyage de la cour.*

Je suis, etc.

ALAIN,
év. de Cahors.

---

2. Les premiers séminaristes arrivèrent le 15 juin 1643, trois jours après les prêtres de la Mission. Ils s'établirent à la Chantrerie, maison du chapitre cathédral, qui servit de demeure à l'évêque constitutionnel en 1791 et fut démolie au XIXe siècle.

3. Jean de Lingendes. Il occupa le siège de Sarlat de 1642 à 1650.

4. Augustin Potier.

5. François de la Béraudière était évêque de Périgueux depuis 1614. Il mourut le 14 mai 1646.

6. Le cardinal de Richelieu.

7. Philibert de Brandon.

660. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 15 mai 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres à la fois, l'une du 5 et l'autre du 15 d'avril. Celle du 5 m'excite à faire nos efforts pour l'établissement de Rome, et je vous assure que je n'y perds pas de temps. Je vous ai envoyé une procuration pour l'achat de la maison et mes pensées pour la dernière que vous proposez et pour la nouvelle fondation de cinq mille livres de rente sur les coches de Rouen, que fait Madame la duchesse [1]. J'envoie savoir chez le notaire [2] si elle a signé le contrat qu'elle nous a envoyé pour le signer les premiers; et si je le sais avant que j'envoie la présente à la poste, je le mettrai dans un petit billet.

Elle me parle, en second lieu, de quelques-uns de la compagnie autres que les premiers que vous me demandiez. A quoi je vous dirai que je souhaite qu'il vous

---

Lettre 660. — L. a. — L'original a été mis en vente par M. Charavay.

1. Le contrat est du 2 mai. La duchesse d'Aiguillon s'engage à donner 50.000 livres à la maison de Rome, qui se trouvait ainsi assurée d'un revenu de 5000 livres. Elle demande, en retour, qu'on y dise chaque jour une messe basse pour le repos de l'âme de Richelieu, que chaque année, le 4 décembre, jour anniversaire de la mort du cardinal, toutes les messes soient dites et un service célébré à la même intention, que pareilles faveurs lui soient faites à elle-même après son décès, que les missionnaires donnent l'hospitalité chez eux aux ordinands, en tout temps de l'année, pour les disposer, par une retraite préparatoire, à bien recevoir les saints ordres, enfin qu'une épitaphe soit placée dans leur église au lieu le plus apparent et le plus commode, pour rappeler le souvenir de cette fondation.

2. Maître Charles, notaire de Madame la duchesse d'Aiguillon, dont maître Jules-Basile-Jean Ader (Boulevard Saint-Germain, 226) a aujourd'hui la succession.

plaise de bien considérer les choses avant que de les mander, parce que, changeant facilement d'avis, il se trouve que les choses ne s'exécutent pas selon vos derniers.

Messieurs Blatiron et Brunet, qui nous étaient plus utiles de deçà que nul de ceux que vous demandez, sont par les chemins pour vous aller trouver, en suite de plusieurs et divers voyages qu'ils ont faits. Il suffira désormais que vous me mandiez la qualité des personnes et que vous m'en laissiez le choix. Un supérieur d'une congrégation connaît mieux toutes les personnes qui la composent que qui que ce soit. Vous me dites que j'ai mal choisi au commencement ; je ne crois pas.

Voyez-vous, Monsieur, j'ai grande confiance aux personnes de grâce ; mais l'expérience me fait voir tous les jours combien peu il se faut attendre aux talents et aux moyens humains à l'égard de quelque nation que ce soit. Je disais, ces jours passés, à une personne de condition ce que je sens au fond de mon cœur, que je ne crois non plus aux moyens humains pour les choses divines qu'au diable. Quand bien les choses ne se seraient pas poursuivies au point qu'elles l'ont été, je ne fais point de doute que Notre-Seigneur ne les eût faites à sa façon, qui est de mieux faire par des moindres que par des plus excellents instruments, selon sa règle : *Infirma elegit Deus ut fortia quaeque confundat* [3]. Et c'est en ce sens que je dis que nous n'avons pas mal choisi, par la miséricorde de Dieu, et que j'espère que Notre-Seigneur se satisfera de se servir de ceux que lui-même nous amène, et ne nous en demande pas d'autres pour le présent. Oh ! à l'avenir j'espère qu'il fera la grâce à la compagnie ou de lui adresser de meilleurs sujets, ou de les mieux former qu'elle n'a fait, ou de se passer de la pauvreté.

---

3. Première épître aux Corinthiens I, 27.

Nous avons seize ou dix-huit écoliers en théologie et en philosophie céans, qui font fort bien, au dire de ceux qui s'y entendent mieux que moi. M. Messier, docteur de Sorbonne[4], qui assista, il a trois jours, à leurs disputes, admirait comme ils avaient pu tant avancer en si peu de temps, et notre M. Gilles aussi.

L'affaire de Saint-Yves ne se peut poursuivre à présent de deçà. M. de Chavigny m'a dit la raison, que je vous ai mandée. Si de delà vous pouviez, par le moyen de M. Marchand, y faire disposer ceux que cela regarde, qui n'est pas vraisemblable, je m'en rapporte. Les choses ont changé depuis ce temps-là.

Nous laisserons là aussi le séminaire de Vannes. L'on nous en parle d'un pour Tréguier en Basse-Bretagne ; mais il n'y a encore qu'environ 500 livres de revenu.

Je suis bien aise de la facilité que vous me dites qu'on aura pour l'union des cures. Mais comme ce que vous me dites, de laisser à la disposition du général de prendre d'une maison pour donner à une autre, entraîne beaucoup d'inconvénients et est inaudit[5] en aucune compagnie, il est expédient que j'y pense un peu longtemps devant Dieu.

Je vous ai déjà écrit, sur le sujet du siège du général, qu'il y a près d'un an que j'y pense, comme à la plupart des choses que vous me mandez, notamment à ce que vous me dites de ceux qui sortent.

Je loue Dieu de ce que vous me dites des ordinands, de Monsieur le cardinal Barbarin[6] et de la résolu-

---

4. Louis Messier, né à Paris en 1573, curé de la paroisse Saint-Landry de septembre 1598 au mois d'avril 1664, doyen de la faculté de théologie, sénieur de la maison et société de Sorbonne, mort le 15 novembre 1666. Il se laissa gagner aux idées jansénistes. Louis Messier, son frère, était archidiacre de Beauvais.

5. *Inaudit*, inouï.

6. Nous avons déjà dit que le Sacré Collège comptait trois cardinaux de ce nom, un frère et deux neveux d'Urbain VIII, à savoir

tion que vous avez prise à l'égard de la cure de l'évêché de Monseigneur le cardinal Lenti. Mon Dieu ! Monsieur, que je suis honteux de ce que je ne lui ai écrit, ni fait réponse à Monsieur son vicaire général ! L'embarras auquel j'ai été depuis quelque temps et ma misère sans excuse m'en ont empêché.

Il plut hier à Dieu de disposer de notre bon roi, qui est le jour auquel il avait commencé à l'être, il y a trente-trois ans. Sa Majesté désira que j'assistasse à sa mort avec Nosseigneurs de Lisieux [7] et de Meaux, son premier aumônier [8], et le R. P. Dinet, son confesseur [9]. Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir une personne plus chrétiennement. Il y a environ quinze jours qu'il me fit recommander de l'aller voir. Et pource qu'il se porta mieux le lendemain, je m'en revins. Et me fit redemander il y a trois jours, pendant lesquels Notre-Seigneur m'a fait la grâce d'être auprès de lui. Jamais je n'ai vu plus d'élévation à Dieu, plus de tranquillité,

---

François-Antoine, cardinal de Saint-Onuphre, Antoine, connu communément sous le nom de cardinal Antonio, et François. Il s'agit ici vraisemblablement de ce dernier, François Barberini, né à Florence en 1597, créé cardinal peu après l'élévation de son oncle, légat *a latere* en France, puis, au début de 1626, en Espagne. Il se réfugia en France avec ses frères, quand Innocent X voulut leur faire rendre compte des dilapidations dont ils s'étaient rendus coupables sous Urbain VIII, et y reçut la plus cordiale hospitalité, bien qu'il se fût montré, du vivant de son oncle, plus favorable aux intérêts de l'Espagne qu'à ceux de la France.

7. Philippe Cospéan.

8. Dominique Séguier.

9. Voici ce que dit le Père Dinet de la présence du saint auprès du prince mourant (*op. cit.*, p. 44) : « Le Père Vincent y vint aussi par deux fois, selon le désir de la reine, qui le proposa au roi ; mais ce grand prince n'y consentit qu'à la charge que son confesseur n'y eût point de difficulté, tant il avait l'esprit présent à toutes les choses qui se passaient autour de lui ; et il y eut assez de bonté en cette excellente princesse pour se vouloir donner la peine, toutes les fois, de m'en parler ; ce qui me ravit en admiration et m'obligea non seulement de lui en rendre mes actions de grâces, mais de l'en supplier très humblement. »

plus d'appréhension des moindres atomes qui paraissaient péché, plus de bonté, ni plus de jugement en une personne en cet état. Avant-hier les médecins l'ayant vu assoupi et les yeux tournés, appréhendèrent qu'il ne dût passer et le dirent au Père confesseur, qui l'éveilla tout aussitôt et lui dit que les médecins estimaient que le temps était venu auquel il fallait faire la recommandation de son âme à Dieu. Au même temps, cet esprit, plein de celui de Dieu, embrassa tendrement et longtemps ce bon Père et le remercia de la bonne nouvelle qu'il lui donnait ; et incontinent après, levant les yeux et les bras au ciel, il dit le *Te Deum laudamus* et l'acheva avec tant de ferveur que le seul ressouvenir m'attendrit tant à l'heure que je vous parle [10].

Et pource que la cloche m'appelle, qui m'empêche de vous en dire davantage, je finis en le recommandant à vos prières et à celles de la compagnie.

Vous pouvez dire au R. P. assistant des jésuites [11] que le R. P. Dinet a fait auprès de ce prince si bien que Sa Majesté et toute la cour en sont restés très édifiés. O Monsieur, que c'est un grand serviteur de Dieu que ce bon Père !

Sa Majesté a donné son cœur à cette sainte compagnie pour être enterré à Saint-Louis [12] avec celui de la reine-mère ; et moi, je vous donne le mien, qui suis, en l'amour

---

10. Le pieux monarque laissa au saint par testament 24.000 livres pour une fondation de deux missions que six missionnaires devaient donner chaque année pendant dix ans dans la ville de Sedan. Il mit, de plus, à sa disposition et à celle du R. P. Dinet la somme de 46.000 livres, 40.000 pour être employées au profit des pauvres gens de la campagne, partie en missions, partie en aumônes, et 6.000 pour le rachat d'esclaves français captifs à Alger.

11. Le P. Etienne Charlet, assistant de France (1627-1646).

12. Maison professe des Pères jésuites. L'état de délabrement de l'église Saint-Paul fit que le service paroissial fut transféré en 1802 dans l'église des Jésuites, qui prit alors le nom d'église Saint-Paul-Saint-Louis.

de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

L'on me vient de dire que Madame la duchesse n'a point signé le contrat et qu'elle n'est point en état de le signer de quelques jours.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

661. — *FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

[*Marseille, 23 ou 24 mai 1643*[1].]

Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille[2], vient de rendre sa belle âme à Dieu. « *Il nous reste encore une mission à faire sur une galère, et non plus pour cette année. Ce travail est grand ; mais ce qui nous aide beaucoup à le supporter est le changement notable qu'on remarque en ces pauvres forçats, qui nous donne toute la satisfaction possible. Hier je catéchisais sept Turcs de diverses galères, que j'avais fait venir céans. Dieu, par sa miséricorde, veuille bénir cette entreprise, laquelle je recommande à vos saints sacrifices. Un autre Turc a été baptisé sur la galère, étant malade. Et outre ces Turcs, il s'y est converti environ trente hérétiques, qui ont tous fait abjuration.* »

Lettre 661. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 4, 1re éd., p. 37.

1. Voir note 2.

2. Né à Tours le 22 décembre 1593, reçu à l'Oratoire le 10 juin 1618, successivement professeur, missionnaire, curé, sacré évêque de Marseille le 5 octobre 1642. Il arriva dans cette ville en janvier 1643 et y mourut le 23 mai, après avoir donné, en ce court laps de temps, mille preuves de sa sainteté et de son zèle apostolique. Les miracles se multiplièrent si bien sur son tombeau que l'Assemblée du Clergé de France demanda pour lui, en 1646, les honneurs de la Béatification. Le Procès canonique, interrompu par les troubles de la Révolution, a été repris au XIXe siècle (*La Vie de Messire J.-B. Gault* par le P. François Marchetty, Paris, 1650, in-4°.)

662. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Paris, 29 mai 1643.

Monsieur,

Je reçus hier la dispense des vœux [1] et votre lettre qui l'accompagnait, dont je vous remercie très humblement.

Je suis étonné de ce que vous ne me mandez pas que vous ayez reçu la procuration que je vous ai envoyée pour acheter et prendre à cens et rentes la maison où vous demeurez [2], ni celle que je vous ai écrite ensuite pour acheter aussi à rente annuelle et perpétuelle, à raison de douze cents livres, le palais dont vous me parlez. La duchesse d'Aiguillon est d'avis du dernier, et vous avez raison de différer les ordinands des quatre-temps jusqu'à ce que vous l'ayez, puisque vous n'avez point de chapelle, ni les autres départements nécessaires. Faites donc, Monsieur. Je ratifierai ce que vous aurez fait.

Monseigneur le cardinal Mazarin m'a promis d'écrire à Mgr le cardinal Ginetti [3], et aujourd'hui j'espère aller trouver M. de Chavigny pour la lettre du roi pour Rome, et demain Monseigneur le nonce [4]. Madame la duchesse lui écrira aussi.

Notre affaire des cinq mille livres n'est point encore signée [5] ; j'espère qu'elle le sera au premier jour.

Lettre 662. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 454, l. 391. M. Pémartin, a pris son texte sur l'original, qui a été mis en vente chez M. Charavay le 27 avril 1864.

1. Pour la personne dont il est question à la lettre 594.

2. Au début de son séjour à Rome, Bernard Codoing habitait une petite maison au Pont-Sixte, où peut-être il était encore en 1643.

3. Martio Ginetti, nommé cardinal le 19 janvier 1626, puis légat à Ferrare, légat *a latere* en Allemagne, évêque d'Albano, de Sabine, de Porto, cardinal-vicaire, mort sous-doyen du Sacré-Collège, le 1er mars 1671, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

4. Jérôme Grimaldi, archevêque de Séleucie.

5. Voir lettre 660.

Voilà M. Dehorgny auprès de vous. Vous lui direz, s'il vous plaît, que M. Le Bègue m'a dit que les supérieurs de leur compagnie[6] lui ont écrit qu'ils souhaiteraient que M. Authier fût coadjuteur du général, et qu'on lui accordât ou qu'on lui donnât la direction de leurs maisons. Je lui donne l'exclusion de la première proposition, pour beaucoup de raisons, et de la seconde, si ce n'est à la condition que le général enverra visiter tous les ans ces maisons-là, qu'il y établira les supérieurs et transportera les personnes, si mieux ils n'aiment qu'il soit l'un des assistants du général. Un mot de son avis et du vôtre, s'il vous plaît, pour cela.

Je finis en vous saluant tous deux avec toute l'humilité et l'affection qu'il m'est possible, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

663. — *JACQUES-RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, ÉVÊQUE DE SAINTES, A SAINT VINCENT*

[*Mai ou juin*[1]] *1643.*

J'ai passé la fête de la Pentecôte[2] *avec Messieurs vos missionnaires, qui travaillent avec un merveilleux zèle, mais avec une grande consolation, vu la bénédiction que Dieu donne à leurs travaux. Je ne puis vous en rendre grâces proportionnées à l'obligation.*

---

6. La congrégation de Christophe d'Authier de Sisgau.

Lettre 663. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 4, 1re éd., p. 30.

1. Voir note 2.

2. 24 mai.

664. — *FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

[*Marseille, 1er juin 1643*[1].]

Hier, qui était le jour de la très Sainte Trinité[2], *on baptisa dans l'église cathédrale neuf Turcs, à la vue de toute la ville de Marseille, les rues se trouvant toutes couvertes de monde qui en bénissait Dieu. Aussi n'avions-nous pas intention de cacher cette action, afin d'émouvoir quelques autres Turcs, qui semblent hésiter. Aujourd'hui deux nouveaux sont venus me trouver pour me dire qu'ils veulent être chrétiens ; ils étaient accompagnés d'un autre, qui fut baptisé il y a environ dix jours. Nous continuons à leur faire le catéchisme en italien, deux fois le jour, pour les consolider et affermir tant que faire se pourra ; autrement, ils seraient au hasard de retourner au mahométisme.*

665. — *LÉONOR D'ESTAMPES DE VALENÇAY, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A SAINT VINCENT*

1643[1].

Je ne saurais assez vous remercier de la faveur que vous m'avez faite, de m'envoyer de vos missionnaires pour faire faire les exercices à mes ordinands. Je vous assure que j'en avais un très grand besoin, et ils ne pouvaient aller en lieu où ils fussent plus nécessaires. Ils vous feront eux-mêmes le rapport des grands fruits qu'ils y ont faits.

666. — *LES ECCLÉSIASTIQUES DE LA CONFÉRENCE DE NOYON A SAINT VINCENT*

1643.

Si les actions de grâces doivent correspondre à la grandeur

Lettre 664. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap I, sect. II, § 4, 1re éd., p. 37.

1. Voir note 2 et lettre 661.

2. 31 mai.

Lettre 665. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. 5, 1re éd., p. 235.

Lettre 666. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. V, 1re éd., p. 235.

des bienfaits reçus, la compagnie ne peut qu'elle ne demeure court dans les devoirs qu'elle est obligée de vous rendre, pour l'édification singulière qu'elle a reçue de vos prêtres en la conduite et instruction des ordinands. Il y a bien longtemps que nous souhaitions cette bénédiction de votre part ; mais maintenant que la compagnie en a ressenti les effets avantageux, elle les estime et les chérit en un si haut point qu'elle manque de paroles pour vous en exprimer ses sentiments.

667. — *UN ECCLÉSIASTIQUE DE LA CONFÉRENCE DE NOYON A SAINT VINCENT*

1643.

Je voudrais pouvoir trouver des termes qui fussent suffisants pour exprimer la consolation et l'édification qu'ont reçues non seulement les ordinands, mais encore Messieurs de la Conférence, des entretiens que nous a faits M. N., de votre compagnie. Il a tellement touché les cœurs que ces Messieurs ne se sauraient lasser d'en parler. Et parmi les ordinands, il y en avait plusieurs lesquels, fâchés de ce qu'on les assujettissait à faire ces exercices, s'étaient proposé, avant que d'y entrer, de ne point faire du tout de confession générale, et d'autres de ne la point faire à vos prêtres ; mais après avoir entendu les entretiens, ils en ont été si fortement touchés, qu'ils ont avoué et déclaré tout haut, en la présence des autres, leurs mauvaises intentions, et ensuite la résolution contraire qu'ils avaient prise, de faire leur confession générale, et même de la faire aux prêtres missionnaires ; ce qu'ils disaient tous, fondant en larmes, tant ils étaient touchés. Je vous rends donc des actions de grâces infinies de votre grande charité envers nous, tant de ma part, que de celle de ces Messieurs, qui m'ont chargé de vous écrire pour vous témoigner la satisfaction qu'ils en ont reçue.

668. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Madame Pelletier vient de sortir de céans pour me dire que

Lettre 667. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. V, 1re éd., p. 235.

Lettre 668. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Monsieur l'abbé Buzay[1] *était coadjuteur de Monseigneur l'archevêque et qu'aussitôt elle a pensé à mon fils, et, sans m'en rien dire, elle en a parlé au R. Père Emmanuel*[2], *qui lui a dit de savoir de moi si je voudrais bien qu'il le proposât pour servir mondit sieur Buzay, je ne sais si ce serait d'aumônier, ou en quelqu'autre fonction qui lui serait plus propre. Or, comme cela n'est point venu de moi en aucune manière, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devais pas négliger de prendre la liberté de vous demander comme je me dois conduire en cela, et, si vous jugez la chose faisable, de vous supplier très humblement nous faire la charité de nous y aider. Je crois que, si mon fils avait quelque divertissement à la mélancolie qui, à mon avis, lui cause ses peines, qu'elles se dissiperaient. Il m'a toujours paru avoir la crainte de Dieu et la volonté de s'acquitter fidèlement de ce qui lui serait commis. Si* [*vous*] *voulez que j'aie l'honneur de vous parler pour ce sujet, s'il plaît à votre charité prendre la peine me*

---

1. François-Paul de Gondi, abbé de Buzay, fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, et de Françoise-Marguerite de Silly, fut nommé, le 13 juin 1643, coadjuteur de son oncle, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, et sacré le 31 janvier 1644. Bien qu'il eût pris une part active aux troubles de la Fronde, la reine, pour le gagner sans doute, lui obtint, le 19 février 1652, le chapeau de cardinal. Mazarin, mécontent de son influence et de ses menées, le fit enfermer à Vincennes. Devenu archevêque de Paris à la mort de son oncle et par suite plus dangereux au premier ministre, le cardinal de Retz fut transféré au château de Nantes, d'où il s'enfuit et passa en Espagne, puis en Italie. A Rome, les prêtres de la Mission, sur l'ordre du Souverain Pontife, lui donnèrent l'hospitalité dans leur maison. Il s'en fallut de peu que Mazarin ne fît tomber sur saint Vincent et sa congrégation tout le poids de sa colère. Après l'avènement d'Alexandre VII, qui lui était moins favorable qu'Innocent X, le cardinal de Retz quitta Rome et entreprit un long voyage en Franche-Comté, en Allemagne, en Belgique et en Hollande. La mort de Mazarin lui rouvrit les portes de sa patrie. Il rentra en France en 1662, renonça à l'archevêché de Paris et reçut en échange l'abbaye de Saint-Denis. L'âge et l'épreuve l'avaient assagi. Personne n'aurait reconnu le prélat ambitieux, léger et remuant qui avait soulevé Paris et fait trembler le puissant Mazarin, dans cet homme tranquille, studieux, charitable, de mœurs simples, soucieux de réaliser des économies pour pouvoir payer ses nombreux créanciers, pieux même durant les quatre dernières années de sa vie. Il mourut le 24 août 1679. Comme écrivain, le cardinal de Retz est surtout connu par ses *Mémoires*.

2. Le R. P. Philippe-Emmanuel de Gondi, de l'Oratoire, père de l'abbé de Buzay.

le mander et me croire, Monsieur, votre très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce 8 juin [1643[3]*].*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

669. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Mesdames Souscarrière, de Romilly[1] *et Traversay ont été chez vous pour vous dire que Monsieur le chancelier*[2] *les a fort bien reçues et averties que, pour entrer en possession du château de Bicêtre*[3]*, qu'il faut en parler à la reine et faire dresser un brevet. Elles vous supplient très humblement que ce soit votre charité qui lui en parle, si déjà elle ne l'a fait, et de les avertir par qui elles feront dresser ce brevet et qui le doit présenter, de Monsieur le chancelier ou de Madame de Brienne*[4].

Monsieur le chancelier a aussi offert auxdites dames de donner un arrêt, pour qu'elles se servent d'une partie de la somme des pauvres petits enfants pour leurs besoins présents ; savoir quelle somme l'on doit demander, s'il vous plaît de les en avertir ?

Lesdites dames craignent que Madame de Lamoignon ait tout gâté, parlant à Monsieur de Nesmond[5]*, et vous supplie*

---

3. Date ajoutée au dos de l'original.

Lettre 669. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Louise Goulas, épouse de Pierre Sublet, seigneur de Romilly, conseiller du roi et trésorier général des guerres.

2. Pierre Séguier.

3. Ce que Louise de Marillac appelle château de Bicêtre était un vaste bâtiment construit par Louis XIII sur l'emplacement de l'ancien castel royal, pour offrir un asile aux officiers et aux soldats invalides. Après la mort du monarque, le projet fut abandonné et l'édifice resta vide.

4. Louise de Béon, fille de Bernard de Béon, intendant de Saintonge, d'Angoulême et du pays d'Aunis, et de Louise de Luxembourg-Brienne, épouse de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'Etat, dame de Charité très dévouée à saint Vincent et à ses œuvres, morte le 2 septembre 1665.

5. François-Théodore de Nesmond, seigneur de Saint-Dysan, président à mortier au Parlement de Paris depuis le 20 décembre 1636. Il devint dans la suite surintendant de la maison du prince de Condé,

d'en parler promptement à la reine, crainte que Sa Majesté ne soit prévenue de quelqu'autre, et vous souvenir de lui représenter que le peuple tiendra à grande gratification la diminution que le roi fera sur le port de grains, selon ce que Madame de Romilly vous en a déjà dit.

J'ai dit à Monsieur Portail que votre charité nous a fait espérer l'assemblée pour dimanche. Il a trouvé bon de vous proposer le sujet : de l'importance d'observer ce qui est dans le mémoire de la manière de vivre des Filles de la Charité ; en faire lecture[6]*. Et me semble bien nécessaire de les avertir qu'un bon moyen de s'accoutumer à la pratique est que chaque sœur des paroisses, et une pour la maison, en rendent compte à toutes les assemblées, ou toutes, ou une partie chaque fois ; et aussi, Monsieur, si vous le jugez à propos, vous nous ferez la charité de nous donner, à chaque entretien, instruction sur un ou 2 points de notre manière de vie. Si vous voulez que nous fassions toutes oraison pour l'assemblée, s'il plaît à votre charité nous en donner les points pour que nous les envoyions à nos sœurs, en les faisant avertir ? J'irai demain, de bon matin, savoir ce qu'il vous plaira me dire sur tous ces sujets.*

Permettez-moi de vous supplier de vous souvenir au saint autel de mes besoins, et particulièrement de celui qui me rend si criminelle devant Dieu, qui m'empêche la confiance entière en sa très sainte Providence et me rend indigne de me dire, Monsieur, votre fille, quoique par sa bonté je la sois, et très obligée servante.

L. DE M.

Ce 12 juin [*1643*[7]].

---

premier président au Parlement et mourut le 25 novembre 1664, âgé de soixante-six ans. De son mariage avec Anne de Lamoignon, sœur du célèbre magistrat, il eut quatre fils et une fille. Un de ses fils occupa le siège de Bayeux.

6. Saint Vincent fit sa conférence le 14 juin sur le sujet que proposait Antoine Portail.

7. Date ajoutée au dos de l'original.

670. — *JEAN-JACQUES OLIER A SAINT VINCENT*

[*Paris, juin 1643*[1].]

Qui a Jésus a tout

Monsieur,

Je prie Notre-Seigneur de vivre en vous pour faire triompher son Eglise dessus l'impudence du siècle.

J'oubliai hier à vous parler du principal sujet qui m'amenait à vous : à savoir pour vous faire des plaintes du plus grand scandale qui soit arrivé dans l'Eglise de Dieu il y a très longtemps. C'est un curé[2] *qui, auprès de Paris, a été battu et meurtri à coups de bâtons par le seigneur de son village*[3], *en présence de ses paroissiens et à la porte de son église, avec le plus d'ignominie et de confusion que se puisse pour l'état ecclésiastique*[4]. *Le curé est une personne de grande intégrité et de pareille capacité, qui a des témoignages très authentiques et de l'un et de l'autre, lequel, pour sa personne, mérite d'être appuyé, aussi bien que pour son caractère.*

Je pense, Monsieur, qu'en cet abord de la régence de la reine, si elle voulait obliger à une satisfaction publique ou quelque punition temporelle ce gentilhomme, elle autoriserait beaucoup l'Eglise et réprimerait beaucoup de l'audace et de l'insolence que la noblesse a de coutume d'exercer sur l'Eglise, qui méprise et viole impunément tous ses droits comme en un temps de libertinage et un règne d'impiété. Je priai hier Monsieur du Puy[5], *qui prit la peine de me venir voir, d'en parler à Monseigneur de Beauvais*[6], *pour apporter remède*

Lettre 670. — L. a. — Arch. du séminaire de Saint-Sulpice, original.

1. Voir note 4.
2. Gervais Bigeon, curé d'Arcueil, docteur en théologie.
3. Théodore de Berziau.
4. Pour avoir empêché le juge seigneurial d'Arcueil de présider les comptes de ses marguilliers, Gervais Bigeon reçut de Théodore de Berziau, le 30 mai 1643, dix ou douze coups de bâton, qui le blessèrent à la tête, et des coups d'éperon, qui lui lacérèrent les habits. L'affaire fut portée devant le parlement et retint l'attention de l'Assemblée du Clergé, qui fit à la reine en 1645 de fortes remontrances.
5. Henri de Maupas, évêque du Puy et premier aumônier de la reine.
6. Augustin Potier, évêque de Beauvais, grand aumônier d'Anne d'Autriche.

à ce malheur, qui est rendu public et dont déjà la cour est informée, qui n'attend plus que les ordres de Sa Majesté pour faire connaître le zèle qu'elle a pour punir ces sortes de crimes.

Ce bon prêtre ne peut facilement tirer des preuves pour procéder en justice, à cause que le seigneur est sur les lieux, qui intimide les spectateurs de cet outrage, et dont aucuns me sont venus trouver en secret pour me demander avis s'ils déposeraient en justice ce qu'ils sauraient sur un tel attentat, qui les faisait gémir. Je les ai encouragés à leur devoir, comme aussi le curé, qui, étant encore livide, avait été sollicité par sa partie de ne point le poursuivre, craignant la punition qu'il prévoit, qui ne le peut pas fuir sous ce saint règne de piété. Des gens de très grand poids et de très haut mérite, qui en ont entendu parler, m'ont témoigné que ce bon prêtre ne devait s'accorder et se taire ; qu'il y allait de l'intérêt universel de l'Eglise, et qu'il était bien à propos qu'en l'avènement de la régence de la reine, on vît un châtiment public et une punition remarquable d'un sacrilège si odieux, afin de redonner la paix et le repos à l'Eglise, en ce chef, pour tout le reste de sa régence et rédimer l'Eglise de la vexation et oppression dans laquelle vivent les curés dans les pays éloignés de la cour, où les prêtres n'ont point de bouche pour se plaindre et semblent n'avoir que des épaules pour souffrir.

Tous Messieurs les évêques ont grand intérêt à cela et frémissent sous cette oppression pour leurs curés, sans y pouvoir remédier. Vous le savez encore mieux que tous, qui avez été témoin oculaire de tous ces maux, dans les emplois de mission à la campagne ; et souvent Dieu vous a fait gémir auprès d'eux de compassion, vous faisant désirer d'y apporter remède, s'il vous était possible, ce qu'il vous accorde maintenant, et vous met l'autorité en main pour le faire [7]. *Monsieur, que n'eussiez-vous fait en ce temps-là, quand ces maux vous étaient si sensibles ? Que n'eussiez-vous voulu donner pour avoir le pouvoir que Dieu vous donne maintenant, et dont vous pouvez si efficacement user à la gloire de Dieu et pour le bien de son Eglise ? Ce grand maître et très sage directeur de ses conseils a voulu vous faire passer par là, pour vous rendre plus sensible aux maux de son clergé et à l'oppression sous laquelle il gémit. Où est l'homme, disiez-vous, qui nous délivrera ? Où est celui à qui Dieu donnera ce zèle et cette autorité ?* Debuit per omnia nobis assimilari ut misericors fieret [8]. *Notre-Sei-*

---

7. Saint Vincent venait d'être nommé par la reine membre du conseil de conscience.

8. Epître aux Hébreux II, 17.

gneur a passé par là ; il a souffert dans l'infirmité pour avoir compassion de la nôtre ; et dans le temps de sa vertu et de son règne, au temps qu'il est assis à la droite de Dieu, il se souvient de nos misères et nous assiste de sa protection, de sa vertu et de sa grâce.

C'est, Monsieur, ce que l'Eglise et que la portion basse du clergé, qui est celle des curés, vous demande, et moi surtout, à jointes mains, pour eux, qui ai l'honneur d'être de leurs confrères. Je gémis avec eux et j'ai, par votre grâce, assez vu de pays pour apprendre les peines et les maux qu'ils endurent éloignés de Paris. Je me jette à vos pieds, avec ce bon curé, et vous demande grâce, maintenant que vous êtes délivré des chaînes où nous sommes captifs ; souvenez-vous de nous, quand vous serez dans votre royaume. J'use des termes de l'Ecriture et de ceux de ces pauvres captifs avec Joseph, lequel, pour sa fidélité, a bien mérité d'être où vous êtes pour la rédemption du peuple, pour l'entretien de ses frères et pour la grande joie et gloire de son père Jacob.

J'attends tout cela de votre personne, à savoir : le soulagement de l'Eglise, la liberté des prêtres et la très grande gloire de Dieu le Père, en qui je suis, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur [9].

OLIER.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur des Pères de la Mission, à Saint-Lazare.*

671. — *SYLVESTRE DE CRUSY DE MARCILLAC, ÉVÊQUE DE MENDE, A SAINT VINCENT*

1643.

Voilà Messieurs vos missionnaires qui s'en vont vous rendre compte de ce que nous avons fait dans les Cévennes de mon diocèse, où j'ai fait ma visite générale et reçu trente ou quarante huguenots à l'abjuration de leurs erreurs et laissé autant

---

9. Malgré les démarches pressantes de saint Vincent, aucune sanction ne fut prise jusqu'en 1646. A la demande de l'Assemblée du Clergé de France, l'archevêque de Paris infligea à Théodore de Berziau les peines canoniques (*Procès verbaux de l'assemblée de 1645*, 29 décembre 1645, 9 février, 3 mars, 14, 18, 19 et 20 avril 1646.)

Lettre 671. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 3, 1re éd., p. 31.

d'autres en l'état de faire le même dans peu de jours. Nous y avons fait solennellement la mission avec un profit incroyable [1]. *Et comme ces biens viennent de Dieu et de vos bonnes assistances, je ne puis employer personne pour vous en faire un plus fidèle rapport, ni qui s'en acquitte mieux que ces bons prêtres.*

672. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 18 juin 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai rien de nouveau à vous dire, sinon ce que je vous ai dit par ma dernière, il y a huit jours, qu'enfin Madame la duchesse d'Aiguillon a signé le contrat de donation de cinq mille livres de rente à prendre sur le prix des coches de Rouen et qu'elle sera bien mortifiée si vous ne faites les Ordinands des quatre-temps, ayant fait cette fondation à cette intention et sur ce que vous nous avez dit que cela valait fait. Elle est d'avis que vous preniez ce palais dont vous parlez, à rente annuelle et perpétuelle. Je vous en enverrai la ratification quand vous l'aurez fait.

Je n'ai jamais été plus digne de compassion que je suis, ni n'ai eu plus de besoin de prières qu'à présent, dans le nouvel emploi que j'ai [1]. J'espère que ce ne sera

---

1. La mission s'était donnée après Pâques. (Cf. lettre 654.)

Lettre 672. — L. a. — Original à la bibliothèque communale de Lille, ms 986, f° 750.

1. Après la mort du roi Louis XIII, la reine Anne d'Autriche avait établi, pour le règlement des affaires ecclésiastiques, un conseil de conscience dont elle s'était réservé la présidence et dans lequel elle avait appelé le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, les évêques de Beauvais et de Lisieux, Jacques Charton, grand pénitencier de Paris, et Vincent de Paul. Ce dernier en aurait été établi chef, au dire de Madame de Motteville (*Mémoires de Madame de Motteville*,

pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Le marchand de Lyon répondant de M. Marchand ne m'a point encore demandé de l'argent.

673. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De Mercuès, ce 8 juillet 1643.

Monsieur,

Vous aurez vu par une des miennes comme l'on vous avait écrit à mon insu de l'affaire de la Vaurette et sans nécessité[1]*; de quoi j'ai été bien marri, parce que je ne veux pas recourir à vous que pour ce que nous ne pourrons faire sans vous ; au contraire, je voudrais vous soulager de tout mon possible. Monsieur Dufestel s'est pourvu devant M. l'intendant pour avoir son assistance, qui est ce de quoi nous avons besoin ; car, pour le droit, Delom n'en a aucun.*

éd. Riaux, Paris, 1855, 4 vol. in-8°, t. I, p. 167) et d'un autre écrivain signalé par Collet (*op. cit.*, t. I, p. 365, note), qui doute, non sans motif, de l'exactitude du fait. Les biographes du saint nous ont dit avec quel désintéressement il remplit ses honorables fonctions, combien fut grand le bien qui en résulta pour le clergé de France et quelle force de caractère il lui fallut pour opposer les droits de la justice et l'intérêt de la religion aux volontés de Mazarin, qui n'écoutait trop souvent que son intérêt politique. Lassé des résistances qu'il rencontrait au sein du conseil, le puissant ministre finit par ne plus le réunir qu'à de rares intervalles et même par en exclure le saint, qui n'en faisait plus partie à la fin de 1652. Le peu qui nous reste de la correspondance du saint avec le cardinal nous montre que, pendant les dix ans que dura son emploi, Vincent de Paul ne négligea aucune occasion d'éloigner les indignes de l'épiscopat et des bénéfices et de travailler au maintien de la foi et de la discipline.

Lettre 673. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. L'union au séminaire du prieuré séculier de Notre-Dame de Lugan ou de la Vaurette, dans le Bas-Quercy, remontait au 6 octobre 1638. On avait formé opposition.

Je vous prie de ne me souhaiter jamais à Paris, lequel m'est pire qu'un purgatoire. Si vous saviez la nécessité de ma présence dans mon diocèse, vous me conseilleriez de n'en partir jamais. J'oserai vous dire qu'elle y est en quelque façon utile pour le service du roi ; au moins l'a-t-elle été jusqu'ici à cause de ce désordre de Villefranche[2], *auquel sans moi ce pays serait engagé.*

Au reste, permettez-moi de vous dire que j'ai été extrêmement surpris d'avoir vu dans la vôtre que vous aviez présenté un placet à la reine, écrit et signé de votre main, pour la première chanoinie vacante pour le joyeux avènement du roi à la couronne, en faveur de mon official. Cela s'est-il pu faire sans violenter, voire forcer votre naturel ? Permettez-moi que je vous die davantage : le deviez-vous faire ? Pour l'honneur de Dieu, ménagez mieux les affections de la reine pour votre congrégation et pour vos bons amis pour des affaires importants et auxquels les faveurs et protections de Sa Majesté seront nécessaires. J'appréhende bien que ma considération a servi de motif pour cela ; de quoi je serais bien marri, si cela est; et je vous assure que, si je savais que mon official se fût servi de mon nom pour vous y obliger, cela serait capable de lui faire donner son congé. C'est pourquoi je vous prie, au nom de Dieu, que dorénavant vous ne fassiez rien à ma considération pour quelque personne que ce soit, si vous n'avez lettre de moi exprès pour cela.

J'espère que vous ne serez guère importuné de moi, excepté pour l'affaire de nos bons religieux, lesquels je vous recommande de tout mon cœur. C'est pour eux que je voudrais employer l'appui de la reine, s'il en était besoin, et vous demander vos assistances, non pas pour demander une chanoinie ; et cet emploi est digne de vous et de la piété de la reine. Je vous conjure donc de leur accorder vos assistances et au Père de Recules, leur député, qui s'en va à Paris pour ces affaires.

Je suis très aise que M. Authier y aille aussi pour faire cette union qu'il me semble que Dieu désire. Je vous assure que, si j'eusse pu quitter mon diocèse, il n'y eût point de motif plus puissant pour m'y attirer que pour la promouvoir ; mais je n'en suis pas digne. Je vous prie, parlez-en à Monseigneur l'archevêque d'Arles[3], *afin que, s'il y a quelque difficulté, elle se termine par son avis. Je m'en vais en écrire mes sentiments au sieur Authier.*

Il faut que je vous die que nos pauvres missionnaires et

---

2. Allusion à la révolte de paysans provoquée en 1637 par des impôts excessifs.

3. Jean Jaubert de Barrault.

séminaristes pensèrent tous être samedi dernier immolés à Notre-Seigneur en holocauste, le feu s'étant mis, sur les huit heures du soir, à un four d'un bourgeois joignant la porte du séminaire, où il y avait un bûcher de treize batelées de bois, où il se prit et causa un si grand embrasement toute la nuit, que c'est une merveille que le séminaire n'ait été réduit en cendre, comme il eût fait sans le grand secours et diligence à défendre cet embrasement. M. Dufestel triompha de la diligence qu'il y apporta ; mais ce ne fut pas sans grand'peur, pour laquelle ils ont été quittes, et pour quelque barrique de vin pour faire boire ceux qui éteignaient le feu.

Il y a dans notre séminaire quatorze jeunes ecclésiastiques, qui font bien. Je n'ai que du regret qu'ils ne soient logés plus au large et proche d'une église pour y faire les fonctions ; mais nous n'y pouvons remédier à présent ; c'est pourquoi il faut avoir patience. Je vous prie ne me faire point de réponse quand je vous écrirai, s'il n'y a grande nécessité et que vous ayez du temps pour cela. Je sais bien le temps que vous avez et vous porte compassion ; ménagez-le donc pour les affaires de grande importance et croyez-moi, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

ALAIN.
évêque de Cahors.

674. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

10 juillet 1643.

Monsieur,

Je vous ai déjà dit que ce que vous m'écrivez du siège du général à Rome souffre de très grandes difficultés, que vous voyez celles de delà et que je les vois comme vous et celles de toute la compagnie. Il y a cette différence entre les vues d'un particulier et celles du général, que le premier ne voit et ne sent que les choses qui lui sont commises et n'a grâce déterminée que pour cela, et que la bonté de Dieu en donne au général en l'étendue de toute la compagnie. Ce n'est pas que le particulier ne

---

Lettre 674. — Dossier des prêtres de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay.

voie les mêmes choses que le général et peut-être davantage ; mais son humilité lui en doit donner de la défiance, et le général doit avoir confiance que, comme Dieu proportionne la grâce à la vocation, il lui fera celle de choisir ce qui sera le meilleur pour la compagnie, notamment aux choses de grand poids auxquelles il y a longtemps qu'il pense et pour lesquelles il prie. Ce n'est pas qu'il ne se puisse tromper et que l'inférieur ne puisse peut-être mieux rencontrer ; mais celui-ci ne doit pas présumer cela, ni tenir ferme contre ce que le général pense le meilleur devant Dieu. N'en parlons donc plus, Monsieur, je vous en prie ; mais prions bien Dieu pour cela et humilions-nous très bien. Dieu ne permettra pas que la chose manque à se faire en son temps, s'il l'a agréable, comme je l'espère.

675. — A LA MÈRE MARIE-EUPHROSINE TURPIN

De Paris, ce 23 juillet 1643.

Ma chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre avec la consolation que Notre-Seigneur sait et qui m'a été augmentée par tout ce que le bon Monseigneur d'Amiens [1] m'a rapporté et que l'on m'avait déjà dit de la bénédiction que Notre-Seigneur donne à votre sainte famille, que je salue avec tout le respect et l'affection qui m'est possible, et prie sa divine bonté de la sanctifier de plus en plus.

La providence de Dieu me fit rencontrer à Sainte-Marie du faubourg, comme je fais à présent à celle de la

---

Lettre 675. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. François Lefèvre de Caumartin (1618-1652).

ville, pour vous à la première, notre chère sœur Marie-Cécile [2] et notre et votre chère sœur tourière [3], qui dit qu'il n'y a point de supérieure au monde à comparer à la sienne. Mon Dieu, ma chère Mère, que cela a ajouté à l'estime et à l'affection que vous savez que le bon Dieu m'a toujours données pour vous! Et pource que cette bonne fille est sur le point de son partement et que je ne vous en puis dire davantage, je finis en vous recommandant de prier pour le nombre infini des abominations de ma vie, à ce qu'il plaise à sa miséricorde d'avoir pitié de moi, qu'il a fait, par sa grâce et en son amour et celui de toute votre sainte communauté, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je ne puis que je ne vous die ce que votre tourière vient de me répondre. Je lui ai dit : « Ma sœur, si j'écris à notre Mère que vous m'avez bien dit du mal d'elle, vous direz que j'ai menti. » — « Oui », m'a-t-elle dit.

Suscription : A ma chère Mère ma chère Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie d'Amiens [4], à Amiens.

---

2. Marie-Cécile Baillon.

3. Peut-être Marie-Catherine Bassecole, qui, lors de la fondation du monastère d'Amiens, se disposait à être sœur tourière.

4. Monastère fondé en septembre 1640. Anne-Marie Alméras, sœur de René Alméras, était du nombre des sœurs fondatrices. Elle fut placée en 1652 à la tête de la petite communauté.

676. — A CHARLES DE MONTCHAL, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE [1]

De Saint-Lazare, ce lundi à midi. [Entre 1643 et 1647 [2].]

Monseigneur,

Celui qui vous présentera la présente a l'honneur d'être à la reine, et celui qui l'accompagne vous dira quelque chose de particulier qu'il importe que vous sachiez, touchant l'affaire de Louviers [3]. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de l'entendre sur cela et de souffrir que je sois toujours ce que Notre-Seigneur m'a fait

---

Lettre 676. — L. a. — L'original appartient aux Filles de la Charité de la rue Caulaincourt, 33, Paris.

1. Le nom du destinataire est donné par Gossin (*Saint Vincent de Paul peint par ses écrits*, p. 480), qui a eu en main l'original, alors que la feuille sur laquelle se trouvait la suscription n'était pas encore perdue.

2. Voir note 3.

3. Saint Vincent entend parler très probablement des religieuses qui renouvelèrent au monastère Saint-Louis de Louviers les désordres de Loudun. L'affaire traîna de 1643 à 1647. Après l'enquête canonique faite par l'autorité diocèsaine (mars 1643) eut lieu l'enquête des commissaires de la Cour, confiée à Charles de Montchal, qu'assistaient Jacques Charton, pénitencier de Paris, Samuel Martineau, docteur en théologie, M. de Morangis, conseiller du roi, et des médecins de Rouen (août et septembre 1643). A la suite du rapport des enquêteurs, qui était accablant pour les accusés, le parlement de Rouen évoqua l'affaire devant lui. La principale accusée, Madeleine Bavent, sœur tourière, fit d'horribles révélations sur les infamies, les sacrilèges et les actes de magie et de sorcellerie auxquels avaient été mêlées avec elle plusieurs personnes, dont trois prêtres : David, ancien directeur des religieuses, Mathurin Picard, curé de Mesnil-Jourdain, et Boullé, vicaire de ce dernier. Le 21 août 1647, Boullé fut condamné à être brûlé vif comme sorcier et fauteur de maléfices. David et Picard étaient morts : on exhuma les restes de ce dernier pour les livrer aux flammes. Le supplice de Boullé mit fin aux convulsions. (Cf. *Essai historique sur Louviers* par Paul Dibon, Rouen, 1836, in-8°, pp. 126-144 ; *Affaire curieuse des possédées de Louviers* par Z. Piérart, Paris, 1858, in-8°.)

la grâce d'être, qui est d'être, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

677. — A BERNARD CODOING

A Paris, ce 24 août 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous vous plaignez de nous, de ce que vous n'avez reçu de nos lettres par deux courriers consécutifs. L'on n'a point manqué de vous écrire par chacun. Une fois, la lettre ne fut point assez à temps chez M. Parisot, qui avait déjà envoyé son paquet à la poste.

Nous avons fait acquitter la lettre de change de trois mille livres à jour préfix. En attendant votre résolution sur le sujet des huit mille écus que vous demandez, nous tâcherons de vendre les coches de Soissons, qui vous tiennent lieu de 2.500 livres, mais qui diminueront ; et le fermier nous demande du rabais, à cause de l'instance formée contre lui par les messagers. Depuis, la mort de feu M. le cardinal[1] a fait renvoyer l'instance du Conseil au Parlement. En ce cas, il ne vous restera que les 5.000 livres sur les coches de Rouen.

M. de Montheron, mon ancien ami, qui vous a parlé de la Mission de Babylone, écrit à Monseigneur l'évêque[2] qu'il en a parlé à Monseigneur Ingoli, qui lui a

---

Lettre 677. — L. a. — Collection de M. Henri de Rothschild, original.

1. Le cardinal de Richelieu.

2. Jean Duval, carme déchaussé, en religion Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone.

témoigné que la Congrégation *de Propaganda Fide* agréera notre emploi en ces pays éloignés et la démission de son évêché en faveur d'un de la compagnie, laquelle en pourra élire trois et les présenter à Sa Sainteté pour en choisir l'un pour succéder au défunt, ainsi que font les Cordeliers en une ville de Hongrie, limitrophe de la Turquie ; qu'il en écrira à Monseigneur le nonce, maintenant cardinal Grimaldi, à deux fins : pour que Son Eminence parle à la reine pour donner à M. l'évêque de Babylone quelqu'autre évêché ou abbaye de deçà ; et pour me faire à moi l'ouverture de cette proposition [3]. Sur quoi, ayant pensé qu'il y avait peut-être quel-

---

3. Une charitable veuve, Madame Ricouard, née du Gué de Bagnols, avait laissé à la Mission de Perse en 1638 la somme de 66.000 livres et sa maison de la rue du Bac, à condition que l'évêché de Babylone serait rétabli, occupé tout d'abord par un Carme déchaussé et dans la suite par des Français. Elle désigna elle-même Jean Duval, prédicateur très goûté. Le nouvel évêque cumula, avec le titre d'évêque de Babylone, ceux de vicaire apostolique d'Ispahan et de visiteur de Ctésiphon. Il arriva à Ispahan le 7 juillet 1640 et opéra, a-t-on dit, de nombreuses et éclatantes conversions. A la suite de vexations et de mauvaises affaires, il revint en France pour exposer à Richelieu l'état de sa Mission. Richelieu était mort quand il arriva. L'évêque de Babylone agrandit sa maison de la rue du Bac par l'achat de quelques bâtiments, avec l'intention d'y établir un séminaire destiné à alimenter la Mission de Perse. L'entreprise était au-dessus de ses forces. Il échoua complètement et vendit la maison, le 16 mars 1663, à la Société des Missions-Etrangères, qui la possède encore. Il continua d'y habiter jusqu'au 10 mai 1669, jour de sa mort. La rue de la Petite-Grenelle ou rue de la Fresnaye, qui rencontrait la rue du Bac au point où se trouvait sa propriété, est devenue, en souvenir de ce prélat, rue de Babylone. Jean Duval n'était resté que deux ou trois ans en Perse. Vraisemblablement, quand il rentra en France en 1643, c'était avec l'intention, peut-être même avec l'ordre de n'y plus revenir. Il était de ceux qui ne savent pas résister à la tentation de s'occuper d'affaires commerciales ou financières, même lorsque des revers lamentables viennent les avertir qu'ils n'ont aucune compétence en ces matières. Le coadjuteur qu'on lui cherchait devait non l'aider, mais le suppléer. La situation pecuniaire de la Mission de Perse explique les répugnances et le refus de ceux auxquels on proposa ce titre. Les archives des Missions-Etrangères montrent que la notice consacrée à Jean Duval par la *Gallia Christiana*, t. VII, col. 1034, se rapproche plus du panégyrique que de l'histoire.

que apparence que Notre-Seigneur voulait quelque chose de nous en cela, j'ai répondu à une bonne religieuse, qui me parla de la part de mondit seigneur, que nous y penserions, en attendant qu'il plaise à sa divine bonté manifester plus évidemment sa volonté sur cela par la manière qu'on vous proposera la chose de la part de ladite Congrégation et par la manière que la proposition sera reçue de deçà, *positis aliis circumstantiis ponendis.*

Il y a bien du pour et du contre en cela. Il y a quelqu'un qui a écrit depuis peu, à ce qu'on m'a dit, que les religieux et les missionnaires qui ne vont au secours des âmes infidèles qui périssent, sont en voie de damnation. Et la preuve contre cela : il y a disette d'hommes en notre compagnie ; 2° qu'il y a grandes raisons de douter que Notre-Seigneur veuille qu'il soit tiré des évêques du corps des missionnaires, non plus que de celui des Jésuites ; 3° qu'il n'y a rien à faire présentement en Babylone, où il n'est pas loisible de parler contre leur religion de Mahomet, sur peine de la vie. Que s'il y a quelque bien à faire, c'est en la ville où séjourne le roi de Perse [4], trois cents lieues au delà, où il y a de deux ou trois sortes de religieux, Carmes, Capucins et Jacobins ; point de catholiques, si ce n'est quelques pauvres garçons qu'on a tâché d'élever en notre sainte religion. Il y a près de soixante mille chrétiens grecs, arméniens, qui ont été transportés esclaves en une ville que le roi a fait bâtir et habiter par eux auprès de la sienne royale.

Voilà l'état de la chose. J'ai pensé que je vous dois dire ceci, afin de recommander la chose à Dieu et que vous me disiez votre pensée sur cela.

Je vous ai écrit comme nous avons remis à l'année prochaine à parler de l'union avec M. Authier, sur ce

---

4. Ispahan.

qu'il veut que nous recevions ses constitutions imprimées et ses ordonnances entre les nôtres, à cela près d'ajuster les difficultés qui s'y trouveront. Il y a apparence qu'il en sera de lui peut-être comme du Père Romillion [5], qui s'était séparé du Bienheureux César de Bus [6] à cause des vœux [7], et avait établi quantité de maisons ; et comme l'Oratoire fut institué, il vint trouver M. de Bérulle [8] pour s'unir ; mais jamais il ne le put, jusqu'à ce qu'après plusieurs années, sa congrégation, qui jugeait

---

5. Jean-Baptiste Romillion, né en 1553 à l'Isle (Vaucluse) de parents huguenots, converti en 1579, prêtre en 1588, mort le 14 juillet 1622. César de Bus et lui fondèrent à l'Isle en 1592, en vue de pourvoir à l'instruction des pauvres, des ignorants et des gens de la campagne, l'Institut des prêtres de la Doctrine Chrétienne, que Clément VIII approuva en 1597. (Cf. *La vie du P. Romillion, prestre de l'Oratoire de Jésus et fondateur de la Congrégation des Ursulines en France*, par l'abbé Claude Bourguignon, Marseille, 1649, in-4.)

6. César de Bus, né à Cavaillon (Vaucluse) le 3 février 1544, devenu prêtre, après avoir perdu et retrouvé la foi, aveugle à l'âge de quarante-neuf ans, mort le 15 avril 1607. (Cf. *La vie du B. Père César de Bus* par le R. P. Jacques de Beauvais, Paris, 1645, in-4.)

7. César de Bus voulait unir plus étroitement ces confrères par un vœu ; ce que tous n'acceptaient pas, entre autres le Père Romillion. De là deux partis et la scission. César de Bus garda la maison Saint-Jean d'Avignon ; celle d'Aix fut laissée aux partisans du Père Romillion. Les prêtres de la Doctrine Chrétienne se relevèrent péniblement de cette épreuve. Il ne restait plus que trois établissements en 1610. Leur congrégation s'unit aux Somasques d'Italie en 1616, puis s'en sépara en 1646 pour revenir aux vœux simples et à l'état séculier. Au moment de la Révolution, elle comptait quinze maisons et vingt-six collèges répartis en trois provinces, avec maison-mère à Paris.

8. Pierre de Bérulle naquit au château de Sérilly, près de Troyes, le 4 février 1575. Peu après son ordination sacerdotale, qui eut lieu en 1599, il fut nommé aumônier du roi. Son talent pour la controverse lui permit de ramener au giron de l'Eglise plusieurs grands personnages, entre autres le comte de Laval, le baron de Salignac et un président au parlement de Pau. Il fut chargé par le roi de l'honorable mission de conduire en Angleterre Henriette de France, fille d'Henri IV, qui allait épouser le prince de Galles. Il établit les Carmélites en France en 1603, avec l'aide de Michel de Marillac, garde des sceaux, et de Madame Acarie, et fonda en 1611 la congrégation de l'Oratoire, dont il fut le premier supérieur. Son influence sur le clergé fut considérable. Il sut grouper autour de lui les prê-

cette union convenable, le pressa si fort et le contraignit enfin, contre son intention, à faire l'union [9]. Il y a quelque apparence de quelque chose semblable à l'égard des siens, à ce qu'on me mande. Mais de ceci vous n'en parlerez point à personne du monde, s'il vous plaît, si ce n'est à M. Dehorgny, s'il est encore à Rome.

C'est là tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon qu'après m'être prosterné en esprit aux pieds de votre communauté et aux vôtres et m'être recommandé aux prières de tous en cet état, je suis à tous, en l'amour

---

tres les plus vertueux et les plus éminents de Paris. Ce fut chez lui que saint Vincent, dès son arrivée dans cette ville, alla chercher aide et conseil. Abelly prétend même qu'il logea « environ deux ans » sous son toit ; mais nous avons des raisons de réduire ces deux ans à quatre ou cinq mois tout au plus. Que saint Vincent accepte la cure de Clichy, ou entre comme précepteur dans la famille des Gondi ; qu'il se retire au loin à Châtillon-les-Dombes, ou qu'il reprenne sa place près du général des galères, toujours nous rencontrons l'intervention de Pierre de Bérulle. Nous voudrions pouvoir dire que leurs relations restèrent toujours les mêmes. Pierre de Bérulle ne vit pas de bon œil la naissance de la congrégation de la Mission ; il s'efforça même d'en empêcher l'approbation en cour de Rome, ainsi que nous l'apprend une de ses lettres au Père Bertin ; il lui écrivait en 1628, parlant du nouvel Institut : « Le dessein que vous mandez être en ceux qui sollicitent l'affaire des missions par voies diverses et, à mon avis, obliques, le doivent rendre suspect et nous obliger à sortir hors de la retenue et simplicité en laquelle j'estime à propos de demeurer dans la conduite des affaires de Dieu. » (Arch. de la Mission, d'après Arch. Nat., M 216, deuxième paquet, cahier du P. Bertin, p. 26, où on ne trouve plus cette pièce.) Pierre de Bérulle était alors cardinal depuis un an. Il mourut le 2 octobre 1629. Sa vie a été écrite par le P. Cloyseault, dont le P. Ingold a publié le manuscrit en 1880 dans la *Bibliothèque Oratorienne*, par Tabaraud, (Paris, 1817, 2 vol. in-8°), le marquis de Caraccioli (Paris, 1764, in-12) et l'abbé Houssaye (Paris, 1874-1875, 3 vol. in-8°).

9. Sur les conseils du cardinal Tarugy, archevêque d'Avignon, le P. Romillion adopta les règlements de l'Oratoire de Rome, après sa séparation d'avec César de Bus. Ses prêtres n'étaient alors que douze. Ils se multiplièrent bientôt au point de remplir neuf établissements. La fusion de sa congrégation avec l'Oratoire de France lui fut demandée par le P. de Bérulle. Il accepta sous la pression des siens, et les articles d'union furent signés à Tours le 21 septembre 1619.

de Notre-Seigneur et par sa pure miséricorde et votre charitable support, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

678. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 11 septembre 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je réponds à deux de vos lettres, l'une à moi, du 4 août, l'autre à M. Lambert, du 10 du même mois.

Nous avons acquitté la lettre de change de 3.000 livres que vous avez tirée sur nous.

Je vous ai mandé [1] et vous dis encore derechef qu'il faut suspendre la résolution comme l'exécution du siège du général, et cela pour de très importantes raisons. Je vous prie, Monsieur, d'en demeurer là.

Ce qui me mipartit [2] l'esprit à présent, c'est la jalousie de leur autorité et dépendance d'eux qu'ont Nosseigneurs les prélats, qui diront et feront la même chose de deçà que vous appréhendez de delà. La prochaine congrégation résoudra cela. Nous prierons Dieu cependant ; et s'il plaît à la justice de Dieu de ne me souffrir sur la terre jusque-là, j'en dirai mes pensées, s'il lui plaît m'en donner le temps, et les ferai écrire. Donnons cepen-

---

Lettre 678. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir lettre 674.

2. *Mipartit*, coupe en deux ; expression employée ici au figuré.

dant cela à la conduite de la sage providence de Dieu. J'ai une dévotion spéciale de la suivre ; et l'expérience me fait voir qu'elle a tout fait dans la compagnie et que nos providences l'empêchent. C'est en cet esprit que je n'ai jamais rien fait, ni dit pour nous recommander, si me semble, et que je ne m'empresserai pas pour avoir de Monseigneur l'archevêque de Reims [3] la lettre à M. Ingoli touchant la bénédiction que Notre-Seigneur a donnée à la mission de Sedan [4].

J'ai parlé à M. de Brienne de l'affaire de Saint-Yves. Il m'a dit qu'il fera ce qu'il pourra pour cela et que je sache de vous comme il se faut prendre pour travailler à cet affaire. Cela n'empêchera pas que vous ne pensiez à cette petite église paroissiale, si vous avez du logement auprès ; autrement, je n'y vois pas grand avantage. La multiplicité des maisons embarrasse et fait murmurer. Si la chose est nécessaire, il faut passer par dessus et laisser dire.

J'ai parlé à Monsieur de Saint-Aignan de résigner entre les mains d'un particulier de la compagnie. Il ne me répond rien à cela.

L'affaire de Richelieu est arrêté. Il nous a fallu relâcher de beaucoup, à cause des grandes dettes de cette succession et de l'humeur de ceux à qui nous avions à faire.

Je tiendrai la main à ce que vous m'écrivez pour le séminaire d'Agen [5]. Il y a quelque esprit de division en cette maison-là, qui l'a toujours troublée et le fait à présent plus que jamais. J'écrivis hier à M. Soufliers de s'en aller prendre la place de M. Dufestel à Cahors, et à M. Dufestel d'aller prendre la sienne. Toutes les autres maisons ne nous ont point fait tant de peine.

---

3. Léonor d'Estampes de Valençay.
4. Mission fondée par Louis XIII. (Cf. lettre 660, note 10.)
5. Ou plutôt de La Rose, au diocèse d'Agen.

Je vous prie, Monsieur, de prier Dieu pour elle et pour ce pauvre misérable pécheur, qui abuse tant de ses miséricordes et qui est, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

679. — A LA SŒUR HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

De Saint-Lazare, ce samedi matin. [Entre 1641 et 1644 [1].]

Ma très chère Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le service que j'ai essayé de rendre à nos chères sœurs de Saint-Denis [2] ne vaut pas le remerciement que vous m'en faites, si ce n'est que votre bon ange vous ait dit qu'étant à Pontoise avec Monsieur de Beauvais [3], qui s'en allait à Saint-Germain [4], et m'ayant fait instance très pressante d'y aller, je n'eus point de plus forte raison pour m'en excuser que celle de la parole que j'avais donnée pour cette visite. Ains c'est à moi à remercier Dieu, comme je le fais de tout mon cœur, de la grâce qu'il m'a faite d'y voir l'union des cœurs, la simplicité, l'humilité, l'obéissance et l'exactitude à l'observance des règles en un état de notable perfection. O ma chère

---

Lettre 679. — L. a. — Original chez Mademoiselle d'Alaincourt à Cambrai.

1. La lettre est postérieure à la fondation du monastère de Saint-Denis (29 juin 1639), antérieure à la mort de l'évêque de Beauvais, Augustin Potier (20 juin 1650), et du temps où Hélène-Angélique Lhuillier était simple sœur au premier monastère de Paris (1641-1644).
2. Les sœurs de la Visitation.
3. Augustin Potier, membre du conseil de conscience.
4. Saint-Germain-en-Laye.

sœur, qu'il y a grand sujet de louer Dieu en voyant cela !

J'y commençai la visite jeudi, à deux heures, et achevai hier au soir, à sept. A la première vue, qui sera le plus tôt que je pourrai, je vous dirai de vive voix ce que la plume ne peut vous exprimer du sujet que vous avez de bénir Dieu de ces aimables épouses que vous lui avez engendrées et élevées.

Je le remercie cependant de ce que vos sueurs vous ont passé et salue notre chère Mère [5] et, s'il est convenable, notre pauvre malade aussi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma chère sœur Hélène-Angélique Lhuillier, à Sainte-Marie de la ville.

680. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 9 octobre 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il plaît à Dieu que je sois tombé dans le sujet de vous demander très humblement pardon de ce que je ne vous ai écrit par les deux derniers courriers, par pure oubliance. Votre charité me le pardonnera, s'il lui plaît.

Vos dernières me parlent de la nécessité de prendre ce palais de six cents écus de louage. Or, toutes les choses pesées que vous me dites, vous ne ferez point diffi-

---

5. Louise-Eugénie de Fonteines.

Lettre 680. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

culté de le prendre, si déjà vous ne l'avez fait ; et cela d'autant plus volontiers comme la piété de votre digne fondatrice [1] nous a fait espérer de donner encore ce fonds-là. Elle ne l'a point encore exécuté. J'espère qu'elle le fera, mais que ce sera sur la nature du fonds qu'elle vous a donné le reste, sur lequel le roi a fait déjà un édit par lequel il s'attribue un quartier et demi du prix de la ferme de cette année, et autant pour la suivante. Comme en ce temps l'on prend sur toutes choses, il n'y a officier de cour souveraine sur qui l'on ne prend de même. Je fais tout ce que je puis pour nous en exempter. Je ne sais pas si le bon Dieu nous fera cette grâce.

La personne qui nous a parlé diverses fois de l'affaire de Babylone [2] nous en parla encore hier. Je lui demandai si Monseigneur n'a point traité avec celui que je vous ai mandé, qui faisait tant d'instance pour l'avoir, c'est M. A[uthier], et m'assura que non, et que, si nous lui pouvions faire donner le prieuré de 2.500 livres de M. de Saint-Aignan, qu'il traiterait ; et me dit, de plus, que ce bon Monsieur-là ne demandait pas l'évêché, mais qu'il lui plût les recevoir en son association pour le servir en toutes ses fonctions et desseins qu'il a en ces pays lointains. Cela m'a donné sujet de penser que peut-être ceci pourrait faciliter l'union, en lui faisant donner à lui l'évêché, je dis à M. Aut[hier], car la plus grande difficulté qui se rencontre en cet affaire, c'est sa personne. Les siens le désirent fort et en ont parlé de la sorte à M. du Coudray. J'ai su que l'union qui a été faite de la Doctrine Chrétienne de Provence à l'Oratoire a été toujours contredite par le R. P. Romillion, leur fondateur, et que ce fut sa compagnie qui le pressa,

---

1. La duchesse d'Aiguillon.

2. La question du coadjuteur ou du successeur de Jean Duval, évêque de Babylone.

de sorte qu'il se trouva contraint. Une des difficultés que nous a faites en l'affaire l'un des principaux des siens, c'est celle de l'emploi qu'il aurait en suite de l'union : il demandait qu'il fût notre coadjuteur *cum futura successione ;* mais je lui dis net que cela ne se pouvait. Or il semble que ce serait ici un sujet notable donné par la Providence. En cela nous avons à faire deux choses, l'une de deçà, l'autre de delà : de deçà, voir si nous pourrons assurer la chose pour la compagnie, au moyen du prieuré de M. de Saint-Aignan ; et que de delà vous voyiez M. Ingoli et traitiez avec lui, selon votre prudence ordinaire, de l'union de la compagnie et de cet emploi pour ledit sieur A[uthier].

Monsieur du Coudray a recouvert sa santé en s'en revenant et est prêt à s'en retourner en Provence, à cause de l'instance qu'on en fait de Marseille [3]. Il s'abouchera sur les lieux avec ledit sieur. Je vous ai dit que nous avons remis la résolution à l'année prochaine. Cette occasion peut-être pourrait accélérer et faciliter la chose, qui requiert une grande précaution et discrétion de delà. Nous n'avons point de difficulté, par la grâce de Dieu, à l'uniformité des fonctions ; au contraire. *Utinam omnes prophetent !* Mais tous nos amis nous disent que le nom nous est injurieux et qu'avec le temps cela fera mille fâcheux rencontres, et tous estiment qu'il est nécessaire qu'eux ou nous en changions. Qu'ils prennent le nom de *Prêtres du clergé* [4], il n'y a rien à redire. Ils passent outre et estiment qu'il est nécessaire que nous nous opposions à leurs bulles à Rome, et de deçà à la vérification des lettres patentes qu'ils pourront obtenir ;

---

3. Le saint n'avait pas mis à exécution son projet de l'envoyer en Barbarie. Après plusieurs mois de travaux fructueux sur les galères de Marseille, François du Coudray était rentré à Paris, où il signait, le 25 juillet, le contrat de fondation de la maison de Marseille.

4. Ils se faisaient appeler *Missionnaires du Clergé.*

mais c'est à l'extrémité. Ils disent que le Pape leur refuse l'approbation et les renvoie à l'union de deçà. Si jamais vous avez eu quelque affaire délicate en main, c'est celle-ci. Il importe extrêmement que vous teniez tout fort secret et que vous m'avertissiez exactement de tout. L'âme de ceci, je le dis derechef, est le secret à l'égard de qui que ce soit.

J'ai communiqué votre mémoire de Saint-Yves à M. de Brienne ; il m'a renvoyé à M. de Saint-Chamont [5], qui s'en va ambassadeur de delà, à ce qu'il le négocie y étant. Cet affaire nous fera quelque tempête fâcheuse avec les PP. de l'O[ratoire]. Ma pensée est de le surseoir.

Nous avons reçu la provision de Champvant [6] et l'avons envoyée pour en prendre possession, en attendant l'union.

J'écris à M. Le Bret la difficulté que l'affaire dont il me parle souffre [7]. Assurez-le de mon service.

Notre affaire de La Rose va mal; il faut prendre patience. M. Lambert est par les chemins pour y aller faire la visite; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Faites mes excuses, s'il vous plaît, à Messieurs Brunet et Blatiron de ce que l'embarras où je suis m'empêche

---

5. Melchior Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chamont, seigneur de Chevrières. Il fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire et mourut à Paris le 10 septembre 1649.

6. Le prieuré Saint-Nicolas de Champvant, au diocèse de Poitiers, resta uni à la congrégation de la Mission jusqu'à la grande Révolution. Etienne Blatiron en fut le premier titulaire. Champvant fait aujourd'hui partie de la commune de Chaveignes (Indre-et-Loire).

7. L'évêque de Toul venait de mourir, et on avait la pensée de donner le siège vacant à M. Le Bret.

de leur faire réponse. Je les embrasse tous deux, prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres, ensemble tout le reste de la compagnie, aux prières de laquelle je me recommande.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

681. — *GUILLAUME GALLAIS, SUPÉRIEUR A SEDAN*[1], *A SAINT VINCENT*

Sedan, 1643.

Je vous dirai, Monsieur, que, depuis qu'il a plu à Dieu de former la petite compagnie de la Mission, elle n'a point travaillé ni si utilement, ni si nécessairement qu'elle fait ici[2]. *Les hérétiques continuent de s'édifier et d'assister aux prédications, desquelles ils se louent fort. Et pour les catholiques, il faut travailler avec eux comme l'on ferait avec des gens tout nouveaux ; car depuis quatre ou cinq ans que la prédication est libre en cette ville, on n'y a presque parlé que*

Lettre 681. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 5, 1re éd., p. 38.

1. Guillaume Gallais, né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) reçu dans la congrégation de la Mission le 7 avril 1639, à l'âge de vingt-quatre ans, ordonné prêtre en 1641, admis aux vœux en 1645, supérieur à Sedan (1643-1644), à Crecy (1044-1645), au Mans (1645-1647). C'était un missionnaire de grand talent.

2. Le 7 mai 1643 étaient arrivés à Sedan, conduits par Guillaume Gallais, leur supérieur, quatre prêtres de la Mission, Jacques Lesage, Evrard Gobert, Jean Alain et F. Firmin. Le 8 septembre, Guillaume Gallais prenait possession de la cure. En la cédant à la congrégation de la Mission, René-Louis de Fiquelmont, abbé de Mouzon, qui en était le collateur, avait posé deux conditions : la première, que les abbés de Mouzon resteraient curés primitifs de Sedan et auraient droit de chanter la grand'messe dans l'église deux fois l'an, aux jours qui leur plairaient, avec toutes les marques d'honneur dues au curé ; la seconde, que, si les prêtres de la Mission venaient à se retirer, les abbés de Mouzon rentreraient dans leurs droits de collateurs. Le contrat d'établissement portait à sept le nombre des prêtres et à deux celui des frères. Quatre prêtres devaient rayonner dans les Souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Manges, pour y donner des missions ; aux trois autres était confié le soin de la paroisse de Sedan.

de controverses et très peu des pratiques et des exercices de religion et de piété. Il s'en est trouvé plusieurs qui avouaient franchement qu'ils n'avaient pas cru qu'il fût nécessaire de confesser tous ses péchés. Les mêmes abus se commettaient dans l'usage de la sainte communion, etc.; en sorte qu'il nous fallut commencer de les instruire des premiers principes de la religion. Il est vrai que ce n'a pas été sans beaucoup de consolation, d'autant qu'ils écoutaient avec plaisir ce qu'on leur disait, et le pratiquaient avec fidélité. Ils ne sauraient assez admirer la grâce que Dieu leur a faite, ni comment faire pour s'en rendre reconnaissants au point qu'ils le désirent.

682. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 6 novembre 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu et perdu votre dernière, que j'ai reçue il y a trois jours, qui me donne sujet de rendre grâces à Dieu de la bénédiction qu'il a donnée à vos solitudes [1], et de le prier qu'il vous fasse la grâce à tous d'être bien fidèles aux résolutions qu'on a prises.

Je ne me ressouviens point de ce que vous me dites par la vôtre, sinon que vous ne jugez pas que la paroisse qu'on vous offrait soit votre fait. Je vous ai mandé par plusieurs fois que vous preniez la maison de deux mille livres.

Nous signâmes hier la fondation de pareille somme que fait Madame la duchesse d'Aiguillon, et aujourd'hui l'on doit juger si l'on nous ôtera cela et le reste de ces fondations, sur l'instance que fait Monsieur le duc de Bellegarde [2] que le roi lui rende les coches de

---

Lettre 682. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. *Solitudes*, retraite.

2. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, ancien favori

France, qu'il soutient lui appartenir. J'en écrivis hier à la reine. Nous verrons.

Monsieur de Saint-Chamont, qui s'en va ambassadeur à Rome, nous a fait l'honneur de nous venir voir et de nous offrir sa bienveillance et sa protection. Vous le verrez soigneusement à son arrivée, qui ne sera pas si tôt, à Rome.

Monseigneur le cardinal Grimaldi s'en retournera bientôt à Rome. Il sera bon de faire de même.

Quant au siège du général, il y a beaucoup de choses à dire du lieu où vous écrivez qu'il serait convenable qu'il fût. Nous verrons.

J'espère qu'on me donnera congé de vous aller voir bientôt, s'il plaît à Dieu me supporter sur la terre. Alors nous en parlerons à plein fond.

Il ne faut plus faire attention à l'union de Saint-Yves. L'on craint de mettre émulation dans la sainte congrégation de l'Or[atoire] et la nôtre chétive.

Je ne vous dis rien de l'évêché de Babylone. Le seigneur qui m'en faisait parler souvent n'en dit plus mot.

Il ne faut pas se déprendre de l'attente de sollicitation, ni de l'attente de l'union du prieuré de Dyé [3] que nous offre le bon M. de Saint-Aignan. Toutes choses ont leur certain temps opportun, et point avant, ni après ce terme-là. Les Pères jésuites, quelque difficulté qu'ils trouvent de delà aux unions, ne laissent [4] pas de tâcher d'en avoir les résignations ici.

---

d'Henri III et ancien surintendant de la maison de Gaston, duc d'Orléans. Compromis dans la révolte de son maître, il le suivit en exil et revint avec lui en France dans le courant de l'année 1634. Il résigna en 1639 en faveur de Cinq-Mars sa charge de grand écuyer et mourut sept ans après.

3. Localité de l'arrondissement de Tonnerre (Yonne).

4. L'original porte *laissant ;* le sens réclame *laissent.*

Pensez-vous avoir grande difficulté à l'approbation de nos règles de delà, si nous les vous envoyons?

Je ne sais d'où vient le mouvement que j'ai de vous conseiller de faire profession, comme je tâche de faire, de ne se trouver point dans aucune intrigue, ni dans l'embarras des choses temporelles extérieures. Oh ! quel exemple Notre-Seigneur nous a laissé pour l'un et pour l'autre ! Je renonce à tout autre emploi qu'à celui de la compagnie et des choses ecclésiastiques et religieuses. Aidez-moi, Monsieur, de vos prières à cet effet et à obtenir de Dieu qu'il ne permette pas que je fasse aucune chose qu'en sa vue et selon sa sainte volonté. O Dieu ! Monsieur, que je demande volontiers à chacun de votre petite communauté la visite des sept églises une fois, afin qu'il plaise à la miséricorde de Dieu me pardonner les abominations de ma vie passée et de la présente et qu'il me fasse la grâce que je vous viens de prier de lui demander pour moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, à toute votre petite compagnie, que je salue, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

683. — UN ÉVÊQUE A SAINT VINCENT

Aidé par ses grands vicaires, il travaille de son mieux au bien de son diocèse ; « *mais c'est avec peu de succès, pour le grand et inexplicable nombre de prêtres ignorants et vicieux*

Lettre 683. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. I, 1re éd., p. 214.

qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger, ni par paroles, ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation. »

684. — *ANNE DE MURVIEL, ÉVÊQUE DE MONTAUBAN, A SAINT VINCENT*

[*Entre 1635 et 1652* [1].]

Les prêtres de la Mission sont grandement nécessaires dans ce diocèse ; car dans les lieux où ils ont ci-devant travaillé, il ne s'est trouvé aucun sorcier, ni sorcière. Voilà le profit que les catéchismes et les confessions générales font partout, qui est de mettre les peuples en si bon état, que les diables ne puissent les abuser par des sortilèges, comme ils font à l'égard de ceux qui croupissent dans l'ignorance et dans le péché.

685. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*19 novembre 1643* [1].]

Monsieur,

J'ai fait espérer à Mademoiselle Viole qu'elle vous pourrait demain parler céans de quelqu'heure de votre commodité, et pour cela elle viendra dès le matin pour ne s'en retourner que sur le soir.

Voilà une lettre que Monsieur Compaing m'a baillée pour vous faire voir, me disant que vous savez bien cette affaire.

Je supplie notre bon Dieu vous donner nouvelle force et santé pour sa gloire et suis, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

De l'hôpital des Enfants trouvés, ce jeudi, 19 novembre.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 684. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 49.

1. Abelly déclare que cette lettre d'Anne de Murviel, mort en 1652, a été écrite quelques années après 1632.

Lettre 685. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original.

686. — *JEAN-JACQUES OLIER A SAINT VINCENT*

Qui a Jésus a tout.

Monsieur,

J'ose prendre la liberté, pour la gloire de Jésus-Christ et le service de ses membres, de vous supplier, si votre commodité le permet, de vouloir prendre la peine de venir encourager nos dames de la Charité, qui s'assemblent aujourd'hui extraordinairement pour trouver expédient d'aller servir les pauvres elles-mêmes et d'accomplir le règlement de la compagnie, auquel jusqu'à présent elles ne s'étaient point assujetties. Je vous conjure, au nom de Notre-Seigneur et de sa Mère, de ne me point refuser cette grâce, en l'amour desquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

OLIER.

Ce mercredi au soir, pour jeudi, 11 heures.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur de la Mission, à Saint-Lazare.*

687. — JACQUES DU PERRON, ÉVÊQUE D'ANGOULÊME, A SAINT VINCENT

Décembre 1643.

Il serait à souhaiter que les prêtres de la Mission eussent un établissement dans le diocèse d'Angoulême. Les exercices des ordinands, commencés dans le courant du mois, produisent tant de fruits que toute la ville d'Angoulême en loue Dieu et désire la continuation de cette œuvre.

Lettre 686. — L. a. — Arch. du séminaire de Saint-Sulpice, original.

Lettre 687. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. V, 1re éd., p. 234

688. — A UN MAGISTRAT DE TOUL

De Paris, ce 13 décembre 1643.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Ayant eu avis par l'un des prêtres de notre petite congrégation de la Mission de Toul [1] comme vous êtes pressé de nous troubler en notre petit établissement, en la maison du Saint-Esprit, par quelques personnes desquelles il ne plaît point à Dieu que nous ayons mérité la bienveillance, et que votre bonté n'a point voulu agir contre nous, sans que j'en fusse averti, je me donne la confiance de vous faire la présente pour vous en remercier très humblement et pour vous supplier très humblement, Monsieur, de nous protéger en notre établissement. Voici les raisons que je vous représente à cet effet, Monsieur.

La première, que nous ne nous sommes pas intrus dans cette maison-là et que nous y avons été appelés par le défunt évêque, qui était un personnage d'insigne piété [2], et cela, trois ans avant que nous y ayons voulu entendre.

2° Pource qu'il en a usé ainsi sur l'instance que lui en fit avant mourir le dernier commandeur de cette maison-là [3], en la vue de ce qu'il ne laissait que deux religieux, aucun desquels n'avait point les qualités requises pour y soutenir, ou, pour mieux dire, rétablir la discipline, et qu'il ne restait quasi plus de religieux de cet Ordre en France ni en ces quartiers-là.

Lettre 688. — L. a. — Dossier de la Mission, minute.

1. Jean Bécu, supérieur de la maison de Toul.
2. Charles-Chrétien de Gournay, mort le 14 septembre 1637.
3. Maître Dominique Thouvignon.

3° Que ce bon prélat, en suite de la requête que ce bon homme lui présenta, par laquelle il le priait de pourvoir de personnes qui pussent suppléer au défaut des religieux, présenta requête au roi, par laquelle il représenta à Sa Majesté ce que ce bon commandeur lui avait représenté, et la supplia d'agréer qu'il introduisît un séminaire de prêtres en cette maison pour travailler à l'instruction du pauvre peuple de la campagne et des ordinands de son diocèse ; ce que Sa Majesté lui accorda en suite de l'avis qu'il en demanda à son intendant de la justice de Lorraine [4] et qu'il lui donna après avoir ouï les magistrats et les échevins de la ville de Toul. Le Conseil ordonna que le roi serait prié d'écrire à Sa Sainteté pour l'union de cette maison-là audit séminaire de prêtres.

4° Que, en suite de cet arrêt du Conseil, l'on a fait instance à Rome, où l'on travaille encore pour ladite union, qui est contredite par le commandeur du Saint-Esprit de Rome [5], qui prétend avoir juridiction sur cette maison.

5° Que cependant le Conseil trouva bon de faire pourvoir un de la Mission [6] de ladite commanderie tant par le roi que par ledit commandeur de Rome.

6° Que celui qui est pourvu de ladite commanderie a transigé avec les deux religieux qui restaient en ladite maison pour leurs pensions ; au moyen de quoi ils ont consenti à l'union de la commanderie à la congrégation de la Mission, et que cette transaction est enregistrée au parlement de Metz.

7° Qu'outre le droit desdits religieux nous avons en-

---

4. Vignier, baron de Ricey.

5. Le grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit était alors Etienne Vaius, évêque *in partibus* de Cyrène.

6. Jean Dehorgny.

core celui d'un qui a été pourvu par celui qui se dit général du Saint-Esprit en France [7].

Voilà, Monsieur, l'état de cet affaire et en vertu de quoi nous sommes dans la maison du Saint-Esprit à Toul, que vous aurez pu apprendre d'autres.

Voici la réponse aux objections qu'on nous fait.

L'on dit que l'évêque n'a pu nous introduire là-dedans, par la règle : *Regularia regularibus et saecularia saecularibus.* — Nous répondons que les canons permettent aux évêques de mettre des prêtres séculiers où il ne se trouve point des religieux de l'Ordre.

L'on vous a dit, Monsieur, que le bien du Saint-Esprit appartient aux pauvres et qu'elle a été fondée pour l'assistance des pauvres... [8].

689. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur.

Madame Traversay et Mademoiselle Viole viennent de partir d'ici et vous saluent très humblement. La dernière m'a dit de vous mander que Monsieur son frère [1] *l'a avertie que Monsieur l'avocat général* [2] *lui avait dit savoir de bonne part qu'une personne qui avait servi voulait demander à la reine le don des offres des porteurs de blé, et que, s'il prévient ceux qui le doivent demander, les enfants perdront cela. Cette bonne demoiselle a fort désiré que votre charité en fût avertie.*

Madame de Liancourt m'avait dit aussi, Monsieur, de vous parler des pensions des moines lais de chaque abbaye [3], *dont*

---

7. Olivier de la Trau, sieur de la Terrade.
8. Le texte s'arrête là.

Lettre 689. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Deffita, avocat au parlement de Paris.

2. Omer Talon, né à Saint-Quentin, reçu avocat général au parlement le 15 novembre 1631, mort le 29 décembre 1652, à l'âge de cinquante-sept ans. On a publié ses *Mémoires* en 1732. Sa vie a été écrite par l'abbé Hubert Mailfait (*Un Magistrat de l'ancien régime : Omer Talon, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1902, in-8).

3. Nom donné aux soldats invalides que les rois plaçaient autrefois dans les abbayes, où ils remplissaient certains emplois.

elle veut faire proposition à la reine pour les estropiés. Si vous jugez qu'elle ne le doive faire, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de l'en faire avertir et de penser devant Dieu comment je lui pourrai être fidèle en ce que je suis obligée, ne sentant autre direction que ma propre volonté, qu'il me semble faire en toute chose ; ce qui m'est un grand empêchement à l'accomplissement de celle de Dieu, par laquelle je suis, Monsieur, votre très obligée servante et indigne fille.

L. DE MARILLAC.

Ce 16 décembre [*1643*[4].]

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

690. — A UN ÉVÊQUE

[Entre 1643 et 1652[1].]

Au nom de Dieu, Monseigneur, pardonnez-moi si je m'entremets en ces affaires ici, sans savoir si les ouvertures que j'ai faites vous agréeront. Il arrivera peut-être que vous en serez mal satisfait ; mais il n'y a remède, puisque ce que j'en fais n'est que par un excès d'affection de vous voir déchargé des soins et distractions que ces fâcheuses affaires vous peuvent causer, afin que vous puissiez vaquer avec plus de tranquillité d'esprit à la conduite et sanctification de votre diocèse ; et pour cela j'offre souvent à Dieu mes chétives prières...

Mais il y a une chose, Monseigneur, qui m'afflige grandement, c'est que l'on vous a dépeint au Conseil[2] comme un prélat qui a grande facilité à plaider, en sorte que cette impression y est entrée fort avant dans les esprits. Pour moi, j'admire Notre-Seigneur Jésus-Christ,

---

4. Date ajoutée au dos de l'original.

Lettre 690. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 141.

1 Temps pendant lequel saint Vincent fut du conseil de conscience.

2. Au conseil de conscience.

qui a improuvé les procès et qui néanmoins a bien voulu en avoir un et le perdre. Je ne doute pas, Monseigneur, que, si vous en avez quelques-uns, ce n'est que pour soutenir et défendre sa cause ; et de là vient que vous conservez une grande paix intérieure parmi toutes les contradictions du dehors, parce que vous ne regardez que Dieu et non pas le monde ; vous cherchez uniquement de plaire à sa divine Majesté, sans vous soucier de ce que les hommes diront ; dont je remercie sa divine bonté, parce que c'est une grâce qui ne se trouve que dans les âmes qui lui sont intimement unies. Mais je vous dois dire aussi, Monseigneur, que cette fâcheuse opinion du Conseil pourra vous nuire en l'instance présente et empêcher qu'on ne vous accorde ce que vous demandez.

691. — AU MÊME

[Entre 1643 et 1652 [1].]

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me supporter encore cette fois, si j'ose vous faire l'ouverture d'un accommodement. Je sais bien que vous ne doutez pas que c'est l'affection de mon pauvre cœur pour votre service qui me le fait désirer ; mais vous pourriez trouver mauvais, qu'étant si peu intelligent que je suis, et que, connaissant que vous n'avez pas agréé la première proposition que je vous en ai faite, j'entreprenne de vous en faire une seconde ; aussi ne le fais-je pas de moi-même, mais par l'ordre de Monsieur votre

---

Lettre 691. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XI, sect. IV, p. 142.

1. Il résulte de ce que dit Abelly que cette lettre a suivi d'assez près la lettre 690.

rapporteur, lequel je suis allé voir depuis deux jours, pour lui recommander votre cause et lui déclarer les conduites admirables que Notre-Seigneur tient sur vous, Monseigneur, et par vous sur votre diocèse. A quoi il m'a répondu qu'il était votre très humble serviteur et une des personnes du monde qui vous estime et qui vous honore le plus, et que dans cet esprit il me priait de vous mander que, si vous le croyez, vous sortirez amiablement de tous ces différends. Il m'a apporté plusieurs raisons pour cela et entre autres celle-ci, qu'il est de la bienséance pour un si grand prélat que vous, de terminer les affaires par cette voie, surtout ayant à faire à votre clergé, où les esprits sont disposés à la révolte et dans le dessein de vous tracasser toute votre vie. Et comme il voit l'air du Conseil [2], il appréhende l'événement des poursuites, parce que plusieurs de ceux qui le composent, ne sachant pas la sainte vie que vous menez, ni les droites intentions qui vous font agir de la sorte, pourront penser qu'il y a quelque chose de contraire au support et à la douceur convenable à votre dignité.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'excuser ma hardiesse et de ne pas considérer ce que je vous représente comme venant de moi, mais de Monsieur votre rapporteur, qui est l'un des plus sages du siècle et l'un des meilleurs juges du monde. Il y a plus de personnes chez lui que chez les premiers chefs de la justice, parce que chacun s'estime heureux de l'avoir pour rapporteur. Je prie Dieu qu'il ait agréable de redonner la paix à votre Eglise et le repos à votre esprit. Vous savez le pouvoir que vous avez sur moi et l'affection singulière que Dieu m'a donnée pour votre ser-

---

2. Le conseil de conscience.

vice ; si donc vous me jugez digne d'y contribuer quelque chose, sa divine bonté sait que je m'y emploierai de tout mon cœur.

692. — *LE SUPÉRIEUR D'UN MONASTÈRE RÉFORMÉ DE PARIS A SAINT VINCENT*

Ce bon religieux[1] *a grand besoin, pour plusieurs sujets qu'il vous pourra dire, d'amender sa vie, ci-devant assez déréglée, au préjudice des âmes qu'il a sous sa conduite. On lui a recommandé de se retirer chez vous, comme en un lieu de sûreté pour les âmes et d'adresse pour les remettre au chemin de leur devoir. Je vous prie très instamment de lui faire la charité de le recevoir et de n'oublier rien de tout ce que vous jugerez propre pour le gagner à Dieu.*

693. — A LOUISE DE MARILLAC

Il me semble que vous ferez mieux de dire la chose à Madame la chancelière[1] et que, pour donner exemple aux autres, il serait à propos de l'aller prendre dans un carrosse et l'amener chez vous ; que le village n'a point raison de s'en plaindre, puisqu'on leur en baillera une autre, et que je pense qu'on leur a fait entendre qu'on les changerait lorsqu'on le jugerait à propos, ni elle non plus, pource qu'elle s'est soumise à cette dernière condition ; que ce qui vous a fait penser à elle, c'est que vous avez su qu'elle enlève quelquefois des personnes qui sont dans le désordre. Au reste, il me semble, que vous faites un affaire de ceci, qui n'est

---

Lettre 692. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IV, sect. IV, 1re éd., p. 285.

1. Un curé de paroisse, membre de l'Ordre auquel appartenait celui qui écrit la lettre.

Lettre 693. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Madame Séguier.

certes rien. Et puis, il faut être prêt à ces rencontres, qui n'arrivent que trop souvent.

694. — AU PÈRE FAURE

[Entre 1634 et 1644 [1].]

Vincent de Paul recommande au supérieur de la congrégation de Sainte-Geneviève un jeune homme de bonne conduite, qu'il désire faire entrer dans les séminaires.

695. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce jeudi, 14 janvier [*1644* [1].]

Monsieur,

Notre bon Dieu veut donc que vous soyez malade. Qu'il en soit béni ! Mais aussi veut-il bien que, pour son amour, vous ayez charité de votre corps, comme vous auriez pour celui d'un pauvre ; et si j'osais, mon très honoré Père, je vous dirais qu'il le veut absolument. Servez-vous donc de l'occasion, je vous en supplie, et de pardonner à la trop grande liberté que je prends, comme intéressée pour la gloire de Dieu.

Mesdames Traversay, Romilly, Fortia et Viole sont en grande peine sur l'affaire de Mademoiselle Serquemann et étaient venues vous dire, Monsieur, que Monsieur Lavocat les a mandées [2] *et fait aller à la chambre, où il a fait trouver ladite demoiselle, étant touché que son avis n'avait pas été suivi, et persuadé que cette bonne demoiselle avait raison de*

Lettre 694. — M. Charavay signale cette lettre dans un de ses catalogues ; il nous apprend qu'elle était signée et comprenait une page in-4°.

1. Cette lettre date du temps où le P. Faure était supérieur de la congrégation de Sainte-Geneviève (1634-1640 et 1643-1644).

Lettre 695. — Gossin, *op. cit.*, p. 483 et suiv., d'après l'original, communiqué par M. de Monmerqué. Le texte a été par endroits fort mal lu, et sa reconstitution est parfois assez difficile.

1. François Lavocat étant mort en 1646, les mots « Ce jeudi, 14 janvier » limitent notre choix aux années 1638 et 1644. Les faits signalés dans la lettre ne s'expliqueraient pas en 1638, puique les dames de la Charité ne se substituèrent qu'en 1640 à la direction de de la Couche pour l'œuvre des Enfants Trouvés.

2. Texte de Gossin : alandées.

se plaindre, et voulait qu'elle dît à cesdites dames tout ce qu'elle lui avait dit à lui seul.

Premièrement, elle dit qu'il fut tenu un conseil de trois, dont vous, Monsieur, étiez l'un, avec Mesdames de Traversay et Romilly, et cela dans un carrosse, auquel vous résolûtes de faire prendre les enfants à la campagne et empêcher M. Pelletier[3] *de continuer son aumône. Ce que lesdites dames ont ouï*[4], *ledit sieur Pelletier écrivant en la présence de la demoiselle et attendant réponse, qui, dit-elle*[5], *fut aussi par écrit, qu'elle priait son neveu de différer huit jours à bailler l'argent. Cela n'est pas sur l'écriture.*

Ladite demoiselle étant enquise qui lui avait dit ce secret, elle a dit, parce que vous n'étiez que trois, que c'était un ange, qui le dirait encore.

Monsieur Lavocat a aussi dit aux dames avoir vu depuis vous Monsieur le premier président[6], *qui lui a dit n'avoir point donné créance à tout ce que vous lui aviez dit, et que cette bonne demoiselle lui a dit que vous saviez fort bien le dessein de ces dames, quoique vous lui disiez le contraire ; et c'est ce qui fâche Monsieur Lavocat, qui dit qu'il faut ne plus parler de prendre les enfants et ne point empêcher les aumônes qu'elle avait pour cela.*

Elle a fait grand bruit à Monsieur Pelletier, disant qu'elle lui fera rapporter les enfants à sa porte, fait toujours croire qu'on lui a promis la fondation, Monsieur le premier président un hôpital, et que les dames empêchent ce bon œuvre, et se plaint fort de ce que vous ne lui avez pas voulu parler, quoiqu'elle vous ait été trouver le jour des Rois avec grande peine, se voyant entièrement refusée de Monsieur Pelletier, qui lui fit dire qu'il avait ordonné cent livres pour payer les mois des enfants qu'il entretenait, et qu'il n'entendait pas continuer. Elle a été faire ses plaintes, se disant beaucoup endettée.

M. le premier président lui a dit de présenter requête et qu'il la maintiendrait et que les enfants ne sortiraient pas de sa conduite qu'il ne leur en coutât pour le moins trois mille

---

3. Nicolas le Pelletier, neveu de Madame Goussault, seigneur de Château-Poissy et de la Houssaye, maître des comptes, prit l'habit ecclésiastique après la mort de sa femme, Catherine Vialart, et fut ordonné prêtre le 27 février 1652. Il était encore vivant le 26 juillet 1675.

4. Texte de Gossin : ladite dame a fait.

5. Texte de Gossin : se dit elle.

6. Mathieu Molé.

livres pour la garantie. Ces bonnes dames croient la réputation de la compagnie perdue, se fâchent de ce que vous y trempez et demandez quelque remède à ce mal.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, qu'hier, Madame Traversay se voyant pressée de donner quelque satisfaction à Monsieur Lavocat pour un peu apaiser la demoiselle, elle envoya dire à Madame de Romilly de dire à Monsieur son neveu ce que son bon ange lui conseillerait. Ce matin, lui étant à table, elle lui a dit : « Je vous viens dire que vous fassiez pour l'affaire de l'Hôtel-Dieu tout ce que Dieu vous inspirera. » Elles m'ont chargée aussi, Monsieur, de vous dire qu'elles croient nécessaire que Monsieur Lavocat voie le sieur Pelletier, avec quelques dames de la compagnie, Mademoiselle Serquemann présente, à ce qu'il soit témoin des volontés dudit bienfaiteur, qui lui soutiendra n'avoir jamais eu intention de fonder, non pas même de toujours continuer. Cela servira à faire connaître audit sieur Lavocat que les autres choses que la bonne demoiselle a avancées sont plutôt en son désir qu'en un solide sujet d'espérance de fondation. Mais il n'est pas imaginable la créance que ce bon premier président q pour cette bonne femme, qui est telle que Monsieur Lavocat et les mères de l'hôpital sont contraints de dire qu'ils ont besoin d'elle.

L'intention de ces dames en ce pourparler est à ce que Monsieur Lavocat puisse assurer ce bon juge de la vérité [7] de cet affaire. Elles vous supplient très humblement, Monsieur, si vous le pouvez, de leur donner demain quelque avis. Si Monsieur Pelletier n'était point malade, elles vous eussent proposé qu'il eût été trouver lui-même Monsieur le premier président.

J'espère que notre bon Dieu saura bien tirer sa gloire de ce fâcheux rencontre; je l'en supplie de tout mon cœur, et de vous donner la santé pour ce même sujet. J'espère de votre bonté être aidée de la participation avec vos souffrances et saints sacrifices, puisque vous savez notre besoin et que je suis, Monsieur, votre très obligée fille et très humble servante.

LOUISE DE MARILLAC.

---

7. Texte de Gossin : vente.

696. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Janvier 1644* [1].]

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, au cas que vous entendiez approuver que Monsieur Lavocat aille trouver Monsieur Pelletier, comme je le vous ai mandé, quelles des dames de la compagnie s'y trouveront aussi. C'est Mesdames Traversay et Romilly qui sont le plus sur le tapis. Et ne serait-il pas bon que quelques autres avec elles y fussent aussi ?

Je pense que votre rhume serait bien plus tôt guéri si vous gardiez le lit un peu plus tôt le soir, car le grand travail et être debout échauffent le sang. Je supplie Dieu vous inspirer sa volonté en ce sujet, et suis en elle, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

Ma saignée d'hier m'a presque toute guérie, Dieu merci.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

697. — *JACQUES DU PERRON, ÉVÊQUE D'ANGOULÊME, A SAINT VINCENT*

Janvier 1644.

Quoique je vous aie déjà remercié de l'envoi de Messieurs vos missionnaires en ce diocèse, j'ai cru que je ne devais pas laisser aller la lettre de notre petite Conférence sans l'accompagner de ces marques, quoique très faibles, du vif ressentiment que j'ai du grand fruit que reçoit ce diocèse, de la charité que vous nous avez faite de nous donner de vos ouvriers. Ma consolation pourtant sera toujours imparfaite, Monsieur, jusques à ce que vous ayez comblé ce bonheur, qui n'est que passager, d'une Mission stable et permanente en ce diocèse, qui en a beaucoup plus de besoin que les autres. Quand je saurai que vous serez en état de nous accorder cette faveur, je travaillerai par deçà à trouver les moyens de faire

---

Lettre 696. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre est à sa place à côté de la lettre 695.

Lettre 697. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 51.

cet établissement, dont j'espère que Dieu recevra beaucoup de gloire, et l'Eglise de grands avantages pour le salut des âmes, qui est la seule chose que je sais que vous vous êtes proposée pour le but de toutes vos actions.

698. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De Mercuès, ce 27 janvier 1644.

Monsieur,

D'abord que j'eus reçu la vôtre, je fis partir M. Dufestel[1], *lequel s'en alla trouver le prieur de l'abbaye de Chancelade, et tous deux furent ensemble à l'abbaye de Saint-Pardoux*[2], *où ils ont fait les informations, selon l'intention de Sa Majesté, lesquelles je vous envoie. Vous verrez par icelles que ce que je vous avais mandé est inévitable. La reine fera bien de pourvoir à cette maison d'une prieure d'une communauté bien réformée, car autrement jamais on n'y rétablira par autre moyen la régularité. Vous verrez comme quoi cette jeune religieuse qu'on demande pour coadjutrice ne voulut pas même dire son âge*[3].

Notre séminaire va bien, grâces à Dieu, avec grande utilité et édification de tout mon diocèse. M. Gilles le gouvernait bien. Néanmoins, puisque c'est votre volonté de l'en retirer, tous ceux que vous nous enverrez seront les bienvenus. Ce que j'ai à vous dire là-dessus, c'est que ce séminaire est de grande importance, comme je vous ai dit plusieurs fois, afin qu'il vous plaise d'y pourvoir toujours des personnes qui aient les qualités requises pour le bien gouverner.

J'avais déjà appris par un autre des vôtres la mort de Saint-Cyran et admiré la providence de Dieu d'en avoir disposé au temps de cette bourrasque qui s'était élevée à son sujet. J'es-

---

Lettre 698. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. Supérieur du séminaire de Cahors.

2. Saint-Pardoux-la-Chapelle, aujourd'hui chef-lieu de canton en Dordogne.

3. Catherine Pot de Rhodes, prieure du monastère de Dominicaines établi à Saint-Pardoux, âgée de quatre-vingt-sept ans, avait perdu, le 5 juillet 1643, sa sœur Catherine de Rhodes, qui était aussi sa sous-prieure. Pour assurer la place que celle-ci occupait à un membre de sa famille, elle avait demandé pour coadjutrice sa nièce Gasparde de Rhodes, religieuse professe du même couvent, alors dans ses vingt-quatre ans.

père que Dieu l'apaisera, quoiqu'il se trouve des personnes qui fassent profession de maintenir sa doctrine...

Je ne manquerai pas de m'en aller au Pouget[4], *suivant le commandement de la reine, dès que je serai en état d'aller à cheval ; car je ne puis pas y aller en carrosse. Cependant je serais aise qu'il vous plût faire savoir à Sa Majesté que je ne puis pas faire la visite sans ses ordres que pour la clôture, ce n'étant pas sous ma juridiction, afin que, si Sa Majesté entend que j'informe de l'état du monastère, il lui plaise m'envoyer ses ordres pour cela. Je vous dirai par avance que cette maison est depuis longues années en fort mauvaise odeur par tout ce diocèse et pays circonvoisins et que de temps en temps il y est arrivé de grands scandales...*

Il est vrai que pour la première fois il faut prendre une prieure d'une autre maison réformée. Sa Majesté pourrait en faire prendre de celui de Cahors, qui est fort bien réformé ; j'en ai toujours grande satisfaction.

Voilà ce que je vous puis dire en général de cette maison. Je bénis Dieu du dessein que la reine a de pourvoir de bons supérieurs aux monastères desquels la nomination dépend de Sa Majesté, laquelle Dieu bénira tant qu'elle aura soin des choses qui regardent sa gloire et son service.

Je suis toujours, Monsieur, etc.

ALAIN,
évêque de Cahors.

699. — *UN ECCLÉSIASTIQUE D'ANGOULÊME A SAINT VINCENT*

[*Janvier ou février 1644*[1].]

Je m'en vais présentement monter à cheval pour porter à vos missionnaires qui travaillent à Blanzac[2], *les deniers que vous m'avez adressés pour leurs besoins. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous être derechef importun et de vous réitérer mes très humbles prières en faveur de ce pauvre et désolé*

---

4. Monastère de Clarisses, fondé près de Castelnau-de-Montratier (Lot) au XIVe siècle par le légat Bertrand du Pouget, cardinal-évêque d'Ostie.

Lettre 699. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 52.

1. Cette lettre, déclare Abelly, a été écrite quinze jours après la lettre 697.

2. Chef-lieu de canton dans la Charente.

diocèse, qui vous demande des ouvriers stables pour le secourir dans ses nécessités spirituelles, qui sont quasi extrêmes, et qui ne seraient pas néanmoins sans remèdes s'il s'y trouvait des personnes qui eussent un zèle et une charité désintéressés, tels que ceux de la maison de Saint-Lazare, pour en prendre le soin. Je sais bien, Monsieur, que la Providence pourra se servir de mille autres moyens pour cela, quand il lui plaira ; mais il paraît clairement qu'elle a jeté les yeux sur vous et qu'elle vous a choisi entre plusieurs milliers pour secourir non seulement tous les pauvres diocèses de ce royaume, mais principalement ceux qui semblent être comme abandonnés de tout le monde.

700. — A JEAN DEHORGNY

De Paris, ce 3 février 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai pas grand'chose à vous dire aujourd'hui. J'écrivis assez amplement, il y a huit jours, à M. Codoing de toutes choses et lui mande qu'il vous communique sa lettre.

Celle que j'ai reçue cette semaine, du 9 du passé, me dit le besoin que vous avez de ce quartier, et je vous assure, Monsieur, que nous ne l'aurons jamais peut-être plus grand. Nous ferons ce que nous pourrons pour l'acquitter. Au nom de Dieu, faites en sorte que nous soyons soulagés au prochain quartier.

Le roi a fait depuis peu une autre taxe sur vos coches ; nous travaillons à vous en faire décharger. Le fermier de celle de Soissons a fait banqueroute. Nous avons été contraints de quitter six cent vingt-cinq li-

---

Lettre 700. — L. a. — Original à la Biblioth. de la Société Historique de Pensylvanie à Philadelphie, collection Dreer.

vres à sa caution pour en payer autant qu'il devait. Sur qui ira cela ? La maison de céans le vous a avancé.

L'on dit ici que la compagnie ne fait rien à Rome. Mandez-moi ses fonctions à l'égard des ordinands et des exercitants, et quel nombre elle en a pour l'ordinaire.

Monsieur Le Bret part dans quatre jours. Il nous a promis plus d'affection et de protection que jamais, notamment à l'égard du Saint-Esprit de Toul. Je vous prie de le voir souvent et confidemment. L'on a quelque dessein sur lui à l'égard de ce diocèse-là [1] ; mais ne dites point ceci à qui que ce soit, s'il vous plaît.

Jamais l'on n'a vu plus de régularité, plus d'union et de cordialité céans qu'il y en a à présent. Il semble un petit paradis ; mais c'est la veille de quelque tempête pour l'ordinaire que le calme extraordinaire.

Monsieur de Boulogne [2] ne veut point de son évêché par l'impuissance qu'il a de payer 23 mille livres qu'on lui demande à Rome. *Si quid potes, adjuva illum.*

Il ne plaît point à Dieu que nous ayons la bonne grâce de M. l'ambassadeur de Venise, qui va résider à Rome quelque temps. Voyez-le néanmoins soigneusement.

Monsieur de Beauvais [3] nous a refusé le dimissoire de Carcireux [4] sur l'obligation de la compagnie. Je fais prier M. Chauvel de lui en faire un. Nous nous obligerons vers lui.

J'embrasse avec tendresse toute votre famille, depuis le dernier des frères jusques à vous, prosterné en esprit

---

1. Voir lettre 680, note 7.
2. François Perrochel.
3. Augustin Potier.
4. Paul Carcireux, né à Beauvais, entré dans la congrégation de la Mission le 27 juillet 1640, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux le 20 mars 1644, ordonné prêtre en 1645.

à vos pieds et aux leurs, et suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Il n'est pas expédient de donner la peine à M. de Montheron de venir exprès à Paris pour l'affaire de Perse. Assurez-le de mon obéissance et de [la] santé de sa chère sœur.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dehorgny, supérieur [5] des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

701. — A GUILLAUME GALLAIS, SUPÉRIEUR, A SEDAN

13 février 1644.

Vos deux dernières lettres me parlent de la difficulté où vous êtes ; et pour réponse, je vous dirai qu'il est rare d'être en quelque condition que ce soit, notamment en celle où vous êtes, sans tomber sous la langue des médisants ou les plaintes des mécontents, et qu'il se faut donner à Jésus-Christ Notre-Seigneur pour en faire bon usage, en union de celui qu'il a fait de toutes les contradictions et les calomnies qu'il a souffertes pour nous apprendre à faire comme lui en pareils rencontres. Et pource que je ne vous ai pu dire mes sentiments de vive voix touchant la manière de nous comporter en telles occasions, je m'en vas vous les écrire tout simplement.

Il n'est pas expédient, Monsieur, que nous nous mê-

---

5. Ce mot provient très probablement d'une distraction, car, dans les lettres qui suivent, le saint continue de donner à Bernard Codoing le titre de supérieur de la maison de Rome.

Lettre 701. — Reg. 2, p. 194.

lions des affaires séculières, quelque rapport qu'elles aient aux choses spirituelles :

1° Pource que saint Paul conseille aux ecclésiastiques de ne se pas immiscer dans les choses temporelles et séculières [1].

2° Pource que personne ne peut servir à deux maîtres, à Dieu et au monde, au spirituel et au temporel, à ce que dit Notre-Seigneur [2].

3° Pource que ce dont nous nous mêlerons regardera les catholiques seulement, ou ceux de la religion [3] seulement, ou le fait d'un catholique contre un huguenot. Or, de se mêler du fait d'un catholique contre un autre catholique, comme de solliciter M. le gouverneur [4] ou les officiers de la justice, il semble qu'un cœur paternel ne peut pas en user de la sorte à l'égard de ses enfants. Si c'est à l'égard de deux personnes de la religion prétendue, *quid tibi de filiis Belial?* Et si c'est pour un catholique contre un religionnaire, que savez-vous si le catholique est bien fondé à demander en justice ce qu'il demande ? Il y a bien différence entre être catholique et être juste.

4° Quand bien vous seriez assuré qu'il serait bien

---

1. Deuxième épître à Timothée II, 4.
2. Saint Matthieu VI, 24.
3. Les huguenots.
4. Abraham de Fabert, un des plus illustres généraux du XVIIe siècle, né à Metz en 1599. On ne saurait dire trop de bien de ses vertus civiques, de ses talents militaires et de ses qualités administratives. Il gagna tous ses grades à la pointe de l'épée. La fameuse retraite de Mayence et le siège de plusieurs places fortes lui donnèrent l'occasion de montrer sa valeur. Il aimait la discipline et était la terreur des pillards. Sa fidélité au roi et à son ministre fut récompensée par les plus éminentes dignités : il devint gouverneur de Sedan en 1642, lieutenant général en 1651 et maréchal de France en 1658. Il mourut à Sedan le 17 mai 1662. On a publié la partie de sa correspondance qui va de 1634 à 1652. Sa vie a été écrite par le P. Barre (*Vie de Fabert*, Paris, 1752, 2 vol. in-12) et par le général Jules Bourelly (*Le maréchal de Fabert*, Paris, 1879-1881, 2 vol. in-8).

fondé en justice, pourquoi n'estimerez-vous pas que M. le gouverneur et les magistrats jugeront la chose en leur conscience, notamment quand elle ne regarde pas purement la religion ?

5° Et puis, de quoi s'agit-il ? C'est pour l'ordinaire du bien ou de l'honneur. Or c'est à vous, Monsieur, à exhorter, en particulier comme en général, les âmes que Dieu vous a commises à mépriser l'honneur et à supporter la perte du bien, comme faisait saint Paul, et non pas à vous rendre solliciteur pour leur faire avoir ou conserver l'honneur et le bien. O Monsieur [Gallais], mon cher frère, que vous et moi serions de grands missionnaires si nous savions animer les âmes de l'esprit de l'Evangile, qui les doit rendre conformes à Jésus-Christ ! Je vous promets que c'est là le plus efficace moyen de sanctifier les catholiques et de convertir les hérétiques que nous puissions pratiquer, et que rien ne peut tant les obstiner dans l'erreur et dans le vice que de faire le contraire. Ressouvenez-vous, Monsieur, de ce que Notre-Seigneur dit à celui qui se plaignait à lui de son frère : *Quis me constituit judicem inter te et fratrem tuum*[5] ? Et dites à ceux qui voudront vous employer pour solliciter leurs affaires : *Quis me constituit advocatum vel negotiatorem vestrum ?*

6° Ce sont ces considérations et d'autres semblables qui font que je ne me mêle, dans l'emploi qu'il a plu à la reine me donner dans son conseil des choses ecclésiastiques, que de celles qui sont de cette nature et qui regardent aussi l'état religieux et celui des pauvres, quelque apparence de piété et de charité qu'aient les autres affaires qu'on me propose.

Mais à quoi, me direz-vous, m'emploierai-je ?

---

5. Deuxième livre des Rois, XV, 4.

Voici, Monsieur, ce qui regarde votre vocation et à quoi vous devez seulement vous appliquer : 1° à votre propre perfection ; 2° à celle de votre famille ; 3° à annoncer la parole de Dieu au peuple catholique de Sedan, et, étant en mission, aux pauvres gens de la campagne ; 4° à administrer les saints sacrements ; 5° aux offices de l'église ; 6° à procurer le bien des pauvres, à visiter les malades et les prisonniers civils et les criminels aussi, après que les témoins leur auront été confrontés, ou, pour le moins, après que le procès leur aura été fait, et non plus tôt, de peur qu'ils ne se plaignent de vous, si l'on les convainc de quelque chose qu'ils vous auront confiée ou confessée, ou bien les juges, s'ils ne confessent la vérité. Un criminel, que j'ai entendu de confession d'autres fois et qui me confia son crime, se mit en devoir de se pendre lui-même plusieurs fois. d'appréhension que le diable lui suggéra que je le découvrirais aux juges. A tous ces soins vous pouvez ajouter celui d'enseigner les choses nécessaires à salut aux pauvres qui vous demanderont l'aumône par la ville ou à la maison, à réconcilier les personnes qui ont quelque différend et les familles mêmes. C'est encore votre office de donner conseil spirituel aux personnes qui vous en demanderont et d'avertir ceux qui seront dans le désordre.

Mais quoi ! me direz-vous, pourrai-je voir un catholique oppressé par un de la religion sans m'employer pour lui ? — Je réponds que cette oppression ne sera pas sans quelque sujet et qu'elle se fera ou pour quelque chose que le catholique devra au huguenot, ou pour quelque injure ou quelque dommage qu'il lui aura fait. Or, l'un de ces cas posé, n'est-il pas juste que le huguenot en demande raison en justice ? Le catholique est-il moins justiciable pour être catholique, ou avez-vous

plus de raison de vous mêler de ses affaires que Notre-Seigneur n'en avait pour toucher à celles de cet homme qui se plaignait à lui de son frère ?

Oui, mais les juges sont de la religion. — Il est vrai, mais ils sont aussi jurisconsultes et jugent selon les lois, les coutumes et les ordonnances ; et outre leur conscience, ils font profession d'honneur. De plus, si vous vous mêlez du fait du catholique, les ministres feront le même pour celui de leur parti ; et vous devez estimer qu'ils seront mieux écoutés que vous et qu'ainsi vous nuirez au catholique, pource qu'en sollicitant pour lui, vous provoquez un plus puissant contre lui.

Ce ne seront pas, direz-vous, les juges que je solliciterai ; je m'adresserai à Monsieur le gouverneur, à ce qu'il interpose son autorité envers les juges. — Je réponds à cela deux choses : la première, que M. le gouverneur étant bon comme il est, il écoutera le pauvre homme qui s'adressera directement à lui, et le soutiendra, s'il voit qu'il ait raison ; 2° que faisant de ceci une intrigue de religion envers M. le gouverneur, vous aurez les ministres en tête ; et ainsi vous vous commettez ; et au lieu de profiter au catholique, vous le mettez en danger d'être plus mal traité.

Vous me direz peut-être aussi que vous ne prétendez pas soutenir personne qui aura des procès, mais seulement quelque catholique, pour quelque mauvais traitement que lui fera M. le gouverneur, pour avoir été mal informé. — C'est ici que je vous dois dire, Monsieur, que M. le gouverneur est plus clairvoyant en sa charge que vous ni moi, et que je ne suis point d'avis pour tout que vous entriez là-dedans [6].

---

6. Le registre 2 ajoute : « Cette lettre est écrite de sa main (la main du saint) et n'a point d'autre conclusion. »

702. — *M. LE BOUCHER*[1] *A SAINT VINCENT*

1644.

Vous faites du bien partout et vous rendez de grands services à Dieu, à l'Eglise et à la sainte religion. Je viens de Tonnerre, où j'ai vu vos chers enfants les prêtres de la Mission, conduits par un homme de Dieu. Il faut que j'avoue, Monsieur, que tous ces bons ecclésiastiques font des merveilles par leur doctrine et par leurs bons exemples ; ils réconcilient beaucoup d'âmes avec Dieu et avec leur prochain.

703. — *UN RELIGIEUX A SAINT VINCENT*

1644.

Je prie Dieu qu'il prolonge vos jours et vos années pour sa gloire et pour le bien du prochain, pour lequel vous travaillez incessamment. Voici un sujet digne de votre charité que je vous envoie ; c'est un page du prince de Talmond[1]*, qui jusqu'à présent a été élevé en la fausse religion calviniste et s'est adressé à moi pour se convertir ; mais ne me trouvant pas assez puissant pour une si bonne œuvre, je prends la hardiesse de vous l'adresser comme à celui à qui Dieu fait des grâces très particulières et très grandes pour sa gloire et pour le salut des pécheurs et des dévoyés. Ayez donc la charité, mon très honoré Père en Notre-Seigneur, de l'accueillir et l'embrasser comme une pauvre brebis égarée qui cherche où se retirer et se sauver de la gueule du loup.*

Lettre 702. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 7, 1re éd., p. 46.

1. Grand vicaire de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean.

Lettre 703. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IV, sect. IV, 1re éd., p. 285.

1. Henri, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, né en 1599, mort le 21 janvier 1674 dans sa soixante-quinzième année.

704. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 16 mars 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu de vos lettres toutes les semaines, si me semble, tendantes toutes à l'affaire de Catalogne [1]. Je vous en ai dit ma pensée ; néanmoins, pour condescendre à l'instance que vous me faites, *in nomine Domini*, vous y enverrez, s'il vous plaît, le bon Monsieur Boulier et notre cher frère Martin, si vous vous pouvez passer du dernier.

Je vous ai dit que S[a] M[ajesté] a été satisfaite du témoignage que M. l'ambassadeur [2] lui a rendu de vous, et qu'elle a destiné mille écus pour votre séminaire, mais que je n'en ai point ouï parler depuis, que je n'ai pas cru lui pouvoir parler de celui de Barcelone pour en avoir assistance, pource qu'elle est accablée de demandeurs de tous les côtés du royaume, et qu'elle ne peut subvenir du sien à tous, et qu'elle fait conscience d'en donner de celui du roi et du public, à cause des nécessités auxquelles l'on est.

Nous tâcherons de les assister d'ici pour leur vivre ; mais que feront-ils là, s'ils n'ont du fonds ? Au nom de Dieu, Monsieur, pensez-y.

Nous ferons partir deux ou trois frères au premier

Lettre 704. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original en 1854 chez M. Laverdet.

1. Il était question d'ouvrir un établissement à Barcelone.

2. M. de Saint-Chamont était alors ambassadeur de France près du Saint-Siège ; mais il se peut que le saint veuille parler ici de l'ancien ambassadeur, le marquis de Fontenay-Mareuil, qui venait d'être rappelé en France.

jour et un ou deux clercs, dont l'un des derniers est destiné aux Incurables, qui est de fort bonnes mœurs, assez bon théologien, prêté (?) au séminaire des ecclésiastiques [3] et qui sait bien chanter. Nous verrons pour l'autre.

Il sera difficile que vous ayez satisfaction de vos Italiens, si vous ne faites un séminaire de la compagnie et n'y élevez ceux que vous recevrez. C'est que vous aurez fait comme vous avez pu en ce moment. Il importe que vous y travailliez pour l'avenir et surtout à l'observance de la régularité de la maison.

Au nom de Dieu, Monsieur, retranchez de vos sollicitudes les choses absentes éloignées et qui ne vous regardent pas, et appliquez tous vos soins à la discipline domestique. Le reste viendra en son temps. La grâce a ses moments. Abandonnons-nous à la providence de Dieu et gardons-nous bien de la devancer. S'il plaît à Notre-Seigneur me donner quelque consolation en notre vocation, c'est ceci : que je pense qu'il me semble que nous avons tâché de suivre en toutes choses la grande providence et que nous avons tâché de ne mettre le pied que là où elle nous a marqué. Soyez aussi fort cordial avec chacun et n'épargnez rien pour l'assistance des malades de la compagnie.

J'ai oublié à vous dire, dès le commencement, que l'usage de la compagnie et de toute communauté réglée est que les supérieurs ne voient point les lettres de ceux de leur maison qui écrivent au supérieur général, non plus que celles qu'il écrit aux particuliers de la maison. Au nom de Dieu, Monsieur, usez-en de la sorte, quand même, par respect, ils vous prieraient de les voir.

Je ne vous dis rien de ce dont l'on nous accuse de

---

3. Le séminaire des Bons-Enfants.

delà, sinon que, par la miséricorde de Dieu, notre compagnie résiste à toutes les opinions nouvelles et que je fais ce que je peux contre, et notamment à l'égard de toutes celles qui vont contre l'autorité du Père commun de tous les chrétiens, et que de cela j'en appelle à témoin Monseigneur le cardinal Grimaldi et le bruit public, et que, cela posé, il n'est pas besoin que nous entrions en justification de ce que vous me dites.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

705. — AU SUPÉRIEUR DE LA MAISON DE MARSEILLE

[1643 [1] ou après.]

Pour le regard de ce que vous me demandez, si vous vous servirez d'une soutanelle pour visiter les galères, je vous dirai qu'un auteur moderne ayant composé un livre, dans lequel, entre autres choses, il permet l'usage des soutanelles, notamment lorsqu'on va à la campagne, il se trouve aujourd'hui dans Paris une communauté qui s'en va écrire contre ce point-là, ne pouvant supporter que les prêtres se licencient à cet usage. Que si vous dites que quelques prélats et quelques autres Messieurs en usent ainsi, je vous dirai à cela, Monsieur, qu'ils ont pouvoir d'en user comme il leur plaira, puisque c'est en eux que réside la puissance de donner des lois, j'entends les

---

Lettre 705. — Reg. 2, p. 143.
1. Date de fondation de l'établissement.

évêques. Mais quant à nous autres, que Dieu, par sa bonté, a choisis pour rendre quelque petit service à son Eglise en la personne de Messieurs les ecclésiastiques, comme nous tâchons de faire, par la miséricorde de Dieu, je pense que nous devons nous en abstenir, étant bien à propos, Monsieur, que nous tâchions d'honorer en toutes les manières que nous pourrons l'état et l'ordre de l'Eglise. Pour cette raison, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, de n'y plus penser.

706. — *UN MEMBRE DE LA CONFÉRENCE D'ANGOULÊME A SAINT VINCENT*

1644.

Notre compagnie a cru ne devoir pas différer plus longtemps à vous rendre ses devoirs et vous témoigner qu'elle ne se reconnaît pas digne de l'honneur que vous lui faites, de prendre part en ce qui touche son avancement et sa perfection. Elle vous supplie très humblement, Monsieur, de lui permettre qu'elle vous reconnaisse pour son grand-père, puisque c'est un de vos enfants de qui Dieu s'est servi pour la mettre au monde, et que vous ajoutiez encore cette obligation à la première, de la regarder, non comme une étrangère, mais comme votre petite-fille, et de faire en sorte que cette belle et illustre compagnie de Paris, qui est comme votre fille aînée, ne dédaigne pas de la tenir pour sa sœur, quoiqu'elle lui soit inférieure en toute manière.

707. — A BERNARD CODOING

Ce 14 avril 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dans trois jours j'espère faire partir les trois ou quatre

Lettre 706. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. III, sect. V, 1re éd., p. 267.

Lettre 707. — L. a. — Original communiqué par M. d'Haussonville, membre de l'Académie française.

frères que vous demandez, avec quatre clercs, un prêtre d'Annecy, trois prêtres pour Marseille et M. Dehorgny, qui s'en retourne faire la visite et qui les conduira tous chacun en son lieu.

Je n'ai point reçu les trois mille livres que je vous ai écrit que la reine nous a fait espérer pour la Catalogne, et ne sais si l'on les nous délivrera. Différez, s'il vous plaît, à faire partir pour Barcelone ceux qu'il y faudra envoyer jusques à ce que ceux-ci soient arrivés.

Voilà de quoi faire un bon séminaire domestique [1] et un autre d'externes. Nos bons frères sont bien bons, par la grâce de Dieu, et de bon exemple ! Oh ! que je souhaite que la discipline reluise chez nous, que la douceur, l'humilité et la mortification y paraissent particulièrement ! Au nom de Dieu, Monsieur, que ce soit là votre principale étude et de toute la maison ! Et ne nous empressons pas pour l'extension de la compagnie, ni pour les apparences extérieures. La consolation que Notre-Seigneur me donne, c'est de penser que, par la grâce de Dieu, nous avons toujours tâché de suivre et non pas de prévenir la Providence, qui sait si sagement conduire toutes choses à la fin que Notre-Seigneur les destine. Certes, Monsieur, je n'ai jamais mieux vu la vanité du contraire, ni le sens de ces paroles, que Dieu arrache la vigne qu'il n'a pas plantée [2].

J'embrasse la compagnie, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, et suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

---

1. Séminaire de formation pour missionnaires.
2. Evangile de saint Matthieu XV, 13.

708. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De Saint-Céré[1], *ce 1er de mai 1644.*

Monsieur,

Ayant appris les puissantes sollicitations que les religionnaires de ce lieu font faire pour y faire rétablir le prêche, qui a été ôté par arrêt du parlement de Toulouse, j'en ai écrit à la reine, suppliant Sa Majesté de faire faire commandement à Monsieur le chancelier de confirmer cet arrêt comme tout plein de justice. Depuis être arrivé en cette ville pour y faire la visite, j'ai appris par un des principaux habitants qui vint de Paris, qui m'a dit vous avoir parlé de cet affaire que Mademoiselle de Bouillon sollicite et fait solliciter avec grande passion ; et comme elle n'a point de droit pour y demander le rétablissement du prêche, elle allègue pour ses raisons que c'est un lieu qu'elle a choisi pour son séjour et qu'il est bien raisonnable qu'elle en ait un où elle le puisse faire dire. C'est une pure invention pour obliger Monsieur le chancelier à le lui accorder ; ce qui serait de très pernicieuse conséquence et très préjudiciable à la religion. C'est pourquoi je vous supplie, au nom de Dieu, de lui dire et lui faire bien entendre le grand préjudice que cela causerait non seulement à tous les catholiques de cette ville et de mon diocèse, mais encore de tout le royaume. S'il ne confirmait cet arrêt du parlement de Toulouse si célèbre, qui a été donné avec tant de connaissance de cause, les plus fameux avocats du parlement ayant plaidé cet affaire avec grand apparat, ledit arrêt ayant été loué en forme et distribué par le royaume, quelle honte nous serait-ce maintenant s'il n'était confirmé ! Quel préjudice à la religion ! Quel avantage n'en prendraient point les adversaires ! Certes, s'il le faisait, ce que je ne saurais croire de lui, je le lui reprocherais au jour du jugement et la perte des âmes desquelles il en serait la cause ; car l'hérésie s'en va par terre en ces quartiers, si cet arrêt subsiste comme il le doit ; et depuis qu'il a été donné, six entières familles des principales de cette ville se sont converties, et les autres sont tellement ébranlées qu'elles ne tiendront qu'à un peu d'espérance de ce rétablissement. Depuis peu, j'en ai reçu cinq en

---

Lettre 708. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Figeac (Lot).

cette ville ou dans le voisinage, mes missionnaires deux, et un de mes vicaires forains un autre ; dans deux ou trois jours il y en a qui ont donné parole d'abjurer l'hérésie entre nos mains. Enfin j'espère qu'elle sera bientôt par terre, avec l'assistance de Monsieur le chancelier, laquelle je vous prie de lui dire que je lui demande au nom de Dieu, car il s'agit ici du salut de quantité d'âmes, desquelles il répondrait au jour du jugement ; et qu'il ne s'arrête point à cet esprit de Mademoiselle de Bouillon, qui est forcené de cette hérésie ; qu'il ne s'agit point ici d'un affaire d'Etat, mais de contenter l'esprit d'une fille, qui semble n'avoir de passion que pour faire subsister le prêche. Vous m'obligerez, quand vous verrez la reine, de lui dire que je supplie encore derechef Sa Majesté de faire commandement à Monsieur le chancelier de confirmer notre arrêt. Je vous fais d'autant plus volontiers cette prière que cet affaire est important pour la gloire de Dieu et singulièrement pour mon diocèse.

A l'instant que j'ai achevé ma présente, un de nos pauvres errants s'est venu jeter entre nos bras, et je viens de le recevoir en l'Eglise solennellement.

ALAIN,
év. de Cahors.

709. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 13 mai 1644

Monsieur,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai vu celles que vous avez écrites à Messieurs Portail et Dehorgny, du 16 du mois passé, et ai pensé et repensé à la proposition que vous me faites du séminaire de Velletri [1] et [d'Ostrie (?)] [2], à en faire de même à

Lettre 709. — Gossin, *op. cit.*, p. 446, d'après l'original, communiqué par M. Alexandre Martin. La lettre a été écrite en entier de la main du saint.

1. L'évêché de Velletri, uni depuis le XIIe siècle à celui d'Ostie, a de droit le doyen du Sacré-Collège pour titulaire.

2. Gossin a lu : *Buten.*

l'égard de pareils établissements ; et je vous dirai qu'il me semble qu'il n'y aura pas danger d'entendre à l'intention de Monseigneur le cardinal [3] pour Velletri, pour faire un essai de ce dessein. Les choses en leur succès ne répondent pas d'ordinaire aux idées qu'on en a conçues.

L'ordonnance du concile [4] est à respecter comme venant du Saint-Esprit. L'expérience fait voir néanmoins que de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas, ni en Italie, ni en France, les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas l'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant dans les communautés et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement et aimant mieux brusquer fortune ailleurs. Il y en a quatre dans le royaume, à Bordeaux, à Reims, à Rouen et ci-devant un à Agen. Ni l'un ni l'autre de ces diocèses en reçoivent aucun bon effet [5] ; et je crains que, hors Milan et Rome, les choses ne soient de même en Italie. C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels l'on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte, dont j'infère la raison de douter, pour ne pas dire la conséquence vraisemblable, que la chose ne réussira pas comme l'on se le

---

3. Le cardinal Lenti, évêque de Velletri.

4. Le concile de Trente. Le décret *Cum adolescentium aetas*, relatif aux séminaires (sess. XXIII, ch. XVIII), ordonne que personne ne soit reçu au séminaire avant l'âge de douze ans et marque la nécessité qu'il y a d'élever les futurs prêtres dès leurs jeunes années dans la piété et la religion. Sur l'histoire de ce décret on pourra consulter avec fruit l'ouvrage déjà cité de M. l'abbé Degert t. I, livre 1er, chap. 1er.

5. Voir lettre 507, note 7.

propose. M. Authier et M. Le Bègue [6] assurent que cela leur réussit. Or, je ne doute que cela ne soit vrai à leur égard dans ce commencement; mais certes, Monsieur, il est bien à craindre qu'avant que les fruits ne soient venus à leur maturité, que les divers accidents que j'ai dits ne les gâtent. Et puis, quand il plairait à Dieu d'y donner quelque bénédiction à la compagnie, il n'est pas expédient que nous ne prenions aucun établissement de cette sorte qu'il n'y ait pour le moins entretien de deux prêtres qui travaillent à la mission ; car autrement le dessein de l'assistance du pauvre peuple s'anéantirait par là ; *quod absit.* Si la chose semble avoir quelque bon succès, l'on pensera à la graduation que vous proposez dans la compagnie et aux autres circonstances que vous posez.

Voilà le traité que nous avons fait avec Monseigneur de Cahors [7], ou quoi que ce soit, son ordonnance, qui pourra donner visa à la bulle que vous me proposez, au cas que mondit seigneur le cardinal [8] désire bientôt affermir cet affaire.

Il y a une autre chose qui a de fâcheuses suites, c'est l'obligation de rendre compte au seigneur évêque et à tous chapitres, quoique la chose semble raisonnable. Nous ne voulûmes point traiter de Saint-Lazare qu'à la condition d'être dispensés de la reddition du compte à Monseigneur l'archevêque [9], ainsi qu'on avait accoutumé! Oh! que cela a de fâcheuses suites, quoique la chose soit sans remède, le concile l'ordonnant ainsi [10].

---

6. Prêtre de la congrégation de M. d'Authier et supérieur du séminaire de Senlis.
7. Alain de Solminihac.
8. Le cardinal Lenti.
9. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris.
10. Sess. XXIII, chap. 18 : « *Rationes autem reddituum hujus se-*

La subjection [11] à Messieurs les députés du chapitre à cet effet n'est pas de moindre considération.

Nous verrons et vous verrez de delà avec Monsieur Dehorgny touchant la Catalogne. Nous n'avons point touché les mille écus, ni n'avons espérance de cela.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur de la Mission de Rome, à Rome.

710. — *JACQUES LESCOT, ÉVÊQUE DE CHARTRES* [1], *A SAINT VINCENT*

[*Mai ou juin 1644* [2].]

Les deux missionnaires que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ici, pour les ordres de la Pentecôte, sont des ecclésiastiques très honnêtes, sages, capables, soigneux et zélés ; aussi ont-ils fait, grâces à Dieu, de très grands fruits, dont je vous suis infiniment obligé avec tout ce diocèse, que je trouve assez porté au bien ; mais il nous faut de l'assistance, que j'attendrai, s'il vous plaît, Monsieur, de votre charité, qui est si générale et si grande que vous ne la refusez à personne.

---

minarii episcopus annis singulis accipiat, praesentibus duobus a capitulo et totidem a clero civitatis deputatis. »

11. *Subjection*, sujétion.

Lettre 710. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. V, 1re éd., p. 236.

1. Jacques Lescot, né à Saint-Quentin en 1593, était professeur en Sorbonne, chanoine de Notre-Dame et confesseur de Richelieu avant de monter sur le siège épiscopal de Chartres, qu'il occupa du 13 novembre 1643 au 22 août 1656, jour de sa mort.

2. D'après Abelly et le contenu de la lettre.

711. — A UN RELIGIEUX

23 juin 1644.

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La reine m'a fait l'honneur de me commander de vous écrire que Sa Majesté a eu agréable la visite que, de son ordre, vous avez faite au prieuré de Saint-Pardoux [1], et que je vous prie, de sa part, d'y retourner et de dire à la dame prieure [2] et à sa nièce [3], qu'elle désire faire sa coadjutrice, que Sa Majesté désire que les choses contenues dans le mémoire ci-inclus soient établies avant de donner son brevet de coadjutorerie ; et au cas qu'elles et leur communauté y consentent et exécutent le contenu audit mémoire et les autres choses que vous leur direz être nécessaire de faire pour le bon ordre dudit monastère et sûreté de leurs consciences, Sa Majesté fera délivrer à M. de Rhodes l'expédition de ladite coadjutorerie.

Faites donc ce bon œuvre, mon Révérend Père, s'il vous plaît, au nom de N.-S., et, m'écrivant que ledit mémoire est exécuté, Sa Majesté délivrera ledit brevet à mondit sieur de Rhodes. Et moi je vous renouvelle ici les offres de mes très humbles services, et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 711. — Reg. 1, f° 2. La copie a été prise, dit le registre, sur l' « original autographe ou minute ».

1. Saint-Pardoux-la-Chapelle.
2. Catherine Pot de Rhodes.
3. Gasparde Pot de Rhodes. Dans sa réunion du 11 mai 1644, le conseil de conscience avait exprimé l'avis que la reine pouvait la nommer coadjutrice. Douze jours avant le décès de sa tante, le 17 août 1645, elle fut mise à la tête du couvent, qu'elle gouverna jusqu'au 10 février 1684, jour de sa mort.

712. — AU PÈRE CHARLES FAURE [1]

A Saint-Lazare, ce 26 juin 1644.

Mon R. Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Selon le désir de Monseigneur le cardinal de la Rochefoucault et le vôtre, je fus hier à Rueil et eus l'honneur de parler à la reine de la démission de Son Eminence, dès à présent, du titre et de la jouissance de l'abbaye Sainte-Geneviève en faveur de votre congrégation. Sa Majesté a agréé la chose et Monseigneur le cardinal Mazarin aussi, auquel elle me commanda d'en parler ; et Son Eminence me commanda d'en parler à Monsieur le chancelier [2], comme j'ai fait, lequel consent à l'expédition du brevet ; et selon cela vous la porterez, s'il vous plaît, au secrétaire d'Etat qui est en mois, auquel Sa Majesté et Monseigneur le cardinal Mazarin confirmeront ce que je vous dis [3], qui me recommande à vos saintes prières et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, mon R. Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Si vous désirez des lettres patentes, Monsieur le chan-

Lettre 712. — L. a. — Arch. du ministère de la guerre, t. LXXXV, f° 140, original.

1. Supérieur général des Augustins de la congrégation de France. Bien que le nom du destinataire ne soit pas indiqué dans l'original, le contenu de la lettre nous permet de le deviner.

2. Pierre Séguier.

3. Le cardinal de la Rochefoucault avait donné sa démission le 3 février. Elle fut acceptée le 30 juin par le roi.

celier m'a dit qu'il y faut attacher le concordat fait avec mondit seigneur le cardinal de la Rochefoucault touchant ce fait[4].

713. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De Mercuès, ce 29 juin 1644.

Monsieur,

Je ne sais comment on peut faire courir le bruit à Paris que j'étais mort, ayant fait ma visite tout ce printemps avec une parfaite santé, excepté quatre ou cinq jours, que je fus incommodé du mauvais air du logis où nous étions logés.

J'appréhende que je ne fasse que trop ce que vous désirez, et souhaiterais bien que vous voulussiez prendre pour vous les avis que vous me donnez sur ce sujet[1].

L'arrêt que vous nous avez donné pour l'établissement de la réforme de Chancelade en l'abbaye de Foix est un effet de votre affection en notre endroit, dont je vous en rends mille grâces, vous priant de la nous continuer et vos assistances en cet affaire. Les anciens religieux se sont opposés au rétablissement des nôtres, que Monseigneur l'archevêque de Toulouse[2] *y a établis, nonobstant leur opposition... Mon grand vicaire, qui était à Foix lors du rétablissement et qui est encore à Toulouse, m'a écrit qu'il fera venir à Paris le verbal de Monseigneur l'archevêque, afin de le faire confirmer par arrêt du conseil, etc.*

Je suis, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

---

4. L'intervention de saint Vincent dans la démission du cardinal de la Rochefoucault est signalée dans la *Gallia christiana*, t. VII, col. 779 : *Admisit rex cessionem conditionibus optatis a cardinali, dato rescripto 30 junii 1644, cura maxime S. Vincentii a Paulo, qui, sublatis difficultatibus, illud maturavit.*

Lettre 713. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. Vincent de Paul avait probablement conseillé à l'évêque de Cahors de se ménager pour ne pas compromettre sa santé.

2. Charles de Montchal.

714. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de vous être importune ; mais la crainte que j'ai d'offenser Dieu d'être plus longtemps sans communier, ne le pouvant que je n'aie eu l'honneur de vous parler, fait que je prends cette liberté de vous en avertir, vous suppliant, pour l'amour de Dieu, de croire que j'ai fait ce que j'ai pu pour passer sur la crainte qui me tint hier de communier. Vous savez que cela ne m'est pas ordinaire et que je suis, Monsieur, votre très obligée et très indigne fille et servante.

L. DE M.

Ce jeudi 30 juin [1644[1]*].*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

715. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

9 juillet 1644.

Ceux qui savent bien ce que c'est des frères dans une compagnie estiment que nous avons beaucoup fait de les avoir introduits et conservés dans l'usage de leur habit court, en sorte qu'ils ne pensent point au long, pour plusieurs et importantes raisons. J'avoue qu'il y a quelque raison particulière d'en user autrement en Italie, quoique je ne tienne pas l'habit long beaucoup plus efficace pour les empêcher du mal. Hélas ! Monsieur, en quel désordre ne voyons-nous pas tomber les religieux frères qui

---

Lettre 714. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Les mots « Ce jeudi, 30 juin », l'empreinte du cachet en cire, qui représente un cœur sur lequel apparaît Notre-Seigneur crucifié, l'expression du début « Monsieur » suggèrent cette date. Nous ne trouvons cette empreinte sur aucune des lettres antérieures à l'année 1644 ; d'autre part, à partir de 1650 Louise de Marillac appelle toujours saint Vincent « Mon très honoré Père » en tête de ses lettres.

Lettre 715. — Reg. 2, pp. 26 et 226.

quêtent seuls en cette ville ! Au nom de Dieu, Monsieur, essayons tous les moyens imaginables avant que d'introduire une pratique générale pour une maison et pour un lieu particulier. Nous verrons avec le temps [1].

De dire que, votre revenu manquant ou diminuant par la revente que le roi fait des coches, la maison de Saint-Lazare doive emprunter et s'engager pour vous faire subsister, tant pource qu'elle ne défaudra pas d'assistance à Paris, que pource qu'il n'est pas expédient qu'elle soit si riche, vu que, si elle l'était, ceux qui ont prétendu d'autres fois de l'attirer à eux rappelleraient leur désir; je réponds, premièrement, que personne ne nous assiste; l'on imagine que nous sommes dans l'opulence, quelque chose que nous disions au contraire ; 2° que, si nous la surchargeons d'emprunts, les mal affectionnés prendront sujet de là de nous déférer aux puissances; et, en 3e lieu, qu'il n'est pas juste d'engager le bien qui appartient originairement à cette maison pour l'établissement de la maison de Rome. Oh ! non, Monsieur, qu'il n'y faut pas penser, ni vous ne devez aller si vite. Les œuvres de Dieu ne marchent pas de la sorte ; elles se font d'elles-mêmes ; et celles qu'il ne fait pas périssent bientôt. Je vous dis ceci souvent ; votre piété le supportera, s'il lui plaît, et s'assurera que je n'ai point de plus grande consolation en l'œuvre de notre vocation que celle de penser que nous avons suivi l'ordre de la sainte Providence, qui veut des temps pour la production de ses œuvres. Allons doucement dans nos prétentions.

---

1. Ici se termine le premier fragment.

716. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 15 juillet 1644.

Je veux croire que les conditions qu'on demande pour le séminaire de Mgr le cardinal Barberini [1] ne sont pas si opposées à notre manière de vie qu'elles altèrent l'essentiel. Que si cela était, ô Dieu ! Monsieur, il vaudrait bien mieux nous serrer dans notre petite coquille. A Dieu ne plaise qu'aucun motif humain nous fasse relâcher en quelque affaire qu'on a estimé de Dieu ! La maxime qu'ont laissée ceux que Dieu a appelés à quelque nouvel œuvre, c'est de ne rien changer, sous prétexte de quelque avantage que ce soit. Le bienheureux évêque de Genève inculque cela à ses bonnes filles. La nature a ses manières d'agir, l'art a ses règles et le Saint-Siège ses précautions. Quand les Papes approuvent les Ordres et leur donnent pouvoir de statuer, ils mettent, entre autres conditions, celle-ci : qu'ils approuvent les règles que ces Ordres feront, pourvu qu'elles ne soient contraires aux fins de l'Institut. Selon cela, il faut bien nous garder de traiter avec qui que ce soit, ni avec quelque avantage que ce puisse être, si les conditions ne sont conformes à notre manière de vie.

717. — *FÉLIX VIALART, ÉVÊQUE DE CHALONS, A SAINT VINCENT*

A Châlons, ce 26 juillet 1644.

Monsieur,

Suivant ce que vous avez désiré, je me suis informé au-

Lettre 716. — Reg. 2, p. 21.
1. François-Antoine Barberini.

Lettre 717. — L. a. — Biblioth. de l'Institut, fonds Godefroy 273, f° 234.

tant exactement qu'il m'a été possible, de cette religieuse, et n'en trouvant pas assez d'instruction ici, j'ai envoyé M. Basseline sur les lieux. Voici ce que j'en ai trouvé.

Elle est estimée pour fort exacte et régulière aux observances, de bon jugement et fort intelligente pour la conduite du temporel, à quoi elle a été et est encore employée ; mais elle n'a point été employée à la conduite du spirituel de la maison, n'a point été ni prieure ni maîtresse des novices. Son humeur est réservée et dans le silence et généralement en estime de toutes les filles de ladite maison, qui ont, comme vous savez, envoyé attestation de ses vie et mœurs. On dit qu'un nommé M. de Pernes, autrefois gouverneur de la citadelle de Saintes[1], *a donné trois mille écus à l'abbesse d'à présent pour avoir son consentement en faveur de cette religieuse ici, qu'on dit aussi ne savoir rien de cela ; mais c'est que ledit sieur de Pernes espère qu'un jour elle considérera sa fille, qui est encore jeune, pour la même place. On la juge indifférente au succès de cet affaire.*

Voilà ce que j'en ai pu apprendre, sans découvrir la chose tout à fait. Voilà le courrier qui presse.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

FÉLIX,
évêque de Châlons.

Je vous suis très obligé des offres que vous fîtes à ma mère[2], *il y a quelque temps, de me faire donner un arrêt du Conseil pour les cures qui sont unies. J'accepte, s'il vous plaît, ces offres, et le tiendrai à grâce. Je me restreins maintenant à moins que ne porte l'arrêt obtenu pour le Dauphiné, ainsi que ma mère vous dira, et ai jugé le devoir faire ainsi pour maintenant, espérant avec le temps faire le reste.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la Mission.*

---

1. Louis, seigneur de Pernes, baron de Rochefort.
2. Madame de Herse.

718. — A BERNARD CODOING

De Paris, ce 29 juillet 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il ne faut point penser à retirer maintenant un sol de la vente de vos coches, mais à tourner toutes vos forces pour en conserver le revenu, à cause des continuelles ventes et reventes qu'on fait de cette nature de bien pour les affaires du roi. Il est nécessaire que je sois toujours à demander notre exemption de la taxe commune et que nous empruntions deux milles livres pour vous acheter la messagerie de Soissons, qui se revend, pour assoupir les procès que vous avez avec les messageries à cause des coches, sur les droits desquels ils diminuent du tiers ou de la moitié ; et qui plus est, il ne faut plus espérer les trois mille livres que vous avez prises trop tôt, sur l'espérance qu'on vous avait donnée de les vous donner.

Mais que ferons-nous ? dites-vous. Nous ferons ce que Notre-Seigneur veut, qui est de nous tenir toujours dans la dépendance de sa Providence, puisqu'il lui plaît ainsi, qui voit que c'est notre mieux. Le prieur des Jacobins réformés de cette ville me dit, ces jours passés, que la désolation de leur maison est arrivée, après qu'ils ont été dans l'état de l'indépendance de la Providence, par celui d'être bien bâtis et assurés de quoi vivre. Au nom de Dieu, Monsieur, laissons-nous à la conduite de l'aimable Providence de Dieu, et nous serons à couvert de

---

Lettre 718. — L. a. — Original communiqué par M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon.

toutes sortes d'inconvénients que notre empressement nous peut attirer. Nous ne sommes pas assez vertueux pour pouvoir porter le poids de l'abondance et celui de la vertu apostolique, et je crains que nous ne le soyons jamais et que le premier ruine le dernier.

Quant au vœu d'entre les principaux, la raison que vous m'alléguez que sans cela la compagnie se divisera en diverses congrégations ou généralats, je ne sais que vous dire, sinon que les vœux des Carmes déchaussés [1] et ceux des Feuillants [2] n'ont pas empêché la division de leurs généralats d'Espagne et d'Italie, qu'il y a beaucoup de choses à considérer en ce fait, et que je le ferai. Et je vous supplie cependant de mettre votre esprit en repos de ce côté-là. Assurez-vous cependant que j'y penserai et que je ferai l'analyse des avantages et des inconvénients maintes fois en mon esprit pour cela ; que si M. Dehorgny et vous en voulez faire de même, nous les considérerons devant Dieu, en l'amour duquel je suis, à l'un et à l'autre, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

---

1. Clément VIII sépara de la congrégation espagnole les Carmes déchaussés d'Italie et les groupa en congrégation particulière. Le nouvel Institut prit le nom de Saint-Elie et reçut la permission de se répandre dans le monde entier, l'Espagne exceptée.

2. Religieux réformés de l'ordre de Cîteaux. En 1630, Urbain VIII divisa la congrégation en deux : la congrégation italienne, dont les membres prirent le nom de Bernardins réformés, et la congrégation française, qui devint la congrégation de Notre-Dame de Feuillant. Chacune avait son général.

719. — A LOUIS THIBAULT, SUPÉRIEUR, A SAINTES [1]

Paris, ce 3 août 1644.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai écrit, si me semble, depuis peu. Voici ce que j'ajoute à ma précédente.

Touchant M. Guérin, je pense que vous ferez bien et qu'il est nécessaire de lui donner notre frère Jean Bisson [2] ou quelqu'autre pour l'accompagner.

Nous rendrons ici les 50 livres à Monseigneur de Saintes [3] qu'il m'a dit qu'il a données à M. Guérin pour aller aux eaux.

Hélas ! Monsieur, que je suis en peine de la pauvreté en laquelle vous êtes et de ce que nous ne pouvons vous assister d'ici ! Vous honorez les besoins de Notre-Seigneur, et lui vous comblera des trésors éternels, et votre souffrance présente vous méritera l'abondance, que nous avons plus sujet de craindre que la disette. Un bon

---

Lettre 719. — L. a. Dossier de Turin, original.

1. Louis Thibault était né à Ferrières-Gâtinais le 29 mars 1618 de parents pieux, qui eurent plus tard, après la mort de leur fille, le dessein de quitter le monde pour servir Dieu, le père chez les prêtres de la Mission, la mère chez les Filles de la Charité. Il fut reçu à Saint-Lazare le 21 août 1637 et ordonné prêtre en avril 1642. Quand saint Vincent lui écrivait cette lettre, il dirigeait l'établissement de Saintes. Rappelé à Paris en 1646, il y fit les vœux et s'adonna avec zèle et succès aux travaux des missions. De 1648 à sa mort (février 1655) il fut supérieur de la maison de Saint-Méen. Il avait l'habitude, dans le cours de ses missions, de rechercher les personnes pieuses qui désiraient se détacher du monde, et de les aider dans le choix d'une communauté. La compagnie des Filles de la Charité bénéficia plus particulièrement de son zèle. (*Notices*, t. III, p. 124-128.)

2. Jean Bisson, frère coadjuteur, le même sans doute qui figure dans le catalogue du personnel sous le nom de René Bisson, était né dans le diocèse de Séez, à la fin de 1600. Reçu dans la congrégation le 5 novembre 1636, il fit les vœux le 18 octobre 1646.

3. Jacques Raoul de la Guibourgère.

Père réformé [4], dont la maison est néanmoins en grande division, me disait, ces jours passés, me parlant de son affliction : « Hélas ! Monsieur, tandis que nous étions dans l'incommodité, nous servions Dieu en grande paix et dévotion, et maintenant que rien nous manque, nous voilà en division et en désolation. »

Je m'en vas dire à M. Portail qu'il vous envoie la montre que vous demandez, et suis à M. Guérin, que j'embrasse, et à vous, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

720. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 6 août 1644.

Je vois par votre lettre du 10 encore un nouveau dessein d'élever les jeunes enfants jusqu'à l'âge de 18 ans aux lettres humaines et comme vous abandonnez le dessein du séminaire des ecclésiastiques, comme aussi les propositions qui regardent les biens à faire à l'égard de la jeunesse de Catalogne. A quoi je vous dirai, Monsieur, ce que je vous ai dit d'autres fois, que je crains que vous vous pressiez trop en toutes choses. C'est aussi la pensée des externes qui voient vos allures de delà ; et je ne vous cèlerai pas qu'un seigneur de condition me l'a dit lui-même. Et cela se fait, pource que vous vous occupez incessamment des pensées et des moyens de faire progrès, et vous empressez dans

---

4. Le prieur des Dominicains ou Jacobins réformés de Paris. (Cf. l. 553.)

Lettre 720. — Reg. 2, p. 227.

l'exécution. Et quand vous en entreprenez quelqu'une qui ne réussit pas à votre gré, vous parlez de changer, aux premières difficultés qui se présentent. Au nom de Dieu, Monsieur, pensez à ceci et à ce que je vous en ai dit d'autres fois, et ne vous laissez point emporter à l'impétuosité des mouvements de l'esprit. Ce qui nous trompe pour l'ordinaire est l'apparence du bien selon la raison humaine, qui n'atteint jamais ou rarement la divine. Je vous ai dit d'autres fois, Monsieur, que les choses de Dieu se font par elles-mêmes et que la vraie sagesse consiste à suivre la Providence pas à pas. Et assurez-vous de la vérité d'une maxime qui paraît paradoxe, que qui s'empresse recule aux choses de Dieu.

721. — *JUSTE GUÉRIN, ÉVÊQUE DE GENÈVE, A SAINT VINCENT*

Août 1644.

Vos missionnaires continuent de plus en plus d'enrichir le paradis des âmes qu'ils mettent en état de salut, leur en enseignant le chemin et leur fournissant les moyens d'y arriver par leurs instructions, catéchismes, exhortations, prédications et administration des sacrements, avec la bonne vie qu'ils mènent et les bons exemples qu'ils donnent en tous les lieux où ils font leurs missions. Il n'y a qu'une seule chose que je regrette, c'est qu'ils se trouvent en si petit nombre eu égard à la grande étendue de notre diocèse, qui contient cinq cent et quatre-vingt-cinq paroisses. Hélas ! si Notre-Seigneur me faisait la grâce, devant que de mourir, de voir qu'ils eussent parcouru tous les lieux de ce diocèse, je dirais véritablement de tout mon cœur et avec une consolation toute particulière de mon âme : Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace [1].

Lettre 721. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 4, 1re éd., p. 35.

1. Saint Luc II, 29.

722. — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A ROME

Paris, ce 12 août 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre dernière me parle de l'affaire de Babylone et de celui des Indes Orientales [1] et me dit qu'il paraît une claire vocation de Dieu de la compagnie en ces lieux-là. Ce qui nous a retenu pour le premier, c'est ce que vous me dites par quelqu'une de vos dernières, qu'il faut apporter d'abord six mille écus en ce pays-là, à cause de la difficulté qu'il y a de faire tenir de l'argent tous les ans en ce pays-là, et ce que vous me dites par la dernière, que, si l'on va à Goa, l'on pourra faire tenir tous les ans de Lisbonne à Goa et de là à Ispahan. Il reste une autre difficulté, c'est celle de donner de deçà à Monseigneur de Babylone [2] le revenu qu'il tire et qui est destiné pour son évêché. Pourriez-vous point faire faire l'affaire sans cela ?

J'ai obtenu un arrêt du roi, que vos coches ne pourront vous être ôtées qu'en vous remboursant effectivement, ni surchargées de finance avant d'avoir reçu les recommandations que vous nous avez envoyées. Une petite indisposition que j'ai m'ôte le moyen de leur écrire.

Lettre 722. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. La question de l'évangélisation des Indes orientales était posée depuis plusieurs années. La Propagande avait conçu le dessein d'organiser les Missions d'Extrême-Orient et cherchait les hommes et l'argent nécessaires pour cette entreprise. Le projet était hérissé de difficultés. Il ne devait aboutir qu'en 1658, grâce à la société des Missions-Etrangères. Nous voyons par cette lettre et par d'autres que saint Vincent fut sollicité de donner son concours.

2. Le Père Bernard de Sainte-Thérèse.

Nous avons appris le décès de notre Saint-Père [3] et lui avons fait un service fort solennel. Au nom de Dieu Monsieur, pressez à ce changement l'union du prieuré de M. de Saint-Aignan [4] et, si faire se peut, la confirmation de nos règles, avec révocation de l'attribution qui en a [été] [5] faite à M. de Pa[ris] [6]. Je vous enverrai une copie des offices, notamment de celui du général. Il faudra abréger tout cela et n'en prendre que le sens.

Ce que vous me dites de la vocation en ces lieux dont je vous ai parlé ci-dessus, me presse, notamment celui des Indes. J'ai pensé à un prêtre et à un clerc pour Portugal [7] ; et peut-être que nous les enverrons à l'occasion de l'ambassadeur qui s'en y va [8].

Mandez-moi le nom de l'évêque nommé pour les Indes, et quand il fait état de partir, et si Goa est son évêché, ou de combien il en sera distant [9].

Je salue M. Dehorgny et votre petite communauté, que j'embrasse, prosterné en esprit à vos pieds et aux leurs, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

---

3. Urbain VIII, mort le 29 juillet 1644.
4. Voir lettre 582.
5. Mot oublié dans l'original.
6. Jean-François de Gondi.
7. Pour passer de là dans les Indes.
8. Louis de Goth, marquis de Rouillac.
9. Saint Vincent aurait-il en vue Antoine de Jésus-Marie, de l'ordre de Saint-Benoît, nommé évêque de Miliapour le 23 août 1643 ? Goa avait alors un évêque ; c'était le Franciscain François des Martyrs, nommé le 19 mars 1636 ; après sa mort (25 novembre 1652) le siège vaqua pendant vingt-trois ans.

723. — A LÉONOR D'ESTAMPES DE VALENÇAY, ARCHEVÊQUE DE REIMS

De Paris, ce 21 septembre 1644.

Monseigneur,

Je vous remercie très humblement de la grâce qu'il vous a plu nous faire, d'avoir égard aux humbles représentations que nous vous avons faites sur le sujet de Sedan [1], et vous demande pardon, avec toute l'humilité

Lettre 723. — L. a. — Arch. dép. des Ardennes, série A, art. 21. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans le *Recueil des Edits, Déclarations, Lettres Patentes et Arrêts du Conseil enregistrés au Parlement de Metz, ensemble des Arrêts de Règlemens rendus par cette Cour*, Metz, 1776, in-8, t. II, p. 53.

1. Un écrit de l'archevêque de Reims (*Procès-verbal contenant règlement pour les pensions des curés des ville et bailliage de Sedan et le rétablissement de la Religion catholique èsdits lieux* dans le *Recueil des Edits*, p. 43), daté du 23 août 1644, nous met au courant des circonstances qui provoquèrent cette lettre ; et une note additionnelle, du 24 septembre, nous apprend ce qui s'ensuivit. « Nous avons estimé, dit le prélat, qu'il était expédient d'établir dans cette ville de Sedan un curé et six prêtres, dont l'un sera chargé de faire le catéchisme à la jeunesse, de l'instruire de ce qui est de sa croyance, de l'enseignement à la piété, et pour entretenir, loger et récompenser un prédicateur pendant les Avent et Carême. Et d'autant que ci-devant Me Vincent de Paul, supérieur des prêtres de la Mission, en a envoyé pour vaquer aux fonctions de ladite cure, suivant le consentement de M. l'abbé de Mouzon, présentateur de ladite cure, et notre permission, outre le fonds notable que feu, de très heureuse mémoire, Louis le Juste avait donné, par sa piété, tant pour administrer ladite cure que pour faire les missions, sous notre autorité, où il en serait besoin dans lesdites souverainetés, lequel fonds a été laissé entre les mains dudit Me Vincent de Paul, que Nous avons estimé, selon qu'il Nous a été rapporté par quelques-uns desdits prêtres de la Mission, pouvoir au moins rapporter deux mille cinq cents livres de rente, Nous leur avons délaissé la portion des dîmes de Sedan et Balam... Mais d'autant que lesdits prêtres de la Mission Nous ont représenté qu'ils ne pouvaient rien résoudre, parce qu'ils ne savaient ce que c'était que le don du roi, ni l'intention dudit Me Vincent de Paul, et pour cela qu'ils Nous demandaient du temps pour le pouvoir avertir, ce que Nous leur avons accordé... »

L'archevêque ajoute à la date du 24 septembre : « Et depuis, ledit Me Vincent de Paul ayant eu communication de notre procès-verbal et avis desdits prêtres de la Mission, aurait dépêché Me Lambert

et le respect qu'il m'est possible, de ce qu'il y a quelque chose en mon procédé qui vous a déplu, vous protestant, Monseigneur, que c'a été contre mon intention, qui n'ai jamais eu plus grand désir que celui de vous obéir en toutes choses, m'étant contenté de faire savoir à la reine si elle entendait que ce que le feu roi a donné pour la Mission de Sedan fût employé pour la même fin, sans avoir dit ni fait aucune chose pour arrêter l'expédition des lettres patentes, m'assurant bien que, ce point étant résolu par Sa Majesté, nous pourrions recourir à vous, Monseigneur, avec toute confiance que vous feriez tout ce qui serait raisonnable ; et c'est ce que vous avez fait, à ce que m'a dit Monsieur Lambert [2], lequel je vous en-

---

aux Couteaux, lequel, après avoir été lui-même à Sedan et considéré et examiné toutes choses, et depuis, étant retourné trouver ledit Me Vincent de Paul à Paris, pour lui rendre compte, lequel ensuite Nous l'aurait renvoyé, avec pouvoir de traiter avec Nous, comme il appert par la lettre à Nous adressante de Paris, du vingt-un de ce mois, dont la teneur s'ensuit. »

Et après avoir reproduit la lettre tout entière, le prélat continue : « En suite de laquelle lettre Me Lambert aux Couteaux Nous ayant dit avoir charge dudit Me Vincent de Paul et de toute la congrégation de traiter avec Nous et promis faire ratifier ce que Nous ferons avec lui, a été résolu ce qui s'ensuit. Pour entretenir en la ville de Sedan un curé, sept autres prêtres de ladite Mission et deux frères, ensemble un vicaire ou autre prêtre commis de leur part et approuvé de Nous ou de nos grands vicaires pour desservir le secours de Balan, desquels huit prêtres quatre au moins demeureront audit Sedan pour y faire les fonctions curiales, prêcher, catéchiser et y faire la mission ; et les quatre autres, qui seront employés pour faire la mission dans les souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Manges et autres lieux de notre diocèse, sous notre autorité et notre permission, seront obligés de se rendre, tous ou la plupart d'eux, audit Sedan pour les fêtes de Pâques, Saint-Sacrement, saint Laurent, Notre-Dame de la mi-août et Noël, afin de rendre èsdits jours le service plus solennel. Et sur la remontrance qui Nous a été faite touchant le prédicateur, Nous n'avons pas estimé à propos de les charger du logement, entretien et récompense dudit prédicateur ; et pour cet effet avons ordonné que pour ledit entretien et récompense sera prise la somme de cent soixante livres de rente due par la recette du Domaine sur la terre de Bazeilles, plus... »

On trouve diverses pièces concernant cette affaire à la Bibl. Nat. n. a. f. 22. 326, reg., f° 56 et suiv.

voie pour terminer la chose en la forme que vous jugerez convenable, que je ratifierai ici. Commandez donc, Monseigneur, et nous vous obéirons avec toute entière soumission et affection.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

724. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[Entre le 21 septembre et le 13 octobre 1644 [1].]

Monsieur,

La confiance que notre bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité surmonte la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune, pour vous supplier très humblement vous souvenir que le temps approche pour l'exécution d'un article contenu sur le petit mémoire que je vous baillai avant partir, et aussi, Monsieur, pour vous ramentevoir [2] le désir de Monsieur Guillou pour l'hôpital où est Madame ma sœur. Je crains qu'il ne s'offense si nous ne lui donnons aucune réponse dans le temps qu'il prétendait avoir des filles, qui est avant la Toussaint.

Permettez-moi, mon très honoré Père, vous demander ce que nous devons espérer de votre retour [3]. Oh ! si je vous pouvais faire connaître mes craintes, que je serais soulagée ! Elles se terminent toutes en celle de l'abandon de Dieu, comme je crois beaucoup de fois l'avoir mérité.

Je vous supplie très humblement me permettre de faire le voyage de Chartres en votre absence, pour recommander à la sainte Vierge tous nos besoins et les propositions que je vous

---

Lettre 724. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. L'année est signalée au dos de l'original ; le contenu de la lettre permet de préciser davantage. (Cf. notes 3 et 4.)

2. *Ramentevoir*, rappeler.

3. Saint Vincent, parti pour Richelieu peu après le 21 septembre 1644 (cf. lettre 723), était de retour le 13 octobre à Fréneville (cf. lettre 725), où il resta quelques jours avant de rentrer à Paris.

ai faites [4]. *Il est bien temps de penser à moi, et devant Dieu je vous dis que je crois que le bien de notre petite compagnie y a grand intérêt.*

Il vint la semaine passée ici une dame, c'est la veuve d'un gentilhomme nommé Monsieur Sigongne, me dire qu'elle venait voir si elle pouvait servir Dieu avec nous. Elle est encore dans la grande douleur de son mari, qui la détache entièrement de toute chose. Elle n'a point d'enfants. Je ne sais si c'est Dieu qui l'envoie. Elle m'a fait grande compassion, voyant son affection si affligée. Si elle revient, Monsieur, trouveriez-vous bon que nous la retirassions quelque temps, comme pour faire un peu de retraite, qui, selon son besoin, serait plutôt un divertissement ? Il m'a semblé ne devoir pas prendre cette résolution avant vous la communiquer.

Mais enfin notre bon Dieu a permis ce grand voyage sans me donner ce que je lui avais demandé. Je supplie sa bonté vous renvoyer bientôt avec une santé toute renouvelée. Faites-moi la charité de prendre la peine me donner quelque assurance de son état, et que vous me faites toujours l'honneur de croire que notre bon Dieu veut que véritablement je me die, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Permettez-moi, Monsieur, vous présenter les très humbles saluts de vos filles, nos très chères sœurs, lesquelles, aussi bien que moi, ont été bien étonnées de votre éloignement.

Notre sœur Anne, de Saint-Paul, est fort malade.

Nous commençons toutes à ressentir qu'il y a bien longtemps que nous n'avons eu le bonheur de nous assembler devant votre charité pour la conférence, que nous attendons d'une affection tout entière, vous demandant pour préparation en toute humilité votre sainte bénédiction.

Il y a neuf mois que cette dame est veuve. Elle est de grande condition.

Vous savez bien que, si votre chemin était la Beauce, que je chercherais le temps de votre retour pour faire le voyage que je vous demande. Je vous supplie, pardonnez l'importunité que je vous ai tant de fois faite pour ce sujet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la Mission.*

---

4. Louise de Marillac nous a laissé un court récit de ce qu'elle fit à Chartres, où elle demeura du 14 au 17 octobre. (*Lettres de Louise de Marillac*, p. 177.)

725. — A ANTOINE PORTAIL

Richelieu, 5 octobre 1644 [1].

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai été affligé au point que vous pouvez penser de la mort de M. Perdu, et également consolé, voyant de la façon que Notre-Seigneur a disposé de lui. L'on lui a fait un service fort dévot ici, qui a été accompagné de larmes, et la conférence de beaucoup de consolation.

Voici le bail que je vous renvoie signé. Si M. Trobois donnait six cents livres, je l'aimerais mieux, supposé qu'on soit en ces lieux-là. Je ne fais rien faire que de l'agrément de M. Sorus.

Vous ferez bien d'envoyer les 400 livres à Fréneville, si déjà vous ne l'avez fait. Nous les devons au fermier à cause de sa récolte de blé.

Embrassez M. Gallais de ma part. Il me tarde que je l'embrasse.

Si quelque chose presse à me faire savoir, vous l'adresserez à M. le curé de Tours pour me rendre, ou par homme exprès à Fréneville, où je ne pourrai me rendre que le jeudi [13] [2] de ce mois, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Saint-Lazare-lez-Paris.

Lettre 725. — Bibl. Nat. n. a. f. 1473, reg., f° 1695, fac-similé. L'original, tout entier de la main du saint, a appartenu au collectionneur Berthevin.

1. Le dernier chiffre est assez mal reproduit dans le fac-similé : on serait porté à lire 1640 ou 1642 ; mais nous savons que M. Perdu était vivant le 22 novembre 1642. (Cf. l. 630.) La comparaison de la lettre ci-dessus avec la suivante et la présence de Guillaume Gallais à Paris nous ont fait choisir la date que nous donnons ici.

2. Le fac-similé porte : 15 ; c'est certainement une erreur.

726. — A JEAN DEHORGNY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Fréneville, 14 octobre 1644.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres ici, que vous écriviez de la mission d'auprès de Saint-Sauveur [1], à mon retour de Richelieu, d'où je viens faire la visite en assez bonne disposition. Ces deux lettres ne sont pas à moi. Vous écrivez l'une à feu M. Dufour [2].

Monsieur Codoing me demande avec bien de l'humilité d'être déchargé de la supériorité, de sorte que je n'ai pas pu ne lui pas accorder ce qu'il a demandé dans l'esprit qu'il l'a demandé. Je vous prie, Monsieur, de prendre sa place pour quelque temps, quoique je vous aie mandé de vous en revenir. Ce n'est pas que nous

---

Lettre 726. — Dans son *Isographie des hommes célèbres*, Paris, 1828-1830, 2 vol. in-4°, t. II, p. 156, Delarue donne le fac-similé du passage de cette lettre compris entre les mots *Monsieur Codoing* et *s'il lui plaît*. Le texte du fac-similé diffère fort peu de celui qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Pémartin, t. I, p. 482, l. 418. Ce dernier a eu sous les yeux, croyons-nous, l'original, qui a appartenu à M. de Châteaugiron. Aussi suivons-nous son texte avec confiance pour la partie que le fac-similé ne nous fait pas connaître.

1. Jean Dehorgny donnait une mission de trois semaines à Longone, petite bourgade dépendante de l'abbaye de Saint-Sauveur en Sabine. (Cf. *Notices*, t. I, p. 158.)

2. Antoine Dufour, né à Montdidier, était sous-diacre, quand il fut reçu dans la congrégation de la Mission, le 31 décembre 1639. Il fit les vœux le 29 septembre 1642, fut placé à Sedan, puis mis à la tête du collège des Bons-Enfants, qu'il dirigea de 1643 à 1644. Pendant une maladie, qui semblait n'offrir aucune gravité, il offrit sa vie à Dieu pour conserver celle du saint fondateur, dont l'état inspirait les plus vives inquiétudes. Dieu l'exauça. Son mal s'aggrava, tandis que le saint revenait peu à peu à la santé. Une nuit, raconte Abelly (*op. cit.*, l. I, chap. IV, p. 245), trois coups retentirent à la porte de la chambre où reposait le saint. Ceux qui le veillaient allèrent ouvrir. Personne n'était là. Saint Vincent comprit. Il fit appeler un clerc et lui dit de réciter une partie de l'office des morts. Antoine Dufour venait d'expirer. Abelly place à tort ce fait en 1645 : il se produisit en 1644, ainsi que le constate Collet, *op. cit.*, t. I, p. 406.

n'ayons besoin de vous. Notre-Seigneur y pourvoira, s'il lui plaît.

Vous avez peut-être su comme nous avons mis en la place de M. Dufour, qui était à Sedan, qui ne satisfaisait pas, notre frère Damiens [3], qui a grâce de Dieu pour cela, et M. Cuissot pour la conduite du collège [4]. Reste à vous dire que je pense qu'il est bon que vous reteniez M. Codoing auprès de vous quelque temps pour vous former un peu aux devoirs de la maison. Nos affaires consistent en l'approbation de nos règles, en la manière que nous tous avons dû nous y donner, et en quantité d'autres petites expéditions, dont nous avons écrit à M. Codoing. Et quand vous serez entré dans les affaires et que vous aurez fait ce que vous et lui aurez pu, il sera bon qu'il vienne visiter nos petites maisons de Marseille et d'Annecy.

M. Dufestel me mande qu'il vous envoie M. Nouelly [5] à son grand regret, qu'il en retirait une grande assistance.

Et voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que j'embrasse toute la compagnie de delà,

---

3. Gabriel Damiens, né à Bourseville (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 30 mars 1640, à l'âge de dix-neuf ans, reçu aux vœux le 16 octobre 1642, ordonné prêtre en 1646, puis placé aux Bons-Enfants comme professeur de philosophie. Son insistance à combattre le jansénisme fut cause que saint Vincent le retira de l'enseignement. Le saint connaissait la jeunesse et sa tendance à prendre fait et cause pour des doctrines que l'on attaque sans garder de mesure.

4. Le séminaire des Bons-Enfants.

5. Boniface Nouelly, né à Collonges (Ain), entra prêtre dans la congrégation de la Mission le 22 novembre 1643, à l'âge de vingt-cinq ans. Il fut placé à Marseille en 1644 et envoyé à Alger en 1646 pour y diriger la nouvelle Mission. Après une année de durs labeurs et de dévouement, il prit au chevet d'un pestiféré les germes de la maladie dont il mourut le 22 juillet 1647. (*Notices*, t. III, p. 28-34.)

prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dehorgny, prêtre de la Mission.

727. — A ANTOINE PORTAIL,

De Fréneville, ce 14 octobre 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici arrivé d'hier au soir en assez bonne disposition. Il n'y a que ma défluxion sur les dents qui me tient et diminue néanmoins, par la grâce de Dieu.

Je vous ai écrit de Saint-Dyé [1] comme la reine nous a mis deux mille livres entre les mains pour la noblesse de la Lorraine. C'est un fâcheux rencontre que vous ne l'ayez su. Je pense l'avoir dit à M. Gentil [2]. Sans doute que l'on l'aura dit à la reine ; et nous voilà dans quelque sujet de blâme. Et puisque j'avais écrit de cette assemblée [3], vous pouviez bien penser, ou que nous avions reçu de l'argent, ou qu'il le fallait avancer. Je vous prie,

---

Lettre 727. — L. a. — L'original appartenait en 1913 à M. La Caille, 50, boulevard Malesherbes, Paris.

1. Saint-Dyé-sur-Loire, localité du Loir-et-Cher.

2. Mathurin Gentil, né à Brou (Eure-et-Loir) en mai 1604, entré dans la congrégation de la Mission le 11 novembre 1639, reçu aux vœux le 17 octobre 1642. Il était économe de la maison de Saint-Lazare en 1644 et alla exercer les mêmes fonctions en 1647 au séminaire du Mans. Il mourut dans cette ville le 13 avril 1673, très regretté de tous et en particulier de son supérieur général, qui annonça sa mort à toute la compagnie par une circulaire très élogieuse.

3. L'assemblée pour la noblesse lorraine.

Monsieur, d'envoyer des billets partout, de faire des excuses à la compagnie, quand elle sera à Saint-Lazare, par M. Lambert, et de prendre mille francs du coffre, voire jusques à douze cents, s'il les faut.

Vous avez bien répondu à M. Brisacier [4].

Je suis en quelque perplexité si j'irai à Fontainebleau [5] d'ici. La maladie de Monseigneur le cardinal [6], l'affaire de la Charité [7] et celui-ci de la noblesse de Lorraine semblent le requérir, outre quelqu'autre occasion, comme aussi la mission que la reine avait pensée de faire faire en ce lieu-là [8]. J'écris à Monseigneur de Boulogne [9]. M. Alméras proposera à l'assemblée [10] la pensée

---

4. Laurent de Brisacier, né à Blois le 2 août 1609, était le frère du jésuite Jean, qui s'est fait un nom par ses controverses contre les jansénistes, et l'oncle de Jacques-Charles, le futur supérieur des Missions-Etrangères. Il devint doyen de Saint-Sauveur à Blois en 1632, fut précepteur de Louis XIV vers 1649 pendant une absence de M. de Péréfixe, reçut de la cour mission d'aller à Rome pour y négocier diverses affaires et fut chargé par la reine d'accomplir le vœu qu'elle avait fait, pendant une maladie de son fils, si elle obtenait sa guérison, de fonder un office solennel tous les ans, le jour de saint Louis, dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Laurent de Brisacier fut encore conseiller d'Etat. Ses démêlés avec le chapitre de Blois lui valurent plus d'un procès. Il prit une part active à la fondation du séminaire des Missions-Etrangères et mourut à Blois le 15 février 1690. (Cf. *Une famille Blésoise, Les de Brisacier*, par André Rebsomen dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 30 juin 1902.)

5. La Cour s'y trouvait.

6. Le cardinal Mazarin.

7. Probablement l'établissement d'une confrérie de la Charité.

8. Devons-nous rapporter à cette mission l'incident dont Abelly nous fait le récit dans son ouvrage, l. III, chap. XIV, p. 235 ? Pressé par la reine de donner une mission à Fontainebleau, le saint envoya des prêtres de sa congrégation. Il se trouvait qu'un religieux avait commencé une série de prédications. Pour ne pas le gêner, les missionnaires fixèrent leurs exercices à des heures différentes. Malgré cette précaution, le vide se fit autour de sa chaire. Il en conçut de la jalousie et se plaignit amèrement. Le saint l'ayant appris supplia la reine de lui permettre de rappeler ses prêtres, ce qui lui fut accordé.

9. François Perrochel. Il n'était pas encore sacré.

10. L'assemblée des mardis.

de la reine et verra entre ces Messieurs qui seront ceux qui pourront assister à cette mission, si elle se fait, en prendra le nom et les priera de se tenir prêts au cas que la reine soit résolue à cela.

Je salue très humblement M. le prieur [11] et M. Cousin [12], comme aussi la petite compagnie, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Paris.

728. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT-LAZARE

De Fréneville, ce 21 octobre 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici Monsieur le curé de Mespuits [1]. Je vous prie de lui offrir et de le retirer effectivement chez nous.

Nous nous sommes enfin accordés avec le fermier de Mespuits, par la grâce de Dieu. Nous lui sommes redevables de 368 livres. Nous en avons besoin de 400. Je vous prie de les nous envoyer par Rivet [2], ou quelqu'autre, ou par le messager d'Etampes, s'il s'en veut char-

---

11. Adrien Le Bon, prieur de Saint-Lazare.
12. Claude Cousin, ancien religieux de Saint-Lazare.

Lettre 728. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay.

1. Petite commune de Seine-et-Oise.
2. Probablement Jacques Rivet, frère coadjuteur, né à Houdan (Seine-et-Oise) le 11 septembre 1620, entré dans la congrégation de la Mission le 16 décembre 1641, reçu aux vœux le 22 avril 1646.

ger, avec une lettre adressante à M. du Pred, notre procureur, pour les recevoir et les nous bailler.

J'espère partir demain samedi, ou lundi au plus tard, pour Chartres et de me rendre jeudi, ou vendredi au plus tard, Dieu aidant, à Paris, et fais état de passer chez M. Norais [3], à Saclay [4], pour y voir la ferme qu'il nous offre et que M. le prieur [5] nous conseille avec tant d'affection de prendre [6]. Vous ne lui direz pas pourtant ce que je vous dis, que je dois passer. Il se mettrait en peine d'y faire trouver ledit sieur Norais.

J'espère vous renvoyer demain notre frère Jean Lequeux [7].

Envoyez-nous M. Gallais annoncer la mission à Fontainebleau le jour de la Toussaint. Il sera à propos qu'il prenne la bénédiction de Monseigneur l'archevêque de Sens [8], s'il est à Paris ou au Lys [9], près de Melun, à un quart de lieue ; et sera bon que vous lui écriviez en mon absence, s'il part le vendredi, et au Père prieur, curé de Fontainebleau, et leur dire l'ordre que j'ai reçu de la reine pour cela, et les prier, en mon absence, de l'agréer.

---

3. Grand ami de la congrégation de la Mission. Nous trouverons plus loin une belle lettre de saint Vincent à M. Norais pour le consoler dans ses épreuves.

4. Près de Palaiseau, en Seine-et-Oise.

5. Adrien Le Bon.

6. La ferme offerte à saint Vincent était située sur le hameau d'Orsigny. Le saint l'accepta par contrat du 22 décembre 1644. (Cf. Arch. Nat. S 6687.) Il la posséda en toute tranquillité tant que vécurent M. et Mademoiselle Norais. Mais après la mort des donateurs, les héritiers réclamèrent, intentèrent un procès et obtinrent gain de cause. La ferme redevint en 1684 la propriété des prêtres de la Mission.

7. Né à Châlons-sur-Marne, entré dans la congrégation de la Mission comme frère coadjuteur le 22 juin 1639, à l'âge de dix-neuf ans, reçu aux vœux le 13 novembre 1653.

8. Octave de Saint-Lary de Bellegarde (1621-1646).

9. Aujourd'hui Dammarie-les-Lys. On y voit les ruines d'une ancienne abbaye de religieuses cisterciennes, auxquelles la reine Blanche, mère de saint Louis, avait légué son cœur.

Vous verrez qui vous pourriez envoyer et s'il sera expédient d'y envoyer Messieurs Boucher et Mollin [10].

Je me porte assez bien, Dieu merci, et suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Nous avons promis une chape neuve de camelot à fleurs pour l'église de Mespuits ; vous la baillerez, s'il vous plaît, à M. le curé.

729. — A LOUISE DE MARILLAC

Jeudi matin. [Après 1638 [1].]

Mademoiselle Le Gras est suppliée très humblement de ne point avertir les filles pour l'assemblée de demain, pource que voici que la reine vient de m'envoyer quérir, et qu'il est nécessaire de faire demain celle des officières de l'Hôtel-Dieu.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

10. Jean Mollin, né à Beauvais, entré dans la congrégation de la Mission le 20 juin 1640, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux le 1er novembre 1643, ordonné prêtre en 1644.

Lettre 729. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Sedan.

1. Avant 1639, les mots « Jeudi matin » seraient à la fin de la lettre, non au début.

730. — A MONSIEUR CAMPION[1]

[10 novembre 1644[2].]

Très volontiers, Monsieur, je me rendrai samedi prochain au lieu[3] et à l'heure que vous me marquez.

Je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

731. — A JEAN DEHORGNY

De Paris, ce 11 novembre 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai écrit il y a huit jours et ne vous dirai rien outre ce que je vous dis pour lors, pource que je n'ai point reçu de vos lettres depuis ce temps-là.

Nous tâchons de faire approuver ici nos règles communes, celles du général, de l'élection et du visiteur. Si nous en venons à bout, *in nomine Domini*, vous ne laisserez pas de voir de delà ce qui se pourra faire pour cela.

L'on vous a dit comme nous avons substitué notre

Lettre 730. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Charavay. Ces lignes étaient écrites de la main du saint au bas de la lettre de M. Campion.

1. Prêtre du collège de Fortet.

2. C'est la date de la lettre de M. Campion. Saint Vincent lui répondit le même jour.

3. Chez M. Quarré, notaire, rue Saint-Jacques. Il s'agissait d'une question d'argent.

Lettre 731. — L. a. — L'original de cette lettre appartient aux Pères jésuites, qui le conservent dans la chambre de saint Ignace à Rome.

frère Damiens à M. Dufour pour les leçons. Vous ne sauriez croire combien Dieu le bénit en cela, puis combien il satisfait les séminaristes [1], qui sont au nombre de 22. M. de Cuissot en renvoya hier deux pour être sortis sans congé.

Monsieur Soufliers est dehors, et Messieurs Buissot et Bastin [2]. Messieurs Colée et Durot sont malades.

J'ai prié M. Lambert de renvoyer Messieurs Perceval, Le Noir [3], du Chastel [4] et Le Roy [5]. Nous avons aussi purgé et repurgé notre séminaire de neuf. Il en reste trente, qui font fort bien, par la grâce de Dieu.

Nous avons rappelé M. Gallais de Sedan et y avons envoyé M. Grimal supérieur, avec des personnes que vous ne connaissez pas, qui font fort bien. M. Alain [6] et M. Philmain [7] y étaient déjà.

M. Ozenne a la charge de la maison de Troyes. M. Bourdet [8] est céans, en attendant de l'emploi. Nous lui avons cependant donné charge de veiller sur la sacristie, sur les portiers ; et on le destine à la préfecture de la santé. M. du Coudray est à La Rose. Voilà les petits changements, excepté celui du retour de M. Gilles, qui fait des merveilles en la piété et en la doctrine pour nos écoliers.

---

1. Les séminaristes des Bons-Enfants.
2. Ce nom n'est pas dans le catalogue du personnel.
3. Jacques Le Noir, né à Arras, reçu prêtre dans la congrégation de la Mission le 12 mai 1641, à l'âge de vingt-six ans.
4. Pierre du Chastel, né à Courcelles-le-Comte (Pas-de-Calais), reçu prêtre dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1641, à l'âge de vingt-cinq ans, mort en 1648 à Paris.
5. Jean Le Roy, né à Saint-Malo, reçu à Saint-Lazare le 15 décembre 1640.
6. Jean Alain, né à Dreux, entré prêtre à Saint-Lazare le 20 mai 1643, à l'âge de trente et un ans, reçu aux vœux le 20 avril 1646, mort vers le 6 avril 1649.
7. François de Philmain, né à Normandel (Orne), entré diacre à Saint-Lazare le 14 avril 1642, à l'âge de vingt-cinq ans.
8. Précédemment supérieur à Troyes.

Si vous ne voyez quelque jour pour l'union de la maison de Toul de delà, je pense qu'il vaut mieux de la quitter plus tôt que plus tard [9].

Il nous est impossible de retirer les 3.000 livres que nous avons avancées pour votre maison, dans l'espérance de pareille somme que la reine avait ordonnée pour icelle. Notre incommodité, qui est très grande, nous contraint de les retenir sur ce qu'on vous doit envoyer. Je suis toujours dans l'embarras ; j'espère que je n'y serai pas longtemps. Je célèbre souvent la sainte messe à cette intention et prie que la Providence nous présente l'occasion pour cela.

J'ai prié M. Portail d'écrire partout que les supérieurs ne doivent point voir les lettres des inférieurs qu'ils écrivent au général, ou le général à eux. Je vous prie de le faire entendre et d'en commencer la pratique.

Je suis en peine de ce que vous ne faites point les ordinands, selon l'intention de la fondatrice [10]. Il n'y a pas de notre faute ; il faut néanmoins viser là sans intermission, prudemment néanmoins. Les difficultés, d'un autre côté, me paraissent essentielles.

J'embrasse M. Codoing et M. Blatiron et les prie tous deux d'être vos consulteurs, et vous, Monsieur, de leur faire la même prière, et c'est affaire au général à les nommer, ou par lui ou par le visiteur.

Je vous embrasse tous, prosterné en esprit à vos pieds, et suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A. Monsieur Monsieur Dehorgny, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

---

9. Nous avons déjà vu que cette maison était disputée à la congrégation de la Mission par l'Ordre du Saint-Esprit.

10. Consignée dans le contrat du 2 mai 1643. (Cf. l. 660, note 1.).

732. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Vous agréerez bien que je prenne la confiance de joindre mes prières très humbles à celles de Monsieur d'Angers[1] *touchant l'accident arrivé à sa famille, car, outre les devoirs de la charité commune en telles occasions, j'ai tant d'obligation à sa personne, par l'édification qu'il donne et le service qu'il rend à ce diocèse, que je ne pourrais, sans notable ingratitude, manquer à lui rendre ce témoignage de ma reconnaissance, non que je croie pouvoir rien ajouter, par la recommandation que je vous fais, Monsieur, à votre charité dans ce rencontre, mais pour ne rien omettre de ce que je pense être de mon devoir.*

Je suis en peine si vous avez reçu ma réponse à la proposition de la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire au mois de juillet dernier, qui ne portait sinon l'entière soumission de ma personne et de mes petits emplois à ce que vous jugeriez être de la volonté de Dieu en cette occasion et en toute autre.

Pour vous faire part, parmi vos grandes et importantes occupations, de nos petites nouvelles, je vous dirai que nous continuons nos assemblées d'ecclésiastiques du diocèse et des circonvoisins qui le demandent. J'en tiens une présentement d'environ trente prêtres, qui font les exercices spirituels à l'évêché pendant une quinzaine de jours avec beaucoup de fruit et d'édification, en même temps que quelques-uns des ecclésiastiques de la famille parcourent les paroisses du diocèse pour reconnaître en quel état elles sont depuis notre visite que nous achevâmes l'an passé, et si nos ordonnances s'y exécutent. J'implore sur ce petit travail et nos autres menus projets l'assistance de vos saintes prières, ne pouvant espérer, sans vous importuner, celle de vos conseils. Votre charité ne refusera pas cette grâce à celui qui, nonobstant tout événement, persévère d'être toujours, Monsieur, en l'amour

---

Lettre 732. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Claude de Rueil, évêque de Bayonne (1622-1626), puis d'Angers (1626-20 janvier 1649).

du Sauveur et de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

D'Alet, 18 novembre 1644.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à Saint-Lazare, à Paris.*

733. — A GUILLAUME DELVILLE[1]

De Paris, ce 20 novembre 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il n'est pas expédient que vous donniez les fermes de la Chaussée[2], que vous n'ayez pris possession, ni que vous preniez possession, que nous n'ayons résolu la manière avec bon conseil en cette ville, ce que nous ferons avec M. du Fresne dans trois ou quatre jours. Et puis, vous me devez donner avis de ce qu'on vous offre, avant de rien faire. Il sera expédient de faire publier les fermes avant de les donner. Si vous les aviez données avant la prise de possession, vous feriez un acte d'intrusion dans le bénéfice, qui est un défaut pour le faire perdre. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous hâtez pas dans les affaires et ne faites rien d'important sans notre avis. Je serai exact à vous faire réponse ci-après.

Lettre 733. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Guillaume Delville, né à Tilloy-lez-Bapaume, aujourd'hui Ligny-Tilloy (Pas-de-Calais), entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 19 janvier 1641, à l'âge de trente-trois ans, supérieur à Crécy (1644), à Montmirail (1644-1646, 1650-1651), puis retiré à Arras, où il continua de remplir pendant plusieurs années, avec la permission de saint Vincent, ses devoirs de missionnaire. Il mourut dans cette dernière ville en 1658.

2. Au faubourg de Montmirail.

Ne demandez plus de l'argent à M. Geger. Prenez-en des receveurs de la terre de Montmirail, ou de quelque autre ; nous le rendrons ici à point nommé.

Vous avez raison en ce que vous me dites, qu'il faut aller doucement en ce qui regarde Madame Gomer.

Je vous supplie de saluer et de remercier de ma part M. le prieur [3] de tous les bons accueils qu'il vous fait. Je serai infiniment consolé de le voir, s'il vient en cette ville, de l'honorer et de le servir.

Il faut donc laisser la ferme de Chamblon [4] comme elle est.

Je ne gagnerai rien de parler à la reine de ce que vous me mandez des excès qu'on fait à l'égard des fabriques. L'affaire est faite par le feu roi ; et ceux qui ont le maniement de ces affaires renverseront ce que j'en pourrai dire. J'en dirai néanmoins un mot. Oh ! que la guerre est un grand mal !

Il faut continuer les aumônes qu'on faisait à l'Hôtel-Dieu vers ces enfants de chœur et vers ces bonnes femmes, et l'on verra ; j'en parlerai au R. P. de Gondi.

Nous ne manquons point de prier pour le bon..... [5]. Si je puis servir sa famille, je le ferai.

Je loue Dieu de tout ce que vous me dites de feu Mademoiselle de Thiercelin.

Béni soit Dieu de ce que la noblesse vous réclame aussi en sa maladie ! C'est un bon œuvre et le plus efficace moyen de coopérer à leur salut. S'ils guérissent, vous leur faites prendre résolution de mieux servir Dieu et prendre une meilleure forme de vivre ; et s'ils meurent,

---

3. Jean-François Delabarre, prieur de Montmirail (1636-1646).

4. Aujourd'hui Champlong, dans la commune de Courgivaux (Marne).

5. Le nom a été oublié dans l'original, en passant d'une page à l'autre.

vous les mettez entre les mains de la miséricorde de Notre-Seigneur. Je souhaite bien qu'on fasse de même vers les pauvres, autant que faire se pourra.

Il faut au moins avoir quelque frère avec soi.

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous me dites de ces Messieurs les curés qui veulent faire leur retraite chez vous ! O Jésus ! Monsieur, recevez-les et envoyez pendant ce temps-là quelqu'un à leur place, qui y fasse la mission, ou revoie le peuple qui se voudra réconcilier, si la mission s'est faite dans sa paroisse ; ou pour le moins vous y enverrez les dimanches et fêtes, et ces Messieurs pourront prier les curés plus proches d'assister leurs paroissiens aux extrêmes besoins pendant son absence.

Pour le gentilhomme qui a le même dessein, vous en userez, s'il vous plaît, comme nous faisons ici.

Je m'en vas dire à Alexandre [6] qu'il vous envoie ce qui est porté par son billet.

Que vous dirai-je de la mission de la Beuvardes [7] ? Vous ferez bien de la faire pendant que Monsieur et Madame de Melun y sont. Vous les assurerez que c'est un faux rapport qu'on leur a fait, que j'ai dit que je parlerai de l'inexécution du testament [de] [8] Madame de la Bécherelle à la reine [9]. Jamais cette pensée n'est entrée en mon esprit, ni pas une d'impatience, et que je suis leur très humble serviteur, que nous tâcherons de leur envoyer un ecclésiastique à la place de celui qui y est.

Vous a-t-on donné les 50 écus que feu Madame de la Bécherelle vous a légués ?

---

6. Alexandre Véronne, infirmier de Saint-Lazare.
7. Dans l'Aisne.
8. Le sens exigerait *de* ; mais l'original porte *à*.
9. La mission de Beuvardes, fondée par Madame de la Bécherelle le 3 juillet 1643, devait se donner tous les cinq ans.

L'on m'ôte la plume de la main et me contraint à finir la présente, en me recommandant à vos saintes prières, prosterné en esprit à vos pieds et à ceux de votre compagnie, que je salue ; et vous envoie ce porteur exprès, afin que vous ne bailliez les fermes de la Chaussée et de la Maladrerie qu'après la prise de possession [10].

Je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, supérieur des prêtres de la Mission de Montmirail, à Montmirail.

734. — A GUILLAUME DELVILLE

De Saint-Lazare, ce 20 novembre 1644.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Depuis ma dernière écrite, que vous recevrez par ce même porteur, j'ai pensé de vous prier d'aller recevoir les ordres et la bénédiction de Monseigneur de

---

10. Sur la présentation de Pierre de Gondi, duc de Retz et baron de Montmirail (29 septembre 1643), l'évêque de Troyes avait uni à perpétuité à la congrégation de la Mission, le 20 juin 1644, le prieuré ou Hôtel-Dieu de la Chaussée, au faubourg de Montmirail, dans le diocèse de Troyes, à la charge pour elle d'y entretenir deux prêtres et un frère, qui donneraient des missions partout où l'évêque les enverrait, conserveraient les bâtiments en bon état, acquitteraient toutes les obligations spirituelles et temporelles du prieuré et reconnaîtraient à l'évêque les droits de visite et « supériorité de deux livres cinq deniers par an ». (Arch. Nat. S 6708.)

Lettre 734. — L. a. — L'original a été mis en vente chez M. Charavay en 1913 ; c'est là que nous en avons pris copie.

Soissons[1] et de lui faire entendre la volonté de Monseigneur le duc de Retz[2], d'unir l'hôpital de la Chaussée à la Mission ; que Monseigneur l'évêque de Troyes[3], duquel dépend originellement l'hôpital, a agréé l'union, à la charge de nous établir dans son[4] diocèse ; que les habitants de Montmirail ont député vers le R. Père de Gondi, pour le prier de ne pas consentir que nous allions demeurer sur ledit diocèse de Troyes et de nous retenir à Montmirail ; que ledit R. Père y a consenti, et moi aussi, au cas que mondit seigneur de Soissons l'ait agréable, et de nous donner effectivement son consentement ; auquel cas nous supplierons très humblement Monseigneur de Troyes de consentir à notre demeure dans Montmirail. Je n'écris point à mondit seigneur de Soissons. J'ai cru qu'il n'aura pas désagréable que vous soyez employé à cela, ni Monsieur Dufour[5] aussi.

Il est survenu une loupe au genou de Monseigneur

---

1. Simon Le Gras.

2. Pierre de Gondi, duc de Retz et baron de Montmirail, fils aîné du Père de Gondi et ancien élève de saint Vincent.

3. François Malier du Houssaye (1641-1678).

4. L'original porte *notre*.

5. Claude Dufour, né à Allanche (Cantal), entra dans la congrégation peu après son ordination sacerdotale, le 4 mai 1644, à l'âge de vingt-six ans. Il fut d'abord envoyé à Montmirail (1644), puis mis à la tête du séminaire de Saintes (1646-1648). Il était très vertueux, mais d'une vertu austère et peu aimable. La vie de missionnaire était trop douce à ses yeux. Il se persuada que celle de chartreux conviendrait mieux à son amour de la prière et de la mortification. Saint Vincent fut d'un tout autre avis ; et Claude Dufour, toujours docile, abandonna son projet. Pour l'arracher aux tentations de cette nature, le saint mit son nom sur la liste des missionnaires destinés à Madagascar. En attendant le jour de l'embarquement, il l'occupa d'abord à Sedan, puis à Paris, où il lui confia la direction du séminaire interne pendant une absence de M. Alméras, enfin à La Rose, comme supérieur (1654-1655). Les voyages étaient longs à cette époque. M. Dufour partit de Nantes en 1655 et arriva à Madagascar au mois d'août de l'année suivante. Quelques jours après son débarquement, le 18 août, il était emporté par la maladie. (*Notices*, t. III, p. 14-23.)

l'évêque nommé de Boulogne [6], qui l'aurait empêché de pouvoir faire la mission à Soissons. Nous tâcherons de disposer les choses pour la faire le carême, si mondit seigneur l'a agréable, auquel j'offre mes très humbles et respectueuses soumissions et obéissances [7] avec toute l'humilité et le respect qui m'est possible. Je salue aussi très humblement Monsieur Dufour, ensemble votre petite compagnie, et suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Vous prendrez la peine de m'écrire, s'il vous plaît, par la voie de Soissons.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, supérieur des prêtres de la Mission de Montmirail, à Montmirail.

735. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je suis tout à fait en peine de mon fils, qui est arrivé avec Madame la comtesse de Maure dès samedi. Elle m'a mandé qu'elle lui donna dimanche un billet et qu'il me devait venir treuver, et qu'elle ne sait pas où il pouvait être. Que faut-il que je fasse ? Je ne sais s'il n'a point été aux Bons-Enfants. Y dois-je envoyer ? ou vous, Monsieur, voudriez-vous bien prendre cette peine, je dis, d'y envoyer, et s'informer s'il y a été, ce qu'il y a fait ? Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu. Vous savez que ma douleur et

---

6. François Perrochel.
7. Le saint avait ajouté ici les mots *et celles de cette petite compagnie*, qu'il a ensuite raturés.

Lettre 735. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

mes appréhensions ne sont pas petites et que je suis, Monsieur, votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce 2 décembre [1644][1].

Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre charité.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

736. — *CHARLES-FRANÇOIS D'ABRA DE RACONIS, ÉVÊQUE DE LAVAUR*[1], *A SAINT VINCENT*

[Entre 1643 et 1646[2].]

Depuis hier que j'eus l'honneur de vous entretenir, j'ai vu M. le prince de Condé[3] *sur le sujet de Jansénius*[4] *; je l'ai trouvé tout plein de feu et de lumières contre les erreurs de cet auteur. Il m'a extrêmement encouragé à continuer mon tra-*

---

1. Date ajoutée au dos de l'original.

Lettre 736. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XII, 1re éd., p. 416.

1. Huguenot converti, devenu prédicateur et aumônier du roi, puis professeur de théologie au collège de Navarre, sacré évêque de Lavaur le 22 mai 1639, mort dans son pays natal, à Raconis, dans le diocèse de Chartres, le 16 juillet 1646, après avoir lutté vigoureusement contre le jansénisme.

2. Cette lettre semble devoir être placée au temps où le prince de Condé était membre du conseil de régence.

3. Henri II, prince de Condé, père du grand Condé. « Le prince de Condé, dit le P. Rapin dans ses *Mémoires* (t. I, p. 40), avait des conférences secrètes et fréquentes avec le nonce du Pape et le chancelier, par l'entremise du P. Vincent, pour chercher ensemble des moyens de détruire ces nouveautés, dont il avait aversion. »

4. Corneille Jansen, plus connu sous le nom de Jansénius, né au village d'Acquoy (Hollande) en 1585, vint étudier à Paris en 1604. Il y connut l'abbé de Saint-Cyran, qui lui trouva une place de précepteur chez un conseiller, puis l'amena à Bayonne, où ils lurent ensemble les écrits de saint Augustin. Jansénius revint à Louvain en 1617, y prit le doctorat, fut placé à la tête du collège de Sainte-Pulchérie et reçut en 1630 une chaire d'Ecriture Sainte à l'université de cette ville. Elevé à l'évêché d'Ypres par la faveur de Philippe IV, il fut sacré en 1636. Deux ans après, il mourait de la peste dans des sentiments de soumission au Saint-Siège. On a de lui un livre contre la France, *Mars Gallicus*, divers commentaires sur la Sainte Ecriture et des lettres à son ami l'abbé de Saint-Cyran. Le plus im-

vail et à seconder votre zèle pour la défense de l'Eglise, dont je lui ai parlé bien au long et dont il a été ravi. Il m'a commandé deux choses : la première, de voir M. le nonce[5] *et de lui dire de sa part qu'il serait bien aise de le pouvoir trouver en quelque église pour lui parler de cette affaire et lui montrer la nécessité absolue qu'il y a et pour l'Eglise et pour l'Etat de répondre à cet auteur; ce que j'ai exécuté aussitôt, et ai vu M. le nonce, qui est convenu, après un assez long pourparler, que je lui enverrais un catalogue des erreurs de Jansénius qui ont autrefois été condamnées ou par les conciles, ou par les Papes ; ce que j'ai promis de faire. De là je suis retourné chez M. le prince, qui a été extrêmement satisfait de cette résolution et m'a assuré qu'il en représentera hautement l'importance à la reine et à M. le cardinal Mazarin, et m'a renouvelé le second commandement qu'il m'avait fait, qui était de vous assurer de son zèle en cette affaire, afin de l'avancer conjointement avec vous.*

737. — A BERNARD CODOING

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 4 janvier 1645.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir, il y a environ une heure, celle que vous m'avez écrite de l'onze du passé et qui m'a plus consolé que je ne puis dire, pource que c'est vous et que vos lettres font toujours le même effet en moi.

Béni soit Dieu de tout ce que vous me dites ! Il est

---

portant et le plus connu de ses ouvrages est l'*Augustinus*, qui suscita une violente tempête dans l'Eglise. Cet écrit, publié à Louvain en 1640 et à Rouen en 1652, lui avait demandé vingt ans de travail. L'*Augustinus* fut censuré par Urbain VIII et plusieurs fois dans la suite.

5. Nicolas Bagni, archevêque d'Athènes, nonce en France du 25 juin 1643 à l'année 1657, créé cardinal du titre de Saint-Eusèbe et évêque de Sinigaglia le 9 avril 1657, mort à Rome le 23 août 1663, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Saint Vincent, avec qui il fut en étroits rapports, n'eut qu'à se louer de sa bienveillance.

Lettre 737. — Recueil du procès de béatification.

vrai qu'il y avait quelque apparence qu'on ne me souffrirait plus dans l'emploi [1] ; mais mes péchés sont cause qu'on en use autrement et qu'il ne plaît pas à Dieu d'agréer les sacrifices que je lui ai offerts à cet effet ; *in nomine Domini*, j'espère que l'on s'en lassera. Mais d'aller visiter moi-même les maisons que vous me marquez, je vous dirai que Monsieur le cardinal de La Rochefoucauld m'a fait l'honneur de me dire maintes fois par lui-même qu'il n'est pas expédient, pource que, tandis que je serai par les chemins, ou en quelque maison particulière, les autres en souffriront, pource que je ne recevrai leurs lettres, ni les autres mes réponses de longtemps ; et [on] m'alléguera toujours l'exemple du bon ordre des Chartreux et des Jésuites, qui en usent ainsi. Selon cela, il est à propos que vous me mandiez ce que vous me diriez en présence ; j'y ferai attention.

Assurez-vous en ce que je n'ai point de répugnance du tout à la proposition des Indes, ni au petit séminaire que vous me proposez, les choses étant ainsi que vous me le dites des ordinands. Mais que ferons-nous à ce dernier ? La plupart du revenu vous est donné à cette fin ; et je commence à entrevoir que notre bonne fondatrice en a peine. Vous ne me dites point combien vous en avez par mois ni par semaine ; encore cela conten-

---

1. Abelly raconte (*op. cit.*, l. I, chap. XXXVII, p. 173) qu'à la suite d'un voyage de quelques jours hors de Paris, le bruit se répandit que le saint, tombé en disgrâce, avait reçu ordre de quitter la cour. Il revint. A un ecclésiastique qui lui disait sa joie d'apprendre que le bruit était faux, il répondit : « Ah ! misérable que je suis, je ne suis pas digne de cette grâce. » Le voyage dont parle Abelly, ne serait-ce pas celui que le saint fit à Richelieu en octobre 1644, et ne faut-il pas rapprocher ce que dit ici le saint de ce récit de son biographe ? Il est vrai que le bruit de sa disgrâce courut plus d'une fois, en particulier en février 1644, quand il fit donner à Jean-Jacques Olier un bénéfice demandé par Mazarin pour le fils du duc de la Rochefoucault. (Cf. Arch. du minist. des Aff. Etrang., Mémoires et documents, France, vol. 849, f°s 68 et 75.)

terait peut-être. Si Monsieur Dehorgny, vous et Monsieur Blatiron étaient de même avis, vous pourriez aussi essayer de Saint-..... [2].

Je m'en vas donner charge, dès ce soir, qu'on fasse dresser une procuration, que je vous enverrai dans deux jours, portant pouvoir de Monsieur Dehorgny, s'il le trouve bon, et Monsieur Blatiron aussi, d'acheter cet hôtel et d'obliger et hypothéquer vos coches de Soissons, affermées environ deux mille livres, et la portion que vous avez sur celles de Rouen, dont vous retirerez environ six mille livres d'afferme ; car de vous envoyer les six mille livres que vous demandez, il nous est impossible. Nous le ferions de bon cœur, si nous le pouvions. Mais prenez garde si cet hôtel est sis en un endroit bien sain.

Je finis en cet endroit en me recommandant à vos saints sacrifices avec toute l'humilité que je le puis, et à celles [3] de Monsieur Dehorgny et de la communauté, et cela prosterné en esprit à vos pieds à tous.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Codoing, prêtre de la Mission, à Rome.

---

2. Mot illisible sur la copie.

3. Le saint pensait sans doute qu'il avait écrit une ligne plus haut « en me recommandant à vos prières ».

738. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce 7 février 1645.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

L'occasion de ce bon homme [1] me fait prendre ce moment pour me recommander à vos saintes prières et à celles de la compagnie que vous avez de delà, que j'embrasse, prosterné en esprit à vos pieds et aux siens.

Nous n'avons point encore notre expédition de Monseigneur de Soissons [2]. Il m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il agréait notre établissement et qu'il ajusterait toutes choses avec ceux que nous enverrions à la mission de Soissons, qui est différée. C'est pourquoi je pense que vous ferez bien de l'aller trouver à Compiègne, où il est, pour recevoir ses commandements sur cela et apprendre les difficultés, s'il en fait, sur notre manière d'agir qu'il désire de nous. Je lui ai envoyé les conditions auxquelles Monseigneur de Meaux [3] nous a reçus dans son diocèse [4] et tous nos autres seigneurs les prélats où nous sommes établis. Vous verrez.

Mandez-moi tout le détail de ce que vous avez fait pour la ferme de la Chaussée, si tout le revenu y est compris et ce qui reste et l'état de votre ferme de Fontaine-Essarts [5]. Il me faut écrire souvent sur toutes choses.

Lettre 738. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission de Gênes.

1. Le porteur de la lettre.
2. Simon Le Gras.
3. Dominique Séguier.
4. A Crécy.
5. Louis Toutblanc, secrétaire du duc de Retz, avait légué aux prêtres de la Mission les fermes de Fontaine-Essarts et du Vieux-Moulin par son testament du 12 mai 1644. (Arch. Nat. S 6708.)

Bon jour, Monsieur. Je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, supérieur des prêtres de la Mission de Montmirail, à Montmirail.

739. — A CHARLES DE MONTCHAL, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

De Paris, ce 24 février 1645.

Monseigneur,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance avec toute l'humilité et la soumission qui m'est possible, et Dieu sait de quel cœur je le fais.

Ce bon ecclésiastique du collège de Mage persévère toujours, à ce qu'il m'a dit depuis peu, à la proposition qu'il a faite au bon M. Flous, au moyen de quelque chose qu'il s'attend qu'on fera pour lui de deçà, et s'offre d'aller de delà quand l'on voudra, et de faire acquiescer cinq ou six collégiats, qui lui ont donné parole de consentir à la chose, et estime que les autres viendront peu à peu. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me faire mander si la chose est faisable en cette manière, s'il faut que la reconnaissance précède le bienfait, ou au contraire, et comme il s'y faut prendre pour faire réussir l'affaire probablement. Il paraît honnête homme et consciencieux, et est en disposition de s'habituer en cette ville.

Lettre 739. — L. a. — Original aux archives du chapitre de Recanati (Italie).

Nous avons ici M. l'abbé de Beaulieu[1], frère de feu Monsieur l'évêque de Vabres[2], qui fait grande instance pour avoir l'évêché ; l'on nous en parle diversement ; au nom de Dieu, Monseigneur, faites-moi la grâce de me faire écrire quel il est, s'il est capable et pieux, et s'il a enfin les qualités convenables à cette dignité, et notamment s'il est prêtre ; il dit qu'il l'est, mais quelques-uns qui m'en ont parlé et qui le connaissent n'en savent rien. J'attendrai à prendre résolution sur ce que vous nous ferez la charité de nous en écrire. J'ose prendre la hardiesse de vous supplier très humblement, Monseigneur, de me mander ce que vous en saurez au plus tôt, et de vous assurer que nul le saura jamais de mon côté.

Nous avons ici M. de Campels, il y a longtemps pour Monseigneur de Montauban[3] contre Monseigneur d'Utique[4]. Que fera-t-on à cela, Monseigneur ? L'on a étourdi l'affaire ici. Oh ! que je souhaite que vous, Monseigneur, soyez député, pour bien des raisons, notamment pour cet affaire ici. Je leur proposerai, comme j'ai déjà fait à leur partie, de s'en rapporter à vous, Monseigneur, et de ce que le premier de mesdits seigneurs donnera au second, et à quoi il consentira que celui-ci s'emploie dans son diocèse.

Mon Dieu, Monseigneur, que j'ai été affligé de la ma-

---

1. Jean de la Vallette Cornusson, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu, en Rouergue, doyen de Varenne, prieur de Parisot. Certains biographes du saint ont prétendu qu'il avait été élève de Vincent de Paul à Buzet vers 1600. La lettre à Charles de Montchal rend cette supposition bien invraisemblable.

2. François de la Vallette, mort le 20 novembre 1644. Il eut pour successeur Isaac Habert. Si l'on excepte une période d'une dizaine d'années, le siège de Vabres était resté dans la famille des la Valette depuis 1563.

3. Anne de Murviel (1600-1652).

4. Pierre de Bertier, docteur de Sorbonne, ancien chanoine et archidiacre de Toulouse, coadjuteur d'Anne de Murviel et plus tard son successeur, sacré en 1636 évêque *in partibus* d'Utique. Il eut

ladie de M. votre frère, et que je le suis encore ! Il [est] attendu ici par beaucoup de gens de bien desquels il est le protecteur ; et moi, Monseigneur, je prie Dieu qu'il le nous renvoie bientôt et en bonne santé, et qu'il me fasse digne de la grâce que vous me faites de me souffrir celle de, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

740. — *LE CARDINAL FRANÇOIS BARBERINI, PRÉFET DE LA PROPAGANDE, A SAINT VINCENT*

Molto Reverendo Signore,

Sapendosi quanto volontieri Vostra Signoria si impieghi per ajuto spirituale del prossimo e particolarmente per istruire quelli che hanno da professare lo stato ecclesiastico nell' esercizio delle loro funzioni, mi hanno li Signori Cardinali di questa Sacra Congregazione di Propaganda Fede ordinato di esortarla, come faccio con la presente, a nome delle Eminenze loro, e mio proprio, a mandare alcuni de' suoi operari in Ibernia per rimettere il debito uso delle ceremonie, e de' riti sacri in questi ecclesiastici, che per essere stato lungo spazio di tempo impedito colà dagli eretici dominanti il pubblico esercizio cattolico, ne sono totalmente ignoranti. L'opera sara' singolarmente degna di lei, per il frutto che se ne deve sperare in quel regno.

Il Signore la prosperi.
Al piacere Vostra Signoria.

Il Cardinale di Sant'Onofrio.

Di Roma, 25 febbraio 1645.

---

beaucoup à supporter du vieil évêque de Montauban et songea plus d'une fois à donner sa démission. Quelque temps avant la mort du prélat, il écrivait à Mazarin : « Sa santé est si bonne et son humeur si mauvaise que je n'ai pas lieu d'espérer ni sa succession, ni mesme ses bonnes grâces. De sorte, Monseigneur, que je ne suis pas seulement sans employ dans mon ministère et sans revenu suffisant à ma condition, mais encore persécuté sans cesse et creu coupable sans raison. » (Arch. Nat. KK 1217, p. 207.)

Lettre 740. — Dossier de la Mission, copie.

TRADUCTION

Sachant avec quel dévouement Votre Seigneurie s'emploie au secours spirituel du prochain et particulièrement à la formation de ceux qui désirent embrasser l'état ecclésiastique, les cardinaux qui font partie de cette Congrégation de la Propagande ont bien voulu me charger de vous supplier, en leur nom et au mien, ainsi que je le fais par la présente, d'envoyer quelques-uns de vos ouvriers en Hibernie pour y enseigner la pratique des cérémonies et des rites sacrés au clergé, qui est dans l'ignorance la plus profonde des rubriques, en raison des empêchements apportés depuis longtemps à l'exercice du culte public par les hérétiques, qui sont les maîtres du pays. C'est là une œuvre particulièrement digne de votre zèle, étant donné les fruits qu'on est en droit d'en espérer dans ce royaume.

Que le Seigneur vous soit propice !

A la disposition de Votre Seigneurie.

Le Cardinal de Saint-Onuphre.

De Rome, ce 25 février 1645.

741. — *JACQUES-RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, ÉVÊQUE DE SAINTES, A SAINT VINCENT*

Mars 1645.

Nos ordinands vont avec une merveilleuse bénédiction, et il y a maintenant autant de presse pour être reçu à ces exercices, qu'il y avait ci-devant de difficulté dans les particuliers pour les y faire entrer.

742. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Vers 1645* [1].]

Monsieur,

Nous avons assez bon nombre de filles, mais je n'en vois

Lettre 741. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. V, 1re éd., p. 236.

Lettre 742. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Il n'est pas fait mention de l'établissement des sœurs à Saint-Gervais avant le 24 mars 1646.

point pour le présent d'assez formées pour commencer le service des pauvres de Saint-Gervais[2] *(j'entends par elles), car je sais que déjà ils sont servis par d'autres ; néanmoins, si Madame de la Porte nous voulait prêter seulement ma sœur Henriette pour quinze jours, je crois qu'entre ci et ce temps nous en pourrions bailler ; mais il faudrait, je crois, que Monsieur le curé*[3] *et les dames de Saint-Gervais pensent que nous l'empruntons, à ce que le changement si prompt ne les offensât. S'il m'en venait quelqu'autre en pensée, je vous le manderais.*

J'ai de grandes appréhensions du sujet pour lequel j'ai baillé ce papier à votre charité ce matin. Je crains l'esprit et appréhende l'état de l'âme, avec peine de me soumettre, en ce sujet, à la justice éternelle. Pour l'amour de Dieu, je supplie votre charité d'y faire attention et croire que je suis, Monsieur, votre très obéissante et très obligée servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

743. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

M'entretenant avec Monseigneur l'archevêque de Narbonne[1] *durant la tenue des Etats*[2]*, il me fit l'honneur de me parler de quelques affaires importantes qu'il a avec Madame la duchesse de Guise*[3]*; sur quoi, sachant que vous pourriez lui être utile et que vous me fîtes le bien de m'aimer, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de lui offrir toute la créance que votre bonté me peut avoir donnée vers vous. Je m'assure que ce très digne prélat vous est déjà en telle considération qu'il n'est guère besoin que je m'interpose pour vous recom-*

---

2. Paroisse de Paris.
3. Charles-François Talon (27 août 1620-25 septembre 1651).

Lettre 743. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Claude de Rebé (1628-1659).
2. Les Etats de Provence.
3. Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et de Charles de Lorraine, duc de Guise, morte à Paris le 25 février 1656, dans sa soixante-douzième année.

mander ses intérêts et que j'ajoute mes prières aux siennes. Je le fais néanmoins et vous supplie du meilleur de mon cœur de vous employer pour lui en tout ce qui vous sera possible. J'ai tant de témoignages de sa bonté et de l'affection dont il lui plaît m'honorer, outre ce que je lui dois en qualité de son suffragant, qu'il ne se peut que je ne prenne très grande part en tout ce qui le concerne, et que je ne considère ses affaires comme les miennes plus importantes et que je prendrais le plus à cœur. C'est ainsi, Monsieur, que je vous prie derechef de les affectionner, et vous dirai encore qu'il y va beaucoup de la gloire de Dieu que ses affaires lui succèdent heureusement, et ne servira pas peu à lui faciliter le moyen de l'avancer de plus en plus dans son diocèse et toute la province. J'espère de votre bonté et aussi de votre zèle que vous lui donnerez de bon cœur vos soins, vous assurant qu'outre le service que vous rendrez à Dieu, vous ajouterez beaucoup aux obligations que je vous ai, en qualité, Monsieur, de votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à St-Lazare.*

744. — *JEAN-JACQUES OLIER A SAINT VINCENT*

[1644 ou 1646 [1].]

Qui a Dieu a tout.

Monsieur,

Je suis sollicité de deux endroits pour vous écrire : l'une de la part de M. Landas, qui désire que je vous témoigne de la religion de Monsieur son père et sa mère, ce que je fais de tout mon cœur, comme ayant connu leur piété particulière ; et, de l'autre part, je suis prié par une demoiselle de Madame la princesse [2] *de vous demander une religieuse pour la réforme d'une abbaye dont Monseigneur de Clermont* [3]

Lettre **744**. — L. a. — Arch. du séminaire de Saint-Sulpice, original.

1. Voir note 4.
2. Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé.
3. Joachim d'Estaing (1614-1650).

vous écrit, et à moi pour vous en supplier[4]. *Ce que je fais dedans l'esprit de procurer le bien de la gloire de Dieu partout où il peut être et particulièrement en nos cantons d'Auvergne si délaissés.*

Je suis de toute ma volonté, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

OLIER,
curé de Saint-Sulpice.

Monsieur, j'aurai le bien de vous envoyer ce livre qu'il vous plut me demander dernièrement ; on me l'a promis pour le premier jour.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur des Missions.*

745. — *THOMAS TURCHI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES DOMINICAINS, A SAINT VINCENT*

Reverendissime Pater,

Tardior cursoris adventus quo Reverendissimae Paternitatis Vestrae litteras accepi, excusabit apud Reverendissimam Paternitatem et, ejus interventu, apud Christianissimae Reginae Majestatem. Quam (?) pro hebdomada proxime sequenti differo decisionem circa negotium praetensae ab aliquibus fratribus congregationis Sancti-Ludovici periculosae divisionis ad me remissum ex benigna pietate ejusdem regiae Majestatis perspicacissimoque ecclesiasticarum rerum Consilii placito, cui penitus conformabor. Verum cum Reverendissima Vestra Paternitas mihi favores, quibus virtutum et meritorum auctoritate plurimum valet, ex benigno charitatis ardore quo ubique ignescit, exhibere dignata sit, inde fidenti animo eam implorare audeo in negotio cujusdam libri qui conscriptus asseritur a Patre Joanne a Sancta-Maria, superiore mei con-

---

4. Pendant les dix ans que saint Vincent fut membre du conseil de conscience, il n'y eut que trois changements d'abbesses au diocèse de Clermont : deux dans la ville épiscopale, à Sainte-Claire (1644) et à l'Eclache (1646) ; le troisième à Sainte-Claire d'Aigueperse (1646).

Lettre 745. — Arch. de la Mission, copie prise à la maison généralice des Pères dominicains, dans le recueil manuscrit intitulé : *Praedicatorium Franciae. — Conventus Parisiensis series* B, p. 105.

ventus Sanctissimae-Annunciatae suburbii Sancti-Honorati Parisiensis, quo Romanis aliquorum Ordinum generalibus insultat inferioresque a superiorum suae religionis deficere invitantur auctoritate, ut Illustrissimorum et Reverendissimorum DD. Episcoporum jurisdictioni se submittant. Rogo itaque enixissime Reverendissimam Paternitatem Vestram ut obedientiam qua dictum Patrem removeo e Parisiis et ad conventum Avenionensem mitto, Reginae Christianissimae jussu, quovis sublato recursu, exequi teneatur ; sin minus Regiae Majestatis aliter visum fuerit, supprimatur. Plures rationes me cogunt quibus dictus Pater omnino extra Parisios ad Avenionem debet amandari : proximus totius cleri gallicani consessus habendus, ubi non paucos invenire posset protectores, illius tumultuosa natura ac facilis ad partium novarum sollicitationem applicatio, continuaque insolens inobediensque indoles plus aliorum animos ad separationis obstinatam praetentionem exasperans et confirmans quam credi possit nisi ab expertis. Deluderetur auctoritas mea nisi, per interpositionem Reverendissimae Paternitatis Vestrae, benigna Christianissimae Reginae et supra saeculum pia auctoritas executioni manum praebere dignetur ; quod sperans interventu vestrae commendationis, quam virtutes et maxima merita venerabilem efficacemque reddunt apud quoscumque principes viros, potissimum vero apud Christianissimam Majestatem, hujus beneficii memoriam perpetuis precibus et obsequioso affectu compensabo, qua me vestris commendatum desidero corde et calamo tanquam. . . . .

Romae, 5 nonas aprilis 1645 [1].

TRADUCTION

L'arrivée tardive du courrier qui m'apportait les lettres de votre Paternité Révérendissime me servira d'excuse auprès d'elle, et, par son moyen, auprès de Sa Majesté la Reine très Chrétienne. J'attendrai la semaine prochaine avant de prendre, au sujet de la dangereuse division projetée par quelques-uns de nos frères de la Congrégation de Saint-Louis, la décision qu'a daigné laisser à mon choix la suave piété de la Reine, sur l'avis éclairé du Conseil des Affaires Ecclésiastiques, auquel je me conformerai en tous points. Mais

1. Il y a ici une erreur manifeste ; le cinquième jour des nones n'existe pas ; il faut lire « 5 *idus aprilis* » (9 avril), car les lettres qui précèdent et suivent dans le recueil sont datées de ce jour.

comme Votre Paternité Révérendissime, poussée par l'ardeur de cette charité dont elle brûle en tous lieux, a daigné m'accorder des faveurs que la grandeur de ses vertus et de ses mérites me rend d'autant plus précieuses, j'ose l'implorer avec confiance au sujet d'un livre écrit, dit-on, par le Père Jean de Sainte-Marie, supérieur du couvent de la Très Sainte-Annonciade à Paris, faubourg Saint-Honoré, qui se permet d'insulter les supérieurs généraux de quelques Ordres résidant à Rome et de détourner les inférieurs de l'obéissance à leurs supérieurs légitimes, pour les soumettre à la juridiction des Illustrissimes et Révérendissimes évêques. Aussi je supplie instamment Votre Paternité Révérendissime de faire en sorte que, par l'autorité de la Reine très Chrétienne, ce Père, toute possibilité de recours lui étant enlevée, soit tenu de se soumettre à l'obédience par laquelle je l'envoie du couvent de Paris à celui d'Avignon.

Diverses raisons me dictent cette mesure : l'approche du jour où doit se réunir l'Assemblée du Clergé de France, dans laquelle il pourrait trouver d'assez nombreux protecteurs ; sa nature bouillante ; sa tendance aux nouveautés ; son caractère porté à l'insolence et à l'insubordination ; son habileté, que seuls peuvent comprendre ceux qui le connaissent, à faire pénétrer dans l'esprit des autres ses desseins obstinés de séparation. Il se jouerait de mon autorité si la Reine très Chrétienne, dans sa bonté et sa piété, ne daignait, sous l'influence de Votre Paternité Révérendissime, user de son pouvoir pour l'exécution des mesures à prendre.

Espérant cette grâce de votre recommandation, à laquelle vos vertus et vos mérites éminents donnent une efficacité toute particulière auprès de tous les princes, surtout auprès de Sa Majesté très Chrétienne, je vous porterai, en reconnaissance de ce bienfait, un affectueux respect et je prierai sans cesse pour vous, comme je souhaite de cœur et comme je vous demande par la plume que vous priiez pour moi, qui suis...

De Rome, le 5 des nones d'avril 1645.

746. — *THOMAS TURCHI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES DOMINICAINS, A SAINT VINCENT*

Reverendissime Pater,

Transmitto decisionem meam negotiorum divisionis ab ali-

Lettre. 746. — Arch. de la Mission, copie prise à la maison généralice des Pères dominicains, dans le recueil manuscrit intitulé : *Praedicatorium Franciae. — Conventus Parisiensis, series* B, p. 111.

quibus praetensae nostrae Congregationis Sancti-Ludovici[1] *quam placuit decidendam Christianissimae Reginae Majestati ejusque rerum ecclesiasticarum Consilio ad me remittere. Si ea quae, conformiter ad illius piissimam voluntatem, determinavi, judicentur executioni mandari debere, rogo Reverendissimam Paternitatem Vestram ut, suo interventu, Christianissimae Reginae Majestas dignetur auxilium ferre R. A. P. Vincentio Bosside, Vicario Generali, et etiam sua auctoritate decernere ut illi quos e Parisiis removebit, omnino recedant ad conventus sibi assignandos, nec alibi tolerentur, nam aliter illorum genium meae auctoritati illuderet, cum etiam suos, ut audio, in curia habeant protectores quibus rei veritatem dissimulant et falsis praetextibus adumbrant. Sane fateor mentem meam alium non habuisse scopum quam, satisfaciens propriae conscientiae et muneri, restituere splendorem dictae Congregationis jam diu deperentem, et obstacula removere quibus pejora pertimescenda sunt. Omnes enim fratres mihi commissos tenerrime diligo, sed supra eos Deum et Ordinis bonum vitamque regularem. Parcat mihi Reverendissima Vestra Paternitas, sincere loquor, etsi importunus forsitan, sed condonabit pietas vestra zelo meo quo premor ut vobis necessitates meas exponam ; et opem vestram imploro, cui plurimum confido. Concessit id benignitas Vestrae Reverendissimae Paternitatis, cui gratitudinem appendo et obsequium devoveo ! Qui semper vivat !*

Romae, di 17 aprilis 1645[2].

TRADUCTION

Conformément au désir exprimé par Sa Majesté la reine

---

1. Branche du grand ordre dominicain. La congrégation languedocienne *(Occitana)*, dite en 1629 congrégation de Saint-Louis, était née de la réforme du Père Sébastien Michaëlis. Elle avait alors dix-sept maisons, dont les principales étaient celles de Paris, Toulouse, Bordeaux et Avignon. Tous ceux de ses couvents qui étaient situés au-dessous de la Loire furent rattachés en 1646 à la province de Toulouse. Avant 1668, la congrégation de Saint-Louis ne portait pas le nom de province, n'en avait pas les privilèges et n'était pas représentée aux chapitres généraux.

2. Le Père Turchi vint en France dans le courant de l'année. De Paris, où il était le 26 novembre, il remonta dans le nord, passa en Belgique en mars 1646, revint à Paris pour la Pentecôte, visita les couvents de France, arriva à Toulouse en novembre et descendit en Espagne. Son voyage ne prit fin qu'en mai 1648.

très chrétienne et le Conseil des Affaires Ecclésiastiques, j'ai pris une détermination au sujet de la division projetée par quelques-uns de nos frères de la congrégation de Saint-Louis ; et cette détermination, je viens vous la communiquer. Si ce que j'ai résolu, pour obéir à la très pieuse volonté de Sa Majesté la reine très Chrétienne, reçoit son approbation, je prie Votre Paternité Révérendissime de la disposer à soutenir le R. P. Vincent Bosside, vicaire général, et à user de son pouvoir pour que les frères envoyés hors Paris se retirent dans les couvents à eux assignés et ne soient pas tolérés ailleurs. S'il en était autrement, ces derniers trouveraient le moyen de se jouer de mon autorité, car, à ce que j'apprends, ici même, au sein de la Curie, ils ont leurs protecteurs, trompés par leurs dissimulations et leurs faux prétextes. Pour moi, je n'ai d'autre but, obéissant à la voix de ma conscience et aux devoirs de ma charge, que de rétablir dans sa splendeur une congrégation qui dépérit depuis longtemps, et d'écarter les obstacles qui la menacent de pires maux. J'aime tendrement les frères qui me sont confiés, mais plus qu'eux j'aime Dieu, le bien de l'Ordre et la vie régulière.

Que Votre Paternité Révérendissime veuille bien m'excuser ; je parle en toute sincérité. Je suis peut-être importun, mais votre piété sera pleine d'indulgence pour le zèle qui me presse de vous exposer mes besoins. J'implore votre protection, en laquelle je me confie pleinement. Mais la bonté de Votre Paternité Révérendissime m'a déja exaucé. Je lui en exprime toute ma gratitude et lui présente mes hommages. Que Dieu vous conserve la vie !

De Rome, le 17 avril 1645.

747. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 18 avril 1645.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Ces lignes ne sont que pour vous donner avis que le nombre des missionnaires de notre maison du ciel s'est augmenté depuis peu par l'heureux décès d'un de nos

---

Lettre 747. — L. s. — Dossier de Turin, original. Cette lettre a été envoyée aux diverses maisons de la congrégation de la Mission.

étudiants ; c'est notre bon frère Jamain [1], natif de Verdun, à qui Dieu a fait quitter la théologie scholastique pour aller apprendre en un instant la céleste. Sa vie exemplaire et sa mort sainte nous font croire pieusement qu'il jouit déjà de l'heureuse immortalité avec les saints. Mon dessein n'est pas de vous étaler ici en détail ses saintes actions, tant pource que je n'en ai pas le temps qu'à cause de ce que nous n'avons pas encore fait la conférence sur le sujet de sa vie et de sa mort. Il me suffira pour l'heure de vous dire qu'il ne me souvient point d'avoir jamais remarqué en lui aucun vice et qu'il avait en un haut degré les vertus qui composent l'esprit d'un vrai missionnaire, particulièrement la simplicité, l'humilité, la douceur, la soumission et l'exactitude, non seulement dans le séminaire, mais encore dans l'école, où les plus fervents pour l'ordinaire se relâchent. Il a été plusieurs fois malade, et en cet état a toujours témoigné une grande patience et résignation à la volonté de Dieu, quoique l'interruption de ses études lui donnât un grand sujet de mortification. La dernière maladie qu'il a eue n'a duré que huit jours ; mais il a plus fait et souffert pour Jésus-Christ en cette seule semaine qu'en plusieurs années de sa vie, à raison que la peine qu'il endurait était plus grande, et la vertu qu'il pratiquait plus difficile ; en sorte qu'on s'étonnait comment il pouvait seulement penser à Dieu. Ce mal le saisit tout à coup le quatrième dimanche de carême. C'était une colique fort violente qui, au bout de quelques jours, se changea en une inflammation de poumon, qui en fut bientôt pourri. Il n'est pas croyable combien l'oppression qu'il avait était grande et la douleur cuisante ; et avec cela il témoignait une patience extraordinaire et une notable

---

1. Martin Jamain était entré à Saint-Lazare le 8 octobre 1640, à l'âge de vingt et un ans, et avait fait les vœux le 10 octobre 1642.

égalité d'esprit. Quand on lui annonça les nouvelles de sa prochaine mort, il témoigna y être déjà tout résolu, disant sans se troubler : « Eh bien ! Monsieur, que faut-il donc que je fasse ? » Il reçut tous ses sacrements avec une dévotion et tranquillité non communes et eut le bonheur de gagner le jubilé, et fut quasi jusqu'au dernier soupir toujours dans la pratique des vertus qui méritent le paradis ; car il en faisait de fois à autre des actes ou de cœur ou de bouche, particulièrement quand quelqu'un lui en parlait. Il ne fut que fort peu dans l'agonie, Dieu l'ayant voulu possible récompenser en cela, en considération de ce qu'il avait assez combattu en santé par la vertu de mortification.

Je ne saurais taire les petites circonstances qu'on a remarquées devant et après sa mort, qui me semblent être de bon augure pour ce bon frère. Il a eu le bonheur : 1° de baiser dévotement la croix immédiatement avant que rendre l'esprit ; 2° d'expirer à l'instant qu'on finissait les recommandations de l'âme, à ces paroles : *pervenire mereatur ad gloriam regni caelestis ;* 3° le dernier jour de sa vie a été le dimanche de la Passion de N.-S. et ensemble de saint François de Paule, dont il avait si bien imité la simplicité et humilité ; 4° ce fut aussi le jour de l'ouverture du jubilé ; 5° il a été inhumé vis-à-vis du crucifix de notre église Saint-Lazare ; 6° quelques jours avant son décès, il prédit, contre la pensée du médecin, qu'il ne passerait pas le dimanche.

Il y a grande apparence que tout cela n'est pas arrivé fortuitement, ains que Dieu l'a ainsi permis pour mieux nous donner à connaître l'heureux état de cette belle âme. Cela n'empêchera pas, s'il vous plaît, que vous ne lui rendiez les devoirs accoutumés, ainsi que vous avez fait aux autres de notre compagnie et comme nous avons déjà fait ici, ayant, de plus, chanté un service so-

lennel le jour de son enterrement, qui se fit le lundi 3 avril. Dieu nous fasse la grâce de l'imiter en ses vertus, pour le suivre un jour dans la gloire qu'il possède !

Je suis, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission de Richelieu, à Richelieu.

748. — A MESSIEURS ***

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 20 avril 1645.

Messieurs,

Je n'ai point fait réponse aux dernières lettres desquelles il vous a plu m'honorer, à cause de l'incertitude de l'événement de vos affaires ; mais maintenant qu'ils sont terminés de deçà à votre contentement, la reine ayant fait ôter du bail du convoi de Bordeaux celui des bureaux de votre élection [1] par la sage, intelligente et vi-

---

Lettre 748. — L. a. — Original à l'hôpital général de Clermont-Ferrand.

1. Probablement l'élection des Lannes. Le chapitre de Dax était alors préoccupé de trouver des ressources pour réparer l'église cathédrale. Le délabrement de cet édifice était tel qu'on avait dû interrompre le service paroissial. Sur l'intervention de saint Vincent, la reine Anne d'Autriche avait, par arrêt du 7 juillet 1644, ordonné de prélever chaque année, de 1645 à 1655, dans toute l'étendue des Lannes, un impôt supplémentaire de 40.000 livres pour les réparations à faire au monument. La répartition et le payement de cet impôt dans un pays bien pauvre, qu'appauvriront encore bientôt les guerres de la Fronde, souffrirent bien des difficultés, que le saint ne put dissiper entièrement. (Cf. notre *Histoire des cathédrales de Dax* dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1908, p. 88 et suiv.)

gilante conduite de Monseigneur de Dax [2], il me reste à vous remercier de l'honneur qu'il vous a plu me faire en cela, et à vous dire que, quoique j'aie tâché de vous y servir selon votre ordre, que je l'ai fait f[ort] i[nintelligemment], qui n'avais le crédit [qu'il faut pour aboutir], et que le mérite et la reconnaissance en sont dus à Dieu, à la bonté de la reine et de mondit seigneur, qui ont tout fait.

Que s'il se présente quelqu'autre occasion de vous rendre quelqu'autre petit service, je tâcherai de le faire avec toute l'affection et la diligence qui me sera possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

749. — A JACQUES CHIROYE

De Paris, ce 3 mai 1645.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

L'on vous a déjà écrit en général les nouvelles du décès de notre cher M. Robiche [1], prêtre de notre congrégation de la maison de Marseille [2]. Mais vous n'avez pas

---

2. Jacques Desclaux (1639-1658).

Lettre 749. — L. s. — Dossier de Turin, original. Cette lettre a été envoyée à toutes les maisons de la congrégation de la Mission.

1. Louis Robiche, né à Reuil-la-Ferté (Seine-et-Marne), entré prêtre à Saint-Lazare le 31 octobre 1643, à l'âge de trente-trois ans.

2. La duchesse d'Aiguillon avait fondé la maison de Marseille, le 25 juillet 1643, par un don généreux de 14.000 livres. Le contrat passé ce jour-là énumère les charges imposées aux quatre prêtres que le saint promettait d'envoyer dans cette ville : droit de supériorité sur les aumôniers, qu'ils pouvaient changer à leur gré ; mission tous les cinq ans sur chacune des galères de Marseille et

peut-être encore su le particulier de sa maladie, de sa mort et de ses vertus, et serez sans doute bien aise d'en apprendre quelque chose pour votre consolation et pour l'édification de votre petite compagnie. C'est ce qui m'a obligé de vous faire encore ces lignes, quoiqu'un peu bien tard, à cause que je n'ai pu prendre le temps de m'y appliquer plus tôt.

Voici donc une partie de ce que j'en ai appris de nos missionnaires qui ont toujours travaillé avec lui pendant la dernière année de sa vie, et qui l'ont assisté jusqu'au dernier soupir et jusqu'au tombeau.

Pendant que le bon ouvrier de J.-C. s'employait avec ses confrères à catéchiser, prêcher, confesser et consoler sur les galères les pauvres forçats, particulièrement ceux qui étaient bien malades, Dieu, le voulant faire mériter davantage pour le récompenser plus abondamment, lui envoya une fièvre pourpreuse, qui le saisit à la fête des Rois dernière passée et lui dura 21 jours, dont il n'en eut de libres que quatre, pendant lesquels on eut le temps de lui administrer les sacrements avec toute la connaissance possible. Il édifiait grandement la compagnie en ce qu'étant presque toujours dans le délire ou dans l'assoupissement, sitôt qu'on lui parlait de faire des actes de foi, d'amour, de contrition et les autres, il revenait toujours pour un peu, et les faisait avec grande dévotion. La résignation qu'il avait au bon plaisir de Dieu était admirable ; il disait qu'il était bon qu'il fût en

---

autres ports du royaume ; fonctions d'aumônier à l'hôpital des pauvres galériens de la ville ; « de plus, lors et quand ils le jugeront à propos, ils enverront des missionnaires en Barbarie pour consoler les pauvres chrétiens captifs et les instruire en la foi, amour et crainte de Dieu ». (Arch. Nat. S 6707). Anne d'Autriche, entrant dans les vues de la duchesse d'Aiguillon, accorda à perpétuité au supérieur général de la Mission, par acte du 16 janvier 1644, le titre d'aumônier réal des galères et lui donna la faculté de déléguer son pouvoir et ses droits.

cet état, et que c'était le meilleur pour lui, puisque Dieu le voulait. On faisait de lui tout ce qu'on désirait, se mettant en la posture qu'on demandait, sans se plaindre, ni rien refuser de ce qu'on lui présentait. Il ne cessait quasi de parler, quoique confusément et entre ses dents ; mais son discours était toujours de quelques choses de Dieu, ou pour le moins tendantes à Dieu ; et témoignait une merveilleuse reconnaissance envers sa divine bonté de ce qu'il mourait dans la compagnie, à laquelle il protestait souvent de garder fidélité. Enfin il rendit sa belle âme à son Créateur, à l'instant qu'on commençait le *Subvenite Sancti*, à ces paroles *Occurrite Angeli*, à cause qu'on croyait qu'il eût déjà expiré. Ce fut le 27 de janvier dernier.

La charité qu'il avait exercée envers les pauvres galériens malades avait si bien gagné le cœur des Marseillais qu'encore qu'on n'eût pas dessein de faire grande cérémonie à son enterrement et qu'on n'y eût prié que les amis de la maison, ils y accoururent néanmoins en si grande affluence qu'on craignait que les planchers ne fondissent sous leurs pieds, en sorte qu'on fut contraint de descendre le corps de la chambre où il était mort, pour le mettre dans la chapelle de la grande salle d'en bas, afin qu'un chacun eût la satisfaction de le voir. Dès qu'ils l'avaient vu, ils levaient les yeux et les mains au ciel, disant : « Oh ! la belle âme ! oh ! le béat ! » Et quoique la salle fût très spacieuse et que plus de cent personnes le pussent voir à la fois, néanmoins les uns grimpaient par-dessus les fenêtres, les autres montaient par des échelles et des pièces de bois qu'ils rencontraient. Il s'y passa une chose remarquable entre autres, ce fut qu'un homme de condition se saisit d'un coussin et le déchira à belles dents, pour avoir du sang qui était tombé dessus. Les autres râclaient la chaire sur laquelle il était

assis, les autres prenaient la cire qui tombait des cierges ; si bien que, si on les eût laissé faire, ils eussent emporté et déchiré tout ce qui lui servait, jusqu'à rompre des images qui y étaient. Enfin chacun tâchait d'avoir quelque chose de lui pour la garder comme relique. En le descendant de la chambre, tout le monde se mettait à genoux et s'empressait pour lui baiser les pieds ; et le bruit commun de la ville est que c'est un béat ; et l'on va s'enquêter avec beaucoup de dévotion du lieu où il est enterré, pour lui faire des prières.

Voilà, Monsieur, de beaux témoignages de sainteté ; mais je fais plus d'état des vertus qu'il a pratiquées, particulièrement depuis qu'il a été de notre compagnie, que de tout cela. Il ne me souvient point d'avoir remarqué en lui aucun vice, ni ouï dire qu'il en eût. Au contraire, tandis qu'il a vécu dans notre séminaire de Saint-Lazare, il nous a toujours donné de bons exemples par son humilité, bonté, charité, obéissance et piété. Dieu nous fasse la grâce d'en profiter ! Il était âgé de 35 ans, d'une composition extrêmement forte, nullement sujet à maladies ; ce qui nous doit faire penser de nous tenir prêts à comparaître devant Dieu, puisqu'il y a si peu d'assurance à cette vie. Et cependant travaillons à faire provision de bonnes œuvres que nous lui puissions présenter à ce grand jour. C'est le fruit que je désire que nous tirions de cette mort, heureuse sans doute pour lui, et pour nous aussi, qui ressentirons plus efficacement l'effet de ses prières. Et parce que nous ne pouvons savoir assurément s'il n'a plus besoin des nôtres (ce secret étant réservé à Dieu seul), je vous prie, Monsieur, d'avoir soin de faire dire par chacun de nos prêtres (si vous ne l'avez déjà fait), les trois messes ordinaires en pareille occasion pour le repos de son âme, et que nos frères lui donnent une communion et récitent un rosaire à la même

intention. Nous lui avons tous rendu céans les mêmes devoirs, quoique nous ayons sujet de croire pieusement qu'il n'en ait eu aucunement besoin, puisque la voix du peuple (qui est la voix de Dieu) le béatifie et qu'il est mort en quelque façon martyr, en ce qu'il a exposé sa vie et l'a perdue en travaillant, pour l'amour de Jésus-Christ, au salut corporel et spirituel des pauvres malades, d'une maladie qui donne ordinairement la mort et qu'il savait bien être contagieuse.

Si j'avais le temps de vous marquer en détail les mortifications et les autres actes héroïques de vertu que j'ai ouï rapporter de lui par les nôtres, en une conférence que nous avons faite ici à son sujet, vous connaîtriez encore plus clairement l'heureux état de son âme que par tout ce que je vous viens de dire, étant chose assurée que la marque la plus certaine d'une bonne et sainte mort est la bonne et sainte vie telle qu'a été celle de cet homme apostolique, du moins depuis les deux ans que nous avons eu le bonheur de l'avoir en notre compagnie.

O Monsieur, que nous avons grand sujet d'aimer notre vocation et de nous en rendre dignes, puisqu'en si peu de temps nous pouvons y vivre et mourir en saints ! Dieu nous en fasse la grâce !

Je suis, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Chiroye, supérieur de la Mission, à Luçon.

750. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le règlement porte que la trésorière rendra son compte à l'église, en la présence de Monsieur le curé et des habitants. Nous n'avons point vu jusques à présent que la justice en ait voulu prendre connaissance. Il me semble que M. Tranchot dira et fera mieux que personne ce qu'il faudra faire en cela. Je voudrais bien que vous eussiez un carrosse pour l'aller voir et lui en parler, ou que vous preniez la peine d'en écrire à Mademoiselle [1].

Le personnage est aujourd'hui venu céans et m'a dit que vous avez envoyé quérir M. Roche, auquel vous avez dit qu'il n'oserait vous soutenir ce qu'il pose pour fait. Or il dit qu'il est vrai, mais que vous lui avez dit ou fait choses équivalentes. Je lui ai dit qu'il faut peser les mêmes choses pour avoir un solide avis et qu'il ne me parlât jamais de ces choses, pource que je n'en voulais plus ouïr parler en façon quelconque. J'ai écrit à M. son frère qu'il s'en revienne, pource que, Dieu merci, notre affaire est fait. Et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 750. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Mademoiselle Tranchot

751. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

...Il faut bien se donner de garde d'user de cette pratique [1], dont le malin esprit pourrait se servir pour tenter et le vivant et même la mourante. Le diable fait flèche de tout bois pour attaquer une âme en ce passage, et la vigueur de l'esprit peut rester, quoique celle du corps soit affaiblie. Souvenez-vous de l'exemple de ce saint qui, étant malade, ne voulut point que sa femme le touchât, après s'être séparés par un mutuel consentement, disant qu'il y avait encore du feu sous la cendre. Au reste, si vous voulez connaître les symptômes d'une prochaine séparation de l'âme d'avec le corps, priez quelque chirurgien ou quelqu'autre personne présente de vous rendre cet office, y ayant en cela moins de danger que de le faire par vous-même ; ou bien informez-vous du médecin ce qu'il en pense ; mais, quoi qu'il arrive, ne vous mêlez jamais de toucher ni fille ni femme, sous quelque prétexte que ce soit.

752. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Nous avons maintenant par delà Monsieur de Beauregard, doyen de notre église cathédrale, qui est aussi conseiller au parlement de Toulouse et nommé par la province de Narbonne agent général du clergé. Il m'a écrit que déjà il a eu l'honneur de vous voir, mais il croit néanmoins qu'une de mes

---

Lettre 751. — Abelly, *op. cit.*, 2e éd., 2e partie, p. 267.

1. Le prêtre auquel le saint s'adresse lui avait demandé s'il était permis de toucher le pouls d'une femme malade pour voir s'il était temps de lui donner les derniers sacrements, ou de dire les prières de la recommandation de l'âme.

Lettre 752. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

lettres lui donnera plus de confiance et de liberté à vous approcher, lorsque les affaires de sa charge d'agent ou quelqu' autre occasion l'obligeront à ce faire. Quoique je sache qu'il ne manque pas d'appuis plus puissants que ma recommandation, je n'ai pu néanmoins lui refuser, et vous la fais même avec toute l'affection qu'il m'est possible ; et vous m'obligerez, Monsieur, de lui faire connaître que vous aurez eu quelqu' égard à ce peu de lignes que je vous adresse en sa faveur, comme aussi de croire que je suis pour jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

D'Alet, ce 24 mai 1645.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à St-Lazare, à Paris.*

753. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce jeudi [25 mai 1645 [1].]

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu me faire la grâce que mes importunités ne soient à trop de surcharge à votre charité, et vous demande pardon des peines que je lui donne dans mes besoins. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, me donner une ou plusieurs des intentions que je dois avoir en ma petite retraite, et me faire cette grâce que je puisse entendre demain de vous la sainte messe pour y recevoir votre paternelle bénédiction. Cette grande fête prochaine m'est à une très singulière recommandation pour toutes les grâces signalées que Dieu a faites à son Eglise, et, à mon particulier, pour celle que sa bonté me fit il y a bien 22 ans, qui m'a rendue si heureuse d'être à lui en la manière que votre charité sait [2].

Lettre 753. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Dans une note qui accompagnait sa lettre (*Lettres de Louise de Marillac*, p. 186), la fondatrice parle d'une « loi » que Dieu a mise dans son cœur le jour de la Pentecôte et « qui n'en est jamais sortie ». Voici, d'après ses propres écrits (Arch. de la Mission), le fait auquel elle fait allusion : « En l'année 1623, le jour sainte Monique, Dieu me fit la grâce de faire vœu de viduité, si Dieu appelait mon mari. Le jour de l'Ascension en suivant, j'eus un

Je sens en mon intérieur je ne sais quelle disposition qui, ce me semble, me veut attacher à Dieu plus fortement ; mais je ne sais comment. Dites, s'il vous plaît, mon très honoré Père, à votre pauvre fille et servante ce que vous en pensez, au nom de Jésus, par lequel nous sommes à Dieu ce que nous lui sommes. J'attends beaucoup d'aide de vos saintes prières et prie votre très honoré ange vous en faire souvenir.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

754. — *GASPARD DE SIMIANE DE LA COSTE A SAINT VINCENT*

Marseille, 1645.

Je vous écris pour vous faire savoir le progrès de l'hôpital,

---

grand abattement d'esprit, pour le doute que j'avais si je devais quitter mon mari, comme je le désirais fortement, pour réparer mon premier vœu et avoir plus de liberté de servir Dieu et le prochain. Je doutais encore que l'attache que j'avais à mon directeur m'empêchât d'en prendre un, lui absent pour longtemps, et craignais y être obligée. Et j'avais encore une grande peine pour le doute de l'immortalité de l'âme. Ce qui me fit être, depuis l'Ascension jusques à la Pentecôte, en une peine incroyable. Le jour de la Pentecôte, oïant la sainte messe ou faisant l'oraison à l'église, tout en un instant mon esprit fut éclairci de ses doutes, et fus avertie que je devais demeurer avec mon mari et qu'un temps devait venir que je serais en état de faire vœu de pauvreté, chasteté et obéissance, et que ce serait en une petite communauté où quelques-unes feraient le semblable. J'entendais lors être en un lieu pour servir le prochain, mais je ne pouvais comprendre comme cela se pouvait faire, à cause qu'il y en devait avoir allant et venant. Je fus encore assurée que je devais demeurer en repos pour mon directeur et que Dieu m'en donnerait un, qu'il me fit voir lors, ce me semble ; et sentis répugnance d'accepter ; néanmoins j'acquiesçai ; et me semblait que c'était pour ne pas encore devoir exécuter ce changement. Ma troisième peine me fut ôtée par l'assurance que je sentis en mon esprit que c'était Dieu qui m'enseignait ce que dessus, et que, y ayant un Dieu, je ne devais douter du reste. J'ai toujours cru avoir reçu cette grâce du B. Monseigneur de Genève, pour avoir, avant sa mort, grandement désiré lui communiquer ces peines, et depuis, y avoir senti une grande dévotion, et reçu par ce moyen beaucoup de grâces ; et en ce temps j'eus quelque sujet de le croire, dont il ne me souvient pas maintenant. »

Lettre 754. — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XXVIII, 1re éd., p. 130. Ce fragment de lettre se trouve tout entier dans une lettre

à l'établissement duquel vous avez tant contribué [1]. *Vous aurez appris par ma dernière comme, après beaucoup de résistance, par l'aide de Notre-Seigneur, on nous a donné les malades des galères. Certes, je ne vous saurais exprimer la joie que reçoivent ces pauvres forçats lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital, qu'ils appellent un paradis. A l'en-*

---

adressée le 30 mai 1645 par le chevalier de la Coste à M. de Montmaur, conseiller du roi. (Cf. *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille.* Documents publiés par Raoul Allier, Paris, 1909, in-8, p. 198.) Abelly se serait-il trompé de destinataire, ou le chevalier de la Coste aurait-il écrit dans les mêmes termes à M. de Montmaur et à saint Vincent ? Raoul Allier préfère la première hypothèse (*ibid.*, p. 199, note 2) ; la seconde semble plus vraisemblable, car ce que dit ici le chevalier s'applique fort bien à saint Vincent.

Gaspard de Simiane de la Coste, né à Aix en 1607, avait été ramené à Dieu par la mort prématurée d'une personne qu'il aimait. Il vint à Paris, y étudia l'art de la controverse sous le P. Véron et se lia avec saint Vincent de Paul, qui développa dans son cœur l'amour des malheureux et l'intéressa particulièrement au sort des pauvres galériens. C'est à lui surtout, à saint Vincent et à Mgr Gault, évêque de Marseille, qu'est due la fondation de l'hôpital des forçats établi dans cette ville. Il créa aussi l'*Œuvre des femmes bohèmes* en faveur des femmes qui suivaient les galères, soit pour ne pas abandonner leurs maris, soit pour d'autres raisons moins avouables. Le pieux chevalier était plein des maximes de saint Vincent. Il se conformait, autant qu'il le pouvait, à la règle des missionnaires : lever à quatre heures, une heure d'oraison, lecture d'un chapitre du Nouveau Testament à genoux et tête nue, une demi-heure de lecture spirituelle, visite au Saint-Sacrement avant et après les sorties, retraite mensuelle, retraite annuelle de huit jours. Son temps était pris en grande partie par les galériens de l'hôpital, auxquels il se plaisait à apporter ses consolations et ses soins. Les missionnaires n'avaient pas de meilleur auxiliaire. Il mourut de la peste le 24 juillet 1649, victime de son dévouement, dans des circonstances que nous rapporterons plus loin. M. de Ruffi a publié sa vie en 1659. (*Vie de M. le chevalier de la Coste*, Aix, in-8°.)

1. Les biographes de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille (Marchetty, *op. cit.*, p. 206), et du chevalier de la Coste (Ruffi, *op. cit.*, p. 123) font remonter les commencements de l'hôpital des forçats à l'année 1618, à une époque où Philippe-Emmanuel de Gondi était général des galères, et saint Vincent son conseiller écouté. Faute de moyens sans doute, l'établissement resta inachevé. Jean-Baptiste Gault reprit le projet, y intéressa le chevalier de la Coste, saint Vincent, la duchesse d'Aiguillon et d'autres personnages influents et mourut sans avoir rien commencé. Le chevalier de la Coste se consacra à cette œuvre et eut la joie de la voir aboutir, grâce aux mêmes concours.

trée seulement, on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mol que le bois sur lequel ils ont accoutumé de coucher. Et ils sont tous ravis de se voir couchés, servis et traités avec un peu plus de charité que dans les galères, où nous avons renvoyé grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que Dieu a béni cette œuvre; ce qui paraît non seulement en la conversion des mauvais chrétiens, mais même des Turcs qui demandent le saint baptême.

755. — AU COMTE DE BRIENNE

De Saint-Lazare, ce 2 de juin 1645.

Le Conseil des choses ecclésiastiques prie Monsieur de Brienne par son serviteur Vincent d'écrire à M. le comte d'Alais [1], au parlement et aux consuls de la ville d'Aix, en Provence, qu'ils aient à faire cesser les actions scandaleuses et offensant Dieu et les gens de bien, qui se pratiquent depuis peu en la procession de la Fête-Dieu qui se fait à Aix, et dont la malheureuse pratique avait été supprimée, il y a quelques années, par l'ordre du feu roi et a recommencé l'année passée [2].

VINCENT DEPAUL,
indigne supérieur des prêtres de la Mission.

Suscription : Pour Monseigneur le comte de Brienne.

Lettre 755. — L. a. — Bibl. Nat., collection Clairembault, vol. 399, p. 9443, original.

1. Louis-Emmanuel de Valois, mort sans postérité le 13 novembre 1653.

2. La procession de la Fête-Dieu était accompagnée à Aix de représentations allégoriques qui n'avaient rien de pieux ou même de décent. On y voyait de jeunes garçons, sous des déguisements de cupidons et de démons, se permettre des libertés vraiment excessives, pour mieux remplir leur rôle, qui consistait à symboliser les péchés capitaux. On trouve des renseignements intéressants sur cette ques-

756. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce samedi, veille de la Pentecôte. [*3 juin 1645*[1].]

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu que la médecine vous ait trouvé en assez bonne disposition pour servir à votre santé ; mais j'ai bien craint que ce fût trop tôt. Je pensais, y a quelques jours, de vous proposer les bouillons, et je crois qu'ils vous feront beaucoup de bien. S'il vous plaît nous permettre de vous en envoyer dès demain ? J'en ai pris cette semaine et en ai senti un notable soulagement.

Je ne saurais attendre plus longtemps, mon très honoré Père, à vous dire l'état auquel j'ai été ces jours de ma petite retraite. Je crois que Dieu ne veut pas que je goûte pleinement cette suavité. Depuis hier j'en ai été bien distraite pour une de nos malades qui reçut l'extrême-onction. C'est une bonne fille qui était à Saint-Barthélemy, fille d'un marchand de Tours, et s'appelle Catherine de Gesse. Notre autre malade d'esprit ne fait autre chose que nous reprocher qu'elle vous a bien demandé et que nous ne voulons pas en avertir votre charité. Nous travaillerons à nous en défaire après ces fêtes, s'il plaît à Dieu.

Et pour moi, mon très cher Père, que ferai-je demain ? Ne laisserai-je point de communier sans vous avoir fait connaître les malices que j'ai remarquées en mon examen ?

O bon Dieu, que j'ai de sujet d'avouer et reconnaître que je ne fais rien qui vaille ! Mon cœur ne s'en aigrit pas pourtant, quoiqu'il ait sujet de craindre que la miséricorde de Dieu se lasse de s'exercer en un sujet qui lui désagrée toujours.

C'est aujourd'hui le jour anniversaire de la chute de notre plancher, demain celui auquel notre bon Dieu m'a une fois fait connaître ses volontés et auquel je désirerais que son saint amour se donnât à mon cœur pour loi perpétuelle.

---

tion dans Joseph de Haitze, *Esprit du Cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, 1708, et dans Grégoire Gaspard, *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix en Provence*, Aix, 1777, in-12. La Compagnie du Saint-Sacrement de Marseille eut à lutter contre de semblables abus. (Raoul Allier, *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*, Paris, 1909, in-8°.)

Lettre 756. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original.

Voyez, mon très honoré Père, ce qu'il a besoin pour cela et si votre charité peut m'enseigner quelque mot d'aide, et aussi prendre la peine me mander si demain, en quelques-unes de mes méditations, je prendrai l'évangile du jour, ou la descente du Saint-Esprit, ou si en toute la journée mes méditations seront en ce sujet.

Je vous demande pardon de mon importunité, quoiqu'il me semble qu'en cela je fais la très sainte volonté de Dieu, par laquelle je suis, Monsieur, votre très obligée fille et très obéissante servante.

L. DE MARILLAC.

Ce samedi.

Je vous recommande mon fils, pour l'amour de Dieu. Il m'est venu en l'esprit de demande s'il n'a point de grande croix en sa chambre.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

757. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Avant 1650* [1].]

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, pour l'amour de Dieu, que je puisse avoir l'honneur de vous parler ce matin, pour une réponse que je suis pressée de donner à mon fils, qui me doit venir trouver aujourd'hui, ne la lui ayant pas voulu donner hier. Que si vos affaires vous pressent de sortir avant que je puisse être chez vous, s'il plaît à votre charité prendre la peine de passer céans? Je prends la liberté de vous faire cette très humble supplication comme en ayant grand besoin et étant, en l'amour de Jésus crucifié, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce jeudi.

Suscription *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 757. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1649, Louise de Marillac aurait dit « Mon très honoré Père » et non « Monsieur ».

758. — A LA MÈRE MARIE-AGNÈS CHEVALLIER[1]

De Paris, ce 25 juin 1645.

Ma Révérende et très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous remercier assez tendrement à mon gré de tant de bontés et de cordialité que vous nous témoignez en la personne de M. Gallais[2]. O ma Mère, que je vous en remercie bien tendrement et que je vous supplie de même de nous continuer la même bonté et d'agréer la reconnaissance que je vous en fais !

J'envoie les patentes qu'il faut pour nos affaires à M. Gallais, et à vous, ma chère Mère, mon cœur, en celui de Notre-Seigneur, ensemble à votre sainte communauté,

---

Lettre 758. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. de Saint-Rémy, directeur de l'asile des aliénés au Mans.

1. Supérieure de la Visitation du Mans (21 mai 1643-27 mai 1646), précédemment professe au premier monastère de Paris.

2. M. Gallais était allé au Mans prendre possession de la prévôté et maîtrise de l'église collégiale et royale de Notre-Dame de Coëffort, cédée à la congrégation de la Mission le 26 janvier 1645 par le prévôt Martin Lucas, principal administrateur de l'Hôtel-Dieu de la ville du Mans, tant en son nom qu'au nom de ses confrères. Ce dernier posait comme conditions qu'il jouirait, sa vie durant, des fruits et du revenu du prieuré, qui montait à la somme de 2.400 livres, que ses confrères recevraient leurs pensions ordinaires, que des prêtres de la Mission y seraient envoyés en nombre suffisant, y célébreraient l'office divin, acquitteraient les messes et obits de fondation et s'adonneraient au travail des missions. Le roi, à qui appartenait la nomination du prévôt, avait, par ses lettres patentes de février 1645, renoncé à son droit d'y pourvoir et approuvé le concordat. Emmeric-Marc de la Ferté, évêque du Mans, passa le décret d'union le 18 novembre 1645 et y ajouta le droit de présenter et de nommer aux cures de Montbizot et de la Maison-Dieu, à la charge, pour les prêtres de la Mission, d'acquitter toutes les fondations et autres obligations du prieuré, de remplir les fonctions d'aumôniers du grand Hôtel-Dieu du Mans et de recevoir les ordinands et les séminaristes qui leur seraient envoyés.

que je prie Dieu qu'il sanctifie de plus en plus, qui suis, en l'amour du même Seigneur et de sa sainte Mère, ma Révérende Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma R. Mère ma R. Mère la supérieure de la Visitation Sainte-Marie du Mans, au Mans.

759. — A JEAN DEHORGNY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 30 juin 1645.

Il m'est venu quelque lueur cette semaine des moyens qu'il y aurait d'introduire la piété dans les esprits de ceux qui doivent un jour composer cette cour-là ; et je vous avoue que la proposition qui m'a été faite de l'instruction des enfants m'a passé dans l'esprit comme l'unique moyen ; mais il y a tant de choses à dire à l'égard de cela qu'il faut n'y rien faire si la Providence n'y contraint.

760. — A JEAN DEHORGNY

De Paris, ce 6 juillet 1645.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous envoie un mémoire de l'irrégularité de deux prêtres qui se sont trouvés en cet état en leur retraite, et

---

Lettre 759. — Reg. 2, p. 227.

Lettre 760. — Recueil du procès de béatification.

je vous supplie, Monsieur, d'obtenir leur dispense et de la nous envoyer au plus tôt. Ils sont cependant sur nos bras au séminaire du collège des Bons-Enfants.

Votre lettre du 12 du passé me parle d'une procuration générale pour acheter une maison. J'ai oublié de la faire dresser ; et puis nous sommes dans l'impuissance de cela. Mandez-moi si vous avez quelque occasion commode et présente.

Je pense bien ce que vous dites de Monsieur de Babylone [1]. Nous verrons.

Monsieur Dufestel s'en va du poumon et est contraint de sortir de Marseille. Je me trouve en peine de remplir cette place. Nous n'avons personne plus propre ni plus présent que Monsieur Guérin [2], à la place duquel je le prie de se rendre à Annecy.

Je ne vois pas bien clair dans le dessein de Monsieur C[odoing]. Il faut attendre avec patience.

Monsieur Coglée [3] semble nécessaire à Marseille, où il est revenu de son indisposition.

Je vous ai dit ma pensée au sujet du f[rère] Berthe [4] à l'égard dudit sieur.

Je suis consolé de ce que vous m'avez mandé, si me

---

1. Le Père Bernard de Sainte-Thérèse.

2. Supérieur du séminaire d'Annecy.

3. Marc Coglée, né à Carrick (Irlande) le 25 avril 1614, ordonné prêtre le 30 mai 1643, reçu dans la congrégation de la Mission le 24 juillet suivant. Il venait d'être envoyé à Marseille, où il resta jusqu'en 1646. Dans un moment de trouble et de découragement, il eut le bonheur de rencontrer Gérard Brin, son compatriote, qui le retint dans la compagnie. Après lui avoir donné le temps de se raffermir un peu par quelques jours passés au séminaire interne, le saint le plaça à Sedan (1646). Marc Coglée fit les vœux dans cette ville le 13 décembre 1649 et fut nommé, l'année suivante, curé de la paroisse et supérieur de l'établissement. Remplacé en 1654 par Jean Martin, il reprit ces mêmes fonctions en 1655 et les garda un an. Il eut pendant quelques mois en 1659 la direction du séminaire d'Annecy, qu'il quitta pour rentrer à Saint-Lazare.

4. Thomas Berthe, de Donchéry (Ardennes), fut reçu dans la congrégation de la Mission le 26 novembre 1640, à l'âge de dix-

semble, que le R. P. Léon [5] doit aller passer quelques jours chez vous. S'il est encore à Rome, je l'embrasse avec toute l'affection de mon cœur, comme je fais aussi le bon Monsieur de Montheron, prosterné en esprit aux pieds de l'un et de l'autre.

Pour ce que vous me dites de la difficulté de donner des bénéfices à des enfants, c'est une ordonnance qui a été faite, Messeigneurs de Lisieux [6] et de Beauvais [7] étant dans le Conseil des choses ecclésiastiques, pour les raisons que vous pouvez penser et pour la raison qu'on dit que c'est des deux maux estimer le pire, qui sont la confidence et l'inutilité de l'enfance. Cela serait bon s'il n'y avait que des hommes mariés et qui ont des enfants, qui demandassent des bénéfices ; mais ce nombre-là ne revient peut-être pas au tiers ; car tous ceux qui demandent des bénéfices ne sont pas mariés, et tous ceux qui le sont n'ont pas des enfants, et tous ceux qui en ont ne

---

huit ans, et prononça les saints vœux le 8 décembre 1645. Ordonné prêtre en 1646, il fut envoyé à Sedan. Persuadé qu'il allait dans cette ville en qualité de supérieur, il fut humilié de voir qu'on lui confiait un emploi inférieur et se retira dans sa famille. Il revint bientôt à de meilleurs sentiments, et saint Vincent, qui connaissait sa vertu et appréciait ses talents, le reçut avec joie. Thomas Berthe rendit de grands services à sa compagnie dans les emplois importants qui lui furent confiés. Il fut de 1649 à 1650 supérieur du séminaire des Bons-Enfants, de 1653 à 1655 supérieur de la maison de Rome, en 1660 secrétaire de sa congrégation, de 1661 à 1667 assistant du supérieur général, de 1668 à 1671 supérieur de la nouvelle maison de Lyon, de 1673 à 1682 et de 1687 à 1689 supérieur du séminaire Saint-Charles, de 1682 à 1685 supérieur à Richelieu. En octobre 1659, saint Vincent jugeait que parmi ses missionnaires nul n'était plus apte à le remplacer à la tête de sa congrégation que René Alméras ou Thomas Berthe. Ce furent les deux noms qu'il proposa d'avance par écrit à l'assemblée générale qui devait lui choisir un successeur. Thomas Berthe mourut en 1697. Il y eut entre lui et Edme Jolly, alors supérieur général, des froissements qui assombrirent ses dernières années. (Cf. *Notices*, t. II, pp. 247-313.)

5. De l'Ordre des Carmes mitigés.
6. Philippe Cospéan.
7. Augustin Potier.

sont pas déterminés à les faire d'église et prennent cependant le bien. Il y a eu difficultés à l'observance de cette ordonnance. L'on se fait de grandes violences pour la rompre ; mais voilà que, par la grâce de Dieu, l'on commence à s'y habituer. Monsieur de Chavigny [8] ayant perdu son second fils, chargé de deux bonnes abbayes, et les parents les demandant pour son troisième fils, qui n'a que 5 ou 6 ans, et Dieu m'ayant donné la force de tenir ferme, il vint me trouver et me dire que tant s'en faut qu'il eût trouvé mauvais que j'eusse insisté contre, qu'au contraire, si j'eusse consenti au désir de Madame sa mère, je l'aurais scandalisé, qu'il m'en aurait méprisé et ne l'aurait pas accepté. C'est Monsieur de Chavigny même duquel je vous parle. Ceci soit dit à l'oreille de votre cœur. Je ne sais pourquoi je me suis laissé emporter à vous en tant dire.

Voyez nos petites nouvelles. Dieu a disposé de Monsieur de Vincy. Il est parti de ce monde non seulement avec paix, mais aussi avec joie. Il a désiré que nous l'ayons reçu en la compagnie quatre heures avant mourir, selon l'inspiration qu'il m'a dit qu'il en avait eue. Nous l'avons enterré de même. Je le recommande à vos prières.

Monsieur Lambert est entré dans le séminaire [9], où il est un exemple notable.

Nous avons envoyé Monsieur Gallais au Mans prendre possession de notre établissement [10].

---

8. Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire d'Etat. Anne Phelippeaux, dame de Busançois, son épouse, lui donna dix fils et huit filles, parmi lesquels beaucoup moururent jeunes ou se firent religieux. L'un deux, François, devint évêque de Rennes et de Troyes. Les deux enfants dont il est ici question étaient Nicolas, né le 6 septembre 1633, et Urbain, né le 27 novembre 1639.

9. Au séminaire interne de Saint-Lazare.

10. Il avait pris possession le 30 juin.

Monsieur Portail s'en va retirer sept ou huit jours, et, cela fait, nous le ferons partir pour aller faire la visite que faisait Monsieur Lambert. Il a besoin d'exercice. Peut-être qu'il vous ira voir. Nous ferons faire par Monsieur Lambert sa charge d'assistant, ce cependant si vous n'êtes d'avis contraire, et les autres auxquels j'en écrirai, conformément à notre règle.

Nous avons commencé le séminaire des ecclésiastiques, qui célèbrent la sainte messe à Notre-Dame [11]. Il y en a environ vingt déjà aux Bons-Enfants depuis sept ou huit jours. Nous y avons envoyé Monsieur Gilles et Monsieur de Beaumont [12] pour suivre les leçons et avons rappelé ici le frère Damiens, qui ravit ses écoliers. Et pour les ordinands, il faudra les faire venir ici, où nous allons commencer un bâtiment à la place de la petite infirmerie [13]. C'est Madame la duchesse d'Aiguillon qui a

---

11. A la suite d'une fondation faite par Richelieu, douze clercs s'étaient joints en 1642 aux jeunes séminaristes qui faisaient leurs humanités. En 1645, désolé de voir de nombreux prêtres vivre à Paris en des lieux où leur vertu était gravement exposée, célébrer sans dévotion et sans souci des rubriques, aller d'église en église mendier des honoraires de messes et demander publiquement l'aumône, saint Vincent aménagea un local à l'extrémité de l'enclos Saint-Lazare, dans un bâtiment qui prit le nom de séminaire Saint-Charles, y logea les séminaristes qui faisaient leurs humanités et reçut à leur place au collège des Bons-Enfants une quarantaine d'ecclésiastiques. Leurs honoraires de messes devaient servir à couvrir les frais de nourriture. Il était convenu avec le chapitre qu'ils iraient tous, à heure marquée, dire la messe à Notre-Dame. Le saint n'eut qu'à se féliciter de cette nouvelle œuvre, qui donna de bons prêtres à l'Eglise. (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 411 et suiv.)

12. Pierre de Beaumont, né à Puiseaux (Loiret) le 24 février 1617, entré dans la congrégation le 23 février 1641, reçu aux vœux le 4 octobre 1643, ordonné prêtre en mars 1644. Il fut emprisonné lors du procès auquel donna lieu l'établissement de Saint-Méen, devint directeur du séminaire interne de Richelieu, puis par deux fois supérieur de la maison (1656-1660, 1661-1662).

13. Le nouveau bâtiment eut environ vingt-trois mètres de long et neuf de large. Avec ses quatre étages, il offrait une place suffisante aux ordinands. (Arch. Nat. M 212, liasse n° 7).

donné 10.000 livres pour cela. Et nous faisons enfermer nos terres de murailles.

Quoique toujours dedans l'incommodité, ma lettre est plus longue, parce que je garde la chambre aujourd'hui, à cause d'un mal que j'ai au pied. Et voilà ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que j'embrasse votre petite compagnie, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, et suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de faire tout ce que vous pouvez pour la dispense de Monsieur Legras. Sa bonne mère y est toute résolue, et il n'y a point d'apparence qu'il change de résolution [14].

Suscription : A Monsieur Monsieur Dehorgny, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

761. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

La divine Providence vous ayant appelé, pour sa plus

---

14. Nous ignorons de quelle dispense avait besoin Michel Le Gras. Tout ce que nous savons, c'est que cette dispense fut très difficile à obtenir et que les démarches se poursuivirent pendant plusieurs années. On fit intervenir le roi, qui envoya des ordres à son ambassadeur. Ce dernier, après avoir parlé de l'affaire au Souverain Pontife lui-même, sans aboutir, chercha de l'appui auprès des cardinaux les plus influents. En 1648, rien n'était encore fait. Il y a sur ce sujet, au Berceau de Saint-Vincent-de-Paul, deux intéressantes lettres de René Alméras à Louise de Marillac, l'une du 23 mars 1648, l'autre du 21 juin 1649. Nous pensons qu'il s'agit d'une dispense en vue d'un mariage. Mais quelle était donc la nature de l'empêchement pour rencontrer tant d'obstacles malgré de si hautes interventions ?

Lettre 761. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

grande gloire, au soin des plus importantes affaires ecclésiastiques de ce royaume et vous ayant inspiré depuis longtemps un si grand zèle pour procurer dans les occasions la réformation de la police et discipline de l'Eglise, j'ai pris la confiance de vous adresser quelque petit mémoire des principaux et plus fréquents désordres qui la troublent et relâchent notablement en ces quartiers. J'ai eu cette pensée, depuis quelques années que j'en ai eu la connaissance, de vous en donner avis. Ce qui m'a pourtant fait différer jusqu'à présent a été que j'ai vu que le temps le plus propre pour y remédier serait celui de la tenue de l'Assemblée du clergé, dont les plus dignes et principaux emplois sont de dresser ces sortes de règlements et prendre les moyens plus efficaces pour l'exécution. Vous l'examinerez donc, s'il vous plaît, et verrez ce qui sera possible, car je sais que tout ce qui est à désirer n'est pas toujours à espérer. Je n'y ai pas aussi marqué beaucoup d'autres besoins, quoique pressants, tant parce qu'ils sont assez connus, que parce que j'ai douté si le temps et l'état des affaires en souffrirait la proposition. Et de ce peu même que j'y ai appris, vous jugerez peut-être qu'il n'en doit pas présentement être parlé ; ce que je soumets entièrement à votre prudence. Et en cas qu'il en dût être proposé quelqu'article, je n'estime pas être à propos qu'on sût que j'y eusse aucune part, pour plusieurs raisons que vous pourrez juger, ne m'en étant, pour ce sujet, découvert à personne qu'à vous.

Je vous supplie, Monsieur, d'excuser ma liberté que j'ose continuer de prendre avec vous, sans violer le respect que je vous dois et porterai toujours, comme, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

D'Alet, ce 12 juillet 1645.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à St-Lazare.*

762. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Juillet 1645 [1].]

Je vous prie de recommander l'âme de feu Monsieur

Lettre 762. — Manuscrit de Lyon.
1. Date de la mort de M. de Vincy.

de Vincy, qui est décédé très pieusement, après avoir été reçu dans la compagnie, selon l'inspiration qu'il me dit, 2 ou 3 heures avant de mourir, que Notre-Seigneur lui en avait donnée.

763. — A GUILLAUME GALLAIS, PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS

14 juillet 1645.

M. ... va avec bonne volonté. Je pense qu'il sera bon que vous l'occupiez, de crainte que, s'occupant lui-même, il n'altère ses bonnes dispositions. Il en est de quelques esprits comme des meules tournantes sans blé, qui s'enflamment et brûlent le moulin.

Je vous prie derechef de m'écrire à moi seul vos petites difficultés, et jamais à qui que ce soit du dehors, qui altère et gâte tout à fait le dedans, quand on lui témoigne ses peines. Je ne veux pas dire que je craigne cela de celui à qui vous avez fait vos petites plaintes jusqu'à présent ; mais je ne puis vous cacher ni le mépris auquel cela met la personne même qui témoigne ainsi ses faiblesses au dehors, et la compagnie en général, ni les contes qui s'en font. Au nom de Dieu, Monsieur, faites attention à cela et ne craignez pas de vous plaindre à moi de moi-même. Vous verrez que j'en ferai bon usage, Dieu aidant.

764. — AU PARLEMENT

[16 juillet 1645 [1].]

Supplient humblement les prêtres de la congrégation

Lettre 763. — Reg. 2, p. 261.

Lettre 764. — L. a. — L'original appartient à M. le chanoine Lœvenbruck, curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul à Nancy.

1. Date marquée sur le dos de la requête.

de la Mission établis à Saint-Lazare-lez-Paris, disant qu'il a plu au roi de leur donner permission, par lettres patentes du vingt-troisième jour de juin mil six cent quarante-cinq, adressantes à vous, Nosseigneurs, de vendre ou faire couper la quantité de quatre-vingt-dix arpents de bois de haute futaie au-dessus de trois âges, faisant partie de la ferme de Rougemont [2], sise en la paroisse de Sevran [3], joignant les bois de Livry [4], à cause que la plupart dudit bois sont vieux et rabougris, qu'ils ne profitent plus et empêchent le taillis de venir, pour employer l'argent qui viendra de ladite vente, partie pour employer aux murs et clôture qu'ils font faire pour enfermer les terres qu'ils ont au derrière de Saint-Lazare [5], à cause du grand dégât que le public fait allant et venant, et dérobant les blés quand ils sont venus en maturité [6], et partie pour retirer une maison sise dans ledit faubourg Saint-Martin et aliénée par leurs prédécesseurs, ou pour acheter une ferme qui leur est commode

---

2. Ferme dépendante du prieuré de Saint-Lazare.

3. Aujourd'hui petite commune de Seine-et-Oise.

4. En Seine-et-Oise.

5. Ces murs de clôture existaient autrefois. Ils étaient tombés pendant les guerres civiles. Bien que le saint eût commencé à les faire reconstruire à la suite d'une autorisation royale, donnée le 20 février 1644, il avait dû renvoyer les ouvriers, sur l'opposition de Cadet, garde des plaisirs du roi. Une nouvelle requête, présentée le 16 juin 1645 pour obtenir l'enregistrement des lettres patentes, reçut une réponse favorable, le 6 juillet, de Gabriel de Rochechouart, bailli de la Varenne du Louvre, grâce à l'appui de la reine régente. Il fut permis de reprendre les travaux interrompus, à condition de ne laisser « aucuns trous de boulain au pied desdits murs de clôture, par lesquels les liepvres qui sont dans la plaine y puissent entrer et ne souffrir que au dedans dudit clos il soit tendu aucuns aliers ny autres engins de chasse pour prendre perdrix et perdreaux qui s'y pourront retirer. » (Arch. Nat. S 6698, reg. f° 49.)

6. Déjà avant le 20 février 1644, saint Vincent s'était plaint des maraudeurs, qui s'étaient introduits nuitamment dans la propriété de Saint-Lazare, munis de sacs, au temps de la moisson, et avaient coupé et emporté le tiers des épis (Arch. Nat. S 6698, reg. f° 49). Il est probable qu'ils avaient recommencé leurs rapines.

dans la paroisse de Saclay [7] ; ce qui retournera à l'avantage de ladite maison de Saint-Lazare.

Ce considéré, Nosseigneurs, il vous plaise faire enregistrer lesdites lettres au greffe de votredite cour, pour faire jouir lesdits suppliants à l'effet d'icelles ; et vous ferez bien.

VINCENT DEPAUL,
supérieur de la congrégation de la Mission [8].

765. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

J'oubliais hier à vous dire que Madame Chanevas veut que nos sœurs de St-Gervais prennent les 5 sols que les dames qui font cuire le pot des pauvres donnaient pour salaire à la femme qui le portait avant que nos sœurs y fussent, et qu'elles croient qu'un morceau de bœuf qu'elles mettent aussi dans le pot pour la même, soit pour nosdites sœurs, avec deux pains qu'elles leur donnent; le tout retournant maintenant au profit desdits pauvres;car ladite dame Chanevas prend de nos sœurs les cinq sols tous les jours et fait donner le reste aux pauvres. Cela fait peine à nos sœurs, à cause que les dames leur demandent si elles ne sont pas gagées, et si Madame Chanevas ne veut pas qu'elles disent qu'elles lui baillent cet argent. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me mander ce que je leur dirai de faire, à cause que Madame Chanevas m'avait fait espérer que la chose n'irait pas ainsi.

Je suis aussi en soin si nous essaierons de faire tenir la sœur Jacqueline à Saint-Jacques ou céans ; c'est celle qui était à Saint-Leu. Il faudrait vous en dire les difficultés ; mais je n'ose demander de vous parler, si je ne sais que vous l'agréez ; l'un et l'autre pressent, autant que j'ai besoin que votre charité s'exerce sur ma misère, ne pouvant être

---

7. La ferme d'Orsigny. Elle était achetée, mais non encore entièrement payée.

8. Le mot *montré*, ajouté en bas de la requête au greffe, indique que la formalité du *soit montré au procureur général* a été accomplie.

Lettre 765. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

aidée que par la conduite de la volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, votre très indigne fille et très obligée servante.

L. DE M.

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si votre charité a baillé de l'argent à mon fils et si j'irai aux Filles-Dieu[1] *ce matin à un service auquel Madame de Verthamon*[2] *m'a avertie d'aller, d'une de ses tantes, au cas que je puisse avoir son carrosse.*

Ce 19 juillet [*1645*[3].]

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

766. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

J'ai pensé vous devoir envoyer cette lettre, à ce que vous prissiez la peine de la voir. Je m'étonne bien si la Mère l'a fait faire, lui ayant fait connaître le peu de moyen que j'ai de faire du bien à la maison, et encore dans l'incertitude que cela serve de quelque chose. Ce n'est pas qu'y demeurant je ne désire contribuer et y procurer du bien par toutes les voies que je pourrai. Je sais bien que la plupart des filles qui y sont ne donnent rien. Si ce que celle-ci dit est vrai, encore pourrait-elle avoir assez bonne dot de son bien pour une fille de sa sorte, quand bien elle n'aurait que moitié de ce qu'elle dit avoir en son pays. Je crois que ces bonnes religieuses ont donné beaucoup de croyance aux raisons qu'elle leur a pu dire qu'elle avait de prétendre justement à ses desseins.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de cette importunité ; mon intention est de vous faire connaître l'état de cette mauvaise affaire pour quand votre cha-

---

1. Couvent de filles repenties.

2. Marie Boucher d'Orsay, épouse de François de Verthamon, seigneur de Breau, baron de Manœuvre, maître des requêtes.

3. Cette lettre semble être des premiers temps de l'établissement de Saint-Gervais, et par suite elle doit suivre d'assez près la lettre 742.

Lettre 766. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

rité prendra la peine de voir ces bonnes religieuses, qui disent en avoir grand besoin.

Plût à la divine bonté augmenter vos forces à proportion des affaires dont tout le monde vous accable. Faites-moi la charité parmi tout cela de voir devant Dieu mes besoins et les lui recommander, puisque c'est mon unique aide pour faire sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Monsieur, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE M.

Ce 21 juillet [1645 [1].]

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

767. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*26 juillet 1645* [1].]

Monsieur,

Je me fais croire qu'il y a bien longtemps que je n'ai pris la liberté de vous parler et que cela m'excusera vers votre charité si je prends celle de vous dire que je suis en peine de votre mal, que je crains plus grand que l'on ne nous fait croire. Si vous étiez un de nos pauvres, il me semble que notre eau forte de Monsieur Deure vous aurait bientôt guéri, et que les onguents, quels qu'ils puissent être, échauffent le mal et le tiennent toujours en suppuration.

Je ne sais, mon très honoré Père, si le bon prêtre des filles de la Madeleine vous a parlé. Il presse pour la résolution de la sortie de cette personne et semble se faire fort de sa conversion, disant qu'elle l'assure ne vouloir jamais penser à la personne auquel elle est attachée [2], *qu'elle se veut retirer à son pays. Je me suis souvenue depuis que c'était la résolution qu'ils avaient prise ensemble avant leur capture, et que la lettre que j'ai fait voir à votre charité depuis marque que son dessein à lui est de s'associer après le mariage avec les parents de cette fille, qui vendent du vin, ou se retirer en ce pays-là pour y vivre en paix, mais en fainéant. Sa pensée d'elle donc de sortir, a toute sorte d'apparence qu'elle croit que, si tôt qu'elle sera sortie, il l'ira trouver.*

---

1. Date ajoutée au dos de l'original.

Lettre 767. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original.

2. Il est facile de deviner le nom de celui que Louise de Marillac a en vue en écrivant ces lignes.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de vous parler de telle affaire, qui m'est toujours aussi récente qu'au commencement, et dans de certains temps pénible plus que je ne puis dire.

Ma pensée, que je suis bien proche de mourir, continue toujours ; et quoique je veuille bien, si Dieu le veut, que je laisse toutes mes petites affaires décousues et en pauvre état, si Dieu le veut, je ne laisse pas de souffrir en ce sujet.

Notre petite compagnie ne fut jamais plus faible aussi. Enfin, mon très honoré Père, je ne sais si c'est qu'il y a longtemps que votre présence ne nous a paru, mais nous sommes mal. Je supplie très humblement votre charité se souvenir de la proposition que je lui ai faite d'une conférence toutes les semaines et qu'un de vos Messieurs y assistât. Il me sembla lors que vous ne vous en éloignâtes et me fîtes l'honneur de m'en nommer un. Il n'y aurait qu'une sœur de chaque paroisse chaque fois, pour empêcher que les pauvres en fussent incommodés.

Donnez-nous, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction et me faites le bien de me voir devant Dieu comme je suis, Monsieur, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE M.

Ce jour sainte Anne.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

768. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Ayant l'honneur d'être proche voisin et particulier ami de Monseigneur l'évêque de Mirepoix [1], *vous agréerez que je joigne mes prières aux siennes pour demander vos entremises, s'il en a besoin, en l'affaire qui l'oblige d'aller à Paris pour une seconde fois. Je m'assure qu'en le voyant vous serez consolé de reconnaître en sa personne tant de bonnes qualités que Dieu lui a données pour le rendre utile à son Eglise, et plaindrez beaucoup, comme je fais, de ce que, par les suites de ce procès, qui dure depuis plusieurs années, il se*

Lettre 768. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Louis de Nogaret de la Vallette d'Epernon, évêque de Mirepoix (22 décembre 1629-1655), puis de Carcassonne (1655-10 septembre 1679).

sent empêché d'agir dans son diocèse et d'y faire valoir ses talents avec toute la liberté qu'il désirerait pour le bien cultiver. C'est, Monsieur, ce qui me porte à vous supplier très humblement de vouloir lui procurer une bonne et prompte issue de sa cause et de la regarder commune à toute l'Eglise en ses principales circonstances. Et si j'osais, je vous dirais encore, comme il est vrai, que j'estimerai fait à moi-même et à mon diocèse tout le plaisir que ce bon seigneur recevra de vous en cette occasion, et que ce me sera nouveau sujet de reconnaître les très grandes obligations que vous avez acquises sur moi depuis un si long temps, et de me dire, comme je suis, en vertu d'une affection toute sincère et cordiale, en l'amour du Sauveur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

NICOLAS,
é[véque] d'Alet.

D'Alet, ce dernier juillet 1645.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à St-Lazare.*

769. — *LE CARDINAL DURAZZO*[1] *A SAINT VINCENT*

Gênes, août 1645.

Ces mois passés, M. [Codoing] passant par ces quartiers, j'appris qu'il était de la congrégation de la Mission, et je me suis prévalu de son ministère en divers lieux de mon diocèse, où il a travaillé avec grand fruit et bénédiction pour le service de Dieu, pour le salut des âmes et pour ma satisfaction particulière. Et néanmoins m'ayant dit que pour obéir à ses supérieurs il devait se rendre à Paris, j'y ai consenti, puisque vous avez envoyé d'autres prêtres pour continuer ce qu'il a si heureusement commencé[2]*. Il y a espérance d'y établir un si pieux Institut à la plus grande gloire de sa divine Majesté. J'ai voulu vous faire part de notre consolation spirituelle sur ce sujet.*

Lettre 769. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. IV, 1re éd , p. 68.

1. Etienne Durazzo, légat à Ferrare, puis à Bologne, cardinal en 1633, archevêque de Gênes de 1635 à 1664, mort à Rome le 22 juillet 1667. Ce pieux prélat fut toujours pour saint Vincent et ses prêtres d'une bienveillance et d'un dévouement admirables.

2. A Gênes venaient d'arriver, en effet, en vue de fonder un nouvel établissement, quatre prêtres et un frère coadjuteur ; Etienne Blatiron était à leur tête.

770. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Voilà les difficultés qui me sont venues en l'esprit, que vous m'avez commandé d'écrire. J'aurais peine à vous les envoyer, n'était que je crois qu'elles ne nuiront point à l'exécution des desseins de Dieu en ce sujet. Je vous supplie très humblement que je puisse avoir l'honneur de vous parler le plus tôt que vous le pourrez au sujet de mon fils. Je crois cela nécessaire et que votre charité s'emploie devant Dieu pour ses besoins et en la manière que vous le savez. C'est sa Providence qui vous a donné ce surcroît de peine à toutes les charités que vous avez faites et faites toujours à celle qui est, par son amour, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Ce 19 août [1643, 1644 ou 1645[1]*.]*

Les difficultés à demeurer à Bicêtre sont :

Premièrement, l'étendue du bâtiment et grandeur du lieu, qui de plus de deux ans ne saurait être rempli à moitié.

Les grands inconvénients qui arrivent, même dans Paris, quand des maisons ont été habitées par des personnes de mauvaise vie, à plus forte raison les doit-on craindre là où depuis longues années ç'a été la retraite de toutes sortes de mauvaises gens, tant dedans le château que dehors, soit jour et nuit.

Le danger qu'il y a sur les chemins pour les sœurs, étant obligées souvent d'aller et venir à la ville.

L'impossibilité de porter les enfants au bras et la grande difficulté à les porter sur des bêtes, tant à cause des terres grasses et mauvais chemins, comme à cause des pluies, grêles et neiges.

Qu'il faudra quantité de sœurs, tant à cause des voyages qu'il faudra faire tant pour les enfants, que pour les nécessités de la maison, et nous n'en avons pas tant de propres à cela.

Le danger qu'il y a que tous ces voyages à faire par les

Lettre 770. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite alors que le transfert des enfants trouvés à Bicêtre n'était qu'en projet ; elle se place donc entre juin 1643 (cf. l. 669) et juillet 1647. La date du 19 août 1646 doit être écartée, car Louise de Marillac n'était pas à Paris.

sœurs ne leur causent beaucoup de détraquement soit pour le présent ou pour l'avenir.

Pour la grande dépense, tant pour mettre le lieu présentement en état pour y loger, comme pour les provisions, qui devront être bien plus grandes qu'ailleurs ; cela paraît assez.

La difficulté que les sœurs se treuvent ès assemblées et puissent venir tous les mois à la maison, et aussi que les enfants y soient visités.

Et s'il s'agissait d'y mettre toutes les sœurs de la Charité, cela, me semble, serait à grand préjudice à toute la compagnie, à cause des visites nécessaires des sœurs qui servent les pauvres de Paris, des exercices qui se font à la maison tant pour le service des pauvres malades que pour les plaies et instruction de la jeunesse, et surtout pour les communications nécessaires avec les supérieurs et quelquefois avec les dames des paroisses.

Que si, nonobstant toutes ces difficultés, il faut y aller, il est nécessaire, au moins tout cet hiver, que deux hommes y demeurent ; qu'il y ait tous les jours la messe dans la chapelle, où on pourrait faire faire des fonts pour baptiser les enfants ; ce qui tirerait les cinquante livres données pour cela. Serait encore nécessaire d'avoir quelque petite carriole avec un cheval pour y porter les enfants ; et cela accommoderait beaucoup. Un des hommes la pourrait mener. Et cela étant, il serait nécessaire de bien faire choix des hommes, à cause de la communication des nourrices et sœurs.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

771. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août ou septembre 1645 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici le mémoire de l'établissement des filles [2] ; il contient trois choses : 1° La manière que la Providence a

---

Lettre 771. — Manuscrit Saint-Paul, p. 76.

1. A cette lettre répond la lettre 772.

2. Ce mémoire était le premier jet d'une supplique à l'archevêque de Paris dont nous donnerons le texte. (Lettre 773.)

tenue pour les instituer ; 2° leur manière de vie jusques à présent ; 3° les règles de leur confrérie ou association. Je mets les deux premiers, afin que Monseigneur l'archevêque et Messieurs de son Conseil soient informés de tout par là.

J'écris à Madame Traversay que, si elle peut se rendre chez vous à 2 heures aujourd'hui avec Mademoiselle Viole, je tâcherai de m'y rendre.

Vous verrez et remarquerez cependant ledit mémoire. J'ai supprimé quantité de choses que j'eusse pu dire à votre sujet. Réservons à Notre-Seigneur de le dire à tout le monde et cachons-nous cependant.

Je suis, en son amour...

772. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Août ou septembre 1645* [1].]

Le nombre des filles employées pour le service des enfants trouvés est plus grand et doit augmenter à la Toussaint, que l'on rapportera quantité d'enfants.

S'il est nécessaire d'étendre si au long les louanges desdites filles qui commencent par ces mots : Et ce qui est de plus considérable ; *et s'il ne suffirait pas de dire que*, outre le service corporel qu'elles rendent auxdits pauvres malades, Dieu donne bénédiction aux petits avertissements qu'elles leur donnent pour leur salut, tant à ceux qui doivent mourir qu'à ceux qui doivent guérir, pour leur aider à bien vivre ; ce qui fait un grand fruit et fait voir évidemment...

Je voudrais nommer les autres lieux où elles sont premièrement et dire : depuis peu de jours ou de temps à l'hôpital Saint-Denis ; *nommer Sedan et faire mention que celles des champs servent tant pour l'instruction des enfants que pour les malades et la guérison des plaies.*

Lettre 772. — Dossier des Filles de la Charité, minute autographe incomplète.

1. Les Filles de la Charité entrèrent en service à l'hôpital Saint-Denis le 2 août 1645, et cette note est dite écrite peu de jours après.

Qu'il ne soit point fait mention du bien de ladite demoiselle quant au présent ni à l'avenir.

Il n'y a point de veuves qui contribuent, que peu et rarement, non d'ordinaire.

A l'emploi des filles de la maison, en suite de ces mots : faire les saignées et panser les maux des pauvres de dehors qui les viennent trouver pour cet effet, *la suite :* apprêter ou donner les médecines.

La lecture et silence de deux heures n'est point spécifié, ni de l'autre temps aussi; c'est peut-être qu'il n'est pas nécessaire.

Ne faudrait-il point faire mention que l'argent qui est apporté à la bourse commune, sert à acheter les provisions nécessaires à la maison pour le vêtir des filles, même demeurant ès paroisses où est fait leur habit, pour, par ce moyen, être toujours uniformes ?

En cet article : porteront respect et obéissance en tout ce qui regarde leur conduite et le traitement des pauvres malades audit...

773. — A JEAN-FRANÇOIS DE GONDI, ARCHEVÊQUE DE PARIS

[Août ou septembre 1645 [1].]

Supplie humblement Vincent Depaul, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, disant qu'ayant plu à votre charité pastorale donner pouvoir auxdits prêtres de la Mission d'établir la confrérie de la Charité pour l'assistance des pauvres malades en toutes les paroisses de votre diocèse où elle se pourrait convenablement établir, et qu'après avoir fait l'établissement en plusieurs villages avec bénédiction, quelques dames charitables de Paris en ont été si touchées qu'elles ont moyenné par Messieurs leurs curés l'établissement de ladite confrérie dans leurs paroisses, comme sont

---

Lettre 773. — *Recueil de pièces concernant la communauté des Filles de la Charité*, p. 1 et suiv. Ce manuscrit, conservé aux archives de la Mission, contient principalement des documents émanés de Jean Bonnet, supérieur général ; aussi est-il plus connu sous le nom de *Recueil de M. Bonnet.*

1. Cette supplique a suivi de près la lettre 772.

Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Leu, Saint-Sauveur, Saint-Médéric [2], Saint-Etienne, Saint-Sulpice, Saint-Gervais, Saint-Paul et autres où ladite confrérie est établie et s'exerce avec bénédiction. Mais pource que les dames qui composent cette confrérie sont la plupart de condition qui ne leur permet pas de faire les plus basses et viles fonctions qu'il convient faire en l'exercice de ladite confrérie, comme de porter le pot par la ville, faire les saignées, les lavements et les donner, panser les plaies, faire les lits et veiller les malades qui sont seuls et tendent à la mort, elles ont pris quelques bonnes filles des champs à qui Dieu avait donné le désir d'assister les pauvres malades, lesquelles vaquent à tous ces petits services, après avoir été dressées à cet effet par une vertueuse veuve qu'on nomme Mademoiselle Le Gras, et ont été entretenues, pendant qu'elles ont demeuré en la maison de ladite demoiselle, par l'assistance de quelques vertueuses veuves et autres charitables personnes, qui y ont contribué de leurs aumônes, de sorte que, depuis treize ou quatorze ans qu'il y a que cette œuvre est commencée, Dieu y a si bien donné sa bénédiction qu'à présent il y a en chacune desdites paroisses deux ou trois de ces filles, lesquelles travaillent tous les jours à l'assistance desdits pauvres malades et même quelquefois à l'instruction des pauvres filles, quand elles le peuvent, et vivent aux dépens de ladite confrérie des paroisses où elles sont employées, mais si frugalement qu'elles ne dépensent que cent livres au plus par an pour leur nourriture et vêtement, et en quelques paroisses seulement 25 écus.

Outre l'emploi desdites filles dans les paroisses, il y en a trois qui sont employées par les dames de la Cha-

---

2. Saint-Merry.

rité de l'Hôtel-Dieu pour y servir les pauvres malades et leur apprêter les petits secours qu'elles leur portent chaque jour audit Hôtel-Dieu. De plus, il y en a d'ordinaire 10 ou 12 du moins employées pour élever les petits enfants trouvés de cette ville, et deux ou trois pour l'assistance des pauvres forçats. Et outre celles qui sont employées ès choses susdites en cette ville, il y en a encore qui le sont à l'hôpital d'Angers, à Richelieu, à Saint-Germain-en-Laye, à Sedan et depuis peu de temps à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis en France, et en d'autres lieux de la campagne, où elles font à peu près les mêmes exercices pour ce qui regarde le traitement des malades, la guérison des plaies et l'instruction des pauvres filles, le tout avec beaucoup de bénédiction, par la miséricorde de Dieu.

Et pour fournir desdites filles en tous ces lieux et en tous les autres où l'on en demande, ladite demoiselle en élève d'autres chez elle et en a d'ordinaire plus de trente, qu'elle emploie, les unes à instruire les petites filles pauvres qui vont chez elle à l'école, les autres à visiter les malades de la paroisse pour leur porter leur nourriture ou des médicaments, ou pour les soigner, les autres pour faire les saignées et panser les maux des pauvres de dehors qui les viennent trouver à cet effet, les autres à coudre ou autre semblable ouvrage, les autres à apprendre à lire ou écrire, les autres à faire le petit ménage de la maison, le tout suivant l'ordre qui leur en est donné.

Et elle les entretient partie de l'argent que lesdites filles gagnent par leur travail manuel, quand elles ont du temps de reste après leurs emplois ordinaires, partie par l'assistance desdites veuves, qui y contribuent encore quelquefois, chacune selon ses facultés, partie par les aumônes ordinaires, mais particulièrement par le revenu

notable que le roi et la reine, comme aussi Madame la duchesse d'Aiguillon, leur ont charitablement donné à perpétuité, qui se monte à plus de deux mille livres par an.

Et ce qui est encore bien considérable dans les emplois de ces pauvres filles, c'est que, outre le service corporel qu'elles rendent aux pauvres malades, elles tâchent de contribuer au spirituel en la manière qu'elles le peuvent, particulièrement en leur disant quelque bon mot de fois à autre et leur donnant quelques petits avis pour leur salut, tant à ceux qui sont pour mourir à ce qu'ils partent de ce monde en bon état, qu'à ceux qui doivent guérir pour leur aider à bien vivre.

Et Notre-Seigneur bénit tellement le petit service qu'elles apportent dans leur simplicité, qu'il y a sujet de le bénir pour les effets qui en réussissent, en sorte qu'on voit évidemment accompli en elles ce dire de l'Ecriture, que Dieu se plaît à se communiquer aux simples et humbles et à se servir des plus petites et basses pour en faire de grandes et relevées, et qu'enfin c'est lui-même qui les a appelées et approuvées et même inspiré leur petite manière de vivre. Ce qui sera plus aisé à croire si l'on ajoute que la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, y donne son approbation, non seulement à raison de l'utilité qui revient au public de leurs emplois, mais encore à cause de la bonne odeur qu'elles répandent par leur bonne vie. Et ce qui autorise plus ce que dessus, c'est que le tout a été fait en vertu du consentement et de la permission que Votre Grandeur en a donné audit suppliant, l'approbation du prélat étant la marque la plus certaine d'une vraie vocation et du bon œuvre.

Mais parce que les œuvres qui regardent le service de Dieu finissent d'ordinaire en ceux qui les commencent, s'il n'y a quelque liaison spirituelle entre les personnes

qui s'y emploient, et que c'est ce que le suppliant, sous la direction duquel elles ont toujours été jusqu'à maintenant, suivant le pouvoir que Votre Grandeur Illustrissime lui en a de sa grâce donné, craint qu'il arrive ; pour cela, Monseigneur, il me semble qu'il est à souhaiter qu'il plaise à votre charité d'ériger en confrérie cette compagnie de filles et veuves et de leur bailler pour règlement les articles suivants, selon lesquels elles ont vécu jusqu'à maintenant et se proposent de vivre à l'avenir, sous le nom de filles et veuves servantes des pauvres de la Charité..... [3].

Voilà, Monseigneur, en substance le petit règlement que ledit suppliant avait dressé pour être gardé par lesdites filles servantes des pauvres, sous le bon plaisir de votre charité pastorale, laquelle est très humblement suppliée de l'approuver et ensemble ériger en confrérie leur petite compagnie, puisqu'il appert que, par leurs emplois charitables et vie exemplaire, elles sont utiles au public, ne portent préjudice à personne, que tant de pauvres, tant de malades, tant de forçats, tant d'enfants trouvés en sont assistés corporellement et spirituellement, outre l'instruction des filles pauvres, que les confréries des dames de la Charité ne peuvent bien réussir sans l'assistance de ces pauvres filles et qu'enfin elles-mêmes ne sauraient continuer le bien qu'elles font, ni subsister longtemps ensemble en vraie charité, si elles ne sont liées et unies en manière de confrérie.

A ces causes et autres bonnes considérations, il vous plaise de vos grâces, Monseigneur, accorder la très humble requête dudit suppliant, et vous ferez une œuvre agréable à Dieu, utile à son Eglise et qui attirera les bénédictions du ciel sur votre sacrée personne et sur tout

---

3. Nous publierons le règlement au volume des documents.

votre diocèse, à l'effet de quoi ces bonnes filles, les pauvres affligés qu'elles auront assistés et ledit suppliant offriront leurs prières à la divine Majesté [4].

VINCENT DEPAUL,
indigne supérieur de la congrégation
de la Mission.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Paris.

774. — A GUILLAUME DELVILLE, SUPÉRIEUR, A MONTMIRAIL

22 septembre 1645.

Vincent de Paul prie Guillaume Delville de loger et de nourrir gratuitement dans sa maison Adrien Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare, qui doit aller à Montmirail, et même de le traiter comme s'il était le maître des biens et des personnes.

775. — A DENIS GAUTIER [1], SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

15 octobre 1645.

Monsieur,

Je suis fort consolé de la bénédiction que Dieu a donnée aux exercices de vos solitaires, mais surtout de votre sage conduite, qui sera toujours telle, comme j'espère, y procédant avec conseil et avec patience, qui sont les moyens avec lesquels les leçons d'aujourd'hui nous font voir que les Romains conduisaient heureusement leur

---

4. Saint Vincent dut faire l'année suivante une seconde supplique, qui fut accueillie favorablement.

Lettre 774 — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 514.

Lettre 775. — Reg. 2, p. 176.

1. Le ms. d'Avignon donne comme destinataire François Grimal, supérieur à Sedan. Nous lui préférons le registre 2.

république, et même les plus efficaces que Dieu nous ait laissés pour sa bonne conduite. Je ne doute point que le soin de la maison, celui de la cure et tant d'autres affaires que vous avez ne vous accablent ; mais souvenez-vous, Monsieur, que Notre-Seigneur est la force et la sagesse de ceux qu'il emploie à semblables œuvres, et ayez confiance qu'il opérera en vous selon cela.

776. — A DENIS GAUTIER, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

1645.

Vincent de Paul prie Denis Gautier de recevoir chez lui comme il convient Adrien Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare, de lui offrir le logement et la nourriture, et même de le traiter comme s'il était le maître des biens et des personnes.

777. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Monseigneur l'évêque de Lodève[1] *m'ayant fait l'honneur, pendant notre présent séjour aux Etats*[2], *de me communiquer la résolution qu'il avait prise de se démettre de son évêché, à raison de son âge et de ses fréquentes infirmités, entre les mains de Sa Majesté, en faveur de Monsieur du Bosquet, conseiller d'Etat et intendant de la justice en cette province, sous la seule réserve d'une pension raisonnable, et ayant désiré même que je fusse témoin de sa démission, j'ai pensé vous en devoir donner l'avis, croyant qu'il vous sera bien agréable et que vous serez bien aise qu'il arrête son affection sur une personne de ce mérite et suffisance, telle que vous savez. L'espérance que j'ai qu'il se rendra beaucoup utile à procurer la gloire de Dieu dans ce diocèse et le salut des âmes qui lui seront commises, me fait vous supplier, Monsieur,*

Lettre 776. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 514.

Lettre 777. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean de Plantavit de la Pause, prélat très érudit (1625-1648).
2. Les Etats de Languedoc.

de tout mon cœur de l'avoir en spéciale recommandation et de lui rendre en cette occasion tous les bons offices qui dépendront de vous, pouvant vous assurer que, outre le service que vous rendrez à Dieu et le bien que vous moyennerez pour ce diocèse, je vous en aurai une obligation très particulière, puisque je le chéris tendrement et le respecte beaucoup, pour les marques qu'il donne de sa vertu et piété vraiment chrétienne. J'espère cette grâce de votre zèle à tout ce qui regarde les avantages de l'Eglise de Dieu, et que vous me ferez l'honneur de me croire toujours, en l'amour de notre cher Sauveur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[véque] d'Alet.

De Pézenas[3], *ce 28 décembre 1645.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la compagnie des prêtres de la Mission, à St-Lazare.*

778. — A JEAN SCARRON, PRÉVOT DES MARCHANDS[1]

[Janvier 1646[2].]

Supplient humblement les prêtres de la congrégation de la Mission établis au prieuré Saint-Lazare-lez-Paris, disant qu'ayant besoin de faire une enceinte de muraille aux terres dépendantes dudit prieuré, joignantes et attenantes la maison et faux bourg dudit Saint-Lazare, pour arrêter le cours des grands dommages qu'ils y recevaient, il a plu au roi leur octroyer pouvoir de faire clore et fermer de murs lesdites terres, ainsi qu'elles étaient anciennement sur les vieils repères, continuer où il n'y en a point, et y bâtir et édifier de pe-

---

3. Canton de l'Hérault.

Lettre 778. — L. s. — Original au séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

1. Jean Scarron, seigneur de Mendiné, conseiller de la grande Chambre du Parlement.

2. Voir note 5.

tites maisons le long de la chaussée Saint-Denis, au bout dudit faux bourg [3], comme il est porté par ses lettres patentes du vingtième février mil six cent quarante-quatre, signées de Guénegaud [4] ; lesquelles lettres ayant été présentées à Messieurs les trésoriers de France en la Généralité de Paris, ils ont fait visiter les lieux et donner les alignements nécessaires.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise de vos grâces ordonner que lesdites patentes ci-attachées seront enregistrées en votre greffe, pour jouir par les suppliants de l'effet d'icelles et leur servir ce que de raison ; et ferez bien.

VINCENT DEPAUL,
supérieur indigne des prêtres de la Mission [5].

---

3. C'est là que se trouvait le séminaire Saint-Charles ou petit Saint-Lazare.

4. Henri de Guénegaud du Plessis, marquis de Plancy, commandeur de Montbrison, trésorier de l'Epargne en 1639, secrétaire d'Etat de 1643 à 1669, garde des sceaux des ordres du roi en 1656, mort à Paris le 16 mars 1676 à l'âge de soixante-sept ans. Il avait épousé, le 23 février 1642, Elisabeth de Choiseul, fille du maréchal de Praslin.

5. Nous trouvons à la suite de la requête quelques formules administratives :

Soit montré au procureur du roi et de la ville.
Fait au bureau le IX janvier MVI°XLVI.

SCARRON.

Je requiers pour le roi et la ville descente être faite sur les lieux en notre présence, le maître des œuvres de ladite ville appelé.
Fait ce 3 février 1646.

(Signature illisible).

Soit fait ainsi qu'il est requis.
Fait au bureau de ladite ville le III février MVI°XLVI.

SCARRON.

779. — A RENÉ SAUVAGE[1]

De Paris, ce 19 janvier 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a longtemps que je pense aux moyens de faire que nous soyons tous à tous et à tous les emplois de la compagnie ; et pource qu'il vous manque l'exercice des prédications et des confessions et des autres exercices de la mission, j'envoie M. Charles[2] à votre place, pour vous donner le moyen d'aller à la mission et de vous y façonner et perfectionner. Je vous supplie, Monsieur, de lui donner l'intelligence et les adresses que vous avez dans votre petit séminaire. Je lui ai dit, comme à vous, qu'il se contente de leur expliquer familièrement un auteur, comme Binsfeld ou Tolet[3] en français.

Lettre 779. — Publiée par Et. Charavay dans l'*Amateur d'autographes*, octobre 1871, p. 171, d'après l'original, qui faisait partie de la collection Merlin.

1. René Sauvage, né à Arrest (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 2 juillet 1638, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux le 17 octobre 1642.

2. François Charles, né à Plessala (Côtes-du-Nord) le 10 décembre 1611, reçu dans la congrégation de la Mission le 12 mars 1640, ordonné prêtre au carême de l'année 1641, mort le 26 janvier 1673, après avoir rempli à Saint-Lazare les fonctions de directeur des retraitants et des frères coadjuteurs. Dans la circulaire adressée à toute la compagnie pour annoncer son décès, Edme Jolly, supérieur général, fait un grand éloge de sa vertu. (Voir *Notices*, t. II, p. 245-246.)

3. Le cardinal François Tolet, jésuite, né à Cordoue le 4 octobre 1532, mort à Rome le 14 septembre 1596. Il enseigna brillamment la philosophie au Collège romain et remplit avec succès diverses missions diplomatiques. On lui doit plusieurs traités de philosophie et de théologie. Il est surtout connu par un ouvrage de casuistique souvent réédité, *Instructio sacerdotum ac de septem peccatis* (Rome, 1601), qui reparut en 1604, 1608, 1633 sous ce titre *Summa casuum conscientiae absolutissima*, et plusieurs fois dans la suite.

O Monsieur Sauvage, mon cher frère, que je prie bien Dieu qu'il vous donne l'esprit de son Fils Notre-Seigneur, pour le répandre dans tant d'âmes que sa divine providence a résolu de sauver par votre ministère !

Je m'étais proposé d'écrire de ma main à Messieurs Guérin et Tholard ; voici qu'on m'ôte la plume de la mienne et me contraint de recourir à une autre.

Je vous embrasse cependant, prosterné en esprit à vos pieds et à tous ceux de la compagnie, qui suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Sauvage, prêtre de la Mission, à Annecy.

780. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Avant 1650* [1].]

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, pour l'amour de Dieu, que j'aie l'honneur aujourd'hui de vous parler, pour si peu de temps qu'il vous plaira. Si vous n'avez point pris la peine de signer notre compte, s'il vous plaît de différer jusqu'à ce que j'y aie mis la dépense des sœurs de l'Hôtel-Dieu, que j'oubliai hier à y employer ?

Je fais bien des fautes par ma trop grande promptitude, sans les autres de malice. Je supplie votre charité m'obtenir miséricorde.

Toutes vos pauvres filles vous saluent très humblement, vous suppliant vous souvenir d'elles. Et moi, la moindre de toutes, je suis, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce jour saint Vincent.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 780. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1649, Louise de Marillac aurait écrit « Mon très honoré Père » et non « Monsieur ».

781. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[1646 ou 1649[1].]

J'ai su la peine où vous a mis quelque lettre que M. votre père vous a écrite pour vous obliger de l'aller secourir. Sur quoi j'ai cru vous devoir dire ce que j'en ai pensé :

1° Que ce n'est pas un petit mal de rompre le lien avec lequel vous vous êtes attaché à Dieu dans la compagnie ;

2° Qu'en perdant votre vocation vous priverez Dieu des bons services qu'il s'attend de vous ;

3° Que vous serez responsable devant le trône de sa justice du bien que vous ne ferez pas et que néanmoins vous eussiez fait demeurant en l'état où vous êtes ;

4° Que vous risquerez votre salut auprès de vos parents, et peut-être que vous ne les soulagerez point, non plus que d'autres, sortis sous ce prétexte, Dieu ne le permettant pas, parce que, s'il voulait qu'ils fussent mieux, il a d'autres voies pour les y mettre ;

5° Que Notre-Seigneur, connaissant la malignité qu'il y a dans la hantise des parents, pour ceux qui les ont déjà quittés pour le suivre, ne voulut pas, comme dit l'Evangile, que l'un de ses disciples allât seulement ensevelir son père, ni que l'autre allât vendre son bien pour le donner aux pauvres[2] ;

6° Que vous donneriez un mauvais exemple à vos confrères et un sujet de douleur à la compagnie de la perte d'un de ses enfants, qu'elle aime et qu'elle a élevé avec tant de soin.

Lettre 781. — Reg. 2, p. 347. Le destinataire de cette lettre semble être Paul Carcireux, qui avait une sœur chez les Filles de la Charité et quitta la congrégation de la Mission ponr venir en aide à son père.

1. Voir note 4.
2. Evangile de saint Luc IX, 59-62.

Voilà, Monsieur, ce que je vous supplie de considérer devant Dieu.

Le motif que vous pouvez avoir pour vous retirer consiste dans le besoin de M. votre père. Mais il faut savoir en quel cas les casuistes obligent les enfants à sortir d'une communauté. Pour moi, je crois que ce n'est que lorsque leurs pères ou mères souffrent par nature et non par leur condition, comme quand ils sont fort vieux, ou quand par quelqu'autre incommodité naturelle ils ne peuvent gagner leur vie. Or cela ne se rencontre pas en M. votre père, lequel n'est âgé que de 40 ou 45 ans au plus et qui se porte bien, qui peut travailler et qui travaille en effet ; sans quoi il ne se serait pas remarié, comme il l'a fait depuis peu, avec une jeune femme de 18 ans, des plus belles de la ville ; lui-même me le mande, afin que je la présente à Madame la princesse de Longueville [3] pour nourrice de son fils [4]. Je pense bien qu'il n'est pas dans l'abondance des moyens. Hélas ! qui sont ceux qui ne ressentent la misère de ce temps ! Mais aussi ce n'est pas son incommodité présente qui l'oblige à vous rappeler, car elle n'est pas grande ; c'est seulement celle qu'il appréhende, faute d'avoir un peu de confiance en

---

3. Anne-Geneviève de Bourbon, épouse d'Henri II, duc de Longueville, femme spirituelle, instruite et intrigante, qui prit une part active aux troubles de la Fronde. Elle avait pour saint Vincent de Paul une profonde vénération. Après la mort de son mari (1663), elle prit logement près des Carmélites de la rue Saint-Jacques, passa le reste de ses jours dans la pénitence et les austérités du Port-Royal et mourut janséniste le 15 avril 1679. Sa vie a été écrite par Bourgoin de Villefore (*La véritable vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, 1739, 2 vol. in-12) et par Cousin (*Madame de Longueville*, Paris, 1859, in-8°).

4. La duchesse de Longueville eut deux fils : Jean-Louis-Charles, comte de Dunois, plus connu sous le nom d'abbé d'Orléans, né le 12 janvier 1646, mort le 4 février 1694, et Charles-Paris, né le 29 janvier 1649 à l'hôtel de ville, mort noyé le 12 juin 1672 au passage du Rhin. Nous pensons que saint Vincent parle ici du comte de Dunois.

Dieu, quoiqu'il ne lui ait rien manqué jusqu'à maintenant et qu'il ait sujet d'espérer que sa bonté ne l'abandonnera pas pour l'avenir.

Vous pourriez peut-être vous persuader que c'est par votre moyen que Dieu veut en effet subvenir à ses besoins, et que c'est pour cela que sa Providence vous présente une cure de 600 livres par l'entremise même de ce bon homme. Mais vous trouverez que cela ne peut être, si vous considérez deux choses : 1° Que Dieu vous ayant appelé à un état de vie qui honore celui de son Fils sur la terre et qui est si utile au prochain, ne voudrait pas vous ôter présentement de cet état pour vous réduire au soin d'une famille du monde qui ne cherche que ses aises et qui sera continuellement sur vous pour demander ce que vous aurez et ce que vous n'aurez pas, et qui vous accablera d'ennuis et de peine, si vous ne pouvez la soulager à son gré et au vôtre ; et en second lieu, qu'il n'est pas croyable qu'on ait promis à M. votre père une cure pour vous qui soit de 600 livres de revenu, celles du diocèse de Bourges étant des moindres du royaume. Mais quand cela serait, votre entretien ôté, que vous resterait-il ?

Je ne vous dis pas ceci de crainte que la tentation prévale sur vous, non, je connais votre fidélité envers Dieu, mais afin que vous écriviez une bonne fois à M. votre père les raisons que vous avez de suivre plutôt la volonté de Dieu que la sienne. Croyez-moi, Monsieur, il est d'humeur à ne vous point donner guère de repos étant près de lui, non plus qu'il ne vous en donne étant éloigné. Le trouble qu'il cause à votre pauvre sœur qui est chez Mademoiselle Le Gras n'est pas imaginable. Il la veut obliger à quitter le service de Dieu et des pauvres, comme s'il devait recevoir d'elle quelque grand support. Vous savez qu'il est naturellement inquiet, et au point que

ce qu'il a lui déplaît et que ce qu'il n'a pas lui donne de violents désirs. Enfin j'estime que le plus grand bien que vous lui puissiez faire est de prier Dieu pour lui, en conservant pour vous cet un nécessaire qui sera un jour votre récompense, et qui même, à cause de vous, étendra ses bénédictions sur les vôtres. C'est de quoi je le prie de tout mon cœur.

782. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

De Pézenas, ce 5 février 1646.

Monsieur,

Sur l'avis qu'il vous plaît me donner des articles qu'on prétend s'être passés dans l'affaire de Monsieur du Bosquet et la rendent vicieuse, je l'ai vu ce matin, au retour de la messe qu'il venait de célébrer, et m'a derechef assuré qu'il renoncerait plus volontiers à toutes sortes d'évêchés que de commettre cette sorte de lâcheté. Vous le verrez, comme je pense, bientôt à Paris, où il vous entretiendra plus au long de cette affaire.

Je ne connais aucune de ces personnes qui font profession de piété notable, dont vous dites, Monsieur, qu'on se plaint qu'ils altèrent les affaires de deçà, car, comme je me suis retiré aux prêtres de l'Oratoire pour être plus en repos et dégagé des grandes et fréquentes communications, et que je n'ai pas naturellement l'esprit d'intrigue, je suis moins informé de ce qui se passe parmi le monde.

Que si vous désirez, Monsieur, savoir mon procédé dans les affaires de l'assemblée[1]*, je vous dirai que, quand je prévois qu'il s'y en doit traiter quelqu'une d'importance, j'y pense mûrement devant Dieu dans l'oraison du matin et la lui recommande. Je vais dire la messe là-dessus, au sortir de laquelle je me rends à l'assemblée, et, sur la connaissance que Dieu me donne, je forme mon avis et le propose à mon rang tout tel et dans le même esprit que je voudrais l'avoir fait à l'heure de la mort.*

J'enverrai au plus tôt à Monsieur Féret[2] *la lettre qui lui*

Lettre 782. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. L'Assemblée des Etats de Languedoc.

2. Grand vicaire de Nicolas Pavillon.

est adressée dans votre paquet. Vous agréerez, s'il vous plaît, Monsieur, que je prenne la confiance de vous dire qu'avant le sortir de la province et le retirer d'avec nous, vous y devez bien penser, car il y est autant utile pour le service de l'Eglise qu'il pourrait être en plusieurs autres lieux. Outre un petit séminaire de 25 ecclésiastiques que nous avons commencé dans Alet depuis 3 mois, tant du dedans que du dehors du diocèse, où nous avons besoin de ses services, Messieurs les prélats de l'assemblée ont pris résolution d'établir les conférences d'ecclésiastiques dans leur diocèse et daignent prendre notre même méthode. Or, s'il ne reste avec nous, je ne vois pas que nous puissions les y aider. Je ne parle point des assemblées des ecclésiastiques jà ordonnés, de celles des ordinands, des missions, visites et autres semblables ouvertures qui se font tous les jours et auxquelles Messeigneurs les prélats de cette province se trouvent disposés, pourvu qu'on leur y donne quelque assistance. C'est ce que j'ai cru, Monsieur, être obligé de vous représenter, plutôt pour vous donner la connaissance de l'état de ce pays en ce qui regarde l'avancement du royaume de Dieu, que pour vous changer votre dessein sur sa personne, au cas qu'il vous paraisse plus avantageux pour le bien de l'Eglise. Je regarde et tiens tout ce qui vient de votre part avec une entière soumission et révérence, étant de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la Mission, à Saint-Lazare-lez-Paris.*

783. — *LE CARDINAL MAZARIN A SAINT VINCENT*

Février 1646.

Monsieur,

Ces lignes sont pour vous dire que, M. le premier président[1] *ayant dépêché ici pour demander à la reine l'évêché de Bayeux, qui vaque depuis quelques jours, pour M. son fils*[2], *elle le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il a*

Lettre 783. — Minute non signée. Arch. des Affaires Etrangères. Mémoires et Documents, France, n° 855, f° 46.

1. Mathieu Molé.
2. Edouard Molé (22 juin 1647-6 avril 1652).

les qualités requises pour en être pourvu, et que Sa Majesté a été bien aise de rencontrer une occasion si favorable de reconnaître les services du père et le zèle qu'il a pour le bien de l'Etat, en la personne du fils. La reine m'a promis de vous en écrire, et je l'ai voulu faire par avance, afin que vous preniez la peine de le voir et que vous lui donniez les instructions que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction.

Je ne vous en dirai point davantage, ce qui fait que je finis en vous assurant que je suis, avec beaucoup d'affection...

784. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

Du 1er mars 1646.

Monsieur,

Je vous prie prendre la peine de commander à quelqu'un des vôtres de voir Monsieur Laumonion et le prier de votre part de juger l'affaire de la Vaurette.

Ce matin, le Père vicaire général des Dominicains réformés m'est venu voir, lequel m'a dit qu'il était absolument nécessaire que l'incorporation que le général m'a promise du couvent de Cahors à leur province se fît ici et au plus tôt. Il vous doit voir aujourd'hui ou demain pour implorer votre assistance près la reine pour cet effet. Je vous supplie de la nous donner en cet affaire très digne de vos soins.

Monsieur le nonce, qui me fit l'honneur de me venir voir hier, m'empêche d'aller aux Bons-Enfants, comme j'avais résolu, pour assister à votre conférence et vous dire comme il y a un grand vacarme dans cette ville, de ce qu'on dit qu'on veut bailler l'archevêché de Bordeaux à un évêque qu'on croit en être indigne[1]*. Vous ne sauriez croire le bruit que cela fait. Dieu inspire à ceux qui disposent de ces éminentes dignités à faire choix de personnes qui en soient dignes !*

Cependant je suis, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

Lettre **784**. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. Le siège de Bordeaux était devenu vacant le 18 juin 1645 par la mort d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, à qui fut donné pour successeur, le 20 novembre 1646, Henri de Béthune, évêque de Maillezais.

785. — *NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT VINCENT*

A Pézenas, ce 1er mars 1646.

Monsieur,

Sur ce qu'il vous plut m'écrire dernièrement que plusieurs avaient soupçon que, dans la démission qu'avait faite Monseigneur de Lodève de son évêché en faveur de Monsieur du Bosquet il ne fût intervenu quelque traité tacite entre eux qui ne rendît cette démission vicieuse et contraire aux saints canons, je me sens obligé de vous dire avec confiance ce que j'en ai appris de la personne même de mondit sieur du Bosquet.

Il me fit l'honneur, au commencement des Etats, de me communiquer le choix que Monseigneur de Lodève avait fait de sa personne pour lui remettre son évêché, ne se voyant plus, à raison de son âge et indisposition, dans la vigueur et le pouvoir d'en faire les fonctions, mais qu'il eût désiré de lui en même temps qu'il lui eût accepté sa bibliothèque et un jardin qu'il a près de Lodève, comme choses qui lui seraient inutiles à l'avenir et pourraient néanmoins accommoder ledit sieur du Bosquet, qu'il ne voulait pourtant rien faire contre sa conscience et l'avis de bons et savants casuistes. Je pris la liberté d'en déclarer mes sentiments à mondit sieur du Bosquet, qui furent de ne point s'engager dans ce traité sous cette condition, ni de parole, ni par écrit, ni autrement, quand même des casuistes seraient de cet avis, car cela ressentait aucunement la simonie, ou pour le moins en approchait, ce qui pourtant ne l'empêcherait pas, au cas qu'il prît l'évêché, sans s'obliger à cette condition, d'acheter l'un et l'autre à prix juste et raisonnable, s'il trouvait que cela l'accommodât. Là-dessus se passa l'acte de démission pure et simple, avec réserve de pension d'une partie du revenu au profit dudit seigneur évêque, en présence de Monseigneur de Narbonne et de moi, sur la prière que les parties nous en firent. Or, ce qui pourrait faire difficulté dans cet affaire est qu'encore qu'il n'y ait aucune convention verbale ou autrement qui oblige à cet achat, mondit sieur du Bosquet, après même qu'il sera possesseur de l'évêché, selon qu'il m'a toujours protesté, néanmoins il m'a avoué de bonne foi qu'il a dit ou fait dire à Monseigneur de Lodève le

---

Lettre 785. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

besoin qu'il aurait de sa bibliothèque et jardin, quand il sera dans la charge, et l'inclination et même résolution de s'en accommoder avec lui selon la juste estimation qui en sera faite, sans pourtant vouloir s'y engager aucunement. Or, cela possible étant venu à la connaissance de quelques-uns, l'ont pu soupçonner comme un traité simoniaque ou de mauvaise édification, si l'achat s'ensuivait, vu que les hommes ne forment leur jugement que sur ce qui paraît extérieurement, et ne pénètrent pas les intentions et dispositions intérieures de suavité qu'on pourrait apporter dans les affaires.

J'ai cru, Monsieur, vous devoir informer de tout ce que dessus, pour vous donner une plus pleine connaissance de tout ce que je sais de cette affaire, puisque vous devez y opiner, et ai même porté ledit sieur du Bosquet, en présence de Monseigneur du Puy[1], *de s'en découvrir et rapporter ingénument à vous, quand il sera à Paris, pour éviter le blâme et mauvais jugement qui s'en pourraient ensuivre.*

Je crois que vous ne jugerez pas à propos qu'il sache que je vous en ai écrit, car cela le pourrait contrister et refroidir à mon égard et empêcher par conséquent la continuation de la confiance qu'il a prise en moi, laquelle je ne souhaite que pour la gloire de Dieu et le service de son Eglise[2].

Agréez, s'il vous plaît, que je demeure toujours, en l'amour de notre cher Sauveur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
é[vêque] d'Alet.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à Saint-Lazare, à Paris.*

786. — A JEAN DEHORGNY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 2 de mars 1646.

J'ai vu par votre dernière comme enfin vous avez envoyé Monsieur Martin à Gênes. Oserai-je vous dire,

---

1. Henri de Maupas du Tour.

2. François Bosquet fut sacré évêque de Lodève le 20 décembre 1648 ; il passa de ce siège à celui de Montpellier le 24 juin 1657 et mourut le 24 juin 1676. (*François Bosquet*, par M. l'abbé Henry, 1889, in-8.)

Lettre 786. — Reg. 2, p. 227.

Monsieur, en cette occasion qu'il importe, plus que je ne vous puis exprimer, que vous vous donniez à Dieu pour vous rendre exact à tous les ordres du général, quels qu'ils soient, quoiqu'ils choquent votre sens et quelque prétexte que vous puissiez avoir de mieux, ou des inconvénients qui en pourraient arriver ; car il n'en saurait arriver de si grands que celui de la désobéissance. Un capitaine me disait, ces jours passés, que, quand il verrait que son général commanderait mal et qu'il perdrait assurément sa vie dans l'exécution du commandement et qu'il pourrait faire changer d'avis au général en disant une parole, qu'il serait perdu d'honneur s'il le faisait, et qu'il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Monsieur, quelle confusion ce nous sera au ciel de voir cette perfection dans l'obéissance de la guerre et de voir la nôtre si imparfaite en comparaison. Je vous assure, Monsieur, que deux ou trois supérieurs qui en useraient de la sorte seraient capables de perdre la compagnie et que, si je ne connaissais bien votre cœur, je serais obligé de faire autre chose. L'assurance que j'ai que vous êtes meilleur que je ne serai jamais et que vous aimez mieux l'Institut que moi, fera que je ne vous en parlerai plus et n'y penserai seulement pas.

Enfin après avoir tâché de détromper M. ... de ses opinions et ne l'ayant pu faire, nous avons été conseillés par quatre docteurs de Sorbonne, par M. le coadjuteur de Paris [1], par Monseigneur le cardinal [2], par M. le chancelier [3] et par M. le premier président [4] d'en user comme nous avons fait autrefois de M. P. [5]. Nous le fîmes donc

1. Jean-François-Paul de Gondi.
2. Le cardinal Mazarin.
3. Pierre Séguier.
4. Mathieu Molé.
5. Probablement Guillaume Perceval, renvoyé de la compagnie en 1644.

hier au soir. Je vous supplie, Monsieur, d'offrir son âme à Dieu et la mienne, qui est mille fois en pire état pour mes infidélités aux mouvements que Notre-Seigneur me donne de faire sa sainte volonté en toutes choses.

787. — A JEAN MARTIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES

Paris, 10 mars 1646.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer la consolation que mon âme a reçue de votre lettre, ni combien je prie Dieu de bon cœur qu'il vous donne de plus en plus l'esprit de son Fils et la sainte opération en ce lieu [1], où vous en avez tant de besoin. O Monsieur, qu'il faut bien de l'humilité et de l'esprit d'un parfait missionnaire pour le lieu et l'emploi que vous avez ! Je prie derechef Notre-Seigneur qu'il vous en fasse bonne part, et de la force du corps, qui vous est tant nécessaire parmi tant et de si grands travaux. J'ai une consolation que je ne vous puis exprimer de vous voir avec le bon M. Blatiron. Oh ! quel bonheur à l'un et à l'autre d'être ensemble et d'être destinés de Dieu de toute éternité pour le servir dans les importants emplois dans lesquels sa divine Providence vous applique tous deux ! O Monsieur, qui l'aurait dit il y a quatre ou cinq ans ? Sa divine bonté n'en demeurera pas là, si vous êtes bien fidèle dans l'occasion présente.

La petite compagnie de deçà se porte assez bien, Dieu merci ; elle prie souvent Dieu pour vous deux. Celui qui en a le plus de besoin, c'est le plus misérable de tous les pécheurs du monde qui demeure en Notre-Seigneur...

Lettre 787. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 511, lettre 444.
1. A Gênes.

Je pensais pouvoir écrire à M. Blatiron ; l'on me presse pour la messe ; j'ai seulement le temps pour vous embrasser tous deux derechef, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.

788. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION DE LA MAISON DE SAINT-MÉEN

16 mars 1646.

Saint Vincent répond à ce missionnaire au sujet de l'opposition faite par les religieux bénédictins, qui revendiquaient la possession de l'abbaye de Saint-Méen[1]. La perdre, dit-il, vaut mieux que plaider.

789. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, AU MANS

20 mars 1646.

J'ai oublié de vous donner avis, avant votre départ, de quelques défauts qu'on trouve parfois dans les maisons que l'on visite :

1° Qu'on y entend de confession ceux qui viennent de la ville, des faux bourgs et des villages ; ce que je

---

Lettre 788. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 414.

1. En donnant aux prêtres de la Mission, le 14 juillet 1645, la direction perpétuelle du séminaire qu'il venait d'établir dans l'abbaye de Saint-Méen (près Bourseul, Côtes-du-Nord), Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, leur avait assuré sur les décimes une rente annuelle de 500 livres et avait uni à l'établissement la mense conventuelle, à condition qu'ils seraient au nombre de cinq, trois pour le séminaire et deux pour les missions, qu'ils entretiendraient gratuitement, pendant deux ou trois ans, douze jeunes ecclésiastiques, dont quatre prêtres, autant que possible, pour faire le service, donneraient une pension aux religieux de l'abbaye, porteraient à vingt, après la mort de ces derniers, le nombre des jeunes ecclésiastiques reçus gratuitement, desserviraient, répareraient et entretiendraient de tout le nécessaire l'église abbatiale, y diraient les heures canoniales, serviraient les fondations, enfin confesseraient les pèlerins et les voyageurs. (Arch. Nat. S 6711.)

Lettre 789. — Reg. 2, p. 99.

vous prie de défendre à tous nos prêtres et de leur dire que si, en suite de quelque mission qu'ils auront faite, quelques pénitents qu'ils auront ouïs de confession reviennent à eux pour quelque besoin, en ce cas, ils pourront les aller entendre dans quelque paroisse voisine qui ne soit ni de la ville ni des faux bourgs.

2° Qu'il y en a qui vont prêcher dans les monastères des filles ; si vous en trouvez, mettez ordre, s'il vous plaît, que cela n'arrive plus.

3° Qu'on ne tient pas toujours la première porte fermée. Si la maison du Mans est dans ce défaut, je vous prie d'y remédier, afin que personne n'y entre sans heurter, et de faire en sorte que Messieurs les chanoines ne permettent point autrement que les hommes, et encore moins les femmes, entrent chez nous. Tâchez, Monsieur, de les rendre capables de cette précaution tant nécessaire aux communautés et qu'ils en prennent avis de personnes qui en connaissent l'importance.

4° Qu'on se dispense des usages communs. Il importe beaucoup d'inculquer que l'on garde l'ordre de la journée invariablement et qu'on pratique les saintes coutumes et maximes de la compagnie. Que les supérieurs conçoivent bien l'obligation qu'ils ont d'y veiller, comme aussi de rendre cachetées les lettres du général, sans qu'il soit loisible aux supérieurs des maisons de voir leurs lettres, et encore aux mêmes supérieurs qu'ils doivent consciencieusement faire tenir lesdites lettres au général sans les voir, quoique ceux qui les écrivent les leur voulussent montrer par respect.

5° Qu'il arrive parfois de petites divisions dans les familles et des aliénations entre les esprits. Mais donnez-vous à Dieu, Monsieur, pour les réunir et cimenter en charité ; car ce doit être là un des principaux effets de la visite.

6° De plus, vous prendrez garde aux églises, aux fonts baptismaux, aux autels, aux croix qu'on y met et à celles des processions, aux cimetières, etc., afin que toutes choses soient dans la décence convenable et accommodées le plus honnêtement que notre pauvreté le pourra permettre.

7° Comme l'escharceté[1] est blâmable, aussi l'est la facilité de donner des choses plus qu'elles ne valent ; et je vois que l'on se moque également de l'un et de l'autre défauts en quelques maisons où l'on n'y regarde pas de si près et où l'on dit que nous enchérissons les choses et que nous abondons en argent. Il faut recommander le milieu de ces deux extrêmes et que l'on observe ce qui se pratique céans pour la nourriture.

790. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Il est vrai que la maladie nous fait voir ce que nous sommes beaucoup mieux que la santé, et que c'est dans les souffrances que l'impatience et la mélancolie attaquent les plus résolus ; mais comme elles n'endommagent que les plus faibles, vous en avez plutôt profité qu'elles ne vous ont nui, parce que Notre-Seigneur vous a fortifié en la pratique de son bon plaisir ; et cette force paraît en la proposition que vous avez faite de les combattre avec courage ; et j'espère qu'elle paraîtra encore mieux dans les victoires que vous remporterez en souffrant désormais pour l'amour de Dieu non seulement avec patience, mais aussi avec joie et gaieté.

---

1. *Escharceté*, parcimonie.

Lettre 790. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIII, p. 329.

791. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce 23 mars 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici ma troisième réponse, quoique vous me mandiez que vous n'avez pas reçu mes précédentes. Si la santé de Mademoiselle Le Gras le permettait et qu'il fît plus beau temps et que ce fût après Pâques, elle pourrait faire le voyage du Mans ; avant cela il n'y a point d'apparence. *Quid* si elle y envoyait dès à présent deux filles, sans parler des conditions jusques à ce qu'elle soit de delà, ou que nous ayons leur approbation, que je sollicite et ferai solliciter incessamment [1] ? Que vous en semble ?

Vous avez raison, et je suis consolé de ce que vous vous proposez de passer les fêtes pour y faire ce que vous me dites. L'on crie néanmoins après la visite, qu'on demande de plusieurs endroits, et je ne sais comme vous pourrez faire celle de Rome. Cela me fait penser à envoyer M. Alméras promener son indisposition jusques-là.

Comme l'escharceté est blâmable, aussi bien l'est le défaut de donner des choses plus qu'elles ne valent ; et je vois que l'on se moque également de l'un et de l'autre défauts en de nos maisons, où l'on ne regarde

---

Lettre 791. — L. a. — L'original a été mis en vente par M. Charavay, chez qui nous en avons pris copie. Un des catalogues de la maison Charavay fait adresser à tort cette lettre à « M. Pierre Goulart à Sainte-Geneviève ».

1. Le bon ordre établi par les sœurs à l'hôpital d'Angers avait fait jeter les yeux sur elles pour l'Hôtel-Dieu du Mans. En ce même mois de mars, M. Portail écrivait à Louise de Marillac : « Nous attendons ici de vos filles avec grande impatience... Les administrateurs nous pressent. » (Arch. de la Mission.) Les sœurs ne partirent que le 4 mai.

pas de si près et où l'on dit que nous enchérissons les choses et que nous abondons en argent. Il faut recommander le milieu de ces deux extrêmes et que l'on observe ce qui se pratique céans pour la nourriture [2].

J'ai prié Monsieur Lambert de vous faire réponse au reste, selon que nous sommes convenus des résolutions à vous donner. J'ai aussi donné charge qu'on vous envoie ce que vous demandez.

Je vous salue cependant très humblement, et la petite famille aussi, et cela, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, au Mans.

792. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÊNES

23 mars 1646.

O Monsieur, que le bon Dieu paraît en votre petite compagnie et dans vos emplois ! Et comment pourriez-vous soutenir un si grand travail sans cela ? Je ne puis assez remercier Dieu de la force qu'il vous donne et à M. Martin parmi des travaux si grands, et ne puis me faire quitte de la continuelle appréhension que j'ai que vous n'en fassiez trop tous deux. Au nom de Dieu, Mon-

---

2. Saint Vincent répète ici ce qu'il a déjà dit dans sa lettre du 20 mars, de crainte sans doute que cette lettre ne soit pas arrivée à destination.

Lettre 792. — Reg. 2, p. 197. Le copiste note que saint Vincent a écrit cette lettre de sa main.

sieur, tâchez à faire en sorte qu'on modère vos travaux en la manière que je vous ai écrite. Vous semble-t-il point qu'il faudra vous relever par quelqu'autre que nous enverrions pour vous soulager ? Vous pouvez croire, Monsieur, que mon cœur me trémousse en vous disant ceci, à cause de la parfaite confiance que j'ai en vous et avec très grand sujet. Mais quoi ! j'appréhende incessamment que vous ne vous trouviez mal. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez-vous le plus qu'il vous sera possible.

Je vous embrasse avec M. Martin, prosterné en esprit à vos pieds et à ceux des Messieurs qui travaillent avec vous, que je salue et aux prières desquels je me recommande.

793. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[24 mars 1646 [1].]

Monsieur,

J'ai grand sujet de m'humilier, voyant la conduite de Dieu sur moi, qui suis indigne de la grâce que je désirais avant notre très chère fête de l'Incarnation pour me servir de préparation. Je supplie la bonté de Dieu que ce puisse être avant la clôture de Pâques et que, votre indisposition cessant, vous soyez en parfaite santé pour cela et pour tout ce que notre bon Dieu veut de votre charité. Je la supplie, par le très saint amour de Jésus, de nous bien encore donner à lui et offrir demain à sa sainte Mère ce tableau, dédié pour l'ornement d'un autel sous le beau titre de son nom, lui demandant de toutes nouvelles assistances pour mon fils, de qui je n'ai point de nouvelles depuis le septième de ce mois ; ce qui me met bien en peine. Aussi est que je n'ai point eu de nouvelles de la Mère supérieure de la Visitation de Tours [2], ni de Monsieur Deure. Cela me met bien des craintes en l'esprit.

Je vous supplie aussi bien humblement, mon très honoré

Lettre 793. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date ajoutée au dos de l'original.
2. Claire-Madeleine de Pierre.

Père, de me faire la charité de nous voir au saint autel demain[3] *toute notre petite compagnie, fautive et dure de cœur pour l'exécution de la très sainte volonté de Dieu en nous. Oh ! mon très cher Père, si notre bon Dieu vous en fait voir le sujet, que je vous paraîtrai effroyable ! Je ne vois rien en moi qui ne soit criminel, qu'une bien faible volonté de mieux faire. Aidez votre indigne fille, par vos saintes prières et charitables avertissements, à être toute à Dieu et à obtenir de sa bonté qu'il regarde en pitié son pauvre fils.*

Voilà un livre que Monsieur Guérin, confesseur de nos sœurs de St-Gervais, vous envoie par elles ; il nous en a aussi envoyé un. Dieu veuille que nous en tirions profit pour sa gloire !

Je vous demande, dans la plus grande humilité que je puis, prosternée de cœur et d'affection à vos pieds, votre très sainte bénédiction, pour attirer sur ma pauvre âme les grâces dont elle a besoin ponr être véritablement, mon très honoré Père, votre très obéissante fille et très humble servante.

L. DE MARILLAC.

La veille de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

794. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Mars 1646*[1].]

Je suis indigne des conduites de la divine Providence dont votre charité me fait l'honneur de m'avertir pour me tirer de mes infidélités. Je renonce donc à ces appréhensions de l'avenir pour ne vouloir que ce que Dieu voudra ordonner chaque jour, sans néanmoins me pouvoir empêcher, je crois, les justes craintes que je dois avoir pour mes infidélités, avec soumission pourtant.

Ce n'a point du tout été mon intention que le tableau de la sainte Vierge fût ni pour notre oratoire, ni pour les Enfants treuvés, mais pour qu'il servît d'ornement à un autel dédié à la sainte Vierge, pour réparer en quelque façon

---

3. Jour de la rénovation des vœux.

Lettre 794. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre a des liens étroits avec la lettre 793.

les fautes de mon fils, employant pour le faire faire quelques bagues qui m'étaient restées. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement d'agréer que ce soit en votre église que cette satisfaction se fasse, ayant été si malheureuse que le délit ait sorti d'une de vos maisons par ce mien fils.

Le petit chapelet est la dévotion que j'ai demandé permission à votre charité de faire, y a trois ans, que je fais en mon particulier, ayant dans une petite cassette quantité de ces petits chapelets, avec les pensées écrites sur un papier, sur ce sujet, pour laisser à toutes nos sœurs après ma mort, si votre charité le permet. Pas une ne le sait. C'est pour honorer la vie cachée de Notre-Seigneur dans son état d'emprisonnement aux entrailles de la sainte Vierge et la congratuler de son bonheur durant ces neuf mois, et les 3 petits grains pour la saluer de ses beaux titres de fille du Père, mère du Fils et épouse du Saint-Esprit. Voilà le principal de cette petite dévotion, que, par la grâce de Dieu, très indigne que je suis, je n'ai point discontinuée depuis le temps marqué et que j'espère quitter, aidée de la même grâce de Dieu, si votre charité me l'ordonne. Et ce petit exercice, en mon intention, est pour demander à Dieu, par l'Incarnation de son Fils et les prières de la sainte Vierge, la pureté nécessaire à la compagnie des sœurs de la Charité et la fermeté d'icelle compagnie, selon son bon plaisir.

Je vous enverrai demain, Dieu aidant, une lettre pour M. Portail[2], *que vous prendrez la peine de voir s'il sera à propos de la lui envoyer. Ainsi j'essaierai d'être présente en esprit au saint sacrifice de la messe demain ; et quoique je croie bien que votre charité ne la dit pas en bas, si je puis en savoir l'heure, j'aurai le bonheur d'y assister.*

S'il vous plaît ne pas oublier la réponse de ce que Madame la présidente de Lamoignon demande pour la continuation des quêtes et que je suis, Monsieur, votre très obligée fille et obéissante servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

2. Alors au Mans.

795. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION AU MANS

3 avril 1646.

Vous faites très bien en votre visite d'approfondir toutes choses pour les rendre plus uniformes à l'esprit de la compagnie et plus fermes ; cela me revient. Et d'autant qu'en agissant de la sorte vous ne pourriez arriver à Rome que vers l'automne, nous sommes résolus d'envoyer M. Alméras pour faire les visites d'Italie, et, en passant, celles de Marseille et d'Annecy. Pour les autres maisons, elles attendront ce bien de votre charité, et moi la satisfaction de vous y voir établir l'ordre et la perfection de la discipline. Or, pour mieux faire cela, vous n'avez pas besoin de vous presser. Je ne doute nullement que vous ne trouviez toujours de nouveaux sujets de polir, régler, redresser, faire et défaire, particulièrement dans la maison où vous êtes. Il ne se peut autrement pour cette première fois. C'est pourquoi employez-y tout le temps qu'il faudra. Dieu ne fit le monde qu'en plusieurs jours et ne le conserve que par l'ordre des changements et des mutations.

Plaise à sa bonté nous rendre constants en son amour !

796. — A GUILLAUME DELATTRE

De Paris, ce 7 avril 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir la vôtre du 20 mars, avec la copie

Lettre 795. — Reg. 2, p. 100.

Lettre 796. — L. a. — Original au séminaire de Colle en Toscane.

du contrat passé par les dames religieuses Sainte-Claire avec vous touchant le payement de trois mille livres de l'acquisition de Fajemot, portant obligation de 3.400 livres, payables à volonté. Je vous ai envoyé la ratification dudit achat. Monseigneur m'a assuré qu'il en fera acquitter le prix. Vous ne me disiez pas par votre dernière comme vous avez l'attente d'en acquitter la moitié ; et n'était que Monseigneur m'a dit qu'il acquitterait et ferait acquitter le tout, j'aurais été en grande peine [1].

Je prends de là sujet de vous dire, Monsieur, qu'il sera bon une autre fois que vous me circonstanciez succinctement davantage les choses, comme, par exemple, en cet affaire vous me disiez que vous aviez été [prier] [2] M. le grand vicaire [3] pour le payement de cette somme et qu'il vous avait fait froid et dit qu'il n'avait point ordre de vous rien donner. Et cependant voilà que, deux jours après, cette somme est livrée. Vous ne me dites point qui l'a donnée ; et c'est ce qu'il aurait fallu faire, si me semble, comme pareillement la contenance de la place de Fajemot, son bâtiment et la contenance de la ferme. Vous ne m'avez non plus dit que vous aviez abandonné Saint-Barthélemy pendant le carême, et la maladie de M. le curé [4].

---

1. La maison à deux corps de logis que M. Delattre venait d'acquérir de M. Brengue, sur la place Gaillard, avait appartenu à une honorable famille, très mêlée à la vie politique de Cahors à la fin du XVIe siècle, la famille des Pons-Fajemot, bourgeois et consuls de cette cité. Elle était grevée d'une hypothèque en faveur des Clarisses, qui avaient droit à 5 744 livres sur les 6 400 qu'elle coûtait. Guillaume Delattre paya de suite 3 000 livres et prit l'engagement de donner le reste quand on l'exigerait. (Adrien Foissac, *op. cit.*, p. 10.)

2. Mot effacé dans l'original. La première lettre est seule visible.

3. Le Révérend Père Garat, dont Léonard Roche a écrit la vie. (*Le portrait fidèle des abbés ou autres supérieurs réguliers et de leurs religieux dans la vie du Père Jean Garat*, Paris, 1691, in-8°.)

4. Le contrat d'union de l'église paroissiale de Saint-Etienne ou

Je pense, Monsieur, qu'il est à propos que vous m'instruisiez plus particulièrement du détail des choses et qu'il est à propos que vous agissiez avec pleine confiance et soumission aux volontés de Monseigneur. Vous y avez d'autant plus d'obligation comme il vous estime et vous chérit beaucoup, quoiqu'il ne vous le témoigne pas. Il désire qu'on le laisse faire et qu'on trouve bon ce qu'il ordonne, ce qu'il fait et laisse à faire ; et il est juste. Il a ses raisons et que nous ignorons et que nous devons respecter, d'autant comme l'on fait la volonté de Dieu en ce faisant ; et je pense, de plus, qu'il n'est pas expédient de se décharger des petits sentiments qui nous choquent au tiers ni au quart. Un bon estomac digère tout, et le délicat convertit en mauvaise humeur ce qu'il a pris et le vomit quelquefois. Oh ! qu'il est bon, Monsieur, de digérer les affaires entre Dieu et nous !

Monseigneur m'a parlé du fossé ; je lui ai dit qu'il a raison de ne pas se commettre avec la ville en voulant exiger d'elle une porte particulière pour vous ; cela a trop de suites en temps de guerre. Il vaudra mieux, pour le présent pour le moins, que vous preniez le tour de la porte de la ville [5].

Nous vous enverrons un lecteur du séminaire à la place de M. Water [6], qui s'en viendra ici, s'il lui plaît.

Saint-Barthélemy de Soubiroux au séminaire datait du 27 décembre 1644. Les directeurs du séminaire ne pouvaient prendre possession de la cure qu'après la mort ou la démission du curé Antoine Guittard. (Foissac, *op. cit.*, p. 9.)

5. Nous savons par le Pouillé de Dumas qu'en 1646 Alain de Solminihac fit au séminaire, alors établi dans la ville, à la Chanterie, un premier don de 2.000 livres pour acheter une maison dite de Fajemot, située au faubourg de la Barre, près de l'église Saint-Barthélemy, dont elle n'était séparée que par un fossé et par les murailles d'enceinte. C'est là que sera construit le nouveau grand séminaire quelques années après.

6. James Water, né à Cork (Irlande), entré à Saint-Lazare le

Nous avons ordre de Rome d'envoyer des missionnaires en son pays et en sommes pressés du côté de Nosseigneurs les évêques du pays. S'il a fait un vœu d'aller à Rome, nous lui en moyennerons la dispense. Je l'embrasse et le bon Monsieur Treffort [7] avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, qui suis très marri de ce que je ne leur puis écrire à tous deux ; et prie Dieu qu'il renvoie sa santé à notre cher frère Dupuis [8] ; et, si nous le pouvons, nous vous enverrons un autre prêtre et le frère que vous demandez.

Soyez cependant content et en paix, Monsieur, dans la confiance que Notre-Seigneur bénira de plus en plus vos travaux et qu'il vous animera de plus en plus de son esprit. Et c'est ce que je lui demande avec toute l'affection que je le puis, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delattre, supérieur des prêtres de la Mission au séminaire de Cahors, à Cahors.

---

9 octobre 1638, à l'âge de vingt-deux ans, ordonné prêtre en 1642, reçu aux vœux en 1644, envoyé au séminaire de Cahors, puis probablement dans son pays.

7. Simon Treffort, né à Villiers-Herbisse (Aube), le 2 octobre 1611, entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1642, reçu aux vœux le 7 octobre 1645, supérieur à La Rose de 1668 à 1677, décédé à Cahors le 16 juillet 1682. Dans une lettre écrite quelques jours après sa mort, Edme Jolly, supérieur général, fait un grand éloge de ses vertus.

8. Clerc de la Mission.

797. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce soir mercredi. [Vers 1646 [1].]

Je parlerai à M. Vacherot [2] demain, s'il vient céans, n'étant pas convenable que je l'envoie quérir pour lui dire cela. Mais, pour la fille, ô Jésus ! Mademoiselle, il n'est pas expédient. Je lui pourrai bien dire, en riant, quelque chose de l'affection de la personne, s'il y a jour. Mais je me trouve bien empêché quand je leur pourrai parler. Jamais je n'ai été plus accablé d'affaires que je suis. Demain toute la journée nous aurons ici quelques docteurs pour affaires, et vendredi il me faut écrire tout le long du jour à peu près. Nous verrons.

Quant au papier de Mademoiselle Viole, il faudra faire demain de bon matin la procuration qu'elle dit, sous votre nom, et que vous la signiez comme l'une des officières de la Charité des Enfants trouvés. Aussi l'êtes-vous, et des plus considérables. Je la vas faire dresser à ce soir et la vous enverrai demain pour la signer. Il faudra que le prochain notaire aille vous voir signer et dépêcher quelqu'un pour l'apporter. Je tâcherai d'y envoyer un de nos frères en diligence.

Bon soir, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Lettre 797. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. C'est autour de cette date que nous trouvons le nom de M. Vacherot sous la plume soit de saint Vincent, soit de Louise de Marillac.

2. Savant médecin, connu surtout par son attachement au cardinal de Retz, qu'il aida dans son évasion et suivit à Rome. Il était en 1646, 1647 et 1648 médecin des maisons-mères des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Il mourut à Commercy au mois de mai 1664, à l'âge de soixante-deux ans.

798. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Entre 1645 et 1650* [1].]

Monsieur,

La crainte que j'ai que l'on ait oublié de vous dire que je ne manquerai pas de faire avertir toutes nos sœurs pour demain lundi se trouver à la conférence, ainsi que votre charité nous a fait l'honneur de le promettre, fait que je vous importune de ces lignes, de peur que quelqu'autre affaire ne nous empêche ce bonheur. La Providence a fait venir de nos sœurs de Maule [2], *St-Denis et Issy, qui, avec toutes les autres, s'en réjouissent bien. Dieu veuille que ce ne soit point un jour à notre confusion que sa bonté nous ait tant fait de grâces, à moi particulièrement celle d'être, Monsieur, votre très obligée fille et humble servante.*

LOUISE DE MARILLAC.

799. — A GUILLAUME DELATTRE, SUPÉRIEUR, A CAHORS

Paris, 19 avril 1646.

Monsieur,

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous me dites que les choses spirituelles de la maison vont bien et de ce que vous faites bon usage des avis de votre admoniteur ! Je le prie qu'il bénisse votre conduite de plus en plus.

Vous aurez pu savoir l'ordonnance que Mgr de Cahors a faite touchant les ecclésiastiques de son diocèse, pour aller passer quelque temps à votre séminaire, selon ce que vous jugerez convenable [1]. Monseigneur hâte ses affaires

---

Lettre 798. — *Supplément aux Lettres de Louise de Marillac*, l. 129 bis.

1. Après 1649, Louise de Marillac n'aurait pas dit « Monsieur », mais « Mon très honoré Père » ; d'autre part, l'établissement de Saint-Denis a été fondé en 1645.

2. Commune de l'arrondissement de Versailles.

Lettre 799. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 521, lettre 454.

1. On trouve le texte de cette ordonnance dans Foissac, *op. cit.*, p. 20.

le plus qu'il peut, à dessein de s'en retourner le plus tôt qu'il pourra [2]. Quand il sera là, il pourvoira à l'achat de la maison [3].

Il sera bon, Monsieur, que vous me disiez une autre fois la substance, ou, pour mieux dire, l'histoire succincte des choses principales dont vous m'écrivez. Par exemple, vous me faites une petite apologie à l'égard des habitants de Saint-Barthélemy ; il eût été expédient que vous eussiez narré la chose comme elle s'est passée, et dire ensuite les choses qui vous peuvent justifier ; et comme vous ne me dites pas assez comme elle s'est passée, je ne puis porter jugement du tort que vous avez. Je vous dirai seulement, Monsieur, que vos conduites doivent être douces quant aux moyens, quoique fermes pour parvenir aux fins bonnes et justes, qui sont toujours telles quand elles sont de règle ou d'ordre des supérieurs ; et pour les autres, il est bon de prendre conseil de vos consulteurs domestiques, et, quand elles sont importantes, du supérieur général ; et pour les externes, de Monseigneur l'évêque ou de ses officiers. Voilà comme j'en use ; et rarement je fais quelque chose de ma chétive tête ; et nous devons d'autant plus prendre les ordres et les conseils extérieurs, quand il s'agit d'une action qui regarde le diocèse ou quelques personnes particulières ; auquel cas, nous ne devons pas seulement suivre l'ordre de Messieurs les évêques et des curés dans leurs cures, mais aussi la permission de Nosseigneurs les évêques en personne, pour les différends que nous avons avec leurs peuples et les scandales que nous remarquons. C'est autre chose de la discipline et des différends qui arrivent avec ceux de la compagnie ; auquel cas, c'est

---

2. Alain de Solminihac était à Paris.
3. La maison de Fajemot.

au général à ordonner, et à lui qu'il faut recourir. Et nous devons d'autant plus prendre garde de conduire les peuples avec douceur et patience, et nous éloigner de toute tendreté en nos opinions, comme Notre-Seigneur nous en a donné les enseignements envers les peuples, et comme c'est à nous à instruire les ecclésiastiques, non seulement de paroles, mais aussi d'exemples pour la conduite de leurs peuples. Selon cela, il sera bon, Monsieur, que vous acquiesciez aux ordres de M. le grand vicaire [4], ou de celui auquel Monseigneur aura donné ordre d'accommoder ce différend ; que s'il ne vous en a parlé, c'est peut-être qu'il ne sait pas comme vous avez l'esprit humble et docile.

Je vous supplie, Monsieur, de ne vous pas décourager de ce que je vous dis, ni d'inférer de cela que vous ne soyez pas propre à la conduite. La nature et l'esprit malin vous suggèrent cela ; mais la sainte humilité et la confiance en Dieu vous feront espérer que vous pourrez tout avec la grâce ; et c'est le sentiment de Mgr de Cahors et le mien. C'est pourquoi je désire prendre un soin particulier de vous avertir, conseiller et conforter, parce qu'ayant l'esprit bon, comme vous avez, par la grâce de Dieu, et l'intention bonne, j'espère de la bonté de Notre-Seigneur qu'il bénira votre conduite.

Il me tombe en l'esprit de vous donner un autre avis en suite de celui-là, mais en deux mots : c'est de vous habituer à juger des choses et des personnes, toujours et en toutes choses, en bonne part. Si une action a cent faces, dit le bienheureux évêque de Genève [5], regardez-la toujours par la meilleure. Au nom de Dieu, Monsieur, usons-en de la sorte, quoique l'esprit et la prudence hu-

---

4. Le R. P. Garat.
5. Saint François de Sales.

maine nous disent au contraire. J'ai en moi-même cette fâcheuse trempe de juger de toutes choses et de toutes personnes selon ma chétive cervelle ; mais l'expérience me fait voir le bonheur que c'est d'en user autrement et comme Dieu bénit cette manière d'agir. Si le temps me le permettait, je vous dirais bien des choses pour cela ; mais voilà qu'on m'ôte la plume de la main et me contraint à finir, en vous disant que mon cœur chérit parfaitement le vôtre en celui de Notre-Seigneur ; et je vous demande la même correspondance, pour l'amour du même Seigneur, quoique je ne le mérite pas, si ce n'est parce que je vous aime plus que je ne vous puis exprimer, qui suis....

800. — *JULIEN GUÉRIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Tunis, 1646.

Nous avons retiré une des pauvres femmes françaises qui étaient entre les mains d'un renégat français. Tous les marchands y ont contribué de leur part ; il m'en a coûté

Lettre 800. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 12, 1re éd., p. 139. Le contrat passé le 25 juillet 1643 avec la duchesse d'Aiguillon pour la fondation de la maison de Marseille portait que saint Vincent enverrait en Barbarie, quand il le jugerait à propos, des prêtres de sa congrégation « pour consoler et instruire les pauvres chrétiens captifs... en la foi, amour et crainte de Dieu, et y faire... les missions, catéchismes, instructions et exhortations qu'ils ont accoutumé. » Le saint n'avait pas encore les fonds suffisants. D'autre part, il fallait s'entendre avec Rome. Quand tout fut prêt, Vincent de Paul envoya Julien Guérin et le frère François Francillon, frère coadjuteur, à Tunis, où ils arrivèrent le 22 novembre 1645. Lange Martin, consul de France, les reçut dans sa maison. Julien Guérin se mit à l'œuvre sans retard. Tout d'abord il exerça son ministère dans le secret. Quand il vit qu'il n'avait rien à craindre, il ne cacha plus sa qualité de prêtre et fit publiquement les cérémonies religieuses dans les bagnes. Mais s'il pouvait agir ouvertement auprès des chrétiens, il n'en était pas de même auprès des Turcs ; de ce côté, la plus petite imprudence pouvait lui coûter la vie.

pour la mienne soixante-dix écus. Les deux autres femmes sont en grande détresse ; je travaille pour sauver celle qui est en plus grand danger. Il y en a d'autres qui sont jeunes et belles, en très grand péril, si elles ne sont secourues. Et une d'entre elles serait déjà perdue si je n'avais avec grand' peine obtenu terme de trois mois pour son rachat et si je ne l'avais mise en lieu où son patron ne la peut violenter. Il n'y a pas longtemps que, pour en contraindre une de renier Jésus-Christ, ces cruels lui donnèrent plus de cinq cents coups de bâton ; et non contents de cela, comme elle était à demi morte par terre, deux d'entre eux la foulèrent avec les pieds sur les épaules avec une telle violence qu'ils lui crevèrent les mamelles; et elle finit ainsi glorieusement sa vie en la confession de Jésus-Christ.

801. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*2 mai 1646*[1].]

Monsieur.

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que les places pour Le Mans sont retenues pour vendredi prochain, et du besoin que nous avons pour cela de la conférence que vous nous avez fait le bien. nous promettre pour demain jeudi[2]. *Je vous supplie très humblement prendre la peine nous mander le sujet, à ce que nous fassions avertir toutes nos sœurs.*

J'ai supputé tout ce que les sœurs des paroisses ont apporté à la maison en l'année 1645. Le tout se monte à 1 129 livres 12 sols ; et sur cela il y a eu 43 filles à entretenir d'habits et de linge. Je crois qu'il y a bien près de 400 livres de reste pour la maison, ôtée la dépense, sans y comprendre les façons de linge et d'habits qui se font par les sœurs du logis. Je pense, Monsieur, que, si votre charité en dit quelque chose, qu'il sera bon que nos sœurs entendent que ce qu'elles apportent est presque la juste valeur de la dépense et que, les unes apportant plus qu'il ne leur faut, cela supplée à ce que les autres n'apportent pas suffisamment ; car je ne sais si toute la compagnie serait capable d'entendre que leur épargne servît de beaucoup à la maison, à cause du peu de retenue

---

Lettre 801. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original

1. Cette lettre a été écrite le mercredi qui précédait le 4 mai, jour du départ des sœurs destinées à l'hôpital du Mans.

2. Cette conférence, si elle a été donnée, n'a pas été conservée.

de quelques-unes et de la plupart, qui disent trop librement tout ce qu'elles savent.

Je supplie la bonté de Dieu vous faire bien connaître nos besoins et nos faiblesses, et de moi particulièrement, qui suis, par l'ordre de la conduite de sa sainte providence, Monsieur, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Ce mercredi.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

802. — A LOUISE DE MARILLAC

[2 mai 1646 [1].]

Oui-dà, Mademoiselle, je m'en ressouviens bien de l'assemblée de demain chez vous pour les filles qui vont au Mans ; et c'est pour cela que j'ai envoyé prier M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas [2], auquel, comme aux dames officières, j'avais fait espérer que vous les iriez voir demain pour disposer le détail de leur Charité ; et j'ai mandé à ce soir en cette vue à M. le curé que vous n'y pourrez aller demain, mais bien peut-être vendredi.

J'ai fait aussi attention à ce que vous me dites de ce que les filles rapportent, et ai vu l'inconvénient que vous me mandez.

Bon soir, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Lettre 802. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la précédente ; elle a été écrite sur la page restée en blanc de la lettre de Louise de Marillac.

2. Pierre de Pons de la Grange, de Saint-Flour, docteur en droit. Il fut curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris du 24 décembre 1645 à 1649, devint dans la suite directeur aux Missions-Etrangères et mourut le 31 mars 1680.

803. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce jeudi, à 10 heures du soir, 3e mai [1646 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les sœurs de la Charité par qui je vous écris partent demain matin pour aller au Mans; et comme je n'ai vu ni reçu votre lettre du 29 que tout maintenant, à neuf heures sonnantes, je ne puis y répondre au long jusqu'après-demain par le messager, qui aussi bien arrivera ou plus tôt, ou quasi en même temps que le coche.

Vous n'attendez que 3 sœurs, mais en voilà 4, que Mademoiselle Le Gras vous envoie [2]. Elles m'ont toutes plus consolé que je ne vous puis dire par la bonne disposition qu'elles ont à ce voyage, et j'espère que Dieu donnera bénédiction à leur établissement et leur fera la grâce de bien correspondre à l'affection qu'elles ont maintenant de bien faire. Je ne vous dirai rien pour leur conduite particulière, sinon de leur donner un bon confesseur qui soit bien spirituel, âgé et prudent, qui veuille suivre la manière de les diriger qui leur est propre, laquelle vous lui ferez bien entendre, s'il vous plaît ; et nul que lui ne leur parlera qu'en passant, ni lui-même ailleurs que dans l'église seulement.

Lettre 803. — L. s. — Dossier de Turin, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. La présence d'Antoine Portail au Mans, l'envoi des sœurs dans cette ville et d'autres détails imposent cette date.

2. C'étaient Jeanne Lepeintre, Claude Brigitte, Andrée et peut-être Geneviève. Nous avons encore (*Lettres de Louise de Marillac*, p. 214) le règlement que la fondatrice leur donna avant leur départ.

Je suis bien aise que le frère Testacy [3] se trouve mieux ; mais, mon Dieu ! que je sens de peine de son voyage, puisqu'il le va faire sans grand besoin et contre l'ordre de la compagnie ! mais enfin, il s'y est résolu ; *in nomine Domini*, vous le pourrez mener quand et vous à La Rose et là lui donner un compagnon pour aller en son pays, où il ne faut point qu'il demeure davantage de quinze jours. Le frère Rivanaigre [4] pourra donc demeurer à la maison et M. Brin [5] continuer le soin des séminaristes, s'il le peut faire, comme il a commencé.

Je vous ai fait savoir par ma précédente que je n'étais point d'avis d'emprunter si tôt de l'argent à rente, pour ne donner sujet au monde de parler. Mais puisqu'on presse tant pour les rachats, à la bonne heure, vous pourrez prendre de quelqu'un de quoi satisfaire aux nécessités plus pressantes ; mais que ce soit si couvertement qu'il se pourra.

---

3. Charles Testacy, né à Condom, entré dans la congrégation de la Mission le 27 mars 1643, à l'âge de trente ans, reçu aux vœux le 9 janvier 1646, ordonné prêtre la même année, supérieur à Cahors (1646-1647), puis placé à la maison de Saintes. « Il paraît homme de bon sens, écrit de lui saint Vincent (l. 870), fidèle à ses pratiques, formé et entendu aux affaires. »

4. Pierre Rivanaigre, clerc, né dans l'ancien diocèse de Tournay, reçu dans la congrégation de la Mission le 6 juillet 1644, à l'âge de vingt-trois ans.

5. Gérard Brin, né près de Cashel (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission le 14 octobre 1639, à l'âge de vingt et un ans, reçu aux vœux le 2 novembre 1642, ordonné prêtre en 1644. Ce missionnaire fut peut-être le plus complet de tous les Irlandais que saint Vincent reçut dans sa congrégation. Il fut rappelé du Mans dans le courant de l'année 1646 pour être envoyé en Irlande, où il fit, avec plusieurs de ses confrères et compatriotes, un bien immense. Rejeté en France par la persécution, Gérard Brin alla missionner dans le pays natal du saint. Quelque temps après, il était nommé supérieur à La Rose (1652-1654). Il eut la même charge à Troyes de 1657 à 1658, à Meaux de 1658 à 1660, à Toul de 1660 à 1662. Il revint en Irlande en 1663 et y reprit ses travaux apostoliques avec un zèle que l'âge n'avait pas ralenti. Ni la prison, où il resta un mois, ni la maladie, qui le mena deux fois aux portes du tombeau, n'arrêtèrent cet héroïque missionnaire, l'un des plus dignes fils de saint Vincent.

Il n'est pas à propos que M. Gallais [6] aille prêcher dans les paroisses pour y établir la Charité. Vous savez comme j'en use à Paris. Je tâche de gagner et d'instruire les dames en particulier. S'il peut faire de même, il fera bien.

Je vous remercie des papiers que vous m'avez envoyés, car vous m'avez fait grand plaisir, et les verrai, s'il plaît à Dieu, demain pour m'en bien consoler. J'ai eu pour ce soir assez de consolation d'avoir vu par votre lettre les fruits que Notre-Seigneur tire de vos travaux et ceux qu'on doit espérer à l'avenir, qui seront plus grands, si l'on a bien de la fidélité. Je prie sa divine bonté de la leur donner tout entière, afin qu'il en soit d'autant plus glorifié, et à vous, Monsieur, de vous départir de plus en plus sa force et son esprit. Je vous recommande à lui fort souvent de toute l'étendue de mon âme, parce que la vôtre m'est très chère et très présente.

J'allais finir ici cette lettre, s'il ne m'eût fallu passer outre, me souvenant des pauvres sœurs d'Angers, pour vous prier de les aller voir en passant. Elles auront grande joie de vous voir et peut-être grand besoin de cette visite. Mademoiselle Le Gras s'y attend, aussi bien qu'à recevoir de bon cœur les deux sœurs que vous nous envoyez. Dieu veuille bien conduire les unes et les autres et me fasse à moi la grâce d'être, autant que je désire, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

M. Gallais pourra faire faire la prédication de la Charité par un autre dans la ville et disposer les dames et

---

6. Supérieur de la maison du Mans.

les instruire chez Messieurs les curés. L'on ne fait point de prédication dans Paris pour cela. J'établis avant-hier en cette sorte celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, faubourg Saint-Jacques.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Notre-Dame-de-Coëffort [7], au Mans.

804. — *LES ADMINISTRATEURS DE L'HOPITAL DE NANTES A SAINT VINCENT*

Monsieur,

La grandeur de votre charité s'étant répandue par toutes les contrées de la terre et principalement en cette ville, pour laquelle Monsieur d'Annemont, aumônier de M. le maréchal de La Meilleraye, nous a assuré que votre zèle était ému à nous prêter secours pour rémédier aux désordres qui se commettent dans notre hôpital, au préjudice du soulagement des pauvres, par la négligence et peu de soin des serviteurs qui les environnent, pour lesquels, comme pères de pauvres, nous avons cru être de notre devoir d'implorer, en cette urgente nécessité, votre bonté à nous procurer l'assurance de six de vos Filles de la Charité à gouverner les pauvres de notre hôpital, desquels les plaies et les maux sont autant de bouches qui exigent de votre piété cette favorable assistance de ses filles, que nous recevrons selon leur règle et établissement d'Angers, auquel nous ne trouvons rien à ajouter, quant à leur règle et façon de vivre. Mais pour ce qui est du bien dudit hôpital et direction de ses affaires, [elles] dépendront absolument de nous et autres successivement qui entreront à notre place dans la charge desdits pères des pauvres, même iront aux provisions quotidiennes pour l'épargne du bien dudit hôpital, par l'avis desdits pères des pauvres. Pour la réception desquelles si vous souhaitez quelque traité particulier, nous envoyant le formulaire, avec procure à quelqu'un qui traitera pour vous, nous tâcherons d'effectuer ce que vous saurez souhaiter en

---

7. Eglise collégiale unie à la congrégation de la Mission.

Lettre 804. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

ce rencontre de, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs [1].

J. Fourché, J. Fournier, Léonard,
pères des pauvres.

A Nantes, ce 18e mai 1646.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, général de la Mission, à St-Lazare, à Paris.*

805. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Avant 1650* [1].]

Monsieur,

Mon peu de mémoire m'empêcha hier de vous dire que la petite du Pont avait désiré de vous faire sa confession, lorsqu'elle fit sa petite retraite, et je croyais que c'était aussi pour vous parler au sujet du désir de ses parents ; ce qui m'a fait penser, Monsieur, que, si votre charité lui pouvait parler, qu'elle lui pourra dire plus librement ses pensées, et aussi que vous aurez plus de pouvoir sur son esprit que son frère, que je vous avais proposé, lequel demeure à 4 ou 5 lieues d'ici.

Je supplie très humblement votre charité offrir à notre bon Dieu notre petite neuvaine, qui commence aujourd'hui. Il sait, ce bon Dieu, que je ne veux rien, par sa miséricorde, que sa très sainte volonté, mais que je souhaite que sa puissance ôte tous les empêchements à la parfaite exécution de cette très sainte volonté, par laquelle je suis, Monsieur, votre très obligée servante et humble fille.

L. de Marillac.

S'il vous plaît prendre la peine me mander à quelle heure la petite du Pont vous ira treuver ?

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

1. Saint Vincent accueillit favorablement la demande des administrateurs.

Lettre 805. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1649, la lettre commencerait par les mots : « Mon très honoré Père. »

806. — AU CARDINAL MAZARIN

De Paris, ce 24 mai 1646.

Monseigneur,

Monsieur le grand maître du collège de Navarre [1] m'a dit que Votre Eminence avait ordonné à M. Le Tellier [2] que je lui écrive si le sieur de Douay, licencié en théologie, a les qualités qu'il faut pour être principal des philosophes du même collège. Voici, Monseigneur, ce que j'en ai appris, tant du défunt principal que de plusieurs docteurs dignes de foi. Ils disent tous qu'il est fort capable, homme de bien, expérimenté en l'exercice de cette charge, à laquelle le défunt l'avait employé depuis quelques années, qu'il est dans les opinions communes et orthodoxes de l'Eglise et qu'enfin la voix publique dudit collège est que ce jeune homme est, sans contredit, le plus capable de ceux qu'on considère pour cela. Et ce qui confirme davantage ceci, c'est que le défunt principal, qui était un saint homme et qui a fait des merveilles en sa charge, me vint trouver quelques jours avant sa mort et me pria de m'employer vers Votre Eminence, à ce

---

Lettre 806. — L. a. — Original aux Arch. du ministère des Affaires Etrangères, correspondance de Rome, t. XCIV, f° 11.

1. Sur l'emplacement du collège de Navarre s'élève aujourd'hui l'Ecole polytechnique, qui y a été transférée par décret du 16 juillet 1804.

2. Michel Le Tellier, né le 19 avril 1603, secrétaire d'Etat de 1643 à 1666, chancelier et garde des sceaux de France de 1677 à 1685, mort le 28 octobre 1685. Durant les troubles de la Fronde, il soutint Mazarin et sa politique. « En qualité de conseiller d'Etat, disait-il un jour, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France pour la religion et pour l'Eglise que personne que j'aie connu ; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. » (Témoignage de Claude Le Pelletier, 121e témoin au procès de béatification.)

qu'elle eût agréable de lui donner ce jeune homme pour son coadjuteur, qu'il jugeait devant Dieu le plus capable de continuer le bon ordre qu'il avait mis en sa charge. Et moi, Monseigneur, je prie Notre-Seigneur qu'il sanctifie V. E. et la conserve pour le bien de cet Etat, qui suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
supérieur indigne de la Mission.

807. — A JEAN MARTIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÊNES

De Paris, ce 25 mai 1646.

Vincent de Paul rend compte à Jean Martin des travaux des missionnaires. Il vient de recevoir dans la compagnie une nouvelle recrue, sur laquelle il fonde les plus grands espoirs.

808. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

je crois que le droit de Monsieur le maître de l'Hôtel-Dieu du Mans de nommer deux sœurs, et celui des administrateurs pour les autres est cause des désordres qui arrivent au service des pauvres. Ne serait-il point mieux que Monsieur le maître s'offrît de ne point vouloir user de ce droit, ne laissant pas de contribuer la somme accordée, et que Messieurs, sans la vue d'autre droit que de leur administration, voulussent, pour s'acquitter de leur devoir, appeler par eux-mêmes des filles de quelque communauté pour servir les pauvres malades ? Peut-être ne voyez-vous pas l'utilité qui pourrait arriver que deux de nos sœurs demeurassent dans ces désordres.

Lettre 807. — M. Charavay, qui a mis cette lettre en vente, dit dans son catalogue que l'original était signé de la main du saint et comprenait une page in-4° de texte.

Lettre 808. — Dossier de la Mission, copie du XVIIe siècle.

Je supplie faire connaître à votre charité la sainte volonté de Dieu, à laquelle il a plu prendre notre bonne sœur Marie Despinal à Angers par une heureuse et chrétienne mort, à ce que M. son confesseur nous en mande. Je vous supplie très humblement la faire recommander aux prières de votre sainte compagnie et vous souvenir du besoin de donner bientôt réponse à ces bons Messieurs de Nantes et que je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

L. DE MARILLAC.

Ce 28 mai [1646 [1]*].*

809. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[Vers 1646 [1].*]*

Monsieur,

Madame la marquise de Mortemart [2] *vient de sortir de céans et m'a dit de vous supplier très humblement, de sa part, de vous souvenir d'un précepteur pour Monsieur son fils* [3]*. Elle a toujours un bon prêtre du Roule* [4]*, qui a commencé ses premiers rudiments ; mais elle doute qu'il soit capable et aussi lui témoigne ne le tenir qu'en attendant. Il s'appelle Monsieur Lafons. Elle vous supplie très humblement, s'il y a moyen, vous en faire informer, à ce que, s'il était capable autant qu'un autre, il puisse être mis en délibération avec les autres.*

Je remercie très humblement votre charité, qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que, quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions, qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin

---

1. Année du décès de Sœur Marie Despinal.

Lettre 809. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 3.

2. Diane de Grand-Seigne, fille du seigneur de Marsillac, morte à Poitiers le 11 février 1666. Elle avait épousé Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, qui devint pair de France en 1650 par l'érection de son marquisat en duché-pairie, et en 1669 gouverneur de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

3. Louis-Victor de Rochechouart, fils unique de Madame de Mortemart, né le 25 août 1636, mort le 15 septembre 1688 après avoir rendu à sa patrie d'éminents services, qui lui valurent les titres de maréchal et général des galères de France et de vice-roi de Sicile.

4. Commune des environs de Paris, aujourd'hui englobée dans cette ville.

d'être menée un peu rudement. Vous verrez, par la lettre que je vous envoie de mon fils, ma faiblesse d'un côté, et toujours le sujet de ma douleur, qui me fait tant avoir besoin de votre charitable assistance et d'être toujours, Monsieur, votre très obligée fille et très humble servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

810. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 8e juin 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre dernière lettre avec grande consolation, comme toutes les autres ; ce qui sert à tempérer tant soit peu l'appréhension où je suis que les travaux que vous supportez depuis si longtemps ne vous accablent. J'en ai écrit mes petites pensées à M. Blatiron, afin qu'il tâchât de les faire modérer. J'espère qu'il y aura fait attention et que j'aurai bientôt quelque bonne nouvelle sur ce sujet.

Dans le doute où j'étais de vous pouvoir écrire, j'ai parlé à M. Blatiron de la santé de Mademoiselle votre mère [1], qui est toujours bonne, et lui ai dit que M. votre frère s'en va à Toulouse avec Mgr l'archevêque pour enseigner le grec à M. son neveu.

A propos de parents, vous ne sauriez croire combien je me console dans la pensée que j'ai que vous êtes dans les sentiments de Notre-Seigneur et que vous dites, comme lui, que ceux-là sont votre mère et vos frères qui font la volonté de Dieu. Son saint nom en soit à jamais glorifié !

Lettre 810. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Gillette du Noyé, fille de Guillaume du Noyé et de Marie Nubert, libraires à Paris.

J'ai écrit à Rome, afin que M. Dehorgny vous envoyât cet écolier allemand que vous savez ; je n'en ai pas encore eu de réponse ; mais je l'espère bientôt.

Croyez-moi, Monsieur, j'ai grande compassion de tant de peines [2] que vous avez, et plût à Dieu que vous fussiez dans le repos que je désire ! Jusqu'alors je ne cesserai de prier Notre-Seigneur qu'il soit votre force, votre soulas [3], votre consolation et votre tout ; et moi, toujours en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

811. — *JULIEN GUÉRIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT VINCENT*

Tunis, juin 1646.

Deux Anglais se sont convertis à notre sainte foi, qui servent d'exemple à tous les autres catholiques. Il y en a un troisième qui n'a que onze ans, l'un des plus beaux enfants qu'on puisse voir et un des plus fervents qu'on puisse souhaiter, et d'ailleurs grandement dévot à la sainte Vierge, laquelle il invoque continuellement, afin qu'elle lui obtienne la grâce de mourir plutôt que de renier ou offenser Jésus-Christ. Car c'est le dessein de son patron, qui ne le garde que pour lui faire renier la foi chrétienne et qui emploie toutes sortes de moyens pour cela. Si on pouvait nous envoyer deux cents piastres, nous le retirerions de ce danger, et il y aurait sujet d'espérer qu'un jour, avec la grâce de Dieu, ce serait un second Bède, tant il a d'esprit et de vertu, car on ne voit rien en lui qui tienne de l'enfant. Il

---

2. *Peines*, fatigues.
3. *Soulas*, soulagement.

Lettre 811. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 10, 1re éd., p. 133.

fit profession de la foi catholique le jeudi de la semaine sainte du carême dernier et communia le même jour ; ce qu'il réitère souvent. Il a déjà été battu deux fois de coups de bâton pour être contraint de renier Jésus-Christ. A la dernière fois, il dit à son patron, pendant qu'il le frappait : « Coupe-moi le col, si tu veux, car je suis chrétien et je ne serai jamais autre. » Il m'a plusieurs fois protesté qu'il est résolu de se laisser assommer de coups et de mourir plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Toute sa vie est admirable en un âge si jeune et si tendre. Je puis dire en vérité que c'est un petit temple où repose le Saint-Esprit.

812. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Vers 1646* [1].]

Monsieur

Madame de Mortemart ne vous trouvant point, m'a chargée de vous dire que celui qui tient la place de précepteur de Monsieur son fils en attendant vous doit aller trouver pour que vous preniez la peine de connaître s'il est capable de cette charge ; mais elle craint qu'il vous die seulement qu'il va apprendre de vous la manière dont il se doit conduire, et ce n'est pas son intention.

Notre pauvre sœur Geneviève est toujours fort malade, et moi je suis, Monsieur, votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce samedi.

813. — A LOUISE DE MARILLAC

[Juin 1646 [1].]

J'ai oublié de faire voir ces lettres [2] à Mademoiselle Le Gras. Elle me mandera, s'il lui plaît, si elle fut à An-

---

Lettre 812. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre est à rapprocher de la lettre 809.

Lettre 813. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 5.
2. Le saint avait joint à sa lettre la supplique que lui adressaient les administrateurs de l'hôpital de Nantes pour avoir des Filles de la Charité.

gers avec les pères des pauvres[3] à l'introduction des filles dans l'hôpital[4]. Elle verra aussi par les lettres de M. Portail comme nos bonnes filles reviennent, dont je suis sensiblement consolé[5].

M. Lambert me vient de dire que le remède à donner à Richelieu presse[6].

Mademoiselle de Lamoignon se chargea hier de vous mander les résolutions des dames[7] sur ce que vous proposez. Il fut entre autres choses ordonné que vous enverrez vos filles au plus tôt faire la visite des enfants[8].

814. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Fin juin ou juillet 1646*[1].]

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer ma sœur Guillemine[2] *à St-Paul pour tirer ici ma sœur Anne. Si vous aviez le*

---

3. Nom donné aux administrateurs de l'hôpital.

4. L'installation des sœurs à l'hôpital d'Angers avait eu lieu le 1er février 1640, en présence de Louise de Marillac.

5. M. Portail, avouons-le, avait agi avec trop de précipitation en appelant les sœurs au Mans, avant que toutes les difficultés fussent aplanies, et surtout avant d'avoir obtenu que, dans le service de l'hôpital, les sœurs hospitalières ne seraient pas mêlées aux Filles de la Charité. La sœur Lepeintre et ses compagnes attendirent la solution au Mans, pendant une quinzaine de jours, dans une inaction qui dut leur être pénible. Enfin tout fut rompu, et le 1er juin M. Portail annonçait à Louise de Marillac qu'il renvoyait deux sœurs à Paris et faisait partir les deux autres pour Angers. « Enfin, Mademoiselle, voici vos chères filles, qui vont pour vous revoir, selon votre ordre. Je crois qu'elles ne sont pas moins chargées de mérites par leur non-faire que si elles avaient produit des actions héroïques. Quand elles n'auraient fait d'autre bien que d'avoir prêché par leur modestie et par leur égalité d'esprit dans les tempêtes, ce n'est pas mal avoir employé le temps et l'argent de leur voyage. »

6. La sœur Turgis y fut envoyée quelque temps après en qualité de supérieure.

7. Les dames de la Charité.

8. La visite des enfants trouvés mis en nourrice.

Lettre 814. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 3.

2. Guillemine Chesneau.

temps de lui dire un mot, nous l'enverrions dès aujourd'hui.

J'avais prié Monsieur Lambert de nous envoyer votre maçon pour lui faire voir le lieu pour faire un parloir, et j'ai oublié à vous dire qu'il se pourrait faire une chambre au dessus, étant aussi bien nécessaire que ledit parloir soit couvert [3]. *Madame de Liancourt venant céans, à cause qu'elle sait ce que c'est que de bâtir, je lui en parlerai ; elle contribuerait, je crois, aux frais, ayant cette chambre pour le temps de ses petites retraites.*

Je vous demande pardon de mes importunités et suis, Monsieur, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

815. — A JEAN BOURDET, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

29 juin 1646.

Si ce que vous me dites touchant les petites nouvelles de la compagnie ne regarde que les mêmes nouvelles, c'est par oubliance que je ne vous en ai pas fait part, et je vous en demande très humblement pardon ; mais si c'est touchant la conduite de la même compagnie ou de quelques personnes particulières, il n'est pas expédient que j'en écrive, pour beaucoup de raisons. Aussi je pense que vous ne l'entendez pas de la sorte. Assurez-vous, Monsieur, que je ne fais rien qu'avec l'avis des consulteurs que la compagnie m'a donnés, ni sans le recommander à Notre-Seigneur.

J'ai vu par vos lettres que, sans attendre notre ordre, vous avez accepté la chapelle de Plancoët [1], même contre

---

3. Le projet de construire un parloir fut adopté au conseil du 28 juin 1646. Saint Vincent demanda instamment que le parloir fût sans grille, de peur que les sœurs n'eussent, avec le temps, la pensée de devenir religieuses.

Lettre 815. — Reg. 2, pp. 97 et 127.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans les Côtes-du-Nord.

les raisons que je vous ai mandées pour l'exclusion, qui étaient considérables, notamment celle de ce qu'étant occupés à satisfaire aux dévotions de cette sainte chapelle, nous abandonnons l'intention de Notre-Seigneur sur nous, qui est d'aller chercher à la campagne les pauvres âmes qui recevraient la grâce chez eux et qui ne l'iront pas chercher ailleurs. Je sais bien que vous avez de bonnes raisons pour l'affirmative, notamment celle du changement d'air ; mais il eût bien mieux valu acheter une maison d'un bon air pour s'y aller promener une fois la semaine, que de s'engager à un nouvel établissement, auquel si l'on réussit, vous aurez des travaux inimaginables ; et si l'on ne le fait pas, ce sera un sujet de murmure contre nous ; ou bien il faudra y employer autant que vous aurez d'ouvriers et au delà.

Au nom de Dieu, Monsieur, ne nous hâtons point dans les choses ; allons tout bellement. Je me ressouviens que je vous ai écrit la même chose à Troyes [2] et que vous me l'aviez fait espérer. Assurez-vous que vous ne sauriez alléguer aucune raison que je n'aie vue, et sa réponse, avant que de rien résoudre [3]...

Quant à la visite des maisons de la compagnie, c'est un usage de toute sainte communauté et de l'Eglise même. Si l'on y fait des règles ou des ordonnances, c'est pour remédier aux défauts ; et comme il faut remédier à tous les défauts, il faut aussi autant de règles comme il y a de sortes de défauts. Le moyen de ne pas donner sujet à un visiteur de faire beaucoup de règles, c'est de faire en sorte qu'il rencontre peu de défauts ; et c'est en ce sens que vous avez raison de souhaiter qu'il se fasse peu de règles ; et je suis de même avis ; comme aussi que

---

2. M. Bourdet avait dirigé la maison de Troyes de 1642 à 1644.

3. Le registre 2 nous donne deux extraits de la lettre du saint. Ici se termine le premier et commence le second.

le visiteur soit circonspect à ordonner les choses qui regardent l'église et le dehors, *positis ponendis*. Celui qui est destiné pour cela aura la prudence qu'il faudra, comme je m'assure que vous serez exact à faire observer ses ordres.

816. — A LOUIS THIBAULT, PRÊTRE DE LA MISSION

De Paris, ce 4 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je m'attendais plutôt au bonheur de vous voir qu'à celui de vous écrire davantage ; mais puisque les affaires de la Charité vous ont encore arrêté, à la bonne heure ; la joie que j'aurai de vous embrasser sera d'autant plus grande que plus je l'aurai désirée et attendue. Je prie Notre-Seigneur de vous ramener en bonne disposition, et au frère Gondrée [1] pareillement, que je salue avec affection.

Ceux que vous dites nous devoir mener seront bien venus ; mais si vous n'êtes point engagé de parole pour celui qui veut venir au séminaire des ecclésiastiques externes [2] à 200 livres par an, ne le menez pas, s'il vous plaît, pour si peu ; car nous n'en prenons point à moins

---

Lettre 816. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Gondrée, né à Assigny (Seine-Inférieure), entré sous-diacre dans la congrégation de la Mission le 11 avril 1644, à l'âge de vingt-quatre ans. Il fut ordonné diacre pendant son séminaire, puis envoyé à Saintes. De retour à Paris en 1646, il reçut le sacerdoce et s'offrit en 1648 pour aller prêcher l'Evangile aux insulaires de Madagascar, où il arriva le 4 décembre 1648. Dieu se contenta de sa bonne volonté. Il l'appela à lui le 26 mai 1649. Saint Vincent avait une haute opinion de la vertu de M. Gondrée, qu'il tenait pour « un des meilleurs sujets de la compagnie ».

2. Aux Bons-Enfants.

de 250 livres. Si vous lui avez promis, *in nomine Domini.* Il n'y a point de pensions dans Paris moindres que les nôtres, ni où les pensionnaires soient mieux traités ; aussi en ressentons-nous grande incommodité ; Dieu le sait.

Je me réserve à vous témoigner les tendresses de mon cœur pour le vôtre très cher, lorsque vous serez ici, parce que les paroles ne peuvent assez exprimer à mon gré la consolation que je sens d'être tout à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, et toujours, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : Pour rendre à Monsieur Thibault, s'il est encore à Saintes.

817. — A CLAUDE DUFOUR

De Paris, ce 4 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à sa divine bonté de vous avoir conservé en votre voyage, et à M. des Noyelles [1] aussi, et la supplie de tout mon cœur de vous conserver partout pour sa gloire [2].

Lettre 817. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Philippe des Noyelles, né à Arras, entré dans la congrégation de la Mission le 18 janvier 1642, à l'âge de trente-trois ans, reçu aux vœux le 2 juin 1646. Nous verrons plus loin qu'il ne put se faire au caractère de Claude Dufour.

2. Saint Vincent avait d'abord ajouté : *et le bien de son Eglise.* Réflexion faite, il ratura ces mots.

Voici la réponse aux demandes de votre lettre :

1° Il ne faut prendre aucun séminariste jusqu'à ce que Monseigneur de Saintes [3] soit de retour, sinon qu'il vous fasse connaître son intention par lettre ou autrement, ainsi qu'il a fait pour celui qui se présente, lequel vous pourrez recevoir, s'il est vrai que M. Thibault en ait eu l'ordre, comme il vous a dit. Et non seulement au regard des séminaristes, mais encore de tous les autres exercices ou fonctions extérieures, vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de ne rien entreprendre sans l'avis dudit seigneur, ni sans m'en avoir écrit auparavant.

2° Il n'est point expédient de faire aucune action publique dans l'église [4] parochiale, comme de prêcher, catéchiser ou entendre les confessions [5].

3° J'approuve beaucoup l'établissement de la conférence des ecclésiastiques externes, puisque vous y prévoyez de la facilité ; mais il est à propos que vous en écriviez à mondit seigneur pour avoir son consentement ; car peut-être voudra-t-il être présent et la commencer lui-même.

4° Il sera mieux de porter désormais le bonnet dans la maison que le chapeau, pour garder la conformité, attendu que vous êtes maintenant logés.

5° Si vous jugez que ce ne soit pas assez de donner par semaine cinq sols aux pauvres, vous leur pourrez donner jusqu'à deux sols par jour ; car d'y en employer davantage, ni tant qu'à Sedan, vous ne le pourriez pas.

6° Pour ce qui est de la lampe devant le Saint Sacrement, Jésus, mon Dieu ! il la faut voirement tenir allu-

---

3. Jacques Raoul de la Guibourgère.
4. Première rédaction : dans votre église.
5. Les mots : *si Monsieur le curé ne le désire*, qui faisaient suite sur l'original, ont été raturés par le saint.

mée ; cela est nécessaire, d'autant plus que l'huile est à bon compte.

Je supplie cette lumière du monde d'éclairer de plus en plus votre chère âme pour la conduite et avancement de celles que la divine Providence vous enverra.

Mondit seigneur me parla, ces jours passés, de vous, me témoignant grande satisfaction de savoir que vous aviez été envoyé à Saintes, à cause du bien qu'on lui en a dit [6]. Je m'assure que vous trouverez toujours en lui grande bonté, grand support et beaucoup de facilité à traiter d'affaires.

Je salue très humblement toute la compagnie, aux pieds de laquelle et des vôtres, Monsieur, je me prosterne en esprit pour les baiser tous et implorer le secours de vos prières pour moi et pour la compagnie en général, qui va toujours de mieux en mieux, par la grâce de Notre-Seigneur. C'est en lui que je vous offre mon pauvre cœur, qui chérit le vôtre d'une manière que je ne puis vous exprimer et qui me rend pour jamais, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dufour, prêtre, supérieur de la Mission, à Saintes.

---

6. Première rédaction : qu'on lui a dit de vous.

818. — A MESSIEURS DEHÈRES ET BAUTRU [1]

De Paris, ce 8 juillet 1646.

Monsieur [2],

Encore que je sois privé de l'honneur de vous [connaître], je prends néanmoins la liberté de vous écrire [dans l'intérêt] de la congrégation de la Mission et de vous offrir généralement les services de cette petite compagnie, avec les miens en particulier, vous suppliant, Monsieur, de l'avoir agréable.

L'autorité que le roi vous a donnée, par l'o[racle] de la divine Providence, pour maintenir la sienne parmi ses [sujets] et conserver les droits publics et garantir les particuliers [d'un chacun], fait que nous avons recours à vous, Monsieur, [dans l'occasion] qui se présente, prenant grande confiance dans la charité non commune avec laquelle vous exercez si dignement votre charge.

Nous sommes propriétaires par engagement [des aides] d'Angers, conjointement avec l'Hôtel-Dieu de Paris par la donation que nous en a faite défunt Monsieur le commandeur de Sillery. A présent on nous a avertis que Messieurs les maire [3] et échevins de ladite ville ont fait publier [un bail] à ferme de plusieurs droits sur

---

Lettre 818. — L. s. — Dossier de la Mission, minute. Le document est en mauvais état.

1. Guillaume Bautru, comte de Serrant, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la généralité de Touraine, membre de l'Académie française, un des hommes les plus spirituels de son temps, auteur de plusieurs pièces de vers, qui eurent de la vogue, et d'une œuvre satirique *L'Ambigu*. Il avait débuté dans la diplomatie et occupé divers postes d'ambassadeur. Il mourut à Paris le 7 mars 1665 dans sa soixante-dix-neuvième année.

2. Au début et dans le corps de la lettre, le secrétaire avait d'abord écrit *Messieurs*. Il a substitué partout le singulier au pluriel, sauf, par oubli sans doute, dans la formule finale.

3. Laurent Lanier (1645-1647).

quantité de marchandises entrant en ladite ville, mais particulièrement d'un [droit] nouveau sur le vin, au préjudice de plusieurs articles du conseil et du bail général desdites aides, qui le défendent expressément [4]. Ce qui fait, Monsieur, que nous vous supplions instamment de faire rayer de la pancarte qu'ils ont affichée, l'article qui parle dudit droit nouveau sur le vin ; car s'il y avait lieu de faire de nouvelles impositions sur icelui, quel moyen aurions-nous de conserver cette ferme, puisque même le fermier est contraint de relâcher de ses droits anciens pour faciliter la vente de cette denrée [5]? En quoi, Monsieur, vous ferez un bien [6] notable non seulement à notre petite compagnie, mais encore aux pauvres dudit Hôtel-Dieu, nous conservant ce que nous avons de plus liquide et de plus assuré et nous garantissant d'un procès que nous serions obligés d'intenter au conseil, en nous opposant à cette entreprise, ce qui nous serait une grande peine.

Vous voyez donc, Monsieur, combien votre protection nous est nécessaire et combien aussi nous serons obligés d'implorer sur vous de plus en plus celle de Notre-Seigneur, lequel je supplie de tout mon cœur de me donner à moi les occasions de vous rendre les effets d'une parfaite obéissance et les témoignages du désir que j'ai d'être inviolablement, en son amour, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
supérieur indigne de la congrégation de la Mission.

Suscription : A MM. Dehères et de Bautru, intendants généraux de la justice en Touraine.

---

4. Première rédaction : qui défendent expressément de rien imposer sur ledit vin pour quelle raison et occasion que ce soit.
5. Première rédaction : du vin.
6. Première rédaction : un service.

819. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce 11 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu une de vos lettres de Saint-Méen, écrite sur le point de votre départ, laquelle je n'ai présentement en main. Je me doutais bien de ce que vous m'écrivez de l'état de cette maison, duquel je vous prie de m'envoyer le résultat plus au long.

Pour cette chapelle dont M. Bourdet s'est chargé [1], j'en suis en peine, ne sachant que résoudre sur une chose qui nous sera plus onéreuse qu'utile, ce me semble. Je vous supplie de m'en dire votre sentiment.

M. Brin est ici depuis 15 ou 20 jours. La sainte Providence s'est manifestée en son retour, s'étant servie de lui pour nous rendre M. Coglée, lequel, après avoir passé quelques jours dans le séminaire, a été envoyé à Sedan. M. Codoing est aussi venu du lieu où il était et se porte bien à présent.

La communauté est à cette heure fort ample, par le retour de ceux qui étaient épars çà et là en mission et par le séjour de quelques autres, venus de Crécy, de Sedan, de Montmirail, etc. Aucuns s'exercent à l'étude de la controverse et d'autres à celui des cas de conscience.

Voici cinq quittances à signer pour les rentes du sel. Je vous prie de les renvoyer par le présent ordinaire.

Vous avez demandé, il y a quelque temps, les mémoires de la manière de vie des sœurs de la Charité, qui n'a pu

---

Lettre 819. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. La chapelle de Plancoët.

vous être envoyée assez à temps à Saint-Méen ; mais je vous l'envoie à présent, après en avoir fait mettre une copie à leur place.

J'attends nouvelles de votre arrivée à Richelieu. Dieu veuille vous y conduire et vous donner une abondante communication de ses grâces pour opérer en ce lieu, comme ailleurs, des fruits d'éternelle bénédiction ! Amen.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Richelieu.

820. — *ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR A GÊNES, A SAINT VINCENT*

Juillet 1646.

Nous avons été jusques à dix-huit confesseurs ; il s'est fait plus de trois mille confessions générales et un grand nombre de réconciliations de très grande importance par lesquelles on a terminé des différends qui avaient causé vingt-trois ou vingt-quatre meurtres. La plupart de ceux qui y avaient trempé ayant obtenu le pardon et la paix par écrit des parties offensées, pourront obtenir la grâce du prince et être mis en leur premier état.

821. — *ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR A GÊNES, A SAINT VINCENT*

[*1 ers juillet 1646* [1].]

Lorsque je vous écrivis l'ordre de nos missions, j'oubliai

Lettre 820. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. IV, 1re éd., p. 69.

Lettre 821. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. IV, 1re éd., p. 69.

1. Date donnée par Abelly.

de vous dire ce que nous faisions pour l'instruction du peuple et pour le soulagement des confesseurs. Nous avons deux jeunes ecclésiastiques, lesquels, hors le temps du catéchisme, enseignent les mystères à tous ceux qui veulent se confesser ; et lorsqu'ils sont suffisamment instruits, ils leur donnent un petit billet imprimé pour cet effet ; et les pénitents le présentent à leur confesseur, lequel par ce moyen est assuré, lorsqu'un pénitent vient faire sa confession, qu'il est suffisamment instruit des vérités chrétiennes ; et ainsi il n'est point en peine de les en interroger ; ce qui fait que les confesseurs avancent davantage et ne font pas attendre ceux qui sont autour de leurs confessionnaux.

822. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce 15 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai déjà écrit à Richelieu, où je crois que vous êtes meshui [1] arrivé, vous ayant donné avis de la réception de vos deux lettres dernières, l'une de Rennes et l'autre de Saint-Méen, qui ne m'ont pas beaucoup étonné, parce que je me doutais bien de tout ce que vous m'écrivez.

J'espère que vous trouverez en cette nouvelle visite de quoi vous consoler, par le soin que chacun prend de bien faire ; ce qui fait que j'attends un heureux succès de ce que vous y ordonnerez et une exactitude plus ferme à la pratique des règlements. Pour cela je prie Notre-Seigneur de vous communiquer de plus en plus son esprit.

M. Alméras partit hier d'ici pour vous aller joindre à Richelieu ; mais il n'y arrivera pas si tôt, parce qu'il est

---

Lettre 822. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. *Meshui*, aujourd'hui.

allé auparavant jusqu'à Rennes, au sujet d'un séminaire qu'on veut établir en ce diocèse-là, Madame la duchesse[2] ayant donné à ce dessein une cure qui est venue à vaquer, dépendante de Marmoutiers [3].

Ledit sieur Alméras est parti sans prendre ses lettres ; je vous les envoie, afin de les y remettre, s'il vous plaît, quand il sera arrivé.

Je salue M. Gautier [4] et généralement toute la famille, avec toute l'affection et la tendresse qui me sont possibles ; et mon cœur embrasse le vôtre très cher avec consolation et avec désir d'être ensemblement et inséparablement unis à celui de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, en vérité, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Richelieu.

823. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Ce vendredi [20 juillet 1646 [1]].

Monsieur,

Il m'a paru bien nécessaire d'envoyer notre sœur Elisabeth [2] à Saint-Germain-en-Laye pour reconnaître la conduite de notre sœur qui y est, et, par même moyen, elle pourra

---

2. La duchesse d'Aiguillon.
3. La célèbre abbaye de Marmoutiers (Indre-et-Loire) dépendait de la congrégation de Saint-Maur.
4. Supérieur de la maison de Richelieu.

Lettre 823. — L. a. — Le fac-similé de cette lettre a été publié dans la *Revue des Documents Historiques*, juillet 1873, p. 50.
1. Date ajoutée au dos de l'original.
2. Elisabeth Martin.

aller à Maule[3] *et Crespières*[4], *en étant bien proche. Pour les mêmes raisons, elle pourra savoir la nécessité plus particulièrement du changement de la sœur Marie, qui est celle que Madame Bouillon demande à être ôtée ; et cela, sans qu'il paraisse autre chose sinon qu'elle aille un peu prendre l'air ; car, en effet, elle ayant accoutumé un grand travail, je craindrais qu'elle ne nous demeurât malade quand il faudra partir. Il ne me vint point hier en l'esprit de faire cette proposition à nos sœurs. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander si vous le treuverez bien ainsi. Elle pourrait aller coucher aujourd'hui à Saint-Germain, et dira à Mademoiselle de Bouillon la réponse, s'il vous plaît, de la prière qu'elle vous a faite d'envoyer là un de vos Messieurs pour faire rendre compte aux trésorières.*

Je demande à votre charité la sainte bénédiction pour me préparer à la sainte communion, et suis, Monsieur, votre très obligée servante et obéissante fille.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

824. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce 22 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre écrite d'Angers, avec les mémoires de la visite de Saint-Méen et de l'état présent de cette maison, lesquels m'ont donné une très particulière consolation, voyant que vos soins sont bénis de plus en plus de la main paternelle de Dieu. Je lui en rends de tout mon cœur mes très humbles remerciements ; et, selon votre

---

3. Localité du canton de Meulan (Seine-et-Oise). Les Filles de la Charité y avaient un établissement.

4. Localité du canton de Poissy (Seine-et-Oise). Les Filles de la Charité y avaient un établissement.

Lettre 824. — L. s. — Dossier de la Mission, original. La dernière phrase du post-scriptum est de la main du saint.

avis, je me suis mis en devoir d'écrire à M. Bourdet, sans avoir encore achevé sa lettre [1], ce que j'espère de faire à la première heure de loisir.

Ce que vous m'écrivez aussi des bonnes sœurs d'Angers a de beaucoup augmenté ma consolation ; et je loue cette même bonté de Dieu de vous y avoir fait arriver si à propos.

J'approuve fort les trois petits mots que vous m'avez marqués touchant la faculté des supérieurs particuliers ; et quand vous serez revenu, nous réglerons cela.

Je prie Notre-Seigneur de vous communiquer de plus en plus son esprit pour le répandre aux autres lieux où vous devez aller, à commencer par Richelieu, où j'espère que vous trouverez assez de disposition pour recevoir les grâces que Dieu leur prépare. Vous prendrez la peine de m'en donner des nouvelles, s'il vous plaît. M. Alméras vous y doit aller trouver, et peut-être plus tôt que je ne pensais. Il est parti d'ici pour aller à Rennes, après avoir passé à Angers. Mais comme j'eus avis que l'affaire se pourrait faire sans lui, je lui écrivis qu'en ce cas il pourrait reprendre la route de Richelieu. Je ne sais encore comme il aura fait.

Ce qu'on vous a écrit de M. Brin n'est pas vrai. Il vint du Mans droit ici, où l'expérience nous a fait voir que la seule Providence de Dieu l'a retiré de ce lieu pour nous ramener dans la compagnie M. Coglée, qui en était sorti en revenant de Marseille et qui a été envoyé depuis à Sedan ; et ledit M. Brin vit parmi nous avec grande édification.

M. Codoing se comporte aussi très bien et va tous les jours aux conférences qui se font sur les cas de conscience et sur les controverses ; et en général toute la com-

---

1. Lettre 825.

pagnie, par la miséricorde de Dieu, va de mieux en mieux, ici et ailleurs, en sorte que je ne reçois plainte d'aucun. Il n'y a que M. Dufestel qui n'est plus des nôtres, et sa séparation s'est faite tout doucement. Il est maintenant doyen de Saint-Omer de Lillers [2]. M. Colée s'est retiré aussi à Amiens.

Je salue avec humilité et affection M. Gautier et tous les autres de cette maison. Je les embrasse tous en esprit le plus cordialement qu'il m'est possible, invoquant le secours de leurs prières pour moi et pour toute la compagnie et particulièrement des vôtres, Monsieur, auxquelles j'ai beaucoup de confiance. Je prie Notre-Seigneur de vous conserver et de vous faire participant de ses plus douces consolations pour pouvoir soutenir plus fortement la grandeur de vos travaux.

Je suis, en son amour et en celui de sa glorieuse Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Depuis cette lettre signée, j'ai reçu la vôtre du 17e, à laquelle je ne puis maintenant répondre. Je vous dirai seulement que je trouve fort bon ce que vous désirez mettre dans les règles du supérieur particulier.

Je pense qu'il est nécessaire que vous soyez ici pour les changements à faire dans les règles.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Richelieu.

---

2. Lillers est aujourd'hui chef-lieu de canton dans le Pas-de-Calais.

825. — A JEAN BOURDET, SUPÉRIEUR A SAINT-MÉEN

[22 juillet 1646[1].]

Vous me dites, Monsieur, que vous avez toujours trouvé à redire aux visites qui se font dans la compagnie, et à la manière qu'elles se font. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'agréer que je vous dise les raisons que la compagnie a eues d'en user de la sorte.

La première est que les visites que font ou font faire ceux qui servent le général d'une compagnie, se font à l'instar de l'Eglise, qui a ordonné que tous les évêques visiteraient toutes leurs églises de temps en temps et les feraient visiter tous les ans par leurs archidiacres et plus souvent par leurs doyens ruraux ;

2° Que tous les ordres et communautés bien réglés sont en cette pratique ;

3° Que la plupart reconnaissent, comme les Chartreux, que l'une des principales raisons pour lesquelles ils n'ont point eu besoin de réforme est de ce que cet Ordre est visité tous les ans ;

4° Que l'expérience nous a fait voir qu'une de nos maisons était quasi renversée en sa discipline, et plusieurs quant aux bonnes mœurs, et qu'il n'y a eu qu'une visite qui ait pu remédier à ce malheur-là et y a remédié, en sorte qu'il n'y en a point dans la compagnie qui aille mieux que celle-là ;

5° Que la même expérience nous fait voir que toutes les maisons en profitent, par la grâce de Dieu, plus ou moins, selon que les supérieurs sont plus ou moins fidèles pour observer eux-mêmes et faire observer aux autres les ordonnances que le visiteur a faites ;

Lettre 825. — Reg. 2, p. 95.
1. Voir lettre 824.

6° Que la plupart des maisons font instance de les envoyer visiter, quand on passe le temps qu'on le doit faire ;

7° Que les supérieurs particuliers demandent les visites, parce que la communauté en général et chacun en particulier s'unissent plus à lui et à ses ordres après la visite qu'auparavant ;

8° Que les communautés respirent après, parce que cela modère la chaleur et fortifie les supérieurs qui n'ont pas assez de force pour réprimer l'audace de quelques-uns ; joint d'ailleurs que, s'il y en a quelqu'un dans la communauté qui soit à peine à la plupart, l'on remédie à une partie de sa mauvaise humeur, ou l'on en décharge la communauté, en l'envoyant ailleurs, où peut-être il fera mieux ;

9° Que par le moyen des visites toutes les règles, ou à peu près, sont remises en usage, si elles n'y étaient plus ;

10° Que s'il y avait des inimitiés, la charité est rétablie entre tous les confrères ;

11° Bref, il se peut dire que les visites bien et exactement faites font ce que fait le soleil, c'est d'éclairer ; et les visites font voir toutes les fautes de la communauté à celui qui est là pour y remédier. Le soleil échauffe, et la visite enflamme les personnes visitées à un plus grand amour de Dieu et du prochain et à une plus grande estime de sa vocation et à l'observance des règles. Et comme le soleil répand ses influences sur toutes les créatures, il se peut dire aussi que la visite profite à toute la famille visitée.

Oui, me direz-vous, mais pourtant il me semble que tous ces effets ne paraissent pas partout. Je réponds qu'il est vrai qu'aux maisons où les supérieurs et les inférieurs n'ont pas assez de disposition pour mériter la

grâce de cette sainte action ; mais que là où les supérieurs ont assez d'humilité et de zèle, la visite y fait des merveilles, ainsi que l'expérience fait voir partout.

Je ne blâme pas les visites, me direz-vous, mais la façon de les faire de quelques-uns de la compagnie. Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous n'en avez point aux visites, ains seulement à la manière de les faire ! Voyons comme nous y procédons.

L'on commence cette sainte action par une prédication tendante à bien faire cette visite ;

2° Chacun dit en secret au visiteur ses propres fautes, celles de la communauté en général et celles de chaque particulier en qui il en aura remarqué quelques-unes ;

3° Quand chacun a parlé ainsi, le visiteur avertit la communauté au chapitre des fautes qui la regardent, et les particuliers en particulier ;

4° Il fait ensuite les ordonnances nécessaires pour empêcher que l'on ne retombe plus dans les mêmes fautes et pour introduire le bien qu'il faut.

Quel mal y a-t-il en tout cela ? S'il n'y a quelque chose à redire en cette façon de faire les visites, vous en trouverez peut-être à l'exécution et aux ordonnances du visiteur ; car pour l'exhortation et avertissements, je m'assure que vous n'y en trouverez pas.

Pour l'exécution ou information secrète, il n'y a communauté où cela ne se pratique de la sorte ; et Nosseigneurs les prélats interrogent publiquement les curés et le peuple réciproquement de leurs défauts. Et pour les ordonnances, les uns et les autres, Nosseigneurs les évêques et les visiteurs des communautés, en font. Et à quoi serviraient les visites sans cela ? Les médecins, après avoir guéri un malade, lui donnent un régime de vivre pour se préserver de retomber dans la même maladie.

Oui, mais ils font quelquefois des ordonnances qui

diminuent l'autorité d'un supérieur pour élever celle de la communauté, comme celle de donner un admoniteur et des consulteurs à un supérieur, et de ce qu'ils ne choisissent pas eux-mêmes ces officiers-là avec le général ou le visiteur, quand le général ne le peut faire lui-même. Je réponds que, si les supérieurs étaient impeccables et infaillibles en leurs conseils, qu'il ne le faudrait pas faire ; mais qu'étant sujets à pécher et à faire des fautes et n'ayant pas toujours les discernements qu'il faut pour agir sans conseil, il n'est pas juste qu'il soit lui-même sans admoniteur et sans des personnes auxquelles il se conseille. Et le général a lui-même son admoniteur, son confesseur et ses consulteurs, que la compagnie lui a donnés ; et il ne les choisit pas lui-même.

Au reste, Monsieur, j'ai vu les ordonnances que M. Portail a faites chez vous, qui me paraissent très bien, eu égard à l'état de votre maison et des personnes qui la composent. C'est pourquoi je vous supplie, par les entrailles de N.-S. Jésus-Christ, d'entrer non seulement dans les sentiments de l'importance des visites en la manière qu'elles se font, mais aussi d'en observer les ordonnances et de les faire observer exactement ; et assurez-vous, Monsieur, que, si vous le faites, que Dieu bénira et sanctifiera de plus en plus votre conduite.

826. — A GUILLAUME DELVILLE

De Paris, ce jour saint Jacques[1] 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai appris par votre lettre et par celle de M. Rose et

Lettre 826. — L. a. — Original au grand séminaire de Bernay.
1. 25 juillet.

par Janus la peine en laquelle vous, Monsieur, et votre famille vous êtes trouvés dans le rencontre dont vous m'écrivez. Je ne saurais vous exprimer la douleur que mon cœur en a reçue et comme je souhaiterais d'avoir souffert moi-même et tout seul, au lieu de vous, ce que vous et les vôtres avez enduré. Monsieur Codoing, porteur de la présente, vous pourra témoigner combien cela m'a touché. Je l'envoie principalement pour vous assurer que vos peines sont les miennes, et pour vous dire plus en particulier comme je pense devant Dieu que cet affaire se doit terminer. Je vous supplie, Monsieur, de l'agréer et de recevoir ce qu'il vous dira comme venant de la part de celui qui est, plus qu'il ne vous peut exprimer, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Delville, supérieur des prêtres de la Mission de Fontaine-Essarts, à Fontaine-Essarts [2].

827. — A ANTOINE PORTAIL

De Paris, ce 25 juillet 1646.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici sur le point de partir vers Fontainebleau [1]

---

2. Les prêtres de la Mission, précédemment à Montmirail, s'étaient établis en 1644 à Fontaine-Essarts, dans une maison léguée par Louis Toutblanc, secrétaire du duc de Retz.

Lettre 827. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. La cour se trouvait à Fontainebleau. Le saint y était appelé vraisemblablement par ses fonctions au conseil de conscience.

pour y faire 3 ou 4 jours de demeure. Jugez si j'ai grand loisir de vous écrire. Je le fais pourtant, afin de répondre à ce que vous me mandez par la vôtre du 17.

Je commence par la nouvelle du voyage que Mademoiselle Le Gras va faire à Nantes pour y établir six sœurs que les administrateurs de l'hôpital ont demandées, laquelle doit mener la maîtresse d'école qui enseignait ici [2], pour la laisser à Richelieu à la place de la sœur Marguerite.

Je n'approuve point, non plus que vous, leurs petites façons de s'agencer, et vous ferez bien d'y faire apporter de la modération, surtout au regard du voile qu'elles portent, sinon que cela soit usité parmi les femmes du commun. J'en parlerai avec madite demoiselle Le Gras [3].

Je suis d'avis que vous différiez encore à recevoir les vœux de Messieurs Gobert [4] et Lucas [5].

Pour la façon d'agir que vous demandez en l'endroit de M. du Coudray, je ne puis vous en dire une meilleure que celle de douceur et d'humilité ; mais avec icelles je vous prie de ne rien appréhender. Notre-Seigneur bénira

---

2. Ce fut la sœur Turgis qui fut placée à Richelieu.

3. Le résultat de la conversation du saint avec Louise de Marillac nous est connu. Cette dernière écrivait à Antoine Portail le 13 août (l. 148) : « Je n'oserais rien vous dire sur cette proposition du petit voile, sinon que je crois que M. Vincent l'appréhende grandement et avec raison, quoique plusieurs fois je lui aie fait la proposition, non pas d'un voile (cela est tout à fait à craindre), mais de quelque chose qui peut un peu cacher le visage du grand froid et du grand chaud ; et pour cela nous a permis que les sœurs nouvellement coiffées portassent une cornette de toile blanche sur leur tête dans ces besoins. Mais pour du noir, ô Monsieur ! cela ne me paraît point faisable. »

4. Evrard Gobert, né à Vendresse (Ardennes), entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 1er juillet 1641, à l'âge de trente-quatre ans.

5. Jacques Lucas, né à La Pernelle (Manche) le 10 avril 1611, ordonné prêtre en 1635, reçu dans la congrégation de la Mission le 10 mars 1638. Il fut supérieur à Luçon (1650-1656) et à La Rose (1662-1668).

ce que vous y ferez, et j'espère que vous trouverez la même facilité qu'ailleurs pour y introduire les pratiques de la compagnie et en bannir celles qui ne lui sont propres ; et vous pourrez modérer son pouvoir à l'égard du changement d'officiers, comme aux autres supérieurs. Enfin il faut que tout soit uniforme autant qu'il se pourra.

Je n'ai point encore nouvelles du retour du frère Testacy [6].

Le frère Pierre Vas [7] n'arrêta point ici après qu'il m'eût rendu votre lettre.

Je vous ai parlé de M. Brin par mes précédentes. Et maintenant je vous dirai que M. Le Blanc [8] est allé à sa place conduire le séminaire du Mans. M. Cuissot y a été envoyé aussi à la place de M. Alain, que nous rappelons ici. Le frère Nicolas, qui était à Crécy, y est allé pour le soin des affaires, et le frère François Le Rogueux [9] pour faire le jardin.

[Dès] que nous [aurons] [10] de l'argent, nous enverrons le livre des cérémonies.

---

6. Voir lettre 803.

7. Frère coadjuteur, reçu à Saint-Lazare le 3 février 1642, à l'âge de dix-sept ans.

8. Georges Le Blanc ou Georges White, né au diocèse de Limerick (Irlande), était prêtre et âgé de trente-sept ans quand il entra dans la congrégation de la Mission, le 7 novembre 1645. Saint Vincent l'envoya en Irlande à la fin de l'année 1646 et le rappela en France en 1648 pour le replacer au Mans, d'où il le manda à Paris en 1649. Dans la suite nous ne retrouvons plus nulle part le nom de Georges Le Blanc dans la correspondance du saint, au moins avec certitude, car il avait un homonyme. Un Georges Le Blanc, bachelier en théologie, se trouva mêlé en 1651 à l'affaire des étudiants irlandais de la Sorbonne qui signèrent une déclaration contre le jansénisme (Cf. *Les relations de saint Vincent de Paul avec l'Irlande* par Patrice Boyle dans les *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. LXXII, année 1907, n° 2, p. 190) ; serait-ce lui ?

9. François Le Rogueux, né à Hiesville (Manche), entré dans la congrégation de la Mission le 7 août 1644, à l'âge de seize ans.

10. Texte de l'original : Mais que nous ayons.

Je ne vous dis rien en particulier sur le désordre que vous me marquez de l'église, mais je vous supplie d'y mettre le remède que vous pourrez et de régler toutes choses selon que Dieu vous l'inspirera.

M. Guérin, de Tunis, travaille toujours avec grande bénédiction. Il a échappé un grand danger à suite de la conversion du fils du roi, qui, s'étant sauvé avec cinq ou six de sa suite, se sont allés faire baptiser en Sicile ; et le pauvre M. Guérin, contraint à demeurer fermé un mois durant, sur le soupçon qu'on avait qu'il y eût contribué, en sorte qu'il attendait d'heure à autre qu'on le vînt prendre pour le faire brûler ; à quoi il était tout résolu ; mais Notre-Seigneur l'a voulu conserver, même l'introduire plus avant que jamais dans les bonnes grâces du roi, qui lui a donné une lettre pour notre roi, que j'ai ici, et ne trouvons personne qui la sache interpréter [11].

M. Nouelly et le frère Barreau [12] sont arrivés à Alger

---

11. C'est bien Julien Guérin qui avait préparé la conversion de Chéruby, fils d'Hadji-Mohamet, bey de Tunis. Il le recevait chez lui pendant la nuit pour lui apprendre les mystères de la religion. Le prince s'enfuit secrètement avec trois esclaves, passa en Sicile et fut baptisé à Palerme. Philippe IV, roi d'Espagne, de qui dépendait cette île, accepta d'être son parrain et lui donna un apanage dans ses Etats. Le bey, furieux, fit mettre à mort une esclave chrétienne, que, disait-on, Chéruby avait épousée. L'auteur de la notice de M. Guérin déclare (p. 74) que le bey le fit mander, l'interrogea et que l'accusé sut non seulement dissiper, par l'habileté de ses réponses, les soupçons portés sur lui, mais encore gagner les bonnes grâces du bey, qui lui accorda la permission de faire venir d'autres missionnaires. Après quelque temps de séjour en Espagne, Chéruby vint à Rome. Surpris dans un port d'Italie par un corsaire, qu'avait envoyé sa mère, il fut emmené à Tunis. Il montra toujours la plus vive affection pour la religion catholique et pour la France.

12. Jean Barreau, né à Paris, sur la paroisse Saint-Jean-en-Grève, le 26 septembre 1612, quitta l'office d'avocat au Parlement pour entrer, jeune encore, dans l'Ordre des Cisterciens. Quelque temps après, il venait demander à saint Vincent de le recevoir parmi les siens. Il commença son séminaire le 14 mai 1645. A Alger, il fut d'un dévouement sans bornes pour les esclaves. La bonté de son cœur le porta plus d'une fois à s'engager pour des sommes qu'il n'avait pas, ou ne lui appartenaient pas, ce qui lui valut les mauvais

depuis peu. Le dernier fera l'office de consul pour agir plus librement au reste [13].

On nous en demande encore à Salé, qui est une autre ville de l'Afrique [14], où l'on a permission de prêcher Jésus-Christ. Nous ne savons encore qui choisir pour y aller. Je vous prie de penser devant Dieu qui pourrait

---

traitements des autorités locales et les réprimandes de saint Vincent. Sur le point de perdre Jacques Lesage, qu'une maladie mortelle emporta le 12 mai 1648, il fit les vœux devant lui, bien qu'il ne fût pas encore délié du vœu simple de religion prononcé chez les Cisterciens. Cette dispense ne fut demandée qu'en 1652, et il put enfin, le 1er novembre 1661, validement cette fois, se donner à Dieu dans la congrégation de la Mission. Il était alors à Paris, où l'avait appelé René Alméras, second supérieur général, et n'avait que les ordres mineurs. Il fut ordonné prêtre en 1662 ou 1663 et passa le reste de sa vie dans la maison de Saint-Lazare, où il remplit l'office de procureur. Il fut même associé en 1672 au procureur général Nicolas Talec. Le 24 mai 1675, au cours d'une grave maladie, il fit son testament, auquel il ajouta un codicille le 7 avril 1679. (Arch. Nat. M 213, nº 8.) Il dut mourir peu après, car nous ne retrouvons plus son nom nulle part.

13. Saint Vincent avait acheté le consulat d'Alger à Balthazar de Vias, avec l'aide pécuniaire de la duchesse d'Aiguillon, pour le compte de Lambert aux Couteaux, et le roi s'était empressé de ratifier le contrat. Cette mesure avait le grand avantage d'écarter toute crainte de conflit ou de simple désaccord entre le représentant de la France et les missionnaires, et donnait à ceux-ci un crédit dont la religion ne pouvait que profiter. Toutefois, le saint préféra confier l'office de consul à un simple clerc, pour laisser les prêtres plus libres de prêcher l'Evangile ; et peut-être est-ce le motif pour lequel Jean Barreau ne fut appelé au sacerdoce que sur le tard, après son retour d'Alger.

Le consul de France était le protecteur officiel des Français, des juifs étrangers, des Grecs, des Arméniens et de quiconque était originaire d'un pays qui n'avait pas de représentant à Alger. Il défendait leurs droits, prenait en main leurs intérêts, facilitait leur commerce et veillait à la stricte observance des traités. Certains droits lui étaient dus sur toutes les marchandises que leurs vaisseaux apportaient au port d'Alger, où ils ne pouvaient entrer et d'où ils ne pouvaient sortir sans son passeport. Il était juge des différends survenus entre les esclaves ou entre les marchands des diverses nations. Son office était loin, on le voit, d'être une sinécure.

14. Ville du Maroc, sur la côte de l'Océan Atlantique, alors célèbre nid de pirates, aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur. La France y entretenait un consul. Le projet du saint n'aboutit pas ; nous dirons plus loin pourquoi. Dès 1643, la Compagnie du Saint-

bien être capable et zélé pour cela, et m'en dire votre sentiment.

Tout le reste d'ici et d'ailleurs va de mieux en mieux, par la grâce de Dieu, en l'amour duquel je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

J'embrasse avec toute la tendresse de mon cœur toute la famille.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Richelieu.

828. — *ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS, A SAINT VINCENT*

De l'abbaye de Chancelade, le 31 juillet 1646.

Monsieur,

Dès que je fus arrivé en ce lieu, j'écrivis à Monseigneur de Périgueux [1] *pour lui offrir mes services, et ayant appris, par un de ses proches parents, qu'il espérait d'avoir les bulles gratis par la faveur de Monseigneur le cardinal, je le conjurai de s'en aller au plus tôt à Paris pour faire les choses requises pour l'expédition d'icelles, et n'omettre rien de ce qui dépendrait de lui pour en procurer l'avancement, comme étant nécessaire pour la gloire de Dieu, le salut de ses diocésains et pour son bien même, l'assurant que, s'il savait combien cela est nécessaire, j'étais assuré qu'il*

Sacrement de Marseille avait demandé à saint Vincent l'envoi de missionnaires en cette localité. (Raoul Allier, *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*, Paris, 1909, in-8°, p. 55.)

Lettre 828. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie.

1. Jean d'Estrades, nommé évêque de Périgueux dans le courant du mois de juillet, ne prit pas possession de son siège. Il fut transféré à Condom et remplacé à Perigueux en 1648 par Philibert de Brandon, le candidat de l'évêque de Cahors.

n'omettrait pas un seul moment pour en avancer l'expédition. Il me fit réponse qu'il souhaiterait avec passion les avoir au plus tôt, mais qu'il n'y peut apporter que la diligence que son frère veut, qui s'en est allé en Hollande pour les affaires du roi et a enfermé son brevet avec les lettres de recommandation ; ainsi il était arrêté jusques à son retour ; de plus que Son Eminence lui a fait espérer gratis dans l'accommodement qui se fera entre le Pape et le roi, partant qu'il ne pourrait avancer les expéditions qu'à proportion que Son Eminence le trouvera bon. Cette réponse me choqua fort l'esprit et m'obligea, voyant la confiance qu'il prend en moi et le témoignage qu'il m'a donné d'agréer mes avis, de lui écrire plus fortement une autre lettre sur le même sujet, par laquelle je lui mande qu'ayant considéré devant Dieu dans ma retraite (dans laquelle il savait que j'étais) cette réponse, je me sentais poussé à lui dire que, s'il diffère à avoir ses bulles jusques à l'accommodement du Pape et du roi, ce retardement sera cause qu'il se commettra une multitude de péchés dans son diocèse et que plusieurs âmes se perdront ; de quoi il ne doit point douter, ni aussi que Dieu lui en demandera compte ; que cela empêchera l'estime que ses diocésains doivent avoir de lui, qui lui est nécessaire, voyant qu'il préfère un peu d'argent au salut de leurs âmes, et que cela empêchera que Dieu ne lui donne de grandes grâces, qu'infailliblement il lui donnerait, lesquelles lui sont nécessaires pour la conduite de son diocèse, et que j'appréhendais même qu'il ne lui ôtât celles qu'il lui a données jusques à présent, s'il différait de se rendre au plus tôt à sa charge.

J'ai cru vous devoir donner avis de ceci, afin que vous agissiez envers lui ainsi que Dieu vous inspirera, sans lui témoigner que je vous en aie rien écrit, afin de l'obliger de ne perdre pas un moment pour se rendre en ce diocèse, qui est dans une désolation, tant du spirituel que du temporel, qui n'est pas imaginable. Je lui ai donné quelques avis qui pressaient, et lui ai mandé que je lui en baillerais d'autres, que je vous les enverrais, comme je fais, vous priant de les lui rendre.

On le veut obliger de faire son vicaire général le sieur Alexandre du Fontpidoux, conseiller au présidial, que vous avez vu cet hiver passé à Paris, qui n'a nulle sorte d'expérience pour conduire un diocèse, ni même toute la science requise pour cela, quoique d'ailleurs il soit fort homme de bien et d'honneur. Voyez, je vous prie, comme quoi ce diocèse serait conduit : par un jeune évêque qui ne sait ce que c'est, ayant un vicaire général qui ne le saurait pas. Il serait plus propre pour notre official, quoique cette char-

ge requerrait un homme qui eût un peu d'expérience, si cela se pouvait.

L'on parle qu'il doit mener sa mère dans son diocèse ; ce qui ne lui fera pas de bien, si cela est. J'en ai déjà connu quelque chose.

Le bruit court que M. l'abbé de Vertueil, nommé à l'évêché de Lectoure[2], *désire échanger son diocèse avec lui ; mais je vois dans les esprits qu'ils ne souhaitent pas que cela soit. Je vous prie d'agir le plus fortement que vous pourrez, soit près de la reine, si vous le jugez expédient, Monseigneur le cardinal ou Monseigneur de Périgueux, pour avancer sa venue en son diocèse, qui est dans une extrême désolation, et faire connaître que les âmes se perdent faute d'avoir un évêque. Si vous me voulez alléguer et dire que je vous l'ai mandé, je le veux bien ; car cela est très véritable. Les esprits ne peuvent se consoler de la perte de M. Brandon et ne se peuvent tenir de le publier hautement, même aux amis de Monseigneur de Périgueux, qui me l'ont dit, et que cela lui fait grand tort.*

Je pars demain d'ici pour me retirer dans mon diocèse, après y avoir fait une retraite de vingt jours, qui m'a empêché de m'y rendre jusques à présent.

Je vous supplie de vous souvenir de la réforme du couvent des Jacobins de Cahors et de travailler fortement toujours, comme vous avez fait, à procurer de bons évêques à l'Eglise, qui est le plus grand service que vous sussiez rendre à Notre-Seigneur.

Ayez soin de votre santé, je vous prie, et croyez-moi toujours, Monsieur, etc.

ALAIN,
év. de Cahors.

---

2. Louis de la Rochefoucauld. Il mourut évêque de Lectoure en décembre 1654.

APPENDICES

1. — DÉCLARATION PAR LAQUELLE SAINTE CHANTAL AUTORISE LA DONATION DE SON CŒUR AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Vive Jésus !

Je permets et consens que nos chères sœurs d'Annecy donnent mon cœur, après mon décès, à nos chères sœurs de Paris, du monastère de la rue Saint-Antoine, lesquelles m'ont témoigné le désirer ardemment, espérant par ce moyen que ces deux monastères demeureront non seulement en l'union parfaite que la sainte charité requiert, mais encore en une intime liaison de cœur et d'esprit, telle que je leur ai toujours souhaitée ; à la charge toutefois qu'on le puisse tirer sans m'ouvrir à la façon ordinaire, mais seulement par le côté, et que ce soit une de nos sœurs qui me puisse, s'il se peut, rendre cet office.

Fait ce treizième avril mil six cent trente-six.

Sœur Jeanne-Françoise Frémiot,
d. l. V. S. M.

D[ieu] s[oit] b[éni !]

Sœur Jeanne-Françoise Frémiot,

Ce onzième novembre mil six cent quarante et un.

Appendice 1. — *La Vie de la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Frémiot* par Messire Henri de Maupas du Tour, p. 323. Il est question de cette donation aux lettres 561 et 569.

2. — SUPPLIQUE DE SAINT VINCENT AU PARLEMENT

2 mars 1645.

Supplie humblement Vincent de Paul, prêtre, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission, établie à Saint-Lazare, disant que, pour rentrer en la possession et propriété d'une maison sise au faux bourg Saint-Laurent, ils auraient fait leur demande par devant Messieurs des requêtes du palais, à l'encontre de Noël Bonhomme, juré vendeur, contrôleur de vins, bourgeois de Paris, trouvé en possession, lequel aurait tellement contesté que les parties ont été réglées et appointées en droit aux requêtes du palais, nonobstant les offres que le suppliant aurait faites dès le commencement de la demande, en exécution duquel règlement les parties auraient écrit et produit en l'instance distribuée à Monsieur d'Alessau, conseiller aux requêtes du palais, qui était prêt d'en faire son rapport, quand ledit Bonhomme, sur les contestations qui étaient entre lui et ses cohéritiers, prétendant part et portion à la somme offerte pour le remboursement du prix de ladite maison, se serait adressé à la cour au moyen de quelques appellations qui étaient entre eux, dont elle était saisie, et sur requête, et parlé sommairement. Ledit Bonhomme se serait avisé d'accepter les offres dudit suppliant, lesquelles il avait réitérées de temps en temps, savoir dès l'introduction de la cause, aux requêtes du palais, pendant le cours de l'instruction, même avant la contestation et depuis icelle, et entre autres au mois de janvier dernier, lorsque la cause était encore, comme elle est, aux requêtes du palais, si bien que, par arrêt du huitième février dernier, donné au rapport de Monsieur Gontier, conseiller, la cour aurait ordonné que, suivant les offres du suppliant, portées

---

Appendice 2. — Supplique signée. Bibl. mun. de Rouen, collection Leber 3251, original. — Au dos est écrit : « Procédures pour M. Vincent de Paul et les prêtres de la Mission contre Noël Bonhomme, juré vendeur et contrôleur des vins à Paris, et autres saisissants, touchant la maison du Nom-de-Jésus, faubourg Saint-Martin. » Nous avons préféré renvoyer en appendice cette supplique et autres semblables, qui sortent plutôt de la plume d'un homme de loi que de celle de saint Vincent.

par l'acte du seize janvier dernier, ledit Bonhomme serait remboursé de la somme de onze mille livres, dont serait baillée et payée au nommé Paillet et sa femme la somme de deux mille deux cents livres, aux déductions par eux offertes. Ce faisant, outre la susdite somme, le suppliant serait encore tenu rembourser les améliorations utiles et nécessaires qui se trouveront avoir été faites en la maison et lieux en question depuis la licitation d'iceux, faite au profit dudit Bonhomme, sans préjudice des dégradations prétendues par le suppliant.

A cette fin, seront les lieux vus et visités, et lesdites améliorations prisées et estimées par experts, dont les parties conviendront par devant ledit sieur Gontier, rapporteur ; autrement, qu'il en serait nommé d'office ; par lesquels experts sera fait rapport des lieux et des dégradations, si aucunes y a. En exécution duquel arrêt le suppliant a nommé un expert, à l'effet du rapport ordonné. Mais, au même temps, ledit Bonhomme a fait faire commandement au suppliant de lui bailler et délivrer les deniers qui lui sont adjugés ; auquel commandement, pourvu que ledit suppliant puisse trouver sûreté au payement, les déductions préalablement faites des choses par lui prétendues et ci-après déclarées, il est tout prêt de payer et de livrer audit Bonhomme ce qui se trouvera de clair et liquide lui être dû.

Premièrement, le suppliant dit que ledit Bonhomme doit avant toutes choses faire régler et arrêter ce qui est dû auxdits Paillet et sa femme, tant en principal qu'intérêts, l'arrêt l'ayant ordonné quand il a dit : *aux déductions à faire entre eux.*

Secondement, faire liquider, selon le rapport qui sera fait, les dégradations prétendues par ledit suppliant et réservées par ledit arrêt.

Tiercement, passer condamnation et souffrir la liquidation des dépenses faites par ledit suppliant, aux requêtes du palais, depuis le jour de leurs offres de remboursement jusques au jour de l'arrêt, du treizième février, qu'il les a déclarées bonnes, et celles depuis faites et à faire, comme ayant icelui Bonhomme fait une mauvaise contestation, à laquelle il a été depuis contraint d'acquiescer.

En quatrième lieu, à ce que ledit Bonhomme soit tenu et condamné à faire les saisies et arrêts faits ès mains du suppliant, à la requête de ses créanciers, dont il offre jus-

tifier ; et afin que la maison et lieux en question puissent être déchargés de tous hypothèques que ledit Bonhomme peut avoir contractés depuis qu'il est propriétaire de ladite maison, voir dire et ordonner qu'il sera tenu de coter et déclarer, dans tel temps qu'il plaira à la cour, tous ses créanciers autres que ceux qui ont saisie ès main du suppliant, sinon et à faute de ce faire, qu'il sera permis au suppliant faire décréter sur lui ladite maison et lieux en question pour purger tous hypothèques, et que, pendant le devis qui en sera fait, les deniers qui seront trouvés rester dus audit Bonhomme demeureront ès mains du suppliant, à la charge d'en faire l'intérêt pendant le temps qu'ils seront en ses mains, et ce à raison de l'ordonnance, si mieux n'aime ledit Bonhomme, pour recevoir les deniers restants, bailler bonne et suffisante caution, laquelle sera responsable non seulement desdits deniers, mais aussi des hypothèques qui peuvent avoir été contractés sur les lieux en question par ledit Bonhomme, depuis qu'il les possède, et aux dépens.

Ce considéré, nosdits seigneurs, il vous plaise de vos grâces faire droit et prononcer, en exécution de l'arrêt du treizième février, suivant et conformément aux conclusions ci-dessus, sinon, pour sur ce ouïr et régler les parties, ordonner qu'elles parleront sommairement à Monsieur Gontier, conseiller, ou tel autre qu'il plaira à la cour ; et vous ferez bien.

VINCENT DEPAUL, LOGER, M. GONTIER.

3. — ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, A UN AUTRE PRÊTRE DE LA MISSION

Du 23 mai 1645.

M. Vincent, ayant reçu votre lettre, s'attendait de vous faire lui-même la réponse, mais, ses embarras l'en empêchant, il m'a ordonné de vous dire :

1° Qu'il compatit beaucoup à l'affliction de vos parents et à celle que l'amour naturel vous fait ressentir pour le même sujet, et qu'il prie et priera Notre-Seigneur de leur don-

---

Appendice 3. — Reg. 2, p. 285. Cette lettre, écrite au nom de saint Vincent, fait en quelque sorte partie de sa correspondance.

ner, et à vous aussi, la consolation nécessaire, et la grâce d'en faire un bon usage pour sa gloire ;

2° Que vous n'êtes pas blâmable de lui proposer si vous devez aller au pays pour une si bonne fin, qui est de chercher à mettre la paix et moyenner que votre mère soit secourue. Au contraire, vous êtes louable en quelque façon devant Dieu et devant le monde, particulièrement de ce que vous vous soumettez à ce que votre supérieur vous en conseillera.

Néanmoins il vous supplie de considérer devant Dieu ces raisons :

1° Qu'encore qu'il soit vrai que la loi de la nature nous oblige tous d'assister nos parents dans la nécessité, si est-ce que l'auteur de la même loi, le Fils de Dieu, dit, comme vous savez, que qui ne quitte père, mère, frère et sœur, etc. ne peut être son disciple [1], c'est-à-dire vrai chrétien et, à plus forte raison, vrai missionnaire :

2° Que le même Fils de Dieu a fait pratiquer cette maxime à ceux qui aspiraient à cette qualité de disciples, une fois, quand il dit à celui qui voulait aller enterrer son père : *Sinite mortuos sepelire mortuos* [2] ; et l'autre à l'égard de celui qui voulait aller faire partage de ses biens et donner sa part aux pauvres : *Nemo*, lui dit-il, *mittens manum ad aratrum et respiciens retro aptus est regno Dei* [3].

De dire qu'il y ait ici une nécessité qui vous oblige, il n'y a point d'apparence ; et puis vous pouvez par lettres et par quelques amis suppléer à votre défaut. Si c'était par paresse, par dédain ou par quelqu'autre mauvais motif que vous voulussiez omettre ce devoir, vous auriez quelque sujet de douter si vous feriez mal ou non ; mais puisque vous ne désirez la chose que pour l'amour de Dieu et pour en décharger votre conscience, et que vous ne prétendez l'omettre qu'avec l'ordre de votre supérieur, qui tient la place de Dieu, vous devez vivre en repos, car vous n'en répondrez point devant Sa Majesté, M. Vincent vous conseillant, comme il fait, de vous tenir là où vous êtes, ayant expérimenté les grands inconvénients qui arrivent d'en user autrement. Et d'autant

---

1. Evangile de saint Mathieu XIX, 29.
2. Evangile de saint Luc IX, 60.
3. Evangile de saint Luc IX, 62.

plus que le prétexte qu'on prend paraît fondé en charité et en justice, d'autant plus est-il dangereux, pource qu'étant couvert on ne s'aperçoit point du mal qu'après qu'on l'a éprouvé. Mais, pour l'ordinaire, c'est trop tard pour y remédier.

Entre autres malheurs qui s'en ensuivent sont l'attache aux parents, à leurs intérêts et aux choses de la terre, le détraquement de l'esprit, le mépris de la régularité et enfin la perte de la vocation. Le contraire se voit en ceux qui ont bien observé les maximes de l'Evangile en ce point ; et Dieu a béni leurs parents et leurs affaires, par exemple, celui que vous connaissez, qui a été 20 ans sans voir sa mère[4]. Il n'en a pas été de même d'un autre des nôtres qui était sorti exprès pour assister sa mère. C'est à quoi il a le moins pensé quand il a été dehors ; ains il ne cherchait que ses satisfactions et à se vautrer dans le vice ; ce qui lui fit si grand'peur qu'avant que l'année de sa sortie fût passée, il postula pour rentrer, et on l'a reçu, et les affaires de ses parents vont mieux qu'elles n'allaient. Je ne sais comment j'ai inséré ce dernier exemple, n'étant pas beaucoup à propos, puisqu'il ne s'agit pas de vous dissuader la sortie de la compagnie, mais seulement le voyage de la patrie. C'est sans doute à cause de l'expérience que nous avons que ceux qui demandent et obtiennent par importunité d'aller revoir les parents, pour l'ordinaire perdent leur vocation.

Et quand bien ce malheur ne vous arriverait jamais par votre vertu, néanmoins la seule considération du mauvais exemple que vous donneriez aux autres par ce voyage, vous devrait dissuader d'y penser, car ceux qui ne sont pas si vertueux que vous, Monsieur, pourraient dire : pourquoi n'aurai-je pas congé aussi bien qu'un tel ? Et ainsi il leur faudrait donner congé d'aller, ou bien les contrister dangereusement ; et l'un et l'autre seraient préjudiciables et au particulier et à la communauté. Ç'a été la principale raison qui a empêché celui qui a été 20 ans dans la compagnie sans voir sa mère. M. Vincent vous prie donc de sacrifier votre volonté à Dieu par la pratique de ces maximes évangéliques et d'espérer que le même Jésus-Christ, pour qui vous renoncerez à vous-même et à vos parents, sera lui-même votre pro-

---

4. Antoine Portail parle de lui-même.

cureur, votre père, votre ami, votre protecteur et votre tout. C'est lui qui a dit : *Quaerite primum regnum Dei et justitiam ejus, et omnia haec adjicientur vobis*[5].

Voilà à peu près ce que M. Vincent m'a ordonné de vous écrire, bien fâché qu'il ne m'ait dicté le tout mot à mot. Ce discours ne vous serait pas ennuyeux, comme il sera, à mon avis, à cause que je l'ai mal rangé. Je prie Notre-Seigneur qu'il y mette son esprit, en l'amour duquel je suis...

4. — SUPPLIQUE DE SAINT VINCENT AU PARLEMENT

26 janvier 1646.

Supplie humblement Vincent de Paul, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission établie à Saint-Lazare, disant que, pour rentrer en la propriété et jouissance d'une maison que possède Noël Bonhomme, icelui Bonhomme, après plusieurs contestations, tant aux requêtes qu'en la cour, a été enfin contraint d'accepter les offres du suppliant, qui étaient de lui rembourser une somme de onze mille livres tournois, prix de l'adjudication par licitation, qui l'en rendait propriétaire possesseur, au moyen de quoi arrêt serait intervenu, qui a jugé la question de rentrer en l'héritage en payant et remboursant audit Bonhomme cette somme de onze mille livres. Mais, pour l'exécution, il s'y est rencontré beaucoup de difficultés de la part dudit Bonhomme ; car, au même instant de l'arrêt, plusieurs saisies et arrêts ès mains du suppliant auraient été faits, si bien que cela l'aurait obligé de présenter requête à la cour et demander d'être reçu à consigner, déduction préalablement faite des dépens qu'il aurait été contraint de supporter ; sur laquelle requête, qui est sommaire, au rapport de Monsieur Gontier, conseiller, il a été impossible de pouvoir obliger ledit Bonhomme à défendre ni déclarer les dettes et hypothèques qui peuvent être sur ladite maison, ni même de lui en faire quitter la possession

---

5. Evangile de saint Mathieu VI, 33.

Appendice 4. — Supplique signée, original au séminaire de Saint-Sulpice. — On lit au bas du document : « Soit la requête et pièce communiquée à parties pour y bailler contredits dans lui, attendu l'état du procès, sauf à ordonner à quels dépens. »

pour la laisser au suppliant et consignant, et à la charge des saisies et du décret, en telle sorte que, le suppliant poursuivant le jugement de l'instance sommaire, ledit Noël Bonhomme se serait avisé, le XXVIIIe août dernier, de faire signifier au suppliant une déclaration des dettes dont il dit la maison en question être chargée ; laquelle déclaration, signée pour copie de La Porte, son procureur, porte un vrai témoignage que le suppliant a eu raison de ne pas payer audit Bonhomme les onze mille livres en question, et, au contraire, qu'il n'a pu se perpétuer la jouissance de ladite maison, puisque le suppliant lui a toujours offert de payer, même de consigner.

Ce considéré, Nosseigneurs, et l'instance sommaire en exécution d'arrêt qui permet au suppliant de rentrer en la maison en question, en remboursant onze mille livres, que ce remboursement n'a été retardé que par le fait dudit Bonhomme, dont lui-même est contraint demeurer maintenant d'accord, alléguant, comme il fait, les dettes et hypothèques mentionnées en son dire, qui vraisemblablement ne sont pas toutes celles qui peuvent avoir été contractées par ses auteurs, il vous plaise de vos grâces ordonner que le dire dudit Bonhomme signifié le XXVIIIe août dernier, demeurera joint à l'instance sommaire, pour faire voir que ledit suppliant a raison d'avoir appréhendé de faire le payement sans être valablement déchargé, et que par ce moyen toutes les conclusions qu'il a prises en l'instance sommaire en question sont justes, pour l'adjudication desquelles il sera procédé et passé outre au jugement, en l'état qu'elle est et sur ce qui se trouvera par devers la cour ; et vous ferez bien.

VINCENT DEPAUL.

TABLE DES MATIÈRES

417. A Louise de Marillac, 11 janvier 1640 1
418. A Louis Abelly, 14 janvier 1640. 2
419. A Louise de Marillac, 17 janvier 1640 6
420. A Louise de Marillac, 22 janvier 1640 7
421. A Louise de Marillac 28 janvier 1640. 9
422. A Louise de Marillac, 31 janvier 1640. 11
423. A Louis Lebreton, 1er février 1640. 13
424. A Jacques Tholard, 1er février 1640. 15
425. A Louise de Marillac, 4 février 1640. 18
426. A Louise de Marillac, 10 février 1640. 19
427. Un prêtre de la Mission à saint Vincent, février 1640. 21
428. A Antoine Lucas, 21 février 1640. 21
429. Le P. Jacques Roussel à saint Vincent [février 1640]. 23
430. Un missionnaire à saint Vincent [début de 1640] . 24
431. Sainte Chantal à saint Vincent [février 1640]. . . . 25
432. A Louise de Marillac [février 1640] 26
433. A Louis Lebreton, 28 février 1640. 26
434. A Louis Lebreton, 1er mars 1640. 33
435. Un prêtre de la Mission à saint Vincent [mars 1640]. 35
436. A un prêtre de la Mission [avant 1642]. 35
437. A Louise de Marillac [entre 1638 et 1650]. 36
438. Un ecclésiastique à saint Vincent [entre 1639 et 1643]. 37
439. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1642]. 37
440. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1651]. 38
441. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1641]. 39
442. Un ecclésiastique à saint Vincent [vers 1640]. . . 40
443. A Louis Abelly, 26 avril 1640. 40
444. A la duchesse d'Aiguillon [avril ou mai 1640]. . . . 42
445. A Jean de Fonteneil, 1er mai 1640. 44
446. A sainte Chantal, 14 mai 1640. 45
447. Sainte Chantal à saint Vincent [mai 1640]. 48
448. A Louis Lebreton, 1er juin 1640. 49
449. Juste Guérin à saint Vincent, juin 1640. 52
450. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1641]. 53
451. Sainte Chantal à saint Vincent [entre 1626 et 1641]. 53

452. A François du Coudray, 17 juin 1640. 54
453. A la Mère F. E. Phelippeaux, 30 juin 1640. 56
454. Jean Dehorgny à saint Vincent [juin ou juillet 1640]. 58
455. Jean Dehorgny à saint Vincent, juillet 1640. . . . 59
456. A François du Coudray, 10 juillet 1640 60
457. A Léonard Boucher, 10 juillet 1640. 62
458. A Louise de Marillac, 11 juillet 1640. 63
459. A Lambert aux Couteaux, 22 juillet 1640. 64
460. A Pierre Escart, 25 juillet 1640. 69
461. A Bernard Codoing, 26 juillet 1640. 74
462. A Lambert aux Couteaux, 29 juillet 1640. 81
463. A Samson Le Soudier, 29 juillet 1640. 82
464. A N***, 29 juillet 1640. 84
465. A sainte Chantal, 30 juillet 1640. 85
466. Au commandeur de Sillery [1640]. 87
467. Charles de Montchal à saint Vincent [1640]. . . . 88
468. A Louis Lebreton, 9 août 1640. 89
469. A Louise de Marillac [1640] 91
470. L. de Marillac à saint Vincent [entre 1640 et 1644]. 92
471. Madame de Maignelay à s. Vincent, 26 août [1640]. 93
472. Madame de Maignelay à s. Vincent, 26 août [1640]. 94
473. A Lambert aux Couteaux, 26 août 1640. 95
474. A sainte Chantal, 26 août 1640. 97
475. A Bernard Codoing, 26 août 1640. 101
476. A Pierre Escart, 26 août 1640. 104
477. A Jacques Tholard, 26 août 1640. 106
478. Madame de Maignelay à s. Vincent, 29 août [1640] 108
479. A Louise de Marillac [29 ou 30 août 1640]. . . . 109
480. A Louise de Marillac [30 août 1640]. 109
481. A Louise de Marillac [août ou septembre 1640]. . . 111
482. A Louise de Marillac [août ou septembre 1640]. . . 112
483. A Louise de Marillac [1640]. 113
484. A Louise de Marillac [1640]. 114
485. A la Mère de la Trinité, 1er octobre 1640. 115
486. Louise de Marillac à s. Vincent [1er ou 2 oct. 1640]. 120
487. A Louise de Marillac [2 octobre 1640]. 121
488. A Jacques Chiroye, 6 octobre 1640 122
489. A Louis Lebreton, 9 octobre 1640. 123
490. A Étienne Blatiron, 9 octobre 1640 128
491. A Louise de Marillac [28 octobre 1640]. 129
492. Les échevins de Metz à saint Vincent, octobre 1640. 131
493. A Lambert aux Couteaux, 29 octobre 1640. 132
494. A Louise de Marillac, 1er novembre [1640]. 133
495. A Jacques Tholard, 13 novembre 1640. 134
496. A Louis Lebreton, 14 novembre 1640. 136
497. A Pierre Escart, 14 novembre 1640. 139
498. A Bernard Codoing, 15 novembre 1640. 142

499. Louise de Marillac à saint Vincent [28 nov. 1640]. . 143
500. A Louise de Marillac [28 ou 29 novembre 1640]. . . 144
501. A Louise de Marillac [vers 1640]. 144
502. Les échevins de Pont-à-Mousson à saint Vincent, décembre 1640. 145
503. A Louise de Marillac [1640 ou 1641]. 146
504. A Louise de Marillac. 147
505 A Charles Ozenne, 14 janvier [1641]. 147
506. A Louise de Marillac [31 janvier 1641]. 149
507. A Louis Lebreton, 3 février 1641 150
508. A Adrien Bourdoise, 6 février 1641. 155
509. A Louise de Marillac [7 février 1641]. 156
510. A Louise de Marillac [7 février 1641]. 157
511. A Louise de Marillac [8 février 1641]. 158
512. Louise de Marillac à saint Vincent, 9 février 1641. 159
513. A Louise de Marillac [9 ou 10 février 1641]. 160
514. A Louise de Marillac [février 1641]. 161
515. Louise de Marillac à saint Vincent [avant 1650] . . 161
516. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1641]. 162
517. A Louise de Marillac [février ou mars 1641]. . . . 163
518. A Louise de Marillac [février ou mars 1641]. . . . 164
519. A Louise de Marillac [février ou mars 1641]. . . 165
520. A Louise de Marillac [après 1639]. 167
521. A Louise de Marillac [après 1637]. 168
522. Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1641. . . 168
523. A Samson Le Soudier, 24 mars 1641. 169
524. A. M. Perriquet, 31 mars 1641. 170
525. A Louise de Marillac [entre 1641 et 1654]. 171
526. Louise de Marillac à saint Vincent [1641]. 172
527. A Louise de Marillac [1641]. 173
528. A Louise de Marillac [1641]. 174
529. A Louise de Marillac [avril ou mai 1641]. 175
530. A Louise de Marillac. 176
531. A Jean Deslyons, 20 juillet 1641. 177
532. Louise de Marillac à saint Vincent, 7 août [1641]. 178
533. A Louise de Marillac [7 août 1641]. 179
534. A Louise de Marillac [1641]. 179
535. A Louise de Marillac [entre juillet et sept. 1641]. 181
536. A Louise de Marillac [août ou septembre 1641]. . 182
537. A Louise de Marillac [6 ou 7 septembre 1641]. . . 183
538. A Étienne Blatiron, 9 septembre 1641. 184
539. A sainte Chantal [1641]. 185
540. Louise de Marillac à saint Vincent, 11 sept. [1641]. 186
541. A Bernard Codoing, 15 septembre 1641. 187
542. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1641]. 189
543. A Louise de Marillac [1641]. 190
544. A Louise de Marillac. 190

545. A Antoine Portail, 5 octobre 1641. 191
546. A Louise de Marillac [octobre 1641]. 191
547. A Jeanne Lepeintre, 9 octobre 1641. 192
548. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 22 octobre [1641]. 193
549. Louise de Marillac à s. Vincent [oct. ou nov. 1641]. 196
550. A Louise de Marillac [octobre ou novembre 1641]. 197
551. L. de Marillac à saint Vincent [oct. ou nov. 1641]. 198
552. Juste Guérin à saint Vincent, octobre 1641. . . . 199
553. A N***. 199
554. A Louise de Marillac. 200
555. A la supérieure de la Visitation de Metz, 2 nov. [entre 1639 et 1645]. 200
556. A la Mère de la Trinité, 5 novembre 1641. 202
557. A Bernard Codoing, 19 novembre 1641. 204
558. A Louise de Marillac [entre 1641 et 1654]. 206
559. A Bernard Codoing, 7 décembre 1641. 206
560. A Lambert aux Couteaux, 14 décembre 1641. . . . 208
561. A Bernard Codoing, 16 décembre 1641. 209
562. A Bernard Codoing, décembre 1641. 211
563. A Michel Dupuis, 12 janvier 1642. 213
564. A Louise de Marillac. 214
565. A Bernard Codoing, 22 janvier 1642. 215
566. A François Dufestel, 22 janvier 1642. 216
567. Un missionnaire à saint Vincent [entre 1639 et 1643]. 216
568. A Louise de Marillac [1642]. 217
569. A Bernard Codoing, 31 janvier 1642. 218
570. A Bernard Codoing, 9 février 1642. 223
571. A Pierre du Chesne, 2 mars 1642. 227
572. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1647]. 228
573. Au gouverneur d'une grande ville. 228
574. A Louise de Marillac [entre 1640 et 1648]. 229
575. A Bernard Codoing, 17 mars 1642. 230
576. A Jacques Boudet, 25 mars 1642. 242
577. Bernard Prévost à saint Vincent, 1642. 242
578. Mme de Saint-Cyr à saint Vincent, 1642. 243
579. Pierre de Nivelle à saint Vincent, 1642. 244
580. A Bernard Codoing, 1er avril 1642. 244
581. A Jacques Chiroye, 19 avril. 247
582. A Bernard Codoing, 25 avril 1642. 249
583. A la Mère F.-E. Phelippeaux, 1er mai [1642] 251
584. Un ecclésiastique de la Conférence de Pontoise à saint Vincent, mai 1642. 252
585. A la Mère F.-E. Phelippeaux, 8 mai 1642. 252
586. A M. N*** [entre 1640 et 1648]. 253
587. Louise de Marillac à saint Vincent [vers mai 1642]. 254
588. A Louise de Marillac [vers mai 1642] 255
589. A Bernard Codoing, 25 mai 1642 255

590. Un curé des environs de Paris à saint Vincent, 1642. 257
591. Les échevins de Lunéville à saint Vincent, 1642. . 257
592. A Louise de Marillac [8 juin 1642]. 258
593. Réponses de saint Vincent à des questions posées par Louise de Marillac [vers juin 1642]. 259
594. A Bernard Codoing, 20 juin 1642 262
595. A un évêque, 22 juin 1642. 265
596. Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1642. . . 266
597. Jacques-Raoul de la Guibourgère à s. Vincent, 1642. 266
598. Sylvestre de Crusy de Marcillac à saint Vincent, 1642. 266
599. Jacques-Raoul de la Guibourgère à s. Vincent 1642. 267
600. Louise de Marillac à saint Vincent, 6 juillet [1642]. 267
601. A Louise de Marillac [6 ou 7 juillet 1642]. 268
602. A Bernard Codoing, 11 juillet 1642 269
603. A Pierre du Chesne, 24 juillet 1642. 277
604. A François de Saint-Remy, 27 juillet 1642. 279
605. A Bernard Codoing, 28 juillet 1642. 280
606. A Bernard Codoing [5 août 1642] 281
607. Un chanoine à saint Vincent, 1642. 282
608. A Louise de Marillac [entre 1639 et 1644]. 282
609. A Bernard Codoing, 19 août 1642. 284
610. A François Dufestel, 26 août 1642. 286
611. A Louise de Marillac, 1er septembre. 289
612. A François Dufestel, 1er septembre 1642. 290
613. A Jacques Chiroye, 6 septembre 1642. 292
614. A Louise de Marillac [1642]. 294
615. A Louise de Marillac [1642]. 295
616. A Louise de Marillac [septembre 1642]. 295
617. A Louise de Marillac [septembre 1642]. 296
618. A François Dufestel, 20 septembre 1642. 297
619. A Jean Guérin, 24 septembre 1642. 299
620. A Louise de Marillac, 28 septembre 1642. 300
621. A Louise de Marillac [entre 1642 et 1644]. 302
622. A Jean Brunet et Étienne Blatiron, 8 oct. 1642. . 302
623. Nicolas Pavillon à saint Vincent [octobre 1642]. . 304
624. A Louise de Marillac [entre 1641 et 1643]. 305
625. A Bernard Codoing, 24 octobre 1642. 306
626. Jean-Jacques Olier à saint Vincent [octobre 1642]. 308
627. Louise de Marillac à saint Vincent [1642 ou 1643]. 309
628. A Antoine Lucas, 20 novembre 1642. 310
629. A Bernard Codoing, 21 novembre 1642 311
630. A Jacques Chiroye, 22 novembre 1642. 316
631. A François Dufestel, 28 novembre 1642. 317
632. Bernard Codoing à saint Vincent, 1642. 319
633. A Bernard Codoing, 25 décembre 1642. 320
634. A Pierre du Chesne, 1er janvier 1643. 326
635. A Jean Guérin, 12 janvier 1643. 354

636. A un prêtre de la Mission 356
637. Louise de Marillac à saint Vincent [17 janv. 1643]. 357
638. Louise de Marillac à saint Vincent [25 janv. 1643). 358
639. A Bernard Codoing, 30 janvier 1643. 359
640. A Bernard Codoing, 5 février 1643 363
641. Louise de Marillac à saint Vincent, 9 février 1643. 363
642. A Pierre Escart, 11 février 1643. 364
643. Pierre Fournier à saint Vincent, 1643. 365
644. A Bernard Codoing, 20 février 1643. 366
645. Les autorités de Saint-Mihiel à saint Vincent, 1643. 369
646. A Jean Martin, 23 février 1643. 370
647. Louise de Marillac à saint Vincent. 371
648. Louise de Marillac à saint Vincent. 372
649. Un évêque à saint Vincent, 1643 372
650. A Bernard Codoing, 27 février 1643. 373
651. A Jean Guérin, 10 mars 1643 374
652. A François Dufestel, 10 mars 1643. 374
653. A une religieuse de Paris [entre 1639 et 1647] . . . 375
654. A Bernard Codoing, 20 mars 1643. 375
655. A Pierre du Chesne, 25 mars 1643. 382
656. A Louise de Marillac [1643, vers mai]. 383
657. A Louise de Marillac [entre 1638 et 1649] 385
658. A Bernard Codoing, 17 avril 1643. 386
659. Alain de Solminihac à saint Vincent, 3 mai 1643. . 388
660. A Bernard Codoing, 15 mai 1643. 390
661. François du Coudray à s. Vincent [23 ou 24 mai 1643]. 395
662. A Bernard Codoing, 29 mai 1643. 396
663. Jacques-Raoul de la Guibourgère à saint Vincent [mai ou juin] 1643. 397
664. François du Coudray à saint Vincent [1er juin] 1643. 398
665. Léonor d'Estampes de Valençay à s. Vincent, 1643. 398
666. Les ecclésiastiques de la Conférence de Noyon à saint Vincent, 1643. 398
667. Un ecclésiastique de la conférence de Noyon à saint Vincent, 1643. 399
668 Louise de Marillac à saint Vincent [8 juin 1643]. . 399
669. Louise de Marillac à saint Vincent, 12 juin [1643]. 401
670. Jean-Jacques Olier à saint Vincent [juin 1643]. . . 403
671. Sylvestre de Crusy de Marcillac à s. Vincent, 1643. 405
672. A Bernard Codoing, 16 juin 1643 406
673. Alain de Solminihac à saint Vincent, 8 juillet 1643. 407
674. A Bernard Codoing, 10 juillet 1643. 409
675. A Marie Euphrosine Turpin, 23 juillet 1643. . . . 410
676. A Charles de Montchal [entre 1643 et 1647] 412
677. A Bernard Codoing, 24 août 1643. 413
678. A Bernard Codoing, 11 septembre 1643 418
679. A Hélène-Angélique Lhuillier [entre 1641 et 1644]. 420

680. A Bernard Codoing, 9 octobre 1643. 421
681. Guillaume Gallais à saint Vincent, 1643. 425
682. A Bernard Codoing, 6 novembre 1643. 426
683. Un évêque à saint Vincent. 427
684. Anne de Murviel à saint Vincent [entre 1635 et 1652]. 429
685. Louise de Marillac à saint Vincent, 19 nov. 1643. . 429
686. Jean-Jacques Olier à saint Vincent. 430
687. Jacques du Perron à saint Vincent, décembre 1643. 430
688. A un magistrat de Toul, 13 décembre 1643 431
689. Louise de Marillac à s. Vincent, 16 décembre [1643]. 433
690. A un évêque [entre 1643 et 1652]. 434
691. Au même [entre 1643 et 1652]. 435
692. Le supérieur d'un monastère réformé à s. Vincent. 437
693. A Louise de Marillac. 437
694. Au Père Charles Faure [1643 ou 1644]. 438
695. Louise de Marillac à saint Vincent [14 janv. 1644]. 438
696. Louise de Marillac à saint Vincent [janvier 1644]. 441
697. Jacques du Perron à saint Vincent, janvier 1644. . 441
698. Alain de Solminihac à saint Vincent, 27 janv. 1644. 442
699. Un ecclésiastique d'Angoulême à saint Vincent [janvier ou février 1644]. 443
700. A Jean Dehorgny, 3 février 1644. 444
701. A Guillaume Gallais, 13 février 1644 446
702. M. Le Boucher à saint Vincent, 1644 451
703. Un religieux à saint Vincent, 1644 451
704. A Bernard Codoing, 16 mars 1644. 452
705. Au supérieur de la maison de Marseille [après 1642]. 454
706. Un membre de la Conférence d'Angoulême à saint Vincent, 1644. 455
707. A Bernard Codoing, 14 avril 1644. 455
708. Alain de Solminihac à saint Vincent, 1er mai 1644. 457
709. A Bernard Codoing, 13 mai 1644 458
710. Jacques Lescot à saint Vincent [mai ou juin 1644]. 461
711. A un religieux, 23 juin 1644. 462
712. Au Père Charles Faure, 26 juin 1644. 463
713. Alain de Solminihac à saint Vincent. 29 juin 1644. 464
714. Louise de Marillac à saint Vincent, 30 juin [1644]. 465
715. A Bernard Codoing, 9 juillet 1644. 465
716. A Bernard Codoing, 15 juillet 1644 467
717. Félix Vialart à saint Vincent, 26 juillet 1644. . . . 467
718. A Bernard Codoing, 29 juillet 1644. 469
719. A Louis Thibault, 3 août 1644. 471
720. A Bernard Codoing, 6 août 1644 472
721. Juste Guérin à saint Vincent, août 1644. 473
722. A Bernard Codoing, 12 août 1644. 474
723. A Léonor d'Estampes de Valençay, 21 sept. 1644. . 476

724. Louise de Marillac à saint Vincent [entre le 21 sept. et le 13 oct. 1644]. 478
725. A Antoine Portail, 5 octobre 1644. 480
726. A Jean Dehorgny, 14 octobre 1644. 481
727. A Antoine Portail, 14 octobre 1644. 483
728. A Antoine Portail, 21 octobre 1644. 485
729. A Louise de Marillac [après 1638]. 487
730. A M. Campion [10 novembre 1644]. 488
731. A Jean Dehorgny, 11 novembre 1644. 488
732. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 18 nov. 1644. . 491
733. A Guillaume Delville, 20 novembre 1644. 492
734. A Guillaume Delville, 20 novembre 1644 495
735. Louise de Marillac à saint Vincent, 2 déc. [1644]. 497
736. Charles-François d'Abra de Raconis à saint Vincent [entre 1643 et 1646]. 498
737. A Bernard Codoing, 4 janvier 1645 499
738. A Guillaume Delville, 7 février 1645. 502
739. A Charles de Montchal, 24 février 1645. 503
740. Le cardinal François Barberini à saint Vincent, 25 février 1645 505
741. Jacques-Raoul de la Guibourgère à saint Vincent, mars 1645. 506
742. Louise de Marillac à saint Vincent [vers 1645]. . . 506
743. Nicolas Pavillon à saint Vincent 507
744. Jean-Jacques Olier à saint Vincent [1644 ou 1646]. 508
745. Thomas Turchi à saint Vincent, 9 avril 1645. . . . 509
746. Thomas Turchi à saint Vincent, 17 avril 1645. . . 511
747. A Lambert aux Couteaux, 18 avril 1645. 513
748. A MM***, 20 avril 1645. 516
749. A Jacques Chiroye, 3 mai 1645. 517
750. A Louise de Marillac. 522
751. A un prêtre de la Mission 523
752. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 24 mai 1645. . . 523
753. Louise de Marillac à saint Vincent [25 mai 1645]. . 524
754. Simiane de la Coste à saint Vincent, 1645. 525
755. Au comte de Brienne, 2 juin 1645. 527
756. Louise de Marillac à saint Vincent [3 juin 1645]. . 528
757. Louise de Marillac à saint Vincent [avant 1650]. . 529
758. A la Mère Marie-Agnès Chevallier, 25 juin 1645. . 530
759 A Jean Dehorgny, 30 juin 1645. 531
760. A Jean Dehorgny, 6 juillet 1645. 531
761. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 12 juillet 1645. . 536
762. A un prêtre de la Mission [juillet 1645]. 537
763. A Guillaume Gallais, 14 juillet 1645. 538
764. Au Parlement [16 juillet 1645]. 538
765. Louise de Marillac à s. Vincent, 19 juillet [1645] . 540
766. Louise de Marillac à s. Vincent, 21 juillet 1645 . . 541

767. Louise de Marillac à s. Vincent, 26 juillet 1645. . 542
768. Nicolas Pavillon à s. Vincent, 31 juillet 1645. . . 543
769. Le cardinal Durazzo à s. Vincent, août 1645. . . . 544
770. Louise de Marillac à saint Vincent, 19 août [1643, 1644 ou 1645] 545
771. A Louise de Marillac [août ou septembre 1645] . . 546
772. L. de Marillac à saint Vincent [août ou sept. 1645]. 547
773. A Jean-François de Gondi [août ou septembre 1645]. 548
774. A Guillaume Delville, 22 septembre 1645. 553
775. A Denis Gautier, 15 octobre 1645. 553
776. A Denis Gautier, 1645. 554
777. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 28 décembre 1645. 554
778. A Jean Scarron, janvier 1646. 555
779. A René Sauvage, 19 janvier 1646. 557
780. Louise de Marillac à saint Vincent [avant 1650]. . 558
781. A un prêtre de la Mission [1646 ou 1649]. 559
782. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 5 février 1646. . 562
783. Mazarin à saint Vincent, février 1646. 563
784. Alain de Solminihac à saint Vincent, 1er mars 1646. 564
785. Nicolas Pavillon à saint Vincent, 1er mars 1646. . . 565
786. A Jean Dehorgny, 2 mars 1646 566
787. A Jean Martin, 10 mars 1646 568
788. A un prêtre de la Mission de la maison de Saint-Méen, 16 mars 1646. 569
789. A Antoine Portail, 20 mars 1646. 569
790. A un prêtre de la Mission. 571
791. A Antoine Portail, 23 mars 1646. 572
792. A Étienne Blatiron, 23 mars 1646. 573
793. Louise de Marillac à saint Vincent [24 mars 1646]. 574
794. Louise de Marillac à saint Vincent [mars 1646]. . . 575
795. A Antoine Portail, 3 avril 1646 577
796. A Guillaume Delattre, 7 avril 1646. 577
797. A Louise de Marillac [vers 1646] 581
798. Louise de Marillac à s. Vincent [entre 1645 et 1650]. 582
799. A Guillaume Delattre, 19 avril 1646. 582
800. Julien Guérin à saint Vincent, 1646. 585
801. Louise de Marillac à saint Vincent [2 mai 1646]. . 586
802 A Louise de Marillac [2 mai 1646]. 587
803. A Antoine Portail, 3 mai 1646. 588
804. Les administrateurs de l'hôpital de Nantes à saint Vincent, 18 mai 1646. 591
805. Louise de Marillac à saint Vincent [avant 1650]. . 592
806. Au cardinal Mazarin, 24 mai 1646. 593
807. A Jean Martin, 25 mai 1646. 594
808. Louise de Marillac à saint Vincent [28 mai 1646] . 594
809. Louise de Marillac à saint Vincent [vers 1646]. . . 595
810. A Jean Martin, 8 juin 1646. 596

811. Julien Guérin à saint Vincent, juin 1646 597
812. Louise de Marillac à saint Vincent [vers 1646]. . . 598
813. A Louise de Marillac [juin 1646] 598
814. Louise de Marillac à saint Vincent [fin juin ou juillet 1646]. 599
815. A Jean Bourdet, 29 juin 1646. 600
816. A Louis Thibault, 4 juillet 1646. 602
817. A Claude Dufour, 4 juillet 1646. 603
818. A MM. Dehères et de Bautru, 8 juillet 1646. . . 606
819. A Antoine Portail, 11 juillet 1646. 608
820. Étienne Blatiron à saint Vincent, juillet 1646. . . 609
821. Étienne Blatiron à s. Vincent [vers juillet 1646]. . 609
822. A Antoine Portail, 15 juillet 1646. 610
823. Louise de Marillac à saint Vincent, 20 juillet 1646. 611
824. A Antoine Portail, 22 juillet 1646. 612
825. A Jean Bourdet, 22 juillet 1646. 615
826. A Guillaume Delville, 25 juillet 1646. 618
827. A Antoine Portail, 25 juillet 1646. 619
828. Alain de Solminihac à saint Vincent, 31 juill. 1646. 624

APPENDICES

1. Déclaration par laquelle sainte Chantal autorise la donation de son cœur au premier monastère de Paris. 627
2. Supplique de s. Vincent au Parlement, 2 mars 1645. 628
3. Lettre d'Antoine Portail à un prêtre de la Mission, 23 mai 1645. 630
4. Supplique de s. Vincent au Parlement, 26 janv. 1646. 633

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris. — 191.3.21.

G. H. NEWLANDS
Bookbinder
Caledon East, Ont.